This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 1,002,177

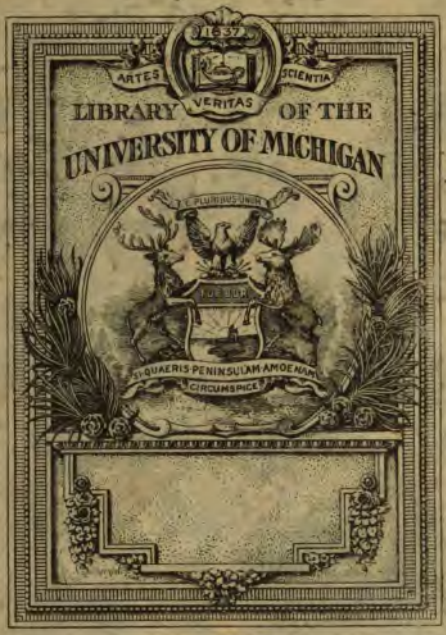
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

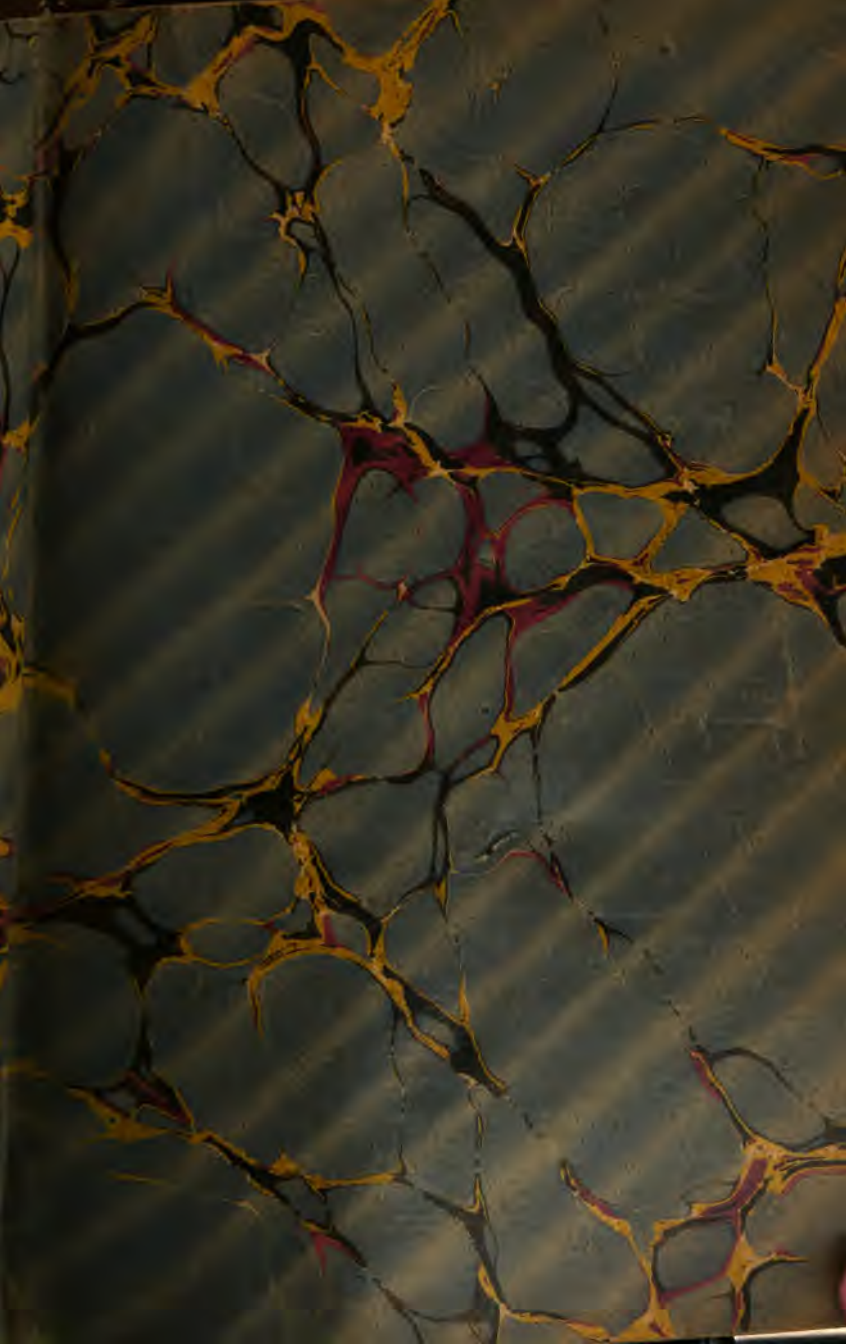

DC
33.4
.B73

Programmes de 1902. Classe de Première.

# La Société française du XVIII^e siècle

*Lectures extraites des Mémoires et des Correspondances*

PAR

PAUL BONNEFON

Librairie Armand Colin

Paris, 5, rue de Mézières

# La
# Société française
## du XVIII^e siècle

## A LA MÊME LIBRAIRIE

---

### DU MÊME AUTEUR

**La Société française du XVII^e siècle.** Lectures extraites des *Mémoires* et des *Correspondances*. Un vol. in-18, broché. **3** fr.

Malherbe. — Michel de Marolles. — Antoine de Montchrétien. — Pontis. — Tristan l'Hermite. — Bassompierre. — Voiture. — St Vincent de Paul. — Cardinal de Richelieu — Tallemant des Réaux. — Pellisson. — Madeleine de Scudéry. — Racan. — Balzac. — M^me de Motteville. — Cardinal de Retz. — M^lle de Montpensier. — Gilberte Pascal, M^me Périer. — Scarron. — Bussy-Rabutin. — Marquis de la Fare. — Saint-Simon, etc., etc.

**Pages choisies de Beaumarchais,** avec une Introduction. Un vol. in-18, broché, **3** fr. **50**; relié toile. . . . . **4** fr.

**Pages choisies de Buffon,** avec une Introduction. Un vol. in-18, broché, **3** fr. **50**; relié toile. . . . . **4** fr.

**Montaigne et ses amis,** *La Boétie*, *Charron*, *M^lle de Gournay* (Deux volumes). Les deux vol. in-18, brochés. . . . . **7** fr.

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous les pays, y compris la Hollande.

---

1071-04. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 4-05.

# La Société française du XVIII^e siècle

*Lectures extraites des* ***Mémoires*** *et des* ***Correspondances***

PAR

**PAUL BONNEFON**

Librairie Armand Colin

Paris, 5, rue de Mézières

1905

Tous droits réservés.

# INTRODUCTION

Un siècle n'est qu'une mesure arbitraire imaginée par l'homme pour se reconnaître dans la suite des âges; et pourtant, après coup, dans le recul du temps, il semble que cette période, qui ne répond à aucune évolution naturelle, marque néanmoins une étape nécessaire dans le développement de l'histoire de l'humanité. Est-ce pure illusion, ou bien cette longue série d'années représente-t-elle à peu près, pour l'histoire même de l'espèce, ce qu'est une année dans la vie de l'individu? Toujours est-il que nous finissons bien vite par trouver à chaque siècle des caractères propres qui le distinguent nettement de ceux qui l'entourent. Et, à cet égard, nulle différence n'est plus marquée que celle qui sépare le XVIIIe de celui qui l'a précédé. S'ils se suivent chronologiquement, ils ne sauraient être plus dissemblables, au point de vue de l'esprit qui les anima, et le changement sur ce point nous paraît, à distance, aussi brusque qu'un jeu de scène.

La mort de Louis XIV donna immédiatement l'essor à tous les sentiments cachés que son autorité comprimait. La joie fut vive, peu décente même, et elle se manifesta sans retenue quand ses dernières volontés eurent été cassées. Prévoyant ce qui adviendrait aussi-

153482

tôt qu'il ne serait plus là, Louis XIV aurait voulu enrayer le cours des événements et il avait pris pour cela des dispositions testamentaires dont on ne tint pas compte. Malgré tout, son neveu, le duc d'Orléans, resta maître du gouvernement, pendant la minorité du jeune roi, presque sans contrôle, car celui qu'il se donna à lui-même n'était pas suffisant pour le gêner. Il s'empressa de rendre au Parlement, pour se l'attacher, le droit de remontrance, prérogative assez illusoire et toute platonique, puisque la royauté pouvait passer outre, et qui causa, comme on le verra, pour le moins autant d'agitations stériles que d'effets bienfaisants. Le Régent appuya aussi son autorité ouvertement sur le Conseil du roi, cet organisme discret mais puissant, qui, maintenu dans l'ombre par Louis XIV, lui avait permis cependant d'asseoir son pouvoir absolu et de faire sentir sur tout son influence directe et personnelle. Mais cette action du Conseil du roi cessa dès lors d'être anonyme et secrète. Partagé en sept sections : celle des affaires étrangères, celle des dépêches ou de l'intérieur, celle des finances, celle des affaires ecclésiastiques, celle de la guerre et celle de la marine, il agit sur l'administration tout entière, dont il régla insensiblement la marche, mais son autorité ne s'établit qu'au détriment de celle de la royauté. Pour se maintenir lui même solidement, le Régent avait compris qu'il fallait éparpiller les résistances et disperser les ambitions. Il y réussit, car c'était un prince habile, mais il y amoindrit son prestige et sa force.

Il est vrai que ce prestige eut plus à souffrir encore du caractère du duc d'Orléans que de sa politique. Plein de qualités — sa mère disait qu'il les avait toutes, sauf une : celle de savoir s'en servir, — séduisant et versatile, aucun scrupule ne l'arrêtait et il ne craignait

que le ridicule. On le persuadait par un bon mot, et un trait d'esprit dispensait, avec lui, d'avoir raison. Sans ces faiblesses, la réaction aristocratique qui avait poussé le Régent au pouvoir aurait pu devenir tout à fait redoutable; mais la noblesse prit à tâche de se conformer à un pareil modèle et elle réussit mieux à se décrier elle-même que ne l'auraient su faire ses adversaires les plus acharnés. Sous de telles influences, la cour devint bien vite un mauvais lieu, et Paris un repaire d'aigrefins et de brigands dont on verra plus loin quelques-uns des faits et gestes.

Il est vrai que cette métamorphose, qui éclatait si nettement, se préparait depuis longtemps, et déjà, au temps du Grand Roi, on aurait pu en sentir quelques signes avant-coureurs. Sous l'autorité d'un sceptre qui semblait immuable, la société française changeait pourtant et son évolution se dessinait lentement. Jeune, Louis XIV avait groupé autour de lui une cour brillante et fastueuse et le goût du plaisir ne passa pas aux courtisans aussitôt que le roi ne l'éprouva plus lui-même. Seulement, au lieu de s'étaler et de garder pour centre Versailles et la personne royale, ce goût se répandit ailleurs et s'avoua moins ouvertement. Le besoin de sociabilité avait fait, entre temps, un énorme progrès, et, venu à la cour par le chemin du salon des Précieuses, il retournait maintenant dans le monde accru de tout le prestige d'une mode consacrée par la faveur souveraine.

Les femmes, qui sont toujours l'ornement et l'occasion de la société, voient successivement tomber devant elles tous les obstacles qui les retenaient confinées au logis. Montesquieu, qui les observa de près et se plut en leur compagnie, note que si, au XVII^e siècle, elles furent souvent belles, au XVIII^e, elles devinrent jolies:

et ce mot dit tout, puisqu'il laisse entendre qu'à leurs grâces naturelles elles allièrent tous les agréments que peut donner la culture de ces grâces. C'est toute une révolution qui se cache dans ce changement d'attitude. Autrefois, esclaves d'elles-mêmes et jalouses de leurs charmes, elles subordonnaient tout à la conservation de ces avantages, ne sortaient pas sans être masquées et évitaient les situations qui pouvaient déranger leur maintien et l'ordonnance de leur costume. A la promenade, les grandes dames laissent deviner leur visage sans le montrer et n'échangent avec les cavaliers que des saluts courtois et roides. Et cette roideur se retrouve partout : à la cour où elle fait partie de l'étiquette, et dans les demeures particulières, où il n'est pas de bon ton que les femmes se mêlent trop ouvertement aux visites des hommes et fassent parade d'un esprit que, d'ailleurs, leur préoccupation d'elles-mêmes a singulièrement rétréci.

Mais le changement s'opère graduellement, et dès la fin du règne de Louis XIV, il est perceptible. Je voudrais citer ici une page fort curieuse et ignorée dans laquelle toutes ces tendances nouvelles sont bien notées. Elle a été écrite par l'abbé Dubos, l'historien, au critique Pierre Bayle, et porte la date du 19 novembre 1696. Elle analyse avec justesse les mouvements divers qui se faisaient sentir dans la société d'alors, et, à ce titre, peut servir d'utile introduction aux exemples qui vont suivre. La voici :

« Il y a tant de choses à dire sur les mœurs et sur les manières d'aujourd'hui, que c'est plutôt la matière d'une conversation que d'une lettre. Il est vrai que, depuis huit ou dix ans, il y a bien des choses de changées : ce n'a pas toujours été en bien. Il semble que les femmes aient oublié qu'elles sont d'un autre sexe que les

hommes, tant elles cherchent à en prendre les manières et tant elles se sont familiarisées avec eux. Ces respects et ces déférences, que leurs mères exigeaient des hommes, les gêneraient trop; on vit avec elles sans façons, comme d'ami à ami. Aux jeux, à l'opéra, aux parties de promenades, elles payent aussi exactement leur écot et leur contingent que les hommes, et tiendraient à injure que l'on voulût, hors quelques raisons particulières, payer pour elles. L'usage des suivantes est banni; un cavalier va tête à tête avec une femme sans que l'on y prenne garde, et aux filles de chambre ont succédé les valets de chambre. Au lieu des enfants qu'elles avaient autrefois pour laquais, elles choisissent à présent les plus grands garçons et les mieux faits.... « Le qu'en dira-t-on », la terreur de leurs mères, est un retranchement de la pudeur mis à bas par la même mode qui a rendu les dehors équivoques. Ce luxe des habits, des meubles, des équipages, accru du prodige depuis huit ans, est encore un puissant ennemi de l'honneur d'un sexe *qui suo luxu cupidinibus alienis exponitur*[1], comme le dit Tacite..... Si les femmes ont oublié les droits qu'elles ont sur les hommes, les hommes ne s'en souviennent point davantage. Ils ont pour elles les mêmes honnêtetés que pour leurs amis, et rien de plus; malgré l'humeur inquiète et bretteuse de la nation, il n'est pas fait mention en un an de temps que deux rivaux se soient battus pour une maîtresse. Cependant, l'on est aussi poli que jamais, et l'air naturel et aisé, auquel on est revenu par raffinement, vaut bien les manières fardées et le style ampoulé de la vieille cour. Pour ce qui est de boire, les femmes se sont mises là-dessus au niveau des

1. Qui s'expose par son luxe à la convoitise d'autrui.

hommes, et si elles ne s'enivrent pas de vin, c'est que la mode de s'enivrer est passée. Elles en boivent autant qu'eux, et plus qu'eux de tout ce que l'on appelle liqueurs : ce sont vins étrangers, ratafias et autres compositions d'eau-de-vie, que l'on sert aussi régulièrement à la fin d'un dîner que la soupe au commencement. Aussi la quantité d'eau-de-vie qui se consomme à présent dans le royaume est-elle quadruple à celle qui se consommait il y a dix ans. Pour le tabac, excepté quelques débauches de dames de qualité que leur condition autorise à tout faire, je n'ai pas ouï parler que les femmes en prissent en fumée; mais, pour le tabac en poudre, dont l'usage est devenu absolument général, elles en usent aussi librement que les hommes, portent des tabatières comme eux et s'en servent en public. L'esprit du jeu a été porté à un point de raffinement qu'il ne saurait passer. Tout le monde joue, et joue bien. Les échecs sont devenus un jeu d'antichambre, et les laquais le pratiquent. Aussi faut-il dire qu'il y a, parmi la nation des domestiques, beaucoup plus de savoir-vivre et d'éducation qu'autrefois. Le marquis de Vardes disait que rien ne l'avait plus surpris, à son retour à la cour. Un petit bourgeois ne recevra pas un laquais, même une cuisinière, qu'ils ne sachent lire et écrire. La musique est devenue la maladie de la nation; tout le monde l'apprend et on l'enseigne aux enfants en même temps qu'à lire. Deux nouveautés, qui frapperaient fort un homme absent depuis quinze ans, seraient la place et les cafés. L'on ignorait presque, avant la guerre, l'art de faire valoir son argent sur la place par billets payables au porteur. C'est aujourd'hui le commerce de tout le monde. Il y a cinquante millions qui profitent de cette manière. Les cabarets à café sont présentement au nombre de plus

de deux cents, où les plus honnêtes gens de toutes conditions ne font pas scrupule d'aller passer leurs heures perdues. Aussi est-ce une grande commodité qu'un lieu neutre, où l'on entre et d'où l'on sort à son point et où l'on trouve compagnie[1].... »

Et c'est là encore une des manifestations de l'esprit de sociabilité qui règne dans le public. A coup sûr, le tableau qu'en trace l'abbé Dubos marque de la mauvaise humeur; mais, cette réserve faite, on y trouve tous les traits essentiels de la vie d'alors : la place de plus en plus grande qu'y tiennent les convenances personnelles, un désir très marqué de s'affranchir de la contrainte et de confondre les sexes dans une élégante promiscuité. Montesquieu l'a encore dit d'un mot : dès lors, « on ne connut plus les vices, on ne sentit que les ridicules ». La mode prit le pas sur la morale et la bienséance ne fut pas la compagne nécessaire de l'honnêteté. La corruption devint aimable et n'en fut que plus dangereuse; l'élégance ne fut qu'une hypocrysie qui prêtait à la débauche la séduction du bon ton. Mais, si les mœurs n'y gagnèrent rien en décence, elles y gagnèrent en politesse. On craignit d'être ennuyeux plus encore que d'être vertueux, et cette appréhension, si elle ne donnait pas de l'esprit à ceux qui en manquaient, développait au moins le tact et le désir d'en faire preuve.

La littérature, qui avait si bien analysé auparavant l'homme *moral*, s'occupe maintenant surtout de l'homme *social*, car l'écrivain d'alors s'isole moins dans son œuvre et se tient en contact immédiat avec ceux qui le liront. Un livre n'est plus seulement l'expression d'une pensée solitaire; il est comme le résultat des idées

1. *Choix de la correspondance inédite de Pierre Bayle*, publié par Émile Gigas, p. 283.

ambiantes, des idées qui s'agitent autour de celui qui les expose et leur donne la tournure de ses sentiments. Le travail du monde vient s'ajouter pour l'auteur à celui du cabinet, et on parle ses livres presque autant qu'on les écrit. Je veux dire qu'on ne craint pas d'émettre dans la conversation ce qu'on fixera plus tard sur le papier, d'en suivre l'effet sur les auditeurs, de provoquer la discussion et la contradiction, et de tenir compte ensuite de toute cette critique préliminaire qui rend l'œuvre plus directe et d'une portée plus prochaine.

Bien des livres — surtout au début du XVIII^e siècle — naquirent ainsi dans un salon, et ce ne sont pas ceux qui eurent la moindre influence, car, pour être parfaitement compris, leurs auteurs s'efforçaient d'être à la fois agréables et clairs. L'action de la femme et du monde s'étendait ainsi sur la pensée française et lui donnait le charme qui distinguait la société. Sans doute, ce n'était pas la première fois que l'influence de la femme se faisait sentir dans les lettres ; mais, tandis qu'elle avait été jadis trop raffinée et trop étroite, cherchant à faire de la littérature l'occupation des seuls beaux esprits, elle servait maintenant à répandre la pensée des écrivains en la simplifiant et en lui prêtant les allures dégagées de la bonne compagnie. La différence entre les deux époques est essentielle et toute à l'avantage de la plus récente.

Aussi l'influence des salons et du monde est capitale au XVIII^e siècle. On n'avait pas connu jusque-là le charme des réunions mondaines. Ni l'entourage pédant de M^lle de Gournay ou de M^lle de Scudéry, ni la société quintessenciée de M^me de Rambouillet ne peuvent donner l'idée de ce que fut, à partir de la Régence, l'urbanité, la politesse qui firent désormais l'attrait de la société. On raffinait encore un peu trop chez la marquise de

Lambert, chez la duchesse du Maine ou chez Mme de Tencin; mais l'esprit fut plus naturel et plus malicieux chez l'égoïste et froide Mme du Deffand; la conversation devint plus sensée et d'un intérêt plus général chez la bourgeoise Mme Geoffrin; les entretiens se haussèrent souvent jusqu'aux sommets de la philosophie et de l'économie politique dans le cercle d'amis fidèles qui se groupèrent autour de la sentimentale et ardente Mlle de Lespinasse. On pourrait citer en outre bien des noms, moins fameux que ceux-ci, qui servirent aussi à rallier les beaux esprits et les penseurs. Mais ce serait tracer le détail de l'histoire et nous nous en tenons ici au principal. Qu'on ne croie pas surtout que ces réunions forcément restreintes n'aient eu que des effets peu importants. Il en eût été ainsi si les conversations s'étaient tenues seulement entre les quatre murs d'un salon, pour si vaste qu'il fût. Mais l'écho s'en répandait au dehors et, par les livres, les idées agitées de la sorte allaient à travers le monde communiquer aux lecteurs la fièvre à peine refroidie des entretiens parisiens.

A ce régime, les esprits gagnèrent bientôt une audace avisée et froide qui les enhardit à aborder tous les sujets sans paraître en laisser soupçonner la gravité. Les langues étaient si déliées et les plumes si légères qu'elles semblaient effleurer à peine ce qu'elles traitaient avec tant de délicatesse. La science s'était faite ingénieuse avec Fontenelle, pressante avec D'Alembert, éloquente avec Buffon, sans rien négliger de la gravité des problèmes qu'elle essayait de résoudre. L'histoire, sereine avec Montesquieu ou pétillante avec Voltaire, pénètre tous les esprits et les force à réfléchir sur les phénomènes de la vie des peuples. Toutes les questions sociales, la politique et la philosophie, le

droit et la religion, les mœurs et les institutions, trouvent d'habiles interprètes qui savent les mettre à la portée de tous, en faire sentir les défauts et en marquer les améliorations possibles. Le théâtre, frondeur par nature, se pique aussi de guider les gens dans la voie des réformes, et ses leçons, attrayantes et ingénieuses, sont terriblement éclatantes. La presse, sans laisser entrevoir encore le formidable organisme qu'elle deviendra plus tard, n'est déjà plus tout à fait ce qu'elle avait été au début : la sèche nomenclature des événements toujours présentés sous un jour favorable, un instrument de règne et non pas un moyen de contrôle. L'esprit critique se fait jour là comme ailleurs, et, si le pouvoir ne lui laisse pas libre cours, il s'insinue cependant dans les gazettes, sous couleur de littérature, et surtout dans les libelles. Il arrive en abondance de l'étranger par toutes ces publications plus ou moins avouées que la Suisse, la Hollande ou l'Angleterre déversent en France et qui, colportées sous le manteau, habilement dissimulées, pénètrent partout et partout sont dévorées avidement. Enfin, les dictionnaires eux-mêmes perdent leurs allures d'autrefois, pour travailler eux aussi à la diffusion des idées modernes. Ce ne sont plus d'honnêtes nomenclatures de mots sans vie et sans portée, mais bien des recueils de matériaux sur toutes choses, présentés avec discernement pour marquer l'état des connaissances humaines, provoquer les réflexions et les comparaisons, marquer le sens dans lequel le savoir peut se développer. *L'Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot est fameuse, à cet égard, et c'est justice, car son action fut considérable, en groupant des esprits d'élite inspirés du même souffle de libre discussion.

Le gouvernement du roi de France tentait d'arrêter

par tous les moyens dont il disposait cette propagande hardie. Mais cette opposition n'avait pas grande influence : en vain les censeurs interdisaient la publication des livres, en vain la police les saisissait et le Parlement décrétait leurs auteurs de prise de corps; les écrits finissaient toujours par paraître et pénétraient là où on ne serait jamais allé les chercher. Une anecdote contée par Voltaire est bien significative, à ce sujet. Le roi et quelques convives soupaient dans l'intimité chez Mme de Pompadour. On parlait chasse et poudre et on ne parvenait pas à s'entendre sur la composition de celle-ci. « Nous ne disputerions pas ainsi, dit quelqu'un, si le roi ne nous avait pas confisqué nos dictionnaires encyclopédiques; nous y trouverions bientôt la réponse à toutes nos questions. » Le favorite renchérit et le roi se défend de ce qu'on lui reproche : s'il a fait confisquer l'ouvrage, c'est qu'on l'a prévenu que cet énorme recueil, qui s'était répandu partout, était fort dangereux pour la monarchie. On se récrie, et, avant la fin du souper, le roi envoie chercher son propre exemplaire, que trois valets apportent aussitôt. Chacun se met à feuilleter le volume qui l'intéresse et Louis XV lui-même prend plaisir à lire quelques articles. « Mais vraiment, dit-il, je ne sais pourquoi on m'avait dit tant de mal de ce livre ! — Et ne voyez-vous pas, sire, riposte le duc de Nivernais, que c'est parce qu'il est fort bon? On ne se déchaîne contre le médiocre et le plat en aucun genre. »

« Pendant ce temps-là, poursuit Voltaire, on feuilletait, et le comte de C... dit tout haut : « Sire, vous êtes trop heureux qu'il se soit trouvé sous votre règne des hommes capables de connaître tous les arts et de les transmettre à la postérité. Tout est ici : depuis la manière de faire une épingle jusqu'à celle de fondre

et de pointer vos canons; depuis l'infiniment petit jusqu'à l'infiniment grand. Remerciez Dieu d'avoir fait naître dans votre royaume ceux qui ont servi ainsi l'univers entier. Il faut que les autres peuples achètent *l'Encyclopédie* ou qu'ils la contrefassent. Prenez tout mon bien, si vous voulez, mais rendez-moi mon *Encyclopédie*. — On dit pourtant, répondit le roi, qu'il y a bien des fautes dans cet ouvrage, si nécessaire et si admirable. — Sire, reprit le comte de C..., il y avait à votre souper deux ragoûts manqués; nous n'en avons pas mangé, et nous avons fait très bonne chère. Auriez-vous voulu qu'on jetât tout le souper par la fenêtre, à cause de ces deux ragoûts? » Le roi sentit la force de la raison; chacun reprit son bien. Ce fut un beau jour. »

Ainsi conclut Voltaire. L'anecdote, si elle est authentique, montre surtout comment on agissait sur l'esprit du roi, tour à tour sévère ou indulgent, suivant le moment et trop souvent à contre-temps. Mal préparé à régner par l'éducation qu'il avait reçue, Louis XV était resté ce qu'il était par le tempérament : indolent, égoïste, indifférent à tout ce qui n'intéressait pas son plaisir immédiat. Satisfait d'être roi, mais redoutant les ennuis et les servitudes de la toute-puissance, il abandonnait volontiers à ses ministres les charges du gouvernement, pourvu qu'il n'y parût pas trop, quitte à les surveiller ensuite et à les épier par-dessous main. Jamais il ne se passionna pour rien, pas même pour ses plaisirs qui prirent bien vite la tournure d'une habitude régulière. La vie de famille le retint tout d'abord par son calme et il se plut dans la compagnie de sa femme, la bonne et douce Marie Leczinska. Il s'en détacha aussi aisément, sans crise et sans secousse, parce que la reine était timide et soucieuse de

lui plaire, et parce qu'il trouva ailleurs la même tranquillité, jointe à une bonne grâce plus variée, à une connaissance plus habile de son humeur obstinément paisible. La curiosité, le désir, plutôt que la passion, furent les causes de ce changement qui ne modifia qu'en apparence les habitudes du roi, aussi réglé dans son désordre qu'il l'avait jamais été dans sa vie de famille. Il est vrai que l'influence de la femme qui avait su dominer le prince se fit sentir alors dans la politique et cette ingérence ne fut pas heureuse, car Louis XV se montra aussi peu résistant sur ce point que sur tant d'autres. Pas de crises, et encore pas d'ennui, telle aurait pu être la devise de ce roi, trop mou pour se livrer à un travail utile et soutenu comme l'avait fait son arrière-grand-père, indifférent à tout ce qui n'était pas un passe-temps ou un plaisir pour lui, et envisageant comme un ennemi quiconque aurait pu troubler la quiétude qu'il essayait de se faire.

On va loin avec un semblable caractère. On sait jusqu'où tomba Louis XV et comment sa vieillesse s'acoquina, en dépit des résistances, aux charmes pervers d'une simple courtisane. La France en souffrit plus encore que la morale et la déchéance graduelle de son roi marquait pour le pays une épreuve de plus. Le roi, lui, ne s'en inquiétait guère, comptant bien que les choses dureraient autant que lui. Elles résistèrent, en effet, parce que l'organisation sociale était encore solide, mais au prix de quels tiraillements et de quelles discussions. Les querelles théologiques furent incessantes, sous un prince et en un temps aussi peu soucieux que possible de la religion. On dispute pour ou contre la bulle avec une ardeur qui ne se dément pas, pendant plus de cinquante ans, comme si la question de la grâce eût pu passionner cette société

frivole. Confinée tout d'abord dans l'Église, cette question irritante arrive bien vite à troubler l'ordre public. Pour convaincre, pour montrer de façon péremptoire le pouvoir surnaturel dont on dispose, on veut avoir des miracles et on en a, car cette époque raisonneuse croit au merveilleux et se laisse aisément prendre aux expériences les plus fantastiques. On en sourirait davantage si, au fond, la querelle ne cachait une question autrement grave : celle de la liberté humaine et celle de l'indépendance de l'Église nationale en face de la suprématie papale. Le piquant est que le prétexte en fut fourni par les jansénistes, les moins libéraux de tous les hommes, et qui, après toutes ces vicissitudes, se trouvèrent les seuls à incarner l'indépendance et la dignité du caractère.

Bientôt la magistrature trouva prétexte dans ces discussions théologiques à dissimuler son opposition politique. Le roi, las de toute cette agitation, avait ordonné l'enregistrement de la bulle, et l'autorité ecclésiastique décrétait, quelques années après, que quiconque ne demanderait pas les sacrements à un prêtre « constitutionnaire », c'est-à-dire acceptant les constitutions de l'archevêque et de Rome, serait privé de l'absolution et de la communion. Ce fut là le signal de l'intervention directe du Parlement dans la lutte : il interdit aux confesseurs de faire précéder la confession d'une adhésion à la bulle et fit communier les gens, en dépit de l'archevêque, par huissiers et par recors. Était-ce bien à un corps judiciaire de se changer ainsi en un tribunal ecclésiastique? Il est permis d'en douter et de croire que cette intervention malencontreuse fut plus nuisible qu'utile aux véritables intérêts de l'ordre et de la liberté. Le Parlement eut mieux fait assurément d'adoucir l'esprit de la législation pénale d'alors et de

se montrer lui-même plus humain et plus tolérant, avant de dépenser tant d'énergie pour un résultat fort accessoire. La coalition des jansénistes et des gens de justice réussit d'abord à amener l'expulsion des jésuites. Mais le Parlement payait ensuite de son existence même l'excès de sa témérité. Énervé d'une opposition qui cachait sous le souci apparent du bien public tant d'ambition personnelle et d'égoïsme professionnel, Louis XV eut l'énergie de dissoudre brusquement le Parlement qui s'était montré aussi hostile aux philosophes qu'aux jésuites et aux protestants. Si elle n'avait paru une victoire du clergé, la réforme de la magistrature n'aurait donc pas été aussi dangereuse qu'elle le semblait ; d'autant que, en modifiant l'organisation judiciaire, le roi avait proclamé deux principes excellents : l'abolition de la vénalité des charges de judicature et l'établissement de la gratuité de la justice par la suppression des épices. Mais le temps ne permit pas à Louis XV de voir les effets de sa tentative, car il mourait trois ans après.

C'est lui, c'est sa politique indécise et égoïste qui avait provoqué et accru le désaccord qui existait maintenant entre le pays, de plus en plus conscient de ses droits, et la royauté, absolue en théorie, mais si contenue dans la pratique qu'elle ne pouvait guère agir sans soulever des clameurs. Pour faire cesser cet état de choses, il aurait fallu songer, à la mort du roi, à organiser ce qu'on a pu nommer judicieusement le despotisme éclairé, et que son successeur fût ce bon tyran, parfois désiré par l'imagination des penseurs, qui, pouvant tout, ne se soucie que de faire le bien et n'use de sa puissance que pour améliorer le sort de ses sujets. Louis XVI paraît avoir senti cette nécessité ; peut-être même en comprit-il la raison ; à coup sûr, il

n'était pas capable de la réaliser. Voulant à tout prix se concilier l'opinion, il débuta par un ministère réformateur, mais en même temps il restaurait l'ancien Parlement, ce qui était une inconséquence. Et par malheur ce ne fut pas la seule, car son règne oscilla ensuite entre l'incertitude et la contradiction.

Bon homme, quoique piètre souverain, il tente avec un réel désir de succès le bien qu'il entrevoit, mais son esprit borné et lent ne voit ni loin ni vite. Brusque parfois et volontaire, le plus souvent timide et gauche, il ne sait faire valoir ni ses idées ni ses qualités. D'ailleurs, on le négligeait, on le raillait jusque dans sa propre famille, et sa femme ou ses frères ne se privaient pas de souligner ses travers. Malgré cela, le peuple l'aime, au début, parce qu'il devine son bon sens et sa volonté sous l'enveloppe épaisse qui les recouvre, parce qu'il sent son honnêteté dans les actes où on l'aperçoit. Mais l'influence de la reine vient gâter tout cela. Elle est élégante et légère, coquette et inconséquente. Elle sait montrer un certain caractère et parfois du plus soutenu, bien que le plus souvent son humeur passe vite en tracasseries courtes et en boutades acérées et cruelles. Autant le roi est économe et autant elle est dépensière, groupant autour d'elle toute une société de courtisans affamés, dont elle paie la bonne grâce et dont elle croit acheter le dévouement. Bref, le contraste est complet entre les deux époux, et le tort de l'un est de trop le mettre en évidence. Quand la reine s'apercevra de son erreur, il sera trop tard pour la réparer : la réputation du roi sera établie, et elle-même, la séduisante Marie-Antoinette, aura perdu son prestige et tout ce que son charme souverain cachait de ses défauts. Alors son impopularité sera aussi fatale au régime que sa popularité l'avait été.

Il est certain que le caractère de Louis XVI fut une cause déterminante et essentielle des événements qui se produisirent. Surtout après les désordres et l'inconsistance du précédent règne, la faiblesse du nouveau monarque et son indécision politique devaient avoir fatalement des conséquences désastreuses. « Mettez, dit un contemporain, un roi d'un caractère ferme et décidé à la place de Louis XVI et la Révolution n'aurait pas eu lieu. Tout son règne n'a fait que de l'amener.... Son indécision, sa faiblesse, ses demi-moyens, ses demi-conseils, son imprévoyance ont tout perdu.... Quand le prince est faible, les courtisans sont intrigants, les factieux sont insolents, le peuple est audacieux, les honnêtes gens sont timides, les serviteurs les plus zélés sont découragés, les hommes capables sont rebutés, les meilleurs conseils n'ont pas de suite. » C'est en effet ce qui advint pendant que Louis XVI présidait aux destinées de la France, et, en analysant ainsi son gouvernement, le publiciste Étienne Dumont [1], qui s'exprime de la sorte, voit juste et parle le langage de la postérité. L'histoire ne peut qu'enregistrer maintenant les incertitudes et les incohérences de ce règne sans direction générale.

L'opposition des privilégiés contre les ministres réformateurs empêche tout d'abord la réalisation des plans de Turgot et le roi ne sait rien trouver que quelques mots bienveillants pour pallier cet échec. Necker, financier trop surfait et trop épris de sa propre réputation, essaie ensuite de procurer par des économies des ressources au trésor; mais les frais du secours donné aux Américains insurgés viennent aggraver

1. Dumont (Pierre-Etienne-Louis) (1759-1829), publiciste et prédicateur protestant, collaborateur de Mirabeau, sur lequel il a laissé d'intéressants mémoires.

l'état des choses, au lieu de l'améliorer. C'était, d'ailleurs, une opération assez inconséquente, qu'une monarchie absolue aidât de son concours des sujets révoltés contre leur souverain légitime. Mais la tentative fut généreuse et non sans gloire : elle mit les armées du roi de France en assez bonne posture et put faire espérer quelque temps de calme et de dignité. C'est alors que le fastueux et insolent Calonne se livra à ses expédients financiers les plus éhontés. Jamais l'argent n'avait été si rare dans le trésor public, et jamais cependant on n'en dépensa tant à la cour. Tout le monde l'y jette à pleines mains, la reine la première, et ce fut du vertige jusqu'à ce que quelques gros scandales vinssent jeter l'alarme et interrompre ce jeu. Après cela, il était bien difficile d'espérer sortir d'un si mauvais pas. Pour faire face au déficit, on convoque cependant les notables, mais les moyens dont on dispose éveillent les résistances du Parlement sans changer la situation. Alors on en revient à Necker et c'est lui qui fait adopter la réunion des États généraux, la suprême ressource de cette monarchie aux abois. Chacun songeait à ce moyen inévitable et nul ne voulait y recourir, tant on le jugeait gros de conséquences et de périls inconnus.

C'était bien, en effet, la dernière barrière qui maintenait encore l'effervescence de la nation. Le travail des esprits allait se faire jour maintenant, d'abord avec prudence, puis avec une violence sans cesse grandissante. Une force nouvelle, l'opinion publique, constituée par les fautes de la monarchie, commençait à agiter le vieux monde et à ébranler son organisation. L'œuvre des salons et des causeries mondaines, qui s'était infiltrée dans les écrits des philosophes, avait gagné toute la nation, en province

comme à Paris, et les mots de liberté et de justice, de république et d'égalité, dont Montesquieu avait fait sentir le pouvoir, venaient comme d'eux-mêmes sur toutes les lèvres et sous toutes les plumes. Le théâtre prêtait à ces grands sentiments l'écho sonore de son parterre et Figaro incarnait un idéal. Voyant le danger, le roi avait voulu, il est vrai, interdire la pièce; mais quand, sous la pression de tout le monde, la représentation fut permise, l'effet n'en fut que plus prodigieux. Dans cette société intelligente et malicieuse, on peut tout dire par allusion et c'est un plaisir dont on ne se prive pas, non dans le journal, qui est encore étroitement surveillé, mais dans les libelles, dans les brochures qui se multiplient comme ils le font toujours en France aux jours troublés de notre histoire.

Ce sont ces feuilles éphémères, que le même souffle agite, qui traduisent le mieux les émotions du moment. C'est à elles qu'il faudrait recourir si on voulait donner, dans son détail quotidien, la vie de cette époque et recueillir tous les signes avant-coureurs de l'orage qui va gronder. Nous ne le pouvions pas ici. Après avoir montré par quelques épisodes, empruntés aux récits des contemporains, ce que fut l'esprit du siècle et dans quel sens il évolua, nous ne devions que signaler de la même façon, par des exemples typiques, ce qui a marqué la fin de la monarchie française. Pour cela nous avons interrogé les témoins de cette époque et nous leur avons laissé dire ce qu'ils avaient vu, plutôt que de leur demander les raisons philosophiques de leurs opinions. Avec eux, nous nous arrêtons aux pieds de la Bastille conquise. Aussi bien est-ce là un événement symbolique du nouvel ordre de choses que la démolition de la vieille prison d'État. Le roi ne semble que peu atteint par cette émeute populaire et pourtant

son autorité en est singulièrement amoindrie. Louis XVI va durer quelques années encore, mais il ne gouverne plus comme il l'avait fait jusque-là, et ce qui lui reste de pouvoir s'effrite jour à jour sous la poussée des événements. Une ère nouvelle s'ouvre pour l'histoire; et d'autres hommes, d'autres sentiments vont s'y donner carrière. Le règne de l'arbitraire est clos; celui de la liberté commence : on ne pourrait que s'en réjouir sans réserve, si le nom même de cette liberté n'allait encore servir de prétexte à bien des fautes et à d'inutiles violences.

P. B.

# LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

## DU XVIII^e SIÈCLE

---

### LE PARLEMENT ET LE TESTAMENT DE LOUIS XIV

Partagé entre deux siècles et entre deux règnes, Saint-Simon a vu la fin de l'un comme les débuts de l'autre, et c'est lui, qui, après avoir jugé Louis XIV et sa politique, va nous en dire les effets. Le Grand Roi en mourant laissait des dispositions testamentaires qui limitaient fortement l'autorité de son neveu le duc d'Orléans, régent du roi mineur comme parent le plus proche, et qui donnaient au contraire des avantages considérables à ses enfants adultérins, en particulier au duc du Maine, que M^me de Maintenon protégeait entre tous. Comment les choses vont-elles se passer, maintenant que Louis XIV n'est plus là pour y veiller? Saint-Simon nous l'apprendra, en décrivant avec son ordinaire sens du pittoresque le premier contact de ces deux pouvoirs rivaux devant le Parlement de Paris.

Moins de demi-quart d'heure après que nous fûmes en séance [1], arrivèrent les bâtards. M. du Maine [2] crevait de joie. Le terme est étrange, mais on ne peut rendre autrement son maintien. L'air riant et satisfait surnageait à celui d'audace, de confiance, qui perçaient néanmoins, et à la politesse qui semblait les combattre. Il saluait à droite et à gauche, et perçait chacun de ses regards. Entré dans le parquet [3] quelques pas, son salut

1. Elle eut lieu le 2 septembre 1715, avant huit heures du matin.

2. Fils légitimé de Louis XIV et de M^me de Montespan (1670-1736).

3. « *Parquet*, l'espace qui est enfermé par les sièges des juges et par le barreau où sont les avocats. » (*Dict. Acad. fr.*, 1694.)

aux présidents eut un air de jubilation, que celui du premier président réfléchissait d'une manière sensible. Aux pairs le sérieux, ce n'est point trop dire le respectueux, la lenteur, la profondeur de son inclination vers eux de tous les trois côtés fut parlante. Sa tête demeura abaissée même en se relevant, tant est forte la pesanteur des forfaits aux jours même qu'on ne doute plus du triomphe. Je le suivis exactement partout de mes regards, et je remarquai sur les trois côtés également que l'inclination du salut qui lui fut rendu fut raide et courte. Pour son frère[1], il n'y parut que son froid ordinaire.

A peine étions-nous rassis que Monsieur le Duc[2] arriva, et l'instant d'après M. le duc d'Orléans. Je laissai rasseoir le bruit qui accompagna son arrivée, et comme je vis que le premier président[3] se mettait en devoir de vouloir parler en se découvrant, je fis signe de la main, me découvris et me couvris tout de suite, et je dis que j'étais chargé par Messieurs les pairs de déclarer à la Compagnie assemblée que ce n'était qu'en considération des importantes et pressantes affaires publiques qu'il s'agissait maintenant de régler, que les pairs voulaient bien encore souffrir l'usurpation plus qu'indécente du bonnet[4], et les autres dont ils avaient à se plaindre, et montrer par ce témoignage public la juste préférence qu'ils donnaient aux affaires de l'État sur les leurs les plus particulières, les plus chères et les plus justes, qu'ils ne voulaient pas retarder d'un instant; mais qu'en même temps je protestais au

1. Le comte de Toulouse, amiral de France (1678-1737).

2. C'est le duc de Bourbon qu'on désignait ainsi (Louis-Henri de Condé, 1692-1740).

3. C'était alors Jean-Antoine de Mesmes, comte d'Avaux.

4. Le Parlement et les Pairs étaient en querelle à cause de la fameuse affaire du *bonnet*, c'est-à-dire que le roi aurait voulu que le Premier Président du Parlement se découvrît lorsqu'il adressait la parole aux Pairs, dans les assemblées solennelles, mais les magistrats se refusaient à cette concession, et la lutte prenait des allures fort vives, surtout dans l'esprit de Saint-Simon.

nom des pairs contre ces usurpations, et contre leur durée, de la manière la plus expresse, la plus formelle, la plus authentique, au milieu et en face de la plus auguste assemblée, et autorisé de l'aveu et de la présence de tous les pairs; et que je protestais encore que ce n'était qu'en considération de la parole positive et authentique que M. le duc d'Orléans ci-présent nous donna hier au soir dans son appartement, à Versailles, de décider et juger nettement ces usurpations aussitôt que les affaires publiques du gouvernement seront réglées; et qu'il a trouvé bon que je l'énonçasse clairement ici comme je fais, et (me découvrant et me recouvrant aussitôt) que j'eusse l'honneur de l'interpeller ici lui-même, d'y déclarer que telle est la parole qu'il nous a donnée, et sur laquelle uniquement nous comptons, et en conséquence nous bornons présentement à ce qui vient d'être dit et déclaré par moi, de son aveu et permission expresse et formelle, en présence de quinze ou seize pairs ci-présents qu'il manda hier au soir chez lui.

Le silence profond avec lequel je fus écouté témoigna la surprise de toute l'assistance. M. le duc d'Orléans se découvrit, en affirmant ce que je venais de dire, assez bas et l'air embarrassé, et se recouvrit.

Aussitôt après je regardai M. du Maine, qui me parut avec un air content d'en être quitte à si bon marché, et que mes voisins me dirent avoir eu l'air fort en peine à mon début.

Un silence fort court suivit ma protestation, après quoi je vis le premier président dire quelques mots assez bas à M. le duc d'Orléans, puis faire tout haut la députation du Parlement pour aller chercher le testament du Roi et son codicille, qui avait été mis au même lieu. Le silence continua pendant cette grande et courte attente; chacun se regardait sans se remuer. Nous étions tous aux sièges bas, les portes étaient censées fermées, mais la grand'chambre était pleine de curieux de qualité et de tous états, et de la suite nom-

breuse de ce qui était en séance. M. le duc d'Orléans avait eu la facilité de se laisser leurrer, en cas de besoin, du secours d'Angleterre, et pour cela de faire placer milord Stairs dans une des lanternes[1]. Ce fut l'ouvrage du duc de Noailles, de Canillac, de l'abbé Dubois.

Il y en avait un autre plus présent. Le régiment des gardes occupait sourdement toutes les avenues, et tous les officiers, avec des soldats d'élite dispersés, l'intérieur du Palais. Le duc de Guiche, démis à son fils, était dans la lanterne basse de la cheminée. Il avait capitulé avec M. le duc d'Orléans, et en avait tiré six cent mille livres pour ce service, qu'il avait eu le talent de lui faire valoir. Il s'était donné pendant la vie du Roi pour un homme attaché aux bâtards. Ils y avaient compté et, comme on le voit, ne tardèrent pas à se mécompter. La précaution ne fut utile qu'au duc de Guiche; tout se passa, il est vrai, peu doucement, mais sans la plus légère apparence de donner la moindre atteinte à la tranquillité parfaite.

La députation ne fut pas longtemps à revenir. Elle remit le testament et le codicille entre les mains du premier président qui les présenta, sans s'en dessaisir, à M. le duc d'Orléans, puis les fit passer de main en main par les présidents à mortier à Dreux, conseiller au Parlement, père du grand maître des cérémonies, disant qu'il lisait bien, et d'une voix forte qui serait bien entendue de tous, de la place où il était sur les sièges hauts derrière les présidents près de la lanterne de la buvette. On peut juger avec quel silence il fut écouté, et combien les yeux et les oreilles se dressèrent vers ce lecteur. A travers toute sa joie, le duc du Maine montra une âme en peine; il se trouvait au moment d'une forte opération qu'il fallait soutenir. M. le duc

1. On nommait ainsi alors « certains petits cabinets ou écoutes, qui sont placés dans les lieux où se font des actions publiques et desquels on voit et on écoute ce qui se passe sans être vu. » (*Dict. Acad. française*, 1694.)

d'Orléans ne marqua qu'une application tranquille.

Je ne m'arrêterai point à ces deux pièces, où il n'est question que de la grandeur et de la puissance des bâtards, de Mme de Maintenon et de Saint-Cyr, du choix de l'éducation du Roi, et du conseil de régence au pis pour M. le duc d'Orléans, et de le livrer entièrement dépouillé de tout pouvoir au pouvoir sans bornes du duc du Maine.

Je remarquai un morne et une sorte d'indignation qui se peignit sur tous les visages, à mesure que la lecture avançait, et qui se tourna en une sorte de fermentation muette à la lecture du codicille que fit l'abbé Menguy, autre conseiller de la grand'chambre, mais clerc, et en la même place de Dreux pour être mieux entendu. Le duc du Maine la sentit, et en pâlit, car il n'était appliqué qu'à jeter les yeux sur tous les visages, et les miens le suivaient de près tout en écoutant, et regardant de fois à autre la contenance de M. le duc d'Orléans.

La lecture achevée, ce prince prit la parole, et passant les yeux sur toute la séance, se découvrit, se recouvrit, et dit un mot de louange et de regret du feu Roi. Élevant après la voix davantage, il déclara qu'il n'avait qu'à approuver tout ce qui regardait l'éducation du Roi, quant aux personnes, et ce qui se trouvait sur un établissement aussi beau et aussi utile que l'était celui de Saint-Cyr, dans les dispositions qu'on venait d'entendre; qu'à l'égard de celles qui regardaient le gouvernement de l'État, il parlerait séparément de ce qui en était contenu dans le testament et dans le codicille; qu'il avait peine à les concilier avec ce que le Roi lui avait dit dans les derniers jours de sa vie, et avec les assurances qu'il lui avait données publiquement qu'il ne trouverait rien dans ses dispositions dont il pût n'être pas content, en conséquence de quoi il avait lui-même toujours depuis renvoyé à lui pour tous les ordres à donner, et ses ministres pour les recevoir sur les affaires; qu'il fallait qu'il n'eût pas compris la force

de ce qu'on lui avait fait faire, regardant du côté du duc du Maine, puisque le conseil de régence se trouvait choisi, et son autorité tellement établie par le testament qu'il ne lui en demeurait plus aucune à lui ; que ce préjudice fait au droit de sa naissance, à son attachement pour la personne du Roi, à son amour et à sa fidélité pour l'État, était de nature à ne pouvoir le souffrir avec la conservation de son honneur ; et qu'il espérait assez de l'estime de tout ce qui était là présent pour se persuader que sa régence serait déclarée telle qu'elle devait être, c'est-à-dire entière, indépendante, et le choix du conseil de régence, à qui il ne disputait pas la voix délibérative pour les affaires, à sa disposition, parce qu'il ne les pouvait discuter qu'avec des personnes qui, étant approuvées du public, pussent aussi avoir sa confiance. Ce court discours parut faire une grande impression.

Le duc du Maine voulut parler. Comme il se découvrait, M. le duc d'Orléans avança la tête par-devant M. le Duc, et dit au duc du Maine d'un ton sec : « Monsieur, vous parlerez à votre tour ». En un moment l'affaire tourna selon les désirs de M. le duc d'Orléans. Le pouvoir du conseil de régence et sa composition tombèrent. Le choix du conseil de régence fut attribué à M. le duc d'Orléans, régent du royaume, avec toute l'autorité de la régence, et à la pluralité des voix du conseil de régence la décision des affaires seulement, avec la voix du Régent comptée pour deux en cas de partage. Ainsi toutes les grâces et les punitions demeurèrent en la main seule de M. le duc d'Orléans. L'acclamation fut telle que le duc du Maine n'osa dire une parole. Il se réserva pour soutenir le codicille, dont la conservation, en effet, eût annulé par soi-même tout ce que M. le duc d'Orléans venait d'obtenir.

Après quelques moments de silence, M. le duc d'Orléans reprit la parole. Il témoigna une nouvelle surprise que les dispositions du testament n'eussent pas

suffi à qui les avait suggérées, et que, non contents de s'y être établis les maîtres de l'État, ils en eussent eux-mêmes trouvé les clauses si étranges qu'il avait fallu, pour se rassurer, devenir encore les maîtres de la personne du Roi, de la sienne à lui, de la cour et de Paris. Il ajouta que si son honneur se trouvait blessé au point où il lui paraissait que la Compagnie l'avait senti elle-même par les dispositions du testament, ainsi que toutes les lois et les règles, les mêmes étaient encore plus violées par celles du codicille, qui ne laissait ni sa liberté ni sa vié même en sûreté, et mettait la personne du Roi dans l'absolue dépendance de qui avait osé profiter de l'état de faiblesse d'un roi mourant pour lui arracher ce qu'il n'avait pu entendre. Il conclut par déclarer que la régence était impossible à exercer avec de telles conditions, et qu'il ne doutait pas que la sagesse de la Compagnie n'annulât un codicille qui ne se pouvait soutenir, et dont les règlements jetteraient la France dans les malheurs les plus grands et les plus indispensables. Tandis que ce prince parlait, un profond et morne silence lui applaudissait, sans s'expliquer.

Le duc du Maine, devenu de toutes les couleurs, prit la parole, qui pour cette fois lui fut laissée. Il dit que l'éducation du Roi, et par conséquent sa personne, lui étant confiée, c'était une suite toute naturelle qu'il eût, privativement à tout autre, l'entière autorité sur sa maison civile et militaire, sans quoi il ne pouvait se charger de le faire servir, ni répondre de sa personne; et de là à vanter son attachement, si connu du feu Roi qu'il y avait mis toute sa confiance.

M. le duc d'Orléans l'interrempit à ce mot, qu'il releva. M. du Maine voulut le tempérer par les louanges du maréchal de Villeroy, adjoint à lui, mais sous lui dans la même charge et la même confiance. M. le duc d'Orléans reprit qu'il serait étrange que la première et plus entière confiance ne fût pas en lui, et plus encore qu'il ne pût vivre auprès du Roi que sous

l'autorité et la protection de ceux qui se seraient rendus les maîtres absolus du dedans et du dehors, et de Paris même par les régiments des gardes.

La dispute s'échauffait, se morcelait par phrases coupées de l'un à l'autre, lorsque en peine de la fin d'une altercation qui devenait indécente, et cédant à l'ouverture que le duc de la Force venait de me faire par-devant le duc de la Rochefoucauld, qui siégeait entre nous deux, je fis signe de la main à M. le duc d'Orléans de sortir et d'aller achever cette discussion dans la quatrième des enquêtes[1], qui a une porte de communication dans la grand'chambre, et où il n'y avait personne. Ce qui me détermina à cette action fut que je m'aperçus que M. du Maine s'affermissait, qu'il se murmurait confusément de partage, et que M. le duc d'Orléans ne faisait pas le meilleur personnage, puisqu'il descendait à plaider pour ainsi dire sa cause contre le duc du Maine. Il avait la vue basse. Il était tout entier à attaquer et à répondre, en sorte qu'il ne vit point le signe que je lui faisais. Quelques moments après je redoublai, et n'en ayant pas plus de succès, je me levai et m'avançai quelques pas, et lui dis, quoique d'assez loin : « Monsieur, si vous passiez dans la quatrième des enquêtes, avec M. du Maine, vous y parleriez plus commodément », et m'avançant au même instant davantage, je l'en pressai par un signe de la main et des yeux qu'il put distinguer. Il m'en rendit un de la tête, et à peine fus-je rassis que je le vis s'avancer par-devant M. le Duc à M. du Maine, et aussitôt après tous deux se lever, et s'en aller dans la quatrième des enquêtes. Je ne pus voir qui, de ce qui était épars hors de séance, les y suivit, car toute la séance se leva à leur sortie, et se rassit en même temps sans bouger et tout en grand silence. Quelque temps après M. le comte de Toulouse sortit de place, et alla dans cette chambre. M. le Duc l'y suivit un peu après.

1. La quatrième chambre des enquêtes.

Au bout de quelque temps le duc de la Force en fit autant.

Il y fut assez peu. Revenant en séance, il dépassa le duc de la Rochefoucauld et moi, mit sa tête entre celle du duc de Sully et la mienne, parce qu'il ne voulut pas être entendu par la Rochefoucauld, et me dit : « Au nom de Dieu, allez-vous-en là-dedans, cela va fort mal; M. le duc d'Orléans mollit; rompez la dispute, faites rentrer M. le duc d'Orléans; et dès qu'il sera en place, qu'il dise qu'il est trop tard pour achever, qu'il faut laisser la Compagnie aller dîner, et revenir achever au sortir de table; et pendant cet intervalle, ajouta la Force, mander les gens du Roi au Palais-Royal, et faire parler aux pairs dont on pourrait douter, et aux chefs de meute parmi les magistrats. »

L'avis me parut bon et important. Je sortis de séance et allai à la quatrième des enquêtes. Je trouvai un grand cercle assez fourni de spectateurs, M. le comte de Toulouse vers l'entrée en avant, mais collé à ce cercle, M. le Duc vers le milieu en même situation, tous assez éloignés de la cheminée, devant laquelle M. le duc d'Orléans et le duc du Maine étaient seuls, disputant d'action à voix basse, avec l'air fort allumé tous deux. Je considérai quelques moments ce spectacle, puis je m'approchai de la cheminée, en homme qui voulait parler. « Qu'y a-t-il, monsieur? me dit M. le duc d'Orléans d'un air vif d'impatience. — Un mot pressé, monsieur, lui dis-je, que j'ai à vous dire. » Il continuait à parler au duc du Maine, moi presque en tiers; je redoublai, il me tendit l'oreille. « Non pas cela, lui dis-je, et lui prenant la main : venez-vous-en ici. » Je le tirai au coin de la cheminée. Le comte de Toulouse qui était là auprès se recula beaucoup, et tout le cercle de ce côté-là. Le duc du Maine se recula aussi d'où il était en arrière.

Je dis à l'oreille à M. le duc d'Orléans qu'il ne devait pas espérer de rien gagner sur M. du Maine, qui ne sacrifierait pas le codicille à ses raisons, que la lon-

gueur de cette conférence devenait indécente, inutile, dangereuse, qu'il était là en spectacle à tout ce qui y était entré comme en séance, et encore mieux vu et examiné; qu'il n'avait de parti que de rentrer en séance, et dès qu'il y serait, le rompre, etc. « Vous avez raison, me dit-il, je vais le faire. — Mais, repris-je, faites-le donc sur-le-champ, et ne vous laissez point amuser. C'est M. de la Force à qui vous devez cet avis, et qui m'envoie vous le donner. » Il me quitta sans plus rien dire, alla à M. du Maine, lui dit en deux mots qu'il était trop tard, et qu'on finirait l'après-dînée.

J'étais demeuré où il m'avait laissé. Je vis aussitôt le duc du Maine lui faire la révérence, comme se séparant tous deux, et se retirer, et dans le même moment M. le Duc venir joindre M. le duc d'Orléans, et se parler, tandis que M. du Maine joignit le cercle, et s'arrêta le dos dedans, pour voir apparemment ce colloque. Il dura assez peu, et fut fort en douceur, quoique M. le Duc en air d'empressement. Comme il fallait passer à peu près où j'étais pour rentrer dans la grand'chambre, tous deux vinrent vers moi.

En ce moment je sus que M. le Duc venait de demander à M. le duc d'Orléans d'entrer au conseil de régence, puisqu'on n'avait point égard au testament, et d'en être déclaré chef, et qu'il l'avait obtenu. La haine des bâtards, et par le rang de prince du sang, etc., et par le procès de la succession de M. le Prince, avait engagé Mme la Duchesse à faire des pas auprès de M. le duc d'Orléans dans les dernières semaines de la vie du Roi, et M. le duc d'Orléans à les bien recevoir, pour se fortifier contre M. du Maine. Il n'avait, je pense, osé me dire qu'il s'était engagé à cette place de chef du conseil de régence, mais je crois que l'engagement en était pris, et que M. le Duc l'en somma plutôt qu'il ne lui demanda. Bref, M. le duc d'Orléans me dit qu'il en allait parler au Parlement avant de lever la séance; j'en fis un air de félici-

tation et d'approbation à M. le Duc, et nous rentrâmes aussitôt en séance.

Le bruit qui accompagne toujours ces rentrées étant apaisé, M. le duc d'Orléans dit qu'il était trop tard pour abuser plus longtemps de la Compagnie, qu'il fallait aller dîner et rentrer au sortir de table pour achever. Tout de suite il ajouta qu'il croyait convenable que M. le Duc entrât dès lors au conseil de régence et que ce fût avec la qualité de chef de ce conseil; et que, puisque la Compagnie avait rendu à cet égard la justice qui était due à sa naissance et à la qualité de régent, il lui expliquerait ce qu'il pensait sur la forme à donner au gouvernement, et qu'en attendant il profitait du pouvoir de sa régence pour profiter des lumières et de la sagesse de la Compagnie, et lui rendait dès maintenant l'ancienne liberté des remontrances [1]. Ces paroles furent suivies d'un applaudissement éclatant et général, et la séance fut aussitôt levée.

J'étais prié à dîner ce jour-là chez le cardinal de Noailles, mais je sentis l'importance d'employer le temps si court et si précieux de l'intervalle jusqu'à la rentrée de l'après-dînée, et de ne pas quitter M. le duc d'Orléans, dont le duc de la Force me pressa dès que je fus rentré en séance. Je m'approchai de M. le duc d'Orléans dans la fin du parquet, et lui dis à l'oreille : « Les moments sont chers, je vous suis au Palais-Royal »; et me remis après où je devais être pour sortir avec les pairs. Montant en carrosse, j'envoyai un gentilhomme m'excuser au cardinal de Noailles, et lui dire que je lui en dirais la raison. Je m'en allai au Palais-Royal où la curiosité avait rassemblé tout ce qui n'était pas au Palais, et où vint encore une partie de ce qui y avait été spectateurs. Tout ce que j'y trouvai de ma connaissance me demanda des nouvelles avec

1. Une déclaration du 24 février 1673 avait restreint l'emploi des remontrances à la sauvegarde des intérêts privés, et l'absolutisme de Louis XIV n'avait pas tardé à en abolir en fait l'exercice.

empressement. Je me contentai de répondre que tout allait bien, et dans la règle, mais que tout n'était pas encore fini.

M. le duc d'Orléans était passé dans un cabinet où je le trouvai seul avec Canillac qui l'avait attendu. Nous prîmes là nos mesures, et M. le duc d'Orléans envoya chercher le procureur général Daguesseau, depuis chancelier, et le premier avocat général Joly de Fleury, depuis procureur général. Il était près de deux heures. On servit une petite table de quatre couverts, où Canillac, Conflans, premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans, et moi nous mîmes avec ce prince, et, pour le dire en passant, je n'ai jamais mangé avec lui depuis qu'une fois, chez Mme la duchesse d'Orléans à Bagnolet.

Le maréchal de Villeroy était demeuré à Versailles. Il avait chargé Goesbriant, gendre de Desmaret, de venir au Palais, et de lui mander souvent des nouvelles. Il en reçut trois courriers fort près à près, qui le remplirent tellement de joie et d'espérance, lui et la duchesse de Ventadour, son ancienne bonne amie, qu'ils ne doutèrent pas que ce qui se passait sur le codicille ne le soutînt, et ne rétablît le testament, de sorte qu'ils ne purent se contenir, et répandirent la victoire complète du duc du Maine sur M. le duc d'Orléans, dans Versailles. Paris fut aussi dans la même erreur, répandue par les émissaires du duc du Maine de tous côtés; mais le triomphe ne fut pas de longue durée.

Nous retournâmes au Parlement un peu avant quatre heures. J'y allai seul dans mon carrosse un moment avant M. le duc d'Orléans, et j'y trouvai tout en séance, J'y fus regardé avec grande curiosité, à ce qu'il me parut; je ne sais si on était instruit d'où je venais. J'eus soin que mon maintien ne montrât rien. Je dis seulement en passant au duc de la Force que son conseil avait été salutaire, que j'avais lieu d'en espérer tout succès, et que j'avais dit à M. le duc d'Orléans

que c'était lui qui l'avait pensé et me l'avait dit. M. le duc d'Orléans arrivé, et le bruit inséparable d'une nombreuse suite apaisé, il dit qu'il fallait reprendre les choses où elles en étaient demeurées le matin; qu'il devait dire à la cour qu'il n'était demeuré d'accord de rien avec M. du Maine, en même temps lui remettre devant les yeux les clauses monstrueuses d'un codicille arraché à un prince mourant, clauses bien plus étranges encore que les dispositions du testament que la cour n'avait pas jugé devoir être exécutées, et que la cour ne pouvait passer à M. du Maine d'être maître de la personne du Roi, de la cour, de Paris, par conséquent de l'État, de la personne, de la liberté, de la vie du Régent, qu'il serait en état de faire arrêter à toute heure, dès qu'il serait le maître absolu et indépendant de la maison du Roi civile et militaire; que la cour voyait ce qui devait nécessairement résulter d'une nouveauté inouïe qui mettait tout entre les mains de M. du Maine, et qu'il laissait aux lumières, à la prudence de la Compagnie, à sa sagesse, à son équité, à son amour pour l'État, à déclarer ce qu'elle en pensait.

M. du Maine parut alors aussi méprisable sur le pré, qu'il était redoutable dans l'obscurité des cabinets. Il avait l'air d'un condamné, et lui toujours si vermeil, avec la pâleur de la mort sur le visage. Il répondit à voix fort basse et peu intelligible, et avec un air aussi respectueux, et aussi humble qu'il l'avait eu audacieux le matin.

On opinait cependant sans l'écouter, et il passa tout d'une voix comme en tumulte à l'entière abrogation du codicille. Cela fut prématuré comme l'abrogation du testament l'avait été le matin, l'un et l'autre par une indignation soudaine. Les gens du Roi devaient parler et ils étaient là, avant que personne opinât; aussi le premier président n'avait point demandé les voix : elles avaient prévenu l'ordre. Daguesseau, quoique procureur général, et Fleury, premier avocat général,

parlèrent donc : le premier en peu de mots; l'autre avec plus d'étendue, et fit un fort beau discours. Comme il existe dans les bibliothèques, je ne parlerai que des conclusions conformes de tous deux, en tout et partout favorables à M. le duc d'Orléans.

Après qu'ils eurent parlé, le duc du Maine, se voyant totalement tondu, essaya une dernière ressource. Il représenta avec plus de force qu'on n'en n'attendait de ce qu'il avait montré en cette seconde séance, mais pourtant avec mesure, que s'il était dépouillé de l'autorité qui lui était donnée par le codicille, il demandait à être déchargé de la garde du Roi, de répondre de sa personne, et de conserver seulement la surintendance de son éducation. M. le duc d'Orléans répondit : « Très volontiers, Monsieur, il n'en faut pas aussi davantage. » Là-dessus le premier président, aussi abattu que le duc du Maine, prit les voix.

Chacun répondit de l'avis des conclusions, et l'arrêt fut prononcé, en sorte qu'il ne resta nulle sorte de pouvoir au duc du Maine, qui fut totalement remis entre les mains du Régent, avec le droit de mettre dans la régence qui il voudrait, d'en ôter qui bon lui semblerait, et de faire tout ce qu'il jugerait à propos sur la forme à donner au gouvernement, l'autorité toutefois des affaires demeurant au conseil de régence, à la pluralité des voix, celle du Régent comptée pour deux en cas seulement de partage, et M. le Duc déclaré chef sous lui du conseil de régence, avec, dès à présent, la faculté d'y entrer et d'y opiner.

Pendant les opinions, le prononcé et le reste de la séance, le duc du Maine eut toujours les yeux baissés, l'air plus mort que vif, et parut immobile. Son fils[1] et son frère ne donnèrent aucun signe de prendre part à rien.

L'arrêt fut suivi de fortes acclamations de la foule

1. Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes (1700-1754).

qui était éparse hors de la séance; et celle qui remplissait le reste du Palais y répondit à mesure qu'elle fut instruite de ce qui avait été décidé.

Ce bruit un peu long apaisé, le Régent fit un remerciement court, poli, majestueux à la Compagnie, protesta du soin qu'il aurait d'employer au bien de l'État l'autorité de laquelle il était revêtu, puis dit à la Compagnie qu'il était temps de l'informer de ce qu'il jugeait nécessaire d'établir pour lui aider dans l'administration de l'État. Il ajouta qu'il le faisait avec d'autant plus de confiance, que ce qu'il se proposait n'était que l'exécution de ce que M. le duc de Bourgogne, car il le nomma ainsi, avait résolu, et qu'on avait trouvé parmi les papiers de sa cassette. Il fit un court et bel éloge des lumières et des intentions de ce prince, puis déclara qu'outre le conseil de régence, qui serait le suprême où toutes les affaires du gouvernement ressortiraient, il se proposait d'en établir un pour les affaires étrangères, un pour les affaires de la guerre, un pour celles de la marine, un pour celles des finances, un pour les affaires ecclésiastiques, et un pour celles du dedans du royaume, et de choisir quelques-uns des magistrats de le Compagnie pour entrer dans ces deux derniers conseils, et les aider de leurs lumières sur la police du royaume, la jurisprudence, et ce qui regardait les libertés de l'Église gallicane.

L'applaudissement des magistrats éclata, et toute la foule y répondit. Le premier président conclut la séance par un compliment fort court au Régent, qui se leva, et en même temps toute la séance, et on s'en alla.

Il faut ici se souvenir de la très singulière rencontre en même pensée sur ces conseils entre le duc de Chevreuse et moi, conseils destinés et adoptés par M. le duc de Bourgogne, et donnés en cette seconde séance par le Régent pour avoir été trouvés dans ses papiers. On ne peut exprimer l'impression que fit ce nom auguste, ni à quel point la mémoire de ce prince parut

chère, et sa personne regrettée et respectée avec la plus sincère vénération.

Il alla droit au Palais à Versailles, parce qu'il était fort tard, et qu'il voulut voir le Roi avant qu'il se couchât, comme pour lui rendre compte de ce qui s'était passé. Il y reçut les compliments forcés des deux vieux amants[1], et de là s'en alla chez Madame[2]. Elle fut au-devant de lui l'embrasser, ravie de joie, et après les premières questions et conjouissances, elle lui dit qu'elle ne désirait rien autre chose que le bonheur de l'État par un bon et sage gouvernement, et sa gloire à lui ; qu'elle ne lui demanderait jamais rien qu'une seule chose, qui n'était que pour son bien et son honneur, mais qu'elle lui en demandait sa parole précise : c'était de n'employer jamais en rien du tout, pour peu que ce fût, l'abbé Dubois, qui était le plus grand coquin et le plus insigne fripon qu'il y eût au monde, et dont elle avait mille et mille preuves, qui, pour peu qu'il pût se fourrer, voudrait aller à tout, et le vendrait lui et l'État pour son plus léger intérêt. Elle en dit bien d'autres sur son compte, et pressa tant Monsieur son fils qu'elle en tira parole positive de ne l'employer jamais.

J'arrivai une heure après à Versailles. J'allai chez Mme la duchesse de Berry[3], qui était ravie. M. le duc d'Orléans en sortait. Je vis après Mme la duchesse d'Orléans[4], qui me parut tâcher d'être bien aise. J'évitai les détails avec elle sous prétexte de m'aller reposer. Ce n'était pas sans besoin. J'appris le lendemain la parole exigée et donnée de l'exclusion totale de l'abbé

1. Le maréchal de Villeroy et la duchesse de Ventadour.

2. Sa mère, la duchesse d'Orléans douairière, Élisabeth-Charlotte de Bavière, femme d'esprit et de bon sens, que sa correspondance a fait justement apprécier.

3. La fille du Régent, Marie-Louise-Élisabeth d'Orléans, femme du duc de Berry, fameuse par ses scandales.

4. La femme du duc d'Orléans, fille de Louis XIV et de Mme de Montespan, nature fière et que son mari négligeait beaucoup.

Dubois. On ne verra que trop tôt que les paroles de M. le duc d'Orléans ne furent jamais que des paroles, c'est-à-dire des sons qui frappent l'air.

SAINT-SIMON.

*Mémoires*, publiés par Chéruel et Ad. Régnier fils (Hachette et Cie), t. XII, p. 200.

---

## L'AVORTEMENT D'UN COMPLOT

Après de semblables événements et étant donné le caractère du duc du Maine, il était à prévoir que les princes ainsi évincés causeraient des tracas à la Régence et essaieraient de faire au duc d'Orléans tout le mal qu'ils pourraient. C'est pour cela que le duc du Maine ne craignit pas de conspirer avec l'ambassadeur d'Espagne et de demander à l'étranger le secours nécessaire pour assouvir sa vengeance. Nous n'avons pas à dire ici comment tout cela fut préparé. Nous citerons seulement le récit de la fin de cette mésaventure, qui aboutit si mal pour les conjurés, et quelques pages d'une femme qui, mêlée à l'affaire, a vu les choses de près et a su en tracer un tableau bien vivant.

L'après-dînée du même jour, 9 décembre 1718, le chevalier de Gavaudun, un des premiers gentilshommes de notre maison, entra dans ma chambre. M. de Valincour[1] était avec moi; il nous dit : « Voici une grande nouvelle; l'hôtel de l'ambassadeur d'Espagne[2] est investi, et son quartier est rempli de troupes. On ne sait encore de quoi il s'agit. » Je fus saisie d'effroi. Je tâchai pourtant de ne montrer que de la surprise de cet événement devant M. de Valincour, qui ignorait la part que nous y prenions. Gavaudun était au fait; il nous quitta, ne voulant que m'apprendre ce qui était

1. J.-B. Henri du Trousset, sieur de Valincour (1653-1730), gentilhomme du comte de Toulouse et membre de l'Académie française (1699).

2. Antoine Giudice, duc de Giovenazzo, prince de Cellamare, né à Naples en 1657, mort à Séville le 16 mai 1733.

arrivé. M. de Valincour resta longtemps avec moi à raisonner sur cette aventure, dont il était fort étonné. Je ne sais comment il ne s'aperçut pas de mon trouble, que j'avais grande peine à cacher. J'essuyai ensuite une visite de l'abbé de Chaulieu [1], qui me tint dans la même contrainte. L'ambassadeur arrêté, et les conjectures à tort et à travers sur ce sujet, firent encore toute la conversation.

Mme la duchesse du Maine [2], de son côté, n'avait pas moins de peine à faire bonne contenance, au milieu du monde qui était chez elle. Tout ce qui arrivait débitait la nouvelle, ajoutait quelques circonstances et ne parlait d'autre chose. Elle n'osait se soustraire à ce monde importun, de peur qu'on ne lui trouvât l'air affairé. Elle me fit pourtant appeler un moment dans sa garde-robe, et me demanda si je n'avais rien appris de particulier. Je lui dis que je ne savais que le bruit public, dont j'étais très alarmée. Elle l'était grandement aussi, quoiqu'elle ne vît pas encore où cela tendait. Elle m'envoya faire quelques perquisitions [3], dont je ne rapportai aucun éclaircissement.

Enfin nous apprîmes que les papiers que portait l'abbé Portocarrero [4] avaient été pris; et que ceux de l'ambassadeur, arrêté à cette occasion, étaient pareillement saisis. C'est alors que nous nous vîmes plongés dans l'abîme, dont il n'y avait pas moyen de se tirer. Le lendemain on sut que les marquis de Pompadour et de Saint-Geniez étaient à la Bastille. Deux jours après, Mme la duchesse du Maine jouant au biribi [5],

1. L'aimable poète (1639-1720), que son esprit a sauvé de l'oubli.

2. Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, petite-fille du grand Condé, spirituelle et intrigante, qui avait beaucoup d'action sur son mari et l'avait poussé à conspirer.

3. « Recherche exacte que l'on fait de quelque chose. » (*Dict. Acad. fr.*, 1694).

4. Qui se rendait en Espagne, porteur, dans le double fond de sa chaise de poste, de certaines pièces compromettantes de la conspiration de Cellamare. Il fut rejoint à Poitiers et les papiers confisqués.

5 Jeu de hasard très en vogue alors.

comme à son ordinaire (elle n'avait garde de rien changer dans sa façon de vivre), un monsieur de Châtillon, qui tenait la banque, homme froid, qui ne s'avisait jamais de parler, dit : « Vraiment il y a une nouvelle fort plaisante; on a arrêté et mis à la Bastille, pour cette affaire de l'ambassadeur d'Espagne, un certain abbé Bri..., Bri...[1]. » Il ne pouvait retrouver son nom. Ceux qui le savaient n'avaient pas envie de l'aider. Enfin il acheva, et ajouta : « Ce qui en fait le plaisant, c'est qu'il a tout dit; et voilà bien des gens fort embarrassés. » Alors il éclate de rire pour la première fois de sa vie.

Mme la duchesse du Maine, qui n'en avait pas la moindre envie, dit : « Oui, cela est fort plaisant. — Oh! cela est à faire mourir de rire, reprit-il. Figurez-vous ces gens qui croyaient leur affaire bien secrète : en voilà un qui dit plus qu'on ne lui en demande, et nomme chacun par son nom. » Ce dernier trait jeta notre princesse dans la plus cruelle inquiétude, et la moins attendue; car le comte de Laval lui avait fait dire que l'abbé était évadé, et les mesures si bien prises à cet égard, qu'il n'y avait rien à craindre. Elle soutint jusqu'au bout la pénible conversation de M. de Châtillon, sans donner aucun signe des divers mouvements dont elle fut agitée. Elle m'en fit le récit la nuit, quand je me retrouvai avec elle, et me montra ses frayeurs, que je ne pus dissiper, trop persuadée moi-même du triste sort qu'elle allait subir. On arrêtait tous les jours quelqu'un; et nous ne faisions qu'attendre notre tour.

Le chevalier de Menil fut mis aussi à la Bastille. L'abbé Brigaut, comme je l'ai dit, l'avait chargé de sa cassette et de ses papiers. Le chevalier ne se doutait de rien alors. Mais quand il apprit qu'on avait arrêté le prince Cellamare pour affaires d'État, comme il savait que l'abbé était en relation avec lui, il jugea, par son

1. L'abbé Brigaut, un des familiers de la duchesse du Maine, qui était lui aussi compromis dans la conspiration et dont les aveux aidèrent à la débrouiller.

départ précipité, qu'il pouvait être entré dans la même affaire, et se trouva fort embarrassé de ce qu'il avait reçu de cet abbé. Il n'ignorait pas la rigueur des ordonnances à ce sujet; mais il aima mieux s'y exposer que de manquer à quelqu'un qui, sans être son intime ami, s'était fié à lui. Il crut cependant devoir s'éclaircir de la nature du dépôt dont on l'avait chargé. Il ouvrit adroitement la cassette, et n'y trouva, comme l'abbé lui avait dit, que son testament et des papiers aussi indifférents. Il la referma, sans qu'il y parût; et ensuite décacheta le rouleau de papiers où étaient tous les projets, mémoires et tout ce qui s'était écrit sur cette affaire d'Espagne, dont il n'avait eu aucune connaissance jusqu'à ce moment. Il n'eut pas le loisir de lire tant de pièces diverses; mais il en vit assez, en les parcourant, pour juger qu'il n'y avait rien ni contre le roi, ni contre l'État; et voyant les noms de beaucoup de gens de distinction qui allaient être impliqués dans cette affaire si ce témoignage contre eux n'était soustrait, il prit le parti de jeter tous les papiers au feu.

Il y avait plusieurs intrigues distinctes de la nôtre, qui, sans se communiquer entre elles, aboutissaient toutes à l'Espagne, et traitaient séparément avec l'ambassadeur. Le comte Daydie et Magni, qui, au premier bruit, s'enfuirent en Espagne, avaient leur cabale particulière. Le duc de Richelieu, mis longtemps après les autres à la Bastille, avait la sienne. D'autres grands du royaume furent aussi soupçonnés d'avoir fait des partis. Les indices ou les preuves de toutes ces choses se trouvaient dans le mémorial de l'abbé Brigaut. Le prince Cellamare l'avait mis au fait de tout, ou peu s'en fallait.

Le lendemain de l'incendie qu'avait fait le chevalier de Menil[1], l'abbé Dubois, dont il était fort connu, et qui savait ses liaisons avec l'abbé Brigaut, l'envoya chercher, et s'informa de ce qu'il aurait pu en apprendre

1. C'est-à-dire le lendemain du jour où il avait brûlé ses papiers.

sur l'affaire en question. Le chevalier de Menil l'assura qu'il ne lui en avait jamais parlé, et lui avoua qu'il avait mis entre ses mains une cassette fermée, laquelle ne contenait, à ce qu'il lui avait dit, que des papiers concernant ses propres affaires. On envoya vite chercher la cassette, où tout se trouva selon l'exposé.

Cependant l'abbé Brigaut, que l'ambassadeur avait pressé de partir, cheminait lentement sur un cheval de louage, vêtu en cavalier. Il atteignit en trois jours Montargis, où des gens que le duc d'Orléans avait envoyés de tous côtés pour l'arrêter se saisirent de lui, le trouvant très ressemblant à la description qu'ils avaient de sa figure. Il se défendit d'abord d'être celui qu'on cherchait; mais plusieurs lettres qu'on trouva sur lui, adressées à l'abbé Brigaut, dont il n'avait pas eu soin de se défaire, furent une conviction à laquelle il ne put rien opposer. On le ramena par le même chemin à la Bastille, plus promptement qu'il n'avait été à Montargis.

La frayeur le saisit en y entrant, et il se montra disposé à dire tout ce qu'on voudrait savoir de lui.

MM. d'Argenson et Le Blanc[1], commis à l'examen de toute cette affaire, vinrent bientôt l'interroger; et pour entamer la conversation, ils lui dirent que sa servante était à la Bastille, et que le chevalier de Menil leur avait remis ce qu'il lui avait confié. « Eh bien, dit-il, puisque vous avez ces papiers-là, vous savez tout; car il n'y a rien qui n'y soit. » Cet aveu, qui se rapportait si peu à ce qu'ils avaient trouvé dans la cassette, leur fit voir que le chevalier n'avait fait qu'une confession tronquée.

M. Le Blanc l'envoya chercher, et lui dit la déclaration de l'abbé Brigaut. M. de Menil l'assura hardiment qu'il n'avait aucun autre papier de l'abbé; et dit que, pour s'en convaincre, on n'avait qu'à envoyer sur-le-champ visiter sa maison. Après avoir persisté quelque

1. Le premier, garde des sceaux; et le second, ministre de la guerre.

temps sur cette négative, se voyant seul avec M. Le Blanc (les gens qui l'accompagnaient s'étaient retirés) : « Je vais, monsieur, lui dit-il, vous parler, non comme à un ministre d'État et à mon juge, mais comme à un galant homme, qui fait cas des sentiments d'honneur. » Ce petit avant-propos achevé, il conta naïvement, sans rien déguiser, ce qu'il avait fait, et les raisons qui l'y avaient déterminé. M. Le Blanc, touché de sa confiance, lui dit qu'il ne pouvait pas, sans trahir son ministère, garder le secret qu'il venait de lui confier; mais qu'il ferait valoir sa franchise, et tâcherait d'excuser sa conduite auprès du Régent.

M. Le Blanc le retint chez lui, fut sur-le-champ au Palais-Royal, fit en effet tout ce qu'il put pour pallier l'action du chevalier de Menil, et serait parvenu à apaiser le duc d'Orléans sur son compte, si l'abbé Dubois, piqué personnellement d'avoir été trompé, n'avait jeté feu et flamme pour le faire mettre à la Bastille. Il y fut conduit le même jour, nonobstant les bons offices de M. Le Blanc, et les sollicitations de Nocé, son ami, un des favoris du Régent, qui offrit de le garder chez lui.

Un marquis de Menil, d'une autre famille, alla trouver le duc d'Orléans, pour l'assurer qu'il n'était ni parent ni ami du chevalier. « Tant pis pour vous, monsieur, répondit le régent : le chevalier de Menil est un très galant homme. »

Je n'avais jamais ouï parler du chevalier de Menil, quand j'appris son aventure et sa prison. On donnait de grands éloges à son procédé généreux. J'entendis dire tant de bien de lui à cette occasion, que cela me prévint extrêmement en sa faveur.

Le Régent, pour autoriser et justifier sa conduite violente, avait fait imprimer et répandre deux lettres du prince Cellamare au cardinal Alberoni[1], prises dans le paquet que portait l'abbé Portocarrero, avec les

1. Premier ministre du roi d'Espagne.

autres écrits envoyés à cette Éminence par l'ambassadeur; il y avait à la tête de cet imprimé :

« Afin que le public soit instruit sur quels fondements Sa Majesté a pris la résolution, le 9 du présent mois, de renvoyer le prince Cellamare, ambassadeur du roi d'Espagne, et d'ordonner qu'un gentilhomme ordinaire de sa maison l'accompagne jusqu'à la frontière d'Espagne, on a fait imprimer les copies des deux lettres de cet ambassadeur à M. le cardinal Alberoni, des premier et deux du présent mois, signées par ledit ambassadeur, et entièrement écrites de sa main, et sans chiffre. »

A la suite de ces deux lettres, on avait ajouté cet avertissement :

« Lorsque le service du roi, et les précautions nécessaires pour la sûreté et le repos de l'État, permettront de publier les projets, manifestes et mémoires cotés dans ces deux lettres, on verra toutes les circonstances de la détestable conjuration tramée par ledit ambassadeur, pour faire une révolution dans le royaume. »

Malgré cette promesse, on ne manifesta rien de plus : mais ce soin d'envenimer l'affaire et de la rendre odieuse, la rigueur déjà exercée sur la plupart des prétendus coupables, annonçaient le traitement qu'on préparait aux personnes principales qui y étaient entrées. On en avait d'ailleurs plusieurs notions. Mme la duchesse du Maine fut positivement avertie, par plus d'une voie, qu'on songeait à l'arrêter. Elle m'entretenait souvent les nuits, et me disait qu'en quelque lieu qu'on la conduisît, elle demanderait que j'allasse avec elle. Je le souhaitais passionnément. Nous croyions alors qu'eu égard à son rang, on la mettrait dans quelque maison royale, avec une suite convenable : il n'était pas possible d'imaginer la dureté du traitement qu'elle essuya. Cette idée de prison ne l'effrayait pas trop; et même elle en plaisantait avec moi, faisant des projets pour rendre sa retraite, sinon agréable, du moins facile à supporter.

J'étais dans cette triste attente, lorsqu'un soir, plus fatiguée qu'à l'ordinaire, je me jetai sur un lit de repos dans ma chambre, et m'endormis. Au fort de mon sommeil, je me sentis tirée par le bras : j'ouvris les yeux à moitié; et, au travers de l'obscurité, j'entrevis une femme mal mise que je ne reconnus point. Elle me dit que sa maîtresse m'envoyait donner avis que Mme la duchesse du Maine allait être arrêtée cette nuit; qu'elle le savait par une voie si sûre, qu'on n'en pouvait douter. Ce discours me réveilla tout à fait; je lui fis plusieurs questions sur des particularités qu'elle ignorait. Je n'en tirai rien de plus : je sus seulement qu'elle était envoyée par la marquise de Lambert [1], à qui j'étais fort attachée, et qui l'était infiniment aux intérêts de Mme la duchesse du Maine, quoiqu'elle ne fût pas dans sa confidence sur cette affaire.

Je fus aussitôt trouver la princesse, et lui dis l'avis que j'avais reçu. Il ne faisait que confirmer avec plus de précision ceux qui lui étaient venus d'ailleurs. Elle en fit part aux gens les plus familiers auprès d'elle, et les plus initiés à ses mystères, et les retint pour passer la nuit dans sa chambre, en attendant le moment de cette catastrophe, dont elle était si peu troublée, qu'elle fit beaucoup de plaisanteries tirées du sujet, où chacun se prêta; et cette nuit d'alarmes se passa fort gaiement. Je pris un livre que je trouvai sous ma main, pour lui insinuer de dormir. C'était les *Décades* de Machiavel, marquées au chapitre des *Conjurations*. Je le lui montrai. Elle me dit en éclatant de rire : « Otez vite cet indice contre nous; ce serait un des plus forts. »

L'attente fut vaine pour ce moment. Le jour vint, et s'avança, sans qu'on entendît parler de rien. Des mesures qu'il fallut encore prendre obligèrent le Régent à remettre de quelques jours l'exécution de

1. Anne-Thérèse de Marguenat de Courcelles, marquise de Lambert (1647-1733), dont le salon fut célèbre et réunissait les écrivains les plus connus du temps.

son dessein. Cependant Mme la duchesse du Maine, persuadée qu'il y persistait, songea à faire un mémoire, qu'elle voulait laisser à Mme la princesse sa mère, pour l'engager à demander, aussitôt qu'elle serait arrêtée, qu'on lui fît son procès; sachant bien qu'il n'y avait rien eu de criminel dans sa conduite, et que l'examen juridique qu'on en ferait obligerait le Régent à la remettre en liberté. Quatre ou cinq jours s'étaient écoulés assez tranquillement, lorsque, après avoir passé une partie de la nuit à faire cet écrit, et m'en entretenir, elle s'endormit sur les six heures du matin, et je me retirai. Je commençais à m'assoupir, quand j'entendis ouvrir ma porte, où je laissais la clef. Je crus que Mme la duchesse du Maine me renvoyait chercher. Je dis à moitié éveillée : « Qui est-ce? » Une voix inconnue me répondit : « C'est de la part du roi. » Je me doutai d'abord de ce qu'il me voulait. On me dit tout de suite incivilement de me lever : j'obéis sans réplique. C'était le 29 décembre; le jour ne paraissait pas encore. Les gens qui étaient entrés dans ma chambre y étaient venus sans lumière : ils en allèrent chercher; et je vis un officier des gardes et deux mousquetaires. L'officier me lut un ordre qu'il avait de me garder à vue. Cependant je continuai de me lever. Je demandai ma femme de chambre, qui logeait un peu plus loin; on ne voulut pas la laisser venir. Toute la maison était pleine de gardes et de mousquetaires; et l'on ne pouvait aborder d'aucun côté. Elle tenta inutilement le passage, et fut toujours repoussée.

J'étais dans une horrible inquiétude de ce qui se passait chez Mme la duchesse du Maine, que je ne doutais pas qu'on n'arrêtât en même temps. Mais je jugeais bien qu'on ne m'en voudrait dire aucunes nouvelles. Je sus depuis que le duc de Béthune, capitaine des gardes de quartier, accompagné de M. de La Billarderie, lieutenant des gardes du corps, lui avait porté l'ordre du roi pour la conduire en pri-

son, auquel elle se soumit sans résistance et avec une grande tranquillité. La Billarderie demanda à la femme qui était couchée dans la chambre de Mme la duchesse du Maine, si elle n'était pas la demoiselle de Launay. Elle dit bien fort que non, n'enviant pas pour lors le traitement qu'on me destinait.

Je restai seule avec mes trois gardes depuis sept heures du matin jusqu'à onze, sans rien savoir de ce qui se passait. Je demandai à l'un d'eux, avec qui je ne laissais pas de m'entretenir assez légèrement, si je ne suivrais pas Madame, en cas qu'on la transférât en quelque lieu. Il m'assura qu'on ne lui refuserait rien de ce qu'elle demanderait. Cette espérance me tranquillisa; mais je n'en jouis pas longtemps : car un autre garde vint dire au mien que la princesse était partie, et qu'ils pouvaient me laisser avec un seul mousquetaire; ce qu'ils firent.

La nouvelle de ce départ, dont je n'étais point, me serra le cœur. Ce fut la première émotion que j'éprouvai. J'étais si préparée à tout le reste, que je n'en avais senti aucun trouble. Je ne pus savoir où l'on conduisait Mme la duchesse du Maine. On me dit seulement qu'elle coucherait ce jour-là à Essonnes [1]; d'où je jugeai faussement qu'elle serait gardée à Fontainebleau. J'aurais été bien plus affligée si j'avais su alors qu'on la menait en Bourgogne, gouvernement de M. le Duc, pour la mettre dans la citadelle de Dijon; qu'elle allait dans des carrosses de louage, et n'avait pour toute suite que deux femmes de chambre. On envoya peu après, à la sollicitation de madame la princesse, Mlle Desforges, parente de M. de Malésieu, attachée depuis longtemps à elle, sans aucun titre. C'était se voir étrangement réduite, pour une princesse toujours environnée de monde, et qui se croit seule quand elle n'est pas dans la presse.

1. Actuellement chef-lieu de canton de l'arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise).

Le capitaine des gardes la quitta à Essonnes; et M. de La Billarderie, avec les détachements des gardes du corps et des mousquetaires, l'amena à Dijon, où il resta quelque temps auprès d'elle. Il fut extrêmement touché du malheur de cette princesse, et ne songea qu'à adoucir, par ses soins et par ses services, les horreurs de sa captivité.

M. le duc du Maine fut arrêté à Sceaux, où il était resté pendant le séjour que Mme la duchesse du Maine avait fait à Paris. On le conduisit dans la citadelle de Doullens [1], en Picardie, où il fut gardé par un officier nommé Favencour, qui le traita avec toute l'impolitesse et la dureté d'un véritable geôlier. M. de Malésieu [2], resté à Sceaux avec M. le duc du Maine, y fut pris : on saisit ses papiers en sa présence; et l'on trouva dans son écritoire, sous le repli du contrat de mariage de son fils, l'original de cette lettre du roi d'Espagne au roi de France, dont il avait fait tant de perquisitions, et tant déploré la perte. Aussitôt qu'il l'aperçut, il se jeta dessus, et la déchira. M. Trudaine, qui faisait la visite de ses papiers, en reprit les morceaux, qui furent bien conservés, et on le mena à la Bastille.

MM. Davisard et Barjeton, qui avaient travaillé aux mémoires sur les rangs des princes légitimés, et n'étaient point entrés dans l'affaire présente, se trouvèrent enveloppés dans la disgrâce commune à tout ce qui était particulièrement attaché à la maison du Maine. Le fils de M. de Malésieu, lieutenant général d'artillerie, et le chevalier de Gavaudun, furent pris à Paris chez Mme la duchesse du Maine, en même temps qu'elle. Sa fille d'honneur, Mlle de Montauban,

1. Actuellement chef-lieu d'arrondissement du département de la Somme.

2. C'est lui qui avait fait entrer Mlle Delaunay chez la duchesse du Maine, pour laquelle il composa nombre de divertissements destinés à amuser les séjours à Sceaux. C'est lui qui, de concert avec le cardinal de Polignac, rédigea le brouillon des deux lettres que le roi d'Espagne devait écrire au roi et au Parlement. Le brouillon malencontreux, qu'il croyait perdu, se retrouva inopinément quand on vint arrêter Malésieu.

quoiqu'elle n'eût pas grande part à sa confiance, eut le même sort. Deux valets de chambre de la princesse, quatre de ses valets de pied, deux frotteuses de son appartement; toutes ces personnes, prises d'un coup de filet, furent amenées le même jour à la Bastille. On fit l'honnenr à l'abbé Lecamus et à cette comtesse ruinée [1] de les y mettre aussi, mais, je crois, un peu plus tard. On y fit venir peu après, du fond de sa province, le vieux marquis de Boisdavis, gentilhomme de Poitou, pour une lettre qu'il avait écrite au duc du Maine, remplie d'offres de services et d'assurances de dévouement à ses intérêts, qu'on trouva dans les papiers de ce prince.

Le cardinal de Polignac [2] fut exilé à Anchin, une de ses abbayes en Flandre; le prince de Dombes et le comte d'Eu [3], son frère, envoyés à la ville d'Eu, en Normandie, terre de M. le duc du Maine. La princesse sa fille fut mise par madame la princesse, au couvent de la Visitation de Chaillot. Toute cette maison fut ainsi dispersée.

Renfermée dans ma chambre, tête à tête avec un mousquetaire mal informé, je ne pus rien apprendre de toutes ces choses. Je crois qu'il aurait dit volontiers ce qu'il aurait su, car il s'offrit à me rendre tous les services que je voudrais exiger de lui. Je n'en voulus recevoir aucun, tant par défaut de confiance, que pour ne pas lui donner, dans une conjoncture si délicate, quelque droit à ma reconnaissance. J'avais cependant une cassette remplie de papiers non suspects par rapport aux affaires d'État, mais qui me regardaient personnellement, dont j'aurais bien voulu me débarrasser. Je crus, toute réflexion faite, qu'il valait mieux qu'elle tombât entre les mains des ministres

1. Mlle Delaunay ne la nomme nulle part.

2. Membre des Académies Française, des Sciences et des Inscriptions, l'auteur de l'*Anti-Lucrèce*, un des meilleurs poèmes latins modernes (1661-1741).

3. Tous deux fils du duc du Maine.

qu'en celles d'un mousquetaire. Heureusement celui-ci fut relayé par un autre, dans le temps qu'il commençait de prendre trop d'intérêt à mes malheurs. Celui qui vint à sa place ne me parut pas si compatissant. Il m'exhorta seulement à faire un léger repas, me faisant presque entendre que ce pourrait être le dernier. Je ne savais quelle exécution si brusque il m'annonçait, n'ayant nulle notion de ce qu'on voulait faire de moi.

L'après-dînée MM. Fagon et Parisot, maîtres des requêtes, vinrent prendre mes papiers. Je leur dis qu'ils y trouveraient quelques lettres galantes; qu'il était bon de les avertir qu'elles étaient d'un homme de quatre-vingts ans, quoique écrites d'une main écolière parce qu'il était aveugle : c'était l'abbé de Chaulieu; et le secrétaire son petit laquais, qui ne savait mot d'orthographe.

Ces messieurs examinèrent mes livres, où ils ne trouvèrent rien à reprendre; fouillèrent partout, jusque sous mes matelas, et ne virent point cette cassette, que j'avais désiré de soustraire. Ils voulurent visiter un coffre dont ma femme de chambre avait la clef : cela les obligea de la faire venir, et on la laissa ensuite avec moi, ce qui me fut d'une grande consolation. Une heure ou deux après, un officier des mousquetaires me vint dire que je me disposasse à partir, sans m'apprendre où l'on allait me mener. Je lui demandai si la fille qui me servait ne viendrait pas avec moi. Il me dit qu'il n'avait nul ordre pour cela, et ne pouvait le permettre sans savoir la volonté du Régent. Je le priai instamment de m'obtenir cette grâce, qui serait la seule que je demanderais. Il m'assura qu'elle me serait accordée, et que cette fille me suivrait de fort près. Il emmena son mousquetaire, me renferma dans ma chambre seule avec elle, et me dit que dans une demi-heure on viendrait me chercher.

Cette pauvre Rondel, quoiqu'il n'y eût qu'un an

qu'elle fût auprès de moi et qu'on lui eût officieusement conseillé de ne pas me suivre, m'assura que, quelque chose qui pût arriver, elle ne me quitterait point. J'eus lieu d'être aussi contente de son bon sens que de son affection.

La cassette pleine de mes papiers, qui m'était restée, m'inquiétait, quoiqu'il n'y eût que des bagatelles; et j'eus l'imprudence de lui dire de les jeter au feu quand je serais partie, et qu'elle se trouverait seule dans ma chambre. Je lui donnai la clef : elle n'eut le loisir de me faire aucune objection; car on vint aussitôt me prendre, et l'on me mit dans un carrosse avec trois mousquetaires.

Il était sept heures du soir. Je me doutai alors que la route ne serait pas longue, et qu'on me menait à la Bastille. J'y arrivai en effet. On me fit descendre au bout d'un petit pont où le gouverneur me vint prendre. Après que je fus entrée, l'on me tint quelque temps derrière une porte, parce qu'il arrivait quelqu'un des nôtres qu'on ne voulait pas me laisser voir. Je ne comprenais rien à toutes ces rubriques. Ceux-ci placés dans leurs niches, le gouverneur vint me chercher, et on me mena dans la mienne. Je passai encore des ponts où l'on entendait des bruits de chaînes, dont l'harmonie est désagréable. Enfin j'arrivai dans une grande chambre où il n'y avait que les quatre murailles fort sales, et toutes charbonnées par le désœuvrement de mes prédécesseurs. Elle était si dégarnie de meubles, qu'on alla chercher une petite chaise de paille pour m'asseoir; deux pierres, pour soutenir un fagot qu'on alluma; et on attacha proprement un petit bout de chandelle au mur, pour m'éclairer. Toutes ces commodités m'ayant été procurées, le gouverneur se retira, et j'entendis refermer sur moi cinq ou six serrures, et le double de verrous.

Me voilà donc seule vis-à-vis de mon fagot, incertaine si j'aurais cette fille qui devait m'être une société et un grand secours; plus en peine encore du parti

qu'elle aurait pris sur l'ordre non réfléchi que je lui avais donné, dont je vis alors toutes les conséquences. Je passai environ une heure dans cette inquiétude, et ce fut la plus pénible de toutes celles qui s'écoulèrent pendant ma prison.

Enfin je vis reparaître le gouverneur, qui m'amenait Mlle Rondel. Elle lui demanda, d'un air fort délibéré, si nous coucherions sur le plancher. Il lui répondit sur un ton goguenard assez déplacé, et nous laissa. Dès que je fus seule avec elle, je lui demandai qu'étaient devenus mes papiers. Elle me dit qu'elle avait ouvert la cassette ; et que l'en ayant trouvée toute pleine, sans que je lui en eusse désigné aucun dont il fallût principalement se défaire, elle avait jugé qu'elle n'aurait jamais le loisir de tout brûler, et moins encore le moyen d'empêcher que les cendres ne déposassent contre elle et contre moi ; qu'au surplus elle avait pensé qu'après la visite faite dans ma chambre, on n'y reviendrait pas ; qu'elle avait donc pris le parti de refermer la cassette, et de la remettre dans l'endroit obscur qui l'avait dérobée aux premières recherches. Elle me rendit ma clef. Je louai sa prudence, qui avait réparé une étourderie de ma part, dont les suites pouvaient être fâcheuses.

Nous nous entretenions paisiblement, lorsque nous entendîmes rouvrir nos portes avec fracas ; cela ne se peut faire autrement. On nous fit passer dans une chambre vis-à-vis de la nôtre, sans nous en rendre raison. On ne s'explique point en ce lieu-là ; et tous les gens qui vous abordent ont une physionomie si resserrée, qu'on ne s'avise pas de leur faire la moindre question.

Nous fûmes barricadées dans cette chambre aussi soigneusement que nous l'avions été dans l'autre. A peine y étions-nous renfermées, que je fus frappée d'un bruit qui me sembla tout à fait inouï. J'écoutai assez longtemps pour démêler ce que ce pouvait être. N'y comprenant rien, et voyant qu'il continuait sans

interruption, je demandai à Rondel ce qu'elle en pensait. Elle ne savait que répondre; mais s'apercevant que j'en étais inquiète, elle me dit que cela venait de l'Arsenal, dont nous n'étions pas loin; que c'était peut-être quelque machine pour préparer le salpêtre. Je l'assurai qu'elle se trompait, que ce bruit était plus près qu'elle ne croyait, et très extraordinaire. Rien pourtant de plus commun. Je découvris par la suite que cette machine, que j'avais apparemment crue destinée à nous mettre en poussière, n'était autre que le tournebroche, que nous entendions d'autant mieux que la chambre où l'on venait de nous transférer était au-dessus de la cuisine.

La nuit s'avançait, et nous ne voyions ni lit ni souper. On vint nous retirer de cette chambre où je me déplaisais fort, n'étant pas sortie de mon erreur sur le bruit qui continuait toujours. Nous retournâmes dans la première. J'y trouvai un petit lit assez propre, un fauteuil, deux chaises, une table, une jatte, un pot à l'eau, et une espèce de grabat pour coucher Rondel. Elle le trouva maussade, et s'en plaignit. On lui dit que c'étaient les lits du roi, et qu'il fallait s'en contenter. Point de réplique. On s'en va; l'on nous renferme.

Ce simple nécessaire, quand on a craint de ne l'avoir pas, cause plus de joie que n'en peut donner la plus somptueuse magnificence à ceux qui ne manquent de rien. J'étais donc fort aise de me voir un lit. Je n'aurais pas été fâchée d'avoir aussi un souper. Il était onze heures du soir, et rien ne paraissait. Je me souvins alors de l'exhortation de mon mousquetaire pour me faire dîner; et je crus qu'instruit des us et coutumes du lieu, il savait qu'on n'y soupait pas. La faim, qui chasse le loup hors du bois, me pressait; mais je ne voyais point d'issue. Enfin le souper arriva, mais fort tard. Les embarras du jour avaient causé ce dérangement; et je ne fus pas moins surprise le lendemain de le voir arriver à six heures du soir, que je l'avais été ce jour-là de l'attendre si longtemps.

Je soupai, je me couchai; l'accablement m'aurait fait dormir, si la petite cloche que la sentinelle sonne à tous les quarts d'heure, pour faire voir qu'elle ne dort pas, n'avait interrompu mon sommeil chaque fois. Je trouvai cette règle cruelle, d'éveiller à tous moments de pauvres prisonniers, pour les assurer qu'on veille non pas à leur sûreté, mais à leur captivité; et c'est à quoi j'eus plus de peine à m'accoutumer.

Mme DE STAAL-DELAUNAY.

*Mémoires*, éd. M. de Lescure (*Nouvelle collection Jannet-Picard*), t. I, p. 175.

---

## PIERRE LE GRAND A PARIS

Tandis que le Régent, mal assuré dans son autorité, devait veiller à tout ce qu'on pouvait ourdir contre lui, le czar Pierre le Grand vint à Paris. On l'y accueillit avec autant de sympathie que de curiosité et la franchise de son caractère sut lui garder les sentiments de respect que sa démarche avait éveillés. Venu pour s'informer, il voulut tout voir, sans gêne et à son gré. Il observa donc beaucoup et Saint-Simon, en observant à son tour l'impérial voyageur lui-même, nous donne une occasion excellente de nous instruire sur les mœurs de son temps. S'il est vrai, ainsi qu'on le prétend, que la postérité pour les contemporains commence aux frontières de leur pays, la visite d'un étranger est quelque chose comme le regard de l'avenir jeté par avance sur le présent, et son sentiment comme un écho anticipé de ce qu'on pensera plus tard des choses actuelles. C'est surtout à ce titre que les pages qui suivent sont intéressantes à connaître.

Ce monarque se fit admirer par son extrême curiosité, toujours tendante à ses vues de gouvernement, de commerce, d'instruction, de police; et cette curiosité atteignit à tout et ne dédaigna rien, dont les moindres traits avaient une utilité suivie, marquée, savante, qui n'estima que ce qui méritait l'être, en qui brilla l'intelligence, la justesse, la vive appréhension

de son esprit. Tout montrait en lui la vaste étendue de ses lumières et quelque chose de continuellement conséquent. Il allia d'une manière tout à fait surprenante la majesté la plus haute, la plus fière, la plus délicate, la plus soutenue, en même temps la moins embarrassante quand il l'avait établie dans toute sa sûreté, avec une politesse qui la sentait, et toujours, et avec tous, et en maître partout, mais qui avait ses degrés suivant les personnes. Il avait une sorte de familiarité qui venait de liberté; mais il n'était pas exempt d'une forte empreinte de cette ancienne barbarie de son pays qui rendait toutes ses manières promptes, même précipitées, ses volontés incertaines, sans vouloir être contraint ni contredit sur pas une; sa table, souvent peu décente, beaucoup moins ce qui la suivait, souvent aussi avec un découvert d'audace et d'un roi partout chez soi; ce qu'il se proposait de voir ou de faire toujours dans l'entière indépendance des moyens qu'il fallait forcer à son plaisir et à son mot; le désir de voir à son aise, l'importunité d'être en spectacle, l'habitude d'une liberté au-dessus de tout lui faisait souvent préférer les carrosses de louage, les fiacres[1] même, le premier carrosse qu'il ne connaissait pas. Il sautait dedans et se faisait mener par la ville ou dehors. Cette aventure arriva à M^me de Matignon, qui était allée là bayer, dont il mena le carrosse à Boulogne et dans d'autres lieux de campagne, qui fut bien étonnée de se trouver à pied. Alors c'était au maréchal de Tessé et à sa suite, dont il s'échappait ainsi, à courir après, quelquefois sans le pouvoir trouver.

C'était un fort grand homme, très bien fait, assez maigre; le visage assez de forme ronde; un grand front; de beaux sourcils; le nez assez court sans rien de trop, gros par le bout; les lèvres assez grosses; le

1. Ils avaient été ainsi nommés parce que leur bureau central, rue Saint-Martin, était placé sous l'enseigne de Saint Fiacre. Depuis 1668, ils stationnaient dans les rues de Paris et, en 1703, on les avait numérotés. Les règlements de police en réservaient l'usage à la bourgeoisie.

teint rougeâtre et brun; de beaux yeux noirs, grands, vifs, perçants, bien fendus; le regard majestueux et gracieux quand il y prenait garde, sinon sévère et farouche, avec un tic qui ne revenait pas souvent, mais qui lui démontait les yeux et toute la physionomie, et qui donnait de la frayeur. Cela durait un moment, avec un regard égaré et terrible, et se remettait aussitôt. Tout son air marquait son esprit, sa réflexion et sa grandeur, et ne manquait pas d'une certaine grâce. Il ne portait qu'un col de toile, une perruque ronde, brune, comme sans poudre, qui ne touchait pas ses épaules, un habit brun, justaucorps uni, à boutons d'or, veste, culotte, bas, point de gants ni de manchettes, l'étoile de son ordre sur son habit et le cordon par-dessous, son habit souvent déboutonné tout à fait, son chapeau sur une table, et jamais sur sa tête, même dehors. Dans cette simplicité, quelque mal voituré et accompagné qu'il pût être, on ne s'y pouvait méprendre à l'air de grandeur qui lui était naturel.

Ce qu'il buvait et mangeait en deux repas réglés est inconcevable, sans compter ce qu'il avalait de bière, de limonade et d'autres sortes de boissons entre les repas, toute sa suite encore davantage; une bouteille ou deux de bière, autant et quelquefois davantage de vin, des vins de liqueurs après, à la fin du repas des eaux-de-vie préparées, chopine et quelquefois pinte : c'était à peu près l'ordinaire de chaque repas. Sa suite à sa table en avalait davantage; et mangeaient tous à l'avenant à onze heures du matin et à huit heures du soir. Quand la mesure n'était pas plus forte, il n'y paraissait pas. Il y avait un prêtre aumônier qui mangeait à la table du Czar, plus fort de moitié que pas un, dont le Czar, qui l'aimait, s'amusait beaucoup. Le prince Kurakin allait tous les jours à l'hôtel de Lesdiguières [1], mais il demeura logé chez lui.

1. L'hôtel de Lesdiguières était situé rue de la Cerisaie et il avait été bâti par le fameux financier Sébastien Zamet. C'est là que Pierre le Grand logea pendant son séjour à Paris.

Le Czar entendait bien le français, et, je crois, l'aurait parlé s'il eût voulu; mais, par grandeur, il avait toujours un interprète. Pour le latin et bien d'autres langues, il les parlait très bien. Il eut chez lui une salle des gardes du Roi, dont il ne voulut presque jamais être suivi dehors. Il ne voulut point sortir de l'hôtel de Lesdiguières, quelque curiosité qu'il eût, ni donner aucun signe de vie, qu'il n'y eût reçu la visite du Roi.

Le samedi matin, lendemain de son arrivée, le Régent alla voir le Czar. Ce monarque sortit de son cabinet, fit quelques pas au-devant de lui, l'embrassa avec un grand air de supériorité, lui montra la porte de son cabinet, et se tournant à l'instant sans nulle civilité, y entra. Le Régent le suivit, et le prince Kurakin après lui, pour leur servir d'interprète. Ils trouvèrent deux fauteuils vis-à-vis l'un de l'autre; le Czar s'assit en celui du haut bout; le Régent dans l'autre. La conversation dura près d'une heure, sans parler d'affaires, après quoi le Czar sortit de son cabinet, le Régent après lui, qui avec une profonde révérence, médiocremenl rendue, le quitta au même endroit où il l'avait trouvé en entrant.

Le lundi suivant 10 mai, le Roi alla voir le Czar, qui le reçut à sa portière, le vit descendre de carrosse, et marcha de front à la gauche du Roi jusque dans sa chambre, où ils trouvèrent deux fauteuils égaux. Le Roi s'assit dans celui de la droite, le Czar dans celui de la gauche; le prince Kurakin servit d'interprète. On fut étonné de voir le Czar prendre le Roi sous les deux bras, le hausser à son niveau, l'embrasser ainsi en l'air, et le Roi à son âge, et qui n'y pouvait pas être préparé, n'en avoir aucune frayeur. On fut frappé de toutes les grâces qu'il montra devant le Roi, de l'air de tendresse qu'il prit pour lui, de cette politesse qui coulait de source, et toutefois mêlée de grandeur d'égalité de rang, et légèrement de supériorité d'âge; car tout cela se fit très distinctement sentir. Il loua

fort le Roi, il en parut charmé, et il en persuada tout le monde. Il l'embrassa à plusieurs reprises. Le Roi lui fit très joliment son petit et court compliment, et M. du Maine, le maréchal de Villeroy, et ce qui se trouva là de distingué fournirent à la conversation. La séance dura un petit quart d'heure. Le Czar accompagna le Roi comme il l'avait reçu, et le vit monter en carrosse.

Le mardi 11 mai, le Czar alla voir le Roi entre quatre et cinq heures. Il fut reçu du Roi à la portière de son carrosse, et conduit de même, eut la droite sur le Roi partout. On était convenu de tout le cérémonial avant que le Roi l'allât voir. Le Czar montra les mêmes grâces et la même affection pour le Roi, et sa visite ne fut pas plus longue que celle qu'il en avait reçue; mais la foule le surprit fort.

Il était allé dès huit heures du matin voir les places Royale, des Victoires et de Vendôme, et le lendemain il fut voir l'Observatoire, les manufactures des Gobelins et le Jardin du Roi [1]. Partout là il s'amusa beaucoup à tout examiner et à faire beaucoup de questions.

Le jeudi 13 mai, il se purgea, et ne laissa pas l'après-dînée d'aller chez plusieurs ouvriers de réputation. Le vendredi 14, il alla dès six heures du matin dans la grande galerie du Louvre voir les plans en reliefs de toutes les places du Roi, dont Hasfeld [2], avec ses ingénieurs, lui fit les honneurs. Le maréchal de Villars s'y trouva aussi pour la même raison avec quelques lieutenants généraux. Il examina fort longtemps tous ces plans; il visita ensuite beaucoup d'endroits du Louvre, et descendit après dans le jardin des Tuileries, dont on avait fait sortir tout le monde. On travaillait alors au Pont-Tournant. Il examina fort cet ouvrage, et y demeura longtemps. L'après-dînée, il alla voir Madame

1. C'est aujourd'hui le Jardin des Plantes.

2. Claude-François Bidal, marquis d'Hasfeld, directeur général des fortifications de France.

au Palais-Royal, qui l'avait envoyé complimenter par son chevalier d'honneur. Excepté le fauteuil, elle le reçut comme elle aurait fait le Roi. M. le duc d'Orléans l'y vint prendre pour le mener à l'Opéra dans sa loge, tous deux seuls sur le banc de devant avec un grand tapis. Quelque temps après, le Czar demanda s'il n'y aurait point de la bière. Tout aussitôt on en apporta un grand gobelet sur une soucoupe. Le Régent se leva, la prit, et la présenta au Czar, qui, avec un sourire et une inclination de politesse, prit le gobelet sans aucune façon, but et le remit sur la soucoupe, que le Régent tint toujours. En la rendant, il prit une assiette qui portait une serviette, qu'il présenta au Czar, qui, sans se lever, en usa comme il avait fait pour la bière, dont le spectacle[1] parut assez étonné. Au quatrième acte il s'en alla souper, et ne voulut pas que le Régent quittât la loge. Le lendemain samedi, il se jeta dans un carrosse de louage, et alla voir quantité de curiosités chez les ouvriers.

Le 16 mai, jour de la Pentecôte, il alla aux Invalides, où il voulut tout voir et tout examiner partout. Au réfectoire, il goûta de la soupe des soldats et de leur vin, but à leur santé, leur frappant sur l'épaule et les appelant camarades. Il admira beaucoup l'église, l'apothicairerie et l'infirmerie, et parut charmé de l'ordre de cette maison. Le maréchal de Villars lui en fit les honneurs. La maréchale de Villars y alla pour le voir comme bayeuse[2]; il sut que c'était elle, et lui fit beaucoup d'honnêteté.

Lundi 17 mai, il dîna de bonne heure avec le prince Ragotzi, qu'il en avait prié, et alla après voir Meudon, où il trouva des chevaux du Roi pour voir les jardins et le parc à son aise. Le prince Ragotzi l'accompagna.

Mardi 18, le maréchal d'Estrées le vint prendre à huit heures du matin et le mena dans son carrosse, à

1. C'est-à-dire les spectateurs, les gens qui étaient au spectacle.
2. Comme simple curieuse.

sa maison d'Issy, où il lui donna à dîner, et l'amusa fort le reste de la journée avec beaucoup de choses qu'il lui fit voir touchant la marine.

Mercredi 19, il s'occupa de plusieurs ouvrages et ouvriers. Mme la duchesse de Berry et Mme la duchesse d'Orléans, à l'exemple de Madame, envoyèrent le matin complimenter le Czar par leurs premiers écuyers. Elles en avaient toutes trois espéré un compliment, ou même une visite. Elles se lassèrent de n'en point entendre parler, et à la fin se ravisèrent. Le Czar répondit qu'il irait les remercier. Des princes et princesses du sang, il ne s'en embarrassa pas plus que des premiers seigneurs de la cour, et ne les distingua pas davantage. Il avait trouvé mauvais que les princes du sang eussent fait difficulté de l'aller voir, s'ils n'étaient assurés qu'il rendrait une visite aux princesses du sang, ce qu'il rejeta avec grande hauteur, tellement qu'aucune d'elles ne le virent que par curiosité, en voyeuses, excepté Mme la princesse de Conti par hasard. Tout cela s'expliquera dans la suite.

Jeudi 20 mai, il devait aller dîner à Saint-Cloud, où M. le duc d'Orléans l'attendait avec cinq ou six courtisans seulement, mais un peu de fièvre qu'il eut la nuit l'obligea le matin de s'envoyer excuser.

Vendredi 21, il alla voir Mme la duchesse de Berry au Luxembourg, où il fut reçu comme le Roi. Après sa visite il se promena dans les jardins. Mme la duchesse de Berry s'en alla cependant à la Muette, pour lui laisser la liberté de voir toute sa maison, qu'il visita fort curieusement. Comptant partir vers le 16 juin, il demanda des bateaux pour ce temps-là à Charleville, dans le dessein de descendre la Meuse.

Samedi 22, il fut à Bercy chez Pajot d'Ons-en-Bray, principal directeur de la poste, dont la maison est pleine de toutes sortes de raretés et de curiosités, tant naturelles que mécaniques. Le célèbre P. Sébastien [1],

1. Jean Truchet, dit le P. Sébastien (1657-1729), fort habile dans la

carme, y était. Il s'y amusa tout le jour, et y admira plusieurs belles machines.

Le dimanche 23 mai, il fut dîner à Saint-Cloud, où M. le duc d'Orléans l'attendait; il vit la maison et les jardins, qui lui plurent fort; passa, en s'en retournant, au château de Madrid, qu'il visita, et alla de là voir Mme la duchesse d'Orléans au Palais-Royal, où, parmi beaucoup de politesses, il ne laissa pas de montrer un grand air de supériorité, ce qu'il avait bien moins marqué chez Madame et chez Mme la duchesse de Berry.

Lundi 24, il alla aux Tuileries de bonne heure, avant que le Roi fût levé. Il entra chez le maréchal de Villeroy, qui lui fit voir les pierreries de la couronne. Il les trouva plus belles et en plus grand nombre qu'il ne pensait, mais il dit qu'il ne s'y connaissait guère. Il témoignait faire peu de cas des beautés purement de richesses et d'imagination, de celles surtout auxquelles il ne pouvait atteindre. De là, il voulut aller voir le Roi, qui de son côté venait le trouver chez le maréchal de Villeroy. Cela fut compassé[1] exprès pour que ce ne fût point une visite marquée, mais comme de hasard. Ils se rencontrèrent dans un cabinet, où ils demeurèrent. Le Roi, qui tenait un rouleau de papier à la main, le lui donna, et lui dit que c'était la carte de ses États. Cette galanterie plut fort au Czar, dont la politesse et l'air d'amitié et d'affection furent les mêmes, avec beaucoup de grâces, mais de majesté et d'égalité.

L'après-dînée il alla à Versailles, où le maréchal de Tessé le laissa au duc d'Antin[2], chargé de lui en faire les honneurs. L'appartement de Mme la Dauphine était préparé pour lui, et il coucha dans la communication[3]

mécanique et dans l'hydraulique, inventeur d'une machine pour transporter les plus gros arbres sans les endommager.

1. Bien arrangé, mesuré comme avec le compas.

2. C'était le fils légitime de Mme de Montespan et un parfait courtisan.

3. C'est-à-dire dans la chambre de communication entre l'appartement du Dauphin et celui de la Dauphine.

de Monseigneur le Dauphin, père du Roi, qui fait à cette heure des cabinets pour la Reine.

Mardi 25, il avait parcouru les jardins, et s'était embarqué sur le canal dès le grand matin, avant l'heure qu'il avait donnée à d'Antin pour se rendre chez lui. Il vit tout Versailles, Trianon et la Ménagerie. Sa principale suite fut logée au château.

Mercredi 26, le Czar s'amusa fort tout le jour à Marly et à la machine[1]. Il manda au maréchal de Tessé à Paris qu'il y arriverait le lendemain matin à huit heures à l'hotel de Lesdiguières, où il comptait le trouver, et qu'il le mènerait en lieu de voir la procession de la Fête-Dieu. Le maréchal lui fit voir celle de Notre-Dame.

Le défrai de ce prince coûtait six cents écus par jour, quoique il eût beaucoup fait diminuer sa table dès les premiers jours. Il eut un moment envie de faire venir à Paris la Czarine, qu'il aimait beaucoup; mais il changea bientôt d'avis. Il la fit aller à Aix-la-Chapelle ou à Spa, à son choix, pour y prendre des eaux en l'attendant.

Dimanche 30 mai, il partit avec Bellegarde, fils et survivancier[2] de d'Antin pour les bâtiments, et beaucoup de relais pour aller dîner chez d'Antin à Petit-Bourg, qui l'y reçut et le mena l'après-dînée voir Fontainebleau, où il coucha, et le lendemain une chasse du cerf, de laquelle le comte de Toulouse lui fit les honneurs. Le lieu lui plut médiocrement, et point du tout la chasse, où il pensa tomber de cheval; il trouva cet exercice trop violent, qu'il ne connaissait point. Il voulut manger seul avec ses gens au retour, dans l'île de l'étang de la cour des Fontaines. Ils s'y dédommagèrent de leurs fatigues. Il revint à Petit-Bourg seul dans un carrosse avec trois de ses gens. Il parut dans ce carrosse qu'ils avaient largement bu et mangé.

Mardi 1er juin, il s'embarqua au bas de la terrasse

1. La machine élévatoire destinée à approvisionner d'eau les maisons royales de Versailles, Trianon et Marly.

2. Qui avait la survivance de sa charge, son successeur désigné comme contrôleur des bâtiments.

de Petit-Bourg pour revenir par eau à Paris. Passant devant Choisy, il se fit arrêter, et voulut voir la maison et les jardins. Cette curiosité l'obligea d'entrer un moment chez Mme la princesse de Conti, qui y était. Après s'être promené il se rembarqua, et il voulut passer sous tous les ponts de Paris.

Jeudi 3 juin, octave de la Fête-Dieu, il vit de l'hôtel de Lesdiguières la procession de la paroisse de Saint-Paul. Le même jour il alla coucher encore à Versailles, qu'il voulut revoir avec plus de loisir; il s'y plut fort et voulut aussi coucher à Trianon, puis trois ou quatre nuits à Marly dans les pavillons les plus près du château qu'on lui prépara.

Vendredi 11 juin, il fut de Versailles à Saint-Cyr, où il vit toute la maison et les demoiselles dans leurs classes. Il y fut reçu comme le Roi. Il voulut aussi voir Mme de Maintenon, qui dans l'apparence de cette curiosité s'était mise au lit, ses rideaux fermés, hors un, qui ne l'était qu'à demi. Le Czar entra dans sa chambre, alla ouvrir les rideaux des fenêtres en arrivant, puis tout de suite tous ceux du lit, regarda bien Mme de Maintenon tout à son aise, ne lui dit pas un mot, ni elle à lui, et sans lui faire aucune sorte de révérence, s'en alla. Je sus qu'elle en avait été fort étonnée et encore plus mortifiée; mais le feu Roi n'était plus. Il revint le samedi 12 juin à Paris.

Le mardi 15 juin, il alla de bonne heure chez d'Antin à Paris. Travaillant ce jour-là avec M. le duc d'Orléans, je finis en une demi-heure; il en fut surpris et voulut me retenir. Je lui dis que j'aurais toujours l'honneur de le trouver, mais non le Czar, qui s'en allait, que je ne l'avais point vu, et que je m'en allais chez d'Antin bayer tout à mon aise. Personne n'y entrait que les conviés et quelques dames avec Mme la Duchesse et les princesses ses filles qui voulaient bayer aussi. J'entrai dans le jardin où le Czar se promenait. Le maréchal de Tessé, qui me vit de loin, vint à moi, comptant me présenter au Czar. Je le priai de s'en bien garder, et de

ne point s'apercevoir de moi en sa présence, parce que je voulais le regarder tout à mon aise, le devancer et l'attendre tant que je voudrais pour le bien contempler, ce que je ne pourrais plus faire si j'en étais connu. Je le priai d'en avertir d'Antin, et avec cette précaution je satisfis ma curiosité tout à mon aise. Je le trouvai assez parlant, mais toujours comme étant partout le maître. Il rentra dans un cabinet, où d'Antin lui montra divers plans et quelques curiosités, sur quoi il fit plusieurs questions. Ce fut là où je vis ce tic dont j'ai parlé. Je demandai à Tessé si cela lui arrivait souvent; il me dit plusieurs fois par jour, surtout quand il ne prend pas garde à s'en contraindre. Rentrant après dans le jardin, d'Antin lui fit raser l'appartement bas, et l'avertit que Mme la Duchesse y était avec des dames, qui avaient grande envie de le voir. Il ne répondit rien et se laissa conduire. Il marcha plus doucement, tourna la tête vers l'appartement, où tout était debout et sous les armes, mais en voyeuses. Il les regarda bien toutes, et ne fit qu'une très légère inclination de la tête à toutes à la fois, sans la tourner le long d'elles, et passa fièrement; je pense, à la façon dont il avait reçu d'autres dames, qu'il aurait montré plus de politesse à celles-ci si Mme la Duchesse n'y eût pas été, à cause de la prétention de la visite. Il affecta même de ne s'informer pas laquelle c'était, ni du nom de pas une des autres. Je fus là près d'une heure à ne le point quitter et à le regarder sans cesse. Sur la fin je vis qu'il le remarquait : cela me rendit plus retenu, dans la crainte qu'il ne demandât qui j'étais. Comme il allait rentrer, je passai en m'en allant dans la salle où le couvert était mis. D'Antin, toujours le même, avait trouvé moyen d'avoir un portrait très ressemblant de la Czarine, qu'il avait mis sur la cheminée de cette salle, avec des vers à sa louange, ce qui plut fort au Czar dans sa surprise. Lui et sa suite trouvèrent le portrait fort ressemblant.

Le Roi lui donna deux magnifiques tentures de tapis-

serie des Gobelins. Il lui voulut donner aussi une belle épée de diamants, laquelle il s'excusa d'accepter; lui, de son côté, fit distribuer environ soixante mille livres aux domestiques du Roi qui l'avaient servi, donna à d'Antin et aux maréchaux d'Estrées et de Tessé à chacun son portrait enrichi de diamants, cinq médailles d'or et onze d'argent des principales actions de sa vie. Il fit un présent d'amitié à Verton, et pria instamment le Régent de l'envoyer auprès de lui chargé des affaires du Roi, qui le lui promit.

Mercredi 16 juin, il fut à cheval à la revue des deux régiments des gardes, des gens d'armes, chevau-légers et mousquetaires. Il n'y avait que M. le duc d'Orléans : le Czar ne regarda presque pas ces troupes, qui s'en aperçurent. Il fut de là dîner-souper à Saint-Ouen, chez le duc de Tresmes, où il dit que l'excès de la chaleur, de la poussière et de la foule des gens à pied et à cheval lui avait fait quitter la revue plus tôt qu'il n'aurait voulu. Le repas fut magnifique; il sut que la marquise de Béthune, qui y était en voyeuse, était fille du duc de Tresmes; il la pria de se rendre à table : ce fut la seule dame qui y mangea, avec beaucoup de seigneurs. Il y vint plusieurs dames, aussi en voyeuses, à qui il fit beaucoup d'honnêtetés quand il sut qui elles étaient.

Jeudi 17, il alla pour la seconde fois à l'Observatoire, et de là souper chez le maréchal de Villars.

Vendredi 18 juin, le Régent fut de bonne heure à l'hôtel de Lesdiguières dire adieu au Czar. Il fut quelque temps avec lui, le prince Kurakin en tiers. Après cette visite, le Czar alla dire adieu au Roi aux Tuileries. Il avait été convenu qu'il n'y aurait plus entre eux de cérémonies. On ne peut montrer plus d'esprit, de grâces ni de tendresses pour le Roi que le Czar en fit paraître en toutes ces occasions, et le lendemain encore, que le Roi alla lui souhaiter à l'hôtel de Lesdiguières un bon voyage, où tout se passa aussi sans cérémonies.

Dimanche 20 juin, le Czar partit et coucha à Livry, allant droit à Spa, où il était attendu par la Czarine, et ne voulut être accompagné de personne, pas même en sortant de Paris. Le luxe qu'il remarqua le surprit beaucoup; il s'attendrit en partant sur le Roi et sur la France, et dit qu'il voyait avec douleur que ce luxe la perdrait bientôt. Il s'en alla charmé de la manière dont il avait été reçu, de tout ce qu'il avait vu, de la liberté qu'on lui avait laissée, et dans un grand désir de s'unir étroitement avec le Roi, à quoi l'intérêt de l'abbé Dubois et de l'Angleterre fut un funeste obstacle, dont on a souvent eu et on a encore grand sujet de repentir.

On ne finirait point sur ce Czar si intimement et si véritablement grand, dont la singularité et la rare variété de tant de grands talents et de grandeurs diverses en feront toujours un monarque digne de la plus grande admiration jusque dans la postérité la plus reculée, malgré les grands défauts de la barbarie de son origine, de son pays et de son éducation. C'est la réputation qu'il laissa unanimement établie en France, qui le regarda comme un prodige dont elle demeura charmée.

SAINT-SIMON.

*Mémoires*, publiés par Chéruel et Ad. Régnier fils (Hachette et Cie), t. XIV, p. 22.

---

## L'INCENDIE DU PETIT-PONT

Nous venons de parcourir la cour et la ville à la suite de Pierre le Grand et nous avons pu, grâce à lui, jeter un coup d'œil d'ensemble sur la société du temps. Essayons maintenant de saisir quelques circonstances particulières qui puissent nous donner, par des exemples caractéristiques, des aperçus exacts sur la manière de vivre alors. Voici d'abord le récit par un chroniqueur d'un sinistre qui fit beaucoup de frayeur et beaucoup

de victimes. On avait la mauvaise habitude de construire des demeures jusque sur les ponts, et si le pittoresque y gagnait, les risques augmentaient puisqu'on pouvait redouter, en ces endroits-là, les dangers de l'eau et du feu, sans parler des éboulements. Aussi quand un malheur y éclatait prenait-il bientôt les allures d'une catastrophe.

Le 28 avril 1718, sur les huit heures du soir, le feu prit aux maisons bâties sur le Petit-Pont, qui aboutit au Petit-Châtelet, sur lequel sont aussi bâties deux salles de l'Hôtel-Dieu, celle des morts et celle du légat, avec tant de violence, que toutes les maisons des deux côtés de ce pont, et jusqu'au coin du Marché Neuf, avec une partie de celles de ce marché, en furent entièrement ruinées, et que le pont en fut enfoncé. Cet incendie provint d'un bateau chargé de foin qui était attaché à la pointe du terrain de Notre-Dame, auquel bateau le feu avait pris d'une manière extraordinaire.

On racontait qu'un enfant s'étant noyé en se baignant de ce côté-là, quelque batelier avait superstitieusement conseillé à la mère désolée de cet enfant de mettre un cierge bénit dans une sébile de bois sur l'eau, et qu'où la sébile s'arrêterait le corps de l'enfant se trouverait; de sorte que la sébile s'étant arrêtée auprès du bateau, le cierge allumé avait mis le feu au foin, dont le feu s'était communiqué à un autre bateau aussi chargé de foin, et que de crainte que le feu ne se communiquât à plusieurs autres bateaux chargés de foin et de bois, les bateliers avaient coupé les câbles de ces deux bateaux enflammés, dont l'un fut enfoncé auprès du pont Saint-Michel, et l'autre était descendu sous le Petit-Pont, qui était tout cintré et étançonné de bois pour en empêcher la ruine, dont il était menacé depuis quelques années, de sorte que ce bateau n'ayant pu passer outre, à cause de ces étançons, y avait mis le feu, et ensuite aux maisons, dont quantité de marchands établis sur ce petit pont n'en purent sauver que très peu de leurs effets, et d'autres en furent entière-

ment ruinés. On faisait monter la perte que cet incendie avait causée à huit millions. Plusieurs personnes périrent par la ruine du pont, et furent suffoquées dans l'eau. On comptait trente-cinq maisons brûlées et ruinées.

Comme il y avait lieu de craindre pour l'Hôtel-Dieu, M. le cardinal de Noailles s'y transporta sur le minuit, et fit exposer le saint sacrement dans la salle du légat, où le feu commençait à gagner, et où il s'arrêta, par une espèce de miracle, sans y pénétrer; de cette salle, où l'on ne reçoit que des femmes, plusieurs de ces pauvres femmes se sauvèrent comme elles purent, à pied, en charrette et en chemise.

Les salles basses de cet hôpital étaient remplies d'eau jusqu'à environ deux pieds de haut, qu'on y avait introduite par le moyen des pompes qu'on faisait jouer de tous côtés. — On sonnait le tocsin dans toutes les églises voisines et éloignées pour exciter tout le monde au secours.

Le lendemain 29, à dix heures du matin, le feu n'étant pas encore éteint au Marché Neuf, pour empêcher qu'il ne se communiquât plus avant, du côté de la rue de la Huchette et du pont Saint-Michel, on appliqua des pétards à deux maisons pour les faire culbuter.

On observa que, par une faveur particulière de la Providence, le temps était serein, qu'il faisait très peu de vent, et que la rivière se trouva pour lors assez grosse pour ne point manquer d'eau, que l'on faisait couler par le moyen des pompes dans le Marché Neuf et dans les rues voisines, comme si c'eût été un étang.

Les capucins, les récollets, et d'autres religieux[1] coururent la nuit au secours, et ne s'y épargnèrent pas, pour tâcher d'éteindre ce feu terrible, à quoi furent aussi occupés une partie des soldats aux gardes françaises et suisses, les archers du guet, à pied et à che-

1. C'étaient des religieux, surtout des capucins, qui se chargeaient d'ordinaire alors de combattre les ravages du feu à Paris.

val, pendant que les autres empêchaient la confusion de la populace, et gardaient ce qui se tirait des maisons.

On plaignait beaucoup un jeune homme qui s'était marié le jour précédent, et qui était occupé à se réjouir le lendemain de sa noce, avec ses parents et avec ses amis, quand on fut lui annoncer que le feu était dans son nouvel établissement, ayant déjà payé une somme de douze mille livres à compte, pour un fonds de boutique de tableaux, et devait payer le surplus dans quelque temps; ainsi ce jeune homme se vit tout d'un coup ruiné, sans avoir commencé à ouvrir sa boutique.

JEAN BUVAT.

*Journal de la Régence* (1715-1723), publié par Émile Campardon (Plon, éditeur), t. I, p. 313.

---

## UNE SCÈNE SCANDALEUSE

Après la contrainte des dernières années du règne de Louis XIV il était à prévoir une réaction dans le sens du relâchement des mœurs. Elle fut considérable, car l'exemple venait de haut. Le fait suivant en fournira la preuve. Pour que de jeunes écervelés pussent commettre une pareille action en plein Paris et demeurer impunis il fallait vraiment que le sens moral fît défaut à tout le monde et en particulier à celui qui aurait dû les châtier. Mais lui-même avait été l'occasion de trop de scandales et autrement graves pour pouvoir sévir à bon droit. Avec son habituelle indolence, il s'amusa de cette orgie, qui en tout autre temps aurait à coup sûr fini par un châtiment bien mérité.

Le 20 dudit mois de septembre 1719, il se passa ici, dans le cloître de Saint-Germain l'Auxerrois, une scène extraordinaire dont voici le fait. Le sieur Nigon, avocat, qui logeait dans ce cloître, étant mort le 19, et sa bière étant exposée sur les sept heures du

matin à la porte de son logis, couverte du drap mortuaire et environnée de cierges avec des chandeliers et un bénitier d'argent, on avertit le duc d'Arenberg, jeune prince des Pays-Bas qui logeait dans une maison voisine, que les prêtres de la paroisse allaient venir prendre le corps de cet avocat pour l'inhumer. Ce duc, qui avait passé la nuit à boire avec quatre autres seigneurs, descendit avec eux, suivis de leurs laquais, ayant tous une bouteille de vin et le verre en main. L'un s'approche du cercueil, lève le drap mortuaire, et apostrophant le défunt, lui dit : « Mon pauvre Nigon, que fais-tu là? Viens boire avec nous. » Un autre saute sur le cercueil comme à cheval, et s'étant fait donner le bénitier, en renverse l'eau sur la tête du mort, en disant : « Tiens, bois, mon pauvre Nigon, car tu es mort de soif. » Puis, en faisant d'autres extravagances à l'entour de la bière, ils renversèrent les chandeliers et rompirent les cierges. Les prêtres, venus pour le convoi, furent bien étonnés de voir la scène de ces ivrognes, et n'en pouvant tirer que des obscénités, prirent le parti de porter le corps le mieux qu'ils purent. Ces seigneurs et leurs gens suivent le convoi dans le même équipage, et, le corps étant posé dans l'église, ils en font le tour et se mettent à entonner, au lutrin, des *Alleluia* et des *Requiem* alternativement. Les remontrances que leur firent quelques prêtres sur leurs extravagances et sur le scandale qu'ils causaient ne firent pas plus d'effet que les menaces du curé de faire venir des hoquetons[1] du Roi pour les mener en prison. Cela n'empêcha pas le curé de porter, après le service, ses plaintes devant un commissaire du Châtelet, qui furent attestées par les ecclésiastiques et par un grand nombre de personnes. Le lendemain matin ces seigneurs, avertis de ce qui s'était passé le jour précédent, et de ce que le curé voulait intenter contre

1. Au sens propre, le *hoqueton* était la casaque des archers, mais on les désignait souvent eux-mêmes sous ce nom-là.

eux au sujet de leurs extravagances, dont ils avaient entièrement perdu le souvenir, prirent sagement le parti d'aller chez le curé, à qui ils firent de grandes soumissions, et le prièrent d'excuser le vin qui les avait portés à des choses auxquelles ils n'auraient jamais pensé dans leur bon sens. Ainsi cela fut assoupi, le curé s'étant contenté de leur repentir. Le duc d'Arenberg ne suivit pas le convoi, parce que peu après qu'il fut descendu proche du cercueil il tomba comme mort, tant il était ivre, de sorte que ses camarades le firent porter dans son lit; et étant descendus de nouveau, ils dirent au défunt : « Mon pauvre Nigon, viens avec nous, tu boiras tant que tu voudras, et puis nous t'enterrerons comme nous venons de faire au duc d'Arenberg, qui a tant bu qu'il dort content ». Au sortir de l'église, ces ivrognes voulurent entrer chez M. l'abbé Bignon, conseiller d'État, s'imaginant qu'on y jouait des marionnettes, à cause de la quantité de personnes qu'ils y voyaient entrer et sortir. Mais le portier leur ferma la porte au nez, les menaçant aussi de faire venir des hoquetons. Toute cette scène ne manqua pas d'être bientôt rapportée à M. le duc d'Orléans, à qui elle donna grand sujet de rire pour la nouveauté du fait dont il n'y avait pas d'exemple.

JEAN BUVAT.

*Journal de la Régence* (1715-1723), publié par Émile Campardon (Plon-Nourrit et Cie), t. I, p. 445.

---

## L'ÉDUCATION D'UN JEUNE BOURGEOIS

On vient de voir les mœurs que prenait la noblesse sous la régence tolérante de Philippe d'Orléans. Essayons de regarder un peu plus bas dans la hiérarchie sociale, et d'apprendre quelques traits de l'existence des gens moins en vue. Et d'abord comment et par quelle éducation les bourgeois d'alors prépa-

raient-ils leurs enfants à tenir leur place dans la vie? Duclos va nous le dire en nous contant sa propre jeunesse, dans un morceau agréable à la fois et instructif.

Il y avait alors à Rennes une quantité de fils de paysans qui, préférant avec plus de raison pour eux, que d'avantage pour l'État, le métier de prêtre à celui de laboureur, venaient tous les jours d'une demi-lieue et plus au collège, avec un morceau de pain dans leur poche pour leur dîner, et retournaient le soir chez eux l'hiver comme l'été, et quelque temps qu'il fît. Quand ils avaient fini leurs humanités, les plus instruits d'entre eux, pour s'exempter de retourner journellement chez leurs pères, et les décharger aussi d'un inutile à leurs travaux, cherchaient à se placer dans quelque maison où l'on voulût leur donner un enfant à préparer aux études. Avec un habit noir on en faisait une ébauche d'abbé qui, en conduisant son marmot, faisait sa philosophie ou sa théologie. Ce fut un de ces docteurs qu'on chargea d'en faire un autre de moi, si cela se pouvait.

Ma mère, voyant la route qu'on me faisait prendre, crut que je la suivrais encore mieux à Paris qu'en province. La paix venait de terminer la guerre avec les Anglais, et lorsqu'elle est faite avec eux, c'est pour les marins bretons comme si elle l'était avec l'univers. Le commerce de la mer du Sud allait cesser, ainsi que la course[1]; on pensa donc à me disposer à tout autre parti, sans déterminer précisément à quoi; mais à me faire, en attendant, faire mes études. Horace dit, en parlant du soin que son père prit de l'éducation de ce fils : *Ausus Romam portare docendum*[2]. Ma mère eut la même audace; car je suis le premier bourgeois de Dinan, et jusqu'ici le seul, élevé à Paris dès l'enfance, quoiqu'il y en eût alors quelques-uns à qui leur for-

1. Expédition de corsaires.

2. « Il ne craignit pas de me conduire à Rome pour y apprendre. » (Horace, *Satires*, liv. I, sat. VI, vers 76.)

tune le permettait. Une certaine noblesse du canton trouvait presque insolent qu'un simple commerçant osât, pour me servir du terme d'Horace, donner à son fils une forme d'éducation qui ne convenait qu'à des gentilshommes, dussent-ils en profiter ou non. On m'envoie donc à Paris, en 1713, par le coche, et à la garde du cocher, comme un paquet à remettre à son adresse.

Puisque je n'écris mes mémoires que pour m'amuser, et que j'ai déjà fait quelques digressions sur les mœurs des differents temps, en voici encore une, et ce ne sera peut-être pas la dernière. Dans ce temps-là, et même plus tard, les gens les plus aisés, d'état assez considérable (et j'en pourrais citer qui tiennent un rang à la cour), ne voyageaient guère que par les voitures publiques. Louis XIV avait fait presque tous ses voyages à l'armée et ses campagnes à cheval, et ne se servait de carrosses, qui n'étaient que des coches à mantelets [1], que lorsqu'il y menait des femmes. Ce fut ainsi qu'il visita ses nouvelles conquêtes en 1670, emmenant avec lui, dans le même carrosse, la reine; Madame, femme de Monsieur, frère unique du roi; Mme de La Vallière, maîtresse déjà répudiée *in petto*, et la marquise de Montespan, favorite avouée. Aussi le peuple de la ville et des campagnes courait-il au devant, pour voir, disait-il, les trois reines.

Le roi Stanislas disait un jour qu'il avait voyagé en France, dans sa jeunesse, d'une manière agréable et peu coûteuse. On trouvait, en arrivant à l'auberge, son dîner et son souper prêts; cela s'appelait, je crois, ajoutait-il, le messager. Il était alors, il est vrai, bien éloigné de penser qu'il dût, peu d'années après, monter sur le trône; mais enfin c'était un palatin; et quel serait aujourd'hui le jeune seigneur qui oserait voyager ainsi, quand on voit des officiers très subal-

1. Le mantelet était, « dans les carrosses à la vieille mode, une grande pièce de cuir qu'on abat devant les portières pour parer de la pluie et du vent. » (*Dict. Acad. fr.*, 1694.)

ternes joindre leurs régiments en chaise de poste [1]? La première qui ait été faite en France, le fut pour le ministre Louvois, qui était obligé de suivre le roi à l'armée, et ne devait pas être bon cavalier, ni quitter son portefeuille et ses papiers. Le maréchal de Brancas m'a dit qu'ayant été attaqué de la petite vérole à l'armée, on le transporta dans la ville la plus proche du camp, dans la chaise de Monseigneur, fils de Louis XIV, la seule qu'il y eût à l'armée.

Il me semble que, si j'étais un fat, me voilà assez bien justifié d'être arrivé à Paris par le coche; mais j'avoue que c'était la voiture qui convenait à mon état. Quoique le cocher fût mon principal Mentor, on m'avait recommandé à des femmes de la connaissance de ma famille, et qui allaient aussi à Paris. Un petit garçon vif, et parlant à tort et à travers, les amusait assez pour qu'elles prissent de moi le plus grand soin; et un vieux prêtre de notre voiture me trouvait déjà tant d'esprit, et en avait tant lui-même, qu'il prétendait que je serais un jour docteur de Sorbonne. Il aurait depuis bien rabattu de ses espérances. A mon arrivée à Paris, un ami de mon beau-frère, gentilhomme du prince de Conti, devait venir me recevoir. Mais n'ayant pas apparemment bien calculé le temps du voyage, il ne vint que le lendemain. Cependant chacun, supposant qu'on allait venir me prendre, comme je l'avais dit en route, était parti pour se rendre où on l'attendait, de sorte que je restais dans le bureau, rue de la Harpe, à la Rose rouge, avec les autres paquets, mais sans adresse sur le dos pour être porté à ma destination. Cela m'inquiétait fort peu. Tous les objets étaient nouveaux pour moi, et, naturellement gai, je me trouvais bien partout. Le cocher n'était pas de même, attendu qu'il était plus sensé, et

2. Le coche était une lourde voiture à quatre roues, le plus souvent publique, dans laquelle se trouvaient plusieurs voyageurs. Au contraire, la chaise était une voiture légère, à deux roues et à deux places, où l'on voyageait d'ordinaire seul.

que je lui étais confié. Voyant approcher l'heure où le bureau devait se fermer, il alla dans le quartier chez un marchand à qui il portait souvent des paquets, et le pria de se charger de moi pour une nuit. Il y consentit, et sa femme vint avec le cocher au bureau, d'où elle m'emmena chez elle, très près de là, dans la même rue. Ces honnêtes bourgeois paraissaient à leur aise, autant que je puis m'en souvenir. Ils n'avaient point d'enfants, mais ayant eu un fils qui était mort depuis deux ans, et qui, s'il eût vécu, eût été à peu près de mon âge, cela leur fit croire que je lui ressemblais, et ils me firent mille caresses.

La servante apporta le souper, où je montrai beaucoup d'appétit, et l'on me mit ensuite dans un petit lit bien propre, où je dormis comme on dort à l'âge que j'avais, et comme je ne dors plus. Le lendemain la matinée se passa sans que personne vînt me réclamer. Le cocher était le seul qui s'en inquiétait. Je ne m'en embarrassais nullement, et mes bonnes gens ne paraissaient point ennuyées de me garder. Je les amusais apparemment par du bruit et ma confiance en eux. S'ils trouvaient encore que je ressemblais à leur fils, il fallait qu'il fût un petit étourdi. Je déjeunai et dînai toujours à bon compte. Vers cinq heures parut enfin cet ami de mon beau-frère qui devait me recevoir. Il remercia mes hôtes, qui ne voulurent rien accepter pour mon gîte, et m'auraient volontiers gardé plus longtemps, me fit monter en carrosse avec lui, me conduisit tout de suite rue de Charonne, à la pension où l'on m'attendait, et m'y laissa.

Cette pension, très célèbre autrefois, mérite que j'en parle. Le marquis de Dangeau [1], à qui Boileau a dédié sa cinquième satire, forma cet établissement. Comme il était grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare, il se

1. Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau (1638-1720), l'auteur du précieux *Journal du règne de Louis XIV*, qui a vu le jour au milieu du siècle dernier. — Son frère cadet, l'abbé de Dangeau, grammairien distingué (1643-1723), fut, comme son aîné, membre de l'Académie française.

chargea généreusement de l'entretien et de l'éducation de vingt jeunes gentilshommes, qu'il fit chevaliers de cet ordre, et les rassembla dans une maison de la rue de Charonne, en bon air, avec un jardin, mur mitoyen du couvent de Bon-Secours. Il y établit un principal instituteur qui choisissait les autres, ce qui n'empêchait pas le marquis et l'abbé de Dangeau, son frère, de venir de temps en temps inspecter la manutention et l'ordre de la maison. Les enfants qu'il y plaçait, étant trop jeunes pour les armes et l'équitation, la base des exercices était la lecture, l'écriture, le latin, l'histoire, la géographie et la danse. On imagine bien que la sublime science du blason n'était pas oubliée dans une éducation destinée à des gentilshommes, dont chacun l'aurait inventée, si elle ne l'était pas. C'était aussi, avec la grammaire, ce que l'abbé de Dangeau affectionnait le plus. Il a été un très bon académicien, un fort grammairien, et a porté, dans cette partie, beaucoup de sagacité. Lui et son frère étaient véritablement des gens de lettres. J'en parle, comme je le dois, dans l'*Histoire de l'Académie*[1]. Quoique la maison que le marquis de Dangeau avait établie, fût originairement et particulièrement destinée à ses élèves chevaliers, il avait permis qu'on y admît d'autres enfants, dont les parents payaient la pension, ne fût-ce que pour exciter l'émulation commune. Il y avait, par exemple, le chevalier d'Aydie, pensionnaire du marquis; et l'abbé d'Aydie, frère du chevalier, y était aux frais de sa famille. J'y avais sur ce pied-là deux parents, ce qui avait donné l'idée de m'y faire élever. Cependant presque tous, chevaliers et autres, étaient enfants de condition, depuis l'âge de sept à huit ans jusqu'à quinze ou seize, qu'ils passaient à l'académie, ou entraient au service. Ils pouvaient donc, avant leur sortie, être au moins aussi instruits de ce qu'on

1. Que Duclos avait composée pour faire suite à celle de Pellisson et l'abbé d'Olivet.

enseigne dans les collèges, que si on les y eût mis. N'ayant pas la même destination que la plupart de mes camarades d'études, tout jeune, ou même tout enfant que j'étais, je sentis bientôt que je ne pouvais me distinguer des petits comtes ou marquis (car il y en avait plusieurs qu'on ne nommait pas autrement) que par quelque supériorité sur eux à d'autres égards. Nous étions distribués en trois classes ; et chacun était dans celle dont il pouvait recevoir les leçons. Je fus mis d'abord dans la dernière où l'on parlait de l'alphabet, et dont les docteurs commençaient le rudiment latin. J'en étais déjà là, et je fis assez de progrès pour qu'on me fît passer en peu de temps à la seconde classe. Mes petits succès me donnèrent de l'émulation. Depuis je n'oubliai rien pour éclipser mes compagnons d'étude dans les deux premières classes, et j'y parvins.

DUCLOS.

*Mémoires sur sa vie écrits par lui-même* (dans ses *Œuvres complètes*, Paris, 1828, 3 vol. in-8°), t. I, p. 6.

---

## PRÉSENTATION A UNE GRANDE DAME

Le tableau qu'on vient de voir forme un contraste parfait avec celui qui l'a précédé et le rapprochement des vertus simples et accueillantes de la classe moyenne avec le désœuvrement crapuleux de la noblesse est déjà, à lui seul, un enseignement. On va voir, dans une scène plus particulière, la futilité des grands directement en présence de l'énergie industrieuse des petits. C'est une pauvre fille qui cherche un emploi. C'est cette même demoiselle Delaunay que nous avons déjà vue partager les disgrâces de la duchesse du Maine. Avant d'entrer dans la maison de celle-ci, elle avait été employée ailleurs et c'est ainsi qu'elle fut en rapport avec la duchesse de la Ferté, bonne femme, mais évaporée, dont le portrait est fort amusant.

Ma sœur, après m'avoir fait ce récit, me dit qu'il était absolument nécessaire que j'allasse faire mes

remercîments, et me montrer à sa maîtresse; qu'elle devait retourner ce jour-là à Versailles; qu'après lui avoir fait ma révérence je reviendrais sur-le-champ. Je n'avais point d'habit honnête[1] pour me présenter; j'en empruntai un d'une pensionnaire du couvent pour deux ou trois heures, et après que ma sœur m'eut un peu ajustée, je m'en allai avec elle. Nous arrivâmes chez la duchesse à son réveil; elle fut ravie de me voir, me trouva charmante. Elle n'avait garde, au fort de sa prévention, d'en juger autrement. Après quelques mots qu'elle me dit, quelques réponses fort simples, et peut-être assez plates que je lui fis : « Vraiment, dit-elle, elle parle à ravir; la voilà tout à propos pour m'écrire une lettre à M. Desmarets[2], que je veux qu'il ait tout à l'heure. Tenez, mademoiselle, on va vous donner du papier; vous n'avez qu'à écrire. — Eh quoi? madame, lui répondis-je fort embarrassée. — Vous tournerez cela comme vous voudrez, reprit-elle; il faut que cela soit bien : je veux qu'il m'accorde ce que je lui demande. — Mais, madame, repris-je, encore il faudrait savoir ce que vous voulez lui dire. — Eh! non, vous entendez. » Je n'entendais rien du tout; j'avais beau insister, je ne pouvais la faire expliquer. Enfin, rejoignant les propos décousus qu'elle lâcha, je compris à peu près de quoi il s'agissait. Je n'en étais guère plus avancée; car je ne savais point les usages et le cérémonial des gens titrés, et je voyais bien qu'elle ne distinguerait pas une faute d'ignorance d'une faute de bon sens. Je pris pourtant ce papier qu'on me présenta, et je me mis à écrire, pendant qu'elle se levait, sans savoir comment je m'y prendrais; et écrivant toujours au hasard, je finis cette lettre, que je lui fus présenter, fort incertaine du succès. « Eh bien, s'écria-t-elle, voilà justement tout ce que je lui voulais mander. Mais cela est admirable, qu'elle ait si bien pris ma pensée.

1. Bienséant.
2. Neveu de Colbert, contrôleur général des finances.

Henriette, votre sœur est étonnante. Oh! puisqu'elle écrit si bien, il faut qu'elle écrive encore une lettre pour mon homme d'affaires; cela sera fait pendant que je m'habille. » Il ne fallut point la questionner cette fois-là sur ce qu'elle voulait mander. Elle répandit un torrent de paroles, que toute l'attention que j'y donnais ne pouvait suivre, et je me trouvai encore plus embarrassée à cette seconde épreuve; elle avait nommé son procureur et son avocat, qui entraient pour beaucoup dans cette lettre; ils m'étaient tout à fait inconnus et malheureusement je pris leurs noms l'un pour l'autre. « L'affaire est bien expliquée, me dit-elle, après avoir lu la lettre; mais je ne comprends pas qu'une fille qui a autant d'esprit que vous en avez puisse donner à mon avocat le nom de mon procureur. » Elle découvrit par là les bornes de mon génie. Heureusement, je n'en perdis pas totalement son estime.

Pendant que j'avais fait toutes ces dépêches, elle avait fini sa toilette, et ne songea plus qu'à partir pour Versailles. Je la suivis jusqu'à son carrosse; et lorsqu'elle y fut montée, et que ma sœur qu'elle menait eut pris sa place, au moment qu'on allait fermer la portière, et que je commençais à respirer : « Je pense, dit-elle à ma sœur, que je ferai bien de la mener tout à l'heure avec moi. Montez, montez, mademoiselle; je veux vous faire voir à Mme de Ventadour[1]. » Je demeurai pétrifiée à cette proposition; mais, surtout, ce qui me glaça le cœur, fut cet habit emprunté pour deux heures, avec lequel je craignis qu'on ne me fît faire le tour du monde; et il ne s'en fallut guère. Mais, malgré ces considérations, il n'y avait pas moyen de reculer; je n'étais plus au temps d'avoir une volonté, ni de résister à celle des autres. Je montai donc le cœur serré; elle ne s'en aperçut pas, et parla tout le long du chemin. Elle disait cent choses à la fois, qui n'avaient nul rapport l'une à l'autre. Cependant il y

1. C'était la gouvernante du jeune Louis XV.

avait tant de vivacité, de naturel et de grâce dans sa conversation, qu'on l'écoutait avec un extrême plaisir. Après m'avoir fait plusieurs questions dont elle n'avait pas attendu la réponse : « Sans doute, me dit-elle, puisque vous savez tant de choses, vous savez faire des points pour tirer l'horoscope; c'est tout ce que j'aime au monde. » Je lui dis que je n'avais pas la moindre idée de cette science. « Mais à quoi bon, reprit-elle, en avoir appris tant d'autres qui ne servent à rien? » Je l'assurai que je n'en avais appris aucune; mais elle ne m'écoutait déjà plus, et se mit à faire l'éloge de la géomancie, chiromancie[1], etc.; me dit toutes les prédictions qu'on lui avait faites, dont elle attendait encore l'événement; me raconta à ce sujet plusieurs histoires mémorables; enfin, son rêve de la nuit précédente, quantité d'autres aussi remarquables, qui devaient avoir tôt ou tard leur effet. J'écoutai le tout avec beaucoup de soumission et peu de foi. Enfin nous arrivâmes; elle nous dit, à ma sœur et à moi, d'aller à son appartement, et qu'ensuite nous irions la trouver chez Mme de Ventadour où elle descendit. Elle logeait à Versailles dans les combles du château. Il me fut impossible d'arriver au haut du degré; et si quelqu'un de ses gens, qui nous suivaient, ne m'avait portée pour achever les dernières marches, j'y serais restée. Cette fatigue de corps et d'esprit me jeta dans un accablement où l'on ne sent plus rien, et où l'on pense encore moins. Je n'avais pas bien compris ce que la duchesse nous avait dit sur ma présentation à Mme de Ventadour. Ma sœur ne l'avait pas mieux entendu: et je crus qu'il n'y avait qu'à attendre qu'elle m'envoyât chercher. Nous restâmes ainsi jusqu'au soir dans son appartement, où elle rentra furieuse de ce que nous n'avions pas exécuté ses ordres. Ils avaient été mal expliqués; mais ce n'était

1. *Géomancie*, divination par l'observation d'un sol constellé de points mis en relations avec certaines planètes. — *Chiromancie*, mise en relation des lignes de la main et des influences planétaires.

pas une représentation à lui faire. Elle avait prétendu qu'on la vînt trouver; on ne l'avait pas fait : c'était ma fortune manquée. J'écoutai dans un silence respectueux ses regrets, ses reproches, et tout ce que des sentiments impétueux, non retenus, font dire. Tout étant dit, elle se calma, et ne songea plus qu'au lendemain. Elle dit qu'elle me mènerait elle-même chez sa sœur, et m'y mena. Je trouvai une personne d'un caractère tout différent du sien. La douceur et la sérénité peintes sur son visage annonçaient le calme de son esprit et l'égalité de son âme. Elle me reçut avec toute sorte de bonté et de politesse; me parla de ma mère, qui avait été gouvernante de sa fille; de l'estime qu'elle avait pour elle, du bien qu'elle avait ouï dire de moi; enfin du désir de me placer convenablement. Ensuite on me fit voir M. le duc de Bretagne, qui vivait encore, et le Roi, qui ne faisait presque que de naître. On dit qu'il fallait aussi me faire voir les beautés de Versailles; et l'on me traîna partout. Je pensai expirer de lassitude.

M^me^ la duchesse de la Ferté avait déjà tant parlé de moi, qu'on m'observait comme un objet de curiosité; et mille gens venaient me regarder, m'examiner, m'interroger. Elle voulut encore, pour achever ma journée, que je fusse au souper du Roi; et après m'avoir démêlée dans la foule, elle me fit remarquer à M. le duc de Bourgogne, qu'elle entretint, pendant une partie du souper, de mes talents et de mon savoir prétendu. Elle ne s'en tint pas là. Le lendemain, étant allée chez la duchesse de Noailles, elle me manda d'y venir : j'arrive. « Voilà, dit-elle, madame, cette personne dont je vous ai entretenue, qui a un si grand esprit, qui sait tant de choses. Allons, mademoiselle, parlez. Madame, vous allez voir comme elle parle. » Elle vit que j'hésitais à répondre, et pensa qu'il fallait m'aider, comme une chanteuse qui prélude, à qui l'on indique l'air qu'on désire d'entendre. « Parlez un peu de religion, me dit-elle; vous direz ensuite autre

chose. » Je fus si confondue, que cela ne se peut représenter, et que je ne puis même me souvenir comment je m'en tirai. Ce fut sans doute en niant les talents qu'elle me supposait, et, à ce qu'il me semble, pas tout à fait si mal que je l'aurais dû.

Cette scène ridicule fut à peu près répétée dans d'autres maisons où l'on me mena. Je vis donc que j'allais être promenée comme un singe, ou quelque autre animal qui fait des tours à la foire. J'aurais voulu que la terre m'engloutît plutôt que de continuer à jouer un pareil personnage. J'ai peut-être à me reprocher d'avoir été si choquée des scènes où je me voyais exposée, que j'en aie moins senti ce que je devais au motif de tant de bizarres démarches, qui n'était autre qu'un désir immodéré de me faire valoir.

Mme DE STAAL-DELAUNAY.

*Mémoires*, éd. M. de Lescure (Nouvelle collection Jannet-Picard), t. I, p. 78.

---

## BOURGEOIS ET BOURGEOISES DE PARIS

Quels étaient alors les traits caractéristiques des bourgeois de Paris? La plume avisée et fine de Marivaux va nous le dire et tracer pour nous ce difficile portrait. Sans doute, l'œuvre serait plus forte et plus frappante, si elle était plus concentrée, à la façon de La Bruyère, par exemple, mais Marivaux aime à analyser et ne passe pas volontiers ses trouvailles sous silence. Il en résulte un peu de dispersion, de la monotonie que la grâce des détails ne rachète pas. Mais quel œil pénétrant, cruel dans sa sécheresse et son désir de tout voir et de ne rien omettre. Nombre de détails, ainsi notés, appartiennent à l'humanité de tous les temps et Marivaux aurait pu les négliger. Mais ce qu'il y a de particulier à son époque dans son analyse nous frapperait moins maintenant et nous saisirions moins bien la personnalité de l'homme d'alors, avec ses travers momentanés et ses manières de circonstance.

Le bourgeois à Paris, madame, est un animal mixte, qui tient du grand seigneur et du peuple.

Quand il a de la noblesse dans ses manières, il est presque toujours singe; quand il a de la petitesse, il est naturel; ainsi il est noble par imitation, et peuple par caractère.

Entre les bourgeois, la cérémonie est sans fin : je crois en savoir la raison, en suivant toujours mes principes.

Il règne, parmi les gens de qualité, une certaine politesse dégagée de toute fade affectation : cette politesse n'est autre chose qu'une façon d'agir naturelle, épurée de la grossièreté que pourrait avoir la nature.

Le bourgeois voudrait bien imiter cette politesse; mais, malheureusemeut, son premier effort pour cela le tire de l'air naturel, et tout ce qu'il fait est cérémonie.

Le bourgeois dans ses ameublements, ses maisons et sa dépense, est souvent aussi magnifique que le sont les gens de qualité; mais, la manière dont il produit sa magnificence a toujours certain air subalterne qui le met au-dessous de ce qu'il possède : y paraît-il indifférent? on voit qu'il gêne sa vanité : en jouit-il avec faste? il s'y prend avec petitesse.

Le bourgeois est quelquefois fier avec les gens au-dessus de lui, mais c'est une fierté qu'il se donne, et non pas qu'il trouve en lui; il fait comme ceux qui se haussent sur leurs talons pour paraître plus grands.

Un bourgeois qui s'en tient à sa condition, qui en sait les bornes et l'étendue, qui sauve son caractère de la petitesse de celui du peuple, qui s'abstient de tout amour de ressemblance avec l'homme de qualité, dont la conduite, en un mot, tient le juste milieu, cet homme serait mon sage.

Généralement parlant, à Paris, vous trouverez de la franchise et de l'amitié dans le bourgeois; mais il ne faut point le tâter sur sa bourse : une froideur subite et l'éloignement succéderont aux marques d'affection que vous en aurez reçues : le bourgeois alors se fait, de vous fuir, un principe de sagesse et d'habileté; il se croirait votre dupe, s'il vous avait obligé.

Je connais un homme qui avait été longtemps en commerce d'amitié avec un bourgeois. Il eut, un jour, un besoin pressant de quelque somme d'argent ; il écrivit au bourgeois et le pria de la lui prêter. Je me trouvais chez lui, quand il reçut la lettre : il lui répondit qu'il lui était impossible de lui faire ce plaisir ; lorsque le laquais fut parti : « Monsieur.... me demande de l'argent à emprunter, me dit-il : malpeste, qu'il est fin avec ses amitiés ! mais, j'en sais autant que lui. — Monsieur, répondis-je, il n'y a pas grande finesse à avoir besoin d'argent et à en demander à ses amis. — Bon ! ses amis, reprit-il, il en a cinquante comme moi ; mais, il n'aura garde de leur proposer la chose ; il sait bien qu'il n'y aurait rien à faire, et il m'a cru plus sot qu'un autre. — Peut-être plus généreux, répondis-je. — Il n'y a plus que les bêtes qui le sont », me dit-il.

Parlons un peu des dames bourgeoises ; car, vous avez, sans doute, plus d'envie de connaître les personnes de votre sexe que celles du nôtre.

Comme je n'ai d'ordre que le hasard dans cette relation, je ne ferai point difficulté de vous dire ici ce que j'aurais pu vous dire ailleurs.

C'est qu'il y a différentes bourgeoises : le commerce, par exemple, est un métier qui fait une espèce de bourgeoisie ; la pratique fait une autre espèce, et dans ces deux espèces-là, il y a encore une différence du plus au moins.

Je suis tenté de vous dire que, pour l'ordinaire, les bourgeoises marchandes sont de grosses personnes bien nourries : vous en trouverez de fort brusques, qui vous querellent presque au premier signe de difficulté que vous faites ; vous en trouverez d'affables ; mais d'une affabilité vive et bruyante. Rien n'est épargné pour vous faire plaisir : on devine ce qui vous plaît : faites un geste de tête, toute la boutique est en mouvement ; cet empressement d'actions est entremêlé, comme je vous l'ai dit, d'un torrent de douceurs et d'honnêtetés.

Un jour, un provincial nouvellement débarqué dans Paris, entra dans la boutique d'une de ces marchandes pour acheter quelque chose de considérable. D'abord, salut gracieux, étalage empressé; la marchandise ne lui plaisait pas, il mâchait un refus de la prendre et n'osait le prononcer : la reconnaissance, pour tant d'honnêtetés, l'arrêtait; plus il hésitait, plus la marchande chargeait son homme de nouveaux motifs de reconnaissance. De dépit de lui voir prendre tant de peine, et de n'avoir pas la force d'être ingrat, il se lève et tire sa bourse : « Tenez, madame, lui dit-il, votre marchandise ne me convient pas, et je n'ai nulle envie de la prendre; vous m'avez accablé d'honnêtetés et j'en enrage; je n'ai pas le front de sortir sans acheter; voilà ma bourse, je vous laisse la liberté de me vendre ou de me renvoyer; le dernier m'obligera davantage ». Ce discours ne démonta pas la marchande : il crut, le pauvre homme, avoir trouvé le secret de se tirer d'affaire avec honneur : « Ce que vous me dites est trop obligeant, lui dit-elle, je n'ai pas le cœur moins bon que vous, monsieur, et je ne puis répondre mieux à la bonté du vôtre, qu'en vous vendant ma marchandise : j'en sais la valeur et vous seriez assurément trompé ailleurs; je veux vous faire du bien malgré que vous en ayiez. » Là-dessus, elle ouvrit la bourse, en prit ce qu'il lui fallait, fit couper la marchandise et la livra à notre provincial, de qui cette action avait dissipé la honte; mais il n'était plus temps d'être courageux.

Vous me direz, là-dessus, que toute marchande n'aurait point été capable de profiter de la bêtise de l'autre avec autant d'esprit; mais, vous serez bien surprise quand je vous dirai qu'elle en avait fort peu, quoiqu'il y eût bien de la finesse dans sa réplique.

Il y a à Paris un certain esprit de pratique parmi les marchands : rien n'est plus adroit, plus souple, plus spirituel que leur façon d'offrir à qui vient acheter. Vous croyez que cette souplesse veut réelle-

ment de l'esprit, et qu'elle est mieux ou moins bien pratiquée, par ceux ou celles qui ont plus ou moins d'esprit; point du tout : cette souplesse, cet art de captiver la bienveillance, d'embarrasser la reconnaissance, n'est qu'un métier qui s'apprend, comme celui de tailleur ou de cordonnier; les plus spirituels n'y sont pas les plus parfaits : dans cet art, un garçon de boutique épais et pesant d'intellect y sera le plus habile.

Il me vient une pensée assez plaisante sur le babil obligeant des marchands dont j'ai parlé : je les compare aux chirurgiens qui, avant que de vous percer la veine, passent longtemps la main sur votre bras pour l'endormir : les marchandes, pour tirer l'argent de votre bourse, endorment aussi votre intérêt à force d'empressements et de discours; et quand le bras est en état, je veux dire, quand elles ont tourné votre esprit à leur profit, le coup de lancette vient ensuite, elles disposent de votre volonté, elles coupent, elles tranchent, elles vous arrachent votre argent, et vous ne vous sentez blessé que quand la saignée est faite.

La boutique de ces marchandes est un vrai coupe-gorge pour les bonnes gens qui n'ont pas la force de dire non. Êtes-vous belle et jeune? elles vous cajolent sur vos appas en déployant leurs marchandises : ces compliments ne sont point étrangers à la vente; on dirait qu'ils font partie de la marchandise même. Vous êtes cajolée, vous écoutez, vous leur en savez gré, vous vous prévenez pour elles, tout cela, sans que vous vous en aperceviez. Êtes-vous vieux ou vieille? elles ont des recettes de surprises pour tout âge. Êtes-vous jeune homme? elles font en sorte qu'un peu de galanterie vous amuse; pendant lequel temps la bourse se délie et l'argent est jeté sur la table, tout en badinant.

Vous me demanderez peut-être, madame, si la bonne foi règne dans la boutique des marchands. Si vous entendez par cette bonne foi une certaine exac-

titude de conscience sans détour, en un mot cette bonne foi prescrite à la rigueur par la loi, je vous répondrai franchement que je n'en sais rien; en revanche, je vous dirai qu'il peut s'y trouver une bonne foi mitigée qui, dégagée de la sévérité du précepte, s'accommode à l'avidité que les marchands ont de gagner sans violer absolument la religion. Le marchand partage le différend en deux : la religion veut une régularité absolue, l'avidité veut un gain hors de tout scrupule. On est chrétien, mais on est marchand : ce sont deux contraires, c'est le froid et le chaud, il faut vivre et se sauver. Que fait-on? on cherche un tempérament : comme chrétien, je m'abstiendrai d'un gain exorbitant; comme marchand, je le ferai raisonnable : le malheur est, que ce n'est presque jamais le chrétien, mais bien le marchand, qui fixe ce raisonnable.

Ce discours sur le commerce commence à m'ennuyer : changeons de sujet sans changer d'objet. Tous les plaisirs, tous les délices de la vie sont à Paris, tellement à portée de celui qui peut les prendre, qu'il faut être d'un tempérament bien insensible pour ne point abuser de la possibilité de les goûter. Les riches marchands ici ne s'en refusent guère. Il est surtout un agrément fort goûté du bourgeois opulent, c'est, ne vous déplaise, madame, l'agrément d'aimer une personne qui n'est point leur femme, mais qui les traite avec autant de bonté que leurs épouses mêmes.

A propos de ces femmes si bonnes, puisque j'en suis à elles, détaillons un peu les différents degrés de bonté que comprend le métier de femme obligeante.

Paris, madame, est aujourd'hui rempli de femmes excessivement bonnes, dont la charité ne fait acception de personne : cette sorte de femmes possède le degré de bonté le plus éminent. Il y en a d'autres d'une charité un peu inférieure, et que j'appellerai, pour quitter le langage figuré, des coquettes parfaites.

Ce sont des femmes qui n'affichent point, pour ainsi dire, l'excès de leur coquetterie, qui ne la promènent

pas dans les rues; mais qui, sans beaucup de façons, la montrent tout entière à ceux à qui le hasard la fait deviner.

Il y en a d'une autre espèce encore, qui sont celles à qui les bourgeois donnent volontiers le superflu de leur bien. Dans le métier de coquetterie, elles sont sans doute les plus honorables, et le défaut qui se trouve dans leur conduite est à présent parmi la plupart des femmes un si petit objet, que depuis le peuple jusqu'aux femmes de qualité, tout s'en mêle et personne n'en rougit.

Je me trouvais un jour en compagnie, j'y vis une des plus belles personnes de la ville; je m'approchai d'elle dans le dessein de la féliciter de ses appas; elle me reçut honnêtement, mais elle avait de grandes distractions. J'aperçus, dans un coin, un homme de cinquante ans, et en rabat; il fronçait le sourcil, et jetait de notre côté de noirs regards, qui signifiaient méchante humeur.

Un de mes amis plus au fait que moi des mœurs et de la conduite de ceux qui composaient la compagnie, vint me tirer par la manche, m'arracha d'auprès de ma belle, sous prétexte de me dire quelque chose : « Vous ne savez pas, me dit-il, que vous causez de l'inquiétude à deux personnes, à la demoiselle à qui vous parliez, et à celui que vous voyez dans le coin, ajouta-t-il, en me montrant mon homme à rabat. — Est-ce son mari? répondis-je. Non! c'est apparemment son père? repris-je. — Ce n'est ni l'un ni l'autre, me dit-il; mais c'est un ami, c'est un brutal dont elle a besoin. M^lle^ de... n'a pas de bien, et elle est obligée d'avoir des ménagements pour cet homme-là qui lui fait plaisir.

— J'entends, répondis-je : elle fait avec lui un troc de ce qu'elle a, contre ce qui lui manque et qu'il possède; mais, comment n'a-t-elle pas honte de se montrer en si bonne compagnie, puisque l'on sait le secret de son petit ménage? — Vous vous moquez, me dit-il. Si une petite bagatelle déshonorait, il n'y aurait pas une

femme ici qu'on ne dût fuir. On vit à présent plus aisément dans le monde; la rareté de l'argent a fait congédier bien des scrupules, les bonnes mœurs ne sont plus si farouches; se conserver un amant utile est prudence. Une femme regarde même comme un bienfait l'amour qu'un homme riche veut bien prendre pour elle. — Mais enfin, répondis-je, l'honneur? — Bon, l'honneur! me dit-il en m'interrompant : le public ne se scandalise plus de ces bagatelles-là et, ôtez le scandale, il n'y aura plus de cruelles. »

Je ne sais plus où j'en suis, je parlais des bourgeoises ou des marchandes.

Disons encore un mot sur ces dernières.

Le comptoir est une place d'une dangereuse conséquence pour un mari, quand sa femme est belle et qu'elle l'occupe; les regards des curieux qui la contemplent, donnent aux siens une hardiesse, qui des yeux passe dans le discours, et du discours dans les actions.

Une femme qui s'accoutume à regarder ceux qui la regardent répond aisément à ceux qui lui parlent.

Les marchandes à Paris peuvent, au comptoir, avoir impunément auprès d'elles un soupirant; mais je doute qu'elles l'aient impunément pour leur innocence.

S'il était possible que la coquetterie se perdît parmi les femmes, on la retrouverait chez les filles des marchands; je ne crois pas qu'on soit obligé de l'y aller chercher; les bourgeoises de toute espèce en ont bonne provision.

La passion la plus dominante des bourgeoises, c'est la vanité : elle est la tige de tous les autres menus défauts qu'elles contractent. Sans la vanité, elles n'aimeraient pas la bonne chère; sans la vanité, elles ne seraient point avides de plaisirs.

La vue d'une bourgeoise magnifique, quoique galante, va triompher de la vertu de cinquante de ses semblables qui la verront, et qui n'auront pas autant de parure qu'elle. La preuve la plus certaine qu'elles

voudraient être à sa place, c'est le mépris qu'elles témoignent pour elle.

Parmi les bourgeoises, la médisance n'est qu'une expression de l'envie qu'elles auraient de la mériter.

Ce qui gâte l'esprit des bourgeoises, c'est le faste continuel qui s'offre à leurs yeux. Chaque équipage que rencontre en chemin une femme à pied, porte en son cerveau une impression de douleur et de plaisir : de douleur, en se voyant à pied; de plaisir, en se figurant celui qu'elle aurait, si elle possédait une pareille voiture. Le moyen que le cerveau d'une femme tienne à cela ?

Varions les matières : laissons là les bourgeois et leurs femmes, pour les reprendre en chemin faisant, et parlons un peu des dames de qualité.

C'est là votre ordre, madame; heureux ceux qui, comme vous, savent en rendre la chimère respectable, et qui par leur affabilité restituent à l'ignoble [1], comme un équivalent de l'égalité naturelle qui est entre les hommes.

J'ai dit chimère, et ce mot est sans conséquence, c'est le langage des philosophes, et leurs idées ne gâtent personne sur le train établi des choses.

Pouvoir être impunément superbe, parce qu'on est d'une grande naissance; sentir pourtant qu'il n'y a point là matière à orgueil, et se rendre modeste, non pour l'honneur de l'être, mais par sagesse : cela est beau.

Être né sans noblesse, acquiescer de bonne grâce aux droits qu'on a donnés au noble, sans envier son état ni rougir du sien propre : cela est plus beau que d'être noble, c'est une raison au-dessus de la noblesse.

Ces deux caractères d'esprit que je viens de peindre sont peut-être sans exemple; mais en revanche nous avons des fourbes qu'on appelle sages ou philosophes : ils n'ont point les vertus que je viens de dire; mais ils

1. Qui n'est pas noble, roturier.

ont de l'esprit, et beaucoup d'orgueil; ils font, avec ces deux pièces, la même figure que s'ils étaient en effet ce qu'ils feignent d'être. Ils trompent les sots; et les clairvoyants sont en si petit nombre, qu'ils ne valent pas une exception.

Vous seriez surprise de voir ici, madame, de quel air certains hommes du plus haut rang abordent leurs inférieurs; j'ai souvent regardé leur façon de près.

Celui-ci vous caresse, vous tend la main, vous sourit, familiarise, pourvu qu'il ait des témoins; car c'est un rôle de simplicité trop brillant pour le perdre dans l'obscurité. Notre homme n'est point simple, c'est un acteur qui veut être applaudi. Il lui faut du spectacle : tous les instants ne sont pas favorables; il en vient un. L'acteur vous trouve; vous devenez l'instrument et la victime de sa gloire : vous restez caressé, marqué de honte, confirmé petit, insulté par l'estime que s'acquiert le perfide qui vous sacrifie, qui a joué le public et qui s'est joué lui-même; car il jouit de l'applaudissement, sans se douter que c'est un bien mal acquis.

Sur cela je fais une réflexion. De tous les hommes les plus sots, peut-être les plus misérables, ce sont les hommes orgueilleux; mais l'homme qui pousse l'orgueil jusqu'à vouloir contrefaire le modeste, pour mériter l'estime qu'on donne à la modestie, cet homme-là est un petit monstre.

Un jour je me trouvai dans un endroit où vint un de ces hauts seigneurs dont nous avons parlé; il se fit un écart dans la compagnie; on lui prodigua les honnêtes déférences. « Messieurs, dit-il, avec un geste de main, qui mélangeait artistement la hauteur et la simplicité, ou qui, pour mieux dire, était équivoque de l'une et de l'autre, aussi flatteur pour lui qu'il le croyait flatteur pour nous, messieurs, point de cérémonie, je vis sans façon, et partout où je vais, c'est m'obliger que de n'en point faire. »

Cela, bien interprété, signifiait : on doit des respects à mon rang, je le sais; je suis charmé que vous

ne l'ignoriez pas, mais je vous en fais grâce; vous vous êtes mis en état, et cela me suffit.

A votre avis, madame, ai-je mal fondu ce compliment? n'est-ce pas là le sens qu'il peut rendre? et l'inférieur n'est-il pas bien flatté d'une familiarité dont on ne l'honore, qu'en se montrant satisfait des sentiments qu'il a de sa petitesse?

Avec cela cependant, et d'autres vertus de la même force, l'homme de haute qualité gagne le titre de philosophe. Celui dont je vous parle nous fit un récit qui tendait à nous prouver sa modestie, mais qui chariait en même temps une historiette de ses avantages. Ce récit est de trois lignes, le voici.

« Les provinciaux sont fatigants, nous dit-il; je ne pus l'autre jour me dispenser d'aller à une petite ville dont je suis seigneur; j'appris que les habitants viendraient en corps me complimenter à mon arrivée. Le gentilhomme de France le plus ennemi de ces fadaises-là, c'est moi. La vanité de mes confrères là-dessus m'est insupportable. Pour me sauver, je dis à mes gens d'arrêter à deux lieues de la ville, dans le dessein de n'y entrer qu'à dix heures du soir et d'envoyer dire que je n'arriverais que le lendemain sur le soir. Mais je m'assoupis pour mes péchés, dans le lieu où je m'étais arrêté, mes gens n'osèrent me réveiller, j'y passai la nuit, et par là, le lendemain, je fus contraint d'essuyer une kyrielle de respects ridicules. Quelle corvée! Je baissai mes glaces, et fis le malade. »

Tout ce que j'ai dit jusqu'ici ne regarde que l'homme du haut rang; le petit noble ne peut guère se donner ces airs mitigés de hauteur et de modestie; la distance d'un bourgeois à lui n'est pas assez grande pour qu'ils soient à leur place. Dénué de ces équipages magnifiques, de cet appareil de domestiques qui subjugue la vanité des inférieurs à la faveur d'un sentiment de vanité même, il n'a pour toute ressource d'orgueil que le maigre titre de noble; et sa philosophie, quand il se mêle d'en avoir, n'est guère au large avec cela.

S'il contrefait le modeste, ce ne peut être qu'avec le bourgeois, et sa modestie avec lui ne ferait pas fortune : le bourgeois, à la vérité, l'en croira sur sa mine, mais il ne l'en louera pas; il le trouvera seulement dans l'ordre, et si le bourgeois est plus riche, il croira pouvoir en conscience faire deux nombres égaux en valeur de sa roture et de ses richesses, avec la naissance et la médiocrité des biens du noble; tant pour tant, et le compte fait, sa fierté se tient en garde.

Il y a de l'erreur, dit intérieurement le noble, qui se doute bien du calcul; mais, comment faire pour la prouver au bourgeois? le voici, madame.

Parmi les hommes, le préjugé de la noblesse est violent; le riche bourgeois a beau s'étourdir là-dessus, il n'y a que cette façon de le prendre pour le rendre au joug.

Le gentilhomme pour cela emploie une familiarité franche, raille la noblesse, vante le bon citoyen, lui fait honneur de sa roture, et le confirme dans le mépris qu'il a pour les avantages de la naissance. C'est là le hameçon qui rattrape le bourgeois qui avait rompu ses filets.

Comme il s'était attendu à quelque résistance de la part du noble, quand il avait arrêté son compte, il est charmé de sa docilité; il en a de la reconnaissance, il estime, il admire enfin celui qui a bien voulu ne pas sentir qu'il était gentilhomme. Voilà le grand œuvre du petit noble philosophe, dont l'amour-propre longtemps contraint trouve enfin la récompense de la contrainte qu'il a soufferte.

Il me semble, madame, que vous me demandez comment il en use avec l'homme de qualité; c'est une autre allure : jeune, il brigue sa compagnie, son amitié, sa confidence; quelquefois, par un autre tour d'imagination, il travaille d'esprit, de geste et de dépense, pour arriver à prendre un ton d'égal à égal, il s'enfle, fait comme la grenouille qui veut être aussi grosse que le bœuf.

Si son bien et sa situation lui interdisent le commerce des gens de qualité et que par hasard il ait à leur parler, il affiche sur son visage qu'il est gentilhomme, et paraît à peu près dans le goût de ces aventuriers de roman, casque en tête et lance au poing, et qui se vantent par la posture.

Tous ces caractères se peuvent trouver en province, à l'air près de société moins aisé. Parlons de choses plus nouvelles pour vous, madame : par exemple, disons un mot des femmes de qualité, cela vous réjouira.

Otez à la campagnarde de qualité son masque qu'elle porte quand, montée sur sa haquenée[1], elle traverse d'un château à l'autre ; ôtez-lui sa vanité crue sur les antiquités de sa famille, son ton bruyant, son estomac redressé par intervalles de reflexions, l'embarras total de sa contenance et sa marche à mouvement uniforme; car tout cela compose l'économie de sa figure; ôtez lui son fils le marquis et le chevalier, petits enfants qu'elle dresse devant vous à la révérence villageoise, et qui par fatalité sont toujours morveux quand ils arrivent, afin d'être mouchés du mouchoir de la mère; passez-moi le portrait; ôtez, lui dis-je, toutes ces choses, il ne vous reste plus rien de curieux chez elle, si ne n'est la langueur ou le ton emphatique des compliments qu'elle fait, quand elle est en ville.

Tout cela vu et entendu, le sujet est épuisé; les femmes de qualité, dans ce pays, sont un spectacle bien plus varié. Les définirai-je en général? Le projet est hardi; n'importe.

La femme de qualité a tous les défauts de la bourgeoise; mais, pour ainsi dire, tirés au clair par l'éducation et l'usage. Elle possède un goût de hardiesse si heureux, qu'elle jouit du bénéfice de l'effronterie, sans être effrontée. Peut-être ne doit-elle cet avantage qu'à

1. Jument de taille moyenne qui ne va guère qu'au petit trot.

la nature de l'esprit des hommes faciles à donner des droits plus amples à qui les étonne par de plus fortes impressions.

L'air de mépris le mieux entendu de la femme de qualité pour la bourgeoise, ce sont ses caresses et ses honnêtetés; et là-dessus, rien n'est plus poli que la femme de qualité, dit la bourgeoise; l'innocente qui ne voit pas le stratagème, et qui ne sent pas que par cette politesse la voilà marquée au coin de subordination.

Dans la femme de qualité, l'habillement, la marche, le geste et le ton, tout est formé par les grâces; mais ces grâces-là, la nature ne les a point faites; ce ne sont point de ces grâces qui font partie nécessaire de la figure, que l'on a sans y penser, qui nous suivent partout, qui sont en nous, qui sont nous-mêmes : ce sont des grâces de hasard, d'après coup, que la vanité des parents a commencées, que l'exemple et le commerce aisé des autres femmes ont avancées, et qu'une étude de vanité personnelle a finies.

Grâces ridicules aux gens raisonnables, attirantes pour les jeunes gens, imposantes pour le peuple, inimitables aux bourgeoises, quoique toujours copiées par elles; voisines du mal dont elles aplanissent les voies, et peut-être le chef-d'œuvre de l'orgueil.

Et voilà, madame, ce que l'on appelle air du monde.

On ne peut aisément exprimer ce que c'est que le commerce mutuel des femmes de qualité. Sans aller même jusqu'au crime, tout est jeu pour elles, jusqu'à leur réputation, et cette réputation est un jeu pour ceux dont elles dépendent.

Parmi elles, attrape qui peut, tout passe, un bon mot tire tout le monde d'affaire; elles sont les confidentes les unes des autres, se prêtent réciproquement secours dans l'occasion, se promettent le secret, que réciproquement elles violent aussi; la médisance court, on la croise par une autre, et pendant que la demande et la repartie amusent le public, elles res-

tent, en bonnes amies, spectatrices des effets plaisants de leur perfidie.

Il y a l'espèce des femmes tendres; ce sont celles dont le cœur embrasse la profession du bel amour, leur esprit fourmille d'idées délicates; elles aiment en un mot plus par métier que par passion. Un amant infidèle met leur talent au jour : sans lui on ne saurait pas qu'elles ont mille grâces attendrissantes dans une affliction de tendresse.

Il y a l'espèce des femmes coquettes. Celles-là l'aiment indistinctement; ce sont des femmes à promenades, à rendez-vous imprudents; ce sont des furieuses d'éclat; elles ne languissent point, elles aiment hardiment, se plaignent de même; c'est pour elles faveur du hasard, quand on trouve un de leurs billets d'intrigue; tout cela va au profit de leur gloire. Il y a les femmes prudes; ce sont celles qui s'entêtent, non de l'amour de l'ordre, mais de l'estime qu'on fait de ceux qui sont dans l'ordre. Elles sont ordinairement âgées; cabale d'autant plus dangereuse, qu'elle est du côté des plaisirs dans une oisiveté dont elles enragent. Je vous les peindrai une autre fois, madame, en achevant l'article des femmes de qualité qui ne fait que commencer, et où je n'ai rien dit encore des exceptions avantageuses.

MARIVAUX.

*Le Spectateur François*, Paris, 1728, in-12, t. I, p. 482.

---

## LE SYSTÈME DE LAW

Pour obtenir l'argent nécessaire à ses plaisirs, le Régent voulut spéculer. Comment s'y prit-il? La France était épuisée par les malheurs de la fin du précédent règne, et la nouvelle administration n'était pas moins dispendieuse, quoique pour d'autres causes. Il fallait donc essayer de gagner de l'argent sans restreindre les dépenses et sans que les plaisirs de la cour souffris-

sent de ces économies. C'est alors que le duc d'Orléans prêta l'oreille aux combinaisons d'un financier étranger, Jean Law, Écossais et huguenot de naissance, qui, pour mieux capter la confiance du Régent, s'était fait tout ensemble Français et catholique. Ces précautions une fois prises, il put appliquer sans scrupules les théories qu'il avait sur le crédit public. L'expérience était dangereuse et elle finit mal pour tout le monde, pour celui qui la tenta comme pour ceux qui en firent les frais. Voltaire va nous exposer en quoi elle consista et ce qu'il en advint.

Ce fameux système de Lass[1], qui semblait devoir ruiner la régence et l'État, soutint en effet l'un et l'autre par des conséquences que personne n'avait prévues.

La cupidité qu'il réveilla dans toutes les conditions, depuis le plus bas peuple jusqu'aux magistrats, aux évêques et aux princes, détourna tous les esprits de toute attention au bien public, et de toute vue politique et ambitieuse, en les remplissant de la crainte de perdre et de l'avidité de gagner. C'était un jeu nouveau et prodigieux, où tous les citoyens pariaient les uns contre les autres. Des joueurs acharnés ne quittent point leurs cartes pour troubler le gouvernement. Il arriva, par un prestige dont les ressorts ne purent être visibles qu'aux yeux les plus exercés et les plus fins, qu'un système tout chimérique enfanta un commerce réel, et fit renaître la compagnie des Indes, établie autrefois par le célèbre Colbert, et ruinée par les guerres. Enfin, s'il y eut beaucoup de fortunes particulières détruites, la nation devint bientôt plus commerçante et plus riche. Ce système éclaira les esprits, comme les guerres civiles aiguisent les courages.

Ce fut une maladie épidémique qui se répandit de France en Hollande et en Angleterre; elle mérite l'at-

1. On écrivait Law ou Laws et cette dernière forme explique la prononciation notée par Voltaire comme par la plupart de ses contemporains.

tention de la postérité; car ce n'était point l'intérêt politique de deux ou trois princes qui bouleversait des nations. Les peuples se précipitèrent d'eux-mêmes dans cette folie, qui enrichit quelques familles, et qui en réduisit tant d'autres à la mendicité. Voici quelle fut l'origine de cette démence, précédée et suivie de tant d'autres folies.

Un Écossais, nommé Jean Law, que nous nommons Jean Lass, qui n'avait d'autre métier que d'être grand joueur et grand calculateur, obligé de fuir de la Grande-Bretagne pour un meurtre, avait dès longtemps rédigé le plan d'une compagnie qui payerait en billets les dettes d'un État, et qui se rembourserait par les profits. Ce système était très compliqué; mais, réduit à ses justes bornes, il pouvait être très utile. C'était une imitation de la banque d'Angleterre et de sa compagnie des Indes. Il proposa cet établissement au duc de Savoie, depuis premier roi de Sardaigne, Victor-Amédée, qui répondit qu'il n'était pas assez puissant pour se ruiner. Il le vint proposer au contrôleur général Desmarets; mais c'était dans le temps d'une guerre malheureuse, où toute confiance était perdue, et la base de ce système était la confiance.

Enfin, il trouva tout favorable sous la régence du duc d'Orléans : deux milliards de dettes à éteindre, une paix qui laissait du loisir au gouvernement, un prince et un peuple amoureux des nouveautés.

Il établit d'abord une banque en son propre nom, en 1716. Elle devint bientôt un bureau général des recettes du royaume. On y joignit une compagnie du Mississipi, compagnie dont on faisait espérer de grands avantages. Le public, séduit par l'appât du gain, s'empressa d'acheter avec fureur les actions de cette compagnie et de cette banque réunies. Les richesses, auparavant resserrées par la défiance, circulèrent avec profusion. Les billets doublaient, quadruplaient ces richesses. La France fut très riche, en effet, par le crédit. Toutes les professions connurent

le luxe, et il passa chez les voisins de la France, qui eurent part à ce commerce.

La banque fut déclarée Banque du roi en 1718. Elle se chargea du commerce du Sénégal. Elle acquit le privilège de l'ancienne compagnie des Indes, fondée par le célèbre Colbert, tombée depuis en décadence, et qui avait abandonné son commerce aux négociants de Saint-Malo. Enfin, elle se chargea des fermes générales du royaume. Tout fut donc entre les mains de l'Écossais Lass, et toutes les finances du royaume dépendirent d'une compagnie de commerce.

Cette compagnie paraissant établie sur de si vastes fondements, ses actions augmentèrent vingt fois au delà de leur première valeur. Le duc d'Orléans fit sans doute une grande faute d'abandonner le public à lui-même. Il était aisé au gouvernement de mettre un frein à cette frénésie; mais l'avidité des courtisans et l'espérance de profiter de ce désordre empêchèrent de l'arrêter. Les variations fréquentes dans le prix de ces effets produisirent à des hommes inconnus des biens immenses : plusieurs, en moins de six mois, devinrent beaucoup plus riches que beaucoup de princes. Lass, séduit lui-même par son système, et ivre de l'ivresse publique et de la sienne, avait fabriqué tant de billets, que la valeur chimérique des actions valait, en 1719, quatre-vingts fois tout l'argent qui pouvait circuler dans le royaume. Le gouvernement remboursa en papiers tous les rentiers de l'État.

Le Régent ne pouvait plus gouverner une machine si immense, si compliquée, et dont le mouvement rapide l'entraînait malgré lui. Les anciens financiers et les gros banquiers réunis épuisèrent la banque royale, en tirant sur elle des sommes considérables. Chacun chercha à convertir ses billets en espèces; mais la disproportion était énorme. Le crédit tomba tout d'un coup : le Régent voulut le ranimer par des arrêts qui l'anéantirent. On ne vit plus que du papier; une misère réelle commençait à succéder à tant de richesses

fictives. Ce fut alors qu'on donna la place de contrôleur général des finances à Lass, précisément dans le temps qu'il était impossible qu'il la remplît; c'était en 1720, époque de la subversion de toutes les fortunes des particuliers et des finances du royaume. On le vit, en peu de temps, d'Écossais devenir Français, par la naturalisation; de protestant, catholique; d'aventurier, seigneur des plus belles terres; et de banquier, ministre d'État. Je l'ai vu arriver dans les salles du Palais-Royal, suivi de ducs et pairs, de maréchaux de France, et d'évêques. Le désordre était au comble. Le parlement de Paris s'opposa, autant qu'il le put, à ces innovations, et il fut exilé à Pontoise. Enfin, dans la même année, Lass, chargé de l'exécration publique, fut obligé de fuir du pays qu'il avait voulu enrichir, et qu'il avait bouleversé. Il partit dans une chaise de poste que lui prêta le duc de Bourbon-Condé, n'emportant avec lui que deux mille louis, presque le seul reste de son opulence passagère.

Les libelles de ce temps-là accusent le Régent de s'être emparé de tout l'argent du royaume pour les vues de son ambition, et il est certain qu'il est mort endetté de sept millions exigibles. On accusait Lass d'avoir fait passer pour son profit les espèces de la France dans les pays étrangers. Il a vécu quelque temps à Londres des libéralités du marquis de Lassay, et est mort à Venise, en 1729, dans un état à peine au-dessus de l'indigence. J'ai vu sa veuve à Bruxelles, aussi humiliée qu'elle avait été fière et triomphante à Paris. De telles révolutions ne sont pas les objets les moins utiles de l'histoire.

Pendant ce temps la peste désolait la Provence. On avait la guerre avec l'Espagne. La Bretagne était prête à se soulever. Il s'était formé des conspirations contre le Régent, et cependant il vint à bout presque sans peine de tout ce qu'il voulut au dehors et au dedans. Le royaume était dans une confusion qui faisait tout craindre, et cependant ce fut le règne des plaisirs et du luxe.

Il fallut, après la ruine du système de Lass, réformer l'État; on fit un recensement de toutes les fortunes des citoyens, ce qui était une entreprise non moins extraordinaire que le système : ce fut l'opération de finance et de justice la plus grande et la plus difficile qu'on ait jamais faite chez aucun peuple. On la commença vers la fin de 1721. Elle fut imaginée, rédigée et conduite par quatre frères[1], qui jusque-là n'avaient point eu de part principale aux affaires publiques, et qui, par leur génie et par leurs travaux, méritèrent qu'on leur confiât la fortune de l'État. Ils établirent assez de bureaux de maîtres des requêtes et d'autres juges, ils formèrent un ordre assez sûr et assez net pour que le chaos fût débrouillé; cinq cent onze mille et neuf citoyens,la plupart pères de famille, portèrent leur fortune en papier à ce tribunal. Toutes ces dettes innombrables furent liquidées à près de seize cent trente et un millions numéraires effectifs en argent, dont l'État fut chargé. C'est ainsi que finit ce jeu prodigieux de la fortune, qu'un étranger inconnu avait fait jouer à toute une nation.

VOLTAIRE.

*Précis du siècle de Louis XV*, publié par Maurice Fallex (Librairie Armand Colin), p. 14.

---

## PARIS COUPE-GORGE

Tandis qu'on agiotait ainsi, la population de Paris, impressionnable et surexcitée, se livrait aux pires excès pour les causes les plus diverses. Entassée dans l'étroite rue Quincampoix où le banquier avait ses bureaux et où elle étouffait, la foule y éprouvait successivement tous les espoirs et toutes les passions. Elle y connut les rêves fous et les réalités désastreuses. On s'y enrichit

1. Les frères Paris. Voltaire essaie de payer ici une dette personnelle de gratitude, car c'est l'un d'eux, Paris-Duverney, qui commença sa fortune.

et on s'y ruina en un instant, et les pires excès s'y commirent sous la poussée de tels événements. On devine ce que pouvaient être ces heures de fièvre chaude. Un témoin va nous en donner le détail et sous sa plume froide et exacte le récit prend une allure tragique, que les artifices de style ne parviendraient pas à lui donner.

Le 22 mars 1720, on publia à son de trompe une ordonnance du Roi en la rue Quincampoix, faisant défense à toutes personnes de s'y assembler davantage, sous peine de désobéissance et de punition, et de négocier aucun papier, actions ou primes, ailleurs qu'en l'hôtel de la Banque, où l'on devait alors établir un bureau pour y convertir des actions en billets de banque ou des billets de banque en actions; et en même temps plusieurs brigades d'archers de la maréchaussée et de la prévôté[1] obligèrent les agioteurs de se retirer chacun chez eux.

On imputa cette ordonnance à onze assassinats qui s'étaient faits dans Paris, depuis très peu de jours, à l'occasion de ces sortes de papiers; il s'en était même fait un, le jour précédent, dans un cabaret de la rue aux Ours, de deux agioteurs que l'on disait en avoir sur eux pour la valeur de cent soixante mille livres. Le bruit courut même aussitôt que le comte de Horn, le marquis de Listung, le comte de Milly, Piémontais, et un soldat aux gardes, avaient commis cet horrible assassinat. Le marquis de Listung et le soldat s'étant échappés, le comte de Horn et le comte de Milly furent conduits en prison; le premier se trouva saisi des papiers dont il était question. Le bruit s'en étant répandu, le prince d'Isenghien, et quelques autres seigneurs, parents du comte de Horn, sollicitèrent en sa faveur auprès de M. le duc d'Orléans, qui fut inexorable et voulut que justice exemplaire en fût faite, d'autant plus que le comte de Horn se trouva convaincu

1. La *maréchaussée* était la gendarmerie de l'ancien régime et la *prévôté* le corps de la police municipale de Paris.

d'avoir lui-même assassiné l'un des deux agioteurs de onze coups de baïonnette, arme qu'il avait achetée quelques jours auparavant sur le pont Neuf; après cette action il se jeta par la fenêtre du cabaret, sous prétexte qu'il se sauvait de la sorte pour éviter d'être assassiné, et courut chez un commissaire pour lui en porter sa plainte contre des inconnus et qu'il signa; et en sortant de la maison du commissaire il fut arrêté et conduit au Châtelet avec le comte de Milly.

Le prince d'Isenghien voyant M. le duc d'Orléans inaccessible, dépêcha en diligence un courrier à Vienne en Autriche, afin que l'Empereur pût obtenir de M. le Régent la commutation de la peine en une prison perpétuelle, mais tout fut inutile.

Le 26, qui était le jour du mardi de la semaine sainte, le comte de Horn et le comte de Milly furent exécutés et rompus vifs sur un échafaud dressé en la place de Grève; le premier expira cinq quarts d'heure après avoir reçu les coups, et le dernier seulement un quart d'heure après.

M. le duc d'Orléans, pour fermer la bouche aux personnes de premier rang qui l'avaient sollicité en faveur du comte de Horn, leur dit : « Je sais qu'il m'est parent par madame ma mère, mais il mérite la mort pour ses crimes énormes; je l'abandonne à la justice. » Puis il s'enferma sans vouloir parler à personne jusqu'après l'exécution.

Les commis de la poste assuraient que depuis cette exécution on y avait reçu plus de huit mille lettres de Bruxelles et de plusieurs autres lieux des Pays-Bas, adressées à des princes, princesses, seigneurs et dames de la cour de France, pour les engager à s'employer auprès du Roi et de M. le Régent en faveur de cet infortuné comte de Horn, afin d'épargner cette note d'infamie à sa maison, qui est alliée à toutes celles qui sont les plus distinguées dans l'Europe et même aux têtes couronnées.

On prétendait alors que ces deux infortunés seigneurs

s'étaient associés avec un grand nombre de scélérats et de coupe-jarrets que l'on accusait d'avoir assassiné et coupé par morceaux un valet de chambre du comte Busca, et plusieurs autres particuliers...

Le 11 de juillet 1720, on ne fit à la Banque que couper des billets de cent livres en ceux de dix livres.

Le 12 et le 13, on y paya seulement la valeur d'un billet de dix livres à chaque particulier, et il y avait une si grande foule de gens de la populace, que plusieurs en furent étouffés et foulés aux pieds; peu s'en fallut que je ne fusse de ce nombre.

Le 16 et le 17, on y paya dix livres deux sous six deniers par billet de dix livres; les directeurs de la Banque ayant bien voulu sacrifier deux sous six deniers pour éviter l'embarras qui n'aurait pas manqué d'arriver si chaque particulier avait été obligé de rendre deux sous six deniers avec un billet de dix livres, la plupart n'ayant peut-être pas un sou dans sa poche, et ces deux sous six deniers de surplus qu'il aurait fallu rendre, provenaient d'une augmentation des espèces nouvellement publiée.

Le 17, la foule y fut si extraordinairement, que douze ou quinze personnes furent étouffées dans la presse, et foulées aux pieds de ceux qui faisaient leur possible d'avancer, sans pouvoir reculer ni se dégager de la presse, dans une enfilade longue d'environ sept ou huit toises, entre le mur et une barricade de charpente, par laquelle enfilade il fallait absolument passer pour arriver dans la galerie basse de l'hôtel Mazarin[1], où l'on faisait ce gros payement de dix livres à chaque particulier, homme ou femme, qui présentait un billet de dix livres.

Il est bon de remarquer que plusieurs ouvriers et artisans, maîtres et compagnons des plus robustes, se postaient sur cette barricade, et pour gagner leur rang

1. C'est maintenant une partie des bâtiments de la Bibliothèque nationale, rue des Petits-Champs et rue Vivienne.

se jetaient comme à corps perdu du haut de la barricade dans la foule de ceux qui étaient dans l'enfilade, et en se jetant de la sorte augmentaient la presse et culbutaient quelquefois les moins robustes, qui, pour ne pouvoir se relever, se trouvaient foulés aux pieds de ceux qui poussaient toujours successivement, malgré les cris qu'on entendait sans cesse, tant il y avait d'empressement pour aller de cette manière chercher le payement d'une misérable pistole, au péril de la vie, d'autant que les ouvriers ne recevaient que des billets de banque pour le payement de leurs ouvrages et de leurs salaires, pour laquelle raison ils étaient contraints de perdre une partie de leur journée, en allant ainsi recevoir ce maigre payement au risque et au péril de leur vie.

Il faut aussi remarquer que, dès trois heures du matin, la rue Vivienne se trouvait remplie de monde d'un bout à l'autre, qui partaient de tous les quartiers de la ville et des faubourgs les plus éloignés, afin de pouvoir être des premiers à l'ouverture de la porte du jardin de l'hôtel Mazarin, et à l'ouverture de la barricade, quand il plaisait aux directeurs de la Compagnie des Indes et aux commis de se trouver dans les bureaux de la galerie pour faire le payement, qui ne commençait qu'à huit ou neuf heures du matin, jusqu'à midi ou une heure après midi; au sortir de laquelle galerie, tous ceux qui avaient reçu une pistole se jetaient la plupart dans un cabaret pour prendre haleine et pour y avaler quelques verres de vin pour se remettre les sens à demi perdus, et pour s'essuyer la sueur qui pénétrait tous les habillements comme s'ils fussent sortis de la rivière. On en vit quantité qui s'avisèrent de grimper sur les ruines des maisons que le sieur Law avait fait abattre en la rue Vivienne, et qui se coulaient comme à cheval le long du mur du jardin du palais Mazarin, et qui, par le moyen des branches de quelques marronniers plantés le long de ce mur, se laissaient couler en bas, dans le jardin, pour y prendre

place en attendant l'ouverture de la barricade, trois ou quatre heures auparavant. Ce fut aussi dans le moment que j'étais engagé dans l'enfilade, que cinq ou six ouvriers, perchés sur la barricade, se jetèrent en bas, et peu s'en fallut que je ne fusse étouffé et culbuté. Voilà ce qui se produisait tous les jours et chaque fois que l'on faisait ce beau payement à la Banque.

Le même jour 17 fut remarquable par le désordre qui y arriva. On retira une femme et trois hommes étouffés de cette manière, et on les porta ainsi au Palais-Royal, afin d'exciter la compassion de M. le Régent. Un jeune homme bien fait et proprement vêtu fut enterré au cimetière de l'hôpital des Quinze-Vingts, trois autres au cimetière des Innocents, et quatre autres furent exposés à la morgue du Châtelet. Un plus grand nombre se trouvèrent moribonds, un jeune homme aida à retirer son père du nombre des morts.

La populace en fut si émue, qu'ayant remarqué le carrosse du sieur Law dans la rue de Richelieu, à la petite porte du Palais-Royal, où il eut le bonheur de se sauver, sans quoi il aurait été mis en pièces comme son carrosse, du siège duquel son cocher fut culbuté et en eut une jambe rompue, pour avoir eu l'insolence de crier qu'il fallait pendre toute cette canaille; et se voyant en cet état, il demanda que du moins on lui épargnât la vie, et demanda pardon de son impudence. Ce qui fit assez connaître à M. Law le contraire de ce qu'il s'était imaginé quelque temps auparavant, lorsqu'on lui représenta le tumulte et les murmures que causaient les papiers de son invention, la rareté et le prix excessif de toutes les denrées, en disant que les Anglais ne criaient pas, mais qu'ils mordaient, et que les Français criaient beaucoup, mais qu'ils ne mordaient pas.

Une femme, dont le mari venait d'être étouffé dans la presse à la Banque, prit M. Leblanc, secrétaire d'État, à la cravate, en disant qu'ayant perdu son mari, elle n'avait plus rien à perdre. On eut de la

peine de le tirer des mains de cette femme, qui était au désespoir. Cependant ce ministre ne voulut pas qu'on fît aucun mal à cette femme ni qu'on la mît en prison.

Sur ce désordre, on tint conseil au Palais-Royal, dont toutes les portes furent fermées pendant toute la matinée; et, sur le soir, on vit aux portes de la Banque un placard qui disait que pour le désordre arrivé le matin, on suspendait la distribution des petits billets jusqu'à nouvel ordre.

JEAN BUVAT.

*Journal de la Régence* (1715-1723), publié par Émile Campardon (Plon, éditeur), t. II, p. 59 et 105.

---

## CARTOUCHE ET SA BANDE

Le désordre était si grand que les malandrins ne tardèrent pas à s'organiser pour en profiter. Tous ceux qui savent tirer parti des calamités publiques, gens de sac et de corde, sans conscience et sans aveu, se liguèrent pour piller et rançonner à leur aise la population affolée. On assassinait communément au coin des rues, en plein jour, tellement cette étrange confrérie était assurée de l'impunité. Elle avait des intelligences partout et dans tous les mondes; aussi elle bravait tout sans risques, sinon sans périls. Mais il n'est bonne société qui ne se sépare. La police aida à la dislocation de celle-ci, en finissant par arrêter ses chefs; et ensuite les troubles cessèrent peu à peu, quand l'effervescence se calma et que la France ruinée par le système travailla et ne spécula plus.

*26 novembre 1721. — Cartouche.* — En ce mois, il y a eu l'exécution d'un célèbre voleur, nommé Cartouche, qui s'est enfui deux fois des prisons, et qui aurait encore trouvé moyen de s'échapper s'il n'eût été surpris. L'arrêt contre Cartouche est du 26 novembre 1721. Autre arrêt du 10 décembre contre Le Chevalier, dont

il est parlé dans cet article. C'est un jeune homme de vingt-quatre ans, le plus habile et le plus adroit voleur qu'on eût vu de longtemps. Le Parlement s'étant saisi de l'affaire, on a découvert cent autres voleurs, et on ne fait plus que pendre et rouer, au grand soulagement de Paris, qui était plein de ces fripons. Il y a des enfants de famille, des femmes et de toutes sortes de gens. Quand on les mène à la Grève [1], ils demandent à parler. Quand on les mène à l'Hôtel de Ville, ils y passent la nuit, et y font ce que l'on appelle la nuit blanche, mot transporté de la Cour à la Grève. Là ils découvrent tous leurs complices, et on ne les exécute que le lendemain. Il y est arrivé un fait singulier d'un nommé Ballagny (dit Capucin), qui a révélé qu'un jour on le fit sortir de sa prison avec Cartouche et d'autres, du temps qu'ils étaient au Châtelet; qu'on les mena dans une chambre haute où il y avait un lit vert; qu'il s'y trouva plusieurs hommes, en belles perruques et habits galonnés, qui s'adressèrent à eux et leur demandèrent, en présence du lieutenant criminel et du procureur du Roi qui y étaient, s'ils n'avaient pas entre eux un jargon ou argot, et s'ils ne chantaient pas certaines chansons. Ils en convinrent. Ils dirent plusieurs mots de leur jargon et chantèrent des chansons que Cartouche dit avoir faites et qui étaient très jolies. Le lieutenant criminel dit que c'était dommage qu'un si bel esprit se fût adonné à voler. Il y avait du vin sur une table, et l'on buvait; le vin manqua et on en alla quérir d'autre, et cela finit par de l'argent que ces messieurs donnèrent aux prisonniers qui en firent bonne chère le soir. Or ces messieurs étaient les Comédiens français, qui voulaient avoir ces chansons et cet argot pour mettre dans une comédie, qui a été scandaleusement jouée sur le théâtre sous le titre de *Cartouche*, *ou les*

1. C'est sur cette place, située vis-à-vis de l'Hôtel de Ville, qu'avaient lieu les exécutions.

*Voleurs.* Cette dénonciation ayant été écrite et rapportée à la Tournelle, il y a eu des avis pour décréter, sur-le-champ, le lieutenant criminel et le procureur du Roi; un autre avis pour leur faire une rude mercuriale; un troisième avis pour ordonner qu'il serait informé à la requête de M. le Procureur général, du contenu en la dénonciation sans dire contre qui. Ces juges l'ont su. Le procureur du Roi a demandé qu'on n'informât que les chambres assemblées, parce qu'il est conseiller honoraire au Parlement; mais on lui a dit que l'arrêt ne parlait point de lui, et qu'il serait temps d'avoir égard à cette remontrance, si les informations le chargeaient. Tout Paris a été surpris de cette indécence, qui est bien proche de la prévarication, et on dit qu'au Châtelet on ne faisait pas bonne justice aux voleurs. L'information se continue; on en verra la suite. Une des femmes pendues a poussé l'insolence jusqu'à dire à son confesseur, qui était borgne : « B..... de borgne, ôte-toi de là, c'est toi qui est cause de ma mort pour avoir fait parler Messié. » Il fallut lui en donner un autre; et elle dit : « Pour celui-là, il est plus joli, je vais lui dire tout »; et aussi, elle passa la nuit à l'Hôtel de Ville, à dire ses complices. En lui donnant la question, elle dit au valet du bourreau : Accomode-moi bien. » Jamais on n'a vu rien de plus impudent et de plus corrompu que ces recéleuses.

Quand on a dit au Régent qu'il ne fallait pas laisser jouer *Cartouche*, il a dit que, du temps du Roi, on avait bien joué *la Jobin* ou *la Voisin* qui avait été brûlée.....

*Cartouche et complices.* — Du 29 juillet 1722, deux arrêts de mort contre Étienne Poulain, qui faisait le métier de mouche [1] et avertissait les voleurs, et en recevait de l'argent, et contre Jacques Tanton du Châteaufort, chandelier, qui, depuis 1697, avait été d'année en année emprisonné pour vols au Châtelet.

1. On nommait ainsi alors les indicateurs.

Et voilà comme le Châtelet jugeait les voleurs, il les prenait et les laissait aller. Si cette affaire n'était parvenue au Parlement par un hasard singulier, nous étions dans Paris comme dans un bois, au milieu des meurtriers et des voleurs. On admire le zèle et la science du rapporteur, qui découvre les choses les plus cachées, qui ne se décourage point et qui, au contraire, prend de la force dans cette fonction qu'on prétend qui ne lui déplaît point, non plus qu'à M. Aubry, son commissaire, qui travaille avec lui, et à un M. de Vienne, conseiller, qui, de lui-même, se porte à cette besogne comme à une chose bien agréable. La Régence a donné mille écus à chacun des greffiers criminels et 4000 livres pour les exempts et autres employés à chercher et à arrêter les personnes dénoncées. M. de Roche a eu un présent de 2000 écus. Le public devrait une statue à toute la Tournelle, qui purge Paris de tous ces fripons; on n'entend crier que les Arrêts du Parlement, et cela vaut mieux que ces arrêts de liquidation où le monde est ruiné. La Grève punit les voleurs, mais à l'hôtel de la Banque, on fait d'autres vols qui ne sont pas punis, quoique plus essentiels. Le mot de la Conciergerie est de dire, quand un voleur est expédié : *Il est liquidé; On va liquider celui-ci, on va liquider celui-là* et on a su que dans la forêt de Bondy, il y a des voleurs qui ne vous prennent qu'une partie de votre bourse et vous donnent un petit billet qu'ils appellent de liquidation pour montrer à d'autres voleurs, si on en rencontre, lesquels nouveaux voleurs prennent encore leur part, du dixième ou du vingtième, comme on fait à la Banque, soit sur les résultats et les décisions de tous les bureaux particuliers du Visa et de la commission générale, imprimés.

On ne peut lire sans horreur tous ces jugements barbares, et on ne serait pas jugé ainsi par les cartouchiens même. Ce sera un beau registre d'arrêts à garder que ces décisions souveraines, où toute la

nation française a été jugée et dépouillée de son bien.

MATHIEU MARAIS.

*Journal et Mémoires*, publiés par M. de Lescure (F. Didot, éditeur), t. II, p. 198 et 315.

---

## LE PROCÈS DU DUC DE LA FORCE

Il n'est pires aberrations que le système n'ait amenées, et la noblesse y perdit le sens moral, comme la bourgeoisie et les gens de peu. L'exemple le plus fameux est celui du duc de La Force, un de ces gentilshommes qui avaient soutenu Law et qui à son exemple se mirent à trafiquer comme lui. Celui-ci fit commerce de denrées coloniales, sous un prête-nom, il est vrai ; mais le secret s'éventa : on ne tarda pas à savoir qu'un duc et pair faisait négoce d'épicerie. Le scandale fut grand, même en un temps où l'on ne se scandalisait pas aisément, et l'affaire eut une suite judiciaire. On va voir comment.

*6 février 1721. — Duc de La Force.* — On a saisi, dans le couvent des Augustins, plusieurs marchandises d'épicerie et des porcelaines et paravents de la Chine, qui y avaient été mis par un nommé Orient, dans des chambres que ces religieux lui avaient louées et dans leur bibliothèque. On les a enlevés parce qu'Orient les vendait en détail. Il a été depuis arrêté, et il a déclaré, dans son interrogatoire, que ces marchandises appartenaient au duc de La Force [1], ce qui a arrêté les poursuites du lieutenant de police [2], qui ne peut pas connaître de ce qui regarde un Duc et Pair.

Le duc de La Force est très décrié. Le jour que le duc de Brissac a été reçu, personne ne lui a voulu

1. Henri-Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, persécuteur du protestantisme qu'il avait abjuré, fils ingrat, fourbe courtisan et agioteur rapace.

2. Le magistrat qui avait la charge de la police de Paris et qui poursuivait les délits.

parler. Le duc de Mazarin, qui est plaisant, courut fort vite dans la buvette. On lui demanda ce qu'il avait ; il dit : « Je suis poursuivi par un apothicaire (c'était le duc de La Force qui le suivait), mais, Messieurs, ce n'est pas un apothicaire sans sucre. » Quand il fut à l'audience, les Ducs qui étaient auprès de lui tournèrent le dos. Il a couru un bruit qu'il y avait une cause au rôle contre lui sur une saisie de marchandises, et que Isabeau, greffier, qui a soin du rôle, l'avait dit. Le duc s'est fait donner une lettre par Isabeau, où il dit qu'il n'en est rien, et le duc a fait courir cette lettre, qui n'a fait que faire parler le monde davantage. La saisie des Augustins est venue depuis, et on a fait graver une figure qui représente un crocheteur courbé sous le poids de plusieurs ballots d'où sortent de la cire, du café et autres marchandises, et on a mis au bas : *Admirez la Force* (j'ai cette gravure). La duchesse du Maine envoya chercher à minuit le commissaire Labbé, qui avait fait la saisie aux Augustins, pour en savoir le détail, et il lui parla beaucoup de quinine et de gaïac, dont il y avait grand amas. Elle lui demanda à quoi cela servait. Il lui dit : « C'est pour guérir une maladie qui n'est pas dans votre chambre, mais qui peut être dans votre antichambre. » On ne s'entretient dans Paris d'autre chose que de ce monopole, et le Parlement doit s'assembler sur la procédure du lieutenant de police où le duc de La Force a été dénoncé. Son frère dit qu'il veut quitter le nom de la famille. Le Régent lui a dit : « Votre frère veut en faire autant, parce qu'il dit que vous le déshonorez. » Voilà les descendants du maréchal de La Force.....

*6 jusqu'au 12 juillet 1721. — Duc de La Force.* — Le lundi 7, le Parlement s'est assemblé, et a commencé de travailler au procès de M. le duc de La Force. Il y avait les trois princes du sang, dix ou douze ducs et toutes les Chambres. On a continué de travailler toute la semaine dès le grand matin, jusqu'à onze heures et

midi. Enfin, l'affaire a été terminée le samedi 12 sur les une heure après midi. Tous les accusés ont été entendus, et M. le duc de La Force lui-même, qui a protesté, comme s'il était devant Dieu, qu'il ne connaissait point le chevalier Landais, qui s'est expliqué éloquemment, et qui n'a été embarrassé que sur le cautionnement par lui prêté pour Bernard, son secrétaire, dans une société de la Louisiane. Toute sa famille était à la porte de la Grand'Chambre. Il a fait là un personnage bien différent de celui du jour de la Régence, où il protesta contre le Parlement et contre le Premier Président, qui ne lui voulait pas ôter le bonnet. Il a paru dans un état bien humilié, mais l'arrêt l'humilie encore bien davantage, et voilà un triste exemple des procès criminels et des engagements que l'on prend contre son honneur.

Par l'arrêt, le contrat de vente des marchandises fait à Orient a été déclaré nul et simulé, les marchandises confisquées. La vente en sera faite par un huissier de a cour, en présence d'un substitut de M. le procureur général, et le prix des épiceries donné un tiers aux épiciers et les deux autres tiers aux hôpitaux que la cour nommera. A l'égard des autres marchandises, le prix du tiers sera réservé jusqu'à la contestation plus ample entre les épiciers et les verriers, et les deux autres tiers aux hôpitaux. Orient, qui a dit avoir acheté, est blâmé et a 100 livres d'amende. Le chevalier Landais, qui a dit avoir vendu; Bernard, secrétaire du duc de La Force, et Duparc, son beau-frère, admonestés et ont 20 livres d'aumône. « Et sera tenu le duc de la Force d'en user avec plus de circonspection, et de se comporter à l'avenir d'une manière irréprochable. » Les quatre autres accusés, Orient, Landais, Bernard et Duparc, condamnés en 6 000 livres de dommages et intérêts et aux dépens. Sur le réquisitoire des gens du roi, les statuts, arrêts et règlements exécutés, et défenses aux communautés religieuses de plus souffrir chez eux des magasins de marchandises.

L'arrêt a été exécuté sur-le-champ. Orient a été blâmé et les autres admonestés. Pour la note du duc de La Force, elle est et demeurera à perpétuité dans l'arrêt pour sa honte et le déshonneur de sa maison. Les juges ont été persuadés, à entendre Orient, que c'était un fripon, et que toutes ces marchandises étaient au duc de La Force. Il s'est trouvé, dans la visite aux Augustins, 5 300 pièces de porcelaine qui ont été demandées par les verriers, et 8 000 livres de thé. On a distribué, peu avant le jugement du procès, une requête de conclusions civiles pour les épiciers, faite par M. Prévost, qui a été trouvée très bonne, et un petit mémoire particulier sur la définition du monopole. Voilà enfin cette grande affaire terminée. J'ai su secrètement que le duc de La Force, craignant qu'on ne le fît peut-être arrêter, avait un sauf-conduit du roi dans sa poche. Il a juré qu'il ne connaissait point le chevalier Landais, et le duc était toujours chez lui demeurant à ma porte, et dans la même maison demeure aussi M. Thierry, avocat au Conseil, qui est un de ceux qui ont signé la requête en cassation.

L'arrêt a été imprimé en trois grandes feuilles in-folio. On ne l'a pas vendu publiquement, mais les apothicaires et les épiciers l'ont débité chez eux à leurs amis et au public, à qui en a voulu. Sur la confiscation, on donne 10 000 livres aux Cordeliers et 10 000 livres aux religieuses de Sainte-Perrine de la Villette. M. le Premier Président, qui est père temporel des Cordeliers, et qui a une sœur à la Villette, a fait cette distribution.

Le même jour, l'ambassadeur turc a pris son audience de congé, présenté par le prince de Lambesc, avec les mêmes cérémonies et les mêmes troupes qu'il avait à sa première audience. Il emporte avec lui la louange d'un homme d'esprit et d'un galant homme. On ne sait pas au vrai quelle a été sa négociation. Il a voulu visiter la Sorbonne, la Faculté voulait le recevoir à une thèse, mais on lui a fait apercevoir qu'il ne

lui convenait pas d'assister à une dispute sur la religion chrétienne, et il n'y a point été.

*15 juillet.* — Le duc de La Force a marié son neveu, le comte du Roure, avec M^lle de Biron, et lui a fait de grands avantages. Il a attendu le jugement du procès, parce qu'il ne pouvait rien donner pendant qu'il durait. Ce neveu est fils de M^me du Roure, qui a été maîtresse de feu monseigneur le Dauphin. Ce mariage mettra le duc de La Force un peu en crédit auprès du Régent, dont le marquis de Biron est favori. On dit qu'il a demandé à rentrer au conseil de Régence, et que le Régent lui a dit : « Je ne réponds pas que si je vous y menais, le Roi ne vous en fît sortir. »

MATHIEU MARAIS.

*Journal et Mémoires*, publiés par M. de Lescure (Didot, éditeur), t. II, p. 67 et 170.

---

## LA PESTE DE MARSEILLE

Tandis que la France est ainsi affligée par la misère, un mal plus épouvantable encore s'abat sur Marseille et étend ses ravages à la Provence entière. C'est la peste, apportée d'Orient par un navire de commerce, et bientôt le fléau règne en maître partout. En vain les autorités civiles cherchent à le combattre avec un zèle dont on va voir ci-dessous des exemples et luttent d'héroïsme en face du danger avec l'évêque Belzunce, que son abnégation a immortalisé. Rien n'arrête l'épidémie. Pendant longtemps elle règne en maîtresse dans ces lieux florissants dont elle fait une terre de terreur et de mort. Et elle ne cesse que faute d'aliment, lorsqu'ayant tout détruit, il ne reste plus rien pour l'occuper encore. Celui auquel nous avons pris le récit de cette calamité n'est qu'un écrivain médiocre, mais un témoin oculaire, et la sincérité de son langage supplée à son manque d'art.

L'aspect de la ville excite déjà compassion : tout y a l'air de désolation, tous les magasins, toutes les boutiques sont partout généralement fermés; la plupart

même des maisons, des églises et des couvents, toutes les places publiques sont désertes, et personne n'est plus par les rues que des pauvres gémissants; le port est dans un dérangement total, les galères sont retirées du quai, et renfermées dans une estacade du côté de l'arsenal où les ponts sont levés, et de hautes barrières posées, et tous les vaisseaux et bâtiments marchands sont hors de l'amarre et à l'écart.

Cette superbe Marseille, peu de jours avant si florissante, cette source d'abondance et, si on l'ose dire, de félicité, n'est plus que la vraie image de Jérusalem désolée : heureuse encore si elle en demeurait là, et si le fléau qui a commencé de l'affliger ne la rendait pas dans moins de quinze jours le théâtre affreux des horribles ravages que la fureur ait jamais faits dans aucune ville du monde.

Le 18 août une foule de populace du quartier Saint-Jean vient émarée devant la porte de l'Hôtel de Ville, criant qu'ils veulent du vin, et qu'il n'y a plus personne dans la ville qui en vende : le corps de garde se met en état de les repousser. M. Estelle arrive, et peu après M. Moustier, ils les apaisent, promettent de leur en faire avoir, et en effet on rend à l'instant une ordonnance portant que tous ceux qui ont du vin aient à le mettre en vente par tout le jour, autrement leurs caves enfoncées, et leur vin vendu par les gardes qui feront tournée dans les quartiers.

La contagion s'est déjà pour lors répandue et a gagné partout, quelques soins et efforts qu'on ait faits pour couper les communications, et elle commence de s'échauffer et de faire ravage; il faut, pour pouvoir enlever tous les morts, mettre sur le pavé une plus grande quantité de tombereaux, et surtout avoir des corbeaux [1] en grand nombre.

Mais voilà ce qui est tout à fait impossible; on a

1. « On appelle figurément *corbeaux* ceux qui emportent les pestiférés. » (*Dict. Acad. fr.*, 1694.)

presque déjà usé tout ce qu'il y a dans la ville de gens qu'on a pu sacrifier à ce périlleux métier, ils n'y durent pas seulement deux jours de vie, ils prennent d'abord la peste au premier cadavre qu'ils touchent, de quelque précaution qu'on les fasse user, on leur donne des crocs à manche, mais la seule approche des cadavres les infecte : on les paye jusqu'à quinze livres par jour, mais quelque puissant que soit cet attrait pour des gueux et des misérables, il ne les touche point du tout à la vue d'une mort certaine et inévitable. Il faut courir pour les chercher, et les prendre de vive force, et soit qu'ils se cachent bien, ou qu'ils soient généralement tous morts, on n'en trouve plus aucun, et les cadavres restent cependant dans les maisons, et à la porte des hôpitaux entassés à piles les uns sur les autres sans pouvoir en être tirés, et transportés aux fosses.

Que faire dans cette extrémité? Messieurs les échevins ont recours à messieurs du corps des galères et les prient très instamment de vouloir leur donner des forçats pour servir de corbeaux avec offre de passer soumission de les leur remplacer, ou d'en indemniser Sa Majesté : ils ont la bonté, attendu cette absolue nécessité, de leur en accorder des vingt-six invalides du bagne, auxquels ils promettent la liberté pour les exciter à ce travail.

On ne peut pas disconvenir qu'on ne doive au secours de ces forçats, c'est-à-dire de ceux qui ont été accordés dans la suite, une partie du salut de la ville, mais il faut convenir aussi que pour des échevins qui se trouvent accablés et abandonnés sans pouvoir se reposer d'aucun soin sur personne, ce sont des fatigants fardeaux que de pareils corbeaux.

Ils sont dépourvus de tout, il faut les chausser, et cela dans un temps qu'on n'a ni souliers ni pas même seulement un cordonnier dans la ville; il faut les loger et nourrir, et personne ne veut ni recevoir, ni approcher, ni communiquer avec des forçats corbeaux de

pestiférés; il faut être jour et nuit à les garder à vue; ils pillent et volent dans toutes les maisons où ils vont prendre les morts, et ne sachant ni atteler les tombereaux ni les conduire, ils les renversent à tous moments, les brisent avec les harnais et tout ce qui en dépend, sans qu'on puisse les faire raccommoder, parce qu'outre qu'on n'a ni charron, ni sellier, ni bridier, personne ne veut plus toucher à des choses qui sont infectées : et il faut être par là continuellement à mendier, quêter par la campagne des tombereaux que tout le monde cache soigneusement; et demeurer supplantés dans un travail le plus pressant qui puisse jamais être, et qu'ils affectent de faire avec une lenteur et une mollesse qui fait enrager.

Dans quelle ville du monde a-t-on jamais vu les consuls être livrés à telles sollicitudes[1], et réduits encore à faire tous les tristes et périlleux offices auxquels sont contraints de se sacrifier messieurs les échevins de Marseille, puisqu'on va voir bientôt que pour faire travailler diligemment ces forçats, et leur faire enlever les cadavres pourris et empestés qu'ils ne sauraient avoir le cœur de toucher, et non pas même d'approcher sans être vivement pressés et animés, ils sont obligés de se mettre eux-mêmes à leur tête, et d'aller les premiers partout où l'infection est la plus horrible les leur faire enlever; que bien plus M. Moustier est contraint pendant près de deux mois de se lever journellement à l'aube du jour pour leur aller faire atteler les tombereaux et empêcher qu'ils ne les brisent; les suivre aux fosses pour qu'ils ne laissent pas les cadavres sur les bords sans les ensevelir; et le soir les aller faire dételer, conduire les chevaux aux écuries, mettre en place les harnais pour les retrouver le lendemain, et prévenir les inconvénients qui pourraient interrompre la continuité d'un travail où il y a

1. Soucis.

danger dans la demeure [1]; les consuls romains, si remplis de l'amour de leur patrie, n'ont jamais constamment poussé leur zèle jusque-là.

Le 19 août on choisit dans toutes les paroisses des personnes qu'on charge de faire du bouillon pour les pauvres malades, et de le leur distribuer; et on établit un hôpital particulier, qu'un des cas les plus touchants que la calamité puisse produire rend absolument nécessaire.

Plusieurs femmes nourrices meurent de la contagion et laissent des enfants au lait qu'on trouve gémissants dans leur berceau en allant prendre les cadavres de leur mère; personne ne veut les recevoir ni moins encore les nourrir ni les secourir; il ne se trouve plus de pitié en temps de peste, la crainte de prendre cet horrible mal étouffe tous les sentiments de la charité, et ceux même de l'humanité; faut-il cependant laisser périr tous ces petits innocents qu'on trouve ainsi de tous côtés, et tant d'autres infortunés enfants de bas âge que la peste rend orphelins? On prend l'hôpital Saint-Jacques de Galice et le couvent des Pères de Lorette qui se trouve vide par la mort ou la fuite de tous ces religieux; et là on les fait nourrir, ou avec de la soupe, ou en leur faisant traire des chèvres; le nombre de ces infortunés est si grand que quoiqu'il en meure tous les jours 30 ou 40 il s'y en trouve toujours 12 à 1 300 par ceux que l'on y emporte successivement chaque jour.

Le 20, une partie de ces forçats qu'on a reçus deux jours auparavant sont atteints de la peste, et hors d'état de travailler; on va en demander de nouveaux à messieurs du corps des galères qui en accordent encore trente-trois.

Ce jour presque tous les meuniers et tous les boulangers cessant de travailler parce que tous les garçons les ont quittés et ont pris la fuite, ordonnance

1. Retard.

à ma réquisition pour contraindre les déserteurs à revenir, et pour défendre à ceux qui restent de quitter à peine de la vie. Il ne se trouve plus aucun maçon dans la ville, et il faut faire divers ouvrages aux cimetières et aux hôpitaux : autre pareille ordonnance pour les contraindre à revenir, et une autre encore pour défendre de sortir de la ville la farine et le pain bis destiné pour la subsistance des pauvres, à peine d'amende et de confiscation.

Le 21 août la peste commence d'agir avec tant d'ardeur, et le nombre des morts se trouve tout à coup si multiplié, qu'on considère qu'il est du tout impossible, qu'on puisse venir à bout de les enlever avec les tombereaux, pour les transporter dans les fosses ouvertes hors de la ville, parce qu'outre que les tombereaux ne peuvent point aller au haut quartier de Saint-Jean ni en plusieurs autres de la vieille ville, dont les rues sont étroites et scabreuses, rues cependant où se trouve le plus grand nombre de cadavres, et étant habitées par une fourmilière de populace. Il y a de là aux fosses hors les murs un éloignement et une distance qui empêche qu'on puisse parvenir à faire tout le travail qu'il faut pour transporter tant de cadavres et ne point tomber dans l'inconvénient de les laisser arrérager et d'avoir par là une infection générale qui empeste l'air....

Autrefois les gouverneurs et les consuls, pendant tout le temps de contagion, demeuraient enfermés dans l'Hôtel de Ville avec de très grandes précautions; tous ceux qui ont fait des régimes pour les villes affligées de la peste l'ont prescrit de la sorte, jugeant que les magistrats devaient être plus soigneux que tous autres de conserver leur vie et leur santé.

Ici cependant M. le marquis de Pilles et messieurs les échevins ne pensent seulement qu'à conserver la vie et la santé d'autrui, exposant et sacrifiant partout sans ménagement la leur propre; et ils sont tant la

nuit que le jour sur le pavé, partout où ils voient que le danger peut éloigner les autres.

M. le marquis de Pilles est si peu soigneux de lui-même qu'il laisse d'abord établir le principal hôpital de peste (qui est celui des convalescents) à quatre pas de son hôtel; M. Estelle va avec si peu de crainte pendant la nuit au transport des cadavres à la rue de Lescale, que glissant sur le pavé il ne manqua que d'un travers de doigt d'embrasser le cadavre d'un pestiféré qui est à terre devant lui; M. Moustier se joue tellement des périls qui font frémir qu'un emplâtre fumant du pus du bubon d'un pestiféré jeté d'une fenêtre, lui tombe sur le visage et se collant à sa joue, il le détache de sang-froid et ne fait que se sécher avec son éponge à vinaigre, sans que cela le fasse reculer d'un pas, et l'empêche de passer outre aux expéditions après lesquelles il est : et c'est ainsi à peu près des autres.

Le 25 août, le feu de la peste est partout les quatre coins de la ville et y devient dans sa pleine fureur; et depuis alors jusqu'à la fin de septembre elle continue toujours de même agissant tout comme la foudre, donnant partout, entraînant tout, et tuant chaque jour plus de mille personnes; sa violence n'attaque qu'en foule, et sa fureur porte mille morts à la fois.

Voilà par conséquent les hôpitaux de peste qu'on a faits insuffisants à recevoir tous les pauvres malades; on délibère d'en faire un nouveau qui soit capable de tout contenir et n'y ayant ni hors ni dans la ville aucun édifice assez vaste pour cela, on résout de le faire (ainsi que l'avaient conseillé messieurs les médecins de Montpellier) dans les allées du grand jeu de mail, qui est hors la porte des Fainéants, attenant au couvent des Augustins réformés, avec des charpentes qu'on couvrira de grosses toiles cotonines : nouvel embarras pour messieurs les échevins, d'avoir à fabriquer un pareil hôpital, sans pouvoir compter sur l'aide ni sur le secours de personne; et sans même

avoir aucun ouvrier; car tous généralement ont pris la fuite.

PICHATTY DE CROISLAINTE.

*Journal abrégé de ce qui s'est passé en la ville de Marseille depuis qu'elle est affligée de la contagion* (Paris, 1724, in-8, p. 45 et 65).

---

## DUBOIS CARDINAL ET MINISTRE

Madame, mère du duc d'Orléans, avait demandé à son fils, au début de sa régence, de ne jamais employer l'abbé Dubois dont elle connaissait le caractère peu scrupuleux. Et ce fut lui, ce prestolet sans considération et sans génie, dont le Régent fit son conseiller le plus écouté, l'âme damnée de sa politique. L'inconséquence frappa tout le monde, et elle serait inexplicable, s'il n'y avait entre les deux, le régent et l'abbé Dubois, une certaine analogie de nature, la même façon d'envisager la vie et l'amour des mêmes moyens. Et la condescendance du maître fit de ce politique louche, sorti de l'officine d'un apothicaire, un archevêque de Cambrai et un cardinal, un ambassadeur et un ministre, qui mena les affaires de la France comme il avait mené les siennes, par l'intrigue et sans préjugés.

A mesure que le temps s'écoulait depuis l'exaltation du Pape [1], et qu'il était vivement pressé de tenir à l'abbé Dubois la parole qu'il lui avait donnée par écrit au cas qu'il fût élu pape, l'impatience de Dubois croissait avec ses espérances, et ne lui laissait plus de repos. Il se trouva bien étourdi quand il apprit que le Pape avait fait cardinal tout seul, le 16 juin, son frère, évêque de Terracine depuis dix ans, moine bénédictin du Mont-Cassin. Dubois s'attendait qu'il ne se ferait point de promotion sans qu'il en fût, et jeta feu et flammes. Son attente ne fut pas longue : un mois après, le 16 juillet, le Pape le fit cardinal avec don

1. Michel-Ange Conti, élu pape, le 8 mai 1721, sous le nom d'Innocent XIII.

Alex. Albane, neveu du feu Pape et frère du cardinal camerlingue. Il en reçut la nouvelle et les compliments avec une joie extrême, mais qu'il sut contenir dans quelque décence, et en donner tout l'honneur à la protection de M. le duc d'Orléans, qui, comme on l'a vu, y eut peu ou point de part. Mais il ne se put empêcher de débiter à tout le monde que ce qui l'honorait plus que la pourpre romaine était le vœu unanime, et l'empressement de toutes les puissances à la lui procurer, à en presser le Pape, et à désirer que sa promotion fût avancée sans attendre leur nomination ni la promotion des couronnes[1]. Il s'éventait là-dessus, et ne pouvait finir sur ce chapitre, qu'il recommençait à tout moment, et dont personne ne fut la dupe.

Quoique nous fussions au point où on l'a vu ici, je crus devoir mettre M. le duc d'Orléans à son aise entre Dubois et moi, avec lequel j'allais avoir un commerce nécessaire et forcé dans mon ambassade[2]. J'allai donc chez lui, où il me combla de respects, de protestations, de reconnaissance de l'honneur que je lui faisais, sans parler du passé. Quoique à la façon dont nous étions ensemble, et à l'occasion qui m'amenait chez lui, la visite fût de cérémonie, et qu'il y eût un monde infini, il en usa avec sa calotte rouge, qu'il venait de recevoir des mains du Roi, comme si elle eût été encore noire, me fit litière[3] de la main, de termes de respect, de conduite jusque tout au bout de son appartement, et à la petite cour où il aboutissait. M. le duc d'Orléans me témoigna beaucoup de gré de cette démarche de ma part, et je ne rencontrai plus le nouveau cardinal chez ce prince qu'il ne vînt à moi,

1. C'est-à-dire la promotion de cardinaux étrangers que les nouveaux papes étaient dans l'usage de faire comme don de joyeux avènement aux puissances catholiques qui avaient contribué à leur élection.

2. Saint-Simon allait partir pour son ambassade en Espagne.

3. « On dit proverbialement : *Faire litière de quelque chose*, pour dire la prodiguer et la répandre comme une chose vile. » (*Dict. Acad. fr.*, 1694.)

se reculât aux portes et ne me fît merveilles, auxquelles je n'avais garde de me fier. En recevant sa calotte des mains du Roi, il détacha de son col sa croix épiscopale, la présenta à l'évêque de Fréjus[1], lui dit qu'elle portait bonheur, et que c'était pour cela qu'il le priait de la porter pour l'amour de lui. Fréjus rougit, et la reçut avec beaucoup d'embarras. Cette croix, quoique faite comme toutes les autres, avait pourtant une façon très remarquable, et qui la faisait parfaitement distinguer. Fréjus, exposé à rencontrer très fréquemment le cardinal nouveau chez le Roi, n'osa ne pas porter cette croix assez souvent.

Dînant dans ces premiers jours, ayant cette croix à son col, chez la duchesse du Lude, avec M. et Mme de Torcy et bonne compagnie, Mme de Torcy, qui n'aimait pas Dubois, et qui, fort Arnauld[2], était fort mécontente de l'ardente conduite de Fréjus sur la constitution, et contre ce qu'on taxait de jansénisme, et accoutumée à l'avoir vu si longtemps poirier[3], commensal et complaisant de sa maison, l'entreprit sur cette croix à table avec beaucoup d'esprit, de licence et d'aigreur, tombant sur tous les deux avec une finesse aiguë, et mit Fréjus dans un tel désordre qu'il ne savait plus où il en était, sans que la compagnie, qui s'en aperçut et qui souffrait de cette scène en pleine table, pût rompre les chiens de cette chasse, qui dura fort longtemps, et que Fréjus n'a jamais pardonnée à Mme de Torcy, ni même à son mari, quoique il n'y eût rien mis du sien. Il était trop sage, trop mesuré pour n'en avoir pas été très embarrassé lui-même, et à la vérité ce fut une grande imprudence à Mme de Torcy.

1. Le futur cardinal de Fleury.

2. C'est-à-dire attachée au parti des Arnauld, au jansénisme.

3. On se servait alors de ce terme pour désigner un homme en vue et dont on connaissait l'humble origine. Cette expression viendrait, dit-on, de ce qu'une villageoise s'excusait, un jour, de ne pas honorer assez la statue en bois d'un saint, en disant : « Je l'ai trop longtemps connu poirier dans mon jardin. »

L'abbé Passarini, camérier d'honneur du Pape, étant arrivé avec le bonnet, le nouveau cardinal le reçut des mains du Roi, et fit ses visites au sang royal[1] avec les cérémonies accoutumées. Il avait eu près de deux mois à s'y préparer, et il faut avouer qu'il en profita bien. Il avait un compliment à faire à Madame et à M. et M^me^ la duchesse d'Orléans, dans l'audience de cérémonie qu'il en eut; car pour les visites aux princes et princesses du sang, ce ne sont que visites et compliments en cérémonie, mais ce ne sont pas des audiences avec un compliment en forme, qui est une petite harangue. Il devait bien s'attendre à ce que Madame souffrirait de le recevoir en cérémonie, de le saluer et de lui donner un tabouret, et M^me^ la duchesse d'Orléans, de lui donner un siège à dos, après l'avoir vu si longuement si petit compagnon, et Madame, qui ne lui avait jamais pardonné le mariage de son fils, qui l'avait traité toujours avec le plus grand mépris, parlé de lui sans mesure, et demandé comme on l'a vu pour toute grâce à M. le duc d'Orléans, le jour de sa régence, de n'employer à rien ce petit fripon-là qui le vendrait et le déshonorerait. Le cardinal Dubois se composa, parut devant Madame pénétré de respect et d'embarras. Il se prosterna comme elle s'avança pour le saluer, s'assit au milieu du cercle, se couvrit un instant de son bonnet rouge qu'il ôta aussitôt, et fit son compliment. Il commença par sa propre surprise de se trouver en cet état devant Madame, parla de la bassesse de sa naissance et de ses premiers emplois, les employa avec beaucoup d'esprit et en termes fort choisis à relever d'autant plus la bonté, le cœur et la puissance de M. le duc d'Orléans, qui de si bas l'avait élevé où il se voyait, se fit une leçon de n'oublier jamais ce qu'il avait été, pour sentir toujours plus vivement ce qu'il devait à ce prince, et y employer tout ce qui pouvait être en lui, sans se louer ni s'applaudir le

1. Aux princes du sang.

moins du monde, pour le servir, car la modestie surnagea toujours dans ses discours d'audiences, donna un encens délicat à Madame, enfin se confondit en respects les plus profonds et en reconnaissance. Il parla si judicieusement et si bien, que quelque indignation qu'on eût contre sa personne et sa fortune, tous ceux qui l'entendirent en furent charmés, et Madame elle-même ne put s'empêcher, après qu'il fut sorti, de louer son discours et sa contenance, tout en ajoutant qu'elle enrageait de le voir où il était.

Ses audiences de M. le duc d'Orléans et de Mme la duchesse d'Orléans se passèrent avec le même succès; ce fut le même fond en d'autres termes. Je me suis étendu sur celle de Madame comme la plus difficile et la plus curieuse, et j'ai voulu rapporter tout de suite ce qui regarde cette réception du cardinalat.

Il ne fut pas longtemps sans que M. le duc d'Orléans lui apprît qu'il m'avait promis l'ambassade d'Espagne et de me protéger pour une grandesse pour mon second fils. A chose faite point de remède. Le cardinal Dubois le comprit bien. Il en fut outré, et résolut bien de me faire du pis qu'il pourrait en tous genres. Pour cela il fallut couvrir son jeu, ne point montrer de mécontentement à M. le duc d'Orléans et me combler de gentillesses pour me mieux tromper. Il n'était pas encore cardinal lorsque cela arriva, mais il le fut tôt après. Il avait fait de Le Blanc comme son secrétaire, pour ne pas dire comme son valet, l'avait rendu assidu auprès de lui jusqu'à l'esclavage, tout secrétaire d'Etat de la guerre qu'il était, et s'en servait à toutes mains, surtout depuis l'affaire de M. et de Mme du Maine, dont il eut seul tout le secret parce qu'il fut l'instrument dont il se servit uniquement [1].

Belle-Isle était ami de Le Blanc. Le commerce des femmes et leur attachement commun au char de Mme de

1. Comme commissaire à l'instruction de l'affaire de la conspiration de Cellamare.

Plénœuf[1] les avaient liés. Le Blanc était un esprit doux, fort inférieur à celui de Belle-Isle, qui s'attacha de plus en plus à lui pour le gouverner et en tirer, dès qu'il le vit en place, et qui en serra les liens à mesure qu'il le vit dans tout ce qu'il était en Dubois de donner de confiance. Par Le Blanc, il s'approcha de Dubois, et si bien que Dubois ne les regarda plus que comme ne faisant qu'un et qu'il eut part à la même confiance, jusque-là que tous les soirs ils entraient tous deux seuls chez Dubois, et qu'entre eux trois, il se disait et se passait bien des choses. Dubois, qui n'ignorait rien en matière de commerce et de liaisons, connaissait les miennes avec Mme de Lévy et le duc de Charost, conséquemment avec Belle-Isle, tellement que ce fut de lui qu'il se servit pour me rapprocher.

Je ne savais point encore que M. le duc d'Orléans eût parlé de mon ambassade à Dubois, et je n'en avais moi-même ouvert la bouche à qui que ce soit, lorsque je vis entrer Belle-Isle chez moi, qui, après un court préambule, me parla de mon ambassade en homme qui n'en ignorait rien. Ma surprise fut grande, elle ne m'empêcha pas de demeurer ignorant et boutonné. Alors Belle-Isle me dit que je pouvais lui en parler franchement, parce qu'il savait tout par l'abbé Dubois, à qui M. le duc d'Orléans l'avait dit, et tout de suite me demanda comment j'entendais me conduire là-dessus avec l'abbé Dubois, qui avait seul les affaires étrangères, qui n'attendait que le moment de sa promotion, dont je ne pouvais me dissimuler le crédit et l'ascendant entier sur M. le duc d'Orléans, qui, après mon départ, demeurerait sans contrepoids le maître de son maître, et qui me pouvait servir ou nuire infiniment; qu'au demeurant il ne me dissimulerait pas qu'il m'apportait le choix de la paix ou de la guerre; que Dubois était infiniment ulcéré pour tout ce que

1. Maîtresse de Le Blanc; sa fille, la fameuse marquise de Prie, était en relations galantes avec le duc de Bourbon.

j'avais dit tant de fois à M. le duc d'Orléans contre lui; que, malgré cela, il ne s'éloignerait pas de revenir à moi, et de se raccommoder, d'y vivre sur l'ancien pied; mais à de certaines conditions, et de me servir utilement et franchement dans le cours de mon ambassade, et pour l'objet qui me l'avait fait désirer. L'exhortation amicale suivit, et cependant je faisais mes réflexions.

Je connaissais trop le terrain pour ne pas sentir que Belle-Isle disait vrai en tout, excepté sur la sincérité d'une âme si double et offensée; mais que ne me pas prêter à un raccommodement offert donnerait beau jeu à Dubois auprès de M. le duc d'Orléans, qui serait également embarrassé et importuné de ce contraste, et qui surtout en mon absence, je veux dire Dubois, saurait bien profiter; de plus, comment éviter le commerce réglé de lettres avec l'homme chargé seul des affaires étrangères, et comment le soutenir avec un homme avec qui on est brouillé et avec qui on n'a pas voulu se raccommoder? Ces considérations si évidentes ployèrent ma raideur; mais je voulus savoir ce que c'était que les conditions dont il m'avait parlé. Belle-Isle me dit qu'elles n'étaient pas difficiles : d'oublier de part et d'autre tout ce qui s'était passé, ne nous en jamais parler, promesse de ne plus rien dire en public contre lui, ni en particulier à M. le duc d'Orléans, nous revoir et traiter ensemble à l'avenir avec ouverture et liberté, et que je verrais que Dubois, ravi de n'avoir plus à me compter au nombre de ses ennemis, irait au-devant de tout ce qui me pourrait plaire. Belle-Isle, tout de suite, sans me laisser le temps de parler, me fit l'analyse de ces conditions telle que je la sentais moi-même : la nécessité du raccommodement avec un homme qui me l'offrait, avec qui il fallait concerter tout ce qui pouvait regarder mon ambassade, et avoir avec lui un commerce de lettres réglé toutes les semaines tant qu'elle durerait, sans possibilité de le faire passer par un autre; le raccommodement fait, l'indécence de par-

ler mal en public d'un homme avec qui on s'est raccommodé, enfin d'en mal parler à M. le duc d'Orléans en particulier: l'expérience de l'inutilité, même du danger, me devait convaincre là-dessus et la raison me démontrer qu'il était déjà le maître des affaires, des grâces, de tout l'intérieur; combien plus l'allait-il devenir quand il serait élevé à la pourpre, qui peut-être était déjà en chemin par un courrier! A l'égard de la bonne foi, quelque difficulté que je pusse avoir d'y prendre confiance, je lui liais les bras par ce raccommodement, quitte à marcher avec les précautions raisonnables, et à voir de jour à autre comment il se conduirait avec moi, parti sage en tous ses points, dont je ne pourrais jamais me faire de reproche dans ma position présente, et bien différent d'une brouillerie ouverte dans la situation où je me trouvais.

Ces mêmes raisons m'avaient déjà sauté aux yeux, de sorte que je renvoyai Belle-Isle content de sa négociation, qui, deux jours après, me vint dire merveilles de la part de Dubois. Là-dessus sa calotte arriva. Je fus le voir comme je l'ai dit, et le surlendemain il vint chez moi. Sa barrette arrivée, il ne tarda pas à y revenir encore en habit long et rouge. On peut juger quelle put être notre confiance réciproque; aussi n'eûmes-nous pas sitôt entamé les propos de l'ambassade, et ils le furent dès lors, que je vis clairement son venin et sa duplicité. Aussi me crus-je dispensé à son égard de tout ce que la prudence me pouvait permettre. Pour ne point interrompre ce qui se passa sur mon ambassade avant mon départ, je le remettrai tout de suite au temps de mon départ même, quoique les propos et la tyrannie en aient commencé dès ce temps-ci, presque aussitôt que nous nous fûmes vus. Passons à un événement qui fut court, mais qui effraya beaucoup.

Le dernier août, le Roi, jusqu'alors dans une santé parfaite, se réveilla avec mal à la tête et à la gorge; un frisson survint, et sur l'après-midi, le mal de tête et de gorge ayant augmenté, il se mit au lit. J'allai le lende-

main, sur le midi, avoir de ses nouvelles. Je trouvai que la nuit avait été mauvaise et qu'il y avait depuis deux heures un redoublement assez fort. Je vis partout une grande consternation. J'avais les grandes entrées[1], ainsi j'entrai dans sa chambre. Je la trouvai fort vide, M. le duc d'Orléans, assis au coin de la cheminée, fort esseulé et fort triste. Je m'approchai de lui un moment, puis j'allai au lit du Roi. Dans ce moment Boulduc, un de ses apothicaires, lui présentait quelque chose à prendre. La duchesse de la Ferté, qui, par la duchesse de Ventadour sa sœur, avait toutes les entrées comme marraine du Roi, était sur les épaules de Boulduc, et s'étant tournée pour voir qui approchait, elle me vit, et tout aussitôt me dit entre haut et bas : « Il est empoisonné, il est empoisonné. — Taisez-vous donc, Madame, lui répondis-je, cela est horrible. » Elle redoubla, et si bien et si haut, que j'eus peur que le Roi l'entendît. Boulduc et moi nous nous regardâmes, et je me retirai aussitôt d'auprès du lit et de cette enragée, avec qui je n'avais nul commerce. Pendant cette maladie, qui ne dura que cinq jours, mais dont les trois premiers furent violents, j'étais fort fâché et fort en peine; mais en même temps si aise d'avoir opiniâtrément refusé d'être gouverneur du Roi, et si agité en me représentant l'être, et en quel état je serais, que je m'en réveillais la nuit en sursaut, et ces réveils étaient pour moi de la joie la plus sensible de ne l'être pas. La maladie ne fut pas longue et la convalescence fut prompte, qui rendit la tranquillité et la joie, et causa un débordement de *Te Deum* et de réjouissances. Helvétius[2] en eut tout l'honneur : les médecins avaient perdu la tête; il conserva seul la sienne; il opiniâtra une saignée au pied dans une consultation où M. le duc d'Or-

1. C'est-à-dire le droit de pénétrer dans la chambre du roi à des heures où les autres courtisans ne peuvent y pénétrer.

2. Il fut considéré en effet comme le sauveur du jeune roi et obtint pour cette cure une pension de dix mille livres. C'était le père de l'auteur du traité *de l'Esprit*.

léans fut présent; il l'emporta : le mieux très marqué suivit incontinent, et la guérison bientôt après.

Le maréchal de Villeroy ne manqua pas cette occasion de signaler tout son venin et sa bassesse; il n'oublia rien pour afficher des soupçons, des soins, des inquiétudes extrêmes, et pour faire sa cour à la robe. Il ne vint point si petit magistrat aux Tuileries qu'il ne se fît avertir pour lui aller dire lui-même des nouvelles du Roi et le caresser, tandis qu'il était inaccessible aux premiers seigneurs. Les magistrats plus considérables, j'entends toujours du Parlement, ou les chefs des autres Compagnies, ou leurs gens du parquet, il les faisait entrer à toute heure dans la chambre du Roi et tout auprès de son lit pour qu'ils le vissent, tandis qu'à peine ceux qui avaient les grandes entrées jouissaient de la même privance [1]. Il en usa de même dans la première convalescence, qu'il prolongea le plus qu'il put pour donner la même distinction aux magistrats à quelque heure qu'il en vînt, et privativement aux plus grands de la cour et aux ambassadeurs; il se croyait tribun du peuple, et aspirait à leur faveur et à leur dangereuse puissance. De là il se tourna à une autre affectation, qui avait le même but contre M. le duc d'Orléans. Il multiplia les *Te Deum*, qu'il incita les divers états des petits officiers du Roi de faire chanter en différents jours et en différentes églises, assista à tous, y mena tout ce qu'il put, et courut encore plus de six semaines les *Te Deum* qui se chantèrent dans toutes les églises de Paris. Il ne parlait d'autre chose, et sur sa joie véritable de la guérison, il en entait une fausse qui puait le parti et le dessein à ne s'y pouvoir méprendre. Il fit faire force fêtes à Lyon et à son fils l'archevêque, dont il eut soin de faire répandre les relations.

Le Roi alla en cérémonie remercier Dieu à Notre-Dame et à Sainte-Geneviève. Ces mômeries, ainsi

1. Privauté.

allongées, gagnèrent la fin du mois d'août et la Saint-Louis. Il y a tous les ans ce jour-là un concert le soir dans le jardin. Le maréchal de Villeroy prit soin que ce concert devînt une manière de fête, à laquelle il fit ajouter un feu d'artifice. Il n'en faut pas tant pour attirer la foule; elle fut telle, qu'une épingle ne serait pas tombée à terre dans tout le parterre. Les fenêtres des Tuileries étaient parées et remplies, et tous les toits du Carrousel pleins de tout ce qui put y tenir, ainsi que la place. Le maréchal de Villeroy se baignait dans cette affluence, qui importunait le Roi, qui se cachait dans des coins à tous moments; le maréchal l'en tirait par le bras, et le menait tantôt aux fenêtres, d'où il voyait la cour et la place du Carrousel toute pleine, et tous les toits jonchés de monde, tantôt à celles qui donnaient sur le jardin, et sur cette innombrable foule qui attendait la fête. Tout cela criait vive le Roi! à mesure qu'il en était aperçu, et le maréchal retenant le Roi, qui se voulait toujours aller cacher : « Voyez donc, mon maître, tout ce monde et tout ce peuple, tout cela est à vous, tout cela vous appartient, vous en êtes le maître; regardez-les donc un peu pour les contenter, car ils sont tous à vous, vous êtes le maître de tout cela. » Belle leçon pour un gouverneur, qu'il ne se lassait point de lui inculquer à chaque fois qu'il le menait aux fenêtres, tant il avait peur qu'il l'oubliât! Aussi l'a-t-il très pleinement retenue. Je ne sais s'il en a reçu d'autres de ceux qui ont eu la charge de son éducation. Enfin le maréchal le mena sur sa terrasse, où de sous un dais il entendit la fin du concert, et vit après le feu d'artifice. La leçon du maréchal de Villeroy, si souvent et si publiquement répétée, fit grand bruit et à lui peu d'honneur. Lui-même a éprouvé le premier effet de ses belles instructions.

M. le duc d'Orléans se conduisit d'une manière si simple et si sage qu'il y gagna beaucoup. Des soins et une inquiétude raisonnable mais mesurée, une

grande réserve dans ses discours, une attention exacte et soutenue en propos et en contenance, qui laissât rien échapper qui sentît le moins du monde qu'il était le successeur, surtout à ne jamais montrer croire le Roi trop bien ni trop mal, et laisser aucun lieu qu'il le craignît trop bien et qu'il le souhaitât mal. Il ne pouvait douter qu'une conjoncture si critique pour lui ne fixât sur lui les regards les plus perçants et l'attention de tout le monde, et comme dans la vérité il ne souhaita jamais la couronne, quelque peu vraisemblable que cela paraisse, il n'eut besoin que de s'observer et point du tout de se contraindre; aussi n'eut-il besoin d'aucun conseil là-dessus, et son intérieur le plus familier, moi par exemple, le vit toujours là-dessus tel que le public le vit. Cela fut aussi fort remarqué, et la cabale opposée fut entièrement réduite au silence, qui se préparait bien à faire valoir jusqu'aux riens qu'elle aurait aperçus. Il fut heureux que ceux qui lui étaient le plus particulièrement attachés, et qui auraient pu se flatter le plus d'un événement sinistre, aient tous gardé toute la même conduite que lui, sans qu'aucun d'eux, jusqu'aux valets, et c'est une merveille, aient laissé échapper de quoi faire naître le plus léger soupçon.

SAINT-SIMON.

*Mémoires*, publiés par Chéruel et Ad. Régnier fils (Hachette et Cie), t. XVII, p. 252.

---

## MISÈRE DU PEUPLE A LA FIN DE LA RÉGENCE

De pareils principes appliqués par de pareils hommes ne pouvaient qu'augmenter la détresse du royaume et l'empêcher de se relever. Le pain, les objets de subsistance de première nécessité manquaient presque partout et à Paris la disette était énorme. Le peuple murmurait et se rébellait. Ce ne sera pas,

hélas! la seule fois qu'il aura à défendre lui-même ses droits dans ces temps où l'on tenait si peu compte de ses besoins. Souvent encore le tableau de sa détresse fera contraste dans ce recueil à la légèreté du gouvernement et trop souvent aussi le bruit de ses cris viendra troubler à nos oreilles l'écho des propos de salons.

*12 juillet 1725, et jours suivants. Sédition du pain.* — Le pain étant enchéri tout d'un coup, à Paris, par des voies inconnues, il y a eu une révolte au faubourg Saint-Antoine; les boulangers ont été pillés et cela a duré cinq ou six heures. On y a fait venir des troupes; on a tiré sur le peuple, et un mousquetaire passant a été malheureusement tué. Le lieutenant de police d'Ombreval s'y est montré et s'est enfui bien vite; on a cependant arrêté deux de ces séditieux.

Les deux hommes arrêtés ont été jugés par sentence du lieutenant criminel du 16, condamnés à être pendus dans la Grande-Rue du faubourg Saint-Antoine, et exécutés le 17, avec tous les gardes françaises et suisses en armes. Ils s'appellent Philippe Auger et Antoine Aubriot, et sont déclarés dûment atteints et convaincus d'avoir eu part à la sédition et à l'émotion populaire arrivée au faubourg Saint-Antoine, et d'avoir pillé le pain dans les boutiques de quelques boulangers mentionnés au procès.

*12 juillet.* (Suite.) — Le peuple murmure beaucoup, et on a mis partout des affiches dans Paris, contre le ministère, et on menace de mettre le feu aux quatre coins. Il y a eu de pareilles séditions à Caen et à Rouen, pour le pain, et on ne doute pas qu'il n'y ait quelque sourde intrigue sur les grains, car il n'y a point de disette, et il y a beaucoup de grains dans le royaume.

Un meunier s'est pendu de désespoir; il a été jugé homicide volontaire par arrêt du 26 juillet. (Antoine Guibert.)

Dans ce mois (août 1725), il y a eu une pluie presque continuelle, ce qui a servi de raison ou de prétexte à

augmenter le prix des blés, parce que la moisson était retardée. De marché en marché, le pain est venu à un prix exorbitant de cinq, six et jusqu'à sept sous la livre, et comme on n'a point d'argent, le trouble est venu dans tous les esprits, et il y a eu des affiches et des placards partout.

Les blés des hôpitaux et autres endroits publics ont été enlevés et vendus la moitié plus qu'ils n'avaient été achetés. Les officiers de police, au lieu de les faire diminuer dans les marchés, les faisaient augmenter. Il a été défendu, dans les lieux voisins, d'en faire venir à Paris, pour entretenir cette disette et cette cherté affreuse, et on n'a point douté qu'en deux ou trois marchés elle a produit neuf millions au profit de qui il vous plaira. On a joué le sort de la ville et peut-être de la France, à ce jeu secret. Le Parlement a donné un arrêt, le 21 août, par lequel il a été ordonné qu'il ne serait fait que deux sortes de pains : l'un bis blanc et l'autre bis, comme on ordonna par un arrêt en 1709 (7 juin), et comme il s'est pratiqué en 1436 et 1437, en temps de famine. Il y a eu un autre arrêt du Conseil, du 24 août, qui a déchargé, jusqu'au 1er janvier 1726, tous les blés et grains de tous péages et droits dus au Roi ou aux seigneurs. Le pain n'a pas manqué d'être à sept sous la livre, au marché du samedi 25 novembre, et on a vu avec effroi que, pendant qu'à quinze ou vingt lieues de Paris et presque par toute la France, il y a abondance, et que le pain est à deux ou trois sous, on en manque dans Paris, et le peuple est désespéré.

Les curés se sont assemblés, et ont écrit à M. le Duc la misère et le désespoir où l'on est, faute de pain et d'argent. Il a répondu que cela ne durerait plus que deux marchés : Dieu le veuille !

MATHIEU MARAIS.

*Journal et Mémoires*, publiés par M. de Lescure (F. Didot, éditeur), t. III, p. 210 et 214.

## LES CAFÉS ET LE RÉVEIL DE L'ESPRIT PUBLIC

Sous la poussée des événements, devant l'indolence de ceux qui la dirigeaient, la population avait pris conscience d'elle-même, de ce qu'elle valait, en face des nobles sans vergogne qui la molestaient. Sans doute les littérateurs furent par leurs écrits les premiers ouvriers de ce revirement qui devait être si complet à la fin du siècle, mais il y eut d'autres causes, les cafés, par exemple, où l'on prenait l'habitude de s'assembler pour parler de tout, et de tous, et qui prospérèrent si bien qu'ils étaient près de mille à la veille de la Révolution et devenus des centres ardents de propagande orale.

Je me trouvai enfin, au commencement de 1726, dans ce Paris que je désirais tant, et où je me conduisis un peu mieux que je n'avais fait. Je me mis en pension chez un avocat au conseil, et repris des inscriptions en droit. Mais, pour dire les choses fidèlement, je m'occupais très peu des devoirs que je paraissais m'imposer; je donnais presque tout mon temps à la lecture des livres de belles-lettres latines et françaises. Cette étude ne donne pas beaucoup de goût pour la procédure, et le hasard m'en éloigna encore. Un jour, avant d'entrer à la Comédie que je suivais plus que les écoles, je m'arrêtai au café de Procope, où l'on dissertait sur la pièce qui se jouait alors. Quelques bonnes observations que j'entendis, me donnèrent envie d'y revenir.

Il y avait alors deux cafés où se rassemblaient des gens de lettres : celui de Procope, en face de la Comédie, et celui de Gradot, sur le quai de l'École. La Motte, Saurin, Maupertuis[1], étaient les plus distingués

1. Antoine Houdar de La Motte, poète, auteur de tragédies et de fables (1672-1731). — Joseph Saurin, géomètre, membre de l'Académie des sciences (1659-1737). — Pierre-Louis Moreau de Maupertuis, philosophe et savant, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française (1698-1759).

de chez Gradot. Boindin, l'abbé Terrasson, Fréret[1] et quelques artistes, s'étaient adonnés au café de Procope, et s'y rendaient assidûment, indépendamment de ceux qui y venaient de temps en temps, tels que Piron, l'abbé Desfontaines, La Faye[2] et autres. Je ne crois pas que ces cafés soient aujourd'hui sur le même pied. Il y a plus de trente-cinq ans que je n'y suis entré, et je n'entends citér personne de connu dans les lettres qui s'y rende.

Je retournai chez Procope. Je trouvai, en y entrant, qu'on y traitait un point de métaphysique, et que Fréret et Boindin étaient les tenants de la dispute. Le premier était l'homme de la plus vaste et de la plus profonde érudition que j'aie connu, et ses connaissances portaient sur une forte base de philosophie. L'autre, avec beaucoup de sagacité, parlait avec une éloquence véhémente, sans en être moins correct dans la langue. Il ne montrait jamais plus d'esprit dans une dispute que lorsqu'il avait tort, ce qui lui arrivait assez, quand il ne parlait pas le premier, attendu qu'il était naturellement contradicteur. Une pièce était-elle mal reçue, il en relevait les beaux endroits, et la défendait vivement. Était-elle applaudie, il en découvrait très finement et en montrait les moindres défauts. Il cherchait surtout à combattre les opinions reçues dans les matières les plus graves, ce qui lui avait fait une réputation d'impiété, dont il m'avoua un jour qu'il se repentait fort; qu'elle avait nui au repos de sa vie; qu'on ne doit jamais manifester de tels sentiments,

1. Nicolas Boindin, antiquaire et auteur comique, membre de l'Académie des belles-lettres, qui se piquait d'athéisme (1676-1751). — L'abbé Terrasson, philosophe et érudit, naïf et désintéressé, également dépourvu de préjugés (1670-1750). — Fréret fut membre de l'Académie des belles-lettres à vingt-cinq ans et mis à la Bastille pour la liberté de ses propos sur l'affaire des princes avec le Régent (1688-1749).

2. Le poète Alexis Piron, auteur de vers satiriques et de pièces de théâtre (1689-1773). — L'abbé Desfontaines, critique et journaliste (1685-1745). — Jean-François Leriget de Lafaye, un des collaborateurs du *Mercure galant* (1674-1731).

et qu'on serait encore plus heureux de ne les pas avoir. On sait qu'il est traité d'athée dans les couplets attribués au poète Rousseau[1]. Le sage Fontenelle, qui estimait Boindin à beaucoup d'égards, et qui en était respecté, lui ayant demandé pourquoi il se livrait si fort à la contradiction : « C'est, dit Boindin, que je vois des raisons contre tout. — Et moi, répondit Fontenelle, j'en vois pour tout, et j'aurais la main pleine de vérités, que je ne l'ouvrirais pas pour le peuple. »

J'ai toujours trouvé Boindin très raisonnable dans le tête-à-tête; mais aussitôt qu'il se voyait au milieu d'un auditoire, comme au café, il ambitionnait les applaudissements que lui attirait son éloquence. A soixante ans passés, il avait encore cette passion puérile. Il était de l'Académie des belles-lettres, et serait entré à la Française, dont il aurait été un membre distingué par une grande connaissance de la langue, si le cardinal de Fleury ne s'y fût pas opposé. On abusa, dit-on, contre lui d'un hommage qu'il avait voulu rendre à trois philosophes. C'était une cornaline sur laquelle il avait fait graver trois profils très ressemblants de Descartes, Bayle et Fontenelle, auxquels il avait indiscrètement appliqué : *Sunt tres qui testimonium perhibent de lumine*[2]. Je me suis un peu arrêté sur Boindin, parce que c'est le seul de l'Académie des belles-lettres dont on n'ait point parlé à la séance publique qui suivit sa mort. On aurait pu au moins en user pour lui, comme on avait fait pour le trop fameux Père Le Tellier, dont tout l'éloge se borna aux dates de sa naissance, de sa nomination à la place de confesseur du roi, et de sa mort. On n'aurait manqué ni à l'usage ni à la décence.

J'étais donc arrivé au café au plus fort de la discussion métaphysique. Après avoir entendu quelque

1. Jean-Baptiste Rousseau, qui s'exila de France à la suite de la divulgation de couplets satiriques qu'on lui attribua et qu'il a toujours désavoués (1671-1741).

2. « Ils sont trois à porter témoignage sur la lumière. »

temps les deux acteurs, je hasardai sur la question quelques mots qui attirèrent leur attention. L'auditoire parut surpris qu'un jeune homme osât se mesurer avec de tels athlètes. Cependant ils me firent accueil l'un et l'autre, et m'invitèrent à revenir. Je n'y manquai pas, et, comme j'y trouvais toujours Boindin, je devins bientôt son antagoniste, et partageais avec lui l'attention de l'auditoire, qui m'affectionnait de préférence, parce que Boindin avait la contradiction dure, et que je l'avais gaie. Il s'agissait un jour, entre lui et moi, de savoir si l'ordre de l'univers pouvait s'accorder aussi bien avec le polythéisme qu'avec un seul Être suprême. Je soutenais l'unité de l'Être nécessaire, et Boindin prétendait pouvoir concilier tout avec la pluralité des dieux. Il n'y avait point de sophisme qu'il n'employât pour étayer son système. L'assemblée était nombreuse et attentive. Boindin, pour en capter les suffrages, se livrait au feu de son éloquence, lorsque j'éclatai de rire. Il en fut choqué, et me dit brusquement que rire n'était pas répondre. « Je l'avoue, lui dis-je; mais je n'ai pu m'en empêcher, en vous voyant soutenir la pluralité des dieux. Cela prouve le proverbe : Il n'est chère que de vilain. » Comme il passait pour n'en admettre aucun, chacun rit de l'application du proverbe; il le prit lui-même de bonne grâce, et la dispute finit.

Les caractères des gens de lettres qui se rendaient à ce café étaient assez variés. Boindin dissertait toujours et ne causait jamais. Fréret raisonnait, et s'appuyait souvent de citations et d'autorités, non pour établir en érudit, mais pour développer ses principes en philosophe. Il avait fait un ouvrage qui serait dangereux, s'il était à la portée du commun des lecteurs. Il aurait été très fâché qu'il devînt public. J'en ai pour preuve la lettre qu'il m'écrivait, en me l'envoyant quelque temps après que je fus devenu son confrère à l'Académie des belles-lettres. Il me marquait, dans son billet, que j'ai gardé pour sa justification, si l'on tra-

hissait sa confiance, que cet ouvrage n'était que pour des amis *interioris admissionis* [1]. J'aurai occasion de parler dans la suite de la coupable frénésie qui règne aujourd'hui, de tirer des cabinets, et de rendre publics des écrits qui n'en devaient jamais sortir. Fréret lui-même pensait ainsi, et comptait jeter le sien au feu. Le seul inconvénient avec lui, en le consultant sur un fait ou une question, était la multiplicité de ses connaissances qui l'engageait dans des digressions, de sorte qu'on apprenait, à la vérité, une quantité de choses curieuses, et celle qu'on voulait particulièrement savoir, restait à l'écart, ou arrivait la dernière.

DUCLOS.

*Mémoires sur sa vie écrits par lui-même* (dans ses *Œuvres complètes*, Paris, 1821, 3 vol. in-8°), t. I, p. 21.

---

## UN COLLÈGE DE PROVINCE

A côté de ce tableau du début d'un homme de lettres à Paris, plaçons ici celui de la jeunesse d'un pauvre écolier qui étudiait alors dans un coin de l'Auvergne et qui devait, lui aussi, faire son chemin dans ce même sens. En peignant son éducation personnelle, il nous a donné un exemple de ce que devait être celle de ses contemporains peu fortunés. Grâce à lui, nous entrevoyons la gêne et les maigres ressources de ces intérieurs modestes, où l'ambition des enfants n'avait d'autres moyens de réussir que le travail et la persévérance. Parti de là, on pouvait monter haut et quelques-uns l'avaient fait, comme par exemple le cardinal Dubois, compatriote de Marmontel, mais les débuts étaient rudes et c'est d'eux seulement que nous nous occupons en ce moment, en retraçant ceux d'un homme de lettres et non ceux d'un intrigant.

Je fus logé, selon l'usage du collège, avec cinq autres écoliers, chez un honnête artisan de la ville; et mon père, assez triste de s'en aller sans moi, m'y laissa

1. Les plus intimes

avec mon paquet, et des vivres pour la semaine; ces vivres consistaient en un gros pain de seigle, un petit fromage, un morceau de lard et deux ou trois livres de bœuf; ma mère y avait ajouté une douzaine de pommes. Voilà, pour le dire une fois, quelle était toutes les semaines la provision des écoliers les mieux nourris du collège. Notre bourgeoise nous faisait la cuisine, et pour sa peine, son feu, sa lampe, ses lits, son logement, et même les légumes de son petit jardin qu'elle mettait au pot, nous lui donnions par tête vingt-cinq sous par mois; en sorte que, tout calculé, hormis mon vêtement, je pouvais coûter à mon père de quatre à cinq louis par an. C'était beaucoup pour lui, et il me tardait de lui épargner cette dépense.

Le lendemain de mon arrivée, comme je me rendais le matin dans ma classe, je vis à sa fenêtre mon régent, qui, du bout du doigt, me fit signe de monter chez lui. « Mon enfant, me dit-il, vous avez besoin d'une instruction particulière et de beaucoup d'étude pour atteindre vos condisciples; commençons par les éléments, et venez ici, demi-heure avant la classe, tous les matins, me réciter les règles que vous aurez apprises; en vous les expliquant, je vous en marquerai l'usage ». Je pleurai aussi ce jour-là, mais ce fut de reconnaissance. En lui rendant grâces de ses bontés, je le priai d'y ajouter celle de m'épargner, pour quelque temps, l'humiliation d'entendre lire à haute voix mes thèmes dans la classe. Il me le promit et j'allai me mettre à l'étude.

Je ne puis dire assez avec quel tendre zèle il prit soin de m'instruire et quel attrait il sut donner à ses leçons. Au seul nom de ma mère, dont je lui parlais quelquefois, il semblait en respirer l'âme; et, quand je lui communiquais les lettres où l'amour maternel lui exprimait sa reconnaissance, les larmes lui coulaient des yeux.

Du mois d'octobre, où nous étions, jusqu'aux fêtes de Pâques, il n'y eut point pour moi ni amusement, ni

dissipation ; mais, après cette demi-année, familiarisé avec toutes mes règles, ferme dans leur application, et comme dégagé des épines de la syntaxe, je cheminai plus librement. Dès lors je fus l'un des meilleurs écoliers de la classe, et peut-être le plus heureux : car j'aimais mon devoir, et, presque sûr de le faire assez bien, ce n'était pour moi qu'un plaisir. Le choix des mots et leur emploi, en traduisant de l'une en l'autre langue, même déjà quelque élégance dans la construction des phrases, commencèrent à m'occuper; et ce travail, qui ne va point sans l'analyse des idées, me fortifia la mémoire. Je m'aperçus que c'était l'idée attachée au mot qui lui faisait prendre racine; et la réflexion me fit bientôt sentir que l'étude des langues était aussi l'art de démêler les nuances de la pensée, de la décomposer, d'en former le tissu, d'en saisir avec précision les caractères et les rapports; qu'avec les mots autant de nouvelles idées s'introduisaient et se développaient dans la tête des jeunes gens; et qu'ainsi les premières classes étaient un cours de philosophie élémentaire bien plus riche, plus étendu et plus réellement utile qu'on ne pense, lorsqu'on se plaint que, dans les collèges, on n'apprenne que du latin....

A l'égard de notre collège, son caractère distinctif était une police exercée par les écoliers sur eux-mêmes. Les chambres réunissaient des écoliers de différentes classes, et parmi eux l'autorité de l'âge ou celle du talent, naturellement établie, mettait l'ordre et la règle dans les études et dans les mœurs. Ainsi l'enfant qui, loin de sa famille, semblait hors de la classe être abandonné à lui-même, ne laissait pas d'avoir parmi ses camarades des surveillants et des censeurs. On travaillait ensemble et autour de la même table; c'était un cercle de témoins qui, sous les yeux des uns et des autres, s'imposaient réciproquement le silence et l'attention. L'écolier oisif s'ennuyait d'une immobilité muette et se lassait bientôt de son oisiveté; l'écolier inhabile, mais appliqué, se faisait plaindre; on

l'aidait, on l'encourageait; si ce n'était pas le talent, c'était la volonté qu'on estimait en lui; mais il n'y avait ni indulgence ni pitié pour le paresseux incurable; et, lorsqu'une chambrée entière était atteinte de ce vice, elle était comme déshonorée : tout le collège la méprisait, et les parents étaient avertis de n'y pas mettre leurs enfants. Nos bourgeois avaient donc eux-mêmes un grand intérêt à ne loger que des écoliers studieux. J'en ai vu renvoyer uniquement pour cause de paresse et d'indiscipline. Ainsi, dans presque aucun de ces groupes d'enfants, l'oisiveté n'était soufferte; jamais l'amusement et la dissipation ne venaient qu'après le travail.

Un usage, que je n'ai vu établi que dans ce collège, y donnait aux études, vers la fin de l'année, un redoublement de ferveur. Pour monter d'une classe à une autre, il y avait un sévère examen à subir, et l'une des tâches que nous avions à remplir pour cet examen était un travail de mémoire. Selon la classe, c'était, pour la poésie, du Phèdre et de l'Ovide, ou du Virgile ou de l'Horace, et, pour la prose, du Cicéron, du Tite-Live, du Quinte-Curce ou du Salluste; le tout ensemble, à retenir par cœur, formait une masse d'études assez considérable. On s'y prenait de loin; et ce travail, pour ne pas empiéter sur nos études accoutumées, se faisait dès le point du jour jusqu'à la classe du matin. Il se faisait dans la campagne, où, divisés par bandes et chacun son livre à la main, nous allions bourdonnant comme de vrais essaims d'abeilles. Dans la jeunesse, il est pénible de s'arracher au sommeil du matin; mais les plus diligents de la bande faisaient violence aux plus tardifs; moi-même bien souvent je me sentais tirer de mon lit encore endormi; et, si depuis j'ai eu dans l'organe de la mémoire un peu plus de souplesse et de docilité, je le dois à cet exercice.

L'esprit d'ordre et d'économie ne distinguait pas moins que le goût du travail notre police scolastique.

Les nouveaux venus, les plus jeunes, apprenaient des anciens à soigner leurs habits, leur linge, à conserver leurs livres, à ménager leurs provisions. Tous les morceaux de lard, de bœuf ou de mouton que l'on mettait dans la marmite, étaient proprement enfilés comme des grains de chapelet; et, si dans le ménage il survenait quelques débats, la bourgeoise en était l'arbitre. Quant aux morceaux friands qu'à certains jours de fêtes nos familles nous envoyaient, le régal en était commun, et ceux qui ne recevaient rien n'en étaient pas moins conviés. Je me souviens avec plaisir de l'attention délicate qu'avaient les plus fortunés de la troupe à ne pas faire sentir aux autres cette affligeante inégalité. Lorsqu'il nous arrivait quelqu'un de ces présents, la bourgeoise nous l'annonçait; mais il lui était défendu de nommer celui de nous qui l'avait reçu, et lui-même il aurait rougi de s'en vanter. Cette discrétion faisait, dans mes récits, l'admiration de ma mère.

Nos récréations se passaient en exercices à l'antique: en hiver, sur la glace, au milieu de la neige; dans le beau temps, au loin dans la campagne, à l'ardeur du soleil; et ni la course, ni la lutte, ni le pugilat, ni le jeu de disque et de la fronde, ni l'art de la natation n'étaient étrangers pour nous. Dans les chaleurs, nous allions nous baigner à plus d'une lieue de la ville; pour les petits, la pêche des écrevisses dans les ruisseaux; pour les grands, celle des anguilles et des truites dans les rivières, ou la chasse des cailles au filet après la moisson, étaient nos plaisirs les plus vifs; et, au retour d'une longue course, malheur aux champs d'où les pois verts n'étaient pas encore enlevés! Aucun de nous n'aurait été capable de voler une épingle; mais dans notre morale il avait passé en maxime que ce qui se mangeait n'était pas un larcin. Je m'abstenais tant qu'il m'était possible de cette espèce de pillage; mais, sans y avoir coopéré, il est vrai cependant que j'y participais, d'abord en fournissant mon contingent de lard pour l'assaisonnement des pois, et puis

en les mangeant comme tous les complices. Faire comme les autres me semblait un devoir d'état dont je n'osais me dispenser; sauf à capituler ensuite avec mon confesseur, en restituant une part du larcin en aumônes....

Ce fut donc à Mauriac, depuis onze ans jusqu'à quinze, que je fis mes humanités, et en rhétorique je me soutins presque habituellement le premier de ma classe. Ma bonne mère en était ravie. Lorsque mes vestes de basin lui étaient renvoyées, elle regardait vite si la chaîne d'argent qui suspendait la croix avait noirci ma boutonnière; et, lorsqu'elle y voyait cette marque de mon triomphe, toutes les mères du voisinage étaient instruites de sa joie; nos bonnes religieuses en rendaient grâces au Ciel; mon cher abbé Vaissière en était rayonnant de gloire. Le plus doux de mes souvenirs est encore celui du bonheur dont je faisais jouir ma mère; mais autant j'avais de plaisir à l'instruire de mes succès, autant je prenais soin de lui dissimuler mes peines : car j'en éprouvais quelquefois d'assez vives pour l'affliger, s'il m'en fût échappé la plus légère plainte. Telle fut, en troisième, la querelle que je me fis avec le P. By, le préfet du collège, pour la bourrée d'Auvergne; et tel fut le danger que je courus d'avoir le fouet, en seconde et en rhétorique, une fois pour avoir dicté une bonne amplification, une autre fois pour être allé voir la machine d'une horloge. Heureusement je me tirai de tous ces mauvais pas sans accidents, et même avec un peu de gloire.

MARMONTEL.

*Mémoires*, édition Maurice Tourneux, t. I, p. 13.

## LE MINISTÈRE DU CARDINAL DE FLEURY

Lorsque le Roi fut libre de ses choix et maître de confier l'autorité ministérielle à qui bon lui semblait, il n'alla pas chercher bien loin et parut vouloir s'arrêter aux façons de son aïeul qui choisissait volontiers ses secrétaires d'État parmi les gens de petite noblesse. Louis XV désigna son propre précepteur, qui avait su capter sa confiance, on va voir par quels moyens. Ce que valait l'homme et ce que valut sa politique, un autre prince de l'Église nous le dira avec netteté et le portrait du cardinal de Fleury par le cardinal de Bernis n'est pas indigne de figurer à côté de la silhouette du même personnage déjà tracée par Saint-Simon dans des circonstances qu'on n'a pas oubliées.

On sait tous les malheurs qui éprouvèrent la grande âme de Louis XIV sur la fin de son règne : le tombeau engloutit successivement les héritiers du trône. Un enfant restait seul sous la garde de la duchesse de Ventadour, ancienne amie de l'évêque de Fréjus. Le maréchal de Villeroy, que le Roi aimait toujours (malgré tant de batailles perdues), parce qu'il croyait en être aimé, et qu'il connaissait la probité inaltérable du maréchal, fut nommé gouverneur du Dauphin. Le maréchal et Mme de Ventadour obtinrent enfin, malgré la résistance du Roi, que l'évêque de Fréjus fût choisi pour précepteur du jeune prince. Ce premier pas, que M. de Fréjus ne dut qu'à ses amis, fut le fondement solide de la grande fortune et du pouvoir sans bornes qui l'attendaient dans sa vieillesse.

M. de Fréjus ne songéa qu'à plaire à son pupille et à ne donner aucune méfiance au Régent. Aussi, quand le maréchal de Villeroy fut disgracié, l'évêque de Fréjus évita adroitement l'orage, et, comme il faisait un jour sa cour à M. le duc d'Orléans, avec un air de tristesse fort décent, ce prince lui dit : « Vous voilà bien fâché, vous venez de perdre votre bienfaiteur, votre protecteur, votre ami; mais dans le fond vous êtes maître du tripot! Oh bien, je suis bien aise de vous avertir que, si vous vous écartiez de la droite ligne,

j'aurais toujours vingt-quatre heures avant vous pour vous faire jeter par les fenêtres. — Et vous feriez bien, monseigneur », répondit en souriant M. de Fréjus, avec ce ton de douceur et de calme que les gens de la cour savent si bien affecter, dans le temps même qu'ils sont le plus troublés.

J'ai dit que le Cardinal ne songea qu'à plaire à son élève : il savait bien que l'amitié des enfants dépend des complaisances qu'on a pour eux, et surtout d'un peu d'indulgence pour leur paresse. L'enfant qu'élevait l'évêque de Fréjus était roi : il était naturel que ce prélat ambitieux et modeste songeât à établir un grand fonds de confiance et de prédilection dans le cœur de son maître. Il y réussit peut-être au delà de ses espérances. On doit louer le Cardinal d'avoir gravé dans l'âme du Roi des principes inaltérables de religion; mais on doit le blâmer à jamais d'avoir éloigné du travail un prince né avec de l'esprit, de la mémoire, de la justesse dans le discernement, et une grande envie de bien faire et de rendre tout le monde heureux et content. L'évêque de Fréjus inspira mal à propos au Roi une défiance excessive de lui-même et une aussi grande défiance des autres. Par ce moyen le Cardinal s'assura le pouvoir exclusif de gouverner les affaires. Grand Dieu! qu'un sujet est coupable d'empêcher le maître, le père, le juge d'une nation de s'instruire dans l'art de la bien gouverner, et de s'occuper uniquement du soin de la rendre heureuse! Comment réparer une usurpation de pouvoir si injuste et si criminelle?

J'ai entendu dire que M. de Sommery, sous-gouverneur du Roi, voulut un jour savoir ce qui se passait dans le travail du précepteur avec son élève. Il entra brusquement dans la chambre sous quelque prétexte, et trouva l'évêque de Fréjus assis sur un tabouret, le Roi debout, mettant des papillotes aux cheveux gris de l'évêque de Fréjus. Ce n'est pas comme cela qu'on instruit un roi enfant, mais c'est bien comme cela qu'on trouve le secret de lui plaire.

M. le duc d'Orléans, dont on ne peut trop estimer les talents et le génie, mais dont on ne peut aussi trop déplorer les égarements, mourut dans les bras de ses maîtresses. Ce fut une perte : il était attaché au Roi, quoi qu'en ait pu dire l'envie, et il était plus capable que personne de le former dans l'art du gouvernement. Le Roi choisit M. le Duc pour premier ministre. Si la probité et les bonnes intentions avaient suffi pour remplir ce poste important, M. le Duc aurait pu espérer d'y réussir; mais les grands talents lui manquaient, et souvent les bons conseils.

M. de Fréjus était auprès du Roi, jouant pour le public le rôle d'un personnage muet, mais gouvernant en effet l'esprit de son maître. M. le Duc ne faisait rien sans le communiquer au Cardinal : celui-ci approuvait tout dans le tête-à-tête avec le premier ministre; il n'en était pas de même dans ses tête-à-tête avec le Roi. Paris-Duverney, homme d'un grand talent en plusieurs genres et d'un esprit hardi et élevé, conseillait à M. le Duc de demander à l'évêque de Fréjus une approbation par écrit de chaque projet qu'il lui communiquait. Cette précaution l'aurait sauvé : c'était un moyen infaillible d'empêcher M. de Fréjus de lui rendre de mauvais services auprès du Roi, ou de le convaincre de fausseté : M. le Duc crut n'avoir pas besoin de cette précaution. Quand quelque chose réussissait, c'était toujours M. de Fréjus qui en avait donné le conseil, tandis que M. le Duc était chargé dans le public de toutes les iniquités. Ce rôle odieux et dangereux ennuya enfin le premier ministre. Il se plaignit au Roi de M. l'évêque de Fréjus; celui-ci demanda à se retirer de la cour, pour n'être pas, disait-il, la pierre d'achoppement. Le Roi, malgré lui, céda à ses instances.

Le Cardinal ne s'exila pas bien loin : il se retira à Issy, dans la maison de campagne du séminaire de Saint-Sulpice, à deux lieues de Versailles. Le Roi lui écrivait tous les jours : on blâma beaucoup la bonhomie de M. le Duc de n'avoir pas profité de cette absence

pour faire renvoyer M. de Fréjus à son abbaye de Tournus. Le Roi regrettait son précepteur : il était triste et pensif; le duc de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre, homme d'un courage intrépide, d'une probité plus que romaine, mais d'un caractère singulier, remarqua la tristesse du Roi, en devina la cause, en fit convenir son maître, et eut la hardiesse d'aller à Issy chercher M. de Fréjus, qu'il ramena à la cour sous les yeux de M. le Duc. Dès lors tout le monde s'attendit à la disgrâce de ce prince; lui seul ne voulut jamais la prévoir : il est vrai que le Roi, qui était bien jeune, sut dissimuler comme un vieillard. Louis XIV, presque au même âge, employa le même art avec M. Fouquet. Je ne voudrais pas qu'on fît un si grand mérite aux princes de savoir jouer la comédie avec leurs sujets. M. le Duc fut arrêté, en sortant de travailler avec le Roi, et conduit à Chantilly. Alors, M. de Fréjus, qui fut bientôt après cardinal, eut tout le pouvoir d'un premier ministre, sans en avoir ni le nom ni la représentation.

Le service que lui avait rendu le duc de Mortemart fut mal récompensé : une place de dame du palais de la Reine vint à vaquer. M. de Mortemart la demanda au Cardinal pour la comtesse de Saint-Germain, son amie : il fut refusé assez durement, et comme il était extrême en tout et fort haut, il remit sa charge de gentilhomme de la chambre, et quitta la cour pour jamais. Le Cardinal ne fut pas fâché qu'un homme de cette trempe s'éloignât du Roi : le duc avait eu le courage de le ramener de son exil, il aurait pu avoir celui de l'y conduire. La reconnaissance n'était pas la vertu favorite du Cardinal : il ne voulut jamais faire avoir le chapeau à M. de Vintimille, archevêque de Paris, qui avait été son camarade d'études, et dont l'amitié lui faisait tant d'honneur. L'archevêque demandait un régiment pour son neveu, représentant qu'il était bien vieux, et que ce serait pour lui une consolation avant sa mort, s'il voyait son neveu avec un grade militaire :

le Cardinal qui avait quatre ou cinq ans de plus que M. de Vintimille lui répondit que son neveu était trop jeune. « Mais que deviendra cet enfant après ma mort? répliqua l'archevêque. — N'en soyez pas embarrassé, continua le Cardinal; dans ce cas, je vous promets d'en avoir soin. — Oh bien, dit l'archevêque, je le recommande donc à votre éternité. »

M. le Duc avait fait le mariage de la Reine; il était tout simple que cette princesse eût conservé de la reconnaissance d'un si grand service. Ce sentiment déplaisait au Cardinal : il n'aimait pas la Reine, on l'accusait même de lui rendre de mauvais services auprès du Roi; mais ce ministre avait la plus grande attention de la tromper par un air de confiance, et quelquefois même de galanterie. Des gens de l'intérieur ont prétendu que cette vieille Éminence avait eu la hardiesse de tendre à la Reine un piège qu'on ne peut ni imaginer ni expliquer : la Reine, bien conseillée par le conseil du roi de Pologne son père, eut la prudence de ne pas s'en plaindre.

Jamais ministère ne fut plus long, plus absolu, ni moins orageux que celui du cardinal de Fleury; il possédait le cœur de son maître exclusivement; il avait d'ailleurs un grand avantage pour déconcerter toutes les intrigues; car, outre qu'il était fort expérimenté dans cet art, il avait vu naître tous les courtisans, il connaissait leurs liaisons depuis leur enfance, et le fort et le faible de leur esprit. Jaloux du pouvoir, il osa cependant en partager le poids avec M. de Chauvelin, qu'il avait toujours aimé, et qui, en effet, avait de grands talents, connaissait les affaires, maniait avec adresse les cours étrangères, sans jamais avoir pu prendre le ton de celle de Versailles.

On prétend qu'il montra trop d'impatience de succéder à son bienfaiteur. Devenu garde des sceaux, il partageait déjà les hommages de la cour avec le Cardinal, il l'avait embarqué dans la guerre de 1733 qui fut fort glorieuse à la France, et qui avait acquis à

M. de Chauvelin une grande réputation. On est toujours un peu jaloux de son héritier : le Cardinal le devint de son ouvrage, et comme il n'aurait pu se passer du garde des sceaux si la guerre avait continué, il se dépêcha de faire la paix de Vienne. M. de Chauvelin fut arrêté, conduit à Grosbois, et ensuite à Bourges. On a dit, peut-être à tort, que le marquis de Matignac, qui avait passé pour être l'âme damnée du garde des sceaux, le reniait après sa disgrâce. La duchesse d'Aumont, qui en fut indignée, l'interrompit en lui disant : « Et le coq chanta. » Tout le monde se mit à rire. Le mot est bon; il mérite bien d'être conservé.

Après la mort du Cardinal, les amis de l'ancien garde des sceaux lui conseillèrent d'écrire au Roi et d'envoyer à Sa Majesté un mémoire où le ministère du cardinal de Fleury était fort maltraité. Le Roi ne vit dans cette démarche hasardée qu'un manque de respect et de l'ingratitude. M. de Chauvelin fut relégué à Issoire; son exil a duré plusieurs années.

La paix de Vienne mit le comble à la gloire du Cardinal. Si, après avoir donné la Lorraine à la France, affaibli la maison d'Autriche, établi une branche de celle de France en Italie, le Cardinal avait eu assez de courage pour abdiquer le premier ministère, il aurait été rangé parmi les plus grands ministres; il aurait conservé toute sa considération, même tout son crédit, et sa mémoire aurait été respectée de toute l'Europe. Mais il se fiait, en effet, à son immortalité : sa santé était admirable; moyennant un peu de rouge détrempé dans de l'eau, dont il frottait son visage, et de fausses dents, il désespérait ses ennemis, et se faisait illusion à lui-même. D'ailleurs les grandes affaires ne l'avaient jamais empêché de dormir : sa tête était froide et son estomac chaud. Un jour qu'il mangeait toutes sortes de vilenies, quelqu'un lui représenta qu'il risquait de se rendre malade : « Bon, répondit-il, j'ai un estomac qui digérerait le fer. » M. de Campo-Florido, ambas-

sadeur d'Espagne, qui était un malin singe, entendant ce propos, dit : « Tant mieux, Monseigneur; car, cette après-dînée, j'ai des choses à dire à Votre Éminence qui sont de dure digestion. »

Tout invulnérable qu'était le Cardinal, il eut pourtant une maladie dangereuse à Fontainebleau; tout le monde crut qu'il en mourrait; on ne pouvait en effet se persuader qu'à son âge il pût en réchapper. L'ambassadeur d'Espagne, dont je viens de parler, était perpétuellement dans son antichambre pour épier les nouvelles de sa santé, dont on était fort curieux en Espagne : tout le monde sait que la reine (Farnèse) haïssait le Cardinal. M. de Campo, pour être plus sûrement renseigné, demandait continuellement à voir Son Éminence; celui-ci, qui aimait assez à en donner à garder, résolut de laisser entrer l'ambassadeur, quand il sentit ses forces revenues. M. de Campo trouva le Cardinal dans un fauteuil, ressemblant plus à un cadavre qu'à un homme vivant; il avait la tête enfoncée dans la poitrine; la voix faible et cassée semblait venir de l'autre monde; l'ambassadeur, sur le témoignage de ses yeux, décida que Son Éminence n'avait pas pour quatre jours à vivre; il sortit et dépêcha un courrier en Espagne pour porter cette bonne nouvelle. La dépêche ainsi finie, il remonta au château, et la première personne qu'il rencontra en entrant chez le Roi, ce fut le Cardinal, droit comme un cyprès, le teint couleur de rose, et les plus belles dents du monde; il allait travailler avec Sa Majesté, il salua en passant l'ambassadeur, et lui demanda s'il n'avait point dépêché de courrier à sa cour.

Dans cette même maladie de Fontainebleau, le Cardinal dit un mot cruel sur M. de Chauvelin, assaisonné de cette douceur perfide qui rend le poison plus dangereux : dans sa convalescence, le Cardinal se pressa de travailler; les flatteurs lui représentaient qu'il exposait une santé précieuse à l'Europe et nécessaire à la France : « Ah! mon Dieu! répondit le Cardinal, per-

sonne ne perdrait à ma mort, excepté ce pauvre M. de Chauvelin. » Ce mot peint à merveille le caractère du cardinal de Fleury, dont la haine avait toujours l'air de modération. On croit que le cardinal de Tencin n'est entré dans le conseil que parce qu'il était ennemi déclaré de M. de Chauvelin, afin qu'après la mort du cardinal de Fleury, il y eût quelqu'un auprès du Roi en état de s'opposer au retour du garde des sceaux. Cela prouve que la haine porte souvent plus loin ses vues que l'amour et l'amitié.

Après la paix de Vienne, le Cardinal jouit d'une considération presque générale; il pouvait se flatter de s'être concilié la confiance des cours même les plus ennemies de la nôtre. L'empereur Charles VI le traitait comme un ami; ce prince avait ses vues puisqu'en flattant le Cardinal il fit garantir à la France la pragmatique sanction. C'est une question de décider si cette garantie n'était pas une grande faute en politique; mais on est obligé de convenir qu'ayant si solennellement assuré la succession de la maison des États d'Autriche, la France n'aurait jamais dû les envahir à la mort de Charles VI, d'autant plus que, sans coup férir, elle aurait pu tirer un grand avantage de cet événement. Mais le maréchal de Belle-Isle, en faveur duquel Mme de Lévis avait inspiré au Cardinal une grande prédilection, présenta les plus beaux plans, et l'on peut dire qu'il enchanta le Cardinal par une espèce de magie, et lui fit entreprendre, contre ses principes et contre son goût, une besogne bien au-dessus de ses forces et que son grand âge ne lui permettait pas de voir finir. Ce fut alors que l'on aperçut les bornes du génie du Cardinal; il adopta un grand plan et ne voulut le faire exécuter qu'avec de petits moyens; il eut la douleur de voir les finances s'épuiser, lui qui n'avait songé qu'à les rétablir par une prudente économie, qu'on peut dire qu'il a souvent poussée trop loin.

Il vit avec amertume qu'il survivrait à sa réputation, et peut-être à son crédit : car le Roi, qui commençait

à se plaire dans la société des femmes, n'avait pas toujours pour les avis du Cardinal la même déférence. Ce ministre mourut enfin au séminaire de Saint-Sulpice, à Issy, avec beaucoup de courage. Il avait fait venir, pour l'assister à la mort, un missionnaire de Chartres, assez obscur, nommé Cassegrain; le nom et la personne de cet homme évangélique n'en imposèrent pas aux rieurs, qui trouvèrent que Son Éminence aurait bien pu s'épargner cette singularité, en cherchant dans la Sorbonne, ou parmi les curés de Paris, des hommes assez éclairés et assez vertueux pour le préparer au voyage de l'éternité. On fut en général bien aise d'être délivré d'un ministre si vieux et si absolu; mais les esprits sans prévention ont pensé que, à tout prendre, sa mort avait été une perte pour la France.

On a dit que le cardinal de Fleury aurait été un excellent ministre d'un petit prince. Sans ostentation, il donnait l'exemple de l'économie générale; réglé dans ses propres affaires, il aimait l'ordre dans celles de l'État. Son esprit était sage. Les moyens violents n'étaient pas de son goût, et si, dans beaucoup d'occasions, il n'avait pas toujours soutenu avec fermeté l'autorité du Roi, du moins il l'avait rarement compromise. Son zèle pour la religion et pour la décence des mœurs a été fort louable. Peut-être aurait-il pu suivre de meilleurs plans pour éteindre les disputes présentes; mais on peut dire cependant qu'à sa mort il n'était guère plus question du jansénisme, dont on a mal à propos depuis dix ans ranimé les cendres. En un mot, sous le ministère du cardinal de Fleury, le conseil du Roi avait plus d'autorité, gardait mieux les secrets; les grands corps de l'État étaient plus soumis, les ministres plus respectés, et la France elle-même plus respectable.

On doit aussi louer le Cardinal d'avoir songé si tard à l'élévation de sa famille. S'il a obtenu de grands titres et de grandes places à ses neveux, il faut convenir que cette fortune n'a point été faite aux dépens de l'État, que ces grâces étaient de pures faveurs, et

qu'elles ont été accordées aux meilleures et aux plus honnêtes gens du monde.

J'ai dit le bien; je ne dois pas dissimuler les fautes. La plus grande de toutes, comme je l'ai déjà marqué, a été celle de diminuer dans le Roi le goût qu'il aurait eu pour le travail. Ce prince avait besoin d'occupations, il avait toutes les qualités nécessaires pour travailler utilement. La défiance que le cardinal de Fleury lui a inspirée sur ses propres lumières est également injuste et déraisonnable.

Le cardinal de Fleury aimait les gens médiocres. Il écartait soigneusement tout ce qui était marqué au coin de la supériorité. Il voulait régner, et connaissait sa faiblesse. L'économie, qui est la base de l'administration des finances, suffit bien pour empêcher leur ruine; mais elle seule ne saurait produire leur régénération. Le cardinal de Fleury n'avait aucune vue de grand ministre ni sur le commerce ni sur la marine qui en fait la force, ni sur la cultivation et population, sources primitives de la richesse et de la force des États. Il caressait les financiers pour trouver chez eux, au besoin, des ressources d'argent, et, par cette méthode, il mettait les opérations du gouvernement dans la dépendance des gens de finance. Ce n'est point la richesse de quelques particuliers qui doit soutenir l'État dans ses crises, c'est au contraire la richesse de l'État qui doit conserver et sauver la fortune de tous les sujets.

Enfin le Cardinal haïssait les gens de lettres et accordait trop peu de protection aux arts et aux sciences, qui ont tant illustré le règne de Louis XIV et fait entrer plus d'argent dans son royaume que les guerres, souvent entreprises mal à propos, n'en avaient fait sortir.

Le cardinal de BERNIS.

*Mémoires*, publiés par Frédéric Masson (Société d'éditions littéraires et artistiques, librairie P. Ollendorff), t. I, p. 47.

## LOUIS XV ET MADAME DE POMPADOUR

On devine ce que pouvait être la nature ainsi façonnée d'un prince dont la volonté n'était pas le trait principal. L'insouciance y dominait. Après s'être laissé conduire par le duc d'Orléans, par le duc de Bourbon et par le cardinal de Fleury, le roi jugea, lorsqu'il perdit celui-ci, qu'il pouvait commencer à se conduire lui-même. Et ce fut le règne de l'anarchie gouvernementale. Le Roi se fatigua vite de travailler avec ses ministres : chacun d'eux agit à sa guise et Louis XV se cacha d'eux pour sa politique particulière, négociant lui-même et s'informant en secret. Il usait son énergie à ces mystères et aussi à exercer ses passions. Quand il se dégoûta de la compagnie de la reine et des joies de son intérieur, il afficha avec impudeur, comme l'avait fait son aïeul, des liaisons adultères. Pourtant, à l'encontre de Louis XIV, il ne se montrait pas tendre pour ses fils naturels et ce n'est pas lui qui eût jamais légitimé ses bâtards. La scène qui va suivre est un trait de son caractère aussi bien que des mœurs du temps.

J'avais une parente à Saint-Cyr, qui se maria. Elle était au désespoir d'avoir une de ses parentes femme de chambre de Madame[1], et souvent elle me faisait des scènes très mortifiantes pour moi. Madame le sut par Colin son intendant, et elle en parla au Roi. « Je ne m'en étonne pas, dit-il, voilà comme sont les bégueules de Saint-Cyr. Mme de Maintenon s'est bien trompée avec d'excellentes intentions. Ces filles sont élevées de manière qu'il faudrait de toutes en faire des dames du palais, sans quoi elles sont malheureuses et impertinentes. » Quelque temps après, cette parente se trouva chez moi, avec Colin, qui la connaissait sans en être connu. Il se mit à dire : « Savez-vous que le prince de Chimay a fait une scène au chevalier d'Henin, de ce qu'il est écuyer de Mme la marquise? » Ma parente, à ces mots, ouvrit de grands yeux, et dit : « N'a-t-il pas raison? — Je n'entre pas là-dedans, dit Colin, mais voici ce qu'il a dit : Si vous n'étiez qu'un simple

1. De Pompadour.

gentilhomme, et pauvre, je ne blâmerais pas cela, et il s'en trouvera cinq cents pour se disputer la place, comme des demoiselles pour être auprès de votre maîtresse; mais songez que vos parents sont princes de l'empire, et que vous portez leur nom. — Quoi! Monsieur, dit ma parente, l'écuyer de Mme la marquise est d'une maison de prince? — De la maison de Chimay, dit-il, et ils prennent le nom d'Alsace, témoin le cardinal de ce nom. » Colin sortit, enchanté de ce qu'il avait dit. « Je n'en reviens point, me dit ma parente, de ce que je viens d'entendre. — Cela est cependant bien vrai, ma cousine, lui dis-je : vous pouvez voir le chevalier d'Henin (c'est le nom de la maison des princes de Chimay) porter le mantelet de Madame sur son bras, et suivre à pied sa chaise auprès de la portière, pour lui mettre son mantelet sur les épaules, en sortant de sa chaise, et ensuite attendre dans l'antichambre, sa sortie, s'il n'y a pas d'autre pièce. » Depuis ce temps ma cousine me laissa tranquille, et même eut recours à moi pour faire donner une compagnie de cavalerie à son mari, qui eut bien de la peine à venir me remercier. Sa femme voulait qu'il remerciât Madame, mais la crainte qu'elle ne lui dît que c'était à la considération de sa cousine la femme de chambre, qu'il commandait une cinquantaine de chevaux, l'en empêcha. C'était au reste une chose bien surprenante, qu'un homme de la maison de Chimay fût au service de quelque dame que ce fût; et le commandeur d'Alsace revint de Malte exprès pour le faire sortir de chez Madame. Il lui fit assigner cent louis de pension par sa famille, et Madame lui fit accorder une compagnie de cavalerie. Le chevalier d'Henin avait été page du maréchal de Luxembourg, et l'on ne conçoit pas qu'il ait ainsi placé un homme qui était véritablement son parent, parce que presque toutes les grandes maisons se tiennent. M. de Machault, garde des sceaux, avait dans le même temps un écuyer chevalier de Saint-Louis et gentilhomme, le chevalier

de Puibusc, qui portait son portefeuille, et marchait à côté de sa chaise.

Soit ambition, soit tendresse, Madame avait pour sa fille une affection qui paraissait venir du plus profond de son cœur. Elle était élevée en princesse, et on ne l'appelait, comme les personnes de cette élévation, que par son nom de baptême. Les plus grands de la cour songeaient à cette alliance; mais Madame avait un projet qui était peut-être fort sensé. Le Roi avait eu de Mme de Vintimille un fils qui lui ressemblait, et de figure, et de gestes, et de manières : il s'appelait le comte du *** [1]. Madame le fit venir à Bellevue, et ce fut Colin, son intendant, qui fut chargé de trouver quelque moyen pour engager son gouverneur à l'y conduire. Ils goûtèrent chez le suisse; et Madame, se promenant, eut l'air de les trouver par hasard. Elle demanda le nom de l'enfant, et admira sa beauté. Sa fille arriva au même instant; et Madame les conduisit dans une figuerie où elle savait que le Roi devait venir. Il s'y rendit, et demanda quel était le nom de l'enfant. On le lui dit, et le roi l'entendant eut l'air embarrassé, et Madame dit, le montrant ainsi que sa fille : « Ce serait un beau couple. » Le Roi s'amusa avec la demoiselle, sans avoir l'air de faire attention au garçon qui, mangeant des figues et de la brioche qu'on avait apportées de chez le suisse, eut des attitudes et fit des gestes si semblables à ceux du Roi, que Madame en resta dans une surprise extrême. « Ah! dit-elle, Sire, voyez... — Eh quoi, dit-il? — Rien, dit Madame, si ce n'est qu'on croit voir son père. — Je ne savais pas, dit en souriant le Roi, que vous connaissiez le comte du L*** si particulièrement. — Vous devriez l'embrasser, dit-elle, car il est fort joli. — Je commencerai donc par la demoiselle », dit le Roi, et il les embrassa très froidement et avec un air contraint. J'étais présente; ayant joint la gouvernante de Mademoiselle, je dis le soir à

1. Du Luc; on l'avait surnommé malicieusement Demi-Louis.

Madame que le maître n'avait pas paru fort vif dans ses embrassements. « Il est comme cela, dit-elle ; mais n'est-ce pas que ces deux enfants ont l'air faits l'un pour l'autre? Si c'était Louis XIV, il ferait du jeune enfant un duc du Maine, je n'en demande pas tant : une charge et un brevet de duc pour son fils, c'est bien peu, et c'est à cause que c'est son fils que je le préfère, ma bonne, à tous les petits ducs de la cour. Mes petits-enfants participeraient en ressemblance au grand-père et à la grand'mère, et ce mélange, que j'ai l'espoir de voir, ferait mon bonheur un jour. » Les larmes lui vinrent aux yeux en disant ces paroles. Hélas! hélas! six mois s'écoulèrent, et sa fille chérie, l'espoir de ses vieux jours, l'objet des vœux les plus grands, mourut presque subitement. Madame en fut inconsolable, et je dois cette justice à M. de Marigny [1], qu'il en eut la plus vive douleur. La demoiselle était belle comme un ange, appelée à la plus haute fortune, et j'ai toujours pensé qu'il avait le projet d'épouser sa nièce. Un brevet de duc lui aurait donné le rang, et cela, joint à sa charge et aux richesses de sa mère, en aurait fait un grand seigneur. L'âge n'était pas assez distant pour faire un grand obstacle. On ne manqua pas de dire que la jeune personne avait été empoisonnée, mais les morts imprévues de personnes qui fixent l'attention publique font toujours naître ces bruits. Le Roi marqua de la sensibilité, mais plus au chagrin de Madame, que pour la perte en elle-même, quoiqu'il eût bien des fois caressé cette enfant et l'eût comblée de présents. Je dois encore à la justice de dire que M. de Marigny, héritier de toute la fortune de Madame, depuis cette mort était désolé toutes les fois qu'elle était sérieusement malade.

Mme DU HAUSSET.

*Mémoires* (dans *Bibliothèque des Mémoires pendant le XVIIIe siècle*, publiée par F. Barrière, t. III, p. 74).

1. Le frère de la marquise de Pompadour.

## MISÈRE DES CAMPAGNES SOUS LOUIS XV

La façon dont Louis XV gouvernait, depuis qu'il avait essayé d'exercer lui-même directement le pouvoir, n'était donc pas suffisante pour amener les changements nécessaires dans l'état du pays et la détresse y était toujours considérable. La famine menaçait sans cesse les campagnes et elle dépendait d'une récolte plus ou moins fructueuse. Nous citerons ici divers exemples de cet état de choses empruntés aux écrits de D'Argenson et qui montreront que la situation ne changea guère pendant tout le règne, bien qu'elle prit des aspects différents. Sans doute il faut faire la part dans ce langage d'une nature acerbe et aigrie par la perte du pouvoir ministériel. Il n'en reste pas moins un témoin bon à entendre, quoique avec circonspection.

*13 septembre 1749.* — Je suis à présent à la campagne, j'y vois la misère et je n'entends parler d'autre chose; on en a toujours parlé ainsi, mais on n'a jamais eu tant de raison de le dire.

*24 septembre.* — La philosophie gagne notre gouvernement, quant à l'extérieur de la religion. Voici qu'on se déclare à force contre les couvents et le temporel des églises; la commission pour les monastères de filles en retranche beaucoup chaque jour, et voici un nouvel édit qui empêche désormais les acquisitions de fonds de terres et de maisons par les mainmortables; l'on veut qu'ils n'acquièrent que des rentes, et l'on croit en cela augmenter encore le crédit des emprunt royaux, à quoi MM. Pâris tournent de plus en plus les affaires du Roi. L'on veut revoir toutes les acquisitions faites sans lettres patentes, et cela depuis 1666, en donnant à cette loi un effet rétroactif de plus de quatre-vingts ans. Ceci fera beaucoup de nouvelles lettres patentes pour ces acquisitions. L'on dit toujours que l'Église est trop riche, mais je ne vois pas à quoi cela nuit; on lui tire de bons lopins de don gratuit à chaque assemblée du clergé, les moines ornent le royaume de bâtiments et entretiennent bien leurs

propriétés de campagne. Je ne parle à la vérité que du clergé régulier; pour le séculier, il entretient mal. On met l'un et l'autre en banqueroute : où est le bien de cela?

*4 octobre.* — Je me trouve présentement en Touraine, dans mes terres. Je n'y vois qu'une misère effroyable; ce n'est plus le sentiment triste de la misère, c'est le désespoir qui possède les pauvres habitants; ils ne souhaitent que la mort et évitent de peupler; qui finira donc de tels maux? Nos ministres sont peu capables d'y faire songer notre roi; il est bon, mais si mal servi!

*5 octobre.* — On apprend chaque jour de nouvelles et horribles injustices dans les provinces. Par ce que m'ont dit mes voisins, la diminution des habitants, depuis six ans, va à plus du tiers.

Les grands chemins à corvée sont la plus horrible taille qui ait jamais été supportée; on force le labeur et la subsistance des journaliers par delà toutes leurs forces; ils prennent tous le parti d'aller se réfugier dans les petites villes. Il y a quantité de villages où tout le monde abandonne le lieu.

J'ai plusieurs de mes paroisses où l'on doit des trois années de tailles; mais ce qui va toujours son train, ce sont les contraintes [1], avec quoi les receveurs des tailles s'enrichissent et sont en état de faire les avances. Il leur est dû gros par les contraignables, sans que lesdits receveurs s'appauvrissent pour cela, mais au contraire. On en use avec ces pauvres sujets d'une façon pire que pour la contribution aux ennemis.

*11 octobre.* — J'ai passé par Tours avant-hier. On m'a dit que la moitié des métiers, surtout de bonneterie, était à bas, et que tous ceux de velours, de damas et d'autres soieries se ruinaient. La dernière

1. « En termes de pratique, on appelle *contrainte* un acte en vertu duquel on peut contraindre un homme en son corps ou en ses biens » (*Dict. Acad. fr.*, 1694), c'est-à-dire l'obliger à payer par des moyens de coercition sur ses biens ou sur lui-même.

raison apparente c'est que les soies sont fort augmentées de toutes parts, au Piémont, en Italie, en Perse, ce qui, avec la guerre, a porté subitement une grande diminution aux forces qui faisaient rouler ces manufactures.

Il est faux que les mûriers blancs et les vers à soie produisent aujourd'hui de gros revenus dans les environs de Tours, comme je l'ai tant entendu dire au Conseil. On m'a ri au nez quand je l'ai dit à Tours, et l'on m'a assuré qu'il ne s'y faisait pas 100 livres de soie par an.

*21 octobre.* — On devait trois ans de gages à tout ce qui est de la marine, même aux matelots. Quand le Roi a été au Havre, on s'est pressé de les payer jusqu'au dernier sou, pour éviter qu'il y ait des plaintes portées au roi lui-même. Sa Majesté n'avait pas averti de son voyage assez à temps, on a satisfait comme on a pu à tous les déficits qui pouvaient paraître.

On vient de donner 600 livres de pension au maître de clavecin de Fontevrault, qui a montré à Mesdames

*25 octobre.* — J'habite une campagne à dix lieues de Paris où le village n'a qu'une misère moyenne entre l'abondance de Paris et l'horreur qui règne dans ma patrie, la Touraine. On a voulu ici (Saint-Sulpice) établir la taille proportionnelle, mais tout n'a été qu'injustice; les seigneurs ont prévalu pour diminuer leurs fermiers. Je compte y remédier cette année, me faisant autoriser par l'intendant pour présider au rôle de la taille, qui sera fait par un élu sous mes yeux. Convenons, d'après ce que j'ai vu et ce que j'en apprends chaque jour dans le village, que plus les gens d'autorité se mêlent de cette besogne commune, plus elle est mal faite et avec injustice.

*27 octobre.* — L'arbitraire des tailles cause le plus grand mal de l'État; en voici une circonstance que je n'ai pas encore dite ici. Les receveurs des tailles s'en richissent davantage chaque jour : plus les recouvrements sont difficiles par la misère, plus on leur donne

à prendre sur leurs malheureux tributaires; leurs frais de contraintes en sont plus grands, ils surpassent même le taux de la taille; ils les lèvent avant la taille, et les taillables n'ont garde de bien payer, car ils sont sûrs qu'ils seraient augmentés du double l'année suivante, s'ils payaient exactement cette année. Les receveurs des tailles font encore un autre mal : pour bien payer le receveur général, pour gagner les primes de gratification, ils empruntent de tous ceux qui ont de l'argent dans la province, et leur en donnent un bon denier, comme les financiers font à Paris; cela écrème le peu d'argent comptant dans la province, argent qu'on placerait autrement dans le commerce, et dans l'amélioration des biens de campagne. Ainsi, riche et gueux, tout contribue à la fois à ces malheureux subsides. Un beau matin tout s'écroulera dans le royaume. On ne voit quasi plus d'argent dans les provinces...

*1er mai 1751.* — On ne parle que de la nécessité d'une prochaine révolution par le mauvais état où est le gouvernement du dedans. Cette révolution ne conduira qu'à l'établissement d'un premier ministre sage et respecté, qui rétablisse l'économie dans les dépenses du Roi et ce qu'on nomme en Angleterre liste civile, qui ôte l'influence extrême de la cour sur le gouvernement, et peut-être demandera-t-on un conseil, ou même les États généraux de la nation. Mais le passage à ces nouveaux arrangements par une révolution est le plus difficile et le plus fâcheux, car cela ne peut arriver que par des révoltes, où entreraient le clergé et peut-être deux de nos princes du sang, qui sont les plus de mise aujourd'hui, M. le prince de Conti et le duc de Chartres.

Parmi l'argent qu'on a mis dans les troncs aux églises pendant le jubilé, on a trouvé quantité de billets de gens qui demandent cette révolution et la conversion du Roi. On est très mécontent dans le public de tous et chacun de nos ministres, et encore plus des favoris.

*16 juin*. — J'ai recueilli dans ma province ce que j'entends d'impartial sur l'état des habitants, et il s'en suit que la misère augmente et augmentera de plus en plus par les mauvais principes et le faux travail du ministère et des intendants. Je dis faux travail, car on se donne bien de la peine pour faire plus mal.

Les grands chemins et belles routes sont bonnes (*sic*); mais ceux qui les dirigent ont impatience d'arriver et précipitent ce travail par des corvées [1], qui achèvent d'écraser les villages voisins à quatre lieues à la ronde. Je vois ces pauvres gens y périr de misère; on leur paye 15 sous ce qui vaut un écu pour leur voiture; ainsi en a-t-on encore pour longtemps chez moi à faire des vingt voitures de huit lieues chacune, ce qui met les habitants à l'aumône.

On ne voit que villages ruinés et abattus et nulles maisons qui se relèvent et qui augmentent. Les receveurs des tailles et du fisc font chaque année des frais pour la moitié en sus des impositions. Les pauvres sont en retard de payer par impuissance et supportent les frais; les riches n'osent pas payer les receveurs mieux qu'ils ne font, de peur d'être surimposés; toute la commune craint le surhaussement l'année suivante et paye mal exprès. Ainsi la misère s'accroît...

*18 décembre*. — Le peuple de France n'est pas seulement déchaîné contre la royauté; la philosophie et presque tous les gens d'étude et de bel esprit se déchaînent contre notre sainte religion; la religion révélée est secouée de toutes parts, et ce qui anime davantage les incrédules, ce sont les efforts que font les dévots, et particulièrement les Jansénistes, pour obliger à croire. Ils font des livres qu'on ne lit guère; on ne dispute plus, on se rit de tout et l'on persiste dans le matérialisme. Les dévots se fâchent, injurient et vou

1. « Certain travail et service que le sujet ou tenancier doit à son seigneur, soit en journées de chevaux, de bœufs et de harnais. » (*Dict. Acad. fr.*, 1694.) L'impôt moderne qui a le plus d'analogie avec la corvée est celui des prestations.

draient établir une inquisition sur les écrits et sur les discours; ils poussent les choses avec injustice et fanatisme, ce qui fait plus de mal que de bien. Ce vent d'anti-monarchisme et d'anti-révélation nous a été soufflé d'Angleterre, et, comme le Français enchérit toujours sur les étrangers, il va plus loin et plus effrontément dans les carrières d'effronterie.

*22 décembre.* — De ma campagne à dix lieues de Paris, je retrouve le spectacle de la misère et les plaintes continuelles bien redoublées. Dans les bourgs où je me suis arrêté sur la route et dans le village voisin de ma maison, on crie avec raison sur la cherté du pain, qui est excessive; les pauvres gens n'en peuvent plus manger pour leur nourriture. Mon curé m'a dit que huit familles qui vivaient de leur travail avant mon départ mendiaient aujourd'hui leur pain. On ne trouve point à travailler, les gens riches se retranchent à proportion comme les pauvres. Avec cela, ô comble d'horreur! on lève la taille avec une rigueur plus que militaire : les collecteurs avec les huissiers des receveurs des tailles, suivis de serruriers, ouvrent les portes, enlèvent les meubles et vendent tout pour le quart de ce qu'il vaut, et les frais surpassent la taille. Cependant l'on parle d'arrivée des blés étrangers, qu'on appelle blés d'ordonnance; mais, si on les reconnaît pour blés du Roi, les monopoleurs les laisseront passer, pour bientôt vendre les leurs avec plus de profit, et ces blés d'ordonnance, achetés bien cher à l'étranger, ruineront le fisc et ne feront point l'effet de leur destination.

*25 décembre.* — Il y a un grand orage contre le *Dictionnaire encyclopédique*, et cet orage vient des jésuites, y ayant eu l'hiver dernier grande querelle entre les auteurs de ce livre et les journalistes de Trévoux. Les jésuites sont Italiens et machinent de loin et avec cruauté leurs vengences. Que fait-on contre les auteurs de ce grand et utile livre? On les accuse d'impiété, de là cette accusation contre la thèse sorbo-

nique de l'abbé de Prades, l'un d'eux, où il n'y a pas de quoi fouetter un chat.

*31 décembre.* — J'apprends que l'abbé de Prades a été condamné sur sa fameuse thèse à la Sorbonne. Le Parlement ne jugera que conformément au jugement dogmatique. On parle aussi d'exil de la part de l'autorité royale. Voilà un homme perdu; en quel lieu se pourra-t-il réfugier? Restera sa science mondaine, mais il est prêtre. L'abbé de Prades était des travailleurs de l'*Encyclopédie.* Or les jésuites veulent détruire cet ouvrage : 1° parce qu'il n'est pas d'eux et qu'ils veulent que tout grand livre vienne d'eux; 2° parce que l'hiver dernier il y a eu grande querelle entre eux et les ouvriers de ce livre...

*13 mars 1753.* — L'un des fermiers généraux m'a dit hier que le travail des fermes générales ne pouvait se soutenir longtemps comme il est, par la mauvaise gestion de cette grande machine; que le produit du tabac commençait à diminuer chaque semaine. Cette compagnie de quarante associés n'a pas six personnes qui travaillent, et les autres n'y entendent précisément rien et ne sont bons qu'à recevoir leurs répartitions.

Ce sont des survivanciers et des favoris de la cour qui donnent gros pour avoir leurs places. Les employés sont des insolents et des fripons que l'on prend sur le fait volant la ferme ou la négligeant absolument : il y en a une quantité prodigieuse à qui l'on donne des appointements en pensions sèches pour s'en défaire. La compagnie, n'étant point maîtresse de ces emplois, ne peut ni renvoyer les mauvais employés, ni avancer les bons. Avec cela la misère du temps diminue la consommation; de sorte que, dit cet homme, l'on serait étonné si l'on savait combien gagne peu la compagnie; l'on cache ces défauts pour ne pas affaiblir son crédit. D'un autre côté, les sous-fermiers que la volonté du contrôleur général chasse et déplace à chaque bail, pressurent le peuple et font cent mille

vexations pour tirer ce qu'ils peuvent pendant six ans; ils ne font grâce à personne, ayant bien de la peine à vivre et à payer, ce qui ruine le royaume, mais il faut, dit-il, que tout cela tombe au premier bail, et alors le grand crédit des financiers tombera. Leurs grosses avances au Roi achèvent de les ruiner. Il y a 27 millions d'avances extraordinaires, dont on ne sait comment il se fera jamais de remboursement.

*15 mars.* — Un vicaire de la paroisse de Sainte-Marguerite assure qu'il a péri plus de huit cents personnes de misère dans le faubourg Saint-Antoine depuis le 20 janvier jusqu'au 20 février, que ces pauvres gens expiraient de froid et de faim dans des greniers, que les prêtres venus trop tard arrivaient pour les voir mourir sans qu'il y eût de remède. Ce faubourg Saint-Antoine est rempli de petits ouvriers qui travaillent sans maîtrise[1]; quand Paris devient misérable par l'inégalité des richesses encore augmentée, alors ces petits ouvrages, moins parfaits que ceux des grands maîtres, sont peu vendus à Paris. Que faire pour ces pauvres gens? Ils ne savent où aller, car de se réfugier dans les campagnes, ils ne le peuvent, la misère, le malêtre, l'inquisition financière y étant plus grands que dans les villes. Oui, la finance a fermé tous les asiles à la droiture et au travail sans richesses...

*20 septembre 1755.* — J'entends répéter à tout ce qui raisonne de finance qu'il y a beaucoup d'argent dans Paris, et qu'on n'y en a jamais tant eu, mais l'on ne veut pas voir que cela vient d'un mauvais principe et non d'un bon. 1° Le royaume s'appauvrit en général, loin de s'enrichir dans son capital; les campagnes se désertent aussi, l'agriculture diminue d'abondance; le luxe augmente partout, le commerce perd ses économies, il ne va qu'au seul luxe, il manque de matières premières, tout court à la capitale, ce qui y forme des

1. C'est-à-dire sans lettres qui leur conférassent le titre et les privilèges de maîtres dans leurs corporations; par conséquent, en dehors de ces corporations.

obstructions, et inertie dans les membres. Il manque de matières, ce qui est l'essence du commerce; nous n'avons à donner que des bagatelles comme sont nos modes; nous ne sommes plus que les corrupteurs de l'Europe pour le vain luxe, nous ne sommes en fait de commerce que des revendeuses à la toilette; il est vrai que cela va bien loin. Nous sommes mauvais marchands de blés, puisque nous en manquons souvent pour nous nourrir et que nous les rachetons bien cher à l'étranger. Le vin est chargé d'aides, le sol est abandonné aux fermiers généraux. Toute la conduite du commerce et de la circulation de l'argent est livrée à des ministres, c'est-à-dire à des courtisans qui en corrompent les voies par leurs vues fausses et intéressées.

2° Tout l'argent des provinces ainsi que les personnes riches ont afflué à Paris.

3° Ceux qui ont de l'argent à placer sont embarrassés dans le choix de ces deux parties : on a affaire ou à des seigneurs qu'on ne peut faire payer ou au roi et à ses éponges financières, et le roi fait mal ses affaires; mais l'on soutient son crédit par l'exactitude du paiement, ce qui soutient aussi l'illusion; l'on recourt à ce dernier parti, ce qui augmente la ruine par la facilité des emprunts.

4° Ainsi il n'y a de riches aujourd'hui que les financiers; il n'y a pas un commerçant ou autre particulier qui soit riche sans être mêlé dans les finances du roi, ce qui annonce tôt ou tard une faillite générale.

Marquis D'ARGENSON.

*Journal du marquis d'Argenson*, extraits par Armand Brette (librairie Armand Colin), p. 70, 130, 145, 202 et 310.

## L'HOSPITALITÉ D'UN PAYSAN

Il est vrai que le paysan s'ingéniait pour dépister la rapacité du fisc et qu'il y réussissait quelquefois. Voici une anecdote contée par Jean-Jacques Rousseau et qui nous édifie à ce sujet. Rousseau se rendait à pied de Paris à Lyon quand cette petite aventure lui arriva et il l'a consignée au nombre des péripéties de ce voyage.

Un jour entre autres m'étant à dessein détourné pour voir de près un lieu qui me parut admirable, je m'y plus si fort et j'y fis tant de tours que je me perdis enfin tout à fait. Après plusieurs heures de course inutile, las et mourant de soif et de faim, j'entrai chez un paysan dont la maison n'avait pas belle apparence, mais c'était la seule que je visse aux environs. Je croyais que c'était comme à Genève ou en Suisse, où tous les habitants à leur aise sont en état d'exercer l'hospitalité. Je priai celui-ci de me donner à dîner en payant. Il m'offrit du lait écrémé et de gros pain d'orge, en me disant que c'était tout ce qu'il avait. Je buvais ce lait avec délices et je mangeais ce pain, paille et tout; mais cela n'était pas fort restaurant pour un homme épuisé de fatigue. Ce paysan, qui m'examinait, jugea de la vérité de mon histoire par celle de mon appétit. Tout de suite, après m'avoir dit qu'il voyait bien que j'étais un bon jeune honnête homme qui n'était pas là pour le vendre, il ouvrit une petite trappe à côté de sa cuisine, descendit, et revint un moment après avec un bon pain bis de pur froment, un jambon très appétissant quoique entamé, et une bouteille de vin dont l'aspect me réjouit le cœur plus que tout le reste. On joignit à cela une omelette assez épaisse, et je fis un dîner tel qu'autre qu'un piéton n'en connut jamais. Quand ce vint à payer, voilà son inquiétude et ses craintes qui le reprennent; il ne voulait point de mon argent, il le repoussait avec un trouble

extraordinaire ; et ce qu'il y avait de plaisant était que je ne pouvais imaginer de quoi il avait peur. Enfin il prononça en frémissant ces mots terribles de commis et de rats-de-cave [1]. Il me fit entendre qu'il cachait son vin à cause des aides, qu'il cachait son pain à cause de la taille [2], et qu'il serait un homme perdu si l'on pouvait se douter qu'il ne mourût pas de faim. Tout ce qu'il me dit à ce sujet, et dont je n'avais pas la moindre idée, me fit une impression qui ne s'effacera jamais. Ce fut là le germe de cette haine inextinguible qui se développa depuis dans mon cœur contre les vexations qu'éprouve le malheureux peuple et contre ses oppresseurs. Cet homme, quoique aisé, n'osait manger le pain qu'il avait gagné à la sueur de son front, et ne pouvait éviter sa ruine qu'en montrant la même misère qui régnait autour de lui. Je sortis de sa maison aussi indigné qu'attendri, et déplorant le sort de ces belles contrées à qui la nature n'a prodigué ses dons que pour en faire la proie des barbares publicains.

J.-J. ROUSSEAU.

*Confessions*, 1re partie, livre IV (*Œuvres*, éd. Didot, 1801, t. XIV, p. 211).

---

## INCIDENT DE FRONTIÈRE

Voici une autre anecdote qu'il n'est pas superflu de citer après la précédente, car elle nous montre également sur le vif les habitudes administratives d'alors. C'est encore Jean-Jacques qui l'a rapportée et c'est à lui que l'aventure advint, tandis qu'il accomplissait un petit voyage de Chambéry à Besançon, un peu

1. « Parmi le peuple, on appelle *rats-de-cave* certains commis des aides qui visitent le vin dans les caves. » (*Dict. Acad. fr.*, 1694.)

2. Sous l'ancien régime, les aides correspondaient à peu près à nos contributions indirectes et la taille à l'impôt foncier.

postérieur au voyage dont il a déjà été question. Pour cela, il fallait passer la frontière et on va voir à quels désagréments on pouvait être soumis.

Avec cette recommandation je vais à Besançon, passant par Genève où je fus voir mes parents, et par Nyon [1] où je fus voir mon père, qui me reçut comme à son ordinaire, et se chargea de me faire parvenir ma malle qui ne venait qu'après moi, parce que j'étais à cheval. J'arrive à Besançon. L'abbé Blanchard me reçoit bien, me promet ses instructions et m'offre ses services. Nous étions prêts à commencer, quand j'apprends par une lettre de mon père que ma malle a été saisie et confisquée aux Rousses, bureau de France sur les frontières de Suisse. Effrayé de cette nouvelle, j'emploie les connaissances que je m'étais faites à Besançon pour savoir le motif de cette confiscation : car bien sûr de n'avoir point de contrebande, je ne pouvais concevoir sur quel prétexte on l'avait pu fonder. Je l'apprends enfin : il faut le dire, car c'est un fait curieux.

Je voyais à Chambéry un vieux Lyonnais, fort bon homme, appelé M. Duvivier, qui avait travaillé au visa [2] sous la Régence, et qui faute d'emploi était venu travailler au cadastre. Il avait vécu dans le monde ; il avait des talents, quelque savoir, de la douceur, de la politesse ; il savait la musique ; et comme j'étais de chambrée avec lui, nous nous étions liés de préférence au milieu des ours mal léchés qui nous entouraient. Il avait à Paris des correspondances qui lui fournissaient ces petits riens, ces nouveautés éphémères qui courent on ne sait pourquoi, qui meurent on ne sait comment, sans que jamais personne y repense, quand on a cessé d'en parler. Comme je le menais quelquefois dîner chez maman, il me faisait sa cour en quelque sorte ; et

1. Ville du canton de Vaud, en Suisse.

2. On nommait ainsi l'opération faite pour vérifier et réduire les papiers émis par Law.

pour se rendre agréable il tâchait de me faire aimer ces fadaises, pour lesquelles j'eus toujours un tel dégoût qu'il ne m'est arrivé de la vie d'en lire une à moi seul. Pour lui complaire, je prenais ces précieux torcheculs, je les mettais dans ma poche, et je n'y songeais plus que pour le seul usage auquel ils étaient bons. Malheureusement un de ces maudits papiers resta dans la poche de veste d'un habit neuf que j'avais porté deux ou trois fois pour être en règle avec les commis. Ce papier était une parodie janséniste assez plate de la belle scène du *Mithridate* de Racine[1]. Je n'en avais pas lu dix vers, et l'avais laissé par oubli dans ma poche. Voilà ce qui fit confisquer mon équipage. Les commis firent à la tête de l'inventaire de cette malle un magnifique procès-verbal, où, supposant que cet écrit venait de Genève pour être imprimé et distribué en France, ils s'étendaient en saintes invectives contre les ennemis de Dieu et de l'Église, et en éloges de leur pieuse vigilance qui avait arrêté l'exécution de ce projet infernal. Ils trouvèrent sans doute que mes chemises sentaient aussi l'hérésie, car en vertu de ce terrible papier tout fut confisqué, sans que jamais, comme que j'aie pu m'y prendre, j'aie eu ni raison ni nouvelle de ma pauvre pacotille. Les gens des fermes à qui l'on s'adressa demandaient tant d'instructions, de renseignements, de certificats, de mémoires, que, me perdant mille fois dans ce labyrinthe, je fus contraint de tout abandonner. J'ai un vrai regret de n'avoir pas conservé le procès-verbal du bureau des Rousses. C'était une pièce à figurer parmi celles dont le recueil doit accompagner cet écrit.

J.-J. ROUSSEAU.

*Confessions*, première partie, livre V (*Œuvres*, éd. Didot, 1801, t. XIV, p. 270).

1. Cette parodie circula en septembre 1720 et on l'attribua à un poète, Vergier, qui peu après mourut assassiné. Le texte s'en trouve dans le *Journal* de Buvat (II, 161).

## LA POLICE ET LES TROUBLES PARISIENS

Paris continuait à être impressionnable et les abus de l'autorité, quand il les connaissait, provoquaient presque toujours des révoltes, aussi soudaines d'ailleurs que vite apaisées : feu de paille qui semble devoir amener un dangereux incendie et qui s'éteint de lui-même, après avoir jeté toutes ses étincelles. La sédition dont il est question ci-dessous avait éclaté pour une cause généreuse et juste : la police enlevait sournoisement des enfants pour les expédier en Amérique. Le cas était grave et le peuple s'en alarma. Sa colère, qui cette fois fut sincère et violente, suffit à effrayer le pouvoir et à faire cesser un trafic aussi honteux.

Depuis huit jours (mai 1750), on dit que, dans Paris, des exempts de la police, déguisés, rôdent dans différents quartiers et enlèvent des enfants, filles et garçons, depuis cinq ou six ans jusqu'à dix ans et plus, les mettent dans des carrosses de fiacre qu'ils ont tout prêts; ce sont des petits enfants d'artisans et autres qu'on laisse aller dans le voisinage, qu'on envoie à l'église ou chercher quelque chose. Comme ces exempts sont en habits bourgeois et qu'ils tournent dans différents quartiers, cela n'a pas fait d'abord grand bruit.

Mais aujourd'hui, samedi matin 16 de ce mois, on a pris et voulu prendre, dans le quartier de la rue de Fourcy et du port aux Veaux[1], un enfant; c'est dans la rue des Nonaindières et la rue Tiron; l'enfant qu'on jetait dans le fiacre, a crié, quelque commère est survenue, a crié aussi, le peuple est sorti des boutiques, et dans Paris en plein jour, sur les dix ou onze heures du matin, l'assemblée devient bientôt considérable. Cette sorte d'enlèvement, qui blesse la nature et le droit des gens, a révolté le peuple avec raison ; comme on ne sait jamais au juste les choses qui se passent, les uns disent qu'on voulait enlever l'enfant d'un

1. C'était la partie du quai aux Ormes (actuellement quai de l'Hôtel-de-Ville) située entre le Pont-Marie et la rue Geoffroy-Lasnier.

artisan des bras de la mère qui le conduisait, d'autres qu'on en avait déjà mis plusieurs dans le fiacre et que le peuple voulant les tirer avec violence, il y en avait deux d'étouffés. Quoi qu'il en soit, le peuple, les gens du port, les laquais se sont assemblés en fureur, les exempts et archers ont voulu fuir; quelques-uns sont entrés dans des maisons, on les a poursuivis, on les a maltraités et estropiés; cette émeute populaire est devenue plus générale pour la poursuite des archers et elle s'est répandue dans tout le quartier Saint-Antoine jusqu'à la porte, et cela s'est ensuite dissipé.

Cette nouvelle s'est bientôt répandue dans toute la ville, ce qui a occasionné les discours du peuple, et il s'est débité que l'objet de ces enlèvements d'enfants était qu'il y avait un prince ladre[1], pour la guérison duquel il fallait un bain ou des bains de sang humain, et que n'en ayant point de plus pur que celui des enfants, on en prenait pour les saigner des quatre membres et pour les sacrifier, ce qui révolta encore plus le peuple.

On ne sait sur quoi sont fondés de pareils contes; on a proposé ce remède-là du temps de Constantin, empereur, qui ne voulut pas s'en servir. Mais ici nous n'avons aucun prince ladre, et, quand il y en aurait, on n'emploierait jamais une pareille cruauté pour remède.

Le plus vraisemblable est qu'on peut avoir besoin de petits enfants pour envoyer à Mississipi, dans l'Amérique, pour travailler aux établissements de vers à soie qu'on veut y faire; mais, malgré cela, il n'est pas à présumer qu'il y ait aucun ordre du ministère pour enlever ici des enfants à leurs pères et mères; on peut avoir dit à quelques exempts que s'ils trouvaient des enfants sans père ni mère ou abandonnés, ils pouvaient s'en saisir; il se peut qu'on leur ait promis une récompense, et qu'ils aient abusé de cet ordre, comme

1. C'est-à-dire lépreux; c'était une vieille tradition que la lèpre se guérissait par des bains de sang d'enfants.

ils ont déjà fait quand il a été question de prendre tous les vagabonds et gens sans aveu, dont il était avantageux de purger Paris.

Si la police agissait prudemment, ce serait de faire mettre du moins quelques-uns de ces exempts, pendant plusieurs jours de marché, au carcan[1], pour apaiser et donner satisfaction au peuple.

D'ailleurs, on ne conçoit rien dans ce projet. S'il est vrai qu'on ait besoin de jeunes enfants des deux sexes pour ces établissements dans l'Amérique, il y en a une assez grande quantité, tant dans les enfants trouvés du faubourg Saint-Antoine que dans tous les autres hôpitaux, pour remplir cette idée. Ces enfants appartiennent au Roi et à l'État; on peut en disposer sans blesser personne.

Mais il y a grande imprudence au lieutenant général de police d'avoir occasionné ou de n'avoir pas prévenu ou empêché une pareille vexation, qui serait capable de donner lieu à une émotion de trois ou quatre cent mille âmes, qui pourrait être suivie de feu et de pillage dans la ville. Heureusement cela n'est point arrivé, et il y a apparence que d'autres exempts et archers ne s'y joueront plus...

Le bruit de l'enlèvement des enfants continue et cause une fermentation dans le peuple; bien des gens ont peine à croire ce fait, et s'imaginent que c'est quelque homme qu'on a voulu prendre pour dette et qui se sera avisé de crier qu'on lui avait pris son enfant; ce qui aura occasionné tout ce tumulte; mais le fait est pourtant très constant. L'établissement des vers à soie et d'une manufacture de cire verte, que l'on ferait blanchir après dans le Mississipi, est certain. Le mémoire, pour faire connaître l'avantage de ces établissements, a été annoncé dans un *Mercure* de cette année, où l'on rend compte de la beauté et de la fertilité du climat,

1. Peine qui consistait à exposer publiquement les criminels attachés à un poteau et enchaînés par un collier de fer.

de l'abondance des vers à soie qui sont naturellement sur les arbres, et des ouvrages à quoi on pourrait employer de grandes personnes et même des enfants, qui y subsisteraient fort aisément, et à qui on pourrait donner des terres. La nouvelle France en Amérique est un pays de quinze cents lieues de continent, dont le Canada fait une très petite partie au nord, et la plus grande partie est inhabitée; ce qu'on appelle même le Mississipi, l'est encore très peu. Ces projets sont très beaux et peuvent être très avantageux, et il se peut faire que dans trois cents ans cette partie du monde devienne un royaume de plusieurs États très considérables.

L'Angleterre fait actuellement de grands préparatifs pour un pareil établissement, dans quelque autre partie de l'Amérique, que l'on nomme la nouvelle Écosse; cela s'est proposé ouvertement, en vertu d'un acte du Parlement, pour recevoir et enregistrer ceux qui voudraient s'y établir, et on a préparé tout pour les embarquements et le transport. On a vu, dans les Gazettes de cette année, que nombre de gens ont pris ce parti, et même qu'il a passé en Angleterre des familles entières de pays étrangers pour entrer dans ces embarquements, d'autant que dans ces nouveaux établissements, où le terrain n'est pas rare, des ouvriers ou gens sachant travailler à la culture des terres, à l'exploitation des bois et autres choses, peuvent, par la suite, y faire fortune.

Mais ici, comme la politique est plus cachée, on a apparemment voulu peupler plus secrètement notre Mississipi, et, pour cet effet, indépendamment de ce qu'on peut prendre d'enfants dans les hôpitaux, on a donné des ordres secrets d'enlever tous les petits vagabonds libertins qui jouent dans les carrefours et sur les ports, comme il y a effectivement nombre d'enfants de cette espèce; on a promis une certaine récompense aux exempts, archers, mouches qui savent rôder dans Paris, pour chaque enfant des deux sexes, afin de peu-

pler dans la suite. On les conduit à l'hôpital Saint-Louis, hors la ville, où faute de police on les fait mourir de faim.

Tous ces exempts, archers et gens de cette espèce, qui sont des coquins par état, pour gagner la rétribution promise, que l'on dit être de quinze livres et même plus par chaque enfant, ont cherché à attraper, par finesse, caresse et autrement, toutes sortes d'enfants, garçons et filles, dans la ville, indistinctement, même en présence de leurs pères et mères, dans les rues, au sortir des églises; cela paraît certain par tous les rapports que j'en ai entendu faire. On a même battu la caisse pour des enfants perdus; en sorte que depuis deux mois il faut qu'on en ait enlevé un grand nombre, de façon ou d'autre, sans que le peuple s'en soit aperçu et en ait deviné la cause; mais enfin cela s'est répandu; le peuple a été animé, et l'on dit qu'avant le tumulte du quartier Saint-Antoine, il y en avait déjà eu dans le faubourg Saint-Marcel; ceci n'a cependant point empêché ces espions de la police de continuer leur capture, et les officiers de police n'y ont point mis ordre; ce qui est de plus mal, c'est qu'on dit que dans le commencement, pour retirer et ravoir un enfant de bourgeois, il en coûtait de l'argent comme cent livres, et qu'on disait que c'était pour en payer d'autres.

BARBIER.

*Chronique de la Régence et du règne de Louis XV* (1718-1763), t. IV, p. 422.

---

## LES PANTINS PARISIENS

La même spontanéité régnait aussi dans les plaisirs parisiens : un rien suffisait à amuser la capitale, comme un rien la mettait en fureur. Et quand la vogue se mêlait à ses délassements, ce n'était plus un plaisir, mais une obsession, que tout

rappelait et qui envahissait tout. Les pantins furent à la mode pendant une année et tout le monde en raffola. D'où venaient-ils? Ils étaient à coup sûr beaucoup moins nouveaux qu'on ne le croyait et c'était là un amusement renouvelé des Grecs, comme tant d'autres. Et qui leur avait donné leur nom léger? Probablement le village de Pantin, près de Paris, où la danse était, dit-on, fort en honneur, Toujours est-il que ce vocable fit fureur un instant et qu'il n'est pas encore oublié.

Dans le courant de l'année dernière, 1746, on a imaginé, à Paris, des joujoux qu'on appelle des pantins, pour d'abord faire jouer les enfants et qui ont servi ensuite à amuser tout le public. Ce sont de petites figures faites de carton, dont les membres sont séparés, c'est-à-dire taillés séparément, et attachés par des fils pour pouvoir jouer et remuer. Il y a un fil derrière qui répond aux différents membres, et qui, faisant remuer les bras, les jambes et la tête de la figure, la font danser.

Ces petites figures représentent un Arlequin, Scaramouche, mitron, berger et bergère, etc., et sont peintes en conséquence de toutes sortes de façons. Il y en a eu de peintes par de bons peintres, entre autres par M. Boucher[1], un des plus fameux de l'Académie, et qui se vendaient cher. Il y en avait aussi qui étaient de figures et de postures assez lascives.

Ce sont donc ces fadaises qui ont occupé et amusé tout Paris, de manière qu'on ne peut aller dans aucune maison qu'on n'en trouve de pendus à toutes les cheminées. On en fait présent à toutes les femmes et filles; et la fureur en est au point qu'au commencement de cette année toutes les boutiques en sont remplies pour les étrennes.

Cette invention n'est pas nouvelle, elle est seulement renouvelée, comme bien d'autres choses. Et il y a vingt ans que cela était de même à la mode.

1. François Boucher (1703-1771), dont les œuvres sont aujourd'hui si goûtées et si recherchées des amateurs.

Il y a une chanson de caractère et consacrée pour cette petite figure :

Que Pantin serait content
S'il avait l'art de vous plaire!
Que Pantin serait content
S'il vous plaisait en dansant!
C'est un garçon complaisant,
Gaillard et divertissant,
Et qui pour vous satisfaire
Se met tout en mouvement.
Que Pantin, etc.

Sur cet air de pantin chacun a fait des chansons de toute espèce.

Cette sottise a passé de Paris dans les provinces. Il n'y avait point de maison de bon air où il n'y eût des pantins de Paris; et les marchands de ces bagatelles dont les plus communes se vendaient une livre quatre sous d'abord [1]...

Comme cela est parvenu à un certain excès, parce que tout le monde en a, petits et grands, cela tombe de même et cela devient insipide. Il n'en sera plus question. Il a été important, pour rendre justice au goût de la nation, de rendre compte de ce fait, et de garder un échantillon de Pantin et de Pantine [2]; ces deux petites figures ont coûté trois livres, et elles n'ont été achetées que le dégoût en était déjà venu.

BARBIER.

*Chronique de la Régence et du règne de Louis XV* (1738-1765), t. IV, p. 211.

1. L'auteur n'a pas achevé sa phrase.

2. Barbier avait, en effet, joint à son journal ces deux bonshommes qui ne s'y trouvent plus aujourd'hui.

## LA POSTE AUX LETTRES DANS PARIS

Parfois on mesure mieux la marche du progrès sur les menus incidents de la vie quotidienne que sur les grands mouvements économiques. Les facilités postales sont tellement entrées dans nos habitudes journalières que nous nous demandons comment on pouvait s'en passer jadis. Barbier va nous apprendre comment la *petite poste* fut installée dans Paris et comment le service était déjà organisé en France. Chemin faisant, il nous donnera aussi quelques renseignements sur les enseignes qui ne sont pas sans pittoresque.

Déclaration du Roi du 8 juillet 1759, enregistrée au Parlement le 17 de ce mois, par laquelle le Roi augmente le port des lettres et paquets, dans tout le royaume, au moins d'un tiers en sus au delà du tarif ancien fait en 1703; en sorte que les lettres de trois sols seront à quatre sols et ainsi des autres. Il y a un tarif, pour toutes les villes du royaume pour les lettres et paquets, annexé à la déclaration.

Plus, le Roi établit un bureau de correspondance par poste entre les citoyens de la ville de Paris, dans l'enceinte des barrières, moyennant deux sols par lettre, que l'on payera d'avance au bureau où l'on mettra la lettre, sans gêner néanmoins la liberté de ceux qui voudront envoyer des lettres dans Paris par des domestiques, savoyards, ou autres, comme l'on a fait ci-devant.

L'augmentation des lettres, et cet établissement de poste dans Paris, auront lieu à commencer du 1er août prochain.

Cette déclaration a été registrée en Parlement, les Chambres assemblées, purement et simplement, en suppliant néanmoins Sa Majesté, après la guerre, de faire cesser ou de diminuer les impositions les plus onéreuses à ses peuples.

On ne croit pas que l'établissement de cette poste

dans Paris, qui doit se faire pour le compte du Roi, ait un grand succès.

Mais l'augmentation des ports de lettres et de paquets doit faire un profit considérable, parce qu'il n'en coûte pas un sol de frais de plus pour taxer une lettre sept sols, au lieu de cinq ou six sols qu'elle payait...

On a établi depuis un an[1], dans Paris, une petite poste pour la correspondance de lettres. Auparavant, ceux qui n'avaient point de domestiques se servaient de petits Savoyards qui étaient dans les rues, pour s'écrire les uns aux autres. On croyait d'abord que cela ne se soutiendrait pas, mais cet établissement est tellement perfectionné par M. de Chamousset, ci-devant maître des Comptes, qui en est l'inventeur, qui fait répandre des avis au public, imprimés, que l'usage en est très commun et très commode, et cela pour les grands comme pour les petits. Il n'en coûte que deux sols pour faire tenir une lettre dans Paris, et trois sols dans tous les villages autour de Paris, où il n'y a point de grande poste. Il n'en coûte rien à celui qui reçoit la lettre. On a des réponses le matin et l'après-dîner. Il y a plus de deux cents hommes employés pour recevoir les lettres et les porter. Pour deux sols, on se dispense d'envoyer son domestique au bout de Paris et de s'en priver. Il y a un grand ordre pour l'exécution.

*Police dans Paris.* — Le bureau de la voirie de Paris a obtenu une ordonnance des trésoriers de France, pour faire réformer toutes les enseignes, qui sont en très grand nombre dans Paris, de manière qu'elles soient à quinze pieds de hauteur du pavé des rues, et qu'elles n'excèdent les murs des maisons que de deux ou trois pieds, surtout dans les rues larges, sous prétexte qu'elles seront moins exposées à se détacher dans les grands vents et qu'elles incommoderont moins les fenêtres voisines, mais aussi peut-être pour quel ques raisons de droits et de profits.

1. Ceci est écrit en novembre 1761.

Les six corps des marchands de Paris se sont assemblés d'office, ont fait un Mémoire sur la dépense que cela occasionnerait aux gens à enseignes, sur la difficulté de mettre tout cela de niveau par l'inégalité des enseignes et autres raisons; ils ont présenté un Mémoire à M. le lieutenant général, de qui ils ont obtenu la permission verbale de supprimer toutes les enseignes saillantes et de les appliquer en tableau sur le mur, dans les trumeaux des croisées, ce qui offusquera encore moins les fenêtres du premier étage et la lumière des lanternes le soir; toutes les communautés qui ne sont point des six corps sont obligées de se conformer à ces arrangements. En sorte que, sans ordonnance de police publiée ni affichée, depuis un mois on ne voit que des échelles dans les rues à boutiques, pour ôter les enseignes et les mettre en placard, et, pour éviter la confusion, chaque corps et communauté fait faire à son tour cette opération; cela ne sera plus si commode pour découvrir l'enseigne de la boutique que l'on cherchera, mais cela aura un coup d'œil plus uniforme dans toutes les rues. En tous cas, cela fera repentir le bureau de la voirie de la réforme qu'il voulait imaginer, par la perte des droits que lui produisaient les changements et embellissements continuels que l'on faisait aux enseignes. Voici une nouveauté à ce qui se pratiquait de tout temps dans Paris.

BARBIER.

*Chronique de la Régence et du règne de Louis XV* (1718-1763), t. VII, p. 170 et 415.

---

## DISPUTE D'UN COCHER ET D'UNE MARCHANDE DE MODES

Et maintenant essayons d'animer pour un instant quelqu'une de ces maisons, une boutique. Précisément, Marivaux a eu l'ingénieuse idée de glisser dans un de ses romans une scène amu-

sante qui nous montre aux prises deux personnes qui se querellent. C'est un cocher et une marchande de modes. Pareille scène fut quotidienne à Paris depuis deux siècles; aussi la situation nous intéresse-t-elle moins en elle-même que par la façon dont elle est traitée. A cet égard, c'est un tableau de mœurs qui passe sous nos yeux et ressuscite les individus avec leurs sentiments d'autrefois.

A peine fus-je assise que je tirai de l'argent pour payer le cocher; mais Mme Dutour, en femme d'expérience, crut devoir me conduire là-dessus, et me trouva trop jeune pour m'abandonner ce petit détail. « Laissez-moi faire, me dit-elle, je vais le payer. Où vous a-t-il prise? — Auprès de la paroisse, lui dis-je. — Eh! c'est tout près d'ici, répliqua-t-elle en comptant quelque monnaie. Tenez, mon enfant, voilà ce qu'il vous faut.

— Ce qu'il me faut, cela! dit le cocher, qui lui rendit sa monnaie avec un dédain brutal; oh! que nenni : cela ne se mesure pas à l'aune. — Mais que veut-il dire avec son aune, cet homme? répliqua gravement Mme Dutour : vous devez être content; on sait peut-être bien ce que c'est qu'un carrosse, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on en paye.

— Eh! quand ce serait demain, dit le cocher, qu'est-ce que cela avance? Donnez-moi mon affaire, et ne crions pas tant; voyez de quoi elle se mêle! Est-ce vous que j'ai menée? Est-ce qu'on vous demande quelque chose? Quelle diable de femme avec ses douze sous! Elle marchande cela comme des bottes d'herbes. »

Mme Dutour était fière, parée, et, qui plus est, assez jolie; ce qui lui donnait encore une autre espèce de gloire [1].

Les femmes d'un certain état s'imaginent en avoir plus de dignité quand elles ont un joli visage; elles regardent cet avantage-là comme un rang. La vanité

1 Vanité.

s'aide de tout, et remplace ce qui lui manque avec ce qu'elle peut. Mme Dutour donc se sentit offensée de l'apostrophe ignoble du cocher (je vous raconte cela pour vous divertir); la botte d'herbes sonna mal à ses oreilles. Comment ce jargon-là pouvait-il venir à la bouche de quelqu'un qui la voyait? Y avait-il rien dans son air qui fît penser à pareille chose? « En vérité, mon ami, il faut avouer que vous êtes bien impertinent, et il me convient bien d'écouter vos sottises! dit-elle. Allons, retirez-vous. Voilà votre argent; prenez ou laissez : qu'est-ce que cela signifie? Si j'appelle un voisin, on vous apprendra à parler aux bourgeois plus honnêtement que vous ne faites.

— Eh bien! qu'est-ce que vient me conter cette chiffonnière? répliqua l'autre en vrai fiacre[1]. Gare! prenez garde à elle; elle a son fichu des dimanches. Ne semble-t-il pas qu'il faille tant de cérémonies pour parler à madame? On parle bien à Perrette. Eh! palsambleu! payez-moi. Quand vous seriez encore quatre fois plus bourgeoise que vous n'êtes, qu'est-ce que cela me fait? Faut-il pas que mes chevaux vivent? Avec quoi dîneriez-vous, vous qui parlez, si on ne vous payait pas votre toile? Auriez-vous la face si large? Fi! que cela est vilain d'être crasseuse! »

Le mauvais exemple débauche. Mme Dutour, qui s'était maintenue jusque-là dans les bornes d'une assez digne fierté, ne put résister à cette dernière brutalité du cocher : elle laissa là le rôle de femme respectable qu'elle jouait, et qui ne lui rapportait rien, se mit à sa commodité, en revint à la manière de quereller qui était à son usage, c'est-à-dire aux discours d'une commère de comptoir subalterne : elle ne s'y épargna pas.

Quand l'amour-propre, chez les personnes comme elle, n'est qu'à demi fâché, il peut encore avoir soin de la gloire, se posséder, ne faire que l'important et

1. On désignait ainsi les cochers aussi bien que les voitures.

garder quelque décence; mais dès qu'il est poussé à bout, il ne s'amuse plus à ces fadeurs-là, il n'est plus assez glorieux pour prendre garde à lui; il n'y a plus que le plaisir d'être bien grossier et de se déshonorer tout à son aise qui le satisfasse.

De ce plaisir-là, Mme Dutour s'en donna sans discrétion. « Attends, attends, ivrogne, avec ton fichu des dimanches : tu vas voir la Perrette qu'il te faut; je vais te la montrer, moi », s'écria-t-elle en courant se saisir de son aune qui était à côté du comptoir.

Et quand elle fut armée : « Allons, sors d'ici! s'écria-t-elle, ou je te mesure avec cela ni plus ni moins qu'une pièce de toile, puisque toile il y a. — Jarnibleu! ne me frappez pas, lui dit le cocher qui lui retenait le bras; ne soyez pas si osée! je me donne au diable, ne badinons point! Voyez-vous, je suis un gaillard qui n'aime pas les coups, ou la peste m'étouffe! Je ne vous demande que mon dû, entendez-vous? il n'y a pas de mal à ça. »

Le bruit qu'ils faisaient attirait du monde; on s'arrêtait devant la boutique. « Me laisseras-tu? lui disait Mme Dutour, qui disputait toujours son aune contre le cocher. Levez-vous donc, Marianne; appelez M. Ricard. Monsieur Ricard! » criait-elle tout de suite elle-même; et c'était notre hôte qui logeait au second et qui n'y était pas. Elle s'en douta. « Messieurs, dit-elle en apostrophant la foule qui s'était arrêtée devant la porte, je vous prends tous à témoin; vous voyez ce qui en est, il m'a battue (cela n'était pas vrai); je suis maltraitée. Une femme d'honneur comme moi! Eh vite, eh vite! allez chez le commissaire; il me connaît bien, c'est moi qui le fournis; on n'a qu'à lui dire que c'est chez Mme Dutour. Courez-y, madame Cathos; courez-y, ma mie », criait-elle à une servante du voisinage; le tout avec une cornette que les secousses que le cocher donnait à ses bras avaient rangée de travers.

Elle avait beau crier, personne ne bougeait, ni mes sieurs, ni Cathos.

Le peuple à Paris n'est pas comme ailleurs. En d'autres endroits, vous le verrez quelquefois commencer par être méchant, et puis finir par être humain. Se querelle-t-on, il excite, il anime; veut-on se battre, il sépare. En d'autres pays, il laisse faire, parce qu'il continue d'être méchant.

Celui de Paris n'est pas de même; il est moins canaille, et plus peuple que les autres peuples.

Quand il accourt en pareil cas, ce n'est pas pour s'amuser de ce qui se passe, ni comme qui dirait pour s'en réjouir; non, il n'a pas cette maligne espièglerie-là : il ne va pas rire, car il pleurera peut-être, et ce sera tant mieux pour lui; il va voir, il va ouvrir des yeux stupidement avides; il va jouir bien sérieusement de ce qu'il verra. En un mot, alors il n'est ni polisson ni méchant, et c'est en quoi j'ai dit qu'il était moins canaille : il est seulement curieux, d'une curiosité sotte et brutale, qui ne veut ni bien ni mal à personne, qui n'y entend point d'autre finesse que de venir se repaître de ce qui arrivera. Ce sont des émotions d'âme que ce peuple demande; les plus fortes sont les meilleures; il cherche à vous plaindre si on vous outrage, à s'attendrir pour vous si on vous blesse, à frémir pour votre vie si on la menace : voilà ses délices; et, si votre ennemi n'avait pas assez de place pour vous battre, il lui en ferait lui-même, sans être mal intentionné, et lui dirait volontiers : « Tenez, faites à votre aise, et ne nous retranchez rien du plaisir que nous avons à frémir pour ce malheureux. » Ce n'est pourtant pas les choses cruelles qu'il aime, il en a peur, au contraire; mais il aime l'effroi qu'elles lui donnent : cela remue son âme qui ne sait jamais rien, qui n'a jamais rien vu, qui est toujours neuve.

Tel est le peuple de Paris, à ce que j'ai remarqué dans l'occasion. Vous ne vous seriez peut-être pas trop souciée de le connaître; mais une définition de plus ou de moins, quand elle vient à propos, ne gâte rien dans une histoire : ainsi laissons celle-là, puisqu'elle y est.

Vous jugez bien, suivant le portrait que j'ai fait de ce peuple, que Mme Dutour n'avait point de secours à en espérer.

Le moyen qu'aucun des assistants eût voulu renoncer à voir le progrès d'une querelle qui promettait tant! à tout moment on touchait à la catastrophe. Mme Dutour n'avait qu'à pouvoir parvenir à frapper le cocher de l'aune qu'elle tenait, voyez ce qu'il en serait arrivé avec un fiacre!

De mon côté, j'étais désolée; je ne cessais de crier à Mme Dutour : « Arrêtez-vous! » Le cocher s'enrouait à prouver qu'on ne lui donnait pas son compte, qu'on voulait avoir sa course pour rien, témoin les douze sols qui n'allaient jamais sans avoir leur épithète; et des épithètes d'un cocher, on en soupçonne l'incivile élégance.

Le seul intérêt des bonnes mœurs devait engager Mme Dutour à composer avec ce misérable : il n'était pas honnête à elle de soutenir l'énergie de ses expressions; mais elle en dévorait le scandale en faveur de la rage qu'elle avait d'y répondre; elle était trop fâchée pour avoir les oreilles délicates.

« Oui, malotru! oui, douze sols, tu n'en auras pas davantage, disait elle. — Et moi, je ne les prendrai pas, douze diablesses, répondait le cocher. — Encore ne les vaux-tu pas, continuait-elle; n'es-tu pas honteux, fripon? quoi! pour venir d'auprès de la paroisse ici? quand ce serait pour un carrosse d'ambassadeur. Tiens, jarni de ma vie! un denier avec, tu ne l'aurais pas : j'aimerais mieux te voir mort, il n'y aurait pas grande perte; et souviens-toi seulement que c'est aujourd'hui la Saint-Mathieu : bon jour, bonne œuvre; ne l'oublie pas. Et laisse venir demain; tu verras comme il sera fait. C'est moi qui te le dis, qui ne suis pas une chiffonnière, mais bel et bien Mme Dutour, madame pour toi, madame pour les autres, et madame tant que je serai au monde, entends-tu? »

Tout ceci ne se disait pas sans tâcher d'arracher le

bâton des mains du cocher qui le tenait, et qui, à la grimace et au geste que je lui vis faire, me parut prêt à traiter Mme Dutour comme un homme.

Je crois que c'était fait de la pauvre femme : un gros poing de mauvaise volonté, levé sur elle, allait lui apprendre à badiner avec modération d'un fiacre, si je ne m'étais pas hâtée de tirer environ vingt sols et de les lui donner.

Il les prit sur-le-champ, secoua l'aune entre les mains de Mme Dutour assez violemment pour l'en arracher, la jeta dans son arrière-boutique, enfonça son chapeau, en me disant : « Grand merci, mignonne », sortit de là, et traversa la foule qui s'ouvrit alors, tant pour le laisser sortir que pour livrer passage à Mme Dutour, qui voulait courir après lui, que j'en empêchai, et qui me disait que, « jour de Dieu! je n'étais qu'une petite sotte. Vous voyez bien ces vingt sols-là, Marianne, je ne vous les pardonnerai jamais, ni à la vie, ni à la mort : ne m'arrêtez pas, car je vous battrais. Vous êtes encore bien plaisante, avec vos vingt sols, pendant que c'est votre argent que j'épargne! Et mes douze sols, s'il vous plaît, qui est-ce qui me les rendra (car l'intérêt chez Mme Dutour ne s'étourdissait de rien)? Les emporte-t-il aussi, mademoiselle? Il fallait donc lui donner toute la boutique.

— Eh! madame, lui dis-je, votre monnaie est à terre, et je vous la rendrai, si on ne la trouve pas »; ce que je disais en fermant la porte d'une main, pendant que je tenais Mme Dutour de l'autre.

« Le beau carillon! dit-elle, quand elle vit la porte fermée; ne nous voilà pas mal! Ah çà! voyons donc cette monnaie qui est à terre, ajouta-t-elle en la ramassant avec autant de sang-froid que s'il ne s'était rien passé. Le coquin est bien heureux que Toinon n'ait pas été ici : elle vous aurait bien empêchée de jeter l'argent par les fenêtres; mais il faut justement que cette bégueule-là ait été dîner chez sa mère. Malepeste! elle est un peu meilleure ménagère. Aussi

n'a-t-elle que ce qu'elle gagne, et les autres ce qu'on leur donne; au lieu que vous, Dieu merci, vous êtes si riche, vous avez un si bon trésorier, pourvu qu'il dure!

— Eh! madame, lui dis-je avec quelque impatience, ne plaisantons point là-dessus, je vous prie : je sais bien que je suis pauvre; mais il n'est pas nécessaire de m'en railler, non plus que des secours qu'on a bien voulu me donner, et j'aime encore mieux y renoncer, n'avoir rien et sortir de chez vous, que d'y demeurer exposée à des discours aussi désobligeants. »

MARIVAUX.

*La vie de Marianne*, éd. M. de Lescure, t. I, p. 111.

---

## QUERELLES DU CLERGÉ ET DU PARLEMENT

Les persécutions religieuses de la fin du règne de Louis XIV avaient si bien excité les esprits que la régence du duc d'Orléans fut troublée tout entière par les dissensions à propos de la bulle *Unigenitus*, par laquelle le pape Clément XI condamna le jansénisme en 1713. Le clergé et le parlement luttèrent opiniâtrément à son sujet, l'un pour défendre les prérogatives de Rome, l'autre pour sauvegarder les droits royaux. Cependant les querelles étaient interrompues, sinon apaisées depuis 1733, lorsqu'elles reprirent vers 1750 dans les circonstances suivantes que Voltaire a exposées avec son habituelle clarté, mais avec le parti pris de quelqu'un qui voulait louer le roi au détriment des parlementaires.

Longtemps avant cette guerre funeste [1], et pendant son cours, l'intérieur de la France fut troublé par cette autre guerre si ancienne et si interminable entre la juridiction séculière et la discipline ecclésiastique : leurs bornes n'ayant jamais été bien marquées, comme

1. Celle qui se termina par le traité du 10 février 1763 et qui fit perdre à la France le Canada et l'Inde.

elles le sont aujourd'hui en Angleterre, dans tant d'autres pays, et surtout en Russie, il en résultera toujours des dissensions dangereuses, tant que les droits de la monarchie et ceux des différents corps de l'État seront contestés.

Il se trouva, vers l'an 1750, un ministre des finances[1] assez hardi pour faire ordonner que le clergé et les religieux donneraient un état de leurs biens, afin que le roi pût voir, par ce qu'ils possédaient, ce qu'ils devaient à l'État. Jamais proposition ne fut plus juste, mais les conséquences en parurent sacrilèges. Un vieil évêque de Marseille écrivit au contrôleur général : « Ne nous mettez pas dans la nécessité de désobéir à Dieu ou au roi; vous savez lequel des deux aurait la préférence. » Cette lettre d'un évêque affaibli par l'âge, et incapable d'écrire, était d'un jésuite, nommé Lemaire, qui le dirigeait lui et sa maison. Ce jésuite était un fanatique de bonne foi, espèce d'hommes toujours dangereux.

Le ministère fut obligé d'abandonner une entreprise qu'il n'eût pas fallu hasarder si on ne pouvait la soutenir. Quelques membres du clergé imaginèrent alors d'occuper le gouvernement par une diversion embarrassante, et de le mettre en alarme sur le spirituel pour faire respecter le temporel.

Ils savaient que la fameuse bulle *Unigenitus* était en exécration aux peuples. On résolut d'exiger des mourants des billets de confession : il fallait que ces billets fussent signés par des prêtres adhérents à la bulle, sans quoi point d'extrême-onction, point de viatique; on refusait sans pitié ces deux consolations aux appelants[2] et à ceux qui se confessaient à des appelants. Un archevêque de Paris entra surtout dans cette manœuvre, plus par zèle de théologien que par esprit de cabale.

1. Machault d'Arnouville.

2. On nommait ainsi les prêtres qui refusaient d'accepter la bulle *Unigenitus* et en *appelaient* du pape à un concile.

Alors toutes les familles furent alarmées, le schisme fut annoncé : plusieurs de ceux qu'on appelle jansénistes commençaient à dire hautement que si on rendait les sacrements si difficiles, on saurait bientôt s'en passer, à l'exemple de tant de nations. Ces minuties bourgeoises occupèrent plus les Parisiens que tous les grands intérêts de l'Europe. C'étaient des insectes sortis du cadavre du molinisme et du jansénisme, qui, en bourdonnant dans la ville, piquaient tous les citoyens. On ne se souvenait plus ni de Metz [1], ni de Fontenoi, ni des victoires, ni des disgrâces, ni de tout ce qui avait ébranlé l'Europe. Il y avait dans Paris cinquante mille énergumènes qui ne savent pas en quel pays coulent le Danube et l'Elbe, et qui croyaient l'univers bouleversé pour des billets de confession : tel est le peuple.

Un curé de Saint-Etienne du Mont [2], petite paroisse de Paris, ayant refusé les sacrements à un conseiller du Châtelet, le parlement mit en prison le curé.

Le roi, voyant cette petite guerre civile excitée entre les parlements et les évêques, défendit à ses cours de judicature de se mêler des affaires concernant les sacrements, et en réserva la connaissance à son conseil privé. Les parlements se plaignirent qu'on leur ôtât ainsi l'exercice de la police générale du royaume, et le clergé souffrit impatiemment que l'autorité royale voulût pacifier les querelles de religion. Les animosités s'aigrirent de tous côtés.

Une place de supérieure dans l'hôpital des filles acheva d'allumer la discorde. L'archevêque voulut seul nommer à cette place; le parlement de Paris s'y opposa; et le roi ayant jugé en faveur du prélat, le parlement cessa de faire ses fonctions et de rendre la justice : il fallut que le roi envoyât par ses mousquetaires, à chaque membre de ce tribunal, des lettres de

1. Où le roi avait été en danger de mort.

2. Il se nommait Bouettin.

cachet portant ordre de reprendre leurs fonctions, sous peine de désobéissance.

Les chambres siégèrent donc comme de coutume; mais quand il fallut plaider, il ne se trouva point d'avocats. Ce temps ressemblait en quelque manière au temps de la Fronde; mais, dépouillé des horreurs de la guerre civile, il ne se montrait que sous une forme susceptible de ridicule.

Ce ridicule était pourtant embarrassant. Le roi résolut d'éteindre par sa modération ce feu qui faisait craindre un incendie; il exhorta le clergé à ne point user de rigueurs dangereuses : le parlement reprit ses fonctions.

*Février 1752.* — Mais, bientôt après, les billets de confession reparurent; de nouveaux refus de sacrements irritèrent tout Paris. Le même curé de Saint-Etienne, trouvé coupable d'une seconde prévarication, fut mandé par le Parlement, qui lui défendit à lui et à tous les curés de donner un pareil scandale, sous peine de la saisie du temporel. Le même arrêt invita l'archevêque à faire cesser lui-même le scandale. Ce terme d'invitation paraissait entrer dans les vues de la modération du roi. L'archevêque, ne voulant pas même que la justice séculière eût le droit de lui faire une invitation, alla se plaindre à Versailles. Il était soutenu par un ancien évêque de Mirepoix, nommé Boyer, chargé du ministère de présenter au roi les sujets pour des bénéfices. Cet homme, autrefois théatin, puis évêque, et devenu ministre au département des bénéfices, était d'un esprit fort borné, mais zélé pour les immunités de l'Église; il regardait la bulle comme un article de foi; et ayant tout le crédit attaché à sa place, il persuada que le parlement touchait à l'encensoir. L'arrêt du parlement fut cassé; ce corps fit des remontrances fortes et pathétiques.

Le roi lui ordonna de s'en tenir à lui rendre compte de toutes les dénonciations qu'on ferait sur ces matières, se réservant à lui-même le droit de punir les prêtres

dont le zèle scandaleux pourrait faire naître des semences de schisme. Il défendit, par un arrêt de son conseil d'État, que ses sujets se donnassent les uns aux autres les noms de novateurs, de jansénistes, et de semi-pélagiens : c'était ordonner à des fous d'être sages.

Les curés de Paris, excités par l'archevêque, présentèrent une requête au roi en faveur des billets de confession. Sur-le-champ le Parlement décréta le curé de Saint-Jean-en-Grève, qui avait formé la requête. Le roi cassa encore cette procédure de justice; le parlement cessa encore ses fonctions; il continua à faire des remontrances, et le roi persista à exhorter les deux partis à la paix. Ses soins furent inutiles.

Une lettre de l'évêque de Marseille, dénoncée au parlement, fut brûlée par la main du bourreau; un écrit de l'évêque d'Amiens, condamné. Le clergé étant assemblé pour lors à Paris, comme il s'assemble tous les cinq ans, pour payer au roi ses subsides, résolut de lui aller porter ses plaintes en habits pontificaux; mais le roi ne voulut point de cette cérémonie extraordinaire.

*Auguste*[1] *1752.* — D'un autre côté, le Parlement condamna un porte-Dieu à l'amende, à demander pardon à genoux, et à être admonesté; et un vicaire de paroisse, au bannissement. Le roi cassa encore cet arrêt.

Les affaires de cette espèce se multiplièrent. Le roi recommanda toujours la paix, sans que les ecclésiastiques cessassent de refuser les sacrements, et sans que le parlement cessât de procéder contre eux.

Enfin le roi permit aux parlements de juger des sacrements, en cas qu'il y eût un procès à leur sujet; mais il leur défendit de chercher à juger lorsqu'il n'y aurait pas de parties plaignantes. (Novembre.) Le par-

1. C'était une des habitudes de Voltaire de désigner toujours ainsi le mois d'août.

lement reprit une seconde fois ses fonctions, et les plaideurs, qu'on avait négligés pour ces affaires, eurent la liberté de se ruiner à l'ordinaire.

*Décembre.* — Le feu couvait toujours sous la cendre. L'archevêque avait ordonné de refuser le sacrement à deux pauvres vieilles religieuses de Sainte-Agathe, qui, ayant entendu dire autrefois à leur directeur que la bulle *Unigenitus* est un ouvrage diabolique, craignaient d'être damnées si elles recevaient cette bulle en mourant; elles craignaient d'être damnées aussi en manquant d'extrême-onction. Le parlement envoya son greffier à l'archevêque, pour le prier de ne pas refuser à ces deux filles les secours ordinaires; et le prélat ayant répondu, selon sa coutume, qu'il ne devait compte qu'à Dieu seul, son temporel fut saisi; les princes du sang et les pairs furent invités à venir prendre séance au parlement.

La querelle alors pouvait devenir sérieuse; on commença à craindre les temps de la Fronde et de la Ligue. Le roi défendit aux princes et aux pairs d'aller opiner dans le parlement de Paris sur des affaires dont il attribuait la connaissance à son conseil privé. (Janvier 1753.) L'archevêque de Paris eut même le crédit d'obtenir un arrêt du conseil pour dissoudre la petite communauté de Sainte-Agathe, où les filles avaient si mauvaise opinion de la bulle *Unigenitus*.

Tout Paris murmura. Ces petits troubles s'étendirent dans plus d'une ville du royaume. Les mêmes scandales, les mêmes refus de sacrements partageaient la ville d'Orléans; le parlement rendait les mêmes arrêts pour Orléans que pour Paris; le schisme allait se former. Un curé de Rosainvilliers, diocèse d'Amiens, s'avisa de dire un jour, à son prône, « que ceux qui étaient jansénistes eussent à sortir de l'église, et qu'il serait le premier à tremper ses mains dans leur sang ». Il eut l'audace de désigner quelques-uns de ses paroissiens, à qui les plus fervents constitutionnaires jetèrent des pierres pendant la procession, sans que les lapidés

et les lapidants eussent la moindre connaissance de ce que c'est que la bulle et le jansénisme.

Une telle violence pouvait être punie de mort. Le parlement de Paris, dans le ressort duquel est Amiens, se contenta de bannir à perpétuité ce prêtre factieux et sanguinaire; et le roi approuva cet arrêt, qui ne portait pas sur un délit purement spirituel, mais sur le crime d'un séditieux perturbateur du repos public.

Dans ces troubles, Louis XV était comme un père occupé de séparer ses enfants qui se battent. Il défendait les coups et les injures; il réprimandait les uns, il exhortait les autres; il ordonnait le silence, défendant aux parlements de juger du spirituel, recommandant aux évêques la circonspection, regardant la bulle comme une loi de l'Église, mais ne voulant point qu'on parlât de cette loi dangereuse. Ses soins paternels pouvaient peu de chose sur des esprits aigris et alarmés. Les parlements prétendaient qu'on ne pouvait séparer le spirituel du civil, puisque les querelles spirituelles entraînaient nécessairement après elles des querelles d'État.

*Mars.* — Le Parlement assigna l'évêque d'Orléans à comparaître pour des sacrements. Il fit brûler par le bourreau tous les écrits dans lesquels on lui contestait sa juridiction, excepté les déclarations du roi. Il envoya des conseillers faire enregistrer ses arrêts en Sorbonne, malgré les ordres du roi. On voyait tous les jours le bourreau occupé à brûler des mandements d'évêques, et les recors de la justice faisant communier les malades la baïonnette au bout du fusil. Le Parlement, dans toutes ses démarches, ne consultait que ses lois et le maintien de son autorité. Le roi voyait au delà; il considérait les convenances, qui demandent souvent que les lois plient.

Enfin, pour la troisième fois, le Parlement cessa de rendre la justice aux citoyens, pour ne s'occuper que des refus de sacrements qui troublaient la France entière.

Le roi lui envoya, aussi pour la troisième fois, des

lettres de jussion, qui lui ordonnaient de remplir ses devoirs, et de ne plus faire souffrir ses sujets plaideurs de ces querelles étrangères, les procès des particuliers n'ayant aucun rapport à la bulle *Unigenitus*.

*Mai 1753.* — Le Parlement répondit qu'il violerait son serment s'il reconnaissait les lettres patentes du roi, et qu'il ne pouvait *obtempérer* (vieux mot tiré du latin, qui signifie *obéir*).

Alors le roi se crut obligé d'exiler tous les membres des enquêtes, les uns à Bourges, les autres à Poitiers, quelques-uns en Auvergne, et d'en faire enfermer quatre qui avaient parlé avec le plus de force.

On épargna la grand'chambre : mais elle crut qu'il y allait de son honneur de n'être point épargnée. Elle persista à ne point rendre la justice au peuple, et à procéder contre les réfractaires. Le roi l'envoya à Pontoise, bourg, à six lieues de Paris, où le duc d'Orléans l'avait déjà envoyée pendant sa régence.

L'Europe s'étonnait qu'on fît tant de bruit en France pour si peu de chose, et les Français passaient pour une nation frivole qui, faute de bonnes lois reconnues, mettait tout en feu pour une dispute méprisée partout ailleurs. Quand on a vu cinq cent mille hommes en armes pour l'élection d'un empereur, l'Europe, l'Inde, et l'Amérique, désolées, et qu'on retombe ensuite dans cette petite guerre de plume, on croit entendre le bruit d'une pluie après les éclats du tonnerre. Mais on devait se souvenir que l'Allemagne, la Suède, la Hollande, la Suisse, avaient autrefois éprouvé des secousses bien plus violentes pour des inepties; que l'inquisition d'Espagne était pire que des troubles civils, et que chaque nation a ses folies et ses malheurs.

*Juillet 1753.* — Le parlement de Normandie imita celui de Paris sur les sacrements. Il ajourna l'évêque d'Évreux, il cessa aussi de rendre la justice. Le roi envoya un officier de ses gardes biffer les registres de ce parlement, qui fut à la fin plus docile que celui de Paris.

La justice distributive interrompue dans la capitale eût été un grand bonheur, si les hommes étaient sages et justes; mais comme ils ne sont ni l'un ni l'autre, et qu'il faut plaider, le roi commit des membres de son conseil d'État pour vider les procès en dernier ressort (Novembre.) On voulut faire enregistrer l'érection de cette chambre au Châtelet, comme s'il était nécessaire qu'une justice inférieure donnât l'authenticité à l'autorité royale. L'usage de ces enregistrements avait eu presque toujours ses inconvénients; mais ce défaut de formalité en aurait eu peut-être de plus grands encore. Le Châtelet refusa l'enregistrement, on l'y força par des lettres de jussion. La chambre royale s'assembla, mais les avocats ne voulurent point plaider; on se moqua dans Paris de la chambre royale; elle en rit elle-même : tout se tourna en plaisanterie, selon le génie de la nation, qui rit toujours le lendemain de ce qui l'a consternée ou animée la veille. Les ecclésiastiques riaient aussi, mais de la joie de leur triomphe.

*Juillet 1754.* — Boyer, ancien évêque de Mirepoix, qui avait été le premier auteur de tous ces troubles sans le savoir, étant tombé en enfance par son grand âge, et par la constitution de ses organes, tout parut tendre à la conciliation. Les ministres négocièrent avec le parlement de Paris. Ce corps fut rappelé, et revint, à la satisfaction de toute la ville, et au bruit de la populace qui criait : Vive le Parlement ! (Auguste.) Son retour fut un triomphe. Le roi, qui était aussi fatigué de l'inflexibilité des ecclésiastiques que de celle des parlements, ordonna le silence et la paix, et permit aux juges séculiers de procéder contre ceux qui troubleraient l'un ou l'autre

*Septembre.* — Le schisme éclatait de temps en temps à Paris et dans les provinces; et, malgré les mesures que le roi avait prises pour empêcher les refus de sacrements, plusieurs évêques cherchaient à se faire un mérite de ces refus auprès de la cour de Rome. Un

évêque de Nantes, ayant donné dans sa ville cet exemple de rigueur ou de scandale, fut condamné par le simple présidial de Nantes à payer six mille francs d'amende, et les paya sans que le roi le trouvât mauvais : tant il était las de ces disputes.

De pareilles scènes arrivaient dans tout le royaume, et, en attristant quelques intéressés, amusaient la multitude oisive. Il y avait à Orléans un vieux chanoine janséniste qui se mourait, et à qui ses confrères refusaient la communion. (Octobre.) Le Parlement de Paris les condamna à douze mille livres d'amende, et ordonna que le malade serait communié. Le lieutenant criminel, en conséquence, arrangea tout pour cette cérémonie comme pour une exécution; les chanoines firent tant que leur confrère mourut sans sacrements, et ils l'enterrèrent le plus mesquinement qu'ils purent.

Rien n'était devenu plus commun dans le royaume que de communier par arrêt du Parlement. Le roi, qui avait exilé ses juges séculiers pour n'avoir pas obtempéré à ses ordres, voulut tenir la balance égale, et exiler aussi ceux du clergé qui s'obstineraient au schisme. Il commença par l'archevêque de Paris. (Décembre 1754.) Il fut relégué à sa maison de Conflans, à trois quarts de lieue de la ville; exil doux, qui ressemblait plus à un avertissement paternel qu'à une punition.

Les évêques d'Orléans et de Troyes furent pareillement exilés à leurs maisons de plaisance, avec la même douceur. L'archevêque de Paris, étant aussi inflexible dans sa maison de Conflans que dans sa demeure épiscopale, fut relégué plus loin.

Le Parlement, pouvant alors agir en liberté, réprimait la Sorbonne, qui ayant autrefois regardé la bulle avec horreur, la regardait maintenant comme une règle de foi. Elle menaçait de cesser ses leçons; et le Parlement, qui avait lui-même cessé ses fonctions plus importantes, ordonnait à la faculté de continuer les siennes; il soutenait les libertés de l'Église gallicane,

et le roi l'approuvait; mais quand il allait trop loin, le roi l'arrêtait, et en confirmant la partie des arrêts qui tendait au bien public, il cassait celle qui lui paraissait trop peu mesurée. Ce monarque se voyait toujours entre deux grandes factions animées, comme les empereurs romains entre les bleus et les verts; il était occupé de la guerre maritime que l'Angleterre commençait à lui faire; celle de terre paraissait inévitable : ce n'était guère le temps de parler d'une bulle.

Il lui fallait encore apaiser les contestations du grand conseil et de ses parlements; car presque rien n'étant déterminé en France par des lois précises, les bornes, les privilèges de chaque corps étant incertains, le clergé ayant toujours voulu étendre sa juridiction, les chambres des comptes ayant disputé aux parlements beaucoup de prérogatives, les pairs ayant souvent plaidé pour les leurs contre le parlement de Paris, il n'était pas étonnant que le Grand Conseil eût avec lui quelques querelles.

Ce Grand Conseil était originairement le conseil des rois, et les accompagnait dans tous leurs voyages. Tout changea peu à peu dans l'administration publique, et le Grand Conseil changea aussi. Il ne fut plus qu'une cour de judicature sous Charles VIII. Il décide des évocations, de la compétence des juges, de tous les procès concernant tous les bénéfices du royaume, excepté de la régale; il a le droit de juger ses propres officiers. (Janvier, février et mars 1754.) Un conseiller de cette cour fut appelé au Châtelet pour ses dettes. Le Grand Conseil revendiqua la cause, et cassa la sentence du Châtelet. Aussitôt le Parlement s'émeut, casse l'arrêt du Grand Conseil, et le roi casse l'arrêt du Parlement. Nouvelles remontrances, nouvelles querelles : tous les parlements s'élèvent contre le Grand Conseil, et le public se partage. Le parlement de Paris convoque encore les pairs pour cette dispute de corps, et le roi défend encore aux pairs *cette asso-*

*ciation* : l'affaire enfin reste indécise comme tant d'autres.

Cependant le roi avait des occupations plus importantes. Il fallait soutenir contre les Anglais, sur terre et sur mer, une guerre onéreuse; il faisait en même temps cette mémorable fondation de l'École militaire, le plus beau monument de son règne, que l'impératrice Marie-Thérèse a imité depuis. Il fallait des secours de finance, et le Parlement se rendait difficile sur l'enregistrement des édits qui ordonnaient la perception des deux vingtièmes. On a été depuis obligé d'en payer trois, parce que, lorsqu'on a la guerre, il faut que les citoyens combattent : il n'y a pas de milieu.

*2 août 1756.* — Le roi tint un lit de justice à Versailles, où il convoqua les princes et les pairs avec le Parlement de Paris; il y fit enregistrer ses édits; mais le Parlement, de retour à Paris, protesta contre cet enregistrement. Il prétendait que non seulement il n'avait pas eu la liberté nécessaire de l'examen, mais que cet édit demandait des modifications qui ne blessassent ni les intérêts du roi, ni ceux de l'État qui étaient les mêmes, et qu'il avait fait serment de maintenir; et il disait que son devoir n'était pas de plaire, mais de servir : ainsi le zèle combattait l'obéissance.

Les épines du schisme se mêlaient à l'importante affaire des impôts. Un conseiller du Parlement, malade à sa campagne, dans le diocèse de Meaux, demanda les sacrements; un curé les lui refusa comme à un ennemi de l'Église, et le laissa mourir sans cette cérémonie : on procéda contre le curé, qui prit la fuite.

L'archevêque d'Aix avait fait un nouveau formulaire sur la bulle, et le parlement d'Aix l'avait condamné à donner dix mille livres aux pauvres; il fut obligé de faire cette aumône, et il en fut pour son formulaire et pour son argent. (Septembre.) L'évêque de Troyes avait troublé son diocèse, le roi l'envoya prisonnier chez les moines en Alsace. L'archevêque de Paris, à

qui l'on avait permis de revenir à Conflans, déclara excommuniés ceux qui liraient les arrêts et les remontrances des parlements sur la bulle et sur les billets de confession.

Louis XV, que tant d'animosités embarrassaient, poussa la circonspection jusqu'à demander l'avis du pape Lambertini, Benoît XIV, homme aussi modéré que lui, aimé de la chrétienté pour la douceur et la gaieté de son caractère, et qui est aujourd'hui regretté de plus en plus. Il ne se mêla jamais d'aucune affaire que pour recommander la paix. C'était son secrétaire des brefs, le cardinal Passionei, qui faisait tout. Ce cardinal, le seul alors dans le collège qui fût homme de lettres, était un génie assez élevé pour mépriser les disputes dont il s'agissait. Il haïssait les jésuites qui avaient fabriqué la bulle; il ne pouvait se taire sur la fausse démarche qu'on avait faite à Rome de condamner dans cette bulle des maximes vertueuses, d'une vérité éternelle, qui appartiennent à tous les temps et à toutes les nations; celle-ci, par exemple : « La crainte d'une excommunication injuste ne doit point empêcher de faire son devoir. »

Cette maxime est dans toute la terre la sauvegarde de la vertu. Tous les anciens, tous les modernes, ont dit que le devoir doit l'emporter sur la crainte du supplice même.

Mais quelque étrange que parût la bulle en plus d'un point, ni le cardinal Passionei ni le pape ne pouvaient rétracter une constitution regardée comme une loi de l'Église. Benoît XIV envoya au roi une lettre circulaire pour tous les évêques de France, dans laquelle il regardait, à la vérité, cette bulle comme une loi universelle, à laquelle on ne peut résister « sans se mettre en danger de perdre son salut éternel » : mais enfin il décidait que, « pour éviter le scandale, il faut que le prêtre avertisse les mourants soupçonnés de jansénisme qu'ils seront damnés et les communier à leurs risques et périls ».

Le même pape, dans sa lettre particulière au roi, lui recommandait les droits de l'épiscopat. Quand on consulte un pape, quel qu'il soit, on doit bien s'attendre qu'il écrira comme un pape doit écrire.

Mais Benoît XIV, en rendant ce qu'il devait à sa place, donnait aussi tout ce qu'il pouvait à la paix, à la bienséance, à l'autorité du monarque.

On imprima le bref du pape adressé aux évêques. (9 décembre 1756.) Le Parlement eut le courage ou la témérité de le condamner, et de le supprimer par un arrêt. Cette démarche choqua d'autant plus le roi, que c'était lui-même qui avait envoyé aux évêques ce bref condamné par son parlement. Il n'était point question dans ce bref des libertés de l'Église gallicane et des droits de la monarchie, que le parlement a soutenus et vengés dans tous les temps. La cour vit dans la censure du parlement plus de mauvaise humeur que de modération.

Le Conseil croyait avoir un autre sujet de réprouver la conduite du parlement de Paris; plusieurs autres cours supérieures, qui portent le nom de parlement, s'intitulaient Classes du parlement du royaume; c'est un titre que le chancelier de l'Hospital leur avait donné; il ne signifiait que l'union des parlements dans l'intelligence et le maintien des lois : les parlements ne prétendaient pas moins que représenter l'État entier, divisé en différentes compagnies, qui, toutes, faisant un seul corps, constitueraient les États généraux perpétuels du royaume. Cette idée eût été grande; mais elle eût été trop grande, et l'autorité royale en était irritée.

Ces considérations, jointes aux difficultés qu'on faisait sur l'enregistrement des impôts, déterminèrent le roi à venir réformer le parlement de Paris dans un lit de justice.

Quelque secret que le ministère eût gardé, il perça dans le public. Le roi fut reçu dans Paris avec un morne silence. Le peuple ne voit dans un parlement

que l'ennemi des impôts; il n'examine jamais si ces impôts sont nécessaires; il ne fait pas même réflexion qu'il vend sa peine et ses denrées plus cher à proportion des taxes, et que le fardeau tombe sur les riches. Ceux-ci se plaignent eux-mêmes, et encouragent les murmures de la populace.

Les Anglais dans cette guerre ont été plus chargés que les Français; mais, en Angleterre, la nation se taxe elle-même, elle sait sur quoi les emprunts seront remboursés. La France est taxée, et ne sait jamais sur quoi seront assignés les fonds destinés au payement des emprunts. Il n'y a point en Angleterre de particuliers qui traitent avec l'État des impôts publics, et qui s'enrichissent aux dépens de la nation; c'est le contraire en France. Les parlements de France ont toujours fait des remontrances aux rois contre ces abus; mais il y a des temps où ces remontrances, et surtout les difficultés d'enregistrer, sont plus dangereuses que ces impôts mêmes, parce que la guerre exige des secours présents, et que l'abus de ces secours ne peut être corrigé qu'avec le temps.

Le roi vint au Parlement faire lire un édit par lequel il supprimait deux chambres de ce corps et plusieurs officiers. Il ordonna qu'on respectât la bulle *Unigenitus*, défendit que les juges séculiers prescrivissent l'administration des sacrements, en leur permettant seulement de juger des abus et des délits commis dans cette administration, enjoignant aux évêques de prescrire à tous les curés la modération et la discrétion, et voulant que toutes les querelles passées fussent ensevelies dans l'oubli. (13 décembre 1756.) Il ordonna que nul conseiller n'aurait voix délibérative avant l'âge de vingt-cinq ans, et que personne ne pourrait opiner dans l'assemblée des chambres qu'après avoir servi dix années. Il fit enfin les plus expresses « inhibitions d'interrompre, sous quelque prétexte que ce pût être, le service ordinaire. »

Le chancelier alla aux avis pour la forme; le Parle-

ment garda un profond silence ; le roi dit qu'il voulait être obéi, et « qu'il punirait quiconque oserait s'écarter de son devoir ».

Le lendemain, quinze conseillers de la Grand'-Chambre remirent leur démission sur le bureau. Cent quatre-vingts membres du Parlement se démirent bientôt de leurs charges. Les murmures furent grands dans toute la ville.

Parmi tant d'agitations qui troublaient tous les esprits au milieu d'une guerre funeste, dans le prodigieux dérangement des finances, qui rendait cette guerre plus dangereuse, et qui irritait l'animosité des mécontents ; enfin parmi les épines des divisions semées de tous côtés entre les magistrats et le clergé, dans le bruit de toutes ces clameurs, il était très difficile de faire le bien, et il ne s'agissait presque plus que d'empêcher qu'on ne fît beaucoup de mal.

VOLTAIRE.

*Précis du siècle de Louis XV*, publié par Maurice Fallex (librairie Armand Colin), p. 303.

---

## L'ATTENTAT DE DAMIENS

Au milieu de toutes ces difficultés, un attentat criminel vint brusquement jeter le trouble et le désarroi. Le poignard d'un assassin, Robert-François Damiens, frappait Louis XV, le 5 janvier 1757, dans la cour de Versailles, en présence de son fils et au milieu de ses gardes et des grands officiers de la couronne. Comment l'événement s'accomplit, quelle en avait été la cause et comment il fut puni avec un luxe excessif de cruauté, ce n'est pas ce que nous voulons dire ici, car le récit en a été fait maintes fois et la gravure en a reproduit maints épisodes. Nous préférons citer quelques pages moins connues et qui montrent cette tentative criminelle sous un jour plus particulier et met mieux en valeur les conséquences qu'elle faillit avoir dans l'entourage du roi.

Depuis longtemps déjà on écrivait des lettres menaçantes ; mais ces sortes de lettres sont ordinaires dans

tous les temps de fermentation : il n'est donc pas surprenant qu'on n'y ait pas fait attention. On jeta, quelque temps avant la catastrophe du 5 janvier, des espèces d'hiéroglyphes dessinés sur le papier : on voyait dans quelques-uns un balai et un poignard. Après l'événement on expliqua cet emblème par ces mots : Balayer la cour, c'est-à-dire chasser la servante, poignarder le Roi. Bien des gens remarquèrent qu'avant l'assassinat de Henri IV, il avait été écrit de pareilles lettres, et annoncé en général un événement sinistre. Toutes ces remarques sont aisées à faire après l'événement; cependant je crois qu'un gouvernement sage doit faire beaucoup d'attention aux circonstances qui les font naître : peut-être si l'on avait recherché avec vivacité les auteurs des lettres anonymes écrites avant cette fatale époque, ainsi que les dessinateurs de ces figures emblématiques jetées chez les notaires de Paris, on serait parvenu à découvrir cette horrible trame, ou du moins à la déconcerter : car, dans de pareils cas, il faut faire beaucoup de bruit pour en imposer aux mauvais citoyens, qui se font un plaisir du haut de leur galetas de jeter l'épouvante dans le conseil des rois.

Quoi qu'il en soit, j'avais couché à Paris le 4 janvier, et je serais arrivé à Versailles au moment où le crime s'exécuta, si ma voiture avait été prête quand je la demandai. M. Rouillé m'attendait à Versailles pour me communiquer les dépêches, qui devaient être portées le 6 au conseil d'État. En descendant chez lui, le suisse de ce ministre m'apprit brusquement que le Roi avait été assassiné il y avait une demi-heure. Mon sang se retira tout entier dans mon cœur; je fus un moment en silence; je le rompis pour demander au suisse si le Roi était mort; il me répondit que non, mais qu'il était bien mal. La cour était encore à Trianon, et Versailles presque désert en ce moment; je montai chez le Roi, après avoir fait toutes les réflexions que peut faire un ministre attaqué par la jalousie, chargé d'affaires

importantes, qui a beaucoup d'ennemis, et pour seule amitié celle d'une femme [1]. Et cette femme devait être chassée de la cour, selon les apparences, dans peu d'heures. Ces réflexions se présentèrent à mon esprit avec une rapidité et une clarté singulières, et, tout en montant à la chambre du Roi, je résolus d'être fidèle ministre à toute rigueur, et ami courageux de la marquise, sans que mon intérêt personnel altérât ni mes devoirs, ni mes sentiments.

Je me sentis, en entrant dans le cabinet du Roi, une présence d'esprit et un courage presque surnaturels : tous les événements extraordinaires exaltent les âmes et doublent leurs forces. J'avais résolu intérieurement, en traversant la cour royale et en montant l'escalier de marbre qui aboutit à la chambre du Roi, si ce prince mourait de sa blessure, de supplier M. le Dauphin, devenu roi, de me permettre de me retirer du conseil et de remettre ma place de ministre; il me restait celle de conseiller d'État d'Église et d'abbé de Saint-Médard : c'en était assez pour un cadet de Languedoc que les circonstances, et non l'ambition, avaient élevé. M. le Dauphin était ennemi de la marquise; il ne me connaissait alors que par le préjugé de mon attachement pour elle; en lui demandant mon congé au premier instant de son règne, je conjurais l'orage auquel mes liaisons m'exposaient. En effet, ou il me permettrait de me retirer sur-le-champ, ou il m'ordonnerait de rester au conseil jusqu'à ce que les affaires importantes qui étaient entre mes mains, soit pour l'intérieur du royaume, soit pour le dehors, eussent été remises à des ministres plus agréables au nouveau roi. Dans le premier cas, je me trouvais fort heureux, à quarante-deux ans, d'être conseiller d'État avec une abbaye de trente mille livres de rente; dans le second j'aurais perpétuellement supplié le nouveau roi de m'accorder ma retraite : il m'aurait retenu

1. Mme de Pompadour.

peut-être, me connaissant davantage, ou il m'aurait renvoyé sans disgrâce comme un honnête homme qui s'était rendu justice à lui-même, et à qui l'on n'avait rien à reprocher.

Dès que j'eus pris ce parti, et je le pris dans un instant, je me sentis plein de force et de courage. Je résolus de servir le Roi et l'État dans un moment si critique, sans regarder ni à droite ni à gauche, et de donner à la marquise toutes les preuves de mon amitié, en tant qu'elles pourraient s'allier avec les devoirs d'un ministre.

En entrant dans le cabinet du Roi, j'aperçus l'extrême-onction sur la table et des prêtres en surplis; tel est le premier objet qui frappa ma vue. Les ministres, qui n'avaient pas les grandes entrées, étaient rassemblés dans le cabinet : le maréchal de Belle-Isle et M. d'Argenson étaient seuls dans la chambre de Sa Majesté, avec la famille royale. Après m'être informé du moment de la catastrophe et de l'état du Roi, qui dans cet instant paraissait encore fort douteux, je sus qu'il s'était confessé à un prêtre du Grand-Commun[1], depuis confesseur des princes, et qu'on avait dépêché un courrier au confesseur ordinaire du Roi, le Père Desmarets, jésuite, homme tranquille, du moins en apparence. Je trouvai la cour plus occupée de ce qui devait arriver à Mme de Pompadour que de l'accident funeste du Roi. S'en ira-t-elle? la reverra-t-on? voilà sur quoi l'attention de la cour paraissait principalement fixée.

Je descendis chez elle; elle se jeta dans mes bras avec des cris et des sanglots qui auraient attendri ses ennemis mêmes, si les courtisans pouvaient être touchés. Je la priai avec fermeté de rassembler toutes les forces de son âme, de s'attendre à tout et de se soumettre à la Providence, lui ajoutant qu'elle ne se livrât point à des conseils timides; qu'amie du Roi, et

1. C'était un des sept offices de la maison du Roi.

n'étant plus sa maîtresse depuis plusieurs années, elle devait attendre ses ordres pour s'éloigner de la cour; qu'étant dépositaire des secrets de l'État, des lettres de Sa Majesté, elle ne pouvait disposer de sa personne; que je l'instruirais à toutes les heures de la situation du monarque et que je partagerais mon temps entre ce que je devais à l'État et à l'amitié.

Je la quittai en finissant ces paroles, et revins la consoler à toutes les heures de la nuit, que je passai entière chez le Roi, et ensuite vingt fois par jour pendant que dura la maladie de ce prince.

Les plus grands seigneurs attachés à la marquise et des ministres de ses amis me consultèrent sur la manière dont il fallait se conduire avec elle dans cette crise, alléguant que plus on lui montrerait de zèle, plus on augmenterait la haine de ses ennemis et l'activité de la cabale qui voulait profiter de ce tragique événement pour la faire chasser de la cour. Je leur répondis que les courtisans, qui n'avaient ni obligation à Mme de Pompadour, ni amitié pour elle, feraient fort bien de se conduire sur la girouette du château de Versailles; mais que ses véritables amis devaient le paraître encore davantage dans un moment si terrible pour elle, et le seul peut-être où ils pussent reconnaître le service qu'elle leur avait rendu; que, pour moi, j'en userais ainsi, et que je croyais qu'il y avait moins à craindre d'être ami découvert que d'être ami honteux et caché.

Mon sentiment ne fut pas adopté par tout le monde; on la voyait peu, et l'on prenait son temps pour lui rendre des soins. M. de Machault surtout eut dans cette occasion une conduite timide et embarrassée, qui le fit soupçonner d'avoir voulu transiger avec le parti contraire. On crut même à la cour qu'il avait conseillé à Mme de Pompadour de se retirer : mais le fait est faux, je m'en suis éclairci avec elle. Il n'osa pas, un jour que le Roi l'appela durant sa maladie, rendre compte sur-le-champ, comme il y était accoutumé, à

M^me de Pompadour de ce qui s'était passé entre le Roi et lui; cela était d'autant plus extraordinaire qu'il avait été question d'elle : il crut devoir différer jusqu'au lendemain à l'informer de cet entretien avec Sa Majesté, quoique je lui eusse fait sentir que c'était laisser trop longtemps sur la roue l'amie du Roi et la sienne. Il me répondit, avec son laconisme et son air froid ordinaires, que cela serait remarqué par la cour.

Il faut convenir qu'après les premiers moments d'attendrissement et de désespoir, la marquise montra un grand courage et une tranquillité apparente pendant onze jours que le Roi la laissa sans lui faire rien dire de consolant; ce prince était observé par toute sa cour et par toute sa famille; il s'observait lui-même dans une circonstance où il lui était permis de faire des réflexions noires. Mais puisqu'au moment de son assassinat il n'avait pas renvoyé sa favorite, la cour aurait bien dû comprendre qu'il ne la renverrait pas lorsque le péril serait passé; la religion a un grand pouvoir sur le Roi, mais la nature en a encore davantage sur les hommes. Le Roi savait que la marquise n'était que son amie, et il croyait que si la réparation du scandale exigeait qu'il s'en séparât, ce ne devait être qu'au dernier moment; elle était dépositaire des secrets de son âme, elle était au fait de toutes ses affaires, le centre de ses ministres; ce n'était pas une maîtresse à renvoyer, c'était une amie qui ne pouvait être remplacée par personne. On juge bien sévèrement les rois; ils sont hommes comme nous : pourquoi avoir moins d'indulgence pour eux que pour nous-mêmes? La grâce peut seule l'emporter dans nos cœurs sur l'amitié, et la grâce ne fait pas toujours des miracles.

Il faut convenir que si la marquise avait été bien gâtée par la fortune, si elle s'était trop familiarisée avec la toute-puissance et la grandeur suprême, elle eut bien le temps, pendant onze jours, de rentrer dans son néant. Mais, le péril passé, les réflexions s'éva-

nouirent ; elle se rassit sur le trône avec autant d'assurance, et peut-être plus qu'auparavant, comme on le verra dans la suite.

Je ne détaillerai pas ici tout ce qui se passa pendant la maladie du Roi, ni dans le jugement du procès du parricide Damiens. Je choisirai quelques traits plus rapprochés de mon histoire particulière que de l'histoire générale, et, pour commencer, je dirai qu'une heure après être arrivé dans le cabinet du Roi, je fus frappé de l'oisiveté dans laquelle on laissait les ministres, et de la liberté que chacun avait de voir le scélérat qui avait frappé le Roi d'un coup de canif : la même chose était arrivée à Ravaillac, à qui tout le monde eut la liberté de parler pendant plusieurs heures. Je témoignai ma surprise aux ministres d'une inattention aussi dangereuse et d'une inaction qui devait être regardée comme criminelle par le public, car il était de la dernière importance de profiter des premiers moments pour s'informer des complices, pour arrêter les gens suspects et les inconnus qui essayeraient de sortir du royaume ; il n'était pas moins important de rassurer le public, surtout la ville de Paris, depuis si longtemps en fermentation, et de tranquilliser nos alliés au moment d'une guerre presque générale.

Tous les ministres convinrent de la justesse de ces réflexions; mais tous me répondirent que le Roi seul et M. le Dauphin, à qui le Roi avait dit : « Je vous fais mon lieutenant, assemblez le conseil et présidez-y, si cela est nécessaire », pouvaient donner des ordres. Je m'aperçus même que les principaux ministres, de peur de se jeter dans quelque inconvénient, se retirèrent chez eux. Je pris le parti alors de demander à parler au maréchal de Belle-Isle et au comte d'Argenson, qui étaient dans la chambre du Roi. Je leur fis part de mes réflexions; mais je ne les vis nullement disposés à mettre M. le Dauphin en activité, de peur peut-être que le Roi, après sa

maladie, ne leur sût intérieurement mauvais gré d'avoir fait jouer un rôle si important à son fils : c'était bien mal connaître le Roi et être bien peu touché du bien de l'État que de se livrer à de pareils ménagements. J'eus beau leur représenter que M. le Dauphin, occupé de l'état du Roi et de sa douleur, ne pouvait prévoir les inconvénients qui résulteraient de l'inaction du conseil, que la prudence même le mettait dans le cas d'user avec la plus grande circonspection du pouvoir que le Roi venait de lui donner, mais que si, par malheur, le Roi mourait de sa blessure, rien ne pouvait justifier le gouvernement d'avoir laissé couper le fil de cette détestable conjuration.

M. d'Argenson me dit que je parlais en ministre. « Mais, ajouta-t-il, qui est-ce qui attachera le grelot? — Vous, monsieur, lui dis-je, qui êtes dans la chambre du Roi avec M. le Dauphin. » La réponse du comte et du maréchal furent uniformes : « C'est remplir son devoir, me dirent-ils l'un et l'autre, dans les circonstances critiques, que d'être prêts à exécuter les ordres sans les prévenir. » La vivacité m'emporta : « Oui, messieurs, répondis-je, c'est assez pour n'être pas perdu, mais non pour remplir les devoirs d'un ministre. » Toutes mes représentations furent inutiles.

Alors, voyant qu'un temps si précieux se perdait, je chargeai le baron de Montmorency, mon parent et mon ancien ami, de dire à Mme Adélaïde, dont il était chevalier d'honneur, qu'elle fît sentir à Mme la Dauphine combien il importait à la conservation du Roi, au bien de l'État et à la réputation de M. le Dauphin, qu'il assemblât le conseil pour aviser aux mesures à prendre au dedans et au dehors. La commission fut bien exécutée. Un instant après, M. le Dauphin sortit du cabinet du Roi, et, en m'adressant la parole ainsi qu'à MM. de Moras et de Paulmy, il me demanda si nous pensions qu'il fût nécessaire d'assembler le conseil. « Eh! sans doute, monseigneur, répondis-je; jamais il n'a été plus indispensable de l'appeler. —

Mais, continua M. le Dauphin, les autres ministres ne sont pas ici. — Donnez vos ordres, monseigneur, et ils s'y rendront. » M. le Dauphin rentra dans la chambre du Roi, prit les ordres de Sa Majesté pour assembler les ministres, et les donna au maréchal de Richelieu, gentilhomme de la chambre en exercice.

Le conseil assemblé dans l'arrière-cabinet du Roi, M. le Dauphin exposa, avec autant de dignité que de tendresse pour le Roi son père, et avec la plus grande précision, l'objet sur lequel le conseil avait à délibérer. Il m'interrogea le premier comme étant entré le dernier au conseil. Je ne sais si je méritais en effet les éloges qu'on donna au détail que je fis des mesures qu'il y avait à prendre dans le royame et chez l'étranger, mais mon avis fut adopté universellement; peut-être les autres ministres furent-ils bien aises de ne rien prendre sur eux dans une circonstance si critique. Quoi qu'il en soit, depuis ce moment, M. le Dauphin conçut pour mon caractère, ma probité et la tournure de mon esprit une estime et un goût dont il m'a donné des preuves flatteuses jusqu'à sa mort.

Un autre conseil fut indiqué le lendemain; il y en eut tous les jours, ainsi que des comités chez M. le chancelier, et quelques-uns de très secrets chez M. le garde des sceaux, qui, pendant plusieurs jours, parut s'être rapproché de M. d'Argenson et avoir la même opinion dans les affaires. M. le Dauphin ne décidait rien dans les conseils; ce prince allait faire le rapport au Roi, et recevait ses ordres. Il était impossible de montrer plus de prudence, d'esprit, de sagacité et de respect pour le Roi qu'il ne cessa d'en montrer tant qu'il présida aux conseils.

Je ne dirai pas ici ce qui s'y passa, mais je ne puis m'empêcher de parler de quelques circonstances qui transpirèrent alors.

La majeure partie du conseil était d'avis que Damiens fût jugé par une commission de conseillers d'État et maîtres de requête. J'attaquai fortement cet avis. La

commission était déjà formée. M. le garde des sceaux et M. d'Argenson soutenaient que c'était le seul parti à prendre. La grand'chambre du Parlement, qui n'avait point donné la démission de ses charges comme les autres, fut avertie de cette détermination; le président Molé et les gens du Roi vinrent à Versailles s'en expliquer avec M. le chancelier de Lamoignon, qui leur dit bonnement qu'il était de cet avis. Ces messieurs me rencontrèrent, et m'apprirent ce qu'ils tenaient de la bouche de M. le chancelier. Je pris sur moi de leur répondre, ou qu'ils avaient mal entendu, ou que M. le chancelier s'était mal expliqué, qu'il n'y avait rien de décidé et que le Roi avait égard à la fidélité de la grand'chambre de son Parlement.

J'avais rencontré, quelques heures auparavant, M. le garde des sceaux chez Mme de Pompadour, et je lui avais fait sentir combien une commission sur le fait de l'assassinat du Roi ferait naître de soupçons dans le public, et combien elle paraîtrait odieuse. Il me cita des exemples que je réfutai; en un mot, je lui fis une si grande peur des conséquences qu'il changea d'avis et en fit changer à plusieurs autres. Arrivé au conseil, je parlai avait force pour que la procédure, commencée à la prévôté de l'hôtel [1], fût portée par lettres patentes à la grand'chambre; mon avis fut adopté. On voulut que les princes et les pairs y assistassent; cela paraissait décent et raisonnable au premier coup d'œil, mais on en sentit les inconvénients dans la suite; en effet, ce grand appareil fit fermenter les esprits, et l'on put juger alors combien les têtes en France étaient disposées à s'échauffer.

Je supprime une infinité d'anecdotes curieuses, parce qu'en fait d'assassinat de roi, rien n'est plus dangereux que de raconter des faits qui en font venir l'idée à des scélérats. C'est par cette même raison que

1. Tribunal présidé par le grand prévôt de France et qui connaissait des délits ou des crimes commis dans les palais royaux.

je m'opposai de toutes mes forces à la publication imprimée du procès de Damiens. Ce misérable était bien instruit des moindres circonstances du procès de Ravaillac. Les monstres qui lui ressemblent peuvent prendre des leçons de fermeté et d'adresse dans sa procédure imprimée; d'ailleurs, le public n'a pas été content des interrogatoires, et cela a laissé un louche odieux dans cette affaire. Pour moi je ne dirai point ce que je pense. Il est possible qu'un scélérat qui croit avoir à se plaindre personnellement du Roi conçoive le projet de le tuer, et que, bravant le péril qu'il court et les supplices affreux qui l'attendent, il ait l'audace de l'exécuter; la vengeance peut aveugler jusqu'à ce point-là; mais le fanatisme seul peut armer les régicides qui, pour se porter à de tels attentats, n'ont d'autre motif que de rendre (selon leur façon de penser) service à la religion et au public.

Pendant la durée du procès de Damiens et longtemps encore après, on ne cessa de donner avis d'autres conjurations pareilles, de remettre au Roi des lettres menaçantes, ou d'afficher des placards séditieux et atroces. On voulait effrayer le Roi; il n'avait pas renvoyé la marquise, on croyait l'y forcer par la crainte d'être encore poignardé. J'ai vu le Roi, après la lecture d'une de ces lettres affreuses, parler avec un sang-froid, une fermeté et une raison au-dessus de tout éloge.

Ce prince, pendant sa maladie, me traita avec la plus grande bonté et avec une confiance qui m'attache à lui par des liens que rien ne pourra ni rompre ni affaiblir. La famille royale me laissait approcher de son lit, persuadée que je ne pouvais pas lui donner de mauvais conseils. J'avais déclaré à Mme de Pompadour que si le Roi me parlait d'elle et me demandait mon avis, je me défendrais de le donner; mais que si le Roi l'exigeait de ma probité, je ne pourrais m'empêcher de lui représenter qu'il devait la regarder et la traiter éternellement comme son

amie, mais qu'il devait faire cesser le scandale en ne vivant plus avec elle dans la familiarité. Elle ne m'aima pas sans doute davantage de penser ainsi, mais elle ne put s'empêcher de m'estimer beaucoup plus.

Il est remarquable que le Roi, qui m'appelait dès que je paraissais dans sa chambre, et qui affectait de me parler tout bas sur sa famille, sur ses affaires et sur ses chagrins, ne m'ait jamais prononcé le nom de la marquise. Il m'avait souvent répété, en me parlant de M^me^ Infante : « Elle a de la confiance en vous; elle a raison, car vous êtes bien honnête homme. » C'est peut-être cette idée de probité qui fit craindre au Roi que, s'il me demandait la vérité sur des choses qui intéressaient son cœur, je n'eusse le courage de la lui dire.

M^me^ la comtesse de Toulouse, qui avait de l'amitié pour moi, fut chargée, me dit-elle, de la part de la famille royale, quand le Roi fut hors de danger, de m'engager à conseiller à la marquise de se retirer, ajoutant que cette retraite ne diminuerait rien de la confiance et de l'amitié du Roi, lui assurerait la protection de M. le Dauphin dans tous les temps, et la couvrirait de gloire aux yeux de l'Europe. Je répondis à cette princesse que si je n'étais qu'un particulier ami de M^me^ de Pompadour, je me chargerais volontiers de la commission, et que j'avais assez bonne opinion d'elle pour être sûr que cette commission serait bien reçue; mais que j'étais ministre du Roi, et que je ne pourrais, sans connaître les intentions de Sa Majesté, donner un pareil conseil à une personne qui lui était chère, et qui de plus était dépositaire de tous les secrets de l'État. Cette réponse satisfit; elle était, en effet, pleine de raison et de justesse.

Au bout de onze jours, le Roi écrivit à M^me^ de Pompadour. Les intrigues et les intrigants furent déconcertés; chacun chercha à faire sa paix avec la marquise, qui, depuis cette époque, prit un plus grand ascendant et s'ingéra plus avant qu'elle ne l'avait fait encore dans les affaires de l'État. L'amitié courageuse

que je lui avais marquée fut sans récompense. Elle me dit un jour que j'étais bien fin puisque j'avais trouvé le secret, en lui donnant les marques les moins équivoques d'attachement, d'enchanter la famille royale. Cette réflexion, toute d'aigreur, de jalousie et d'inquiétude, me remplit d'indignation. Je lui répondis que cela prouvait que plus on était honnête homme, plus on était sûr de plaire à la famille royale. Elle sentit son injustice, et chercha à la réparer.

Avant de finir ce chapitre si triste, je veux, pour l'égayer, raconter ce qui se passa un soir dans la chambre du Roi. Trois jours après son assassinat, tous les courtisans entraient au bouillon que prenait Sa Majesté; j'entrai avec la foule. Le Père Desmarets, confesseur du Roi, m'aperçut comme je fendais la presse pour m'approcher du lit du Roi : « Venez, me dit-il, je vais vous indiquer une place, où, quoique derrière tout le monde, dès qu'on ouvrira le rideau, vous serez aperçu de Sa Majesté. » Cela me parut impossible; il insista, et je me laissai placer. Effectivement je me trouvai à l'ouverture du rideau du Roi, qui m'appela sur-le-champ : d'où je conclus que son confesseur connaissait très bien les règles de l'optique.

Au reste, je déterminai Mme de Pompadour à faire entrer M. le Dauphin dans le conseil d'État : ce prince n'ignora pas qu'il m'en avait l'obligation.

Le cardinal de BERNIS.

*Mémoires*, publiés par Frédéric Masson (Société d'éditions littéraires et artistiques, librairie P. Ollendorff), t. I, p. 351.

---

## LA BANQUEROUTE DU P. LA VALETTE ET LE PROCÈS DES JÉSUITES

Trois ans après, l'attention publique fut attirée sur l'institut des Jésuites par un procès fameux qui les mit en assez mauvaise

posture. Déjà ils venaient d'être chassés du Portugal, à la suite d'un attentat contre le roi de ce pays. Aussi ce nouvel incident fut l'origine et la cause d'une recrudescence dans l'animadversion qu'inspiraient à tout le monde leur conduite et leurs maximes. Redoutant la sentence du Grand Conseil qui devait être prompte et définitive, ils voulurent porter leur affaire devant le Parlement, où les causes traînaient plus en longueur et pouvaient être embrouillées plus aisément. Ils espéraient mettre au compte du seul P. La Valette les fautes de l'ordre tout entier. On va voir combien le calcul réussit peu, et les conséquences qu'il amena.

Les jésuites ont un procès considérable à la Grand'-Chambre du Parlement de Paris, qu'ils ont choisie eux-mêmes pour juge, ayant l'attribution de toutes leurs affaires au Grand Conseil (avril 1761).

Les jésuites ont une maison de mission au fort Saint-Pierre, dans l'île de la Martinique. Ils y ont des établissements et des habitations qu'ils font valoir; depuis quarante ans, ils font un commerce considérable de sucres, soit de leurs fonds, soit de ceux qu'ils achètent dans le pays; ils envoyaient leurs marchandises à leurs correspondants pour leur compte et tiraient des lettres de change.

Jusqu'ici ce commerce s'était fait tranquillement; le père de La Valette, supérieur de la maison de la Martinique, tirait des lettres de change sur le père de Sacy, jésuite de Paris au collège de Louis-le-Grand, qui acquittait les lettres de change au moyen des fonds qui lui étaient remis par la vente des marchandises.

Depuis la guerre, le père de La Valette a tiré pour quinze cent mille livres de lettres de change sur le sieur Lioncy, gros négociant à Bordeaux; de plus, le père de La Valette a acquis du sieur Gazot, employé dans la marine depuis vingt ans à la Martinique, et qui a voulu se retirer à Paris, une habitation de cent quarante mille livres, dont il a tiré des lettres de change; il en a encore fait d'autres au profit de quelques particuliers, et, en même temps, le père de La Valette

avait envoyé des marchandises en France sur cinq vaisseaux.

Mais malheureusement ces cinq vaisseaux ont été pris par les Anglais; le père de Sacy, n'ayant point de fonds, n'a point accepté les lettres de change qui ont été protestées.

On a agi contre les négociants de Marseille, de qui cela a occasionné une banqueroute entière qui intéresse bien des personnes; on a écrit au général des jésuites à Rome. Enfin, faute de satisfaction, les créanciers se sont unis, et ont fait assigner en la Grand'-Chambre, non seulement toutes les parties principales, mais toute la société des jésuites en général, pour être condamnées solidairement à rembourser les sommes qui vont à plus de deux millions.

Les jésuites ont reconnu[1] la Grand'Chambre, et y ont obtenu, par défaut, un arrêt d'appointement[2], auquel les créanciers ont formé opposition; sur cet incident on a fait des mémoires respectifs, et on a plaidé pendant plusieurs audiences, d'autant que, dans les mémoires contre les jésuites, on a rapporté les dispositions des statuts des jésuites, qui prouvent la supériorité et la puissance despotique du général qui est à Rome sur toutes les maisons de jésuites dans l'Europe et sur chaque jésuite en particulier.

Comme l'on prévoyait que la quantité des parties et des avocats pourrait donner lieu à un appointement, et que l'affaire une fois appointée ne serait jugée au fond, de très longtemps, surtout par le crédit, à l'audience du lundi 6 de ce mois, les avocats des sieurs Gazot et autres se sont désistés de leur opposition et en ont expliqué les motifs, pour simplifier l'affaire, ce qui a occasionné un applaudissement général du public par des battements de mains, attendu que la Grand'-Chambre était pleine à n'y pas entrer.

1. Choisi.

2. « Règlement en justice sur une affaire avant que de la juger au fond. » (*Dict. Acad. fr.*, 1694.)

Du mardi 7, à l'audience, M. Gerbier, qui est le premier plaidant[1] du Palais, qui plaide pour les sieurs de Lioncy contre les jésuites, a établi leurs droits, et, en même temps, a critiqué adroitement et avec éloquence, au nom de tous les défenseurs, les applaudissements publics des jours précédents, en disant qu'ils étaient réservés pour les spectacles, et qu'on devait attendre avec respect et modération les oracles de la justice, ce qui a imposé silence à tous les auditeurs.

La Cour a été ensuite aux opinions pendant plus d'une heure, et l'arrêt qui a ordonné la plaidoirie de la cause a été suivi d'un applaudissement général, ce qui prouve bien l'animosité du public contre ces révérends pères.

On compte que cette affaire sera plaidée incessamment, d'autant plus que tous les matériaux sont prêts. On prononcera difficilement la solidarité; mais cette affaire pourra donner lieu à quelque règlement. Les jésuites ont à présent plusieurs établissements à la Martinique, qu'ils augmenteront toujours, ce qui empêchera l'émulation et le commerce de plusieurs particuliers; d'ailleurs, les profits considérables qu'ils en retireraient passeraient en pays étranger, entre les mains du général à Rome, comme maître absolu de tous les biens des maisons de la société, ce qui est contraire à la police du gouvernement.....

La grande cause des jésuites contre les sieurs de Lyoncy, négociants de Bordeaux, s'est déjà plaidée au fond, lundi et mardi, 13 et 14, et doit se continuer lundi 20 en la Grand'Chambre, toujours avec un grand concours.

Du vendredi 17 avril, assemblées des Chambres pour la réception d'un conseiller. M. l'abbé Chauvelin a dénoncé les statuts des jésuites dont il est parlé dans la cause, comme contenant des clauses très singulières dans l'ordre public dont la Cour devrait prendre con-

1. Avocat.

naissance; un conseiller de Grand'Chambre a voulu dire qu'ayant à juger cette affaire, ils jugeraient aussi sur les statuts, mais un conseiller des Enquêtes a répondu qu'ils ne la jugeraient peut-être pas; qu'en tout cas la Grand'Chambre jugerait la cause, et eux les personnes.

Arrêt qui a ordonné que les jésuites remettraient leurs statuts au greffe de la Cour pour lui en être rendu compte par les gens du Roi.

Du mardi 21, assemblée. Messieurs les gens du Roi ont dit que les jésuites, en obtempérant à l'arrêt du vendredi 17 qui leur avait été signifié le jour même, avaient apporté le samedi 18 au greffe de la Cour leurs statuts, en deux volumes in-folio, dont ils prendraient communication et rendraient compte à la Cour le 2 juin prochain.....

Il paraît depuis quelques jours dans le grand procès des jésuites avec les sieurs de Lioncy, négociants, ou plutôt leurs créanciers, dont la plaidoirie continuera lundi 27 de ce mois et probablement ne sera pas jugé avant les fêtes de la Pentecôte, un gros mémoire in-4° contre les jésuites, en forme de consultation, signé de 12 avocats, et singulièrement de M. de Lalourcé, qui fait beaucoup de bruit et est très recherché; on y prouve que le père de La Valette, principal acteur dans cette affaire, supérieur général d'une maison de missionnaires établie à la Martinique, y a fait un commerce immense pour le compte de la société en général, sous les ordres du général qui est à Rome, pour établir une condamnation solidaire contre tous les jésuites du royaume de France. Il s'agit d'une somme de deux millions environ de lettres de change, acceptées par les sieurs de Lioncy à qui on n'a pas remis les fonds à la vérité par un accident arrivé, il y a trois ou quatre ans, de deux vaisseaux chargés de deux millions de marchandises pour la France, pris sur mer par les Anglais, avant la déclaration de guerre, ce qui a causé la banqueroute des Lioncy. Le premier objet du

mémoire est d'un grand détail sur toutes les correspondances que le père de La Valette avait dans les différentes places du royaume. Le second objet est l'histoire de l'établissement des jésuites en France, en 1562, sous Henri II; de l'arrêt de 1594 qui les a chassés du royaume; de leur rétablissement, en 1603, par Henri IV; des conditions sous lesquelles ils ont été établis et même rappelés; et l'objet de tous ces détails, très nuisibles à la société, est de prouver que leur établissement n'a été que conditionnel; qu'il n'a pas même été enregistré; qu'ils n'ont point un état fixe en France, et que le Parlement serait encore plus en droit aujourd'hui de les chasser du royaume qu'en 1594.

Ces bons Pères pourront bien ne pas perdre pour la solidarité, mais après l'examen de leur conduite et de leurs statuts, au mois de juin prochain, il pourrait bien arriver, si on ne peut pas les chasser, qu'on leur défende de faire aucun commerce et qu'on changera les conditions de leur établissement dans le royaume, car ils sont bien haïs.....

On a imprimé l'arrêt du Parlement contre les jésuites, c'est-à-dire sans permission et sans nom d'imprimeur; il ne se vend cependant que dans la grande salle du Palais. L'arrêt condamne le supérieur général et, en sa personne, la société des jésuites, à acquitter, tant en principal qu'intérêts et frais, dans un an, à compter de la signification de l'arrêt, les lettres de change tirées par le père de La Valette, jésuite de la maison de Saint-Pierre de la Martinique, sur les sieurs Lioncy frères, négociants à Marseille, qui ne sont point acquittées; ordonne que, faute de les acquitter dans un an, ledit supérieur général et ladite société demeureront garants et responsables des intérêts, tels que de droit, et des frais de toutes poursuites qui pourraient être faites contre lesdits sieurs Lioncy et le syndic de leurs créanciers, sinon permis auxdits Lioncy et Gouffre et leurs créanciers de se pourvoir pour le payement des condamnations ci-dessus, sur les biens appartenant à

la société des jésuites dans le royaume, à la réserve de ceux de fondation par des donateurs, ou affectés à l'utilité de quelques villes.

Condamne le supérieur général et, en sa personne, la société des jésuites en cinquante mille livres de dommages-intérêts envers les sieurs Lioncy frères et Gouffre; faisant droit sur les conclusions du procureur général du Roi, fait défense au père de La Valette, jésuite, et à tous autres, de s'immiscer directement ni indirectement dans aucun genre de trafic interdit aux ecclésiastiques par les saints canons, ordonnances du Roi, arrêts et règlements de la Cour; les jésuites et le supérieur général condamnés en tous les dépens envers toutes les parties.

La Reine et toute la famille royale, protectrices des jésuites, ont été fâchées de cette triste aventure pour eux. On disait qu'ils voulaient se pourvoir en cassation au Conseil; mais il n'y a pas d'apparence, et ils seraient mal conseillés, d'autant que le Roi, dit-on, a répondu à M. le chancelier que cette affaire lui paraissait bien jugée. Et, en effet, ils feront plus sagement de se mettre en état de payer, ce qu'ils auraient dû faire avant le procès.

Il s'agit présentement de savoir ce qui se passera, mardi 2 juin, à l'assemblée des Chambres, sur le rapport que les gens du Roi doivent faire des statuts de ladite société.....

Du samedi 30 mai, autre affaire. Le Parlement a reçu ce matin une lettre de cachet du Roi, portant que le Roi, en voulant prendre communication par lui-même des statuts et constitutions des jésuites, remis par eux au greffe du Parlement, en vertu d'un arrêt des Chambres assemblées, du 17 avril dernier, lui a ordonné de lui renvoyer lesdits statuts, demain 31 de ce mois, par le premier président, un président et les gens du Roi.

Sur cette lettre de cachet, reçue par le premier président, il a convoqué sur-le-champ l'assemblée des

Chambres. La Cour a fait entrer les gens du Roi sur les onze heures et demie, et leur a dit, c'est-à-dire le premier président, qu'elle avait nommé des commissaires pour dresser un procès-verbal de la lettre de cachet, apparemment pour la décharge du greffe; que le procès-verbal dressé, les gens du Roi eussent à en prendre communication, pour prendre sur icelui des conclusions qu'ils apporteraient aux Chambres, à cinq heures du soir; que la présente assemblée a été continuée.

Dans l'intervalle, c'est-à-dire à la fin de l'assemblée du matin, un particulier (on ne sait pas dans le public de qui cela vient) a envoyé aux Chambres un exemplaire double des statuts des jésuites, de la même forme, en deux volumes, même impression, même édition, même date, et en tout conforme aux deux volumes remis par les jésuites au greffe de la Cour le 18 avril.

A l'assemblée de l'après-midi, cinq heures, les gens du Roi sont venus apporter leurs conclusions tendant à ce que le Parlement ne peut pas se dispenser d'obéir aux ordres du Roi.

Eux retirés, le Parlement a envoyé chercher le procureur du Roi seul; mais les avocats généraux ont voulu l'accompagner, et on a consenti qu'ils entreraient.

Alors on a déclaré aux gens du Roi que le Parlement avait entre les mains un double des statuts des jésuites. Le Parlement a nommé six commissaires et ordonné que, conjointement et en présence des gens du Roi, il serait fait par les six commissaires un procès-verbal de collation des deux exemplaires, à l'effet de quoi on a constaté non seulement la même forme et la même édition, mais on a rapporté les premiers et derniers mots de chaque page pour constater qu'ils étaient semblables en tout.

Les gens du Roi retirés, arrêt qui a ordonné que le premier président et les gens du Roi se transporte-

raient à Marly, dimanche matin, 31 mai, pour reporter au Roi les deux tomes des statuts des jésuites, remis par eux au greffe de la Cour, le samedi 18 avril dernier, et en même temps que l'autre exemplaire desdits statuts, ensemble le procès-verbal de collation, serait représenté aux Chambres assemblées, le mardi 2 juin, pour y être statué ce que de raison.

Cette affaire est conduite en règle; mais elle est, et peut avoir des suites. On s'est bien douté que le Roi, en demandant les statuts, les voulait garder pour faire échouer le projet de l'assemblée du mardi 2 juin; mais un ange ou quelque âme charitable a substitué à la place un pareil exemplaire pour mettre le Parlement en état, après avoir obéi au Roi, de suivre le plan de ses opérations, par rapport à ces statuts, et rendre par là la lettre de cachet inutile.

Mais il s'agit de savoir comment le ministère prendra ce qui s'est passé et l'arrêté du 30 mai.

Du dimanche 31 mai, le premier président, deux présidents à mortier et les quatre gens du Roi se sont transportés à Marly : on leur avait préparé une pièce pour attendre. Ils ont su qu'il y avait eu quelque altercation entre M. le chancelier et les ministres, au sujet de l'affaire des jésuites ; quelques-uns même des ministres sont venus causer avec eux, comme pour leur insinuer apparemment que le Parlement ne ferait rien à cet égard. Ces messieurs ont répondu à ces ministres qu'ils ne savaient pas le parti que le Roi prendrait à ce sujet; mais que, pour le Parlement, il n'abandonnerait pas de vue des statuts qui étaient contre les règles, le droit public, l'intérêt de l'État et les canons.

Le Roi est entré dans son Conseil pendant que ces messieurs attendaient, ensuite on les a fait entrer et ils ont été bien reçus. Le Roi, à qui M. le procureur général a remis les statuts en question, a dit qu'il ferait examiner incessamment dans un Conseil les statuts des jésuites, et que Sa Majesté comptait que

son Parlement ne statuerait rien à cet égard, jusqu'à ce que le Roi leur eût fait connaître ses intentions. Après quoi, ils se sont retirés...

Cet enregistrement n'a point empêché la Cour de faire une bonne besogne, non pas sur les statuts, mais sur le rapport de quelques conseillers, dans le mois de juillet, et sur l'ouvrage des commissaires de la Cour, par rapport à l'établissement des jésuites en France, et surtout à leur doctrine meurtrière et attentatoire à la sûreté du souverain répandue dans nombre de livres imprimés de l'aveu et approbation de ladite Société, sur quoi la Cour a rendu le même jour, 6 août, deux arrêts foudroyants contre les jésuites, tendant à détruire leur existence.

Du 6 août, premier arrêt. La Cour a ordonné que plus de vingt-quatre livres et ouvrages faits par des jésuites, imprimés depuis 1590, tous énoncés dans l'arrêt, seront lacérés et brûlés par le bourreau, comme séditieux, destructeurs de la morale chrétienne, enseignant une doctrine meurtrière et abominable, non seulement contre la sûreté et la vie des citoyens, mais même contre celle des personnes sacrées des souverains; enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires, etc.

En second lieu, pour statuer définitivement sur ce qui résulte desdits livres et de la vérification faite sur iceux, au sujet de l'enseignement constant et non interrompu de ladite doctrine, dans ladite Société des soi-disant jésuites.

La Cour, avant de statuer sur l'appel comme d'abus, interjeté ce jourd'hui, par le procureur général du Roi, de la bulle *Regimini*, et de tous actes concernant ladite Société, défend par provision

A tous sujets du Roi, d'entrer dans ladite Société à titre de probation, noviciat ou autrement, et à toutes les maisons de jésuites d'en recevoir.

[illegible]

A toutes personnes de ladite Société de continuer des leçons publiques de théologie, philosophie ou humanités dans leurs collèges ou séminaires, sous peine de saisie du temporel, et ce, à compter du 1er octobre prochain, dans Paris, et dans les villes du ressort où il y aurait d'autres écoles et collèges que ceux de la Société, et 1er avril prochain dans les villes où il n'y aurait point d'autres collèges;

Défend à tous les sujets du Roi de fréquenter, après l'expiration desdits délais, les écoles, pensions, séminaires, missions dites de foi des jésuites;

Enjoint à tous étudiants, pensionnaires et novices de vider les maisons, séminaires et collèges dans les délais marqués, et à tous pères, et mères, tuteurs, curateurs chargés de l'éducation desdits étudiants, de les en retirer comme de bons et fidèles sujets du Roi, zélés pour sa conservation; leur défend pareillement d'envoyer leurs enfants étudier dans les collèges de ladite Société hors du ressort de la Cour, même du royaume, le tout à peine d'être réputés fauteurs de ladite doctrine impie, sacrilège, homicide, attentatoire à la sûreté de la personne des rois, et comme tels, poursuivis selon la rigueur des ordonnances.

Et quant aux étudiants, déclare ceux qui auront fréquenté lesdits collèges, séminaires, après lesdits délais, en quelque lieu que ce puisse être, incapables de prendre aucuns degrés dans les universités ou de posséder aucunes charges ou offices.

Voulant pourvoir à l'éducation de la jeunesse, ordonne que dans trois mois, les maires et échevins des villes, les officiers des bailliages et les universités, dans les villes où il n'y a point d'autres collèges, enverront des mémoires à M. le procureur général, sur ce qui est à faire de convenable à ce sujet, pour ordonner par la Cour ce qu'il appartiendra, le vendredi 8 janvier 1762.

Fait défense à tous les sujets du Roi de s'assembler avec les prêtres, écoliers et autres de ladite Société,

sous prétexte de congrégations, confréries et conférences, et auxdits prêtres ou écoliers de se soustraire à la supériorité et juridiction des ordinaires.

Le présent arrêt signifié à toutes les maisons de ladite Société dans le ressort, publié et affiché.

Du 6 août. Autre arrêt au sujet de l'établissement des jésuites.

La Cour reçoit M. le procureur général du Roi, appelant comme d'abus de la bulle *Regimini*, donnée en octobre 1540 par Paul III, et d'autres bulles de 1543, août 1550, décembre 1552, concernant la Société des prêtres et écoliers se disant de Jésus.

Notamment, en ce que ledit institut de ladite Société serait attentatoire à l'autorité de l'Église, à celle des conciles généraux et particuliers, à celle du Saint-Siège et des supérieurs ecclésiastiques, et à celle des souverains.

Ce qui est suivi de la critique desdites constitutions et des passages d'icelles, en notes.

Permet au procureur général de faire intimer le général et Société des soi-disant jésuites sur ledit appel comme d'abus, lors du jugement duquel appel seront rapportés à la Cour tous édits, déclarations et lettres-patentes dûment vérifiés en icelle, concernant ladite Société, pour être, sur le tout conjointement, ordonné ce qu'il appartiendra. Ledit arrêt signifié à toutes les maisons de ladite Société dans le ressort, publié et affiché.

Du 6 août, deux arrêts de la cour : l'un, que les gens du Roi rendront compte demain à la Cour, dix heures du matin, de la publication, affiche, impression et signification aux maisons des jésuites, à Paris, des deux arrêts rendus ce jour par la Cour et, vendredi 8 janvier 1761, de l'exécution du surplus desdits arrêts ;

L'autre, que M. le premier président sera chargé de porter au Roi une expédition, tant du récit fait à la Cour le 17 avril dernier, par un des conseillers, que du compte rendu par les gens du Roi, le 3 juillet, et

du second récit fait à la Cour le 8 juillet par un autre conseiller, à l'effet de mettre ledit seigneur Roi en état de connaître par lui-même l'institut, les constitutions, la doctrine et la conduite constante desdits prêtres, écoliers et autres de ladite Société se disant de Jésus, et la nécessité indispensable où s'est trouvé son Parlement de prendre l'arrêté de ce jour, pour préserver les sujets du Roi et surtout les étudiants, qui sont l'espérance et le renouvellement de l'État, de l'enseignement d'une doctrine aussi pernicieuse qu'exécrable.

BARBIER.

*Chronique de la Régence et du règne de Louis XV* (1718-1763), t. VII, p. 349, 354, 357, 367, 369 et 391.

---

## LE PARLEMENT SOUS LOUIS XV

L'affaire des jésuites se termina comme il était aisé à prévoir : en 1764, le Roi, par un édit solennel, abolit cet ordre dans ses états et, neuf ans plus tard, en 1773, le pape Clément XIV abolit l'ordre tout entier. Mais qui eût pu prévoir que l'éternel ennemi des jésuites, le Parlement lui-même, dût traverser à son tour les pires épreuves de son histoire? Fatigué de ses remontrances et de son esprit d'opposition, Louis XV crut qu'il trouverait quelque repos en frappant la magistrature. Rassemblant ce qui lui restait d'énergie pour un coup décisif, il parvint, après bien des tergiversations, à renvoyer le Parlement et à le remplacer par un nouveau corps de sa création et à sa dévotion. La chose n'alla pas d'elle-même et ne dura pas longtemps, mais on va voir ce qui l'avait causée et comment elle s'effectua.

Il était difficile que les parlements, toujours rassemblés, faisant toujours corps, ne prissent pas de la consistance. Dispensateurs de la justice, ils devinrent l'objet des attentions et des ménagements de tous les citoyens, et les dépositaires des archives de la nation.

Celui de Paris, où siègent ordinairement les pairs, où réside leur cour, à ce que prétend ce parlement, se

trouva, dans des temps de guerre civile, à même de défendre le trône ou d'attaquer la puissance du monarque, et, dans le temps de minorité, d'adjuger la régence. Seul corps fixe, et également rassemblé dans le royaume, c'est à lui qu'eurent toujours recours les opprimés et les ambitieux. Ayant la grande police, il est chargé du maintien du bon ordre. Protecteur du peuple, c'est à lui de défendre ses intérêts, et de faire des représentations au prince en sa faveur : en un mot, quels progrès les parlements n'ont-ils pas faits depuis leur création, qui ne les commettait qu'à rendre la justice? Exemple effrayant pour tout souverain qui souffre dans ses États une compagnie toujours réunie, qui bientôt n'a d'autre point de vue que son agrandissement, sa puissance; qui en attend l'instant avec patience, le saisit avec sagacité, et qui, se cachant sous le voile de la justice et de la défense de la liberté, est sûre du suffrage et des vœux de la multitude, et de tous ceux qui sont opposés au gouvernement, qui forment toujours le plus grand nombre.

Quel usage les parlements ont-ils fait du point de puissance où ils sont parvenus? Loin de chercher à simplifier la marche de la justice, ils l'ont laissée se surcharger de détours, de formes, dont une seule omise suffit pour faire perdre la cause la meilleure; ils l'ont rendue ruineuse, en souffrant les exactions des avocats, des procureurs; négligence d'autant plus blâmable qu'il ne leur en revient rien, et que la tolérance d'un abus aussi criant ne sert qu'à enrichir des fripons reconnus pour tels, dont l'exemple a enfin entraîné les juges eux-mêmes, qui se sont attribué des épices exorbitantes, et qui ont ouvert l'oreille à l'intérêt et à la corruption. Nul bon droit ne peut rassurer un plaideur, ne peut mettre à l'abri un homme attaqué au criminel. Si sa partie est puissante ou qu'elle ait de la protection, il est condamné. Comment des juges ont-ils souffert qu'on allât les solliciter? comment ont-

ils exigé qu'on allât les remercier, quand bien même on a perdu sa cause? La sollicitation n'entraîne-t-elle pas l'idée d'un juge qui peut être gagné? et le remercîment, dans le cas de perte, n'est-il pas une affiche de dureté et d'insolence qu'on ne passerait pas à un tyran?

Si les jugements des parlements sont soumis à la protection ou à la faveur, à plus forte raison doit-on craindre d'avoir des litiges d'intérêt avec aucuns de leurs membres : il faut plus, il faut désirer que son bien ne soit pas à la convenance de quelqu'un d'eux. Combien, dans les provinces, de malheureux possesseurs dépouillés de leurs héritages, par la seule raison qu'il était à la bienséance d'un parlementaire, qui se l'est vu adjugé par un jugement aussi inique que l'action était intentée avec mauvaise foi! Ce qui doit le plus donner à penser sur le compte de gens de robe, c'est qu'il est impossible de trouver un seul huissier qui se charge de leur porter une assignation. Aussi ne se rappelle-t-on pas d'en avoir jamais vu de poursuivis par leurs créanciers, ni qui aient eu leurs biens en direction, quoiqu'il y en ait autant de ruinés que dans les autres états.

On a dit que le parlement était protecteur du peuple, et que c'était à lui à faire des représentations aux rois lorsque, par des impôts onéreux et multipliés, ils surchargent leurs sujets; ce qui est d'autant plus facile, que le prince ne peut légalement les percevoir qu'après l'enregistrement sur les registres de la cour. Loin de mettre en vigueur le plus beau de ses droits, le parlement n'a jamais défendu que faiblement la cause publique, et ses membres se sont toujours laissé gagner par argent, ou par l'espoir de la faveur et des récompenses. Il n'en est pas de même lorsqu'il croit que le prince attente à ses droits, ou qu'il pense que l'instant est arrivé de les étendre ou de prendre part à l'administration. Alors il se montre inflexible, fait remontrances sur remontrances. Composé de gens

instruits des faits, des dates, et rompus dans l'art oratoire, il répand des écrits captieusement triomphants, remplis de citations qui lui sont avantageuses, de raisons qui intéressent la liberté de tous les citoyens; il met le public pour lui, et refuse opiniâtrément d'enregistrer.

Comme rien n'est primitivement écrit en France, rien n'est constaté. La puissance législative, qui au fait réside dans la personne du Roi, parce qu'il a deux cent mille hommes à ses ordres, a quelquefois ôté le droit de remontrances au parlement; mais le cri public le lui a toujours fait rendre, d'autant que le prince a des formes reçues, quoique violentes, pour se faire obéir. Lorsque le parlement résiste opiniâtrément, après un certain nombre de lettres de jussion, pour enregistrer ses édits, il tient ce qu'on appelle son lit de justice; c'est-à-dire qu'il va au parlement accompagné des princes, des pairs et de quelques notables; ces derniers pour lui faire cortège. Là, il fait devant lui rayer des registres les arrêtés contraires à sa volonté, et enregistrer l'édit qu'il désire.

Aussitôt que la séance est finie, le parlement proteste contre la violence, et communément s'en tient là et laisse aller les choses, lorsqu'il ne s'agit que de l'intérêt public. Mais lorsque le sien est compromis, il a recours à des moyens scandaleux et révoltants : il reste chambres assemblées, ce qui signifie que toutes les chambres convoquées dans la grande s'y occupent d'une seule affaire, et qu'au mépris de leur serment elles cessent de rendre justice aux particuliers. Pour punir un attentat aussi monstrueux, le Roi n'a d'autre moyen que l'exil, qui n'est qu'un plus grand mal encore, puisque ses sujets en souffrent d'autant plus de la prolongation du manque de justice.

Pour obvier à cet inconvénient, quelquefois le Roi a chargé un nombre de juges tirés des autres tribunaux ou d'autres tribunaux eux-mêmes, de suppléer le parlement, et de juger les causes pendantes, de même que

celles qui se présentent; mais les avocats et les procureurs n'y veulent pas plaider, refusent aussi quelquefois le service. Le demandeur, certain que la punition ne sera que momentanée, craint de traduire sa partie à un nouveau tribunal, sachant du reste que, si son affaire n'est pas terminée au retour du parlement, le tort d'avoir reconnu d'autres juges sera une raison suffisante pour lui faire perdre son procès. Ce nouveau tribunal, presque inutile, devient lui-même l'objet du mépris et de la plaisanterie du public, et, pour la plupart du temps, des insultes de la populace. L'exil entraîne avec lui un despotisme et une oppression qui révolte tous les cœurs; d'ailleurs les avocats, les procureurs, et cette foule de gens qu'exige et que fait vivre le palais, tiennent à la bourgeoisie, et même au peuple; sans fonctions et sans salaire par l'absence du parlement, cette multitude rentre dans ses familles, y devient souvent à charge, y porte certainement son chagrin; de manière que l'on ne voit de tous côtés que mécontentement, et que l'on n'entend que des plaintes et des propos séditieux.

La cour est d'autant plus embarrassée qu'elle ne peut, en retranchant les plus mutins, rappeler le reste du parlement; ce serait irriter l'incendie, et aller contre le principe que les parlementaires défendent le plus; car en même temps qu'ils conviennent qu'ils tiennent toute leur autorité du Roi, qu'ils ne rendent la justice qu'à sa décharge, ils soutiennent l'inamovibilité de leurs charges, accordée par un roi, et qui par conséquent peut être détruite par un autre; ils confondent cette inamovibilité avec le droit de propriété, commun à tout citoyen; et, sans être plus fondés sur cette prétention que sur tant d'autres, ils la colorent d'assertions spécieuses, l'enveloppent de tant d'éloquence et de citations, qu'ils la rendent intéressante et propre à tout le monde, et se concilient, si ce n'est la totalité des suffrages, du moins assez de voix pour avoir un parti considérable. Que peut faire le monarque dans

ces circonstances? Dissimuler, dire publiquement qu'il pardonne, mais en secret traiter avec son parlement, lui céder une partie de ses prétentions pour qu'il reprenne ses fonctions, et, en le rappelant, le rendre plus puissant et plus insolent, tandis qu'il se dégrade lui-même et perd son autorité.

Quoique les scènes que je décris aient été assez fréquentes, il est étonnant qu'elles ne se soient pas plus multipliées encore, par la facilité que les parlementaires remuants ont de causer des fermentations. La compagnie étant chargée de la grande police, chacun de ses membres a le droit de dénoncer tel homme, tel fait, tel ouvrage qu'il juge à propos; il peut de même demander l'assemblée des chambres, et, suspendant ou faisant cesser le cours de la justice, causer autant de mal aux particuliers que de trouble dans l'État.

Les parlements de province ont poussé l'audace tout aussi loin. Par des usurpations ils ont mis les administrateurs dans leur dépendance, et réduit le commandant en chef à la seule partie militaire. Les parlementaires ayant en main la voie du décret, dont ils abusent à leur gré, arme contre laquelle qui que ce soit ne peut trouver d'abri, ils flétrissent à leur volonté, sous le moindre prétexte, quiconque ose leur résister, et le rendent inhabile à tout acte civil, l'obligent à comparaître, à reconnaître leur autorité, ou à avoir recours à celle du Roi pour se soustraire à leurs poursuites. Ce moyen laisse toujours les réputations entachées, et constate le pouvoir absolu des souverains, chose devenue insupportable aux yeux des Français.

Les parlements, dont on vient de dévoiler l'esprit et les inconvénients, ont cependant, il en faut convenir, deux grands avantages : le premier, de gêner assez l'autorité du monarque pour l'obliger à des ménagements, à des attentions, à des formes de conduite qui combattent le despotisme et qui arrêtent les ministres. Ce bien, qui en est un véritable lorsque le monarque,

de son côté, restreint les parlements dans les bornes où ils doivent se renfermer, deviendrait la source des plus grands maux, si jamais l'administration était assez faible pour y laisser entrer les parlements; car il ne serait pas difficile de démontrer que l'autorité absolue d'un seul, dans un pays policé, entraînerait moins d'inconvénients que celle d'une compagnie. Mais cette proposition demanderait seule un volume, et n'est qu'accessoire au sujet qu'on s'est proposé de traiter. Pour donner sur cet objet un aperçu général, qu'on considère l'état actuel de l'Europe. La Prusse est certainement l'État le plus puissant, et qui donne la loi à tous les autres. On ne peut nier que Frédéric ne soit le souverain le plus absolu de nos jours. Existe-t-il une seule république qui, de l'état le plus brillant où la porte toujours l'enthousiasme de ses premiers temps, n'ait fait des pas vers la décadence, et qui ne doive finir par l'anéantissement où ne peut manquer de l'entraîner la confusion de la pluralité, excitée par des vues, des haines, des jalousies et des intérêts particuliers, auxquels le bien général est toujours sacrifié? Disons donc avec vérité que, pour que la France soit parfaitement heureuse et bien administrée, il faudrait des parlements qui rendissent plus mesurées les démarches du prince, en même temps qu'un prince qui réprimât les prétentions et les insolences des parlements. Mais le moyen de se flatter que cette balance subsiste lorsqu'il n'existe nul principe, nulle loi écrite qui adjuge les pouvoirs et fixe la ligne de démarcation, et que tout est fondé sur l'opinion et les circonstances? Aussi doit-on s'attendre à des troubles continuels qui auront plus ou moins de durée, suivant les forces du moment qu'aura chacun des deux pouvoirs.

Le second avantage que procurent les parlements, c'est de contenir et d'arrêter le clergé, corps infiniment dangereux, qui joint à tous les inconvénients d'une multitude réunie par le même intérêt, celui d'un pouvoir fondé sur la crédulité et le fanatisme; motifs

auxquels on ne peut opposer aucune barrière et qui ont excité tant de guerres, tant de scènes horribles, tant d'assassinats de rois, et d'événements particuliers qui détruisent journellement l'ordre de la société. Cependant, la société, en s'éclairant, a reconnu avec effroi jusqu'à quel point le clergé a abusé de la religion : la haine et le mépris pour les ministres ont insensiblement éloigné du culte. Les écrits des philosophes n'ont produit que le déisme, suffisant toutefois pour détruire le pouvoir des prêtres dans l'opinion. Cet échec a donné au gouvernement le courage d'oser attaquer le clergé, lequel a fait la faute de consentir et d'aider même à la destruction des moines, de cette vermine dangereuse dans un État, et trop utile à la propagation du fanatisme, par leur autorité sur la conscience des hommes et leur déréglement avec les femmes; situation de choses qui doit produire, peut-être de nos jours, l'anéantissement du crédit des prêtres, la réunion à la couronne des biens immenses qu'ils ont extorqués, et la réduction de leur nombre et de leur pouvoir au nécessaire qu'exige une religion, un culte indispensable dans tout État quelconque....

Le chancelier de Maupeou, issu d'une famille de robe peu renommée pour la probité, n'avait point démenti le sang dont il était sorti. Parvenu à être premier président du parlement de Paris, M. de Choiseul l'avait choisi pour le faire chancelier, malgré tous les avis qu'on lui donna qu'il ne tarderait pas à se repentir du choix qu'il faisait, tant pour les affaires que pour lui-même, élevant un homme sans principes, capable de tout, et qui deviendrait bientôt son plus mortel ennemi. L'événement ne tarda pas à justifier la prédiction. M. de Maupeou ayant tout à craindre du parlement, qui formait le dessein de l'attaquer et de dénoncer sa gestion de premier président, qui en effet n'était pas sans tache ni sans reproche; M. de Maupeou, dis-je, se déclara ouvertement contre M. de Choiseul, se rallia à M. d'Aiguillon et à M^me du Barry,

laquelle, trouvant tout accès fermé auprès de M. de Choiseul, s'était totalement livrée à M. d'Aiguillon, qui la gouvernait.

M. de Choiseul, soit principe, soit politique, tenait au parlement, et y avait un grand crédit. On le taxe d'avoir achevé de le corrompre, en y répandant beaucoup d'argent, pour y faire enregistrer cette foule d'édits dont on a accablé le royaume, afin de soutenir la décadence des finances, épuisées par les guerres et les déprédations du règne de Louis XV. Attaquer le parlement, c'était donc attaquer M. de Choiseul, qui ne pouvait manquer d'embrasser sa défense, et par là donner matière à le noircir aux yeux du Roi, fatigué de l'éternelle résistance de cette compagnie, ainsi que de l'audace et même de l'insolence avec laquelle elle s'opposait à ses volontés. Cette raison seule aurait suffi pour déterminer M. de Maupeou et M. d'Aiguillon; mais ils avaient encore des motifs plus puissants : le premier craignait d'être mis en cause; la réputation du second, assez terne, et la possibilité de renouveler son procès au premier moment favorable; en voilà plus qu'il n'en fallait pour que l'un et l'autre poussassent les choses aussi loin qu'elles pouvaient aller. Cela est d'autant plus démontré, que M. de Choiseul était déjà exilé à Chanteloup lorsque l'édit qui occasionna la catastrophe du parlement parut.

Par cet édit, qui fut donné le 7 décembre 1770, le Roi détruisait tout le pouvoir actuel de cette compagnie, mettait une barrière à celui qu'elle pouvait encore usurper, et le restreignait presque aux seules fonctions de rendre la justice. Si M. de Maupeou, auteur de l'édit, a, dès les premiers instants, prévu toutes les suites et les conséquences d'une pareille démarche, on ne peut disconvenir que ce projet ne soit un des plus vastes et des plus hardis qu'un ministre ait pu concevoir, et dont les principes, quoique attaquables, peuvent être défendus. Mais la suite des événements, la lenteur et l'incertitude des partis dans les différentes

circonstances, ont prouvé du reste que M. de Maupeou, enivré du crédit où il était parvenu, n'étant arrêté par aucune considération, s'y est engagé légèrement, et n'a écouté que la haine, la vengeance, sa sûreté, et surtout son ambition, espérant envahir toute l'autorité, en rendant despote un vieux roi plongé dans la crapule, fatigué de la moindre affaire, les laissant toutes diriger à ses ministres, et révolté de celles que lui donnait la résistance des parlements.

M. de Maupeou trouvait d'autant plus de facilité à tout oser, à tout entreprendre, que M. d'Aiguillon, homme d'un caractère plus suivi, plus profond, n'ayant encore aucune prépondérance marquée, s'élevait sourdement sous son ombre, et par conséquent lui était lié et tout à sa dévotion. Par son secours, M. de Maupeou était bien sûr de disposer du Roi à sa volonté, M. d'Aiguillon ayant entièrement captivé Mme du Barry par un moyen infaillible avec les femmes : on m'entend.

L'édit dont on vient de parler fera toujours une époque trop mémorable en France pour qu'il soit besoin de détailler sa teneur, qui sera notée dans tous les fastes de la nation. Il causa la plus grande fermentation : tout ce qui était parlementaire et tout ce qui tenait au parlement s'éleva contre les amis de M. de Choiseul, ou, pour parler le langage du temps, le parti Choiseul jeta les hauts cris ; les femmes, qui s'étaient rendues célèbres en résistant ouvertement, en avilissant Mme du Barry, ne manquèrent pas une si belle occasion de se faire le soutien de ce qu'elles appelaient les constitutions fondamentales de l'État. Dans les conversations, dans les soupers, on ne parlait d'autre chose ; et ces assemblées de société et de plaisirs étaient devenues de petits états généraux, où les femmes, transformées en législateurs, débitaient des maximes de droit public, des citations historiques, établissaient des principes, avec l'assertion et l'audace que leur donne le désir de dominer et se faire remarquer, désir encore échauffé par l'importance de la matière et sa célébrité.

Les princes prirent différents partis. M. le duc d'Orléans, toujours ferme dans les premiers instants, se déclara pour le parlement, excité par Mme de Montesson [1], qui avait des liaisons d'estime et d'amitié avec des parlementaires. M. le duc de Chartres suivit l'opinion de son père, qui était aussi la sienne propre. M. le comte de Clermont, vieux, abruti dans la crapule, sembla se réveiller pour embrasser ce qu'on qualifiait la bonne cause, c'est-à-dire la défense du parlement. M. le prince de Condé, d'après son caractère, ménagea principalement la cour, sans se détacher des autres princes; il espéra jouer le rôle de médiateur, et gagner le crédit, en tenant à chaque parti les propos qu'il savait lui convenir; mais, maladroit, il se perdit de tous les côtés. M. le duc de Bourbon était encore trop jeune pour faire aucune impression. M. le prince de Conti, qui, dans sa jeunesse, avait étudié pour être roi de Pologne, et qui n'était parvenu, dans sa studieuse retraite, qu'à être tyran de l'Ile-Adam, et par ses lectures qu'à une nomenclature de mots techniques dont il surchargeait sa conversation, était depuis longtemps brouillé avec la cour, où il n'allait pas. Il n'eut garde de ne se pas faire l'âme du parti de l'opposition : il n'en avait pas d'autre à prendre pour être cité; et le reste de femmes qu'il tenait à sa pension, ainsi que celles à qui il donnait du thé le dimanche, l'appelèrent le défenseur de la patrie. M. le comte de la Marche se détacha des princes pour se ranger du parti de la cour. Afin de justifier son opinion, il tenait un propos assez sensé : il disait que, lorsqu'on n'a pas cent mille hommes à faire marcher, il ne faut pas résister aux volontés du Roi. Mais la façon vile dont il faisait sa cour à Mme du Barry, et les avantages qu'il a retirés de sa démarche, en faisant voir le vrai motif de sa conduite, n'ont servi qu'à confirmer le mépris dans lequel il vivait depuis longtemps. La plus grande partie

1. Sa femme morganatique.

des pairs suivit le parti de la cour. Une quinzaine tint avec l'opposition, et le public ne s'occupa plus que des conjonctures présentes.

On se doute bien que le parlement combattit de tout son pouvoir un édit qui lui était si contraire. Sans entrer dans un détail exact et suivi de tout ce qui se passa à ce sujet, on se contentera de dire qu'il y eut remontrances sur remontrances, où toute l'éloquence, la force et les citations furent épuisées. La cour étant demeurée inébranlable, elle fut obligée d'en venir à un lit de justice, où, malgré l'opposition du parlement, celle des princes et de ce qu'on appelait les bons pairs, ainsi que de quelques-uns de ceux à qui leurs charges donnaient voix et séance, l'édit fut enregistré d'autorité. L'opération consommée, le parlement, selon son usage, employa ses formes ordinaires, et protesta. Mais, vu la gravité de la circonstance, il employa ses dernières et ses plus fortes armes, qui lui avaient toujours réussi jusque-là : il resta chambres assemblées, c'est-à-dire, ainsi qu'on l'a déjà expliqué ci-devant, qu'il refusa de rendre la justice.

Ce fut à cette époque que M. le prince de Condé crut que le moment était arrivé de jouer un grand rôle et de s'emparer du crédit, en se mettant entre la cour et le parlement, en déterminant ce dernier à reprendre ses fonctions. Pour y parvenir, il flatta les magistrats de faire relâcher le Roi sur quelques articles de son édit, auxquels il leur était impossible de souscrire.

Soit que M. le prince de Condé se fût trop avancé, soit que le chancelier sentît toute la prépondérance que ce prince allait acquérir si on lui avait l'obligation du raccommodement, peu de jours après que la justice eut repris son cours ordinaire, il parut un édit foudroyant pour le parlement, où le Roi parlait en maître qui voulait être obéi, et où il était articulé : *Sans avoir égard aux espérances qu'ont pu donner ceux qui se sont ingérés de se mêler de cette affaire sans y avoir été autorisés.*

Cet édit produisit l'effet auquel on devait s'attendre,

c'est-à-dire que M. le prince de Condé reçut ce qu'on appelle un soufflet, et que le parlement, plus furieux que jamais, arrêta des remontrances, et se constitua de nouveau chambres assemblées.

Par cette démarche, les choses en étaient venues à un point qu'il fallait un parti décisif. L'incertitude et la lenteur de la cour à prendre parti démontrèrent, de reste, qu'elle s'était engagée légèrement, et qu'en commençant cette grande affaire on n'avait pas prévu où elle pouvait aller, ni les déterminations les plus convenables dans les différents cas. Exiler simplement le parlement pour le faire revenir, était un moyen usé qui n'aboutissait à rien, et que les ministres admettent pour avoir le temps de sacrifier la gloire et l'autorité du Roi avec quelques ménagements, et se donner l'air de céder à l'intérêt, aux cris du public qui s'ennuie bientôt de la durée des troubles, et de voir ses affaires en souffrances. Mais dans la circonstance présente, c'était l'intérêt et la sûreté du chancelier et de M. d'Aiguillon qui étaient compromis. Il fallait, ou que ces deux personnages succombassent, ou que le parlement fût anéanti. En détruisant cette compagnie, il était nécessaire de lui en substituer une autre, et c'était là le difficile. Vainement avait-on essayé par argent et par promesse de détacher quelque membre du parlement; s'il y en eut d'ébranlés par la cupidité, la certitude du déshonneur les retint.

M. de Maupeou, embarrassé, était au moment de voir manquer sa machine, lorsque M. de Boyne vint à son secours, et trouva le moyen de déterminer le grand conseil à remplacer le parlement. Mais comme ce tribunal n'avait pas assez de magistrats pour remplir le nombre de ceux qu'il faut pour compléter un parlement, tout ce qui voulut des places vacantes fut accepté : ignorance dans la jurisprudence, extraction vile, flétrissure dans la réputation, ne furent point des raisons d'exclusion. On ne pouvait guère se flatter de trouver une autre espèce d'hommes, puisqu'il s'agissait

de se dévouer au mépris, à la haine publique, en siégeant à la place de juges qui, dans la commune opinion, succombaient sous l'oppression. Le clergé, triomphant de voir enfin son ennemi abattu, travailla aussi de tout son pouvoir pour faciliter les moyens au chancelier; l'archevêque de Paris surtout se distingua en déterminant plusieurs de ses chanoines à prendre des places de conseillers.

Tout étant arrangé, la Cour, non seulement ne fit aucune réponse aux remontrances du parlement, mais elle reçut encore très mal les députations qui étaient chargées de les porter. Elle donna des lettres de jussion pour reprendre le service, à trois époques différentes, laissant, entre chacune de ces époques, l'intervalle prescrit par les formes : tout fut inutile; le parlement se montra aussi inébranlable que la cour, qui se résolut enfin de frapper le grand coup qu'elle avait préparé avec tant de peine. La même nuit, les mousquetaires gris et noirs, communément chargés de ce détail, furent porter à chacun des membres du parlement une lettre de cachet qui les informait de leur exil, et du lieu où ils devaient se rendre jusqu'à nouvel ordre. Le plus grand nombre fut envoyé dans ses terres; mais ceux qui s'étaient montrés les plus mutins, et qui avaient échauffé les autres, furent relégués aux extrémités du royaume, dans des endroits isolés, d'un séjour désagréable et de peu de ressource.

Paris, qui par ses cris avait poussé le parlement à une résistance outrée, se déchaîna contre cet acte d'autorité. Ce fut bien autre chose lorsque, peu de jours après, on vit le parlement, la cour des aides et le grand conseil cassés juridiquement, et un nouveau parlement créé des débris du grand conseil, et de l'espèce d'hommes qu'on a citée plus haut. Toutes les têtes se tournèrent, et l'on entendait, jusque dans les rues, crier à l'injustice, à la tyrannie. Les femmes se distinguèrent surtout. Selon elles, la monarchie allait s'écrouler; elles ne parlaient des parlements que

comme des victimes qu'on égorgeait sur l'autel du despotisme, se plaignant peut-être moins de la suppression de leurs charges, qu'on offrait de leur rembourser, que de l'exil, surtout de ceux confinés dans des lieux désagréables.

Cette révolte parmi des femmes tenant au parlement, ou même indifférentes, eût peut-être été tolérable; mais que des mères, des sœurs, des femmes, des filles de militaires s'exagérassent les choses à ce point, c'était véritablement une folie ridicule, insoutenable. Toutes ces femmes, accoutumées à voir ce qu'elles ont de plus cher sacrifier, au bien et à la défense de l'État, fortune et santé, éprouver les rigueurs des saisons, la plupart du temps se priver des besoins de première nécessité, compromettre sans cesse existence et réputation, se soumettre à l'obéissance la plus aveugle et à la perte de son état, selon la simple volonté du maître; ces femmes, dis-je, étaient celles dont la voix se faisait le plus entendre pour la défense de gens qui, quelques années auparavant, avaient fait conduire un militaire sur l'échafaud, un bâillon dans la bouche, sans vouloir articuler un seul mot de l'instruction de son procès, un seul des griefs qui l'avaient fait condamner.

Ces mêmes femmes avaient vu un autre parlement, dans ses écrits, qualifier les troupes de soldatesque insolente, et porter l'audace et l'indécence jusqu'à décréter un commandant de province. Des exemples d'un tel aveuglement portent à faire des réflexions effrayantes sur les excès dans lesquels entraîne l'esprit de parti, surtout dans les femmes.

Le peuple et le bourgeois, quoique mécontents, y mettaient moins de chaleur : voyant le parlement victime de ses prétentions particulières, ils ne le défendirent point comme s'il l'eût été du bien public. Cependant la cour parut craindre les révoltes; et, par des précautions assez déplacées, on mit des postes du guet au Palais et le long des rues par où passa le

chancelier et son cortège, lorsqu'il fut installer le nouveau parlement.

Les princes et les bons pairs ne voulurent point reconnaître ces nouveaux magistrats, ni siéger parmi eux. M. de Maupeou, armé du sceptre de fer, excité peut-être par le caractère dur et despote de M. d'Aiguillon, voulait qu'on exilât les princes, les bons pairs, et ceux à qui le lit de justice avait donné séance et voix, et qui avaient opiné contre ses desseins. On assure même que plusieurs lettres de cachet étaient déjà signées; mais M. de Soubise et M. Bertin s'élevèrent contre cet avis dans le conseil, et furent appuyés par le Roi, qui ne put consentir à dévaster sa cour, en éloignant les princes et la plupart de ceux qui y possédaient les premiers rangs.

La proscription des parlements s'étendit dans les provinces. On les cassa presque tous; on leur substitua des tribunaux sous la dénomination de conseils supérieurs, composés d'assesseurs d'une assez mince étoffe, quoique supérieure cependant à celle qui composait le parlement de Paris. Ils étaient présidés pour la plupart par l'intendant de la province.

Peu de temps après cette révolution, il parut un édit par lequel le Roi déclarait que, son intention étant de rembourser les charges de judicature, il indiquait le lieu où devaient se faire ces remboursements. Un très petit nombre s'y présenta; plusieurs motifs déterminèrent à cette conduite : l'animosité des esprits, la honte de se détacher de sa compagnie, l'espoir que cet orage n'aurait qu'un temps, et surtout le mauvais état des finances, qui, au lieu d'argent comptant, faisant donner des contrats à quatre pour cent, effets peut-être encore plus mauvais que tous ceux qui étaient sur le Roi, et qui avaient perdu toute confiance.

Pendant les quatre années que les choses subsistèrent au point où M. de Maupeou les avait mises, il se passa plusieurs scandales dans le nouveau parlement,

objet continuel du mépris et des brocards du plus grand nombre. Ceux qui s'étaient déclarés pour n'y vouloir pas siéger voyaient sans cesse le glaive suspendu sur leur tête; il ne fallait que quelques convocations de pairs, quelques lits de justice, pour les mettre dans le cas du refus, de la désobéissance, et par conséquent de l'exil. D'un autre côté, le chancelier et M. d'Aiguillon, arrêtés par la résistance que le Roi avait montrée pour de nouvelles proscriptions, évitaient avec soin tout ce qui pouvait pousser à bout le parti de l'opposition. M. d'Aiguillon étant parvenu au ministère, se brouilla, ainsi que cela devait être, avec le chancelier : et le chancelier, isolé, d'un caractère propre à jouer différents rôles, voulut, mais inutilement, rechercher tout le monde; dans la société, chacun soutint avec acharnement la cause qu'il avait embrassée, et l'esprit de parti s'en empara tellement, qu'on le retrouvait non seulement sur le fait du parlement, mais jusque dans les plus petites choses.

Un catafalque eut lieu. L'usage est que le parlement y assiste en corps, et soit salué en cérémonie par les princes qui mènent le deuil. M. le duc d'Orléans fut nommé pour s'y trouver : ce prince était entièrement déclaré pour l'ancien parlement, et ne voulait pas reconnaître le nouveau. Le saluer dans cette cérémonie, c'était le reconnaître. Également pressé par Mme de Montesson de persister dans sa conduite, et par M. d'Aiguillon de se conformer aux volontés du Roi; d'ailleurs livré aux conseils de M. de Belle-Isle, l'un des intendants de ses finances, son chancelier depuis, violemment soupçonné d'être gagné par la cour; M. le duc d'Orléans, dis-je, toujours ferme lorsque l'occasion était éloignée, montra son incertitude ordinaire au moment de prendre un parti; et, voulant tout concilier, il fit une de ces démarches qui mécontentent également les deux partis : il écrivit une lettre au Roi, qui, pleine de phrases à double entente,

donna prise contre lui à la cour et à la ville, et ne fit qu'aigrir les esprits de part et d'autre.

Le baron de BESENVAL.

*Mémoires* (dans la *Bibliothèque des mémoires du XVIIIe siècle*, publiée par F. Barrière, t. IV, p. 184 et 195).

---

## LOUIS XV DANS SA FAMILLE

Le roi était tombé alors dans les amours séniles qui dégradèrent la fin de sa vie. Un moment pourtant on avait pu espérer, à la mort de Mme de Pompadour, qu'un pareil scandale pourrait être évité et que le monarque vieillissant reviendrait à la vie de famille qu'il avait si peu goûtée. Il la pratiquait, il est vrai, à sa façon, qui n'était ni très expansive ni très prolongée. L'amusant tableau que Mme Campan en a tracé méritait de trouver place ici pour la netteté de son observation et le choix des détails.

J'avais quinze ans lorsque je fus nommée lectrice de Mesdames. Je dirai d'abord ce qu'était la cour à cette époque.

Marie Leckzinska venait de mourir; la mort du dauphin avait précédé la sienne de trois ans; les jésuites étaient détruits, et la piété ne se trouvait plus guère à la cour que dans l'intérieur de Mesdames; le duc de Choiseul régnait.

Le roi ne pensait qu'au plaisir de la chasse; on aurait pu croire que les courtisans se permettaient une épigramme quand on leur entendait dire sérieusement, les jours où Louis XV ne chassait pas : « Le roi ne fait rien aujourd'hui. »

Les petits voyages étaient aussi une affaire très importante pour le roi. Le premier jour de l'an il marquait sur son almanach les jours de départ pour Compiègne, pour Fontainebleau, pour Choisy, etc. Les plus grandes affaires, les événements les plus impor-

tants ne dérangeaient jamais cette distribution de son temps.

L'étiquette existait encore à la cour avec toutes les formes qu'elle avait reçues sous Louis XIV; il n'y manquait que la dignité : quant à la gaieté, il n'en était plus question; de lieu de réunion où l'on vît se déployer l'esprit et la grâce des Français, il n'en fallait point chercher à Versailles. Le foyer de l'esprit et des lumières était à Paris.

Depuis la mort de la marquise de Pompadour le roi n'avait pas de maîtresse en titre. Séparer Louis de Bourbon du roi de France était, comme on le sait, ce que le monarque trouvait de plus piquant dans sa royale existence. « Ils l'ont voulu ainsi; ils ont pensé que c'était pour le mieux. » C'était sa façon de parler quand les opérations des ministres n'avaient pas de succès. Le roi aimait à traiter lui-même la honteuse partie de ses dépenses privées. Il vendit un jour à un premier commis de la guerre une maison où avait logé une de ses maîtresses; le contrat fut passé au nom de Louis de Bourbon; l'acquéreur porta lui-même au roi, dans son cabinet particulier, un sac contenant en or le prix de la maison.

Louis XV voyait très peu sa famille; il descendait tous les matins, par un escalier dérobé, dans l'appartement de Madame Adélaïde [1]. Souvent il y apportait et y prenait du café qu'il avait fait lui-même. Madame Adélaïde tirait un cordon de sonnette qui avertissait Madame Victoire de la visite du roi; Madame Victoire, en se levant pour aller chez sa sœur, sonnait Madame Sophie, qui à son tour sonnait Madame Louise. Les appartements des princesses étaient très vastes. Madame Louise logeait dans l'appartement le plus reculé. Cette dernière fille du roi

1. Louis XV eut six filles. Il n'est question ici que des quatre dernières : Madame Adélaïde, née le 23 mars 1732; Madame Victoire, née le 11 mai 1733; Madame Sophie, née le 27 juillet 1734; Madame Louise, née le 15 juillet 1735. Aucune de celles-ci ne se maria et la dernière se fit carmélite.

était contrefaite et fort petite; pour se rendre à la réunion quotidienne, la pauvre princesse traversait, en courant à toutes jambes, un grand nombre de chambres, et malgré son empressement elle n'avait souvent que le temps d'embrasser son père, qui partait de là pour la chasse.

Tous les soirs à six heures Mesdames interrompaient la lecture que je leur faisais, pour se rendre avec les princes chez Louis XV : cette visite s'appelait le débotter du roi, et était accompagnée d'une sorte d'étiquette. Les princesses passaient un énorme panier[1], qui soutenait une jupe chamarrée d'or ou de broderie; elles attachaient autour de leur taille une longue queue, et cachaient le négligé du reste de leur habillement par un grand mantelet de taffetas noir, qui les enveloppait jusque sous le menton. Les chevaliers d'honneur, les dames, les pages, les écuyers, les huissiers, portant de gros flambeaux, les accompagnaient chez le roi. En un instant tout le palais, habituellement solitaire, se trouvait en mouvement; le roi baisait chaque princesse au front, et la visite était si courte, que la lecture, interrompue par cette visite, recommençait souvent au bout d'un quart d'heure : Mesdames rentraient chez elles, dénouaient les cordons de leur jupe et de leur queue, reprenaient leur tapisserie, et moi mon livre...

Pendant l'été le roi venait quelquefois chez les princesses avant l'heure de son débotter : un jour il me trouva seule dans le cabinet de Madame Victoire, et me demanda où était *Coche*; et comme j'ouvrais de grands yeux, il renouvela sa question, mais sans que je le comprisse davantage. Quand le roi fut sorti je demandai à Madame de qui il avait voulu parler. Elle me dit que c'était d'elle, et m'expliqua d'un grand sang-froid qu'étant la plus grasse de ses filles, le roi lui avait donné le nom d'amitié de *Coche*, qu'il appelait

1. Espèce de jupon bouffant garni de cercles de baleine.

Madame Adélaïde *Loque*, Madame Sophie *Graille*, Madame Louise *Chiffe*. Le piquant des contrastes pouvait seul faire trouver au roi quelque gaieté dans l'emploi de mots semblables. Les gens de son intérieur avaient remarqué qu'il les apprenait avec ses maîtresses; peut-être aussi s'était-il amusé à les chercher dans les dictionnaires. Si ces façons de parler triviales trahissaient ainsi les habitudes et les goûts du roi, ses manières ne s'en ressentaient nullement; sa démarche était aisée et noble; il portait sa tête avec beaucoup de dignité; son regard, sans être sévère, était imposant; il joignait à une attitude vraiment royale une grande politesse, et saluait avec grâce la moindre bourgeoise que la curiosité attirait sur son passage.

Il était fort adroit à faire certaines petites choses futiles, sur lesquelles l'attention ne s'arrête que faute de mieux; par exemple, il faisait très bien sauter le haut de la coque d'un œuf d'un seul coup de revers de sa fourchette : aussi en mangeait-il toujours à son grand couvert, et les badauds qui venaient le dimanche y assister retournaient chez eux moins enchantés de la belle figure du roi que de l'adresse avec laquelle il ouvrait ses œufs.

Dans les sociétés de Versailles on citait avec plaisir quelques réponses de Louis XV, qui prouvaient la finesse de son esprit et l'élévation de ses sentiments. Elles ont été placées dans des recueils d'anecdotes, et sont généralement connues.

Ce prince était encore aimé; on eût désiré qu'un genre de vie convenable à son âge et à sa dignité vînt enfin jeter un voile sur les égarements du passé, et justifier l'amour que les Français avaient eu pour sa jeunesse. Il en coûtait de la condamner sévèrement. S'il avait établi à la cour des maîtresses en titre, on en accusait l'excessive dévotion de la reine. On reprochait à Mesdames de ne point chercher à prévenir le danger de voir le roi se composer une société intime chez quelque nouvelle favorite. On regrettait M^me^ Hen-

riette, sœur jumelle de la duchesse de Parme; cette princesse avait eu de l'influence sur l'esprit du roi; on disait que si elle eût vécu elle se serait occupée de lui procurer des amusements au sein de sa famille; qu'elle aurait suivi le roi dans ses petits voyages, et aurait fait les honneurs des petits soupers qu'il aimait à donner dans ses appartements intérieurs.

Mesdames avaient trop négligé les moyens de plaire au roi; mais on pouvait en trouver la cause dans le peu de soins qu'il avait accordés à leur jeunesse.

Pour consoler le peuple de ses souffrances et fermer ses yeux sur les véritables déprédations du trésor, les ministres faisaient de temps en temps peser sur la maison du roi, et même sur ses dépenses personnelles, les réformes les plus exagérées.

Le cardinal de Fleury, qui, à la vérité, eut le mérite de rétablir les finances, poussa ce système d'économie au point d'obtenir du roi de supprimer la maison et l'éducation des quatre dernières princesses. Elles avaient été élevées, comme simples pensionnaires, dans un couvent, à quatre-vingts lieues de la cour. La maison de Saint-Cyr eût été plus convenable pour recevoir les filles du roi; le cardinal partageait probablement quelques-unes de ces préventions qui s'attachent toujours aux plus utiles institutions, et qui depuis la mort de Louis XIV s'étaient élevées contre le bel établissement de M^me de Maintenon. Il aima mieux confier l'éducation de Mesdames à des religieuses de province. Madame Louise m'a souvent répété qu'à douze ans elle n'avait point encore parcouru la totalité de son alphabet, et n'avait appris à lire couramment que depuis son retour à Versailles.

Madame Victoire attribuait des crises de terreur panique qu'elle n'avait jamais pu vaincre, aux violentes frayeurs qu'elle éprouvait à l'abbaye de Fontevrault, toutes les fois qu'on l'envoyait, par pénitence, prier seule dans le caveau où l'on enterrait les religieuses. Aucune prévoyance salutaire n'avait préservé ces prin-

cesses des impressions funestes que la mère la moins instruite sait éloigner de ses enfants.

Un jardinier de l'abbaye mourut enragé ; sa demeure extérieure était voisine d'une chapelle de l'abbaye où l'on conduisit les princesses réciter les prières des agonisants. Les cris du moribond interrompirent plus d'une fois ces prières.

Les gâteries les plus ridicules se mêlaient à ces pratiques barbares. Madame Adélaïde, l'aînée des princesses, était impérieuse et emportée ; les bonnes religieuses ne cessaient de céder à ses ridicules fantaisies. Le maître de danse, seul professeur de talent d'agrément qui eût suivi Mesdames à Fontevrault, leur faisait apprendre une danse alors fort en vogue, qui s'appelait *le menuet couleur de rose*. Madame voulut qu'il se nommât *le menuet bleu*. Le maître résista à sa volonté ; il prétendit qu'on se moquerait de lui à la cour quand Madame parlerait d'un menuet bleu. La princesse refusa de prendre sa leçon, frappait du pied, et répétait bleu, bleu ; rose, rose, disait le maître. La communauté s'assembla pour décider de ce cas si grave ; les religieuses crièrent bleu, comme Madame : le menuet fut débaptisé, et la princesse dansa. Parmi des femmes si peu dignes des fonctions d'institutrices, il s'était cependant trouvé une religieuse qui, par sa tendresse éclairée et par les utiles preuves qu'elle en donnait à Mesdames, mérita leur attachement et obtint leur reconnaissance : c'était M^me^ de Soulanges, qu'elles firent depuis nommer abbesse de Royal-Lieu. Elles s'occupèrent aussi de l'avancement des neveux de cette dame ; ceux de la mère Mac-Carthy, qui les avait lâchement gâtées, portèrent longtemps le mousqueton de garde du roi à la porte de Mesdames, sans qu'elles songeassent à leur fortune.

Quand Mesdames, encore fort jeunes, furent revenues à la cour, elles jouirent de l'amitié de monseigneur le dauphin, et profitèrent de ses conseils. Elles se livrèrent avec ardeur à l'étude, et y consacrèrent

presque tout leur temps; elles parvinrent à écrire correctement le français et à savoir très bien l'histoire. Madame Adélaïde, surtout, eut un désir immodéré d'apprendre; elle apprit à jouer de tous les instruments de musique, depuis le cor (me croira-t-on?) jusqu'à la guimbarde [1]. L'italien, l'anglais, les hautes mathématiques, le tour, l'horlogerie, occupèrent successivement les loisirs de ces princesses. Madame Adélaïde avait eu un moment une figure charmante; mais jamais beauté n'a si promptement disparu que la sienne. Madame Victoire était belle et très gracieuse; son accueil, son regard, son sourire étaient parfaitement d'accord avec la bonté de son âme. Madame Sophie était d'une rare laideur; je n'ai jamais vu personne avoir l'air si effarouché; elle marchait d'une vitesse extrême, et pour reconnaître, sans les regarder, les gens qui se rangeaient sur son passage, elle avait pris l'habitude de voir de côté, à la manière des lièvres. Cette princesse était d'une si grande timidité qu'il était possible de la voir tous les jours, pendant des années, sans l'entendre prononcer un seul mot. On assurait cependant qu'elle montrait de l'esprit, et même de l'amabilité dans la société de quelques dames préférées; elle s'instruisait beaucoup, mais elle lisait seule; la présence d'une lectrice l'eût infiniment gênée. Il y avait pourtant des occasions où cette princesse si sauvage devenait tout à coup affable, gracieuse, et montrait la bonté la plus communicative; c'était lorsqu'il faisait de l'orage : elle en avait peur, et tel était son effroi, qu'alors elle s'approchait des personnes les moins considérables; elle leur faisait mille questions obligeantes; voyait-elle un éclair, elle leur serrait la main; pour un coup de tonnerre, elle les eût embrassées. Mais le beau temps revenu, la princesse reprenait sa roideur, son silence, son air farouche, passait devant tout le monde sans faire attention à

1. Petit instrument sonore en acier qu'on tient entre les dents et les lèvres et qu'on fait vibrer.

personne, jusqu'à ce qu'un nouvel orage vînt lui ramener sa peur et son affabilité.

Mme CAMPAN.

*Mémoires* (dans la *Bibliothèque des mémoires pendant le XVIIIe siècle*, publiée par F. Barrière, t. X, p. 47).

---

## L'ESPRIT DU XVIIIe SIÈCLE

Chemin faisant, l'esprit du siècle s'était fixé. Ce n'était plus la solennité un peu gourmée du précédent, mais une certaine facilité qui s'étendait partout dans les pensées et dans les mœurs. Il serait malaisé de dégager ici ses caractères distinctifs et nous avons essayé de le faire ailleurs. Écoutons plutôt Diderot nous dire en quelques mots comment, de son temps même, on jugeait les événements contemporains et quel enseignement on en tirait. Ce qu'en écrit Diderot l'a été en 1771, lors de la lutte de Maupeou et de la cour contre le Parlement, par conséquent à l'époque précise où nous sommes arrivés dans ce recueil.

Chaque siècle a son esprit qui le caractérise. L'esprit du nôtre semble être celui de la liberté. La première attaque contre la superstition a été violente, sans mesure. Une fois que les hommes ont osé d'une manière quelconque donner l'assaut à la barrière de la religion, cette barrière, la plus formidable qui existe comme la plus respectée, il est impossible de s'arrêter. Dès qu'ils ont tourné des regards menaçants contre la majesté du ciel, ils ne manqueront pas, le moment d'après, de les diriger contre la souveraineté de la terre. Le câble qui tient et comprime l'humanité est formé de deux cordes : l'une ne peut céder sans que l'autre vienne à rompre.

Telle est notre position présente; et qui peut dire où cela nous conduira? Si la cour revient sur ses pas, ses adversaires apprendront à estimer leur force, et c'est ce qui ne pourrait arriver sans amener de graves

conséquences. Nous touchons à une crise qui aboutira à l'esclavage, ce sera un esclavage semblable à celui qui existe au Maroc ou à Constantinople. Si tous les parlements sont dissous, et la France inondée de petits tribunaux composés de magistrats sans conscience comme sans autorité, et révocables au premier signe de leur maître, adieu tout privilège des états divers formant un principe correctif qui empêche la monarchie de dégénérer en despotisme. Si le mouvement qui aujourd'hui fait chanceler la constitution avait eu lieu avant l'expulsion des Jésuites, l'affaire pourrait être terminée; tous les tribunaux eussent été remplis en un clin d'œil de leurs affiliés et adhérents, et nous serions tombés dans une espèce de théocratie; d'où il suit qu'en moins d'un siècle nous eussions rétrogradé vers un état de barbarie la plus absolue. On ne permettrait plus d'écrire, nous n'oserions même plus penser; bientôt il deviendrait impossible de lire, car auteurs, livres et lecteurs seraient également proscrits.

Au-dessus de la portée de nos facultés de divination il existe certaines possibilités. C'est la circonstance même qui les développe. Pour ma part, je proteste que dans aucun autre temps je n'eusse jamais conçu les idées que je suis capable aujourd'hui de nourrir. Il est mille fois plus facile, j'en suis persuadé, pour un peuple éclairé de retourner à la barbarie que pour un peuple barbare d'avancer d'un seul pas vers la civilisation. Il semble en vérité que toute chose, le bien comme le mal, ait son temps de maturité. Quand le bien atteint son moment de perfection, il commence à tourner au mal; quand le mal est complet, il s'élève vers le bien.

DIDEROT.

*Lettre à la princesse Dashkoff*, 3 avril 1771. (*Œuvres*, éd. Assézat et Tourneux, t. XX, p. 28.)

---

## MONTESQUIEU

Quelques hommes avaient contribué par leurs écrits et par l'action de leur pensée à la création de cet idéal nouveau, et nous voudrions rassembler ici divers témoignages précis sur leur personnalité individuelle, pour que leur physionomie surgisse du milieu dans lequel ils vécurent et qu'ils dominent encore. Le premier en date est Montesquieu. Nous aurions souhaité qu'un de ses contemporains nous le montrât dans son domaine de la Brède, partagé entre ses préoccupations de penseur et ses soucis de propriétaire. Mais pareil tableau n'a pas été tracé alors, à notre connaissance, et nous avons dû nous contenter ici d'un extrait d'un livre assez ignoré du P. Castel, précepteur du fils de Montesquieu, qui eut en cette qualité à approcher le grand philosophe et ne comprit pas toujours la haute loyauté de sa pensée.

Sur quoi je prie de me permettre une petite digression, en faveur de l'ancienne amitié tendre et intime, qu'on sait bien qu'il y a toujours eue depuis trente-trois ans entre le célèbre Président de Montesquieu et moi, qui me sens trop honoré des marques publiques et peu équivoques que ce grand homme a voulu me donner de cette même amitié, jusqu'à son dernier soupir, dont tout le monde parle, et dont tous les honnêtes gens savent bien, qu'en honnête homme, j'ai droit de parler.

Pour ne rien laisser en suspens ou dans l'équivoque à cet égard, je dois dire que cette amitié ne commença qu'un an ou deux après l'apparition des *Lettres Persanes*, qui n'en furent pas même l'époque ni le motif, au moins de ma part. Comme ce n'est pas précisément de bel esprit, de philosophie ou de géométrie que je dois me piquer, j'aurais craint plus que je n'aurais recherché cette liaison intime avec l'auteur d'un pareil ouvrage. Mais ce noble, et je puis dire vertueux auteur, pensant un peu comme moi dans ce moment, faisait plus de cas de la probité que du bel esprit ; et voulant positivement effacer l'impression publique de

cet ouvrage, dont il reconnaissait le danger un peu tard, je puis avouer qu'il recherchait par cet endroit-là même la liaison que je craignais avec lui.

Une dame fort noble et fort vertueuse, qui vit encore, fut le nœud de la réunion de nos cœurs et presque de nos esprits. Le prétexte en fut l'éducation de M. le Baron de Secondat qui me fut confiée dans ce moment. J'étais en âge et en place de rendre ce service à l'illustre Président qui me voua dès lors la plus tendre amitié sans en exiger d'autre retour, je puis le dire, que la religion qu'il me pria d'inspirer à son cher fils, m'avouant que pour lui il sentait qu'on ne lui avait pas assez fait connaître le vrai précis de cette religion purement catholique, dans sa première éducation; ce qui était peut-être vrai...

En attendant je dois prendre acte que M. de Montesquieu n'ayant jamais voulu recevoir aucune sorte de compliment de moi sur ses lettres, et me les ayant constamment comme désavouées, me pria de lui corriger religieusement son ouvrage de *la Grandeur des Romains*, où il sentait bien que mon caractère et ma religion trouveraient bien des choses à réformer. Il l'imprimait en Hollande par la médiation de l'ambassadeur, M. le Comte de Vanhoé. Deux fois la semaine il en recevait les épreuves à corriger.

C'est précisément de ces corrections qu'il me chargea, corrections, dis-je, religieuses, théologiques, morales, philosophiques même plutôt que littéraires, historiques ou grammaticales. Il n'avait pas besoin de moi pour celles-ci, et il était trop poli pour me charger de la simple correction typographique des fautes d'impression; ce que je fis pourtant. Pas une feuille en première épreuve qui ne me passât par les mains; pas une, où je ne prisse l'honnête liberté d'être son ami exactement, religieusement vrai.

Un prétendu ami commun, ami de la licence, voulut au milieu de l'ouvrage réprimer ma liberté. L'auteur me permit, me pria d'aller jusqu'au bout. Et l'ouvrage

parut exempt de reproche, tel que je l'avais légitimé ou rendu digne d'un auteur noble, et en place de grand et grave magistrat. L'article seul du suicide se glissa, je ne sais comment, dans une seconde ou troisième édition. L'auteur tenait un peu à cet article Anglais-Romain. Les vrais magistrats, et l'auteur même, sans que je m'en mêlasse, le firent ôter. J'étais journaliste alors : j'eus le plaisir de pouvoir donner un ou deux grands extraits d'un ouvrage sain et non suspect, d'un tel ami.

Arriva le troisième ouvrage de l'auteur, le grand ouvrage de *l'Esprit des Lois*. Pour celui-là, je ne me vanterai pas de l'avoir corrigé, si ce n'est fort après coup. Je ne m'en doutais pas, quoiqu'il m'en eût parlé vaguement depuis longtemps. J'avais peut-être la fausse sécurité de croire qu'il ne le donnerait pas sans mon attache. Il fut longtemps public sans que je voulusse croire qu'il fût de lui. Lorsque je n'en pus plus douter, je lui écrivis pour me plaindre de sa réserve, inouïe avec moi. Je dois être cru : notre commerce était d'une franchise encore plus inouïe entre savants. Je puis montrer les lettres par lesquelles il m'avoue qu'il s'est à dessein caché de moi dans cet ouvrage, craignant que je ne m'y formalisasse de bien des choses, le croyant peu de ma compétence, et y parlant du reste assez peu de religion et de mœurs, croyait-il, voulait-il croire?

Piqué de sa réserve, je lui écrivis qu'il aurait dû au moins me donner cet ouvrage imprimé, comme j'étais en possession de recevoir de lui toutes ses éditions de *la Grandeur des Romains*, lui disant que je voulais lire son livre, mais que je ne le lirais que de sa main et dans celui qu'il m'aurait lui-même donné, à quoi il répliqua qu'il ne me le donnerait pas, et qu'il me priait très instamment de ne pas lire son livre, qui n'était point, disait-il toujours, de ma compétence.

Je m'entêtai de le lire et de l'avoir de sa main. Je savais bien que, complaisant à l'excès avec tout le monde, il me le donnerait enfin; ce qu'il fit depuis la

première jusqu'à la dixième ou douzième édition, et je le lus dans un esprit de critique, je l'avoue, mais de critique amie, et en vue même de rabattre bien des critiques odieuses qu'on ne laissait pas de m'en faire comme si j'en étais responsable.

A peine m'eut-il donné son livre, qu'il vint de Bordeaux exprès m'en demander mon sentiment. J'avouerai qu'il me craignait un peu. Il me connaissait exact et inflexible sur les bons principes de la religion et du gouvernement. Il se croyait sain sur le premier article; et effectivement, à un article près et à quelques manques d'expression, je ne vois pas qu'il attaque le dogme et l'essentiel. Mais sur le gouvernement de l'État, et celui surtout de l'Église, sur la discipline, je le fis convenir qu'il était trop et tout Anglican.

Je portai mon humeur critique, je l'avouerai, un peu plus loin. Oui, j'étais vivement piqué qu'il m'eût dit que son livre, comme jurisconsulte, n'était pas de ma compétence. Autre chose est d'être jurisconsulte et légispérite[1] dans un livre, autre chose de juger d'un livre qui l'est et de son auteur. Est-ce que les magistrats sont de tous les arts, sciences et métiers, dont ils jugent pourtant fort sainement et définitivement tous les jours?

Ma critique ne fut ni maligne, ni amère, ni de cœur, n'étant pas publique, mais d'amitié pure et purement d'esprit, de lui à moi, d'ami à ami, et dans le vrai bien du livre et de l'auteur. Je ne m'amusai ni à des traits ni à des mots. J'allai droit au but, au tronc de l'arbre et à la grande division des trois sortes de gouvernements et de lois : le despotique fondé sur la crainte, le monarchique sur l'honneur, et le républicain sur la vertu. Je lui passai ces trois divisions, quoique la dernière m'ait toujours paru fort mal caractérisée par la vertu.

Mais je ne lui fis point de quartier sur une quatrième

1. C'est la forme *legisperitus*, jurisconsulte.

division, la plus essentielle, qu'il avait omise, qu'il n'avait point connue, et qui est pourtant la première de toutes, et la règle et la base des trois autres : c'était justement le gouvernement des sauvages, et la liberté ou plutôt la pure loi naturelle sur laquelle il est uniquement fondé. En fait d'intelligence, M. de Montesquieu était un aigle; il avait l'esprit pénétrant et en même temps profond; il voyait au-dessus des astres et jusque dans les souterrains.

Il ne me donna pas la peine de me répéter, il me devina : car voulant un peu l'intriguer, je ne lui parlais depuis un temps, ni même jamais qu'à demi-mot. De tout temps nous avions un langage unique entre nous. Nous n'avions presque pas besoin de nous écrire et de nous parler pour nous entendre. C'était par mon grand respect pour lui, que je n'osais lui parler de rien affirmativement, définitivement; et c'était par sa grande amitié pour moi que, sans fadeur, il me laissait entrevoir les choses obligeantes qu'il avait à me dire à tout propos...

Dans le moment, je rappelle qu'étant allé voir un jour le célèbre Président de Montesquieu, dans les commencements de notre amitié, il y a plus de trente ans, je le trouvai dans une espèce de verve, et tout enthousiasmé de la découverte qu'il venait de faire, disait-il, d'un peuple spécialement conquérant dans l'univers : or ce peuple était les Tartares. Dans ce moment, M. de Montesquieu en était à la dix-huit ou vingt-huitième irruption conquérante, que ce peuple avait faite dans notre triple continent européen, asiatique, africain.

Ce qui causait l'enthousiasme, et faisait la découverte propre et spécifique de l'auteur, était que, prenant la chose dans toute la rigueur, il voulait que ce peuple seul, à l'exclusion de tout autre, grec, romain, mède ou persan, fût créé par la nature ou donné de Dieu même, avec la qualité spécifique et caractéristique de peuple conquérant; ce que, sans nier cela, je fonde ici sur la

vie spécialement tartare, champêtre, campante, pastorale et militaire, que je regarde comme la vie proprement humaine et sociable, selon Dieu et la raison, et nommément selon la foi de l'Église et de Jésus-Christ, dont la propre demeure sera toujours nommée le Tabernacle du Dieu vivant.

Et voilà, je crois, le propre sens du *Deus non in manufactis habitat*. Nos villes seules et nos maisons de pierre de taille peuvent porter le nom de *manufacta*. Une tente, un tabernacle n'est jamais une maison faite, faite pour toujours et pour longtemps. Elle ne tient point à la terre, et pour le moins n'y est-elle pas enracinée, mais toujours à refaire et prête à s'envoler, comme notre vie, au gré du vent et des vrais besoins.

Je n'ai pas d'idée que M. de Montesquieu ait imprimé quelque part son idée de la vie tartare, conquérante d'office, et par privilège spécial de la nature et de Dieu. En tout cas, on trouvera de lui des papiers relatifs, qu'on ne saurait trop tôt imprimer, non plus qu'une infinité de grandes pensées, dont il m'a confié la connaissance, et peut-être le soin de les faire valoir à propos.

Le P. CASTEL.

*L'homme moral opposé à l'homme physique de M. R***.* Toulouse, 1756, p. 98 et 125.

---

## VOLTAIRE

Voici un Voltaire vif, agissant, avec ses tics et ses manies. C'est le prince de Ligne qui l'a croqué pendant un séjour fait à Ferney et tandis que le patriarche ne se déflait pas d'un interlocuteur qui paraissait être de si bonne composition. On croit voir le vieillard en mouvement, trotter menu dans son logis et aborder tous les sujets avec la même agilité, les quitter et les reprendre pour les marquer toujours au coin de son esprit incisif et caustique. Sans doute c'est le Voltaire déjà vieux que nous avons là sous les yeux, mais c'est aussi le Voltaire des

généreuses spéculations humanitaires, de la tolérance et de la liberté, touche-à-tout de génie, qui, en exprimant les idées de son temps, savait les illuminer de sa propre clarté et leur donner cet accent humain qui convainc et qui touche à la fois.

Ce que je pouvais faire de mieux chez M. de Voltaire, c'était de ne pas lui montrer de l'esprit. Je ne lui parlais que pour le faire parler. J'ai été huit jours dans sa maison, et je voudrais me rappeler les choses sublimes, simples, gaies, aimables qui partaient sans cesse de lui; mais en vérité c'est impossible. Je riais ou j'admirais, j'étais toujours dans l'ivresse. Jusqu'à ses torts, ses fausses connaissances, ses engouements, son manque de goût pour les beaux-arts, ses caprices, ses prétentions, ce qu'il ne pouvait pas être et ce qu'il était, tout était charmant, neuf, piquant et imprévu. Il souhaitait de passer pour un homme d'État profond, ou pour un savant, au point de désirer d'être ennuyeux. Il aimait alors la constitution anglaise. Je me souviens que je lui dis : « Monsieur de Voltaire, ajoutez-y comme son soutien l'Océan, sans lequel elle ne durerait pas.

— L'Océan! me dit-il; vous allez me faire faire bien des réflexions là-dessus. » On lui annonça un homme de Genève qui l'ennuyait : « Vite, vite, dit-il, du Tronchin », — c'est-à-dire qu'on le fît passer pour malade. Le Genevois s'en alla. « Que dites-vous de Genève? » me dit-il un jour, sachant que j'y avais été le matin. Je savais que dans ce moment-là il détestait Genève. — « Ville affreuse! » lui répondis-je, quoique cela ne fût pas vrai. Je racontai à M. de Voltaire, devant M^me^ Denis, un trait qui lui était arrivé, croyant que c'était à M^me^ de Graffigni. M. de Ximénès l'avait défiée de lui dire un vers dont il ne lui nommât pas tout de suite l'auteur. Il n'en manqua pas un. M^me^ Denis, pour le prendre en défaut, lui en dit quatre, qu'elle fit sur-le-champ. « Eh bien, monsieur le marquis! de qui cela est-il? — De *la Chercheuse d'esprit*, madame.

— Ah! ah! bravo! bravo! dit M. de Voltaire : pardi, je crois qu'elle fut bien bête. Riez-en donc, ma nièce. » Il était occupé alors à déchirer et paraphraser l'*Histoire de l'Église* par l'ennuyeux abbé de Fleury. « Ce n'est pas une histoire, me dit-il, en en parlant, ce sont des histoires. Il n'y a qu'à Bossuet et à Fléchier que je permette d'être bon chrétien. — Ah! monsieur de Voltaire, lui dis-je, et aussi à quelques révérends pères, dont les enfants vous ont assez joliment élevé. » Il me dit beaucoup de bien d'eux. « Vous venez de Venise? Avez-vous vu le procurateur Pococurante? — Non, lui dis-je, je ne me souviens pas de lui. — Vous n'avez donc pas lu *Candide*? » me dit-il en colère; car il y avait un temps où il aimait toujours le plus un de ses ouvrages. « Pardon, pardon, monsieur de Voltaire, j'étais en distraction; je pensais à l'étonnement que j'éprouvai quand j'entendis chanter la Jérusalem du Tasse aux gondoliers vénitiens. — Comment donc? expliquez-moi cela, je vous prie. — Tels que jadis Ménalque et Mœlibée, ils essayent la voix et la mémoire de leurs camarades, sur le Canal Grande, pendant les belles nuits de l'été. L'un commence en manière de récitatif, et un autre lui répond et continue. Je ne crois pas que les fiacres de Paris savent *la Henriade* par cœur, et ils entonneraient bien mal ses beaux vers, avec leur ton grossier, leur accent ignoble et dur, et leur gosier et leur voix à l'eau-de-vie. — C'est que les Welches sont des barbares, des ennemis de l'harmonie, des gens à vous égorger, monsieur. Voilà le peuple, et nos gens d'esprit en ont tant, qu'ils en mettent jusque dans le titre de leurs ouvrages. Un livre de *l'Esprit*, c'est de l'esprit follet que celui-là. *L'Esprit des Lois*, c'est de l'esprit sur les lois. Je n'ai pas l'honneur de le comprendre. Mais j'entends bien les *Lettres Persanes* : bon ouvrage que celui-là. — Il y a quelques gens de lettres dont vous paraissez faire cas. — Vraiment, il le faut bien : d'Alembert, par exemple, qui faute d'imagination se dit géomètre; Diderot, qui, pour faire croire qu'il

en a, est enflé et déclamateur; et Marmontel, dont, entre nous, la poétique est inintelligible. Ces gens-là diraient que je suis jaloux. Qu'on s'arrange donc sur mon compte. On me croit frondeur, et flatteur à la cour; en ville, trop philosophe; à l'Académie, ennemi des philosophes; l'Antechrist à Rome, pour quelques plaisanteries sur ses abus et quelques gaietés sur le style oriental; précepteur de despotisme au parlement; mauvais Français, pour avoir dit du bien des Anglais; voleur et bienfaiteur des libraires; libertin, pour une Jeanne que mes ennemis ont rendue plus coupable; curieux et complimenteur des gens d'esprit, et intolérant, parce que je prêche la tolérance.

« Avez-vous jamais vu une épigramme ou une chanson de ma façon? C'est là le cachet des méchants. Ces Rousseau m'ont fait donner au diable. J'ai bien commencé avec tous les deux [1]. Je buvais du vin de Champagne avec le premier chez votre père, et votre parent le duc d'Aremberg, où il s'endormait à souper. J'ai été en coquetterie avec le second; et pour avoir dit qu'il me donnait envie de marcher à quatre pattes, me voici chassé de Genève, où il est détesté. »

Il riait d'une bêtise imprévue, d'un misérable jeu de mots, et se permettait aussi quelque bêtise. Il était au comble de la joie en me montrant une lettre du chevalier de Lille, qui venait de lui écrire pour lui reprocher d'avoir mal fait une commission de montre : « Il faut que vous soyez bien bête, monsieur, etc. ». C'est, je crois, à moi qu'il dédia sa plaisanterie tant répétée depuis sur la Corneille; et j'y donnai sujet lorsqu'il me demanda comment je la trouvais : *Nigra*, lui répondis-je, sans être *formosa*. Il ne me fit pas grâce de son père Adam, et me remercia d'avoir donné asile au père Griffet, qu'il aimait beaucoup, ainsi que le père la Neufville, qu'il me recommanda.

1. Jean-Baptiste et Jean-Jacques, avec lesquels Voltaire fut successivement en hostilité

Il me dit un jour : « On prétend que je crève des critiques. Tenez, connaissez-vous celle-ci? Je ne sais où diable cet homme[1], qui ne sait pas l'orthographe et qui force quelquefois la poésie comme un camp, a si bien fait ces quatre vers sur moi :

Candide est un petit vaurien
Qui n'a ni pudeur ni cervelle,
Ah! qu'on le reconnaît bien
Pour le cadet de la Pucelle.

« Vous me paraissez mal avec lui dans ce moment, lui dis-je. C'est querelle d'Allemand et d'amant à la fois. » La petite bêtise le fit sourire : il en disait souvent et aimait à en entendre. On aurait dit qu'il avait quelquefois des tracasseries avec les morts, comme on en a avec les vivants. Sa mobilité les lui faisait aimer, tantôt un peu plus, tantôt un peu moins. Par exemple, alors c'était Fénelon, La Fontaine et Molière qui étaient dans la plus grande faveur.

« Ma nièce, donnons-lui-en du Molière, dit-il à Mme Denis. Allons dans le salon, sans façon, pour les *Femmes Savantes* que nous venons de jouer. » Il fit Trissotin on ne peut pas plus mal, mais s'amusa beaucoup de ce rôle. Mlle Dupuis, belle-sœur de la Corneille, qui jouait Martine, me plaisait infiniment, et me donnait quelquefois des distractions, lorsque ce grand homme parlait. Il n'aimait pas qu'on en eût.

Il ne me prononça pas un mot contre le christianisme ni contre Fréron. — « Je n'aime pas, disait-il, les gens de mauvaise foi, et qui se contredisent. Écrire en forme pour ou contre toutes les religions est d'un fou. Qu'est-ce que c'est que cette *Profession de foi du Vicaire savoyard* de Jean-Jacques, par exemple? » — C'était le moment où il lui en voulait le plus; et dans ce moment même qu'il disait que c'était un monstre, qu'on n'exilait pas un homme comme lui, mais que le

1. Frédéric II.

bannissement était le mot, on lui dit : « Je crois que le voilà qui entre dans votre cour. — Où est-il, le malheureux? s'écria-t-il, qu'il vienne, voilà mes bras ouverts. Il est chassé peut-être de Neuchâtel et des environs. Qu'on me le cherche. Amenez-le-moi; tout ce que j'ai est à lui. » M. de Constant lui demanda, en ma présence, son *Histoire de Russie*. — « Vous êtes fou, dit-il; si vous voulez savoir quelque chose, prenez celle de La Combe : il n'a reçu ni médaille ni fourrures, celui-là. »

Il était mécontent alors du parlement; et quand il rencontrait son âne à la porte du jardin : « Passez, je vous prie, monsieur le Président », disait-il. Ses méprises par vivacité étaient fréquentes et plaisantes. Il prit un accordeur de clavecin de sa nièce pour son cordonnier, et, après quantité de méprises, lorsque cela s'éclaircit : » Ah, mon Dieu, monsieur! un homme à talents. Je vous mettais à mes pieds, c'est moi qui suis aux vôtres. »

Un marchand de chapeaux et de souliers gris entre tout d'un coup dans le salon. M. de Voltaire (qui se méfiait tant des visites, qu'il m'avoua que, de peur que la mienne ne fût ennuyeuse, il avait pris médecine à tout hasard, afin de pouvoir se dire malade) se sauve dans son cabinet. Ce marchand le suivait, en lui disant : « Monsieur, je suis le fils d'une femme pour qui vous avez fait des vers. — Oh! je le crois, j'ai tant fait de vers pour tant de femmes! Bonjour, monsieur. — C'est M^me^ de Fontaine-Martel. — Ah, ah, monsieur, elle était bien belle! Je suis votre serviteur. (Et il était prêt à rentrer dans son cabinet.) — Monsieur, où avez-vous pris ce bon goût qu'on remarque dans ce salon? Votre château, par exemple, est charmant. Est-il bien de vous? (Alors Voltaire revint.) — Oh, oui! de moi, monsieur; j'ai donné tous les dessins. Voyez ce dégagement et cet escalier. Eh bien! — Monsieur, ce qui m'a attiré en Suisse, c'est le plaisir de voir M. de Haller. (M. de Voltaire rentrait dans son cabinet.) Mon-

sieur, monsieur, cela doit vous avoir beaucoup coûté. Quel charmant jardin! — Oh! par exemple, disait M. de Voltaire (en revenant), mon jardinier est une bête; c'est moi, monsieur, qui ai tout fait. — Je le crois. Ce M. de Haller, monsieur, est un grand homme. (M. de Voltaire rentrait.) — Combien de temps faut-il, monsieur, pour bâtir un château à peu près aussi beau que celui-ci? » (M de Voltaire revenait dans le salon.) Sans le faire exprès, ils me jouèrent la plus jolie scène du monde; et M. de Voltaire m'en donna bien d'autres plus comiques encore par ses vivacités, ses humeurs, ses repentirs. Tantôt homme de lettres, et puis seigneur de la cour de Louis XIV, et puis homme de la meilleure compagnie.

Il était comique lorsqu'il faisait le seigneur de village; il parlait à ses manants comme à des ambassadeurs de Rome, ou des princes de la guerre de Troie. Il ennoblissait tout. Voulant demander pourquoi on ne lui donnait jamais du civet à dîner, au lieu de s'en informer tout uniment, il dit à un vieux garde : « Mon ami, ne se fait-il donc plus d'émigration d'animaux de ma terre de Tourney à ma terre de Ferney? »

Il était toujours en souliers gris, bas gris de fer roulés, grande veste de basin, longue jusqu'aux genoux, grande et longue perruque de velours noir. Le dimanche il mettait quelquefois un bel habit mordoré, uni, veste et culotte de même, mais la veste à grandes basques, et galonnée en or, à la bourgogne, galons festonnés et à lames, avec de grandes manchettes à dentelles jusqu'au bout des doigts, car avec cela, disait-il, on a l'air noble. M. de Voltaire était bon pour tous ses alentours, et les faisait rire. Il embellissait tout ce qu'il voyait et tout ce qu'il entendait. Il fit des questions à un officier de mon régiment, qu'il trouva sublime dans ses réponses. « De quelle religion êtes-vous, monsieur? lui demanda-t-il. — Mes parents m'ont fait élever dans la religion catholique. — Grande réponse! dit M. de Voltaire; il ne dit

pas qu'il le soit. » Tout cela paraît ridicule à rapporter et fait pour le rendre ridicule; mais il fallait le voir, animé par sa belle et brillante imagination, distribuant, jetant l'esprit, la saillie à pleines mains, en prêtant à tout le monde, porté à voir et à croire le beau et le bien, abondant dans son sens, y faisant abonder les autres; rapportant tout à ce qu'il écrivait, à ce qu'il pensait; faisant parler et penser ceux qui en étaient capables, donnant des secours à tous les malheureux, bâtissant pour de pauvres familles, et bon homme dans la sienne; bon homme dans son village, bon homme et grand homme tout à la fois, réunion sans laquelle l'on n'est jamais complètement ni l'un ni l'autre : car le génie donne plus d'étendue à la bonté, et la bonté plus de naturel au génie.

Le Prince de LIGNE.

*Pensées et lettres* (dans *Bibliothèque des mémoires pendant le XVIII^e siècle*, publiée par F. Barrière, t. XX, deuxième partie, p. 43).

---

## ROUSSEAU

Jean-Jacques a pris la peine de se raconter lui-même avec complaisance, mais ceci ne saurait être qu'une raison de plus d'invoquer les autres à son sujet. Eux seuls peuvent nous donner l'aspect de sa personne et les travers de son humeur. Malade et hypocondriaque, il ne se rendit pas toujours compte des mobiles auxquels il obéissait et les singularités de sa nature ne pouvaient pas le frapper comme elles frappaient un regard étranger. On le verra décrit ici d'une plume un peu lourde, mais qui paraît sincère et est bienveillante. Les témoignages abondent sur ce personnage fantasque qui sut provoquer à la fois tant de sympathies et tant d'animosités, mais les récits impartiaux sont peu nombreux et c'est pour cela que nous avons accueilli celui qui suit.

J'ai dit qu'il était simple et qu'il tenait du caractère de l'enfance. J'entre un jour chez lui; je le vois hila-

rieux[1], se promenant à grands pas dans sa chambre, et regardant fièrement tout ce qu'elle contenait : « Tout ceci est à moi », me dit-il; il faut noter que ce tout consistait dans un lit de siamoise[2], quelques chaises de paille, une table commune et un secrétaire de bois de noyer. « Comment, lui dis-je, cela ne vous appartenait pas hier? Il y a longtemps que je vous ai vu en possession de tout ce qui est ici. — Oui, monsieur; mais je devais au tapissier, et j'ai fini de le payer ce matin. » Il jouissait de ce petit mobilier avec beaucoup plus de joie réelle que ne fait le riche, qui le plus souvent ignore la moitié des objets qu'il possède.

Une autre fois, je lui vois encore le visage riant et une certaine fierté que je ne lui connaissais pas. Il se lève, se promène, et, frappant des doigts de la main droite sur son gousset, il en fit sonner des écus. « Vous voyez, me dit-il, que j'ai une hernie crurale, mais dont je ne cherche point à me débarrasser. » Il m'apprit ensuite qu'il avait reçu vingt écus pour une partie de copie de musique.

J'ai dit qu'il était bon. Une amie de ma femme, jeune Anglaise, fort jolie, avait depuis longtemps désiré de voir Rousseau. Comme je m'étais fait une loi de ne lui présenter personne, cette envie ne pouvait se satisfaire. Un jour cependant que je devais mener chez lui un de mes enfants, trop jeune pour qu'il le connût encore, car il me les demandait tous les uns après les autres, pour jouir, me disait-il, des vertus de leur mère, la jeune Anglaise était chez moi. Je lui propose de prendre le costume de la bonne et de se charger de l'enfant; elle adopte l'idée avec une joie immodérée; elle prend le tablier et s'empare de l'enfant. Nous arrivons. J'ai dit que cette bonne était jolie, j'ajoute que son extérieur annonçait peu de force. Je voulus

1. Joyeux.

2. Étoffe de coton fort commune.

profiter de la circonstance pour m'amuser à mon tour. Je commandai à la bonne de tenir l'enfant de telle manière, de marcher, de s'asseoir, bien assuré de son obéissance. Rousseau causa avec elle et la plaignit d'être obligée de prendre un état dont les fatigues paraissaient devoir surpasser ses forces. Il engagea Mme Rousseau à la faire goûter; elle fut très bien régalée, et Mme Rousseau me dit le lendemain qu'il avait remarqué avec peine, et surtout avec beaucoup de surprise, que je ne ménageais pas assez la délicatesse de la bonne, et que je lui parlais avec trop de dureté.

Je vois plusieurs de mes lecteurs sourire à ce trait de bonté, et me faire remarquer que la bonne était jolie. Cette circonstance, pour un homme du genre et de l'âge de Rousseau, ne me paraît pas devoir rien changer sur le motif de sa sensibilité; mais je vais y joindre un autre trait.

Bourru à l'excès, lorsqu'il avait sur quelqu'un de ces préventions qui tenaient à la malheureuse corde de ses ennemis, il était extrêmement attentif à ne pas blesser ceux avec lesquels il croyait, du moins pour le moment, pouvoir, sans danger pour lui, suivre les mouvements de son cœur. Il avait cessé depuis longtemps de m'arrêter à dîner; il craignait que je n'en tirasse de fausses conséquences. « Je ne vous prie plus à dîner, me dit-il un jour, parce que ma fortune ne me le permet plus. Quelque peu de dépense que je fisse avec vous, je serais forcé de le prendre sur notre nécessaire. » Je voulus lui répondre, il continua : « Si je vous fais part de ma situation, c'est afin que vous n'attribuiez pas le changement dans ma conduite à votre égard à quelque changement dans mes sentiments. » Souriant ensuite : « J'aime, me dit-il, à boire à mes repas une certaine dose de vin pur. J'avais imaginé de partager également la quantité que je puis me permettre de boire entre mon dîner et mon souper, mais il en résultait que, se trouvant trop

modique, aucun de mes deux repas ne m'offrait ce qui me convient. J'ai pris mon parti, je bois de l'eau à l'un d'eux, et je réserve la totalité de mon vin pour l'autre. »

Combien de choses découvriront dans ce dernier trait mes lecteurs attentifs! Quelle bonté, quelle candeur, et quelle supériorité sur les autres hommes, soit pour prendre son parti sur les événements de la fortune, soit pour savoir les apprécier en n'y voyant rien qui doive être caché. Le blâme universel qu'il a encouru en se refusant aux dons qu'on voulait lui faire prouve seulement que peu de personnes sont en état d'envisager la fortune comme il le faisait. Sachez composer avec elle et boire de l'eau à l'un de vos repas, pour boire votre vin à l'autre, et ce refus ne vous paraîtra plus ni si extravagant ni si orgueilleux, ni même si héroïque. Joignez à cela la réponse qu'il faisait lorsqu'on allait jusqu'à l'interroger sur ce point : « Je suis pauvre, à la vérité ; mais je n'ai pas le cou pelé[1]. »

J'ai dit qu'il était gai. J'ai vingt fois eu l'occasion de remarquer en lui cette qualité qui seule pouvait faire le bonheur de sa vie, mais que la maladie dont il avait apporté le germe en naissant détruisit presque entièrement, pour le rendre le plus malheureux des hommes. Si je n'envisageais, dans ce récit, que ma satisfaction personnelle, avec quelle complaisance je m'arrêterais sur ces anecdotes qui me le retracent dans un état heureux! Mais outre que le cadre que j'ai choisi me force de me restreindre, mes lecteurs trouveraient que je les entretiens trop longtemps de puérilités. Je ne parlerai donc ni de la gaieté de plusieurs de nos petits repas, ni des traits isolés de nos conversations ; je me borne à un seul fait.

Tous mes lecteurs ont entendu parler de l'abominable aventure dont il a été si cruellement la victime

1. Allusion à la fable de La Fontaine, *le Loup et le Chien* (liv. I, fable 6).

à la butte de Mesnil-Montant. Il fut rencontré par le chien danois de Saint-Fargeau, qui, voulant rejoindre le carrosse de son maître, avait dans sa course la vitesse d'une balle de fusil. Il passe entre les jambes du malheureux Rousseau, qui tomba le visage sur le pavé, sans avoir eu le temps de se garantir avec ses mains. La chute fut d'autant plus malheureuse qu'il descendait la butte et conséquemment qu'il tomba de plus que de sa hauteur. Je cours chez lui le lendemain matin. En entrant je fus saisi d'une odeur de fièvre véritablement effrayante. Il était dans son lit. Je l'aborde; jamais sa figure ne sortira de ma mémoire. Outre l'enflure de toutes les parties de son visage, qui, comme l'on sait, en change si fort le caractère, il avait fait coller de petites bandes de papier sur les blessures de ses lèvres; ces blessures étaient en long, de façon que ces bandes allaient du nez au menton. Mon effroi fut proportionné à l'horreur de ce spectacle. Après m'avoir rendu compte de l'accident, je vis avec grand plaisir qu'il excusait le chien; ce qu'il n'eût pas fait, sans doute, s'il eût été question d'un homme : il aurait vu infailliblement dans cet homme un ennemi qui, depuis longtemps, méditait ce mauvais coup; il ne vit dans le chien qu'un chien « qui, me dit-il, a cherché à prendre la direction propre à m'éviter; mais, voulant aussi agir de mon côté, je l'ai contrarié : il faisait mieux que moi, et j'en suis puni ».

J'observerai, car cela est nécessaire pour le but que je me propose, qu'il n'était pas possible de se trouver dans un état plus affligeant et plus dangereux, puisque la fièvre attestait que la chute avait causé dans toute la machine un ébranlement général; mais l'accident était, comme je l'ai dit, causé par un chien; il n'y avait pas moyen de lui prêter des vues malfaisantes et des projets médités : dans cet état, Rousseau restait ce que naturellement il était, lorsque la corde de ses ennemis n'était point en vibration. Jamais, de mon côté, je ne fus moins disposé à rire. Jamais Rousseau

n'avait eu plus de raison de s'affliger; cependant le cours de la conversation nous amena tous deux à des propos si gais, que le malheureux, dont le rire rouvrait toutes les plaies couvertes par les petites bandes de papier, me demanda grâce, mais avec des instances réitérées. J'en sentis moi-même et l'importance et la nécessité, et tous cessa par ma retraite.

Sa timidité était excessive, et je l'ai vu souvent dans ce cas avec des enfants de neuf à dix ans, qui, timides eux-mêmes, se trouvaient devant lui dans un état de réserve. Je ne me livrerai point au plaisir que j'aurais d'en citer quelques traits; car mes lecteurs, qui n'ont pas vécu avec lui, ne peuvent y mettre le même intérêt que j'y mets. Il faut pourtant citer, car il ne s'agit pas ici de mon opinion sur son sujet, mais de mettre le lecteur à portée de déterminer la sienne. Sa timidité était infiniment plus marquante, lorsqu'il s'agissait d'être seul en avant et de chanter, par exemple, les morceaux de sa composition qu'il voulait faire entendre.

On a déjà été à portée de remarquer qu'il mettait une grande importance à ses déterminations, lorsqu'il les avait manifestées. Quelque peu de conséquence qu'elles eussent dans leur objet, il y voyait toujours un engagement pris avec lui-même, auquel il ne devait pas plus manquer que s'il l'avait pris avec un autre : cela me paraît devoir être considéré chez lui comme un trait de caractère....

Je quitte à regret le temps où Rousseau, quoique soumis aux effets de sa maladie, jouissait cependant d'intervalles assez longs pendant lesquels son caractère primitif n'était point entièrement dénaturé. Nous allons le voir, plus soupçonneux que jamais, chercher et trouver, dans les circonstances qui en paraissaient les moins susceptibles, les occasions de réaliser les fantômes dont on pouvait le dire obsédé. Sa sagacité, si dans ce sens je puis me servir de cette expression, était telle qu'elle lui fournissait des arguments réelle-

ment capables de lui en imposer. Il partait toujours d'un principe, fruit de son imagination blessée, principe qu'il ne pouvait examiner sensément; mais les conséquences qu'il en tirait étaient toutes dans les règles de la plus saine logique, de façon qu'on ne pouvait qu'être infiniment étonné de le voir, sur le même fait, si sage ensemble et si fou.

Pour en donner une juste idée, je dirai qu'il m'a réalisé l'existence possible de Don Quichotte, avec lequel je lui trouve une grande conformité. Chez tous deux se trouve une corde sensible. Cette corde en vibration amène chez l'un les idées de chevalerie errantes et toutes les extravagances qu'elle traîne après elle; chez l'autre, cette corde résonnait ennemis, conspirations, coalition générale, vastes plans pour le perdre, etc. Chez tous deux, cette corde en repos laisse à leur esprit toute sa liberté. Les faits qui vont suivre en donneront, je crois, la preuve évidente.

Mais, avant que d'y passer, je remarquerai que, si le nombre des gens avec lesquels cette maladie l'a brouillé a été grand, c'est parce que, de leur côté, ceux qui l'ont recherché, trop occupés d'eux mêmes et des motifs qui les avaient amenés chez lui, n'ont ni vu ni voulu voir son véritable état, ou, du moins, qu'ils n'ont pas voulu y avoir égard, parce qu'ils n'avaient pas pour lui un attachement réel. S'il m'est permis de me citer, c'est mon attachement pour sa personne, attachement qui s'est accru à mesure que je me suis aperçu combien il était à plaindre; c'est lui qui machinalement m'a fait prendre les moyens de me conserver avec lui. Je n'ai pas été le seul dans ce cas. Je suis témoin qu'il a conservé, toute sa vie, pour une mère de famille que sa modestie m'empêche de nommer, mais que ses vertus feront reconnaître cependant de tous ceux qui ont eu avec elle quelques relations, une bienveillance soutenue, mêlée d'un respect sincère; et c'est sans doute par la même cause. Il l'avait connue jeune fille, et lui avait donné à cette

époque des soins personnels. Son mariage n'a rompu ni ses liens ni ses rapports avec lui. Plus occupée de jouir et de profiter de cette connaissance que de s'en prévaloir, elle le voyait rarement. Elle étudiait dans le silence les maximes qu'elle puisait dans ses ouvrages, pour connaître ses devoirs et régler sa conduite, relativement à l'éducation de sa nombreuse famille. Ses succès dans ce genre ne furent point ignorés de Rousseau, qui ne la perdait point de vue; ils lui étaient agréables, et souvent il m'entretenait de l'estime qu'il conservait pour elle.

J'ai annoncé que les symptômes de sa maladie allaient toujours croissant et qu'il n'y avait plus rien qui ne pût être matière à soupçons; en voici la preuve.

Je lui avais présenté Gluck [1], après lui avoir demandé si sa visite ne lui serait point désagréable. Longtemps Gluck, qu'il estimait et dont il admirait le génie, fut reçu chez lui comme il méritait de l'être. Un jour cependant, sans que rien pût faire prévoir à Gluck cette boutade, il lui observa qu'il était fâché de lui voir monter, à son âge, quatre étages, et insista pour le prier de s'en dispenser à l'avenir. Le pauvre Gluck en pleurait encore le lendemain. Sous le prétexte que je devais personnellement me ressentir de ses procédés à l'égard de M. Gluck, puisque je l'avais introduit chez lui, je lui demandai ses griefs. « Croyez-vous, me dit-il, que M. Gluck qui a toujours travaillé sur la langue italienne, langue si favorable à la musique, l'ait abandonnée pour la langue française, qui en tout point lui résiste, uniquement pour vaincre une difficulté? Ne voyez-vous pas que j'ai avancé qu'il était impossible de faire de bonne musique sur la langue française, et qu'il n'a pris ce parti que pour me donner un démenti? » C'est d'après ces observations, qu'il regardait comme une démonstration, qu'il s'est permis de l'éloigner de chez lui.

1. Le grand musicien, l'auteur d'*Alceste*, d'*Iphigénie* et d'*Armide* (1714-1787).

Il me demande, un jour, le prix des pois à la halle; je n'en savais rien. Il fit la même question à quelqu'un qui entra et qui le lui dit. « Eh bien! me dit-il, voyez la profondeur des machinations de mes ennemis; ils emploient pour me cerner de toutes parts plus d'idées qu'il n'en faudrait pour gouverner l'Europe; je ne paie, moi, les petits pois que tant : expliquez-moi, si vous le pouvez, cette préférence. »

On donna *le Devin du village*, qui depuis très longtemps n'avait pas été représenté. Je vais le lendemain chez lui, et, croyant le flatter, je lui rends compte des applaudissements qu'il a reçus et de l'enthousiasme avec lequel il a été écouté. Je vois un homme qui rougit de colère. « Ne se lasseront-ils point, me dit-il, de me persécuter? » Je ne pouvais comprendre pourquoi des applaudissements étaient des persécutions, moins encore par quel raisonnement on pouvait en venir à cette conséquence. « Il est tout simple, me dit-il, qu'avec votre bonne foi vous ne voyez dans des applaudissements que des applaudissements; vous ignorez combien mes ennemis sont adroits et ardents pour me perdre. D'abord ils ont dit du mal de cet opéra; mais, voyant le public obstiné à s'y plaire, ils ont dit que je l'avais volé : alors vous sentez qu'il leur importait de le louer pour grossir d'autant plus le vol. Ils persévèrent aujourd'hui dans le même esprit. »

On voit que non seulement les soupçons se multiplient, que tout leur sert d'aliment, jusqu'aux circonstances qui en paraissent les plus éloignées; mais on doit remarquer aussi que les raisonnements sur lesquels ils se sont appuyés prennent un caractère de véritable folie : c'est ce qui me reste à prouver.

Depuis longtemps je m'apercevais d'un changement frappant dans son physique : je le voyais souvent dans un état de convulsion qui rendait son visage méconnaissable, et surtout l'expression de sa figure réellement effrayante. Dans cet état, ses regards semblaient embrasser la totalité de l'espace et ses yeux parais-

saient voir tout à la fois; ils ne voyaient rien. Il se retournait sur sa chaise et passait le bras par-dessus le dossier. Ce bras, ainsi suspendu, avait un mouvement accéléré comme celui du balancier d'une pendule; et je fis cette remarque plus de quarante ans avant sa mort, de façon que j'ai eu tout le temps de l'observer. Lorsque je lui voyais prendre cette posture à mon arrivée, j'avais le cœur ulcéré, et je m'attendais aux propos les plus extravagants; jamais je n'ai été trompé dans mon attente.

CORANCEZ.

*De J.-J. Rousseau* (dans *Bibliothèque des Mémoires pendant le XVIIIe siècle*, par Barrière et de Lescure, nouvelle série, t. XXXVII, p. 273 et 283).

---

## DIDEROT

Après Voltaire ondoyant et agile, après Rousseau éloquent et fantasque, voici Diderot généreux et paradoxal. Nous avons recueilli deux courts témoignages sur son caractère et l'un et l'autre reproduisent, — nous dirions presque sténographient, — les propos de sa conversation débridée. On y saisit l'homme dans la fougue de ses idées et de ses projets, dans la fièvre continuelle de son esprit. Homme à combinaisons, à chimères plus ou moins réalisables, il les expose, les raconte, les anime avec une complaisance qui ne se lasse point et que quelques auditeurs ont eu bien raison de noter.

Il y a quelque temps qu'il m'a pris, comme à tant d'autres, le besoin de mettre du noir sur du blanc, ce qu'on appelle faire un livre. Je cherchai la solitude pour mieux recueillir et méditer toutes mes rêveries. Un ami me prêta un appartement dans une maison charmante [1] et dans une campagne qui pouvait rendre poète ou philosophe celui qui était fait pour en sentir les beautés. A peine j'y suis que j'apprends que M. Diderot couche à côté de moi, dans un appartement

1. C'était à la Chevrette, chez Mme d'Epinay.

de la même maison. Je n'exagère rien, le cœur me battit avec violence, et j'oubliai tous mes projets de prose et de vers pour ne songer plus qu'à voir le grand homme dont j'avais tant de fois admiré le génie. J'entre, avec le jour, dans son appartement, et il ne paraît pas plus surpris de me voir que de revoir le jour. Il m'épargne la peine de lui balbutier gauchement le motif de ma visite. Il le devine apparemment au grand air d'admiration dont je devais être tout saisi. Il m'épargne également les longs détours d'une conversation qu'il fallait absolument amener aux vers et à la prose. A peine il en est question, il se lève, ses yeux se fixent sur moi, et il est très clair qu'il ne me voit plus du tout. Il commence à parler, mais d'abord si bas et si vite, que, quoique je sois auprès de lui, quoique je le touche, j'ai peine à l'entendre et à le suivre. Je vois dans l'instant que tout mon rôle dans cette scène doit se borner à l'admirer en silence : et ce parti ne me coûte pas à prendre. Peu à peu sa voix s'élève et devient distincte et sonore; il était d'abord presque immobile; ses gestes deviennent fréquents et animés. Il ne m'a jamais vu que dans ce moment; et lorsque nous sommes debout, il m'environne de ses bras; lorsque nous sommes assis, il frappe sur ma cuisse comme si elle était à lui. Si les liaisons rapides et légères de son discours amènent le mot de lois, il me fait un plan de législation; si elles amènent le mot théâtre, il me donne à choisir entre cinq ou six plans de drames et de tragédies. A propos des tableaux qu'il est nécessaire de mettre sur le théâtre, où l'on doit voir des scènes et non pas entendre des dialogues, il se rappelle que Tacite est le plus grand peintre de l'antiquité et il me récite ou me traduit les *Annales* et les *Histoires*. Mais combien il est affreux que les barbares aient enseveli sous les ruines des chefs-d'œuvre de l'architecture un si grand nombre de chefs-d'œuvre de Tacite! Là-dessus il s'attendrit sur la perte de tant de beautés qu'il regrette et qu'il pleure comme s'il les

avait connues; du moins encore si les monuments qu'on a déterrés dans les fouilles d'Herculanum pouvaient dérouler quelques livres des *Histoires* ou des *Annales*! et cette espérance le transporte de joie. Mais combien de fois des mains ignorantes ont détruit, en les rendant au jour, des chefs-d'œuvre qui se conservaient dans les tombeaux? Et là-dessus il disserte comme un ingénieur italien sur les moyens de faire des fouilles d'une manière prudente et heureuse. Promenant alors son imagination sur les ruines de l'antique Italie, il se rappelle comment les arts, le goût et la politesse d'Athènes avaient adouci les vertus terribles des conquérants du monde. Il se transporte aux jours heureux des Lelius et des Scipions, où même les nations vaincues assistaient avec plaisir aux triomphes des victoires qu'on avait remportées sur elles. Il me joue une scène entière de Térence; il chante presque plusieurs chansons d'Horace. Il finit enfin par me chanter réellement une chanson pleine de grâce et d'esprit, qu'il a faite lui-même en impromptu dans un souper et par me réciter une comédie très agréable dont il a fait imprimer un seul exemplaire pour s'épargner la peine de la copier. Beaucoup de monde entre alors dans son appartement. Le bruit des chaises qu'on avance et qu'on recule le fait sortir de son enthousiasme et de son monologue. Il me distingue au milieu de la compagnie et il vient à moi comme à quelqu'un que l'on retrouve après l'avoir vu autrefois avec plaisir. Il se souvient encore que nous avons dit ensemble des choses très intéressantes sur les lois, sur les drames et sur l'histoire; il a connu qu'il y avait beaucoup à gagner dans ma conversation. Il m'engage à cultiver une liaison dont il a senti tout le prix. En nous séparant, il me donne deux baisers sur le front et arrache sa main de la mienne avec une douleur véritable.

GARAT.

(Cité dans les *Œuvres complètes* de Diderot, édition Assezat et M. Tourneux, t. I, p. XXI).

« Je me trouvai[1] avec un prince russe, aussi agréable par son esprit que par la douce sensibilité de son âme. La nature ne lui a rien refusé de ce qui fait les grands hommes... J'étais vêtu, comme vous me voyez, avec un habit brun; j'avais une perruque fort simple, du linge uni, un bâton à la main.... J'étais dans tout mon costume.

« Les gens de lettres, me dit-il, sont-ils bien récompensés en France... — J'ai travaillé toute ma vie, j'ai fait l'*Encyclopédie* et *le Fils naturel*; je n'ai pas un sol... J'ai une fille déjà grande; elle est d'une jolie figure. Je lui ai donné des talents et les connaissances que ma fortune a pu comporter. Son âge me fait penser à l'établir. Je serai obligé de vendre ma bibliothèque pour lui faire une dot. Je me séparerai avec peine de mes livres. Il faut un état à ma fille; je sacrifierai tout pour y réussir.

« Le prince russe écouta ce récit; il en fut ému... Il écrivit à l'impératrice de Russie : « Il y a en France un homme de lettres qui a acquis beaucoup de célébrité; il est si pauvre, si pauvre, qu'il est obligé de vendre ses livres pour marier sa fille qui est fort jolie. » L'impératrice aime à faire le bien. Voyez la délicatesse qu'elle y met.

« Le prince russe vint un jour s'informer du prix de ma bibliothèque. Je la portai à 15 000 livres. Une heure après, on m'apporta cette somme. Je me disposais à me séparer pour jamais de mes livres. « Non, me dit-il, cela ne sera pas. L'impératrice, ma souveraine, vous prie d'être son bibliothécaire en France; elle souhaite même que vous acceptiez à ce titre une pension de 1 000 livres. Elle ne veut pas que vous employiez rien de cette somme à augmenter la bibliothèque qu'elle vous confie. » J'acceptai la pension.

« J'écrivis à l'impératrice de Russie une lettre de

1. C'est Diderot lui-même qui parle et dont les propos sont reproduits tels quels par son auditeur.

remerciement; j'en reçus de nouveaux témoignages de sa protection.

« Un an se passa... je ne fus point payé. Six mois s'écoulèrent encore... Je me crus tout à fait oublié. Enfin je reçus une lettre de l'impératrice elle-même... Elle s'excusait d'avoir oublié de me faire payer les 1 000 livres de ma pension. « Comme je ne veux pas que vous essuyiez jamais un pareil retard, j'ai donné ordre qu'on vous les payât cinquante années d'avance. » Ce sont ses paroles. On m'apporta 50 000 livres. On les mit là, là, là [1].

« N'est-il pas vrai (me disiez-vous) que l'histoire n'offre aucun exemple d'une pareille munificence? — Vous avez raison; mais avouez qu'il n'y a jamais eu que vous parmi les gens de lettres qui ayez su tirer un aussi bon parti de l'affectation avec laquelle vous répétez sans cesse que vous n'avez pas un sol? — Entre nous (me disiez-vous), cela est vrai. J'ai gagné plus de 200 000 livres avec les libraires de l'Europe... A propos, êtes-vous en voiture? — Oui. — Où allez-vous? — Rue Saint-Honoré. — Voulez-vous me jeter chez M. Le Pot d'Auteuil [2]? Je vais y placer quelques rouleaux de louis dont je suis chargé. — Très volontiers. » Je vous y conduisis. En courant les rues, vous me disiez : « L'impératrice de Russie est une grande princesse. Comme elle donne! Mais si je n'avais pas dit que j'étais un misérable, on ne m'aurait pas payé 65 000 livres pour une bibliothèque qui valait tout au plus 2 000 écus... Les grands hommes ne font le bien que comme on a l'esprit de le leur faire faire. C'est un talent de savoir les tromper pour une si bonne fin. »

LUNEAU DE BOISJERMAIN.

(Cité dans les *Œuvres complètes* de Diderot, éd. Assézat et Tourneux, t. XX, p. 134.)

1. Diderot montrait l'endroit de sa bibliothèque auquel il faisait allusion.

2. C'était un notaire.

## BUFFON

Le contraste ne saurait être plus complet qu'entre le tumultueux Diderot et le grave Buffon, dont l'esprit d'ordre, la pondération sont les traits dominants du caractère. Nous allons le voir, vieilli mais non abattu, dans ce domaine de Montbard, en Bourgogne, où il passa la plus grande partie de sa vie et composa la plupart de ses ouvrages. On le retrouve tout entier dans le malicieux portrait qu'en a tracé Hérault de Séchelles, avec les habitudes de sa personne et celles de son esprit, son impassibilité et sa méthode.

Je vis une belle figure, noble et calme. Malgré son âge de soixante-dix-huit ans, on ne lui en donnerait que soixante; et ce qu'il y a de plus singulier, c'est que, venant de passer seize nuits sans fermer l'œil et dans des souffrances inouïes qui duraient encore, il était frais comme un enfant et tranquille comme en santé. On m'assura que tel était son caractère; toute sa vie, il s'est efforcé de paraître supérieur à ses propres affections. Jamais d'humeur, jamais d'impatience. Son buste, par Houdon [1], est celui qui me paraît le plus ressemblant; mais le sculpteur n'a pu rendre sur la pierre ces sourcils noirs qui ombragent des yeux noirs, très actifs sous de beaux cheveux blancs. Il était frisé lorsque je le vis, quoiqu'il fût malade; c'est là une de ses manies, et il en convient. Il se fait mettre tous les jours des papillotes, qu'on lui passe au fer plutôt deux fois qu'une; du moins, autrefois, après s'être fait friser le matin, il lui arrivait très souvent de se faire encore friser pour souper. On le coiffe à cinq petites boucles flottantes; ses cheveux, attachés par derrière, pendaient au milieu de son dos. Il avait une robe de chambre jaune, parsemée de raies blanches et de fleurs bleues. Il me fit asseoir, me parla de son état, me fit des compliments sur le peu d'indulgence dont il prétendit que le public me favorisait,

1. Qui se trouve maintenant au musée de Dijon.

sur l'éloquence, sur les discours oratoires. Pour moi, je l'entretenais de sa gloire, et ne me lassais point d'observer ses traits. La conversation étant tombée sur le bonheur de connaître jeune l'état auquel on se destine, il me récita sur-le-champ deux pages qu'il avait composées sur ce sujet dans un de ses ouvrages. Sa manière de réciter est infiniment simple et commune, le ton d'un bonhomme, nul apprêt, levant tantôt une main, tantôt une autre, disant comme les choses lui viennent, mêlant seulement quelques réflexions. Sa voix est assez forte pour son âge : elle est d'une extrême familiarité ; et, en général, quand il parle, ses yeux ne fixent rien ; ils errent au hasard, soit parce qu'il a la vue basse, soit plutôt parce que c'est sa manière. Ses mots favoris sont : *tout ça*, et *pardieu*, qui reviennent continuellement. Sa conversation paraît n'avoir rien de saillant, mais, quand on y fait attention, on remarque qu'il parle bien, qu'il y a même des choses très bien exprimées, et que de temps en temps il y sème des vues intéressantes...

Il termina notre première entrevue, parce que ses douleurs de pierre lui reprirent. Il m'ajouta que son fils allait me mener partout, et me ferait voir les jardins et la colonne. Le jeune comte de Buffon me conduisit d'abord dans toute la maison, qui est très bien tenue, fort bien meublée : on y compte douze appartements complets ; mais elle est bâtie sans régularité, et, quoique ce défaut dût la rendre plutôt commode que belle, elle a encore de la beauté. De la maison nous parcourûmes les jardins, qui s'élèvent au-dessus. Ils sont composés de treize terrasses, aussi irrégulières dans leur genre que la maison, mais d'où l'on découvre une vue immense, de magnifiques aspects, des prairies coupées par des rivières, des vignobles, des coteaux brillants de culture, et toute la ville de Montbard[1] ;

1. Actuellement chef-lieu de canton de l'arrondissement de Semur dans la Côte-d'Or. La maison de Buffon est devenue propriété municipale : c'est maintenant une école, et le parc une promenade publique.

ces jardins sont mêlés de plantations, de quinconces, de pins, de platanes, de sycomores, de charmilles, et toujours des fleurs parmi les arbres. Je vis de grandes volières où Buffon élevait des oiseaux étrangers qu'il voulait étudier et décrire. Je vis aussi la place d'une fosse qu'il avait comblée, et où il avait nourri des lions et des ours. Je vis enfin ce que j'avais tant désiré de connaître, le cabinet où travaille ce grand homme : il est dans un pavillon que l'on nomme la tour Saint-Louis. On monte un escalier : on entre par une porte verte à deux battants; mais on est fort étonné de voir la simplicité du laboratoire. Sous une voûte assez haute, à peu près semblable aux voûtes des églises et des anciennes chapelles, dont les murailles sont peintes en vert, il a fait porter un mauvais secrétaire de bois au milieu de la salle, qui est carrelée, et devant le secrétaire est un fauteuil : voilà tout. Pas un livre, pas un papier; mais ne trouvez-vous pas que cette nudité a quelque chose de frappant? On la revêt des belles pages de Buffon, de la magnificence de son style et de l'admiration qu'il inspire. Cependant ce n'est pas là le cabinet où il a le plus travaillé : il n'y va guère que dans la grande chaleur de l'été, parce que l'endroit est extrêmement froid. Il est un autre sanctuaire où il a composé presque tous ses ouvrages, *le Berceau de l'Histoire naturelle*, comme disait le prince Henri [1], qui voulut l'aller voir, et où J.-J. Rousseau se mit à genoux et baisa le seuil de la porte. J'en parlai à M. de Buffon. « Oui, me dit-il, Rousseau y fit un hommage. » Ce cabinet a, comme le premier, une porte ouverte à deux battants. Il y a intérieurement un paravent de chaque côté de la porte. Le cabinet est carrelé, boisé et tapissé des images des oiseaux et de quelques quadrupèdes de l'*Histoire naturelle*. On y trouve un canapé, quelques chaises antiques couvertes de cuir noir, une table sur laquelle sont des manuscrits, une petite table noire :

1. Henri de Prusse, frère cadet du Grand Frédéric.

voilà tous les meubles. Le secrétaire où il travaille est dans le fond de l'appartement auprès de la cheminée. C'est une pièce grossière de bois de noyer. Il était ouvert; on ne voyait que le manuscrit dont Buffon s'occupait alors : c'était un *Traité de l'aimant*. A côté était sa plume; au-dessus du secrétaire était un bonnet de soie grise dont il se couvre. En face, le fauteuil où il s'assied, antique et mauvais fauteuil sur lequel est jetée une robe de chambre rouge à raies blanches. Devant lui, sur la muraille, la gravure de Newton. Là Buffon a passé la plus grande et la plus belle portion de sa vie. Là ont été enfantés presque tous ses ouvrages. En effet, il a beaucoup habité Montbard, et il y restait huit mois de l'année : c'est ainsi qu'il a vécu pendant plus de quarante ans. Il allait passer quatre mois à Paris, pour expédier ses affaires et celles du Jardin du Roi, et venait se jeter dans l'étude. Il m'a dit lui-même que c'était son plus grand plaisir, son goût dominant, joint à une passion extrême pour la gloire.

Son exemple et ses discours n'ont confirmé que qui veut la gloire passionnément finit par l'obtenir, ou du moins en approche de bien près. Mais il faut vouloir, et non pas une fois; il faut vouloir tous les jours. J'ai ouï dire qu'un homme qui a été maréchal de France et grand général se promenait tous les matins un quart d'heure dans sa chambre, et qu'il employait ce temps à se dire à lui-même : « Je veux être maréchal de France et grand général. » M. de Buffon me dit à ce sujet un mot bien frappant, un de ces mots capables de produire un homme tout entier : « Le génie n'est qu'une plus grande aptitude à la patience ». Il suffit en effet d'avoir reçu cette qualité de la nature : avec elle on regarde longtemps les objets, et l'on parvient à les pénétrer. Cela revient au mot de Newton. On disait à ce dernier : « Comment avez-vous fait tant de découvertes? — En cherchant toujours, répondit-il, et cherchant patiemment. » Remarquez que le mot patience doit s'appliquer à tout : patience pour chercher son

objet, patience pour résister à tout ce qui s'en écarte, patience pour souffrir tout ce qui accablerait un homme ordinaire...

Voici maintenant comme il distribuait sa journée, et on peut même dire comme il la distribue encore. A cinq heures il se lève, s'habille, se coiffe, dicte ses lettres, règle ses affaires. A six heures il monte à son cabinet, qui est à l'extrémité de ses jardins, ce qui fait presque un demi-quart de lieue, et la distance est d'autant plus pénible qu'il faut toujours ouvrir des grilles et monter de terrasses en terrasses. Là, ou il écrit dans son cabinet, ou il se promène dans les allées qui l'environnent. Défense à qui que ce soit de l'approcher : il renverrait celui de ses gens qui viendrait le troubler. Sa manière est de relire souvent ce qu'il a fait, de le laisser dormir pendant quelques jours ou pendant quelque temps. « Il importe, me disait-il, de ne pas se presser : on revoit alors les objets avec des yeux plus frais, et l'on y ajoute ou l'on y change toujours. » Il écrit d'abord; quand son manuscrit est trop chargé de ratures, il le donne à copier à son secrétaire jusqu'à ce qu'il en soit content. C'est ainsi qu'il a avoué au théologal de Semur, homme d'esprit et son ami, qu'il avait écrit dix-huit fois ses *Époques de la Nature*, ouvrage qu'il méditait depuis cinquante ans. Je ne dois pas oublier de dire que M. de Buffon, qui a beaucoup d'ordre, a placé ainsi son cabinet loin de sa maison, non seulement pour n'être pas distrait, mais parce qu'il aime à séparer ses travaux de ses affaires. « Je brûle tout, me disait-il; on ne trouvera pas un papier quand je mourrai. J'ai pris ce parti-là en considérant qu'autrement je ne m'en tirerais jamais. On s'ensevelirait sous ses papiers. » Il ne conserve que les vers à sa louange, dont j'aurai occasion de parler dans un moment. Aussi, dans sa chambre à coucher, on ne trouve que son lit, qui est, comme la tapisserie, de satin blanc, avec un dessin de fleurs. Auprès de la cheminée est un secrétaire, où l'on ne voit, auprès du

tiroir d'en haut, qu'un livre, qui est apparemment son livre de pensées. Auprès de son secrétaire, qui est toujours ouvert, est le fauteuil sur lequel il est toujours assis, et dans un coin de la chambre est une petite table noire pour son copiste.

Il ne prend la plume que lorsqu'il a longtemps médité son sujet, et, encore une fois, n'a guère d'autre papier que celui sur lequel il écrit. Cet ordre de papiers est plus nécessaire qu'on ne croit...

A neuf heures, on lui apporte à déjeuner dans son cabinet, où quelquefois il le prend en s'habillant. Ce déjeuner est composé de deux verres de vin et d'un morceau de pain; il travaille ensuite jusqu'à une ou deux heures. Il revient alors dans sa maison. Il dîne, il aime à dîner longtemps; c'est à dîner qu'il met son esprit et son génie de côté; là il s'abandonne à toutes les gaietés, à toutes les folies qui lui passent par la tête. Son grand plaisir est de dire des polissonneries, d'autant plus plaisantes qu'il reste toujours dans le calme de son caractère; que son rire, sa vieillesse, forment un contraste piquant avec le sérieux et la gravité qui lui sont naturels, et ces plaisanteries sont souvent si fortes que les femmes sont obligées de déserter. En général, la conversation de Buffon est très négligée. On le lui a dit, et il a répondu que c'était le moment de son repos, et qu'il importait peu que ses paroles fussent soignées ou non. Ce n'est pas qu'il ne dise d'excellentes choses quand on le met sur l'article du style ou sur l'histoire naturelle; il est encore très intéressant lorsqu'il parle de lui : il en parle souvent avec de grands éloges. Pour moi, qui ai été témoin de ses discours, je vous assure que, loin d'être choqué, j'y trouve du plaisir. Ce n'est point orgueil, ce n'est point vanité : c'est sa conscience que l'on entend; il se sent, et se rend justice. Consentons donc quelquefois d'avoir de grands hommes à ce prix. Tout homme qui n'aurait pas le sentiment de ses forces ne serait pas fort. N'exigeons pas des êtres supérieurs une modestie qui ne

pourrait être que fausse. Il y a peut-être plus d'esprit et d'adresse à cacher, à voiler son mérite; il y a plus de bonhomie et d'intérêt à le montrer.

Au reste, il ne se loue pas, il se juge; il se juge comme le jugera la postérité, avec cette différence qu'un auteur a plus que qui que ce soit le secret de ses productions. Il me disait : « J'apprends tous les jours à écrire : il y a dans mes derniers ouvrages infiniment plus de perfection que dans les premiers. Souvent je me fais relire mes ouvrages, et je trouve alors des idées que je changerais ou auxquelles j'ajouterais. Il est d'autres morceaux que je ne ferais pas mieux. »

Cette bonne foi a quelque chose de précieux, d'original, d'antique et de séduisant. On peut d'ailleurs s'en rapporter à M. de Buffon : personne n'est plus sévère que lui sur le style, sur la précision des idées, qu'il regarde comme le premier caractère du grand écrivain, sur la justesse et la correspondance exacte des contrastes que les idées demandent entre elles pour se faire valoir, ou des développements qu'elles exigent pour le manifester. Je lui ai entendu discuter des pages entières avec une raison, un sens admirables, mais en même temps avec un sens inexorable. « J'ai été obligé, me disait-il, de prendre tous les tons dans mon ouvrage : il importe de savoir à quel degré de l'échelle il faut monter. » Par une suite naturelle, il exige dans un auteur de la bonne foi, de la bienséance dans la suite de ses opinions, et surtout qu'il soit conséquent. Il ne pardonne pas à Rousseau ses contradictions. Ainsi l'on peut dire qu'il calcule sa phrase et sa pensée comme il calcule tout, qualité remarquable qui a pu naître de ses connaissances dans les mathématiques et de l'habitude de les expliquer. Il m'a dit qu'il les avait étudiées avec soin et de bonne heure; d'abord dans les écrits d'Euclide, et ensuite dans ceux du marquis de l'Hôpital [1].

1. Un des géomètres les plus savants du XVII^e siècle et qui, bien que mort à quarante-trois ans, eut le temps de faire des travaux très remarquables sur le calcul différentiel (1661-1704).

A vingt ans, il avait découvert le binôme de Newton, sans savoir qu'il eût été découvert par Newton, et cet homme vain ne l'a imprimé nulle part. J'étais bien aise d'en savoir la raison : « C'est, me répondit-il, que personne n'est obligé de m'en croire. » Il y a donc cette différence entre sa vanité et celle des autres que la sienne a fait ses preuves, si l'on peut s'exprimer ainsi. Cette différence vient de la trempe de son âme, âme droite, qui veut partout la bonne foi, et proscrit l'inconséquence...

Il me reste à terminer la journée de M. de Buffon. Après son dîner, il ne s'embarrasse guère de ceux qui habitent son château, ou des étrangers qui sont venus le voir. Il s'en va dormir une demi-heure dans sa chambre, puis il fait un tour de promenade, toujours seul, et à cinq heures il retourne à son cabinet se remettre à l'étude jusqu'à sept heures; alors il revient au salon, fait lire ses ouvrages, les explique, les admire, se plaît à corriger les productions qu'on lui présente, et sur lesquelles on le consulte, telle a été sa vie pendant cinquante ans. Il disait à quelqu'un qui s'étonnait de sa renommée : « J'ai passé cinquante ans à mon bureau. » A neuf heures du soir il va se coucher, et ne soupe jamais; cet infatigable écrivain menait encore cette vie laborieuse jusqu'au moment où je suis arrivé à Montbard, c'est-à-dire à soixante-dix-huit ans; mais de vives douleurs de pierre lui étant survenues, il a été obligé de suspendre ses travaux. Alors, pendant quelques jours, il s'est enfermé dans sa chambre, seul, se promenant de temps en temps, ne recevant qui que ce soit de sa famille, pas même sa sœur, et n'accordant à son fils qu'une minute dans la journée. J'étais le seul qu'il voulût bien admettre auprès de lui; je le trouvais toujours beau et calme dans les souffrances, frisé, paré même : il se plaignait doucement de sa santé, il prétendait prouver, par les plus forts raisonnements, que la douleur affaiblissait ses idées. Comme les maux étaient continus, ainsi que l'irritation des besoins, il

me priait souvent de me retirer au bout d'un quart d'heure, puis il me faisait rappeler quelques moments après. Peu à peu les quarts d'heure devinrent des heures entières. Ce bon vieillard m'ouvrait son cœur avec tendresse; tantôt il me faisait lire le dernier ouvrage qu'il composait : c'est un *Traité de l'Aimant*; et, en m'écoutant, il retravaillait intérieurement toutes ses idées, auxquelles il donnait de nouveaux développements, ou changeait leur ordre, ou retranchait quelques détails superflus; tantôt il envoyait chercher un volume de ses ouvrages, et me faisait lire les beaux morceaux de style, tels que le discours du premier homme, lorsqu'il décrit l'histoire de ses sens, ou la peinture du désert de l'Arabie, dans l'article du Chameau, ou une autre peinture plus belle encore selon lui, dans l'article du Kamichi; tantôt il m'expliquait son système sur la formation du monde, sur la génération des êtres, sur les mondes intérieurs, etc., tantôt il me récitait des lambeaux entiers de ses ouvrages, car il sait par cœur tout ce qu'il a fait; et c'est une preuve de la puissance de sa mémoire, ou plutôt du soin extrême avec lequel il travaille ses compositions. Il écoute toutes les objections qu'on peut lui faire, les apprécie et s'y rend quand il les approuve. Il a encore une manière assez bonne de juger si les écrits doivent réussir, c'est de les faire lire de temps en temps sur son manuscrit même : alors si, malgré les ratures, le lecteur n'est point arrêté, il en conclut que l'ouvrage se suit bien. Sa principale attention pour le style, c'est la précision des idées et leur correspondance; ensuite il s'applique, comme il le recommande dans son excellent discours de réception à l'Académie française, à nommer les choses par les termes les plus généraux; ensuite vient l'harmonie, qu'il est bien essentiel de ne pas négliger; mais elle doit être la dernière attention du style.

HÉRAULT DE SÉCHELLES.

*Voyage à Montbard*, éd. F.-A. Aulard, p. 5, 8, 12 et 30.

## LES THÉATRES : LA COMÉDIE-FRANÇAISE

Le théâtre prit alors une importance sociale qu'il n'avait pas encore eue. On a dit judicieusement que la Déclaration des Droits de l'Homme se retrouverait en entier dans les œuvres dramatiques du XVIIIe siècle. La remarque est vraie, mais ce n'est pas ici le lieu de le démontrer. Nous préférons rassembler quelques détails sur l'organisation même des théâtres, et en particulier sur la Comédie-Française, qui alors comme maintenant était la scène la plus importante et pour les ouvrages qu'elle représentait et pour la cohésion de son personnel.

L'hôtel des Comédiens Français est situé au faubourg Saint-Germain dans la rue des Fossés-Saint-Germain, mais qu'on ne connaît presque plus que sous le nom de la rue de la Comédie [1]. Cet hôtel appartient aux comédiens présents, parce qu'à mesure qu'il en meurt ou qu'il s'en retire quelqu'un, ceux qui restent remboursent à ceux-ci, ou à leurs héritiers, le fonds qu'ils avaient acquis sur l'hôtel qui se monte à la somme de 13 200 livres chacun, et les nouveaux venus sont dans l'obligation d'acquérir le même fonds, au prorata de ce qu'ils ont ; c'est-à-dire que celui qui n'a qu'un quart de part n'acquiert que le quart de 13 200 livres, qui est 3 300 livres, celui qui a demi-part 6 600 livres, et ainsi à proportion ; mais comme il arrive rarement qu'un nouveau venu soit en état de faire ce remboursement, on lui retient la moitié de ce qu'il partage jusqu'à ce qu'il ait acquitté ce fonds, lui faisant payer l'intérêt de la somme qui lui reste à remplir. Quand une fois il a part entière et qu'il a acquis les 13 200 livres de fonds sur l'hôtel, non seulement on ne lui retient plus rien sur ce qu'il gagne, mais on lui paye l'intérêt de son fonds qui se monte, suivant l'accord fait entre eux, à 80 livres par mois, et c'est pour lors qu'un comédien

1. Elle se nomme maintenant rue de l'Ancienne-Comédie, en souvenir du séjour qu'y fit la Comédie-Française, durant près de cent ans, de 1689 à 1770.

peut vivre à son aise, et qu'il n'a plus autre chose à désirer que de jouir longtemps de cet avantage. Je vais présentement vous dire en deux mots en quoi consiste une part.

Une part est la vingt-troisième partie de la recette, les frais prélevés, qui se montent à 300 livres par jour, ainsi il n'y a que vingt-trois parts quoiqu'il y ait souvent un plus grand nombre de comédiens, c'est aussi pour cette raison qu'il y en a qui n'ont pas une part entière.

Les Comédiens Français prennent avec raison le titre de Comédiens du Roi, puisque Sa Majesté leur fait une pension de 12 000 livres par an. La troupe était composée, au mois de janvier 1718, de vingt-sept personnes, savoir quatorze hommes et treize femmes.

J'avais résolu de vous dire ici l'âge de chaque acteur et actrice; mais outre que cela aurait pu faire quelques mécontents, j'ai trouvé qu'il n'était pas aisé de le savoir au juste; surtout celui des femmes, qui reçoivent comme une injure la moindre question qu'on leur fait là-dessus; ou du moins quand elles font tant que d'y répondre, elles ont grand soin de s'en ôter une partie. Je croyais pourtant avoir trouvé un moyen qui levait cette dernière difficulté, c'était de demander à chacune d'elles celui de sa camarade, mais elles m'induisaient dans une nouvelle erreur, en se faisant réciproquement plus âgées qu'elles ne le sont en effet; de sorte que d'un côté je ne trouvais que des vieilles, et de l'autre, que des jeunes; ainsi pour approcher de la vérité, il faudrait avoir recours à la moyenne proportionnelle.

Chaque comédien et comédienne a sa chambre dans l'hôtel qu'ils appellent loges, pour s'habiller seulement; car il ne leur est pas permis d'y loger, à moins que quelque affaire, soit goutte consulaire [1], ou autre, ne

1. On nommait plaisamment *goutte consulaire* l'état d'un débiteur qui restait enfermé chez lui comme s'il y était retenu par la goutte, pour n'être pas saisi en sortant par un jugement des consuls.

leur permette pas de sortir; en ce cas, on leur laisse la liberté d'y coucher.

Cet hôtel est sous la garde d'un concierge qui a par an 1 000 livres de gages, sans compter le tour du bâton; car je m'imagine qu'il y en a partout.

Ils ont deux receveurs, un pour le parterre et l'autre pour les loges; il est inutile de vous faire le détail des autres gagistes, vous saurez seulement qu'ils sont tous sous la direction d'un contrôleur.

Leur garde est composée d'un lieutenant de robe courte et de douze archers.

L'orchestre consiste en six instruments, savoir : trois dessus de violon, un hautbois et deux basses; chacun de ces symphonistes a 400 livres par an; et quand ils montent sur le théâtre, on leur donne chaque fois et à chacun vingt sous d'augmentation.

Je ne dois pas omettre une circonstance qui est à la louange des comédiens : c'est que quand un de leurs gagistes se trouve hors d'état de servir, ils lui continuent ses gages jusqu'à sa mort; ainsi un domestique de la Comédie est certain, en faisant son devoir, de ne jamais manquer du nécessaire. Avouez qu'il y a, par rapport à l'avenir, peu de servitude aussi avantageuse que celle-là.

Voilà quel est aujourd'hui l'état de la Comédie: parlons présentement des principales règles qu'on y observe.

Les comédiens font tous les ans une liste des pièces qu'ils ont dessein de jouer dans le cours de l'année, s'il ne leur en vient point de nouvelles à la traverse.

Ils s'assemblent tous les lundis, tant pour parler des affaires de la communauté, que pour convenir de ce qu'ils joueront dans la semaine. Ceux ou celles qui se trouvent à ces assemblées ont pour leur droit de présence un jeton d'argent de la valeur de trente-cinq sous, et ceux qui ne s'y rendent pas le perdent. On le donnait autrefois aux femmes, sans qu'elles fussent obligées de s'y rendre; je ne sais pour quelle raison les comé-

diens ont changé une règle si prudemment établie; mais enfin elles sont présentement obligées de s'y trouver, si elles veulent avoir ce jeton.

Lorsqu'ils remettent une pièce ancienne, ou qu'ils en veulent jouer une nouvelle, sitôt que les rôles sont sus, ils s'assemblent à l'hôtel pour répéter la pièce, afin de se concerter ensemble; ceux qui manquent de venir à ces répétitions sont à une amende de trente sous. Quand, dans une représentation, un acteur n'entre pas sur la scène au temps qu'il y doit entrer, il paye aussi trente sous d'amende; et lorsqu'il ne se rend pas à l'hôtel pour jouer son rôle, l'amende est de cinquante francs, à moins qu'il ne soit tombé malade subitement, auquel cas il ne lui en coûte rien; mais on ne l'en croit pas sur sa parole, c'est pourquoi on prend de sûres précautions pour s'en instruire.

Voici selon moi la plus belle de leurs règles : c'est que quand un acteur ou une actrice se retire après un certain nombre d'années de service, la troupe lui rembourse, comme je l'ai déjà dit, ce qu'il a acquis sur l'hôtel, et lui fait, pour le reste de ses jours, une pension alimentaire de mille livres par an; cela me paraît fort judicieusement établi, en ce que sans cette pension il y en aurait qui passeraient fort tristement le reste de leur vie. On a remarqué qu'en général les femmes s'enrichissent plutôt au théâtre que les hommes; il faut croire, pour l'acquit de notre conscience, qu'elles sont dans le particulier meilleures ménagères que les hommes, car, au dehors, elles portent la magnificence aussi loin qu'elle peut aller.

J'ai oublié de vous dire que chaque acteur et actrice a vingt sous tous les jours qu'ils représentent; c'est pour fournir aux menus frais qu'ils sont obligés de faire ce jour-là, tels que des gants, de la poudre, du rouge, des mouches, etc.

Voici encore une chose que je puis mettre au nombre de leurs règles, c'est que quand quelques comédiens font des démarches pour les affaires communes, la

troupe en général leur paye un carrosse et un bon repas qu'ils font où ils jugent à propos; cela se nomme une utilité.

Je ne leur connais point d'autres règles particulières que celles que vous venez de lire.

Ils pratiquent entre eux plusieurs charités. En voici une. Quand un comédien de province voyage et passe par Paris, il peut hardiment s'adresser à eux; s'il a besoin de quelque secours pour continuer son chemin, il est sûr de l'obtenir; il n'y a pas même un comédien qui ne lui donne de bon cœur sa table, jusqu'à ce qu'il parte. Venons aux règles qui regardent les auteurs.

Quand un auteur veut présenter une pièce, il s'adresse pour la lire aux deux semainiers, c'est-à-dire aux deux comédiens qui sont nommés tour à tour pour vaquer aux affaires journalières de la semaine; s'ils la trouvent digne d'attention, ils donnent un jour à l'auteur, et ils ont soin de faire avertir tous leur camarades qu'ils aient à se rendre à l'hôtel pour entendre lire une pièce. C'est après cette lecture que la pièce est jugée en dernier ressort à la pluralité des voix. J'ose dire en leur faveur qu'ils ne se trompent guère sur le succès que doivent avoir les pièces; la grande habitude qu'ils ont du théâtre, joint au bon esprit que plusieurs d'eux possèdent, me fait avancer qu'ils sont plus capables de juger de ces sortes d'ouvrages, que bien des gens qui se piquent d'être connaisseurs. Il est vrai que la complaisance qu'ils ont pour certains auteurs leur fait quelquefois recevoir des pièces qui ne sont pas fort accueillies du public; mais aussi a-t-on remarqué qu'ils n'en ont jamais refusé de bonnes. Ils ont très souvent fourni aux auteurs des idées et des situations qui ont fait une grande partie du mérite de leurs ouvrages.

L'auteur d'une pièce en cinq actes, soit tragédie ou comédie, retire un neuvième de la recette toutes les fois qu'elle est jouée, jusqu'à ce qu'elle tombe deux

fois de suite, ou trois fois séparément, au-dessous de cinq cents livres; alors elle est, ce qu'on appelle dans les règles, et les comédiens cessent de la jouer. A l'égard d'une petite pièce, d'un acte ou de trois, l'auteur a le dix-huitième de la recette, jusqu'à ce qu'elle soit deux jours de suite, ou trois fois séparément, au-dessous de trois cents livres : en ce cas, on ne la joue plus, et l'auteur n'y peut plus rien prétendre.

Voilà ce qui m'a paru de plus intéressant sur l'état et les règles de ce théâtre.

BOINDIN.

*Lettres historiques sur tous les spectacles de Paris* (première lettre : *Comédie Française*), p. 5.

---

## L'OPÉRA

C'est Jean-Jacques qui va nous le décrire. Il n'était pas seulement, comme on le sait, écrivain et philosophe, mais encore musicien et il avait eu, en cette qualité, des déboires qui lui furent très cruels. Aussi la mauvaise humeur perce-t-elle vivement dans cette description qui est censément faite par le personnage d'un de ses romans. Mais c'est bien Rousseau qui parle et qui exhale sa bile, et il faut tenir compte de cet état d'esprit en lisant ce tableau peu flatté.

Figurez-vous une gaine large d'une quinzaine de pieds et longue à proportion; cette gaine est le théâtre. Aux deux côtés on place par intervalle des feuilles de paravent, sur lesquels sont grossièrement peints les objets que la scène doit représenter. Le fond est un grand rideau peint de même, et presque toujours percé ou déchiré, ce qui représente des gouffres dans la terre ou des trous dans le ciel, selon la perspective. Chaque personne qui passe derrière le théâtre, et touche le rideau, produit en l'ébranlant une sorte de tremblement de terre assez plaisant à

voir. Le ciel est représenté par certaines guenilles bleuâtres, suspendues à des bâtons ou à des cordes, comme l'étendage d'une blanchisseuse. Le soleil, car on l'y voit quelquefois, est un flambeau dans une lanterne. Les chars des dieux et des déesses sont composés de quatre solives encadrées et suspendues à une grosse corde en forme d'escarpolette; entre ces solives est une planche sur laquelle le dieu s'assied, et sur le devant pend un morceau de grosse toile barbouillée, qui sert de nuage à ce magnifique char. On voit vers le bas de la machine l'illumination de deux ou trois chandelles puantes et mal mouchées, qui, tandis que le personnage se démène et crie en branlant dans son escarpolette, l'enfument tout à son aise : encens digne de la divinité.

Comme les chars sont la partie la plus considérable des machines de l'Opéra, sur celle-là vous pouvez juger des autres. La mer agitée est composée de longues lanternes angulaires de toile ou de carton bleu, qu'on enfile à des broches parallèles, et qu'on fait tourner à des polissons. Le tonnerre est une lourde charrette qu'on promène sur le cintre, et qui n'est pas le moins touchant instrument de cette agréable musique. Les éclairs se font avec des pincées de poix-résine qu'on projette sur un flambeau : la foudre est un pétard au bout d'une fusée.

Le théâtre est garni de petites trappes carrées qui, s'ouvrant au besoin, annoncent que les démons vont sortir de la cave. Quand ils doivent s'élever dans les airs, on leur substitue adroitement des démons de toile brune empaillée, ou quelquefois de vrais ramoneurs, qui branlent en l'air suspendus à des cordes, jusqu'à ce qu'ils se perdent majestueusement dans les guenilles dont j'ai parlé. Mais ce qu'il y a de réellement tragique, c'est quand les cordes sont mal conduites ou viennent à rompre; car alors les esprits infernaux et les dieux immortels tombent, s'estropient, se tuent quelquefois. Ajoutez à tout cela les monstres

qui rendent certaines scènes fort pathétiques, tels que des dragons, des lézards, des tortues, des crocodiles, de gros crapauds qui se promènent d'un air menaçant sur le théâtre, et font voir à l'Opéra les tentations de saint Antoine. Chacune est animée par un lourdaud de Savoyard qui n'a pas l'esprit de faire la bête.

Voilà en quoi consiste à peu près l'auguste appareil de l'Opéra, autant que j'ai pu l'observer du parterre à l'aide de ma lorgnette : car il ne faut pas vous imaginer que ces moyens soient fort cachés et produisent un effet imposant; je ne vous dis en ceci que ce que j'ai aperçu de moi-même, et ce que peut apercevoir comme moi tout spectateur non préoccupé. On assure pourtant qu'il y a une prodigieuse quantité de machines employées à faire mouvoir tout cela; on m'a offert plusieurs fois de me les montrer; mais je n'ai jamais été curieux de voir comment on fait de si petites choses avec de grands efforts.

Le nombre des gens occupés au service de l'Opéra est inconcevable. L'orchestre et les chœurs composent ensemble près de cent personnes : il y a des multitudes de danseurs; tous les rôles sont doubles et triples; c'est-à-dire qu'il y a toujours un ou deux acteurs subalternes prêts à remplacer l'acteur principal, et payés pour ne rien faire jusqu'à ce qu'il lui plaise de ne rien faire à son tour; ce qui ne tarde jamais beaucoup d'arriver. Après quelques représentations, les premiers acteurs, qui sont d'importants personnages, n'honorent plus le public de leur présence; ils abandonnent la place à leurs substituts, et aux substituts de leurs substituts. On reçoit toujours le même argent à la porte, mais on ne donne plus le même spectacle. Chacun prend son billet comme à une loterie, sans savoir quel lot il aura : et, quel qu'il soit, personne n'oserait se plaindre; car, afin que vous le sachiez, les nobles membres de cette académie ne doivent aucun respect au public; c'est le public qui leur en doit.

Je ne vous parlerai point de cette musique; vous la

connaissez. Mais ce dont vous ne sauriez avoir d'idée, ce sont les cris affreux, les longs mugissements dont retentit le théâtre durant la représentation. On voit les actrices, presque en convulsion, arracher avec violence ces glapissements de leurs poumons, les poings fermés contre la poitrine, la tête en arrière, le visage enflammé, les vaisseaux gonflés, l'estomac pantelant : on ne sait lequel est le plus désagréablement affecté, de l'œil ou de l'oreille; leurs efforts font autant souffrir ceux qui les regardent, que leurs chants ceux qui les écoutent; et ce qu'il y a de plus inconcevable est que ces hurlements sont presque la seule chose qu'applaudissent les spectateurs. A leurs battements de mains, on les prendrait pour des sourds charmés de saisir par ci par là quelques sons perçants, et qui veulent engager les acteurs à les redoubler. Pour moi, je suis persuadé qu'on applaudit les cris d'une actrice à l'Opéra comme les tours de force d'un bateleur à la foire : la sensation en est déplaisante et pénible, on souffre tandis qu'ils durent; mais on est si aisé de les voir finir sans accident qu'on en marque volontiers sa joie. Concevez que cette manière de chanter est employée pour exprimer ce que Quinault a jamais dit de plus galant et de plus tendre. Imaginez les Muses, les Grâces, les Amours, Vénus même, s'exprimant avec cette délicatesse, et jugez de l'effet! Pour les diables, passe encore; cette musique a quelque chose d'infernal qui ne leur messied pas. Aussi les magies, les évocations, et toutes les fêtes du sabbat, sont-elles toujours ce qu'on admire le plus à l'Opéra français.

A ces beaux sons, aussi justes qu'ils sont doux, se marient très dignement ceux de l'orchestre. Figurez-vous un charivari sans fin d'instruments sans mélodie, un ronron traînant et perpétuel de basses; chose la plus lugubre, la plus assommante que j'aie entendue de ma vie, et que je n'ai jamais pu supporter une demi-heure sans gagner un violent mal de tête. Tout cela forme une espèce de psalmodie à laquelle il n'y a

pour l'ordinaire ni chant ni mesure. Mais quand par hasard il se trouve quelque air un peu sautillant, c'est un trépignement universel; vous entendez tout le parterre en mouvement suivre à grand'peine et à grand bruit un certain homme de l'orchestre. Charmés de sentir un moment cette cadence qu'ils sentent si peu, ils se tourmentent l'oreille, la voix, les bras, les pieds, et tout le corps, pour courir après la mesure toujours prête à leur échapper; au lieu que l'Allemand et l'Italien, qui en sont intimement affectés, la sentent et la suivent sans aucun effort, et n'ont jamais besoin de la battre. Du moins Regianino m'a-t-il souvent dit que dans les opéras d'Italie, où elle est si sensible et si vive, on n'entend, on ne voit jamais dans l'orchestre ni parmi les spectateurs le moindre mouvement qui la marque. Mais tout annonce en ce pays la dureté de l'organe musical; les voix y sont rudes et sans douceur, les inflexions âpres et fortes, les sons forcés et traînants; nulle cadence, nul accent mélodieux dans les airs du peuple : les instruments militaires, les fifres de l'infanterie, les trompettes de la cavalerie, tous les cors, tous les hautbois, les chanteurs des rues, les violons des guinguettes, tout cela est d'un faux à choquer l'oreille la moins délicate. Tous les talents ne sont pas donnés aux mêmes hommes; et en général le Français paraît être de tous les peuples de l'Europe celui qui a le moins d'aptitude à la musique. Mylord Édouard prétend que les Anglais en ont aussi peu; mais la différence est que ceux-ci le savent et ne s'en soucient guère, au lieu que les Français renonceraient à mille justes droits, et passeraient condamnation sur toute autre chose, plutôt que de convenir qu'ils ne sont pas les premiers musiciens du monde. Il y en a même qui regarderaient volontiers la musique à Paris comme une affaire d'État, peut-être parce que c'en fut une à Sparte de couper deux cordes à la lyre de Timothée : à cela vous sentez qu'on n'a rien à dire. Quoi qu'il en

soit, l'Opéra de Paris pourrait être une fort belle institution politique, qu'il n'en plairait pas davantage aux gens de goût. Revenons à ma description.

Les ballets, dont il me reste à vous parler, sont la partie la plus brillante de cet Opéra; et, considérés séparément, ils font un spectacle agréable, magnifique, et vraiment théâtral; mais ils servent comme partie constitutive de la pièce, et c'est en cette qualité qu'il les faut considérer. Vous connaissez les opéras de Quinault; vous savez comment les divertissements y sont employés : c'est à peu près de même, ou encore pis, chez ses successeurs. Dans chaque acte l'action est ordinairement coupée au moment le plus intéressant par une fête qu'on donne aux acteurs assis, et que le parterre voit debout. Il arrive de là que les personnages de la pièce sont absolument oubliés, ou bien que les spectateurs regardent les acteurs, qui regardent autre chose. La manière d'amener ces fêtes est simple : si le prince est joyeux, on prend part à sa joie, et l'on danse; s'il est triste, on veut l'égayer, et l'on danse. J'ignore si c'est la mode à la cour de donner le bal aux rois quand ils sont de mauvaise humeur : ce que je sais par rapport à ceux-ci, c'est qu'on ne peut trop admirer leur constance stoïque à voir des gavottes ou écouter des chansons, tandis qu'on décide quelquefois derrière le théâtre de leur couronne ou de leur sort. Mais il y a bien d'autres sujets de danse : les plus graves actions de la vie se font en dansant. Les prêtres dansent, les soldats dansent, les dieux dansent, les diables dansent; on danse jusque dans les enterrements, et tout danse à propos de tout.

La danse est donc le quatrième des beaux-arts employés dans la constitution de la scène lyrique; mais les trois autres concourent à l'imitation; et celui-là, qu'imite-t-il? Rien. Il est donc hors d'œuvre quand il n'est employé que comme danse; car que font des menuets, des rigodons, des chacones, dans une tra-

gédie? Je dis plus : il n'y serait pas moins déplacé s'il imitait quelque chose, parce que, de toutes les unités, il n'y en a point de plus indispensable que celle du langage; et un opéra où l'action se passerait moitié en chant, moitié en danse, serait plus ridicule encore que celui où l'on parlerait moitié français, moitié italien.

J.-J. ROUSSEAU.

*Julie ou la Nouvelle Héloïse*, IIe partie, lettre 23 (*Œuvres*, Didot, 1801, t. III, p. 577).

---

## MUTINERIE DE COMÉDIENS

Gâtés par le public et pleins de leur importance, les comédiens eux aussi tenaient une singulière place dans la société d'alors. On s'occupait de leurs faits et gestes, tout en les méprisant un peu, et leurs frasques amusaient le parterre, en attendant qu'il en exigeât la punition. L'incident suivant est, à ce point de vue, caractéristique. Si les acteurs de la Comédie-Française exagèrent un instant leur dignité, il faut reconnaître que l'amende honorable qu'ils durent faire au public, après cela, était bien cruelle et d'une humiliation excessive.

Il s'est passé aujourd'hui (14 avril 1765), à la Comédie-Française, une scène dont il n'y a pas encore eu d'exemple depuis l'institution du théâtre. Les comédiens, instruits de la certitude de l'ordre du roi pour faire jouer Dubois[1], n'ont pas voulu en avoir le démenti et le complot s'étant formé chez Mlle Clairon de ne pas jouer, il s'est exécuté de la façon suivante. Tout étant disposé, sur les quatre heures et demie est arrivé le Kain; il a demandé aux semainiers qui jouerait le rôle de *Manni*? « C'est Dubois, lui a-t-on répondu, suivant l'ordre du roi. — Cela étant, a-t il

1. Expulsé de la Comédie pour n'avoir pas voulu payer un chirurgien qui l'avait soigné.

répliqué, voilà mon rôle. » Et il s'en est allé. Molé est venu ensuite, qui a fait la même chose. Brizard et Dauberval ont suivi les traces de ces mutins. Enfin est entrée l'auguste Clairon, sortant de son lit, assurant qu'elle était toute malade, mais qu'elle savait ce qu'elle devait au public, et qu'elle mourrait plutôt sur le théâtre que de lui manquer. « Qui fait le rôle de *Manni*? » a-t-elle demandé. Ensuite, sur la réponse que c'était Dubois, elle s'est trouvée mal, et est retournée se mettre au lit. Grand embarras dans le reste de la troupe : point de gentilhomme de la chambre[1]. L'heure s'approche. On consulte M. de Biron, qui se trouve là par hasard. On convient de donner *le Joueur*[2], au lieu du *Siège de Calais*[3], et de glisser cette annonce à la suite du compliment. Cependant la nouvelle avait transpiré, et faisait l'entretien du parterre. On s'arrête à la vue du complimenteur, homme de mine piètre et mesquine, le sieur Bouret; il annonce sa mission, et déclare que la défection de quelques acteurs les met dans le cas de substituer *le Joueur* au *Siège de Calais*. A l'instant, des huées, des sifflets; le mot de Calais se répète de tous les endroits de la salle on crie : « A l'Hôpital la Clairon! Molé, Brizard, le Kain, Dauberval, au For-l'Évêque! » L'orateur est obligé de se retirer, et l'on met de nouveau en délibération ce qu'on fera. Cependant le tapage continuait et la garde voulait imposer silence. M. de Biron envoie dire qu'elle se contienne et laisse le public en liberté, qui ne cessait de répéter : « La Clairon à l'Hôpital! » etc. M. de Biron, consulté de nouveau par les comédiens, leur conseille d'essayer toujours d'entrer en scène; ce qui ayant été exécuté par Préville et Mme Bellecourt, les cris ont redoublé. Les acteurs ne pouvant se faire entendre, rentrèrent dans la coulisse; et le spectacle

1. De qui dépendait la surveillance du théâtre.

2. Comédie de Regnard.

3. Tragédie de De Belloy.

ne pouvant avoir lieu, un sergent vint haranguer le parterre de la part de M. le maréchal de Biron : il annonça qu'on allait rendre l'argent ou les billets.

Préville et l'autre semainier, le soir même, ont été rendre compte de l'aventure à M. le lieutenant général de police, qui leur a témoigné combien il était sensible à cela; mais qu'il ne pouvait se dispenser d'exercer ses châtiments.

*16 avril.* — Fermentation étonnante dans Paris au sujet de cette histoire; grand comité des gentilshommes de la chambre, tenu chez M. de Sartines. Le résultat est d'envoyer les coupables au For-l'Évêque. Brizard et Dauberval y vont aujourd'hui; Molé et le Kain seront arrêtés à une certaine distance, et ont écrit une belle lettre, où ils rendent compte de leur conduite, et déclarent que l'honneur ne leur permet pas de jouer avec un fripon.

M^lle^ Clairon reçoit des visites de la cour et de la ville, au sujet de cet événement; elle ne peut digérer l'affront qu'on a voulu lui faire de la mettre en face de Dubois. On rapporte à ce sujet qu'ayant interpellé quelques officiers qui faisaient cercle chez elle, et leur ayant demandé si dans leur corps ils n'en useraient pas de même? si quelqu'un d'eux avait fait une bassesse, ce qu'ils feraient; s'ils ne le chasseraient pas? et si, par extraordinaire, la cour voulait les forcer à garder un infâme, s'ils ne quitteraient pas tous? « Sans doute, mademoiselle, reprend l'un d'eux avec vivacité; mais ce ne serait pas un jour de siège. »

*18 avril.* — M^lle^ Clairon est au For-l'Évêque depuis avant hier.

Les comédiens ont repris hier leur service : comme on craignait que la scène fût tumultueuse, on n'a fait afficher que fort tard; en sorte qu'il y a eu très peu de monde, comme on le désirait, et des gens gagés qui ont fort applaudi un assez maigre compliment qu'est venu débiter Bellecourt. M. de Sartines, à qui on l'attribue, était présent au spectacle. Ils ont joué

ensuite *le Chevalier à la mode*[1] et *le Babillard*[2], et tout s'est passé fort tranquillement. Le sieur Bellecourt, en rentrant dans les foyers après son débit, a paru pénétré de la scène humiliante qu'il venait de jouer, et a déclaré qu'il fallait avoir autant d'attachement pour sa compagie qu'il en avait, pour s'être prêté à un pareil rôle.

Molé et le Kain se sont rendus du lieu de leur retraite au For-l'Évêque.

Discours prononcé à la Comédie-Française par Bellecourt avant la pièce du *Chevalier à la mode*, etc. : « Messieurs, c'est avec la plus vive douleur que nous nous présentons devant vous; nous ressentons avec la plus grande amertume le malheur de vous avoir manqué. Notre âme ne peut être affectée plus qu'elle l'est du tort réel que nous avons. Il n'est aucune satisfaction qu'on ne vous doive : nous attendons avec soumission les peines qu'on voudra nous imposer, et qui ont été déjà imposées à plusieurs de nos camarades. Notre repentir est sincère : ce qui ajoute encore à nos regrets, c'est d'être forcés de renfermer au fond de notre cœur les sentiments que nous vous devons, qui doivent vous paraître suspects dans ce moment-ci. C'est par nos soins, et par les efforts que nous ferons pour contribuer à vos amusements, que nous espérons vous ôter jusqu'au moindre souvenir de notre faute; et c'est des bontés et de l'indulgence dont vous nous avez tant de fois honorés, que nous attendons la grâce que nous demandons, et que nous vous supplions de nous accorder. »

*20 avril.* — Molé et Brizard sont sortis aujourd'hui de leur prison, pour jouer dans *le Glorieux*[3] et *Zénéide*[4].

On ne peut attribuer qu'à une cabale gagée par eux

1. Comédie de Dancourt.
2. Comédie de Boissy.
3. Comédie de Destouches.
4 Tragédie de Cahusac.

les applaudissements multipliés avec lesquels ils ont été reçus. Leur insolence s'en est accrue, et l'on ne peut rendre l'indignation qu'a causée aux gens comme il faut ce contraste révoltant.

Quant à Mlle Clairon, elle convertit en triomphe une disgrâce qui devrait l'humilier. Elle a été conduite au For-l'Évêque par Mme de Sauvigny, l'intendante de Paris; et l'exempt, n'ayant point voulu lâcher sa proie, est monté dans le vis-à-vis [1] de cette dame, qui a pris Mlle Clairon sur ses genoux, tandis que l'alguasil s'est assis sur le devant. On ne peut omettre une réponse qu'il a faite à Mlle Clairon, en lui signifiant l'ordre de sa détention. Cette héroïne a reçu la nouvelle avec une noblesse digne d'elle : elle a déclaré qu'elle était soumise aux ordres du roi, que tout en elle était à la disposition de Sa Majesté; que ses biens, sa personne, sa vie en dépendaient; mais que son honneur resterait intact, et que le roi lui-même n'y pouvait rien. « Vous avez bien raison, mademoiselle, a-t-il répliqué; où il n'y a rien, le roi perd ses droits. »

BACHAUMONT.

*Mémoires* (dans la *Bibliothèque des Mémoires du XVIIIe siècle*, publiée par F. Barrière, t. III, p. 269).

---

## LES SALONS : MADAME GEOFFRIN

C'était aussi le temps de la vogue des salons. Bon nombre furent plus ou moins fameux, durant le siècle tout entier, depuis celui de la marquise de Lambert jusqu'à celui de Mme Necker. Nous ne signalerons ici que celui de Mme Geoffrin, parce que cette simple bourgeoise avait véritablement l'instinct de la sociabilité mondaine et qu'il lui fallut des prodiges d'habileté pour attirer près d'elle et y retenir des personnes si dissemblables

1. Voiture à deux places en face l'une de l'autre.

entre elles et si différentes d'elle-même. En analysant le caractère de cette femme célèbre, Marmontel nous montrera qu'elle avait tout ce qu'il fallait pour mener à bien son dessein et pourquoi elle y parvint.

J'ai dit que, du vivant de M^me de Tencin, M^me Geoffrin l'allait voir, et la vieille rusée pénétrait si bien le motif de ses visites qu'elle disait à ses convives : « Savez-vous ce que la Geoffrin vient faire ici? elle vient voir ce qu'elle pourra recueillir de mon inventaire. » En effet, à sa mort, une partie de sa société, et ce qu'il en restait de mieux (car Fontenelle et Montesquieu ne vivaient plus), avait passé dans la société nouvelle; mais celle-ci ne se bornait pas à cette petite colonie. Assez riche pour faire de sa maison le rendez-vous des lettres et des arts, et voyant que c'était pour elle un moyen de se donner dans sa vieillesse une amusante société et une existence honorable, M^me Geoffrin avait fondé chez elle deux dîners : l'un (le lundi) pour les artistes, l'autre (le mercredi) pour les gens de lettres; et une chose assez remarquable c'est que, sans aucune teinture ni des arts ni des lettres, cette femme, qui de sa vie n'avait rien lu ni rien appris qu'à la volée, se trouvant au milieu de l'une ou de l'autre société, ne leur était point étrangère; elle y était même à son aise; mais elle avait le bon esprit de ne parler jamais que de ce qu'elle savait très bien, et de céder sur tout le reste la parole à des gens instruits, toujours poliment attentive, sans même paraître ennuyée de ce qu'elle n'entendait pas; mais plus adroite encore à présider, à surveiller, à tenir sous sa main ces deux sociétés naturellement libres; à marquer des limites à cette liberté, à l'y ramener par un mot, par un geste, comme un fil invisible, lorsqu'elle voulait s'échapper. « Allons, voilà qui est bien », était communément le signal de sagesse qu'elle donnait à ses convives; et, quelle que fût la vivacité d'une conversation qui passait la mesure, chez elle on pouvait dire ce que Virgile a dit des abeilles :

Hi motus animorum atque haec certamina tanta
Pulveris exigui jactu compressa quiescent [1].

C'était un caractère singulier que le sien, et difficile à saisir et à peindre, parce qu'il était tout en demi-teintes et en nuances; bien décidé pourtant, mais sans aucun de ces traits marquants par où le naturel se distingue et se définit. Elle était bonne, mais peu sensible; bienfaisante, mais sans aucun des charmes de la bienveillance; impatiente de secourir les malheureux, mais sans les voir, de peur d'en être émue; sûre d'être fidèle amie et même officieuse, mais timide, inquiète en servant ses amis, dans la crainte de compromettre ou son crédit ou son repos. Elle était simple dans ses goûts, dans ses vêtements, dans ses meubles, mais recherchée dans sa simplicité, ayant jusqu'au raffinement les délicatesses du luxe, mais rien de son éclat ni de ses vanités. Modeste dans son air, dans son maintien, dans ses manières, mais avec un fonds de fierté et même un peu de vaine gloire. Rien ne la flattait plus que son commerce avec les grands. Chez eux, elle les voyait peu; elle y était mal à son aise; mais elle savait les attirer chez elle avec une coquetterie imperceptiblement flatteuse; et dans l'air aisé, naturel, demi-respectueux et demi-familier dont ils étaient reçus, je croyais voir une adresse extrême. Toujours libre avec eux, toujours sur la limite des bienséances, elle ne la passait jamais. Pour être bien avec le Ciel, sans être mal avec son monde, elle s'était fait une espèce de dévotion clandestine : elle allait à la messe comme on va en bonne fortune; elle avait un appartement dans un couvent de religieuses et une tribune à l'église des Capucins, mais avec autant de mystère que les femmes galantes de ce temps-là avaient des petites maisons. Toute sorte de faste lui répugnait. Son plus grand soin était de ne faire aucun bruit. Elle désirait

1. *Géorgiques*, l. IV, v. 87-88. Mais ces émotions et ces combats si violents s'apaisent si l'on jette en l'air un peu de poussière.

vivement d'avoir de la célébrité et de s'acquérir une grande considération dans le monde, mais elle la voulait tranquille. Un peu semblable à cet Anglais vaporeux qui croyait être de verre, elle évitait comme autant d'écueils tout ce qui l'aurait exposée au choc des passions humaines; et de là sa mollesse et sa timidité, sitôt qu'un bon office demandait du courage. Tel homme pour qui de bon cœur elle aurait délié sa bourse n'était pas sûr de même que sa langue se déliât; et, sur ce point, elle se donnait des excuses ingénieuses. Par exemple, elle avait pour maxime que, lorsque dans le monde on entendait dire du mal de ses amis, il ne fallait jamais prendre vivement leur défense et tenir tête au médisant, car c'était le moyen d'irriter la vipère et d'en exhaler le venin. Elle voulait qu'on ne louât ses amis que très sobrement et par leurs qualités, non par leurs actions, car, en entendant dire de quelqu'un qu'il est sincère et bienfaisant, chacun peut se dire à soi-même : Et moi aussi, je suis bienfaisant et sincère. « Mais, disait-elle, si vous citez de lui un procédé louable, une action vertueuse, comme chacun ne peut pas dire en avoir fait autant, il prend cette louange pour un reproche, et il cherche à la déprimer. » Ce qu'elle estimait le plus dans un ami, c'était une prudence attentive à ne jamais le compromettre; et, pour exemple, elle citait Bernard [1], l'homme en effet le plus froidement compassé dans ses actions et dans ses paroles. « Avec celui-là, disait-elle, on peut être tranquille, personne ne se plaint de lui; on n'a jamais à le défendre. » C'était un avis pour des têtes un peu vives comme la mienne, car il y en avait plus d'une dans la société; et, si quelqu'un de ceux qu'elle aimait se trouvait en péril ou dans la peine, quelle qu'en fût la cause, et qu'il eût tort ou non, son premier mouvement était de l'accuser lui-même : sur quoi,

1. Le poète badin que Voltaire avait surnommé *Gentil-Bernard* (1710-1775), et dont la personne avait moins de grâce que les écrits.

trop vivement peut-être, je pris un jour la liberté de lui dire qu'il lui fallait des amis infaillibles et qui fussent toujours heureux.

L'un de ses faibles était l'envie de se mêler des affaires de ses amis, d'être leur confidente, leur conseil et leur guide. En l'initiant dans ses secrets, et en se laissant diriger et quelquefois gronder par elle, on était sûr de la toucher par son endroit le plus sensible; mais l'indocilité, même respectueuse, la refroidissait sur-le-champ, et, par un petit dépit sec, elle faisait sentir combien elle en était piquée. Il est vrai que, pour se conduire selon les règles de la prudence, on ne pouvait mieux faire que de la consulter. Le savoir-vivre était sa suprême science : sur tout le reste, elle n'avait que des notions légères et communes; mais, dans l'étude des mœurs et des usages, dans la connaissance des hommes et surtout des femmes, elle était profonde et capable d'en donner de bonnes leçons. Si donc il se mêlait un peu d'amour-propre dans cette envie de conseiller et de conduire, il y entrait aussi de la bonté, du désir d'être utile, et de la sincère amitié.

A l'égard de son esprit, quoique uniquement cultivé par le commerce du monde, il était fin, juste et perçant. Un goût naturel, un sens droit, lui donnaient en parlant le tour et le mot convenables. Elle écrivait purement, simplement et d'un style concis et clair, mais en femme qui avait été mal élevée, et qui s'en vantait. Dans un charmant éloge qu'a fait d'elle votre oncle[1], vous lirez qu'un abbé italien étant venu lui offrir la dédicace d'une grammaire italienne et française : « A moi, Monsieur, lui dit-elle, la dédicace d'une grammaire! à moi qui ne sais pas seulement l'orthographe! » C'était la pure vérité. Son vrai talent était celui de bien conter; elle y excellait, et volontiers elle en faisait usage pour égayer la table; mais sans apprêt, sans art et sans prétention, seulement pour

1. L'abbé Morellet. En écrivant ses Mémoires, Marmontel s'adresse à ses enfants.

donner l'exemple : car des moyens qu'elle avait de rendre sa société agréable, elle n'en négligeait aucun.

MARMONTEL.

*Mémoires*, édition Maurice Tourneux, t. II, p. 82.

---

## MADEMOISELLE DE LESPINASSE

Si, comme maîtresse de maison, Mlle de Lespinasse n'avait pas toutes les ressources matérielles de Mme Geoffrin, elle avait par contre plus de passion et de générosité de cœur. On ne soupait pas chez elle, et pour cause; mais on y parlait de tout ce qui agitait les esprits, et les philosophes qui, rue Saint-Honoré, n'ouvraient la bouche qu'avec circonspection, s'entretenaient librement rue de Bellechasse, car le logis, moins fastueux, était aussi moins timoré. C'était là le véritable centre des réunions philosophiques, le quartier général de ceux qui, à la suite de d'Alembert, avaient collaboré à l'*Encyclopédie* et qu'agitaient les aspirations d'un idéal plus rationnel.

Je ne mets pas au nombre de mes sociétés particulières l'assemblée qui se tenait les soirs chez Mlle de Lespinasse : car, à l'exception de quelques amis de d'Alembert, comme le chevalier de Chastellux, l'abbé Morellet, Saint-Lambert et moi, ce cercle était formé de gens qui n'étaient point liés ensemble. Elle les avait pris çà et là dans le monde, mais si bien assortis que, lorsqu'ils étaient là, ils s'y trouvaient en harmonie comme les cordes d'un instrument monté par une habile main. En suivant la comparaison, je pourrais dire qu'elle jouait de cet instrument avec un art qui tenait du génie; elle semblait savoir quel son rendait la corde qu'elle allait toucher; je veux dire que nos esprits et nos caractères lui étaient si bien connus que, pour les mettre en jeu, elle n'avait qu'un mot à dire. Nulle part la conversation n'était plus vive, ni plus brillante, ni mieux réglée que chez elle. C'était un rare phénomène que ce degré de chaleur tempérée et

toujours égale où elle savait l'entretenir, soit en la modérant, soit en l'animant tour à tour. La continuelle activité de son âme se communiquait à nos esprits, mais avec mesure; son imagination en était le mobile, sa raison le régulateur. Et remarquez bien que les têtes qu'elle remuait à son gré n'étaient ni faibles ni légères; les Condillac et les Turgot étaient du nombre; d'Alembert était auprès d'elle comme un simple et docile enfant. Son talent de jeter en avant la pensée et de la donner à débattre à des hommes de cette classe; son talent de la discussion elle-même, et, comme eux, avec précision, quelquefois avec éloquence; son talent d'amener de nouvelles idées et de varier l'entretien, toujours avec l'aisance et la facilité d'une fée qui, d'un coup de baguette, change à son gré la scène de ses enchantements; ce talent, dis-je, n'était pas celui d'une femme vulgaire. Ce n'était pas avec les niaiseries de la mode et de la vanité que, tous les jours durant quatre heures de conversation, sans langueur et sans vide, elle savait se rendre intéressante pour un cercle de bons esprits. Il est vrai que l'un de ses charmes était ce naturel brûlant qui passionnait son langage, et qui communiquait à ses opinions la chaleur, l'intérêt, l'éloquence du sentiment. Souvent aussi chez elle, et très souvent, la raison s'égayait; une douce philosophie s'y permettait un léger badinage; d'Alembert en donnait le ton; et qui jamais sut mieux que lui

Mêler le grave au doux, le plaisant au sévère?

L'histoire d'une personne aussi singulièrement douée que l'était M^lle^ de Lespinasse doit être pour vous, mes enfants, assez curieuse à savoir. Le récit n'en sera pas long.

Il y avait à Paris une marquise du Deffand, femme pleine d'esprit, d'humeur et de malice. Galante et assez belle dans sa jeunesse, mais vieille dans le temps dont je vais parler, presque aveugle et rongée de

vapeurs et d'ennui, retirée dans un couvent avec une étroite fortune, elle ne laissait pas de voir encore le grand monde où elle avait vécu. Elle avait connu d'Alembert chez son ancien amant, le président Hénault, qu'elle tyrannisait encore, et qui, naturellement très timide, était resté esclave de la crainte longtemps après avoir cessé de l'être de l'amour. Mme du Deffand, charmée de l'esprit et de la gaieté de d'Alembert, l'avait attiré chez elle, et si bien captivé qu'il en était inséparable. Il logeait loin d'elle, et il ne passait pas un jour sans l'aller voir.

Cependant, pour remplir les vides de sa solitude, Mme du Deffand cherchait une jeune personne bien élevée et sans fortune qui voulût être sa compagne à titre d'amie, c'est-à-dire complaisante, vivre avec elle dans son couvent; elle rencontra celle-ci; elle en fut enchantée, comme vous voyez bien. D'Alembert ne fut pas moins charmé de trouver chez sa vieille amie un tiers aussi intéressant.

Entre cette jeune personne et lui, l'infortune avait mis un rapport qui devait rapprocher leurs âmes. Ils étaient tous les deux enfants de l'amour. Je vis leur amitié naissante, lorsque Mme du Deffand les menait avec elle souper chez mon amie Mme Harenc; et c'est de ce temps-là que datait notre connaissance. Il ne fallait pas moins qu'un ami tel que d'Alembert pour adoucir et rendre supportables à Mlle de Lespinasse la tristesse et la dureté de sa condition, car c'était peu d'être assujettie à une assiduité perpétuelle auprès d'une femme aveugle et vaporeuse; il fallait, pour vivre avec elle, faire comme elle du jour la nuit et de la nuit le jour, veiller à côté de son lit, et l'endormir en faisant la lecture; travail qui fut mortel à cette jeune fille, naturellement délicate, et dont jamais depuis sa poitrine épuisée n'a pu se rétablir. Elle y résistait cependant, lorsque arriva l'incident qui rompit sa chaîne.

Mme du Deffand, après avoir veillé toute la nuit chez

elle-même ou chez Mme de Luxembourg, qui veillait comme elle, donnait tout le jour au sommeil, et n'était visible que vers les six heures du soir. Mlle de Lespinasse, retirée dans sa petite chambre sur la cour du même couvent, ne se levait guère qu'une heure avant sa dame; mais cette heure si précieuse, dérobée à son esclavage, était employée à recevoir chez elle ses amis personnels, d'Alembert, Chastellux, Turgot, et moi de temps en temps. Or, ces messieurs étaient aussi la compagnie habituelle de Mme du Deffand; mais ils s'oubliaient quelquefois chez Mlle de Lespinasse, et c'étaient des moments qui lui étaient dérobés; aussi ce rendez-vous particulier était-il pour elle un mystère, car on prévoyait bien qu'elle en serait jalouse. Elle le découvrit : ce ne fut, à l'entendre, rien de moins qu'une trahison. Elle en fit les hauts cris, accusant cette pauvre fille de lui soustraire ses amis, et déclarant qu'elle ne voulait plus nourrir ce serpent dans son sein.

Leur séparation fut brusque; mais Mlle de Lespinasse ne resta point abandonnée. Tous les amis de Mme du Deffand étaient devenus les siens. Il lui fut facile de leur persuader que la colère de cette femme était injuste. Le président Hénault lui-même se déclara pour elle. La duchesse de Luxembourg donna le tort à sa vieille amie, et fit présent d'un meuble complet à Mlle de Lespinasse, dans le logement qu'elle prit. Enfin, par le duc de Choiseul, on obtint pour elle, du Roi, une gratification annuelle qui la mettait au-dessus du besoin, et les sociétés de Paris les plus distinguées se disputèrent le bonheur de la posséder.

D'Alembert, à qui Mme du Deffant proposa impérieusement l'alternative de rompre avec Mlle de Lespinasse ou avec elle, n'hésita point, et se livra tout entier à sa jeune amie. Ils demeuraient loin l'un de l'autre; et quoique dans le mauvais temps il fût pénible pour d'Alembert de retourner le soir de la rue de Bellechasse à la rue Michel-le-Comte, où logeait sa nourrice, il ne

pensait point à quitter celle-ci. Mais chez elle il tomba malade, et assez dangereusement pour inquiéter Bouvart, son médecin. Sa maladie était une de ces fièvres putrides dont le premier remède est un air libre et pur. Or, son logement chez sa vitrière était une petite chambre mal éclairée, mal aérée, avec un lit à tombeau très étroit. Bouvart nous déclara que l'incommodité de ce logement pouvait lui être funeste. Watelet lui en offrit un dans son hôtel, voisin du boulevard du Temple: il y fut transporté; Mlle de Lespinasse, quoi qu'on en pût penser et dire, s'établit sa garde-malade. Personne n'en pensa et n'en dit que du bien.

MARMONTEL.

*Mémoires*, édition Maurice Tourneux, t. II, p. 229.

---

## L'ART DU XVIIIe SIÈCLE : UN TABLEAU DE GREUZE

L'art lui aussi avait pris sous l'action des penseurs une allure particulière, mélange de sensibilité et de naturel, de recherche et d'abandon, subtil accord de la convention et de la poésie. Une toile entre toutes fit fureur et obtint les suffrages du public et des connaisseurs, parce qu'elle exprimait avec à-propos la façon de sentir de tout le monde, elle donnait un corps aux aspirations de cette époque tout ensemble raffinée et facile à émouvoir. C'est l'*Accordée de village* de Greuze. D'autres toiles sont d'une facture plus probe et rendent mieux à nos regards l'intimité de ce siècle charmant. Aucune ne résume mieux ses tendances diverses et la complexité de son caractère. Aussi comme Diderot s'échauffe à en parler! Elle se reconstitue sous sa plume et, chemin faisant, les explications qu'il en donne éclairent aussi bien l'état d'esprit des spectateurs d'alors que celui du peintre.

Enfin je l'ai vu, ce tableau de notre ami Greuze; mais ce n'a pas été sans peine; il continue d'attirer la foule. C'est *Un Père qui vient de payer la dot de sa fille.*

Le sujet est pathétique, et l'on se sent gagner d'une émotion douce en le regardant. La composition m'en a paru très belle : c'est la chose comme elle a dû se passer. Il y a douze figures; chacune est à sa place, et fait ce qu'elle doit. Comme elles s'enchaînent toutes! comme elles vont en ondoyant et en pyramidant! Je me moque de ces conditions; cependant, quand elles se rencontrent dans un morceau de peinture par hasard, sans qu'il leur ait rien sacrifié, elles me plaisent.

A droite de celui qui regarde le morceau est un tabellion[1] assis devant une petite table, le dos tourné aux spectateurs. Sur la table, le contrat de mariage et d'autres papiers. Entre les jambes du tabellion, le plus jeune des enfants de la maison. Puis en continuant de suivre la composition de droite à gauche, une fille aînée debout, appuyée sur le dos du fauteuil de son père. Le père assis dans le fauteuil de la maison. Devant lui, son gendre debout, et tenant de la main gauche le sac qui contient la dot. L'accordée, debout aussi, un bras passé mollement sous celui de son fiancé, l'autre bras saisi par la mère, qui est assise au-dessous. Entre la mère et la fiancée, une sœur cadette debout, penchée sur la fiancée, et un bras jeté autour de ses épaules. Derrière ce groupe, un jeune enfant qui s'élève sur la pointe des pieds pour voir ce qui se passe. Au-dessous de la mère, sur le devant, une jeune fille assise qui a de petits morceaux de pain coupés dans son tablier. Tout à fait à gauche dans le fond et loin de la scène, deux servantes debout qui regardent. Sur la droite, un garde-manger bien propre, avec ce qu'on a coutume d'y renfermer, faisant partie du fond. Au milieu, une vieille arquebuse pendue à son croc: ensuite un escalier de bois qui conduit à l'étage au-dessus. Sur le devant, à terre, dans l'espace vide que laissent les figures, proche des pieds de la

1. C'était l'officier public qui faisait les fonctions de notaire dans les juridictions subalternes et seigneuriales.

mère, une poule qui conduit ses poussins auxquels la petite fille jette du pain; une terrine pleine d'eau, et sur le bord de la terrine un poussin, le bec en l'air, pour laisser descendre dans son jabot l'eau qu'il a bue. Voilà l'ordonnance générale. Venons aux détails.

Le tabellion est vêtu de noir, culotte et bas de couleur, en manteau et en rabat, le chapeau sur la tête. Il a bien l'air un peu matois et chicanier, comme il convient à un paysan de sa profession; c'est une belle figure. Il écoute ce que le père dit à son gendre. Le père est le seul qui parle. Le reste écoute et se tait.

L'enfant qui est entre les jambes du tabellion est excellent pour la vérité de son action et de sa couleur. Sans s'intéresser à ce qui se passe, il regarde les papiers griffonnés, et promène ses petites mains par-dessus.

On voit dans la sœur aînée, qui est appuyée debout sur le dos du fauteuil de son père, qu'elle crève de douleur et de jalousie de ce qu'on a accordé le pas sur elle à sa cadette. Elle a la tête portée sur une de ses mains, et lance sur les fiancés des regards curieux, chagrins et courroucés.

Le père est un vieillard de soixante ans, en cheveux gris, un mouchoir tortillé autour de son cou; il a un air de bonhomie qui plaît. Les bras étendus vers son gendre, il lui parle avec une effusion de cœur qui enchante; il semble lui dire : « Jeannette est douce et sage; elle fera ton bonheur; songe à faire le sien.... » ou quelque autre chose sur l'importance des devoirs du mariage.... Ce qu'il dit est sûrement touchant et honnête. Une de ses mains, qu'on voit en dehors, est hâlée et brune; l'autre qu'on voit en dedans, est blanche; cela est dans la nature.

Le fiancé est d'une figure tout à fait agréable. Il est hâlé de visage; mais on voit qu'il est blanc de peau; il est un peu penché vers son beau-père; il prête attention à son discours, il en a l'air pénétré; il est fait au tour, et vêtu à merveille, sans sortir de son état. J'en dis autant de tous les autres personnages.

Le peintre a donné à la fiancée une figure charmante, décente et réservée; elle est vêtue à merveille. Ce tablier de toile blanc fait on ne peut pas mieux; il y a un peu de luxe dans sa garniture; mais c'est un jour de fiançailles. Il faut voir comme les plis de tous les vêtements de cette figure et des autres sont vrais. Cette fille charmante n'est point droite; mais il y a une légère et molle inflexion dans toute sa figure et dans tous ses membres qui la remplit de grâce et de vérité. Elle est jolie vraiment, et très jolie.... Plus à son fiancé, et elle n'eût pas été décente; plus à sa mère ou à son père, et elle eût été fausse. Elle a le bras à demi passé sous celui de son futur époux, et le bout de ses doigts tombe et appuie doucement sur sa main; c'est la seule marque de tendresse qu'elle lui donne et peut-être sans le savoir elle-même; c'est une idée délicate du peintre.

La mère est une bonne paysanne qui touche à la soixantaine, mais qui a de la santé; elle est aussi vêtue large et à merveille. D'une main elle tient le haut du bras de sa fille; de l'autre, elle serre le bras au-dessus du poignet : elle est assise; elle regarde sa fille de bas en haut; elle a bien quelque peine à la quitter; mais le parti est bon. Jean est un brave garçon, honnête et laborieux; elle ne doute point que sa fille ne soit heureuse avec lui. La gaieté et la tendresse sont mêlées dans la physionomie de cette bonne mère.

Pour cette sœur cadette qui est debout à côté de la fiancée, qui l'embrasse et qui s'afflige sur son sein, c'est un personnage tout à fait intéressant. Elle est vraiment fâchée de se séparer de sa sœur, elle en pleure; mais cet incident n'attriste pas la composition; au contraire, il ajoute à ce qu'elle a de touchant. Il y a du goût, et du bon goût, à avoir imaginé cet épisode.

Les deux enfants, dont l'un, assis à côté de la mère, s'amuse à jeter du pain à la poule et à sa petite

famille, et dont l'autre s'élève sur la pointe des pieds et tend le cou pour voir, sont charmants; mais surtout le dernier.

Les deux servantes, debout, au fond de la chambre, nonchalamment penchées l'une contre l'autre, semblent dire, d'attitude et de visage : Quand est-ce que notre tour viendra?

Et cette poule qui a mené ses poussins au milieu de la scène, et qui a cinq ou six petits, comme la mère aux pieds de laquelle elle cherche sa vie a six à sept enfants, et cette petite fille qui leur jette du pain et qui les nourrit; il faut avouer que tout cela est d'une convenance charmante avec la scène qui se passe, et avec le lieu et les personnages. Voilà un petit trait de poésie tout à fait ingénieux.

C'est le père qui attache principalement les regards: ensuite l'époux ou le fiancé; ensuite l'accordée, la mère, la sœur cadette ou l'aînée, selon le caractère de celui qui regarde le tableau, ensuite le tabellion, les autres enfants, les servantes et le fond. Preuve certaine d'une bonne ordonnance.

Teniers[1] peint des mœurs plus vraies peut-être. Il serait plus aisé de retrouver les scènes et les personnages de ce peintre; mais il y a plus d'élégance, plus de grâce, une nature plus agréable dans Greuze. Ses paysans ne sont ni grossiers comme ceux de notre bon Flamand, ni chimériques comme ceux de Boucher. Je crois Teniers fort supérieur à Greuze pour la couleur. Je lui crois aussi beaucoup plus de fécondité : c'est d'ailleurs un grand paysagiste, un grand peintre d'arbres, de forêts, d'eaux, de montagnes, de chaumières et d'animaux.

On peut reprocher à Greuze d'avoir répété une même tête dans trois tableaux différents. La tête du

1. David Teniers, dit le Jeune (1610-1685), le célèbre auteur de maintes toiles dans lesquelles revivent bien des épisodes de la vie de son temps, dans les Flandres.

*Père qui paye la dot* et celle du *Père qui lit l'Écriture sainte à ses enfants*, et, je crois, aussi celle du *Paralytique*[1]. Ou du moins ce sont trois frères avec un grand air de famille.

Autre défaut. Cette sœur aînée, est-ce une sœur ou une servante? Si c'est une servante, elle a tort d'être appuyée sur le dos de la chaise de son maître, et je ne sais pourquoi elle envie si violemment le sort de sa maîtresse; si c'est un enfant de la maison, pourquoi cet air ignoble, pourquoi ce négligé? Contente ou mécontente, il fallait la vêtir comme elle doit l'être aux fiançailles de sa sœur. Je vois qu'on s'y trompe, que la plupart de ceux qui regardent le tableau la prennent pour une servante, et que les autres sont perplexes. Je ne sais si la tête de cette sœur aînée n'est pas aussi celle de *la Blanchisseuse*.

Une femme de beaucoup d'esprit a rappelé que ce tableau était composé de deux natures. Elle prétend que le père, le fiancé et le tabellion sont bien des paysans, des gens de campagne, mais que la mère, la fiancée et toutes les autres figures sont de la halle de Paris. La mère est une grande marchande de fruits ou de poissons; la fille est une jolie bouquetière. Cette observation est au moins fine : voyez, mon ami, si elle est juste.

Mais il vaudrait bien mieux négliger ces bagatelles, et s'extasier sur un morceau qui présente des beautés de tous côtés; c'est certainement ce que Greuze a fait de mieux. Ce morceau lui fera honneur, et comme peintre savant dans son art, et comme homme d'esprit et de délicatesse. Le choix de ses sujets marque de la sensibilité et de bonnes mœurs.

DIDEROT.

*Salon de 1761. Récapitulation* (*Œuvres*, éd. Assézat et Tourneux, t. X, p. 151).

1. Ce sont là deux autres tableaux de Greuze.

## LES DÉBUTS DU RÈGNE DE LOUIS XVI

En quoi le nouveau prince qui succéda à Louis XV se distingua-t-il de son aïeul? Le comte de Ségur va nous le dire et marquer nettement la différence des caractères et des ambitions. Nature honnête, un peu bornée, se complaisant aux joies ordinaires et aux plaisirs sans apparat, Louis XVI aurait voulu faire le bonheur de tous et peut-être y aurait-il réussi si son esprit avait eu plus d'ampleur et sa volonté plus de fermeté. Mais de toutes parts surgissaient des difficultés contre lesquelles sa bonhomie et son indécision venaient se heurter et s'abattre. Son entourage, dont il ne partageait pourtant pas les goûts, finissait par l'entraîner où il n'aurait pas voulu aller, et c'était le danger que, par indulgence autant que par faiblesse, ce prince ne fût le prisonnier de ceux qui sauraient le retenir.

Il n'entre point dans mon dessein de peindre ici la politique et l'administration de ces premières années du règne de Louis XVI. Ma jeunesse ne me permettait pas d'y jouer un rôle, et par conséquent d'en bien connaître les mouvements. A mon âge je ne pouvais encore suivre et voir que la cour, les sociétés brillantes de Paris, leurs séduisantes superficies et le tourbillon de leurs plaisirs.

Tous ceux qui occupaient des places, des charges près du trône, étaient d'un autre temps, d'un autre siècle que nous. Nous respections extérieurement les vieux débris d'un antique régime dont nous frondions, en riant, les mœurs, l'ignorance et les préjugés; ne songeant point à leur disputer le fardeau des affaires, nous ne pensions qu'à nous amuser; et, guidés par le plaisir, c'était au milieu des bals, des fêtes, des chasses, des jeux et des concerts, que nous nous avancions gaiement sans prévoir nos destinées.

Entravés dans cette marche légère par l'ancienne morgue de la vieille cour, par les ennuyeuses étiquettes du vieux régime, par la sévérité de l'ancien clergé, par l'éloignement de nos pères pour nos modes nouvelles, pour nos costumes favorables à l'égalité,

nous nous sentions disposés à suivre avec enthousiasme les doctrines philosophiques que professaient des littérateurs spirituels et hardis. Voltaire entraînait nos esprits; Rousseau touchait nos cœurs; nous sentions un secret plaisir à les voir attaquer un vieil échafaudage qui nous semblait gothique et ridicule.

Ainsi, quoique ce fussent nos rangs, nos privilèges, les débris de notre ancienne puissance qu'on minait sous nos pas, cette petite guerre nous plaisait : nous n'en éprouvions pas les atteintes, nous n'en avions que le spectacle. Ce n'étaient que des combats de plume et de paroles, qui ne nous paraissaient pouvoir faire aucun dommage à la supériorité d'existence dont nous jouissions, et qu'une possession de plusieurs siècles nous faisait croire inébranlable.

Les formes de l'édifice restant intactes, nous ne voyions pas qu'on le minait en dedans; nous riions des graves alarmes de la vieille cour et du clergé, qui tonnaient contre cet esprit d'innovation. Nous applaudissions les scènes républicaines de nos théâtres, les discours philosophiques de nos académies, les ouvrages hardis de nos littérateurs, et nous nous sentions encouragés dans ce penchant par la disposition des parlements à fronder l'autorité, et par les nobles écrits d'hommes tels que Turgot et Malesherbes, qui ne voulaient que de salutaires, d'indispensables réformes, mais dont nous confondions la sagesse réparatrice avec la témérité de ceux qui voulaient plutôt tout changer que tout corriger.

La liberté, quel que fût son langage, nous plaisait par son courage; l'égalité, par sa commodité. On trouve du plaisir à descendre tant qu'on croit pouvoir remonter dès que l'on veut; et, sans prévoyance, nous goûtions tout à la fois les avantages du patriciat et les douceurs d'une philosophie plébéienne.

Ce fut de cette sorte que s'établirent peu à peu, entre les mœurs de la vieille et de la jeune cour, la même rivalité et la même différence qui préludaient

alors dans les opinions, par des escarmouches légères, à ces terribles combats qui ont depuis changé la face du monde.

Cependant, nourris, dès notre enfance, des maximes de l'ancienne chevalerie, notre imagination regrettait ces temps héroïques et presque fabuleux. Aussi le premier combat qui se livra entre les vieux et les jeunes courtisans fut une tentative de notre part faite dans le dessein de reprendre l'usage des habillements, des coutumes et des jeux de la cour de François Ier, de Henri II, de Henri III, de Henri IV.

Bientôt nous fîmes adopter ces idées par les frères du roi, Monsieur et M. le comte d'Artois, qui favorisèrent nos projets avec autant d'ardeur que d'activité. Nous eûmes d'abord un brillant succès : peu s'en fallut qu'il ne fût complet et que la révolution des modes ne devînt totale. Mais notre triomphe n'eut que la durée d'un carnaval; dès qu'il fut fini, les vieux seigneurs reprirent leur empire, les usages de Louis XIV et de Louis XV leur puissance, et nous allâmes oublier dans nos garnisons, sous les règles de la discipline nouvelle, nos rêves trop courts de chevaliers et de paladins.

Cette faveur passagère et cet essai d'innovations avaient commencé très gaiement par des ballets et par des quadrilles. MM. de Noailles, d'Havré, de Guémené, de Durfort, de Coigny, les deux Dillon, le comte, aujourd'hui duc de Grammont, le comte de Lamarck, mon frère et moi, la Fayette, une troupe choisie de jeunes dames, composaient ces quadrilles.

La nécessité de faire des répétitions, avant d'exécuter ces ballets, nous avait donné un libre et fréquent accès chez la reine, chez les princesses et dans l'intérieur des appartements des princes. La gaieté qui présidait à ces répétitions et à ces amusements les multiplia. La gravité des vieux courtisans qui possédaient les grandes charges ne permettait guère de les

y admettre : leur présence et leurs formes cérémonieuses auraient attristé notre joie.

Les costumes divers que nous prenions nous paraissaient aussi gracieux, aussi nobles et pittoresques que l'habillement français moderne nous semblait ridicule. Nous recherchâmes celui de tous qui convenait le mieux à une cour chevaleresque, galante et belliqueuse. Les princes choisirent celui d'Henri IV, et, après l'avoir porté dans quelques quadrilles, qui furent fort applaudis, nous obtînmes une décision qui obligeait tous les hommes invités au bal de la reine à se revêtir de cet ancien costume.

Il convenait admirablement à la jeunesse, mais il allait fort mal aux hommes d'un âge mûr et d'une taille courte et épaisse. Ces manteaux de soie, ces panaches, ces rubans et leurs vives couleurs rendaient ridicules tous ceux que la nature avait privés de grâces, et l'âge de fraîcheur.

Au milieu de nos jeux, de nos bals, de nos répétitions, la politique osa pénétrer en riant et en ne se montrant d'abord que sous les traits de la folie. Le rappel des parlements occupait alors les esprits. Nous parodiâmes les séances de ces graves assemblées. Un des princes joua le rôle de premier président; d'autres, ceux d'avocat, de procureurs généraux, de conseillers; et ce qui aujourd'hui pourra peut-être sembler assez piquant, c'est que la Fayette, dans une de ces joyeuses audiences, remplit les fonctions de procureur général.

Le mécontentement que l'intimité accordée par les princes à quelques jeunes courtisans inspirait aux grandes charges, aux représentants de la vieille cour, éclatait fréquemment; ils cherchaient avec une humeur active l'occasion d'éloigner ce jeune essaim de favoris. Nous sûmes bientôt qu'ils voulaient profiter de notre étourderie, et qu'ils avaient fait sentir à M. de Maurepas l'inconvénient de laisser les princes entourés de jeunes et légers courtisans qui s'étaient

permis de parodier ainsi les parlements et la magistrature.

Pour détourner l'orage qui nous menaçait, il me vint l'idée de prévenir adroitement le coup qu'on voulait nous porter. Me trouvant au coucher du roi, je m'approchai d'un de mes amis, et, en lui parlant d'une de nos joyeuses séances, j'eus soin de rire avec une indiscrétion qui me fit remarquer par le roi.

Venant alors à moi, il me demanda le sujet de cette bruyante gaieté. Après m'être défendu quelques moments d'en avouer tout haut le motif, comme il me dit de le suivre, je m'approchai d'une fenêtre, et là je lui contai tout ce qui s'était passé dans une de nos séances parlementaires, en donnant à ce récit les formes, la variété et les couleurs qui pouvaient le rendre amusant pour Sa Majesté. Le roi m'écouta avec plaisir et rit beaucoup.

Le lendemain, je sus qu'au moment où M. le comte de Maurepas avait voulu provoquer contre nous la sévérité royale, et s'efforçait de lui montrer les conséquences d'un travestissement qui livrait au ridicule d'une jeune cour la dignité du parlement, le roi lui répondit : « Cela suffit : on y songera pour l'avenir; mais à présent il n'y a rien à faire : car je suis presque moi-même au nombre des coupables. J'ai tout su; mais, loin de m'en fâcher, j'en ai ri. »

Nous ne recommençâmes plus; cependant nos quadrilles continuèrent, et, malgré le mécontentement de la vieille cour, notre faveur dura autant que le carnaval. Mais dès que l'heure des austérités eut succédé à celle des plaisirs, la grave étiquette nous interdit toute entrée familière; les occupations sérieuses prirent la place des amusements. Le vieil habit de cour triompha de nos costumes chevaleresques; et, recevant, pour notre profit, une utile leçon sur les vicissitudes de la fortune, nous nous vîmes retomber du faite d'une faveur qui, malgré sa frivolité et sa brièveté, avait fait tant de jaloux, dans la

foule des courtisans; apprenant de bonne heure, par là, que la faveur a des ailes comme le plaisir.

Le comte de SÉGUR.

*Mémoires* (dans la *Bibliothèque des Mémoires du XVIII^e siècle*, publiée par F. Barrière, t. XIX, p. 26).

---

## LE COMMERCE DES BLÉS

On n'a pas oublié combien les entraves du commerce des blés avaient entraîné de disettes et de rébellions sous le règne précédent. Aussi ce fut un des premiers actes du gouvernement de Louis XVI et des hommes de cœur qu'il y avait groupés de faire tomber des prohibitions qui gênaient ce négoce. Pourtant la situation ne se modifia pas. Pourquoi? Voltaire essaie de l'expliquer sous une forme allégorique et avec le parti pris bien légitime de ne voir que ce que cette mesure avait de généreux, sans insister sur le péril d'une expérience aussi brusque. Les choses faillirent mal tourner, et les rancunes qu'elles soulevèrent finirent par emporter Turgot et lui faire perdre le ministère.

Je viens enfin à l'article des blés. Je suis laboureur, et cet objet me regarde. J'ai environ quatre-vingts personnes à nourrir. Ma grange est à trois lieues de la ville la plus prochaine; je suis obligé quelquefois d'acheter du froment, parce que mon terrain n'est pas si fertile que celui de l'Égypte et de la Sicile.

Un jour un greffier me dit : « Allez-vous-en à trois lieues payer chèrement au marché de mauvais blé. Prenez des commis un acquit à caution; et si vous le perdez en chemin, le premier sbire qui vous rencontrera sera en droit de saisir votre nourriture, vos chevaux, votre femme, votre personne, vos enfants. Si vous faites quelques difficultés sur cette proposition, sachez qu'à vingt lieues il est un coupe-gorge qu'on appelle juridiction; on vous y traînera, vous serez condamné à marcher à pied jusqu'à Toulon, où vous pourrez labourer à loisir la mer Méditerranée. »

Je pris d'abord ce discours instructif pour une froide raillerie. C'était pourtant la vérité pure. « Quoi ! dis-je, j'aurai rassemblé des colons pour cultiver avec moi la terre, et je ne pourrai acheter librement du blé pour les nourrir eux et ma famille ! et je ne pourrai en vendre à mon voisin, quand j'en aurai de superflu ! — Non, il faut que vous et votre voisin creviez vos chevaux pour courir pendant six lieues. — Eh ! dites-moi, je vous prie, j'ai des pommes de terre et des châtaignes, avec lesquelles on a fait du pain excellent pour ceux qui ont un bon estomac : ne puis-je pas en vendre à mon voisin sans que ce coupe-gorge, dont vous m'avez parlé, m'envoie aux galères ? — Oui. — Pourquoi, s'il vous plaît, cette énorme différence entre mes châtaignes et mon blé ? — Je n'en sais rien. C'est peut-être parce que les charançons mangent le blé et ne mangent point les châtaignes. — Voilà une très mauvaise raison. — Hé bien, si vous en voulez une meilleure, c'est parce que le blé est d'une nécessité première, et que les châtaignes ne sont que d'une seconde nécessité. — Cette raison est encore plus mauvaise. Plus une denrée est nécessaire, plus le commerce en doit être facile. Si on vendait le feu et l'eau, il devrait être permis de les importer et de les exporter d'un bout de la France à l'autre. »

« Je vous ai dit les choses comme elles sont, me dit enfin le greffier. Allez vous en plaindre au contrôleur général [1], c'est un homme d'Église et un jurisconsulte : il connaît les lois divines et les lois humaines, vous aurez double satisfaction. »

Je n'en eus point. Mais j'appris qu'un ministre d'État [2], qui n'était ni conseiller ni prêtre, venait de faire publier un édit par lequel, malgré les préjugés les plus sacrés, il était permis à tout Périgourdin de

1. L'abbé Terray.

2. C'est Turgot, qui, par l'édit du 13 septembre 1774, établit la liberté du commerce des blés dans le royaume.

vendre et d'acheter du blé en Auvergne, et tout Champenois pouvait manger du pain fait avec du blé de Picardie.

Je vis dans mon canton une douzaine de laboureurs, mes frères, qui lisaient cet édit sous un de ces tilleuls qu'on appelle chez nous un rosni, parce que Rosni, duc de Sully, les avait plantés.

« Comment donc! disait un vieillard plein de sens, il y a soixante ans que je lis des édits; ils nous dépouillaient presque tous de la liberté naturelle en style inintelligible; et en voici un qui nous rend notre liberté, et j'en entends tous les mots sans peine! voilà la première fois chez nous qu'un roi a raisonné avec son peuple; l'humanité tenait la plume, et le roi a signé. Cela donne envie de vivre : je ne m'en souciais guère auparavant. Mais, surtout, que ce roi et son ministre vivent! »

Cette rencontre, ces discours, cette joie répandue dans mon voisinage, réveillèrent en moi un extrême désir de voir ce roi et ce ministre. Ma passion se communiqua au bon vieillard qui venait de lire l'édit du 13 septembre sous le rosni.

Nous allions partir, lorsqu'un procureur fiscal d'une petite ville voisine nous arrêta tout court. Il se mit à prouver que rien n'est plus dangereux que la liberté de se nourrir comme on veut; que la loi naturelle ordonne à tous les hommes d'aller acheter leur pain à vingt lieues, et que si chaque famille avait le malheur de manger tranquillement son pain à l'ombre de son figuier, tout le monde deviendrait monopoleur. Les discours véhéments de cet homme d'État ébranlèrent les organes intellectuels de mes camarades; mais mon bonhomme, qui avait tant d'envie de voir le roi, resta ferme. « Je crains les monopoleurs, dit-il, autant que les procureurs; mais je crains encore plus la gêne horrible sous laquelle nous gémissons, et de deux maux il faut éviter le pire. »

« Je ne suis jamais entré dans le conseil du roi; mais

je m'imagine que lorsqu'on pesait devant lui les avantages et les dangers d'acheter son pain à sa fantaisie, il se mit à sourire, et dit :

« Le bon Dieu m'a fait roi de France, et ne m'a pas fait grand panetier; je veux être le protecteur de ma nation, et non son oppresseur réglementaire. Je pense que quand les sept vaches maigres eurent dévoré les sept vaches grasses, et que l'Égypte éprouva la disette, si Pharaon, ou le pharaon, avait eu le sens commun, il aurait permis à son peuple d'aller acheter du blé à Babylone et à Damas; s'il avait eu un cœur, il aurait ouvert ses greniers gratis, sauf à se faire rembourser au bout de sept ans que devait durer la famine. Mais forcer ses sujets à lui vendre leurs terres, leurs bestiaux, leurs marmites, leur liberté, leurs personnes, me paraît l'action la plus folle, la plus impraticable, la plus tyrannique. Si j'avais un contrôleur général qui me proposât un tel marché, je crois, Dieu me pardonne, que je l'enverrais à sa maison de campagne avec ses vaches grasses. Je veux essayer de rendre mon peuple libre et heureux pour voir comment cela fera. »

Cet apologue frappa toute la compagnie. Le procureur fiscal alla procéder ailleurs; et nous partîmes, le bonhomme et moi, dans ma charrette qu'on appelait carrosse, pour aller au plus vite voir le roi.

Quand nous approchâmes de Pontoise, nous fûmes tout étonnés de voir environ dix à quinze paysans qui couraient comme des fous en hurlant, et qui criaient : « Les blés, les marchés! les marchés, les blés! » Nous remarquâmes qu'ils s'arrêtaient à chaque moulin, qu'ils le démolissaient en un moment, et qu'ils jetaient blé, farine et son dans la rivière. J'entendis un petit prêtre qui, avec une voix de Stentor, leur disait : « Saccageons tout, mes amis, Dieu le veut; détruisons toutes les farines, pour avoir de quoi manger[1]. »

1. Voltaire fait allusion ici aux émeutes qui suivirent la publication de l'édit sur les blés et qu'on accusa le parti du clergé d'avoir fomentées en haine de Turgot et de ses amis les philosophes.

Je m'approchai de cet homme ; je lui dis : « Monsieur, vous me paraissez échauffé; voudriez-vous me faire l'honneur de vous rafraîchir dans ma charrette? j'ai de bon vin. » Il ne se fit pas prier. « Mes amis, dit-il, je suis habitué de paroisse. Quelques-uns de mes confrères et moi nous conduisons ce cher peuple. Nous avons reçu de l'argent pour cette bonne œuvre. Nous jetons tout le blé qui nous tombe sous la main, de peur de la disette. Nous allons égorger dans Paris tous les boulangers pour le maintien des lois fondamentales du royaume. Voulez-vous être de la partie? »

Nous le remerciâmes cordialement, et nous prîmes un autre chemin dans notre charrette pour aller voir le roi.

En passant par Paris, nous fûmes témoins de toutes les horreurs que commit cette horde de vengeurs des lois fondamentales. Ils étaient tous ivres, et criaient d'ailleurs qu'ils mouraient de faim. Nous vîmes à Versailles passer le roi et la famille royale. C'est un grand plaisir; mais nous ne pûmes avoir la consolation d'envisager l'auteur de notre cher édit du 13 septembre. Le gardien de sa porte m'empêcha d'entrer. Je crois que c'est un Suisse. Je me serais battu contre lui si je m'étais senti le plus fort. Un gros homme qui portait des papiers me dit : « Allez, retournez chez vous avec confiance, votre homme ne peut vous voir; il a la goutte [1], il ne reçoit pas même son médecin, et il travaille pour vous. »

Nous partîmes donc, mon compagnon et moi, et nous revînmes cultiver nos champs; ce qui est, à notre avis, la seule manière de prévenir la famine.

Nous retrouvâmes sur notre route quelques-uns de ces automates grossiers à qui on avait persuadé de piller Pontoise, Chantilly, Corbeil, Versailles, et même Paris. Je m'adressai à un homme de la troupe, qui me paraissait repentant. Je lui demandai quel démon les

1. Turgot y était sujet et en mourut.

avait conduits à cette horrible extravagance. « Hélas! monsieur, je ne puis répondre que de mon village. Le pain y manquait : les capucins étaient venus nous demander la moitié de notre nourriture au nom de Dieu. Le lendemain les récollets étaient venus prendre l'autre moitié. « Hé, mes amis, leur dis-je, forcez ces messieurs à labourer la terre avec vous, et il n'y aura plus de disette en France. »

VOLTAIRE.

*Diatribe à l'auteur des éphémérides* (*Œuvres*, éd. de Kehl, t. XXIX, 448).

---

## LA REINE MARIE-ANTOINETTE

Personne n'était plus dissemblable du Roi que la Reine elle-même. Vive, coquette, aimant la parure et le plaisir, elle contrastait par sa grâce et son humeur avec les habitudes moroses de son époux, qu'elle contrecarrait parfois, au début, et dont elle soulignait en tout cas le caractère placide et sans morgue. Aussi la vie de la Reine était-elle fort différente de celle du Roi. Supportant mal l'apparat de son rôle, elle aurait voulu le quitter, parfois, pour agir à sa guise, vivre à son gré. Et elle le faisait aussi souvent qu'elle le pouvait. Bien entendu, on interpréta fort mal ces velléités d'indépendance, et la coquetterie de la Reine servait à expliquer ces mauvais sentiments.

On peut dire que l'admission d'une marchande de modes chez la reine fut suivie de résultats fâcheux pour Sa Majesté. L'art de la marchande, reçue dans l'intérieur en dépit de l'usage qui en éloignait sans exception toutes les personnes de sa classe, lui facilitait les moyens de faire adopter chaque jour quelque mode nouvelle. La reine, jusqu'à ce moment, n'avait développé qu'un goût fort simple pour sa toilette; elle commença à en faire une occupation principale : elle fut naturellement imitée par toutes les femmes.

On voulait à l'instant avoir la même parure que la

reine, porter ces plumes, ces guirlandes auxquelles sa beauté, qui était alors dans tout son éclat, prêtait un charme infini. La dépense des jeunes dames fut extrêmement augmentée; les mères et les maris en murmurèrent; quelques étourdies contractèrent des dettes; il y eut de fâcheuses scènes de famille, plusieurs ménages refroidis ou brouillés; et le bruit général fut que la reine ruinerait toutes les dames françaises.

Le costume changea successivement, et les coiffures parvinrent à un tel degré de hauteur, par l'échafaudage des gazes, des fleurs et des plumes, que les femmes ne trouvaient plus de voitures assez élevées pour s'y placer, et qu'on leur voyait souvent pencher la tête ou la placer à la portière. D'autres prirent le parti de s'agenouiller pour ménager, d'une manière encore plus sûre, le ridicule édifice dont elles étaient surchargées. Des caricatures sans nombre, exposées partout, et dont quelques-unes rappelaient malicieusement les traits de la souveraine, attaquèrent inutilement l'exagération de la mode; elle ne changea, comme cela arrive toujours, que par la seule influence de l'inconstance et du temps.

L'habillement de la princesse était un chef-d'œuvre d'étiquette; tout y était réglé. La dame d'honneur et la dame d'atours toutes deux, si elles s'y trouvaient ensemble, aidées de la première femme et de deux femmes ordinaires, faisaient le service principal; mais il y avait entre elles des distinctions. La dame d'atours passait le jupon, présentait la robe. La dame d'honneur versait l'eau pour laver les mains et passait la chemise. Lorsqu'une princesse de la famille royale se trouvait à l'habillement, la dame d'honneur lui cédait cette dernière fonction, mais ne la cédait pas directement aux princesses du sang. Chacune de ces dames observait scrupuleusement ces usages, comme tenant à des droits. Un jour d'hiver, il arriva que la reine, déjà toute déshabillée, était au moment de passer sa chemise; je la tenais toute dépliée : la dame d'honneur

entre, se hâte d'ôter ses gants, et prend la chemise. On gratte à la porte, on ouvre : c'est Mme la duchesse d'Orléans; ses gants sont ôtés, elle s'avance pour prendre la chemise; mais la dame d'honneur ne doit pas la lui présenter : elle me la rend, je la donne à la princesse; on gratte de nouveau : c'est Madame, comtesse de Provence; la duchesse d'Orléans lui présente la chemise. La reine tenait ses bras croisés sur sa poitrine et paraissait avoir froid. Madame voit son attitude pénible, se contente de jeter ses gants, et, en passant la chemise, décoiffe la reine, qui se met à rire pour déguiser son impatience, mais après avoir dit plusieurs fois entre ses dents : « C'est odieux! Quelle importunité ! »

Cette étiquette, gênante à la vérité, était calculée sur la dignité royale, qui ne doit trouver que des serviteurs, à commencer même par les frères et sœurs du monarque.

En parlant ici d'étiquette je ne veux pas désigner cet ordre majestueux établi dans toutes les cours pour les jours de cérémonies; je parle de cette règle minutieuse qui poursuivait nos rois dans leur intérieur le plus secret, dans leurs heures de souffrances, dans celles de leurs plaisirs, et jusque dans leurs infirmités humaines les plus rebutantes.

Ces règles serviles étaient érigées en espèce de code: elles portaient un Richelieu, un La Rochefoucauld, un Duras, à trouver dans l'exercice de leurs fonctions domestiques l'occasion de rapprochements utiles à leur fortune; et pour ménager leur vanité ils aimaient des usages qui convertissaient en honorables prérogatives le droit de donner un verre d'eau, de passer une chemise et de retirer un bassin.

Des princes accoutumés à être traités en divinités finissaient naturellement par croire qu'ils étaient d'une essence plus pure que le reste des hommes.

Cette étiquette, qui dans la vie intérieure de nos princes les avait amenés à se faire traiter en idoles,

dans leur vie publique en faisant des victimes de toutes les convenances. Marie-Antoinette trouva dans le château de Versailles une foule d'usages établis et révérés qui lui parurent insupportables.

Des femmes en charge ayant prêté serment, et vêtues en grand habit de cour, pouvaient seules rester dans la chambre et servir conjointement avec la dame d'honneur et la dame d'atours. La reine abolit tout ce cérémonial. Lorsqu'elle était coiffée, elle saluait les dames qui étaient dans sa chambre, et suivie de ses seules femmes, elle rentrait dans un cabinet, où se trouvait Mlle Bertin, qui ne pouvait être admise dans la chambre. C'était dans ce cabinet intérieur qu'elle présentait ses nouvelles et nombreuses parures. La reine voulut aussi se servir du coiffeur qui dans ce moment avait à Paris le plus de vogue. L'usage qui interdisait à tout subalterne pourvu d'une charge, d'exercer son talent pour le public avait sans doute pour base de couper toute communication entre l'intérieur des princes et la société, toujours curieuse des détails de leur vie privée. La reine, craignant que le goût du coiffeur se perdît en cessant de pratiquer son état, voulut qu'il continuât à servir plusieurs femmes de la cour et de Paris, ce qui multiplia les occasions de connaître les détails de l'intérieur et souvent de les dénaturer.

Un des usages les plus désagréables était pour la reine celui de dîner tous les jours en public. Marie Leckzinska avait suivi constamment cette coutume fatigante; Marie-Antoinette l'observa tant qu'elle fut dauphine. Le dauphin dînait avec elle, et chaque ménage de la famille avait tous les jours son dîner public. Les huissiers laissaient entrer tous les gens proprement mis; ce spectacle faisait le bonheur des provinciaux. A l'heure des dîners on ne rencontrait dans les escaliers que de braves gens qui, après avoir vu la dauphine manger sa soupe, allaient voir les princes manger leur bouilli, et qui couraient ensuite à perte d'haleine pour aller voir Mesdames manger leur dessert.

L'usage le plus anciennement établi voulait aussi qu'aux yeux du public les reines de France ne parussent environnées que de femmes? l'éloignement des serviteurs de l'autre sexe existait même aux heures des repas pour le service de la table; et quoique le roi mangeât publiquement avec la reine, il était lui-même servi par des femmes pour tous les objets qui lui étaient directement présentés à table. La dame d'honneur, à genoux, pour sa commodité, sur un pliant très bas, une serviette posée sur le bras, et quatre femmes en grand habit, présentaient les assiettes au roi et à la reine. La dame d'honneur leur servait à boire. Ce service avait anciennement appartenu aux filles d'honneur. La reine à son avènement au trône, abolit de même cet usage; elle se dégagea aussi de la nécessité d'être suivie dans le palais de Versailles par deux de ses femmes en habit de cour, aux heures de la journée où les dames n'étaient plus auprès d'elle. Dès lors elle ne fut plus accompagnée que d'un seul valet de chambre et de deux valets de pied. Toutes les fautes de Marie-Antoinette sont du genre de celles que je viens de détailler. La volonté de substituer successivement la simplicité des usages de Vienne à ceux de Versailles lui fut plus nuisible qu'elle n'aurait pu l'imaginer.

La reine parlait à l'abbé de Vermond des importunités sans cesse renaissantes dont elle avait à se dégager, et je remarquais qu'après l'avoir écouté, elle se jetait avec complaisance dans les idées philosophiques de la simplicité sous le diadème, de la confiance paternelle dans des sujets dévoués. Ce doux roman de la royauté, qu'il n'est pas donné à tous les souverains de réaliser, flattait singulièrement le cœur tendre et la jeune imagination de Marie-Antoinette.

Mme CAMPAN.

*Mémoires* (dans la *Bibliothèque des Mémoires pendant le* XVIIIe *siècle*, publiée par F. Barrière, t. X, p. 96).

## LA MODE EN PROVINCE

Les habitudes de la cour étaient bien vite connues en province, et ne tardaient pas à y faire loi. On peut dire que les modes du temps se répandaient aussi vite que les pensées des philosophes à travers la France et même à travers l'Europe. Et c'était un double mouvement d'invasion, l'un qui pénétrait les esprits soucieux de réfléchir, l'autre qui mettait à l'envers les têtes frivoles. Pour noter de semblables détails il faut encore la plume d'une femme, et celle qui les a décrits ci-dessous était à même de les bien observer à la petite cour de Montbéliard, groupée autour d'un rejeton cadet de la famille de Wurtemberg et qui n'était pas moins attachée à ses traditions que ne l'eût été une grande cour.

Mme la duchesse de Bourbon avait apporté à la cour de Montbéliard (1783) une mode que nous nous empressâmes toutes de prendre : celle des cadogans[1], jusqu'ici réservée aux hommes. Rien n'est plus joli et plus cavalier quand on y joint les cadenettes, le petit chapeau et le plumet. On craignait que cette coiffure ne durât pas; le roi la détestait; il ne cessait de s'en moquer, et en parlait même avec aigreur, ce qui est éloigné de son caractère habituel.

Un jour, il est entré chez la reine, avec un chignon; Sa Majesté se mit à rire.

« Vous devriez trouver cela tout simple, madame; ne faut-il pas nous distinguer des femmes qui ont pris nos modes? »

Marie-Antoinette comprit la leçon, et, en effet, les costumes masculins tombèrent peu à peu.

Il y eut cette année une révolution dans les habits des enfants, dont je fus charmée pour ma part. On cessa de saupoudrer la tête à blanc, comme on le faisait autrefois. Ils étaient tout à fait défigurés, avec ces rouleaux pommadés, ces boucles et tout cet atti-

1. Ou mieux *catogans*, sorte de nœud de cheveux retroussés, qui accompagnait le plus souvent des *cadenettes*, c'est-à-dire de longues boucles de cheveux qui tombaient derrière la tête.

rail. Rien n'était plus ridicule que ces petites créatures, avec une bourse, un chapeau sous le bras et l'épée au côté. Depuis la révolution établie dans la chevelure, les enfants portèrent les cheveux en rond, bien taillés, bien propres et sans poudre.

On amena un jour à Étupes le plus joli petit garçon du monde, fils d'un gentilhomme du voisinage; il entra paré comme son grand-père, se tenant droit, très occupé de son épée et de son habit brodé, et parfaitement ridicule, j'en réponds. Mlle de Domsdorf vint me dire tout bas qu'il fallait faire une conspiration pour mettre cet enfant à la mode. Elle emmena donc la mère du petit bonhomme, pendant que son père faisait sa cour, et fit si bien, que celle-ci partagea bientôt son désir de délivrer d'un tel supplice son pauvre héritier. Les conjurées, fortes du consentement de la mère qui voulut faire semblant de ne rien savoir, emmenèrent l'enfant dans la chambre de Mme Hendel, où l'on fit venir le valet de chambre-coiffeur des jeunes princes; en une demi-heure le changement complet s'opéra, et il reparut au salon, tout à son avantage. Ce furent de grandes exclamations de diverses espèces. Le père, mécontent d'abord, n'osa pas trop mal prendre la chose, et finit par reconnaître le mérite de la métamorphose.

Les femmes se mettaient alors de la poudre d'iris, un peu plus que blonde, ce qui fait qu'elles avaient toutes l'air rousses. C'est apparemment pour accorder les blondes et les rousses, qui, chacune, veulent être les plus belles, et qui, chacune, il faut le dire, avaient des partisans. En vérité, les modes font souvent de grandes extravagances, elles servent à gâter ce qu'a fait la nature; ce qui ne nous empêche pas de nous trouver, tant que nous sommes, charmantes ainsi affublées....

Bien qu'en province, nous étions fort au courant des modes et des nouvelles de Paris. Plusieurs de nos amis nous envoyaient des bulletins suivis et de véri-

tables gazettes. Les femmes n'avaient rien de très nouveau pour cet hiver de 1787. Les belles étoffes et les diamants continuaient à primer, c'est-à-dire le luxe et la richesse; mais les hommes imaginaient des singularités. D'abord il fut du bel air absolument d'avoir des gilets à la douzaine, à la centaine même, si l'on tenait à donner le ton. On les brodait magnifiquement avec des sujets de chasse et des combats de cavalerie, même des combats sur mer. C'était extravagant de cherté. Les boutons d'habits étaient non moins bizarres; ils représentaient tantôt des portraits tels que les rois de France, les douze Césars, quelquefois des miniatures de famille; deux ou trois hardis petits maîtres y mirent les portraits de leurs maîtresses. Les portraits étaient presque larges comme un écu de six livres. Vous jugez à quoi ressemblait un homme ainsi plastronné; mais c'était la mode! que répondre à cela?

Cet empire des modes subit un grand cataclysme. M^lle^ Bertin, si fière, si haute, si insolente même, qui travaillait avec Sa Majesté, M^lle^ Bertin étalant sur ses mémoires en grandes lettres : *Marchande de modes de la reine*; M^lle^ Bertin vient de faire banqueroute. Il est vrai que sa banqueroute n'est point plébéienne, c'est une banqueroute de grande dame, deux millions! c'est quelque chose pour une marchande de chiffons. Les petites maîtresses sont aux abois; à qui s'adresser désormais; qui tournera un pouf? qui arrondira un toquet? qui posera des plumes? qui inventera un nouveau juste? On assure que M^lle^ Bertin cédera à toutes les larmes et continuera son commerce. On dit aussi qu'elle a été ingrate pour la reine, et que sans cela Sa Majesté ne l'eût point abandonnée dans son malheur, bien qu'elle fût occupée de tristes choses et d'intérêts plus graves.

Les banqueroutes étaient partout; nous avons eu la nôtre à Strasbourg, celle du directeur de la monnaie. Une plainte fut portée contre lui pour malversation.

On l'accuse d'avoir fait un bénéfice sur les louis. Il les reçut pour les refondre au taux de ceux qui ont été altérés ou écornés autrefois par ordre de l'abbé Terray.

Baronne d'OBERKIRCH.

*Mémoires*, publiés par le comte de Montbrison, t. II, p. 34 et 372.

---

## UNE ENTREVUE DE MARIAGE

Au milieu de toutes ces futilités, il était rare qu'on prît le temps de traiter avec circonspection les affaires sérieuses, les affaires de famille. Les mariages, en particulier, étaient bâclés en un tour de main, sans souci des sentiments de ceux qu'on allait unir. A peine les jeunes gens s'étaient-ils entrevus qu'on les liait l'un à l'autre, sans plus se préoccuper de leurs préférences personnelles. La scène ci-dessous décrite par Mme d'Épinay est bien caractéristique. Elle ferait sourire, si on ne savait que les époux ainsi assortis furent très mal en ménage et payèrent de leur bonheur domestique la précipitation de leurs parents.

Voici une nouvelle incroyable! Mimi se marie, elle épouse M. le comte d'Houdetot, jeune homme de qualité, mais sans fortune, âgé de vingt-deux ans, joueur de profession, laid comme le diable et peu avancé dans le service.

Hier matin ma mère m'appela et me dit : « M. de Villemur vient de proposer un mariage à M. de Bellegarde pour Mimi, mais votre père veut avant tout que le jeune homme plaise à notre fille et nous allons aujourd'hui dîner chez Mme de Villemur, où M. d'Houdetot se trouvera, et où, néanmoins, il ne doit être question de rien.... »

Pour abréger cette incroyable histoire, nous allâmes tous dîner chez Mme de Villemur. En entrant nous vîmes un cercle de toute la famille, M. et Mme d'Houdetot, M. et Mme de S..., la marquise de Vignolles, tous

les Villemur possibles. La marquise d'Houdetot, à notre arrivée, se leva avec précipitation et vint, les bras ouverts, embrasser mon beau-père, ma mère, Mimi et moi, qu'elle n'avait jamais vue. Après cette embrassade, le vieux Villemur prit mon beau-père par la main et le présenta en cérémonie à Mme d'Houdetot, qui lui présenta son fils et son mari : et nous fûmes tous de nouveau présentés et embrassés. La marquise d'Houdetot est une femme de taille moyenne; elle paraît au moins cinquante ans. Elle a encore la peau extrêmement belle quoiqu'elle soit très maigre et très pâle. Ses yeux sont pleins d'esprit et de feu. Tous ses mouvements sont précipités et violents, et malgré sa vivacité, on voit clairement qu'elle ne fait rien sans projet et sans but. Ses gestes ont la plus grande part à sa conversation et ses yeux se promènent autant par curiosité que par vanité. Son mari peut être de vingt ans plus âgé qu'elle. C'est un vieux militaire qui ne ressemble pas mal au roi de pique par sa taille et par son ajustement. Lorsqu'il est assis, il appuie volontiers ses mains et sa tête sur sa canne, ce qui lui donne un air de réflexion et de méditation qui lui fait honneur, sur ma parole. Il répète les derniers mots de ce que dit sa femme; il ricane et montre des dents que l'on aimerait autant qu'il cachât.

Mme d'Houdetot prit ma sœur à côté d'elle, la questionna, l'interrompit, la complimenta, et en moins de deux minutes fut enchantée de ses grâces et de son esprit. On mit à table les jeunes gens l'un près de l'autre. M. de Villemur et Mme la marquise d'Houdetot s'emparèrent de mon beau-père, et ma mère fut placée entre ma belle-sœur, dont elle n'avait pas voulu s'éloigner, et le marquis d'Houdetot. Au dessert, on parlait déjà hautement de mariage, malgré le silence qu'on nous avait imposé sur cet article. Lorsqu'on fut de retour dans le salon, le café pris, et les domestiques étant sortis, M. de Villemur dit tout à coup en adressant la parole à mon beau-père : « Venez, mon ami,

nous sommes ici en famille; entre amis francs comme nous, il ne faut pas tant de mystère; traitons ceci hautement. Il ne s'agit que d'un oui ou non. Mon fils vous convient-il? oui ou non; et à votre fille? oui ou non de même; voilà l'*item*... Je regarde vos enfants comme les miens, mes amis. L'un est mon petit neveu, continua-t-il en se frappant le ventre et souriant à toute la compagnie, l'autre est ma filleule, de sorte que l'intérêt de mon neveu, l'intérêt de ma filleule, c'est tout un. Je dis donc : votre fille, mon cher confrère, plaît beaucoup à madame la marquise (en se retournant vers elle), je le vois. Notre jeune comte est déjà amoureux; votre fille n'a qu'à voir s'il ne lui déplaît pas; qu'elle le dise; prononcez, ma filleule. » Ma sœur rougit. On l'accabla d'éloges, on caressa son père; on fit enfin tout ce qu'il fallait pour nous tourner la tête à tous et nous ôter le temps des réflexions.

Ma mère, qui vit que la confiance aveugle de mon beau-père en M. de Villemur l'engageait à souscrire à tout, interrompit la huée d'applaudissements et dit à M^me de Villemur, assez haut pour être entendue : « Il me paraît, madame, que M. de Villemur va un peu vite; les choses ne sont pas assez avancées pour faire prononcer nos jeunes gens. Si, flattés de s'épouser, ils prenaient du goût l'un pour l'autre, et que l'affaire vînt à manquer! — Ah! ah! vous avez raison, s'écria M. de Villemur en levant les mains et les frappant l'une contre l'autre, vivent les gens de bon conseil! continua-t-il faisant semblant d'interpréter la réflexion de ma mère suivant son idée; il vaut mieux traiter d'abord les articles, et les jeunes gens pendant ce temps causeront ensemble : c'est bien dit, c'est bien dit. » Puis, prenant tout de suite le vieux marquis et sa femme par la main, il les mena s'asseoir en cercle auprès de mon beau-père et de ma mère, et tout en les conduisant, il nous cria en riant, s'efforçant de nous regarder, et en rejetant sa tête derrière lui : detot, M. et nts, amusez-vous, divertissez-vous; nous

allons vaquer aux moyens de vous rendre bientôt contents. »

Lorsqu'ils furent assis, M. de Villemur redressa sa perruque, releva sa manchette et, appuyant son coude sur son genou, adressa la parole d'un ton de prédicateur à M. de Bellegarde : « Mon ami, dit-il, M. le marquis et Mme la marquise réduisent leur fils aîné à sa légitime, et les raisons, vous les savez. Je ne vous ai rien laissé ignorer, quelque désagréable, quelque malheureuse que soit cette aventure. Les fautes, au surplus, sont personnelles; je ne suis pas plus tourné d'un côté que de l'autre, mais je crois que notre jeune comte n'en doit pas souffrir dans votre esprit ni dans celui de personne. » Là-dessus, grandes assurances réciproques que le petit désagrément d'un enfant déshonoré ne ferait pas manquer le marché. « Eh! bien, donc, continua M. de Villemur du même ton, M. le marquis donne en mariage au comte son fils dix-huit mille livres de rente en terres en Normandie, et le guidon de gendarmerie, qu'il lui a acheté l'année dernière, et lui assure de plus sa pleine et entière portion dans sa succession. » Le marquis, appuyé sur sa canne, comme je vous l'ai dépeint, opina du bonnet, et la marquise dévorait des yeux mon beau-père et ma mère : « Pour moi, dit-elle, je n'entends rien aux affaires; je donne tout ce que je peux donner, mes diamants surtout, monsieur, mes diamants; ils sont beaux. Je ne sais au juste pour combien j'en ai, mais tant qu'il y en aura je les donne, à ma belle-fille, point à mon fils, au moins. — Voilà, en vérité, mon cher confrère, un présent et un procédé bien généreux, dit avec emphase M. de Villemur à M. de Bellegarde. Et ce n'est pas pour le faire valoir, mais il n'y a pas encore deux mois que j'ai ouï dire à madame qu'elle ne s'en déferait pas pour rien au monde. — Elle avait ses raisons pour y tenir, reprit le vieux marquis, ils ont fait plus d'une fois l'envie de feu Mme la duchesse de Berry. Il faut que je vous conte

sur cela une anecdote singulière : Après le siège de... où je commandais en personne... » M. de Villemur eut l'impolitesse d'interrompre cet intéressant récit, pour demander à mon beau-père s'il était content de ces propositions; il répondit qu'il l'était fort, mais que son but était surtout que sa fille fût heureuse.

On interrompit pour faire l'éloge du jeune comte et M. de Villemur répondit corps pour corps du bonheur de sa filleule. Alors M. de Bellegarde dit qu'il traiterait sa fille comme ses autres enfants, qu'il lui donnerait trois cent mille livres pour dot et sa part dans la succession, comme ses frères et sœurs, les droits d'aînesse à part, ainsi que les lois l'exigent.

La marquise d'Houdetot fit de grands gestes pour témoigner sa satisfaction, mais marqua quelque désir qu'on ajoutât de plus dans le contrat de mariage une promesse d'égalité.

M. de Bellegarde n'ayant point fait à ses autres enfants ces avantages, se refusa longtemps à cette proposition, mais M. de Villemur sut si bien le retourner, qu'à la fin il y consentit. « Ah! dit M. de Villemur, en se levant, nous voilà tous d'accord. J'ai une proposition présentement à vous faire; elle vous étonnera, mais j'ai de bonnes raisons, et je vous en ferai juge. Puisque aucune difficulté ne nous arrête, signons le contrat ce soir, nous ferons publier les bans dimanche; nous aurons dispense des autres et nous ferons la noce lundi. »

Toute la famille des d'Houdetot et leurs agents furent de cet avis; mais ma mère s'y opposa fortement ainsi que M. de Bellegarde, qui n'avait encore fait aucune ouverture à sa famille : il voulait d'ailleurs qu'elle assistât à la signature du contrat. Ma mère ajoutait à ces raisons celle de n'avoir aucun préparatif, et, par cette précipitation, de ne point laisser aux jeunes gens le temps de reconnaître, ni de pouvoir juger s'ils se convenaient. M. de Villemur s'appliqua à combattre la première difficulté et garda le silence sur l'autre,

sentant bien qu'elle était sans réplique. « Vous allez, dit-il à M. de Bellegarde, être exposé à tous les propos du public si vous traînez cette affaire en longueur : elle ne peut être cachée. De plus, vous connaissez les indécisions de votre frère, il ne vous laissera pas un instant de repos. Tenez, nous avons encore le temps de passer chez le notaire, pour lui donner le projet du contrat. Tandis qu'il y travaillera, nous irons faire part du mariage à toute votre famille, et nous retomberons chez vous, où nous signerons. Quant aux apprêts de la noce, ajouta-t-il encore, il n'en faut point : nul bruit, nul éclat, c'est mieux; et autant d'argent d'épargné. »

Vous connaissez assez M. de Bellegarde, pour juger qu'il se rendit aisément à toutes ces mauvaises raisons; elles flattaient trop son goût pour n'en être pas séduit. Ma mère le tira cependant à part pour le conjurer de suspendre; elle n'en put obtenir d'autre réponse que : « Eh! ma sœur, voilà comme vous êtes : on dirait que vous croyez que M. de Villemur, mon ancien camarade de collège, aujourd'hui mon confrère, et mon ami depuis plus de quarante ans, voulût m'attraper. Non, non, je rougirais d'hésiter un instant à suivre son avis. Faites-moi donc le plaisir d'écrire à M. de Lucé, qui est à Versailles, et de lui mander de se rendre ce soir chez moi pour signer le contrat. Retournez-vous-en à la maison avec nos enfants, et faites-nous préparer à souper du mieux qu'il vous sera possible. »

La joie était peinte dans les yeux de ce bon père; il sortit l'instant d'après avec M. de Villemur, pour suivre l'arrangement projeté.

Je passe au moment où nous nous trouvâmes tous rassemblés pour la signature de ce contrat. Rien n'était plus plaisant que de voir l'air d'étonnement répandu sur tous les visages de ces deux familles rassemblées et presque inconnues l'une à l'autre. On avait un ton de réserve, de méfiance et d'inquiétude qui donnait à chacun l'air de la stupidité. Pendant la

lecture, la marquise tira de sa poche deux écrins de diamants qu'elle remit à sa bru, en présent de noce. La valeur en est restée en blanc dans le contrat, faute d'avoir le temps d'en faire faire l'estimation. Tout le monde signa; on se mit ensuite à table, et le jour de la noce fut fixé au lundi suivant.

M^me^ D'ÉPINAY.

*Mémoires* (fragment inédit, cité dans *la Jeunesse de M^me^ d'Epinay*, par Lucien Pérey et Gaston Maugras, Calmann-Lévy, édit., p. 223).

---

## UN MARIAGE SINGULIER

Parfois même, dans la hâte de conclure une union qui convenait aux parents, on s'arrêtait aux combinaisons les plus étranges et les plus coupables. Le fait suivant en fournira la preuve, et montrera que, sur ce point, les façons d'agir de la noblesse n'étaient pas différentes en province qu'à Paris.

Il se fit au mois d'octobre de cette année (1779), un mariage dont tout le monde se crut le droit de causer. Le prince de Nassau-Saarbruck fit épouser à son fils, âgé de douze ans, M^lle^ de Montbarrey qui en avait dix-huit. On s'étonna de ce mariage, non parce qu'il était protestant et elle catholique, ces unions mixtes étant très fréquentes dans ce pays-ci, mais à cause de l'âge du prince. La jeune personne retourna du reste auprès de ses parents aussitôt la cérémonie faite, et elle y restera jusqu'à ce que son mari puisse l'être réellement. M^lle^ de Montbarrey est la fille de l'ancien ministre de la guerre. Il avait été choisi par le comte de Saint-Germain, Franc-Comtois comme lui, pour adjoint à ce même ministère, dans lequel il devait lui succéder. Comme il est fort adroit, il a tiré un excellent parti de sa position : il s'est fait créer prince du Saint-Empire, grand d'Espagne, chevalier de l'ordre et grand bailli

de Haguenau. Sa femme a été d'une grande beauté : un teint admirable, pour dents des perles, un joli sourire et des yeux veloutés, caressants, en faisaient la plus charmante personne du monde. On l'accuse d'avoir eu le cœur trop tendre; pourtant elle est généralement aimée, et a joui avec goût et sagesse de la position de son mari.

C'était un fort grand mariage que celui du prince de Nassau-Saarbruck avec Mlle de Montbarrey. Le comté de Saarbruck, ainsi que celui de Saarwerden, ont été cédés à la France avec nombre de terres et seigneuries immédiates en 1680, par suite de l'interprétation du traité de Westphalie. Pour dédommager le comte de Nassau-Saarbruck, l'Empereur, par lettres patentes du 4 août 1688, l'éleva à la qualité de prince du Saint-Empire.

On célébra de toutes les manières les jeunes époux. Voici des vers adressés à la princesse par un poète de salon; on les répandit avec profusion pendant les fêtes du mariage, j'en ai gardé une copie.

Vous partez, vous allez loin de votre patrie
Passer des tendres mains d'une mère chérie,
Dans les avides bras d'un époux enchanté.
Déposant un fardeau si cher, si regretté,
L'une l'arrosera de larmes;
L'autre, possesseur de vos charmes,
Sera de plaisir transporté.
Dans ce monde admirable ainsi tout se compense :
Votre beauté mettait en France
Mille esclaves à vos genoux;
Sur de nouveaux sujets, par votre bienfaisance,
Vous allez exercer un empire plus doux.
Ici l'on vous aurait haïe,
Se voyant toujours dédaigner,
Là vous serez toujours chérie,
D'une ou d'autre façon il vous faudra régner.

Ces vers sont assez plats, mais je les cite parce qu'ils nous amusèrent. Il faut songer que cet époux enchanté, transporté de plaisir, possesseur de ses charmes, était

un bambin de douze ans, qui pleurait du matin au soir, furieux d'être l'objet de la curiosité de tous, fuyant sa femme, la repoussant même avec une brusquerie d'enfant mal élevé, et n'ayant aucune envie de réclamer des droits qu'il ne comprenait pas. Mme de Montbarrey oublia son esprit ordinaire, en faisant parade de ces vers; il eût été plus convenable de les cacher.

M. de Dietrich, qui avait acheté la seigneurie de Reichshoffen, près de Haynau, en 1761, lorsqu'on la confisqua sur le prince de Vaudémont, fit reconstruire le château de 1769. Cette terre portait le nom d'une ancienne famille d'Alsace, entièrement éteinte. Le prince régnant de Nassau-Saarbruck y accepta des fêtes brillantes pour célébrer le mariage de son fils avec la princesse Maximilienne de Montbarrey. On y convia toute la province, toutes les cours environnantes; ce fut magnifique. Les chasses, les repas, les promenades en voitures durèrent trois jours. M. d'Oberkirch et moi nous nous y rendîmes. J'y rencontrai beaucoup de personnes de ma connaissance, tant allemandes que françaises. Le marié ne voulut pas danser avec sa femme, au bal; il fallut lui promettre le fouet s'il continuait à crier comme une chouette, et lui donner au contraire un déluge d'avelines, de pistaches, de dragées de toutes sortes, pour qu'il consentît à lui donner la main au menuet. Il montrait une grande sympathie pour la petite Louise de Dietrich, jolie enfant plus jeune encore que lui, et retournait auprès d'elle aussitôt qu'il parvenait à s'échapper. C'était là cet époux dont les avides bras s'ouvraient pour la jeune princesse. Je ne puis dire combien nous avons ri de ces exagérations et de la figure de ce petit bonhomme.

Mon frère avait entrepris de le consoler, et il lui montra des gravures dans un grand livre; il s'y trouva une procession et une noce de je ne sais qui. Lorsqu'il aperçût ce mot : les noces, il referma vite la page, et dit à mon frère :

« Otez-moi cela, monsieur; les noces! je n'ai que faire de les voir, c'est trop ennuyeux, et tenez, ajouta-t-il en montrant une grande figure, voilà qui ressemble à Mlle de Montbarrey. »

Quel doux pronostic d'avenir!

Baronne d'OBERKIRCH.

*Mémoires*, publiés par le comte de Montbrison, t. I, p. 117.

---

## UNE PRÉSENTATION A LA COUR

Si la cour n'était plus alors, comme jadis, le centre de la vie sociale et le guide de l'opinion publique, elle gardait cependant, pour la noblesse de province, le souverain attrait de tout ce qui touchait à la personne royale et il fallait au moins y être présenté une fois dans sa vie, même quand on voulait ensuite passer son existence dans ses terres et ne plus reparaître à Versailles. On va voir en quoi consistait cette cérémonie, demeurée très formaliste sous Louis XVI, et quel prix y attachaient ceux qui en étaient l'objet.

J'ai raconté comment, en 1782, lors de mon voyage avec Mme la comtesse du Nord [1], la reine avait daigné me dispenser du cérémonial de la présentation. Il fallait donc cette année m'occuper de cette formalité indispensable. Mes preuves ayant été faites et examinées par le généalogiste de la cour, je fus prévenue que le roi et la famille royale avaient fixé ma présentation au dimanche 13 juin, à cinq heures et demie du soir. Je m'étais fait faire le grand habit avec un énorme panier, selon l'étiquette, et un bas de robe, c'est-à-dire une queue qui peut se détacher. J'avais acheté l'étoffe et fait faire l'habit chez Baulard, Mlle Bertin m'ayant trop

1. Mme d'Oberkirch était venue à Paris lorsque le tzarevitch Paul Petrovitch — le futur Paul Ier — y fit un voyage sous le nom de comte du Nord et en compagnie de sa femme, née princesse de Wurtemberg-Montbéliard et amie de Mme d'Oberkirch.

fait attendre. L'étoffe était d'un brocart d or, à fleurs naturelles, admirablement beau; j'en reçus mille compliments. Il n'y entrait pas moins de vingt-trois aunes; c'était d'un poids énorme.

Les preuves doivent dater de 1399. On a choisi cette date parce qu'elle est, dit-on, antérieure à tout anoblissement, ou du moins parce qu'avant cette époque il n'y en avait eu qu'excessivement peu. C'était aussi parce que les épreuves écrites pour des temps antérieurs sont difficiles, surtout en exigeant les originaux des titres de famille, comme le prescrivait le règlement du 17 août 1760.

Depuis le règne de Louis XVI, le roi s'est réservé de donner son agrément et de prononcer en dernier ressort, dans ces questions d'étiquette, suivant son bon plaisir. Chérin, c'est-à-dire le cabinet des ordres du roi, est seulement chargé de vérifier les preuves et de donner son opinion. On est alors agréé, refusé ou différé, selon la décision de Sa Majesté.

Tout cela est en dehors de l'action des tribunaux et n'invalide en rien l'autorité des arrêts du conseil du roi, des cours supérieures et des jugements en maintenue de noblesse des différents commissaires royaux chargés des diverses recherches et réformations de la noblesse.

Ces choses sont très susceptibles de faveur, et il ne faut rien en inférer contre les familles qui ont négligé de faire leurs preuves au cabinet du Saint-Esprit et qui les ont faites ailleurs.

Les honneurs de la cour permettent d'être admis aux bals de la reine, aux cercles, aux chasses du roi. Il faut, pour y être reçu, être d'une famille chevaleresque, c'est-à-dire qui n'a jamais été anoblie, et en prouver la filiation suivie jusqu'à l'an 1400, date antérieure, ainsi qu'on l'a vu, à tout anoblissement. Cependant on n'applique pas ce règlement aux descendants des grands officiers de la couronne, des ministres secrétaires d'État, des maréchaux de France,

des chevaliers du Saint-Esprit ou des ambassadeurs. Ils jouissent souvent des honneurs de la cour sans être tenus de faire des preuves. Quelques autres exceptions ont encore lieu; c'est ce qu'on appelle être présenté par ordre ou par grâce. C'est par ordre que j'avais été admise en 1782, n'ayant pas eu le temps de faire mes preuves; mais je tenais à jouir des honneurs par suite des preuves, et non par grâce.

N'avoir aucune origine connue doit être la première condition de toute noblesse; c'est ce qu'on appelle remonter à la nuit des temps. Tous ceux qui peuvent faire remonter leur filiation jusqu'avant 1400 sont, comme je viens de le dire, considérés comme tels. On peut alors monter dans les carrosses du roi. Chérin, qu'on a surnommé l'incorruptible, est inflexible à cet égard.

Il ne faut pas confondre les honneurs de la cour avec les honneurs tout court ou honneurs du Louvre. J'ai dit ce qu'étaient les honneurs. Les honneurs du Louvre n'appartiennent qu'aux femmes titrées, c'est-à-dire aux duchesses, aux femmes de grands d'Espagne et de ce qu'on appelle les cousins du roi, ou enfin à quelques autres femmes qualifiées d'un titre quelconque, et dont la famille possède les honneurs héréditaires du Louvre.

Ces dames ont droit au tabouret; elles portent sur leurs carrosses une impériale en velours rouge avec une galerie dorée, elles ont chez elles le dais et la salle du dais, elles entrent à quatre chevaux dans les cours des châteaux royaux; enfin, lorsque le roi drape, elles ont le droit de draper aussi. Quand elles sont présentées le roi les embrasse, ce qui ennuie, dit-on, beaucoup S. M. Louis XVI. (On appelle draper, couvrir les carrosses d'étoffes noires quand la cour est en grand deuil.)

Les princes étrangers ou les Français qui ont obtenu ce titre n'ont pas les honneurs du Louvre; ils ont le pas après les ducs. N'est-il pas singulier de voir le duc

Louis de Wurtemberg, frère d'un duc régnant et son héritier présomptif, ne pas avoir de rang à la cour de France? On a toujours tenu excessivement à ces prérogatives, et je ne saurais tout à fait les blâmer. Ainsi les princes de la maison de Bourbon, même les cadets, passent partout à l'étranger avant les princes régnants du second ordre. Ils marchent les égaux de tous les rois, et ne donnent à personne la main chez eux. Louis XIV l'a voulu ainsi, et sa volonté, passée en usage, est encore respectée.

Je vis le maréchal de Castries avant de souper chez le baron de Breteuil. Le marquis de Castries, ancien ministre de la guerre, maréchal de France depuis un an seulement, était ministre secrétaire d'État au département de la marine. Son fils, le duc de Castries, maréchal de camp, avait été appelé longtemps le comte de Charlus; on l'a fait duc en 1784.

M. de Breteuil me reçut fort bien, malgré son ton tranchant. Il a de l'esprit et passe pour fort adroit. Il était ministre de la maison du roi et de Paris. Ses soupers étaient fort recherchés. On y voyait très bonne et très amusante compagnie. C'était l'endroit où se racontaient le plus d'anecdotes et d'histoires de toute espèce. Il voyait assez volontiers les poètes, les gens d'esprit, même les artisans. Je me retirai de bonne heure, ayant à me préparer pour le lendemain.

*13 juin.* — Je me fis coiffer tout de suite après dîner, de la façon la plus élevée possible, suivant la mode, avec mes diamants et un bouquet de plumes.

Mme la duchesse de La Vallière ayant bien voulu se charger de me présenter à Leurs Majestés, je me rendis chez elle, accompagnée de la baronne de Mackau, à quatre heures et demie, et nous allâmes ensemble au château. Je fus d'abord présentée au roi; ce moment est très solennel, tant de personnes vous regardent! on a si peur d'être gauche! Il faut se rappeler les leçons qu'on a prises pour marcher à reculons, pour donner un coup de pied dans sa queue,

afin de ne point embarrasser ses mules et de ne pas tomber, ce qui serait le comble de l'insolence et de la désolation.

Je fis les trois révérences, une à la porte, une seconde au milieu, une troisième près de la reine qui se leva pour saluer. J'ôtai mon gant droit et fis la démonstration de baiser le bas de la robe. La reine retira sa jupe avec beaucoup de grâce, par un coup d'éventail pour m'empêcher de la prendre.

« Je suis charmée de vous voir, madame la baronne, me dit-elle, mais cette présentation n'est qu'une formalité, il y a longtemps que nous nous connaissons. »

Je m'inclinai respectueusement.

« Avez-vous des nouvelles de votre illustre amie?

— Son Altesse impériale me fait l'honneur de m'écrire souvent.

— Ne nous a-t-elle point oubliés?

— La mémoire de Mme la grande-duchesse est aussi heureuse que celle de Votre Majesté; il est impossible que vous ne vous souveniez pas l'une de l'autre. »

La reine me sourit, puis elle me parla de l'Alsace, de Strasbourg et du Rhin qu'elle trouvait superbe.

« Je le préfère au Danube, ajouta-t-elle, mais la Seine me les a presque fait oublier tous les deux. »

Après quelques mots encore, Sa Majesté fit une inclination, et nous nous retirâmes à reculons avec trois révérences d'adieu. On nous avait présenté des tabourets, je n'eus garde de m'asseoir n'en ayant pas les honneurs. Mme la duchesse de La Vallière s'assit et eut la courtoisie de se relever aussitôt.

Je fus ensuite présentée à toute la famille royale avec le même cérémonial. Le roi ne m'a rien dit, mais il m'a fait un sourire gracieux. Sa Majesté parle peu aux présentés; on assure qu'elle est d'une grande timidité avec les femmes. Le roi ne m'embrassa pas comme de juste; il n'embrasse que les duchesses et les femmes des cousins du roi, je l'ai dit.

De là je me rendis au jeu de la reine. Toutes les

femmes présentées, sans distinction de titre, s'assirent sur des tabourets formant un cercle autour de la chambre, les hommes étaient tous debout. Les dames qui voulurent jouer se mirent à la grande table ronde du jeu, au moment où la reine s'y assit. Après le jeu, la reine fit le tour du salon, adressant quelques mots à chacune.

« J'espère que nous vous reverrons souvent, madame d'Oberkirch, me dit-elle, et que vous ne vous hâterez pas trop de retourner en Alsace. »

Après une révérence, je sortis et allai chez Mme la princesse de Lamballe, surintendante de la maison de la reine, et, selon l'étiquette, faire une seconde visite aux honneurs.

La présentation, entre autres droits, donne celui de souper dans les petits appartements. Je retournerai faire ma cour quelquefois le dimanche, ce qui se fait d'abord le matin après la messe et le soir au jeu. Je serai de droit sur la liste des bals de la reine.

Baronne d'OBERKIRCH.

*Mémoires*, publiés par le comte de Montbrison, t. II, p. 107.

---

## L'ARMÉE SOUS LOUIS XVI

L'armée commençait à se ressentir alors des tendances nouvelles. Pourtant elle avait gardé son organisation séculaire et les réformes que le comte de Saint-Germain et le maréchal de Ségur essayèrent d'y introduire n'en avaient pas altéré l'essence. Les soldats étaient recrutés par des racoleurs qui tentaient de les séduire par l'appât de quelques avantages et le prestige de l'uniforme. Bien entendu, ceux qui se laissaient gagner ainsi n'étaient le plus souvent que de pauvres hères, et parfois pires, qu'on ne dressait pas facilement à la vie militaire. Quant aux officiers, on va voir ce qu'ils valaient et comment ils entendaient leur métier.

L'armée alors ressemblait peu à celle d'aujourd'hui; on y voyait bien régner le même désir de se distin-

guer, le même zèle pour servir la patrie et le roi; les officiers y montraient la même assiduité aux exercices et aux devoirs militaires; mais la composition en était différente, et les liens de la subordination étaient beaucoup moins resserrés qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Les régiments ne se complétaient que par enrôlement, de sorte que, au lieu de voir sous les drapeaux les fils de famille de toutes les classes, appelés par la conscription et par une loi générale, on n'y comptait que des jeunes gens dont la plupart ne se décidaient à s'enrôler qu'à la suite de quelques dérangements ou par oisiveté. Aucune perspective d'avancement ne leur était offerte, et rien n'était plus rare que de voir des soldats ou des sous-officiers devenir officiers. Le petit nombre de ceux que le hasard élevait ainsi n'y arrivait qu'après de longues années de service. Le nom qu'on leur donnait indiquait assez la rareté de ces chances favorables : on les appelait officiers de fortune. Les nobles seuls avaient le droit d'entrer au service comme sous-lieutenants.

Cet usage antique venait du régime féodal, et du préjugé, conservé jusqu'à cette époque, qui fermait aux gentilshommes français toute autre carrière que celle des armes, de la diplomatie et de la magistrature.

Il résultait de ce reste de nos vieilles coutumes une grande difficulté pour maintenir une subordination complète entre des officiers, séparés, il est vrai, par la hiérarchie des grades, mais qui, en qualité de nobles, se regardaient tous comme égaux.

Chacun respectait son chef à la manœuvre, à la parade, dans les heures de service; mais en tout autre temps et partout ailleurs on voyait peu de traces de subordination. Revenus à la ville ou à la cour, il arrivait nécessairement qu'on s'y retrouvait en ordre inverse, et qu'un colonel, gentilhomme de province, s'y voyait en infériorité à l'égard de ses jeunes capitaines ou sous-lieutenants, qui possédaient des charges

ou étaient décorés de noms illustres, tels que les Montmorency, les Rohan, les Crillon, etc.

Le régiment où je servais en offrait une preuve frappante. Le colonel qui le commandait, sous les ordres de M. de Castries, était un pauvre gentilhomme gascon, nommé le chevalier Dabeins, vieilli dans les grades inférieurs; il comptait sous ses étendards, indépendamment des officiers en pied de ce corps, dix-sept sous-lieutenants à la suite, tels que le prince de Lambesc, de la maison de Lorraine, grand-écuyer de France; le fils du duc de Fleury, premier gentilhomme de la chambre; les comtes de Matignon, de Roncheroles, de Balbi; enfin la jeunesse la plus brillante de la cour.

M. Dabeins savait à merveille contenir notre turbulence et même parfois humilier notre vanité; aussi, très souvent aux grandes manœuvres, devant un public assez nombreux, il se plaisait à nous traiter légèrement, en nous parlant ainsi : « Monsieur Fleury, monsieur Lambesc, monsieur Ségur, vous manœuvrez comme des étourdis; je vous enverrai à l'ombre mûrir vos cervelles. » Et en même temps, s'adressant à des officiers de fortune, autrefois cavaliers, il leur disait : « Monsieur de Carré, monsieur de Créplot, monsieur de Roger, vous avez fort bien exécuté mes ordres; on voit que vous savez commander comme obéir. » Communément ses louanges et ses reproches n'étaient pas trop justement distribués; mais le résultat en était toujours assez bon, puisqu'il relevait les humbles et abaissait les superbes.

On sent bien que, malgré la sévérité de quelques chefs, hors du service il devenait bien difficile de maintenir la subordination entre tant de jeunes nobles, habitués dès l'enfance à se regarder comme égaux entre eux et qui se croyaient faits pour commander aux autres. La bourgeoisie avait souvent à se plaindre de leur orgueil, dans les garnisons et dans les quartiers.

Cependant, depuis quelques années, l'esprit d'égalité, né des lumières, avait commencé à se répandre dans la nation; aussi dans beaucoup de villes, telles que Toulouse, Lyon, Besançon, Strasbourg, la bravoure d'un grand nombre de jeunes étudiants avait forcé, par beaucoup de duels, les patriciens à reconnaître qu'on peut rétablir par l'épée le niveau, quand l'honneur le réclame et que la justice ne l'accorde pas.

En général, dans ce temps, c'était moins des grands seigneurs et des hommes de la cour qu'on avait à se plaindre que de la noblesse de province, pauvre et peu éclairée; et c'est ce qui ne doit pas surprendre, car celle-ci n'avait de jouissance que celle de ses titres, qu'elle opposait sans cesse à la supériorité réelle d'une classe de bourgeoisie dont la richesse et l'instruction la gênaient et l'humiliaient.

A son urbanité on reconnaissait presque toujours un homme de la cour, et c'était parmi les jeunes gentilshommes campagnards qu'on rencontrait le plus souvent la morgue et la susceptibilité. Ces esprits querelleurs étaient les plus difficiles à gouverner; craints dans les sociétés bourgeoises, inoccupés dans leur chambre après l'heure des exercices, ils passaient tout leur temps au café, au billard et au spectacle.

Dans la ville de Lille on avait une bonne troupe d'acteurs; les jeunes lieutenants et sous-lieutenants de la garnison se rendaient de si bonne heure et si assidûment à la comédie que les capitaines et les officiers supérieurs ne trouvaient souvent plus de places aux premières loges en y arrivant.

Le lieutenant de roi de la place de Lille, instruit de ce qui se passait, prit, contre sa coutume, une mesure peu réfléchie : il défendit aux lieutenants et sous-lieutenants de se placer dans les premières loges avant la fin du premier acte du spectacle.

Un pareil ordre étonna et mécontenta tout le monde. Les capitaines de la garnison convinrent tous, pour

consoler leurs jeunes camarades, de partager leur sort et de ne point prendre les places qu'on défendait à ceux-ci d'occuper.

Étant depuis quelques jours à la campagne, j'ignorais totalement et l'ordre donné et l'effet qu'il avait produit. J'arrive à Lille à l'heure où le spectacle allait commencer; j'entre dans une première loge, un peu surpris de la trouver vide, ainsi que toutes celles du même rang. Ma surprise augmente en voyant des chapeaux sur toutes les chaises de ces loges. C'étaient ceux des lieutenants et sous-lieutenants, qui, pour éluder l'ordre, faisaient ainsi retenir leurs places.

Comme la loge où j'entrai était large, j'avançai une chaise entre deux de celles qui étaient sur le devant et je m'assis, toujours fort surpris du vide de cette première enceinte tandis que tout le reste de la salle était rempli.

Autre étonnement! Dès que le premier acte est joué, toutes les portes des premières loges s'ouvrent, et une foule d'officiers y entrent.

L'un d'eux, M. de la Villeneuve, lieutenant de chasseurs dans le régiment Dauphin-infanterie, prend place à côté de moi et me dit : « Monsieur, vous avez fait tomber mon chapeau qui était sur cette chaise. » En effet, sans y prendre garde, je l'avais fait tomber en m'asseyant. Je lui fis une excuse polie; mais il me répondit avec une humeur inconcevable qu'une telle impertinence ne se réparait pas par une mauvaise excuse; je lui répliquai qu'après le spectacle il aurait une explication sérieuse et peut-être moins satisfaisante pour lui.

Nous étant ainsi entendus, il garda le silence; mais, comme il était jeune et impatient, il ne put attendre la fin de la représentation. Après la première pièce, il se leva et me fit signe de le suivre. Au moment où je sortais, un jeune lieutenant de mon régiment, le comte d'Assas, qui se trouvait derrière moi et qui voulait ma place si je ne rentrais pas, me dit en me répétant

ces vers d'un opéra-comique qu'on jouait : « Ségur, tu t'en vas,

Pour ne revenir jamais, pour ne revenir jamais.

— Tu te trompes peut-être », lui répondis-je. Dès que j'eus rejoint, au bas de l'escalier, mon lieutenant tapageur, nous sortîmes ensemble de la salle, et, lorsque nous fûmes sur la place d'Armes, comme réellement il avait le cœur aussi bon que l'esprit vif et léger, il me dit après quelques moments de rêverie : « En vérité, nous sommes de grands fous ! Nous allons nous couper la gorge pour une bagatelle qui n'en vaut assurément pas la peine, pour un chapeau tombé ! — Cette réflexion est juste, lui dis-je, mais un peu trop tardive. Je n'ai pas l'honneur de vous connaître ; le vin est tiré, il faut le boire. — Comme vous voudrez, répliqua-t-il ; sortons donc de la ville. — Non, lui dis-je ; il est tard, et celui de nous deux qui sera blessé ne doit pas rester seul sans secours dans un champ. Allons nous battre sur un bastion. » Il me fit observer que c'était sévèrement défendu et sous des peines graves. « Bon ! repris-je, qu'importe la défense ? en fait de folies, les plus courtes sont les meilleures ; ce sera bientôt fait. Marchons. »

Arrivés dans l'intérieur d'un bastion, nous quittâmes nos habits et nous tirâmes nos épées. Comme mon adversaire était ardent et leste, il s'élança sur moi, par un seul bond, si promptement que je n'eus pas le temps de parer ; je me sentis le côté frappé. Heureusement par impétuosité il avait manqué mon corps, et c'était la garde de son glaive qui m'avait touché. « Ma foi ! dis-je en moi-même, d'Assas a pensé prédire juste. »

Je chargeai à mon tour mon adversaire, et lui donnai, en plongeant, un coup d'épée ; la pointe pénétra dans son corps et s'arrêta sur un os. Il voulait continuer, mais la douleur l'empêchait de se tenir ferme sur ses jambes, ce qui me donnait trop d'avan-

tage. Je lui proposai de cesser le combat; il y consentit et accepta mon bras pour marcher.

Nous rentrâmes dans la ville; à la lueur d'un réverbère je le vis inondé de sang, et je réfléchis tristement sur la cruauté de nos préjugés. Bientôt nous trouvâmes un fiacre; je l'y fis monter avec assez de peine, et je voulus y prendre place à côté de lui; mais il le refusa absolument.

Attribuant ce refus à un ressentiment prolongé, je lui en montrai ma surprise. « Vous me jugez mal, me dit-il; je suis étourdi, un peu bizarre, passablement entêté même, mais je suis bien loin de vous en vouloir; au contraire, je veux me punir plus que vous ne l'avez fait. Tout le tort est de mon côté; je vous ai provoqué sans raison, et j'exige, quand ce ne serait même que pour dix minutes, que vous alliez reprendre à la comédie la maudite place qui a été le sujet de notre dispute. Après cela vous viendrez me soigner si vous le voulez; j'en serai honoré et ravi; autrement, j'y suis décidé, nous ne nous reverrons plus. » J'eus beau lui dire que je ne pouvais le laisser seul dans l'état où il était, ignorant si sa blessure était mortelle ou non; il ferma la portière et me donna son adresse.

Pour le satisfaire j'allai à la comédie; je repris à d'Assas ma place, en lui racontant mon aventure et en lui rappelant la belle prédiction qu'il m'avait faite sans s'en douter et dont il parut tout attristé. Un quart d'heure après, j'allai chez mon lieutenant blessé, que je trouvai très souffrant, mais sans danger. Au bout de trois semaines il fut guéri. Il avait fait le récit de cette affaire à tous ses camarades; elle eut un singulier résultat : l'ordre fut retiré, les querelles pour les places cessèrent, et la bonne intelligence se rétablit entre les officiers des différents grades.

Le comte de SÉGUR.

*Mémoires* (dans la *Bibliothèque des Mémoires du XVIIIe siècle* publiée par F. Barrière, t. XIX p. 44).

## L'AFFAIRE DU COLLIER

Une question de bijoux faillit être fatale à la royauté. Ce n'était qu'une escroquerie, mais elle n'aurait pu se produire si le goût de la reine pour la parure n'avait été bien connu. Et même lorsque l'intrigue fut démasquée, la reine ne fut pas complètement justifiée aux yeux du public : toujours il resta sur son compte un vague mécontentement et un soupçon mal défini. Son rôle dans l'affaire avait pourtant été nul, et on ne pouvait lui reprocher rien autre chose que d'avoir fourni par sa coquetterie et son penchant à la prodigalité le prétexte à cette scandaleuse comédie.

Mlle de Boulainvilliers avait été mariée au prévôt de Paris, petit-fils du fameux Juif Samuel Bernard. En l'épousant, il acheta la terre de Boulainvilliers, dont il prit le nom.

Il possède une belle maison à Passy, d'où Mme de Boulainvilliers étant allée se promener aux Champs-Élysées, elle y rencontra une petite fille couverte de haillons, dont la figure était intéressante; elle la remarqua : celle-ci, je crois, lui vendit des fleurs. L'ayant depuis trouvée plusieurs fois, elle s'en occupa de plus en plus; et, l'ayant entendu appeler Valois, elle lui demanda par quel hasard elle portait ce nom. La petite fille répondit qu'elle n'en savait rien; mais que sa mère avait des papiers qu'elle conservait avec grand soin, et qui prouvaient son origine.

Cette réponse excita la curiosité de Mme de Boulainvilliers. Elle fit faire des perquisitions, dont le résultat fut qu'il paraissait assez constant que cette petite fille était Valois, et qu'elle descendait, par bâtardise, d'Henri II. Portée d'inclination pour cette enfant, cette découverte l'y attacha; elle la prit chez elle pour la faire élever. La petite Valois répondit mal à ses bontés et à ses soins. Plus grande, sa conduite fut si mauvaise que Mme de Boulainvilliers l'abandonna, et la chassa de chez elle. Délaissée de sa protectrice, elle grossit, dans Paris, la foule de ces créa-

tures qui vivent d'intrigues et de leurs attraits, et se maria à un M. de Lamotte, qui, de son côté, faisait nombre parmi les intrigants dont les ruses fatiguent journellement la police et la justice. Ils apportèrent chacun, pour fonder le ménage, selon l'ordinaire, une volonté bien déterminée de réunir leurs moyens et leurs talents, afin de faire des dupes et d'escroquer de l'argent.

Le comte de Cagliostro est un de ces êtres qui paraissent de temps en temps, gens inconnus qui se font passer pour adeptes; se mêlant de médecine, d'alchimie, quelquefois de magie; merveilleux en tout, dont le public grossit toujours les aventures extraordinaires, et qui, après avoir ruiné les sots, finissent leurs exploits par le carcan. Ce qui est assez singulier, c'est que le comte de Cagliostro ayant tous les dehors de ces sortes de gens, n'en a point eu les habitudes pendant le séjour qu'il a fait à Strasbourg et à Paris : au contraire, il n'a jamais pris un sou de personne. Vivant assez honorablement, il a toujours tout payé avec la plus grande exactitude, et fait beaucoup de charités, sans qu'on ait jamais su d'où il tirait des fonds. Le cardinal de Rohan l'avait connu à Strasbourg, et le prit dans une telle amitié, une telle confiance, que Cagliostro, venu à Paris, ne le quittait plus.

Boehmer est un joaillier fameux qui avait vendu à la reine, il y a quelques années, des boucles en girandoles d'un grand prix et d'une grande beauté, tant par la grosseur et la pureté de l'eau des pierres que par leur égalité. Associé avec plusieurs confrères, il avait composé un collier qui ne le cédait en rien aux girandoles, et dont il demandait seize cent mille francs. Ce collier fit beaucoup de bruit, et l'on dit que la reine allait l'acheter. Je lui en parlai : elle me répondit que, quelque goût qu'elle eût pour les diamants, et quelle que fût la beauté de ce collier, il était trop cher pour ses moyens, et pour consentir que le

roi le lui donnât, d'autant plus qu'il venait de faire l'acquisition de Rambouillet et de Saint-Cloud; dépense peut-être trop considérable pour l'état actuel des finances. Elle ajouta qu'elle ne voulait pas qu'on la taxât d'augmenter l'embarras par une fantaisie. Je ne pus qu'applaudir infiniment à sa modération, qui, en effet, méritait des éloges.

La demoiselle Oliva est une de ces filles qui vivent du misérable tribut dont le premier venu paye leur complaisance.

Le sieur Bette d'Étienville est un de ces hommes qui ne comptent que sur les ressources du moment.

Le sieur de Villette est un homme dans le même genre.

Voilà quelles sont les gens qui, dans le procès criminel qui vient d'être jugé, ont figuré à côté du prince Louis de Rohan, cardinal, évêque de Strasbourg, et grand aumônier de France.

Il est nécessaire qu'on soit encore instruit de la haine profonde que la reine avait contre le cardinal, et qu'il avait si justement méritée, en remplissant, pendant son ambassade à Vienne, ses lettres de choses injurieuses contre elle. Il les avait poussées au point de dire, dans ces lettres, que sa coquetterie préparait de grandes facilités pour réussir auprès d'elle; atrocité que cette princesse avait sue, et qu'elle ne lui a jamais pardonnée, comme il est aisé de le croire.

Il faut qu'on sache encore que le baron de Breteuil, ministre de la maison et de Paris, détestait le cardinal de Rohan.

Le jour de l'Ascension de l'année 1785, toute la cour remplissait le cabinet du roi, le cardinal de Rohan, en rochet et en camail, attendait Sa Majesté qui allait passer pour la messe, où sa charge de grand aumônier l'appelait. Le roi le fit demander dans son cabinet intérieur, où il fut un peu étonné de trouver la reine en tiers. Le roi lui demanda ce que c'était qu'un collier qu'il devait avoir procuré à la reine. « Ah! Sire,

s'écria le cardinal, je vois trop tard que j'ai été trompé. — Mais, lui dit la reine, si vous avez cru si légèrement, vous n'auriez pas dû vous méprendre à mon écriture, que sûrement vous connaissez. » Sans lui répondre, le cardinal, s'adressant au roi, protesta de son innocence. « Monsieur le cardinal, reprit le roi, il est très simple que vous soyez un peu troublé de cette explication : remettez-vous; et, pour vous en donner le moyen, et que la présence de la reine ni la mienne ne nuisent pas au calme qui vous est nécessaire, passez dans la pièce à côté, vous y serez seul. Vous y trouverez du papier, une plume et de l'encre : écrivez-y votre déposition, que vous me remettrez ensuite. Prenez tout le temps qui vous sera nécessaire. »

Le cardinal obéit, resta à peu près un demi-quart d'heure, rentra, et remit un papier au roi. En le prenant, Sa Majesté lui dit : « Je vous préviens que vous allez être arrêté. — Ah! Sire, s'écria le cardinal, j'obéirai toujours aux ordres de Votre Majesté : mais qu'elle daigne m'épargner la douleur d'être arrêté dans mes habits pontificaux, aux yeux de toute la cour. — Il faut que cela soit », reprit le roi. Le cardinal voulut insister, mais le roi le quitta brusquement. J'ai entendu faire tout ce détail à la reine, qui n'a rien dit du contenu de l'écrit du cardinal.

Tandis que cette scène se passait dans le cabinet du roi, le baron de Breteuil dit à un officier des gardes du corps de le suivre. Il s'adressa justement à un jeune homme qui venait de sortir de prison où on l'avait mis pour quelque étourderie. Il se crut perdu, et obéit en tremblant. Il y eut dans cette démarche un grand défaut de forme. Le ministre n'avait aucun ordre à donner à un officier des gardes de quartier; mais aucun des quatre capitaines des gardes ne réclama.

Le cardinal de Rohan, au sortir de chez le roi, fut arrêté. Un piqueur à lui, en le voyant rentrer dans son

appartement suivi d'un officier des gardes du corps, tandis qu'il aurait dû être à la chapelle, jugea qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire qui intéressait son maître; et sans consulter personne, il courut à l'écurie, fit seller un cheval, et vint à toutes jambes à Paris, au palais de Strasbourg, en informer l'abbé Georgel, grand vicaire du cardinal dans la juridiction ecclésiastique de la cour, qui dépend du grand aumônier. Cet abbé, qui de tout temps avait été l'homme de confiance du cardinal, était actuellement brouillé avec lui, et lui donna en cette occasion une grande marque d'attachement, en oubliant son ressentiment pour ne s'occuper que de ses intérêts.

Le cardinal, en rentrant dans son appartement, suivi, je crois, de M. d'Agoust, aide-major de cour des gardes du corps, lui demanda s'il ne pouvait pas écrire. M. d'Agoust lui ayant répondu qu'il n'avait point d'ordre de l'en empêcher, le cardinal le pria de lui prêter un crayon; et M. d'Agoust lui en prêta un, avec lequel il écrivit un billet à l'abbé Georgel, par lequel il lui mandait apparemment de brûler les papiers qu'il lui était important de soustraire.

Les gens qui ont quelque usage des affaires s'étonneront avec raison que, dans une affaire de cette nature, le roi faisant arrêter le cardinal de Rohan, on n'ait pas pris les précautions nécessaires pour qu'au même instant le scellé fût mis sur ses papiers dans tous les lieux qui pouvaient en contenir. Dans l'après-dînée, le cardinal fut conduit à la Bastille, d'où il sortit deux jours après, accompagné du baron de Breteuil, pour faire, tant à Paris qu'à Versailles, l'inventaire de ses papiers; comédie qui se joue en pareil cas. Comme de raison, on n'y trouva rien : le cardinal avait eu, de reste, le temps d'y mettre ordre. Cette opération faite, il fut reconduit à la Bastille.

Comme on peut aisément le croire, cet événement étonna tout le monde, et fit le sujet de toutes les conversations. On aurait bien voulu y impliquer la reine,

par l'acharnement du public à se déchaîner contre elle en toute occasion. Mais comment présumer qu'elle eût voulu se procurer clandestinement un collier qui ne pouvait avoir de valeur pour elle qu'en le portant? Et en supposant, contre toute vraisemblance, qu'elle eût désiré cet effet pour l'enfermer dans sa cassette, comment croire qu'elle se fût servie du cardinal, qu'elle avait en horreur, pour en faire le marché? D'ailleurs, pour peu qu'elle eût de part dans cette affaire, aurait-elle été la première à demander des éclaircissements d'éclat, qui auraient fini par la compromettre? D'un autre côté, comment penser que le cardinal eût mis en avant le nom de la reine, sans être sûr de son fait? Comment se permettre de soupçonner qu'un homme de son nom, revêtu de ses dignités, se fût oublié jusqu'à vouloir escroquer ce collier? Ce n'est pas qu'accusé d'avoir distrait les deniers des Quinze-Vingts, dont il était administrateur, et dans le cas d'être recherché par le parlement, on ne le soupçonnât, n'ayant plus aucun crédit, d'avoir cherché à se procurer le collier pour remplir tout de suite, en le vendant, le déficit qui était dans la caisse des Quinze-Vingts, et payer ensuite, avec du temps, les joailliers : ce que le revenu énorme dont il jouissait rendait très possible; mais c'était une calomnie.

Il perça dès les premiers moments, dans le public, que, dévoré d'ambition, il avait été la dupe des escrocs qui l'entouraient sans cesse; que ceux-ci lui avaient persuadé que la reine, non seulement se raccommoderait avec lui, mais même le ferait premier ministre, s'il lui procurait le collier; et, pour l'en convaincre, ces intrigants avaient fait jouer tous les ressorts et toutes les ruses, et dans lesquels il est bien étonnant que le cardinal ait donné. Chacune de ces versions avait des partisans; et de ces conjectures sans preuves, il dérivait cependant une vérité incontestable : c'est que le cardinal était un fripon, ou la plus sotte des dupes.

Le roi mit toute la modération possible dans cette affaire. Il fit demander au cardinal par quel tribunal il voulait être jugé : celui-ci ayant choisi le parlement, Sa Majesté lui accorda la permission de voir tant qu'il voudrait Target, qu'il désira avoir pour conseil. Toute sa famille eut la même liberté d'entrer à la Bastille.

Il est d'usage que lorsqu'un homme accusé criminellement doit être jugé par le parlement, il soit mis dans les prisons de ce tribunal. Cependant, le roi déroge quelquefois à ce droit; et c'est ce qu'il fit en cette occasion, en donnant des lettres patentes pour que le cardinal demeurât à la Bastille : ce qui fit présumer, dès cet instant, que Sa Majesté ne le regardait pas seulement comme coupable envers la loi, mais qu'il l'était encore comme son sujet et comme son commensal, dont il ferait justice, après que le parlement aurait prononcé sur son délit. Sous ce rapport, il ne voulait point se dessaisir de sa personne.

Le procès était à peine commencé, que le clergé fit des remontrances, réclamant ses droits pour juger le cardinal. Cette réclamation, qui eût fait une affaire majeure il y a deux siècles, ne produisit pas la moindre sensation. Par la suite, la cour de Rome joua aussi sa comédie, en faisant enjoindre au cardinal de comparaître au tribunal des cardinaux pour rendre compte de sa conduite; sous peine, à défaut par lui d'obéir, du jour de la notification à six semaines de là, d'être suspendu de son titre de cardinal jusqu'à ce qu'il se fût justifié. Cette démarche de Rome fut aussi vaine que les représentations du clergé de France.

Je n'entrererai dans aucun des détails du procès. Le recueil des mémoires de tous ceux qui y ont été mis en cause instruira de reste ceux qui seront curieux de les connaître.

Sur la dénonciation du cardinal de Rohan, ou par une autre raison, on prit le parti de faire arrêter Mme de Lamotte, qui était à Bar-sur-Aube, où elle

avait une maison très étoffée, qu'apparemment elle avait acquise du produit du collier, qu'on a su depuis avoir été dispersé, et dont la plus grande partie avait été vendue en Angleterre. Elle ne parut point effrayée en voyant l'exempt qui vint la chercher. Son mari, qui était avec elle, offrit à l'exempt d'accompagner sa femme ; on lui répondit qu'il n'y avait pas d'ordre pour lui, faute qui grossit le nombre de celles que le ministère a commises dans toute cette affaire. Le sieur de Lamotte, mieux conseillé par la réflexion, ne tarda pas à se sauver dans la cité de Londres, et quand on voulut s'en saisir, on ne le trouva plus.

Le mécontentement que le public avait contre toutes ces formes, joint à l'opposition qu'il a volontiers contre tout ce qui émane de la cour, apitoya pour le cardinal. Ce sentiment avait même pris tant de force dans les derniers temps du procès, que tout le monde le disait innocent, et qu'on attendait avec un grand intérêt, son jugement.

A la Pentecôte de 1786, l'affaire suffisamment instruite, le parlement s'assembla pour prononcer. M. de Fleury, procureur général, donna des conclusions flétrissantes pour le cardinal; il lui imposait des réparations auxquelles il n'aurait jamais pu se soumettre, refus qui vraisemblablement l'aurait laissé détenu le reste de ses jours. A ces conclusions, M. de Barillon s'écria que ce n'étaient point celles d'un procureur général, mais bien celles d'un ministre qu'il n'était pas difficile de reconnaître. M. Seguier, avocat général, apostropha personnellement M. de Fleury. Cette scène scandaleuse rappela celle des deux procureurs du *Mercure galant*. Il faut convenir qu'ils avaient mutuellement donné matière à des reproches fondés. Après une longue séance, le parlement jugea, à la pluralité de cinq voix, je crois :

Le cardinal, purement et simplement déchargé de de toute accusation;

M^me^ de Lamotte, condamnée à faire amende hono

rable la corde au cou, à être fouettée et marquée sur les deux épaules, et mise à l'Hôpital pour le reste de ses jours;

M. de Lamotte, absent, condamné par contumace aux mêmes peines que sa femme;

M. Villette, banni à perpétuité;

M. Cagliostro, déchargé de toute accusation;

M^lle^ Oliva, hors de cour;

Les mémoires de M^me^ de Lamotte, contre le cardinal et Cagliostro, supprimés.

Le Palais regorgeait de monde, et la joie fut universelle, quand on sut le cardinal déclaré innocent. Les juges furent applaudis, et tellement accueillis qu'ils eurent peine à passer au travers de la foule, tant la haine contre le parti opposé était forte, tant les dispositions contre la reine et la cour étaient enracinées! car on ne se cachait point de l'opinion personnelle qu'on avait du cardinal.

Le baron de Breteuil, qui avait la goutte dans la poitrine, fut chargé d'aller apprendre au cardinal qu'il était libre de sortir de la Bastille. Il est vrai que quatre heures après il se transporta au palais de Strasbourg, où le cardinal était de retour, pour lui annoncer que le roi lui demandait la démission de sa charge de grand aumônier, et qu'il l'exilait à son abbaye de la Chaise-Dieu. Le ministre refusa de demander à Sa Majesté la permission qu'il pût aller aux eaux pour une ankylose au genou, dont il souffrait beaucoup.

La prévention contre la cour était si forte, qu'on cria à la tyrannie en apprenant qu'il perdait sa charge et qu'il était exilé. En général, une multitude est toujours outrée; mais une multitude française l'est plus qu'une autre. Je sais qu'il était peu régulier que le roi, qui avait laissé un libre cours à la justice, après qu'elle eut lavé le cardinal de toute accusation criminelle, reprît ses droits de souverain, et semblât punir le cardinal et le parlement, l'un d'avoir absous, l'autre

de l'avoir été : mais pourtant il était impossible qu'il gardât sa place; et quant à l'exil, il l'avait bien mérité. Aussi tous les gens sensés, en désirant des formes plus ménagées, trouvèrent-ils simple que le roi montrât son animadversion au cardinal, qui s'était permis de compromettre la reine avec autant d'audace et d'indécence.

Comme le parlement entrait en vacances le lendemain du jugement du procès, il ne fut pas possible de rédiger l'arrêt. C'est toujours un travail qui demande du temps : cela fut cause que l'exécution de M^me^ de Lamotte fut différée. Dans la disposition où étaient les esprits, ce retard donna prétexte à mille propos qui n'étaient pas à l'avantage de la cour.

Dans tout le cours du procès, M^me^ de Lamotte, tant dans les interrogations que dans les confrontations, avait montré un caractère si emporté, tant de violence dans ses réponses, ses actions, ses récriminations, qu'on usa d'adresse lorsqu'il fut question de la livrer au bourreau. Elle avait pris en amitié et en confiance la femme du geôlier.

Le jour arrêté pour l'exécution, cette femme lui fit dire, à six heures du matin, qu'il venait d'arriver un homme à cheval avec des lettres pour elle. M^me^ de Lamotte était encore au lit. Elle se leva avec précipitation. A peine sortie de sa chambre, elle fut saisie par des hommes qu'on avait apostés. Se doutant de ce qui allait arriver, elle devint furieuse, se défendit, se débattit de telle manière pendant toute l'exécution, que le bourreau ne put la bien marquer que sur une épaule, et ne fit qu'effleurer l'autre. A travers les hurlements qu'elle poussait, on entendit : « C'est ma faute si j'éprouve cette ignominie : je n'avais qu'à dire un mot, et j'étais pendue. » Mise dans un fiacre pour être conduite à la Salpêtrière, une des portières s'ouvrit, et les gens qui étaient avec elle n'eurent que le temps d'avancer les bras pour s'opposer à l'élan qu'elle avait fait pour se jeter sous les roues. Arrivée

à l'Hôpital, elle se précipita sur la couverture de son lit, qu'elle essaya de s'enfoncer dans la gorge, pour s'étouffer.

Pendant tout le cours du procès, le maréchal de Soubise avait obtenu la permission de ne point se trouver au conseil d'État. Le jugement prononcé, il fit demander celle d'y revenir. Le roi lui fit dire qu'il n'en était pas encore temps, qu'il le ferait avertir; mais qu'il ne fallait pas que cela fût long. D'autres prétendent qu'il revint tout simplement sur la permission qu'il en demanda; qu'enfin, sentant le rôle qu'il jouait, et qui ne pouvait que devenir plus pénible par la décadence de sa maison, il ne tarda pas à s'en retirer.

Beaucoup de prétendants se mirent sur les rangs et demandèrent la grande aumônerie. Le public, accoutumé à voir les Talleyrand obtenir tout ce qu'ils désiraient, imagina que ce serait l'archevêque de Reims, de cette maison, qui l'emporterait. Mais le roi nomma l'évêque de Metz, frère du maréchal de Laval.

L'amitié de la reine pour la duchesse de Luynes, nièce de l'évêque et dame du palais, ne contribua pas peu à cette nomination. On s'étonna que l'évêque de Metz, aimant autant sa campagne de Frescati, où il avait fait beaucoup de dépense, et qu'il avait rendue un séjour charmant, abandonnât ce goût et la vie libre qu'il menait, pour venir se faire esclave à la cour. Tient-on, quelque âge qu'on ait, à ne pas avoir la première place de son état? et n'est-on pas toujours assez dupe pour tout sacrifier à cette idée?

On prétend que le roi exigea de l'évêque de Metz de renoncer à devenir jamais cardinal, Sa Majesté voulant détruire cette qualité dans son royaume. Cela serait parfaitement bien vu. Quoi de plus indécent, de plus contraire au bon ordre, que de voir un sujet s'élever à un titre qui l'égale aux princes du sang, et l'État obligé de lui donner au moins cinquante mille écus de rente pour soutenir son faste, sans autre avan-

tage que la gêne de ménager le pape, pour en obtenir des nominations ?

Baron de BESENVAL.

*Mémoires* (dans la *Bibliothèque des Mémoires du XVIIIe siècle*, publiée par F. Barrière, t. IV, p. 264).

---

## TABLEAU DE PARIS SOUS LOUIS XVI

Quel aspect la grande ville avait-elle alors? On y avait beaucoup construit depuis trente ans des maisons nouvelles, bâties sur des plans plus luxueux que jadis, et les vestiges du passé disparaissaient peu à peu devant une architecture plus moderne et plus uniforme. Pourtant, dans les rues si diverses d'aspect, circulait une foule encore plus variée, et sur certains points de la ville, le Pont-Neuf, le Palais-Royal, les Boulevards, le spectacle des promeneurs et des badauds, des métiers en plein vent et des professions aujourd'hui disparues de nos mœurs est singulièrement pittoresque et encombrant. Essayons de jeter quelques regards sur plusieurs aspects de ce petit monde, à la suite de Sébastien Mercier. Ses descriptions emphatiques et verbeuses, en même temps qu'elles reconstitueront certaines phases de ce passé si lointain, nous donneront aussi une idée de la manière dont on commençait à parler et à sentir.

### GARE! GARE!

Gare les voitures! Je vois passer dans un carrosse le médecin en habit noir, le maître à danser dans un cabriolet, le maître en fait d'armes dans un diable [1], et le prince court à six chevaux ventre à terre, comme s'il était en rase campagne.

L'humble vinaigrette [2] se glisse entre-deux carrosses, et échappe comme par miracle : elle traîne une femme à vapeurs, qui s'évanouirait dans la hauteur d'un carrosse. Des jeunes gens à cheval gagnent impatiemment les remparts, et sont de mauvaise humeur, quand la

1. Espèce de calèche dans laquelle on pouvait se tenir debout.
2. Voiture à une personne et traînée par un homme.

foule pressée, qu'ils éclaboussent, regarde un peu leur marche précipitée. Les voitures et les cavalcades causent nombre d'accidents, pour lesquels la police témoigne la plus parfaite indifférence.

J'ai vu la catastrophe du 28 mai 1770[1], occasionnée par la foule des voitures qui obstruèrent la rue, unique passage ouvert à l'affluence prodigieuse du peuple qui se portait en foule à la triste illumination des boulevards. J'ai manqué d'y perdre la vie. Douze à quinze cents personnes ont péri, ou le même jour, ou des suites de cette presse effroyable. J'ai été renversé trois fois sur le pavé à différentes époques, et sur le point d'être roué tout vif. J'ai donc un peu le droit d'accuser le luxe barbare des voitures.

Il n'a reçu aucun frein, malgré les réclamations journalières. Les roues menaçantes qui portent orgueilleusement le riche, n'en volent pas moins rapidement sur un pavé teint du sang des malheureuses victimes qui expirent dans d'effroyables tortures, en attendant la réforme qui n'arrivera pas, parce que tous ceux qui participent à l'administration roulent carrosse, et dédaignent conséquemment les plaintes de l'infanterie.

Le défaut de trottoirs rend presque toutes les rues périlleuses. Quand un homme qui a un peu de crédit est malade, on répand du fumier devant sa porte, pour rompre le bruit des carrosses; et c'est alors surtout qu'il faut prendre garde à soi.

Jean-Jacques Rousseau, renversé en 1776 sur le chemin de Ménil-Montant par un énorme chien danois qui précédait un équipage, resta sur la place, tandis que le maître de la berline le regardait étendu avec indifférence. Il fut relevé par des paysans, et reconduit chez lui boiteux et souffrant beaucoup. Le maître de l'équipage ayant appris le lendemain quel était l'homme que son chien avait culbuté, envoya un domestique

1. Lors du mariage de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

pour demander au blessé ce qu'il pouvait faire pour lui. « Tenir désormais son chien à l'attache », reprit le philosophe, et il congédia le domestique.

Quand un cocher vous a moulu tout vif, on examine chez le commissaire si c'est la grande ou la petite roue; le cocher ne répond que de la petite; et si vous expirez sous la grande roue, il n'y a point de dédommagements pécuniaires pour vos héritiers. Puis il est un tarif pour les bras, les jambes, les cuisses; et c'est un prix fait d'avance. Que faire? Bien écouter quand on crie : gare! gare! Mais nos jeunes Phaétons font crier leur domestique de derrière le cabriolet. Le maître vous renverse, puis le valet s'égosille, et se ramasse qui peut. (Chap. XXXIX).

## Les Fiacres.

Les misérables rosses qui traînent ces voitures délabrées sortent des écuries royales, et ont appartenu à des princes du sang, enorgueillis de les posséder.

Ces chevaux, réformés avant leur vieillesse, passent sous le fouet des plus impitoyables oppresseurs. Ci-devant nobles quadrupèdes, impatients du frein, traînant l'équipage superbe comme un tardeau léger; maintenant malheureux animaux, tirant le nerf, humides de pluie, dégouttants d'une sueur sale, fatigués, tourmentés pendant dix-huit heures par jour, sous le poids des courses que le public leur impose.

Rien ne révolte l'étranger qui a vu les carrosses de Londres, d'Amsterdam, de Bruxelles, comme ces fiacres et leurs chevaux agonisants.

Quand les fiacres [1] sont à jeun, ils sont assez dociles; vers le midi ils sont plus difficiles; le soir ils sont intraitables; les rixes fréquentes qui s'élèvent sont jugées chez les commissaires; ils inclinent toujours

1. Les cochers.

en faveur du cocher. Plus les cochers sont ivres, plus ils fouettent leurs chevaux; et vous n'êtes jamais mieux mené que quand ils ont perdu la tête.

Il s'agissait de je ne sais quelle réforme, il y a quelques années : les fiacres s'avisèrent d'aller tous, au nombre de presque dix-huit cents, voitures, chevaux, et gens, à Choisy, où était alors le roi, pour lui présenter une requête. La cour fut fort surprise de voir dix-huit cents fiacres vides qui couvraient au loin la plaine, et qui venaient apporter leurs humbles remontrances au pied du trône : cela donna une sorte d'inquiétude. On les congédia comme ils étaient venus : les quatre représentants de l'ordre furent mis en prison, et l'on envoya l'orateur à Bicêtre avec son papier et sa harangue.

Rien de si commun que la soudaine rupture des soupentes ou des roues : vous avez le nez cassé ou une contusion au bras; mais vous êtes dispensé de payer la course.

Les fiacres ne peuvent aller jusqu'à Versailles, ni sur les routes où il y a des bureaux de voiture, qu'en payant une permission particulière. Dès qu'ils sont hors des barrières, ils vous font la loi malgré les tarifs : les uns sont d'une complaisance extrême, les autres sont emportés, insolents; il est plus tôt fait de les apaiser avec quelques sols de plus, que d'aller demander justice, ou de la faire soi-même; et c'est le parti que prennent tous les honnêtes gens.

Si vous oubliez quelque chose dans la voiture, comme elle est numérotée, vous allez à un bureau en faire la réclamation, et l'objet vous est ordinairement rendu.

La commodité et la sûreté publique exigeraient que les fiacres fussent moins sales, plus solides, mieux montés; mais la rareté, la cherté des fourrages, et l'impôt considérable de vingt sols par jour, pour rouler sur le pavé, empêchent les réformes les plus désirables. (Chap. XLVIII.)

## Le Guet.

La sûreté de Paris, pendant la nuit, est l'ouvrage du guet et de deux ou trois cents mouchards, qui battent le pavé, qui reconnaissent et qui suivent les gens suspects; c'est pendant la nuit que se font tous les enlèvements de police.

Les falots répandus çà et là ne laissent pas que d'intimider les brigands; de sorte que les rues de Paris sont sûres la nuit comme le jour, à quelques accidents près : accidents inévitables, quand on songe à la foule des hommes désespérés, qui n'ont plus rien à perdre.

On rossait autrefois le guet, et c'était même un amusement que se procuraient les jeunes gens de famille et les mousquetaires; on cassait les lanternes, on frappait aux portes, on faisait tapage dans les mauvais lieux; on enlevait le souper qui sortait du four, et l'on claquait la servante; on déchirait ensuite la robe du commissaire. On a réprimé ces excès avec tant de sévérité, qu'il n'est plus question de pareils jeux : la jeunesse n'est plus réputée indisciplinée, et rien n'excuserait aujourd'hui la violente incartade d'une tête écervelée.

Ce n'est pas là un des petits avantages de la capitale. L'âge mûr n'a rien à craindre de l'âge bouillant. Un magistrat a dit qu'il voulait que le pavé de Paris fût respecté comme le sanctuaire et le tabernacle. Il a raison, et il a bien dit.

La civilisation est presque perfectionnée de ce côté-là; on n'a rien à craindre de l'insolence et de l'ivresse, parce que la main-forte n'est pas éloignée. On l'appelle à son secours, et on obtient ordinairement prompte justice.

Pierre le Cruel, qui passe pour avoir aimé la justice, en a donné une bonne preuve, à ce que dit un historien espagnol. Il se plaisait à courir les rues la nuit

Une fois qu'il faisait tapage, un garde de nuit, croyant rencontrer un particulièr, le battit vigoureusement; le roi le tua. La justice le lendemain fit des perquisitions contre l'auteur du meurtre. Une bonne femme qui avait reconnu le Roi, l'accusa, Les magistrats en corps allèrent lui porter des plaintes : le Roi, pour satisfaire la justice, fit couper la tête à son effigie. On voit encore cette statue tronquée au coin de la rue où le meurtre fut commis.

Cartouche a fait trembler la ville de Paris pendant un assez long espace de temps; un pareil chef de voleurs, eût-il encore plus d'audace et de ressources, n'aurait pas de nos jours un tel avantage.

Une correspondance non interrompue entre le magistrat et ses préposés opère la connaissance suivie de tout ce qui se passe; et l'on prévient des désordres autant qu'on en punit.

Les recherches, informations et vérifications aboutissent à un centre où se réunit tout ce qui intéresse la sûreté publique.

Indépendamment de ces soins, les lanternes et réverbères, les différents corps de gardes distribués, et, comme je l'ai déjà dit, les falots errants de tous côtés, ont prévenu une infinité d'accidents.

On ne saurait trop multiplier les précautions, surtout à l'entrée des hivers. La machine est bien montée depuis cinquante ans; mais cette machine comme toute autre, a ses moments de langueur. Si elle venait à s'arrêter, Paris serait en proie aux horreurs d'une ville prise d'assaut.

La garde monte à près de quinze cents hommes; on peut s'enrôler et vieillir dans ce corps, sans craindre les blessures : on peut y pousser sa carrière aussi loin qu'un moine qui boit, mange et digère: on en est quitte pour dormir le jour, au lieu de reposer la nuit.

Quelquefois les soldats du guet maltraitent sans sujet ceux qu'ils arrêtent, et leur mettent les menottes

d'une manière cruelle; on doit réprimer sévèrement de pareils abus, et empêcher que les gardiens de la sûreté publique n'attentent impitoyablement au moindre citoyen, qui doit être respecté jusqu'à ce que les lois aient prononcé; car il peut être innocent, avec toutes les apparences d'un homme coupable. (Chap. LXII).

## Les Échevins.

Un bourgeois est au terme de la gloire quand il devient échevin; il est rassasié d'honneurs, quand il voit une rue porter son propre nom.

La fatuité est le rôle habituel de tous les hommes opulents; les courtisans, les évêques, les abbés, les hommes de robe et de finance et les échevins ne diffèrent que par des nuances : au fond c'est la fatuité en présence de leurs inférieurs; mais la morgue la plus risible est assurément celle d'un échevin.

Il faut être né à Paris, pour pouvoir parvenir à l'échevinage : on commence par être dizenier, quartenier. On a supprimé à l'hôtel de ville le feu d'artifice, mais non les festins. Tout le corps de ville tient invinciblement à l'ancien usage des banquets.

L'autorité municipale est nulle. Le prévôt des marchands, le procureur du Roi, les échevins ont des places lucratives, honorifiques; mais ce sont des fantômes du côté du pouvoir. Tout est entre les mains de la police, jusqu'à l'approvisionnement de la ville; de sorte qu'elle n'a plus, dans ses propres et anciens magistrats municipaux, le principe de sa sûreté et le gage de sa subsistance : perte immense, et à laquelle le Parisien ne songe seulement pas.

L'hôtel de ville n'a donc rien à voir sur l'approvisionnement d'une ville où l'on consomme dans un jour ce que d'autres villes consomment en une année, d'une ville environnée de villes du troisième ordre, et de villages peuplés comme des villes de province.

Le Parisien ne réfléchit pas que le même moyen qui lui apporte la subsistance, pourrait la lui enlever avec la même facilité, et sans qu'il en fut même informé.

La police municipale veille à la répartition des ponts et des quais, à l'entretien des fontaines, à la direction des fêtes et des réjouissances publiques. Elle a perdu ses autres privilèges; et ce qu'on appelle l'hôtel de ville est devenu, pour ainsi dire, un objet de dérision, tant ce corps est étranger aux citoyens. Ils ne le connaissent plus que sous le rapport d'un lieu où l'on paie les rentes perpétuelles et viagères, et où les criminels montent avant d'aller au supplice, pour y faire leur testament de mort.

Quelle distance du gouverneur de Paris au lord-maire de la cité de Londres! Le gouverneur paraît de temps en temps avec de beaux carrosses, une suite de valets loués pour porter sa livrée; et il jette à la populace, mais avec une grande modération, des pièces de douze sols. Le lendemain de cette vaine représentation, il rentre dans la nullité la plus absolue.

Le prévôt des marchands fait lever la capitation, et il n'est guère connu que par l'exercice de cette imposition, tout à la fois mesquine, onéreuse et avilissante.

Le procureur du Roi fait lever la main aux membres des différentes communautés, et tire d'elles beaucoup d'argent. On voit un savetier qui fait serment devant lui d'être fidèle au Roi et aux lois de l'État; et le savetier, tout étourdi de ces grands mots, paie le procureur du Roi, pour la peine qu'il a prise d'écouter son serment.

Les échevins, tuméfiés du poids de leur grandeur, et dont les noms attachés sur le marbre des monuments publics doivent éternellement figurer au-dessous du nom des rois régnants, sont jaloux de transmettre leurs traits à la postérité. Ils font en conséquence

peindre leur figure et leur perruque dans de grands tableaux. On les y voit en robe rouge agenouillés devant le monarque.

On peut contempler dans l'hôtel de ville les inutiles portraits de tous ces échevins de Paris en Badaudais; mais on y chercherait vainement le portrait de l'homme utile qui a imaginé le flottage du bois. J'aimerais néanmoins tout autant connaître son nom et sa figure que celle de Jérôme Bignon.

L'échevinage donne la noblesse : on s'en moque amplement, parce qu'elle est de nouvelle date; mais elle me paraît préférable à celle que l'on achète, comme un meuble. Ces représentants de la cité pourront un jour, dans certaines circonstances que le temps amène, faire entendre, comme autrefois, une voix patriotique : mais un secrétaire du Roi ne sera jamais bon à rien. (Chap. CXVI.)

### Les Barrières.

Elles sont communément de sapin, et rarement de fer; mais elles pourraient être d'or massif, si ce qu'elles rapportent avait été employé à les faire de ce métal.

Aux barrières, un commis en redingote, qui gagne cent misérables pistoles par an, l'œil toujours ouvert, ne s'écartant jamais d'un pas, et qui verrait passer une souris, se présente à la portière de chaque équipage, l'ouvre subitement, et vous dit : « N'avez-vous rien contre les ordres du roi? » Il faut toujours répondre : « Voyez », et jamais autrement : alors le commis monte, fait l'incommode visite, redescend et ferme la portière. On le maudit tout haut ou tout bas, il ne s'en embarrasse guère. Quand le commis trouve quelque chose de sujet aux droits, et que vous n'avez pas déclaré, alors il dresse un procès-verbal, et Nicolas Salzard vous fait payer une amende, car il représente pour la ferme; et si la ferme est pendable un jour, on

ne pourra jamais accrocher à la haute potence qu'un seul individu.

Il n'y a point de voitures exemptes de cette investigation; on laisse seulement passer celles des princes et des ministres, parce que Nicolas Salzard a un peu de respect pour eux. Les grands commis de fiscalité, les fermiers généraux se sont assujettis eux-mêmes à la visite.

Il se fait tous les jours un nombre infini de mensonges par les plus honnêtes gens du monde. On se fait un plaisir de tromper la fiscalité, et le complot est général; on s'en applaudit, et l'on s'en vante.

Si votre poche est gonflée, le commis vous la tâte. Tous les paquets sont ouverts. Certains jours de la semaine arrivent les bœufs qui bouchent le passage pendant plus de deux heures; il faut leur céder le pas; on a fermé la principale porte; on en a ouvert une petite qui ne donne passage qu'à l'animal; le commis compte tout le troupeau, après quoi vous passez, si bon vous semble.

Êtes-vous manufacturier, négociant? votre ballot va à la douane. Quand le consommateur attend la marchandise, surviennent des hommes qui vous disent : « Défaites tout cela, que je voie, que j'examine, que je pèse, que je taxe sur tout. »

On paie, on entre dans dix bureaux : on donne vingt signatures pour un ballot ou pour une valise. Si vous avez des livres avec vous, on vous envoie encore faire un petit tour rue du Foin, à la chambre syndicale, et l'inspecteur de la librairie saura quel est le goût de vos lectures.

Vous avez beau murmurer, vous plaindre, dire, prouver que c'est une folie, une frénésie; que gêner le commerce, c'est défendre à l'État de s'enrichir : les commis et les forts de la douane ne vous entendent pas. On dirait que tous ces ballots sont confisqués, leur appartiennent, et qu'ils ne vous les rendent que par pure générosité. (Chap. CXXIII.)

## Les Écriteaux des rues.

Les écriteaux du nom de chaque rue ne datent que de 1728 : avant cette époque la tradition désignait chaque rue. On avait commencé par une plaque de fer-blanc, le temps et la pluie en effaçaient les caractères; aujourd'hui ils sont gravés dans la pierre même.

On verra à la place de la nouvelle salle de la Comédie-Française[1] les rues de Corneille, de Racine, de Molière, de Voltaire, de Crébillon, de Regnard; ce qui scandalisera d'abord les échevins (il faut s'y attendre) comme en possession de la glorieuse et antique prérogative de donner seuls leurs illustres noms à des rues. Mais peu à peu ils s'accoutumeront à cette innovation, et à regarder Corneille, Molière et Voltaire comme les compagnons de leur gloire. Enfin la rue Racine figurera à côté de la rue Babille, sans trop étonner les quarteniers, les dizeniers, et autres officiers de l'hôtel de ville.

L'*Année littéraire* a fait dernièrement une assez bonne plaisanterie, en disant que derrière la nouvelle salle du spectacle, on trouverait le cul-de-sac La Harpe. Cela est gai. L'auteur de l'incroyable tragédie des *Barmécides* devrait lui-même en rire; car c'est toujours quelque chose, en passant dans ce monde, que de donner son nom à un cul-de-sac, ou à une impasse, pour quelques rimes soi-disant tragiques.

M. de Voltaire a eu beau prêcher pour ce mot impasse, on ne s'en est point servi; et l'on continue à dire le cul-de-sac du Fort-aux-Dames, le cul-de-sac des Feuillantines, le cul-de-sac de Jérusalem, le cul-de-sac du Petit-Jésus, le cul-de-sac des Quatre-Vents, etc.

On avait commencé à numéroter les maisons des

1. C'est la salle actuelle de l'Odéon.

rues; on a interrompu, je ne sais pourquoi, cette utile opération. Quel en serait l'inconvénient? Il serait plus commode et plus facile d'aller tout de suite chez M. un tel, n° 87, que de trouver M. un tel au Cordon-Bleu, ou à la Barbe-d'Argent, la quinzième porte cochère à droite ou à gauche après telle rue; mais les portes cochères, dit-on, n'ont pas voulu permettre que les inscripteurs les numérotassent. En effet, comment soumettre l'hôtel de M. le conseiller, de M. le fermier général, de Mgr l'évêque, à un vil numéro, et à quoi servirait son marbre orgueilleux? Tous ressemblent à César; aucun ne veut être le second dans Rome : puis une noble porte cochère se trouverait inscrite après une boutique roturière. Cela imprimerait un air d'égalité qu'il faut bien se garder d'établir. Bientôt, sur les petites affiches, le convoi d'un serrurier qui sera décédé ne se trouvera plus à côté de celui d'un marquis son voisin dans la sépulture. On fera une petite barre pour les distinguer, et cela a été proposé. (Chap. CLXX.)

## La Foire Saint-Germain.

Les spectacles des boulevards sont obligés d'aller à cette foire [1], à laquelle on devrait bien donner une entrée spacieuse; car il n'y a qu'une porte étroite, dont le terrain descend encore en pente. Il faut que toutes les voitures et les fantassins pêle-mêle passent par ce dangereux sentier.

Là, des hommes de six pieds, montés sur des brodequins, coiffés comme des sultans, passent pour des géants. Une ourse rasée, épilée, à qui l'on a passé une chemise, un habit, veste et culotte, se montre comme un animal unique, extraordinaire. Un colosse de bois

1. Elle se tenait au faubourg Saint-Germain, dans un enclos percé de rues régulières et garnies de boutiques, chaque année, du 4 février à la veille des Rameaux, tandis que la foire Saint-Laurent avait lieu au faubourg Saint-Martin, du 28 juin à la Saint-Denis (9 octobre).

parle, parce qu'il a dans le ventre un petit garçon de quatre ans. Il faut la révolution de plusieurs années pour amener à l'œil du naturaliste quelque chose digne de son attention. La charlatanerie grossière est là sur son trône. Le saltimbanque effronté a obtenu le privilège de duper le public; il a payé ce privilège, qu'importe ensuite qu'il donne des gourdes au Parisien? On le connaît si bonasse, qu'on sait d'avance qu'un faux merveilleux le transportera non moins que s'il était véritable.

Les salles des farceurs sont presque toujours remplies. On y joue des pièces obscènes ou détestables, parce qu'on leur interdit tout ouvrage qui aurait un peu de sel, d'esprit et de raison. Quoi, voilà un théâtre tout dressé, un peuple tout assemblé, et l'on condamnera les auditeurs à n'entendre que des sottises, tandis que notre théâtre si riche devrait être considéré comme un trésor national! Et pourquoi appartiendrait-il exclusivement aux comédiens du roi?

Quoi, Dugazon serait l'héritier de Corneille! Quoi, ces chefs-d'œuvre que tout l'or des souverains ne saurait faire renaître, demeureraient en propre à une poignée de comédiens! Quoi, ils n'appartiendraient pas essentiellement à tous ceux qui se sentent l'âme et le talent de les faire valoir! Quoi, l'auteur aurait pu avoir une autre idée que de répandre partout ses productions et sa gloire! Quoi, sacrifier l'art à l'intérêt passager de l'acteur, ne donner qu'un point resserré au génie, l'obliger à prendre tel organe, l'asservir à l'instrument qu'il anime; et quand j'ai composé, je donnais donc mes pièces à une seule troupe! Brûlons nos pièces.

Le grand-duc de Toscane, qui possède le véritable génie d'un législateur, parmi une foule de lois utiles et conçues dans une haute sagesse, a donné à tous les théâtres la liberté absolue du choix des pièces; certain que la concurrence et l'émulation serviraient ce bel art beaucoup mieux que tous les règlements qu'un

petit esprit de classification a établis parmi nous pour lui ôter son essor et sa grandeur.

Là enfin on voit (et qu'importe le lieu?) le célèbre Comus, homme doué du génie le plus souple et le plus inventif, et qui, sans les études ordinaires, doit tout à la sagacité rare qu'il a reçue de la nature. Ce physicien fécond en découvertes, en étonnant nos regards, exerce et surprend notre intelligence. Il faut bien se garder de le confondre avec les faiseurs de tours dont il est environné. Quiconque l'aura vu ne tombera pas dans cette erreur grossière : non seulement il est l'émule de ceux qui étudient la nature; mais il a droit encore à un rang distingué parmi les plus habiles scrutateurs de ses phénomènes : les merveilles qui s'opèrent sous ses mains industrieuses valent bien quelques pages systématiques écrites en beau style. (Chap. CCXV.)

## L'Hôtel-Dieu.

« J'irai à l'hôpital, s'écrie le pauvre Parisien; mon père y est mort, j'y mourrai aussi »; et le voilà à moitié consolé. Quelle abnégation! Quelle profonde insensibilité!

Cruelle charité que celle de nos hôpitaux! Fatal secours, appât trompeur et funeste! Mort cent fois plus triste et plus affreuse que celle que l'indigent recevrait sous son toit, abandonné à lui-même et à la nature! La maison de Dieu! et on ose appeler ainsi! Le mépris de l'humanité semble ajouter aux maux qu'on y souffre. Le médecin, le chirurgien sont payés ; d'accord : les remèdes ne coûtent rien; je le sais : mais on couchera le malade à côté d'un moribond et d'un cadavre; on lui mettra le spectacle de la mort sous les yeux, lorsque les angoisses de la terreur pénétreront déjà son âme épouvantée... La maison de Dieu! On le plongera dans un air rempli de miasmes

putrides ; on le soumettra à un despotisme qui n'écoutera ni le cri de sa douleur, ni ses représentations, ni ses plaintes; on ne lui donnera personne pour le consoler, pour l'affermir; on sera indifférent à l'enlever comme mort ou comme convalescent : la pitié même sera aveugle et meurtrière; car elle n'aura plus ce qui la caractérise, la compassion profonde, l'attention secourable, les larmes de la sensibilité... La maison de Dieu! Tout est dur et farouche dans ces lieux où tout souffre. Les maladies les plus contraires seront sous la même couverture, et une simple indisposition se convertira en un mal cruel.

Qui ne fuirait ces hospices sanglants et dénaturés? Qui osera mettre le pied dans cette maison, où le lit de la miséricorde est cent fois plus affreux que le grabat nu de l'indigent; et tandis que ces horreurs révoltantes affligent les regards de l'étranger et oppressent les cœurs irrités, on apprend avec une surprise mêlée d'effroi et d'indignation, que les hommes auxquels cette administration importante est confiée, n'ont rien fait encore pour éviter du moins la honte des reproches; que le grand scandale subsiste; que, tandis que tous les biens du clergé appartiennent de droit aux pauvres, disent les saints canons, le clergé n'a point secouru puissamment l'humanité souffrante, et que son zèle a paru tiède sur le devoir le plus sacré que ses obligations lui imposaient.

Que serait-ce, si le vol sacrilège des biens destinés au soulagement des misérables, si ces richesses détournées faisaient sortir la cruauté des établissements même fondés par la bienfaisance? Est-il sous le ciel un crime qui méritât plus l'exécration de tous les hommes? Et cependant la voix publique accuse hautement ces régisseurs, dont le nom ne devrait être cité qu'avec attendrissement et respect.

L'Hôtel-Dieu a été fondé en 660 par saint Landry et le comte Archambaud, pour y recevoir les malades de l'un et de l'autre sexe sans exception de personnes.

Le juif, le turc, le protestant, l'idolâtre, le chrétien y entrent également. Il y a douze cents lits, et le nombre des malades se monte à cinq ou six mille. Comptez pour l'Hôpital Général dix à douze mille personnes, pour Bicêtre quatre à cinq mille; vous aurez le dénombrement des infortunés qui ne savent où poser leur tête. Car dans nos gouvernements modernes, l'on reçoit l'existence sans obtenir le point où doit reposer cette même existence.

Il est presque impossible de savoir quels sont les revenus de l'Hôtel-Dieu. Ils sont immenses; et ce qui le ferait croire, c'est l'attention que l'on a d'en dérober la connaissance au public. Les abus paraîtraient beaucoup plus révoltants à côté de cette opulence. Rapprochez la maison de Charité de Lyon et l'hôpital de Versailles de l'Hôtel-Dieu de Paris : d'un côté, vous apercevrez un ordre admirable, une régie digne d'éloges et qui attendrit le contemplateur; de l'autre, vous verrez tous les vices qui affligent l'âme, qui la soulèvent, et qui ne lui permettent pas de passer sur cet objet sans exhaler sa profonde indignation.

On espérait que le dernier incendie tournerait à l'avantage des malades; qu'on bâtirait sur un nouvel emplacement un édifice plus spacieux, plus sain; mais on a laissé subsister presque tous les anciens abus.

L'Hôtel-Dieu de Paris a tout ce qu'il faut pour être pestilentiel, à cause de son atmosphère humide et peu aérée; les plaies s'y gangrènent plus facilement, et le scorbut et la gale n'y font pas moins de ravages, pour peu que les malades y séjournent.

Les maladies les plus simples dans leur principe, acquièrent des complications graves par une suite inévitable de la contagion de l'air; c'est par la même raison que les plaies simples à la tête et aux jambes sont mortelles dans cet hôpital.

Rien ne confirme mieux ce que j'avance, que le dénombrement des misérables qui périssent tous les ans à l'Hôtel-Dieu de Paris et à Bicêtre : il meurt le

cinquième des malades; calcul effrayant, et qu'on envisage avec la plus parfaite indifférence!

Il est prouvé par l'expérience et par les observations des physiciens, qu'un hôpital qui contient plus de cent lits, est une vraie peste : on peut ajouter que, toutes les fois que l'on traitera deux malades dans la même chambre, on les exposera évidemment à se nuire beaucoup, et que par conséquent l'on agira contre toutes les lois de l'humanité.

Puisse-t-il se rencontrer des hommes assez courageux pour remédier à ce qui dégrade aux yeux de l'étranger cette partie de l'administration publique! Puissent-ils braver les adversaires qui frémissent du moindre changement! Puisse enfin le génie du bien l'emporter sur le génie du mal, toujours fort, toujours opiniâtre et faisant la plus vigoureuse défense contre tous les plans généreux qui intéressent l'humanité!

On croit pouvoir assurer ici que le revenu de l'Hôtel-Dieu est tel, qu'il suffirait pour nourrir presque la dixième partie de la capitale; et le patrimoine sacré des pauvres se trouve livré aux vices d'une administration insuffisante, pour ne pas dire plus, puisqu'elle se trompe depuis si longtemps, et dans le choix des moyens et dans l'exécution. (Chap. CCLXIX.)

## COMMUNAUTÉS.

Un premier édit avait supprimé, sous le ministère de M. Turgot, les jurandes et communautés de commerce, ces parties honteuses de notre gouvernement : et tout roulait assez bien. Dix-huit mois après, un second édit créa six corps de marchands, et quarante-quatre communautés d'arts et métiers.

Les entraves bizarres furent supprimées. Une plus grande liberté est rendue au commerce; on a réuni des professions qui ont de l'analogie entre elles, et qui autrefois livrées à des procès interminables, fati-

guaient les tribunaux de leurs débats aussi coûteux que ridicules.

La porte de l'industrie est ouverte à quiconque veut travailler; mais il en coûte encore de l'argent. Cet argent ne se donne plus aux communautés; à qui se donne-t-il? Aux coffres royaux : tout rentre insensiblement dans ce bassin unique.

Les bouquetières, les coiffeuses de femmes, les jardiniers, les maîtres de danse, savetiers, les vidangeurs ont été déclarés, par le même édit, libres dans leur profession et exempts de payer.

Avant cet édit on poursuivait une malheureuse femme qui, la veille de la fête d'un patron banal, portait des fleurs sur son éventaire : on écrasait ses fleurs, et on lui faisait payer une amende. On saisissait, de par le roi et la justice, des souliers à demi ressemelés, et enfin l'on incarcérait le téméraire qui mettait des papillotes sur la tête d'une femme, sans avoir la patente qui l'autorisait à friser et à pommader ses cheveux. Nous sortons de l'époque de toutes ces belles institutions, et nous en avons encore plusieurs à peu près de cette dignité-là, et voilà l'ouvrage des anciens administrateurs de notre grand État. (Chap. CCXCII.)

## Les Portefaix.

Nous avons au coin des rues des Hercules et des Milons de Crotone, pour emménager ou déménager nos meubles, et porter les fardeaux du commerce. Vous les appelez d'un signe, et ils sont à vous avec leurs crochets; appuyés sur des bornes, ils attendent qu'on leur donne de l'emploi. Vous croiriez que ces hommes ont une taille au-dessus de la commune, des couleurs vermeilles, des jambes fortes et de l'embonpoint; non, ils sont pâles, trapus, plutôt maigres que gras; ils boivent beaucoup plus qu'ils ne mangent.

A toute heure, vous les trouvez prêts à charger leur

dos des poids les plus lourds. Légèrement courbés, soutenus sur un bâton ambulatoire, ils portent des fardeaux qui tueraient un cheval; ils les portent avec souplesse et dextérité, au milieu des embarras des voitures, et dans des rues étranglées; tantôt c'est une glace qui en occupe toute la largeur et fait danser toutes les maisons pour qui la suit et la regarde; tantôt c'est un marbre fragile et précieux, chef-d'œuvre de l'art. Ces hommes deviennent comme sensibles dans toute leur charge; et à force de virer, de s'esquiver et de marcher de biais, ils évitent le choc roulant de la foule impétueuse; ils s'arrêtent à propos, trottent de même, jurent pour avertir les passants, les menacent, tout chargés qu'ils sont, de leurs bâtons courts; et à travers tant d'écueils, arrivent au port sans avoir rien cassé; le pavé sec, fangeux ou glissant leur devient égal.

On transporte des porcelaines d'un bout de la ville à l'autre sur un long brancard; et si rien ne tombe des fenêtres pendant la traversée, il n'y aura pas à une soucoupe la moindre fracture.

Lorsque, dans le temps des gelées, les roues des voitures glissent sur le pavé, tombent dans la pente du ruisseau, et s'engrènent l'une dans l'autre, les fiacres descendent de dessus leur siège, soulèvent leurs voitures avec le dos, les dégagent sans le secours de qui que ce soit, quoiqu'ils aient quatre personnes dans leur carrosse, et quelquefois le train chargé de deux ou trois coffres. Quelle force dans les vertèbres de l'homme!

Une voiture chargée d'une énorme pierre de taille a-t-elle perdu de son équilibre? soixante mains officieuses le rétablissent; il faudrait ailleurs six heures pour cette opération, elle se fait en un clin d'œil.

Qu'une soupente rompe, qu'une roue se casse, l'équipage est enlevé avec une rapidité presque égale à sa chute. On vous dit : il est arrivé là un accident, et il n'y paraît déjà plus; tous les portefaix des carrefours voisins ont prêté la main avec un zèle gratuit;

ils accourent, dès que la voie publique est obstruée, et la débarrassent sur-le-champ.

Ces services journaliers devraient leur être comptés.

On dit que les portefaix en Turquie portent jusqu'à sept ou huit cents livres pesant; les nôtres ne vont pas jusque-là, il s'en faut. Les porteurs de farine à la Nouvelle-Halle sont les plus vigoureux de tous; ils ont la tête comme enfoncée dans les épaules, et les pieds aplatis; les vertèbres, en se raidissant, ont assujetti l'épine du dos à une courbure constante.

Ces hommes ne sont pas doués d'une force extraordinaire; ils seraient faibles au pugilat, à la lutte, inhabiles à ramer ou à scier; ils ont contracté l'habitude de porter des charges sur le dos ou sur la nuque du col, et ils savent accomplir merveilleusement les lois de l'équilibre, l'adresse fait plus que la force; ne craignez point pour eux une luxation occasionnée par ces poids énormes; il n'y a rien de plus rare dans les annales de la chirurgie.

Mais ce qui fait peine à voir, ce sont de malheureuses femmes, qui, la hotte pesante sur le dos, le visage rouge, l'œil presque sanglant, devancent l'aurore dans des rues fangeuses, ou sur un pavé dont la glace crie sous les premiers pas qui la pressent; c'est un verglas qui met leur vie en danger : on souffre pour elles, quoique leur sexe soit étrangement défiguré. L'on ne voit point le travail de leurs muscles comme chez les hommes, il est plus caché; mais on le devine à leur gorge enflée, à leur respiration pénible, et la compassion vous pénètre jusqu'au fond de l'âme, lorsque vous les entendez, dans leur marche fatigante, proférer un jurement d'une voix altérée et glapissante. On sent que leur organe n'était pas fait pour ces mots énergiques et grossiers; que leur corps n'était pas créé pour supporter ces charges démesurées; on le sent, puisque le hâle, le travail journalier, l'endurcissement des bras, le calus des mains, n'ont pu les métamorphoser en hommes. Leur sexe n'est point

anéanti pour l'œil sensible; et ces malheureuses créatures lui commandent la pitié la plus profonde. Comment les femmes sont-elles réduites parmi nous à un labeur si disproportionné aux forces qu'elles ont reçues de la nature? Le peuple chez qui on les enferme est-il plus cruel que celui qui les livre à ces travaux impitoyables et renaissants?

Quel contraste! l'une succombe en nage sous une double charge de citrouilles, de potirons, en criant : gare, place! L'autre, dans un leste équipage dont la roue volante rase la hotte large et comblée, sous son rouge et l'éventail à la main, périt de mollesse. Ces deux femmes sont-elles du même sexe? Oui.

Quelquefois un de ces portefaix met sur ses crochets exactement tout le ménage d'un pauvre individu: lit, paillasse, chaises, table, armoire, ustensiles de cuisine; il descend toute sa propriété d'un cinquième étage et la remonte à un sixième. Un seul voyage lui suffit pour transporter les meubles et immeubles du misérable; le portefaix est plus riche que lui : car le malheureux, pour le simple transport, paiera peut-être le dixième de la valeur intrinsèque de ses effets. Hélas! il est obligé de changer de logement tous les trois mois, parce qu'il n'a pu payer que la moitié de son terme; et c'est à qui le chassera plus loin.

Mais comment avoir de la pitié? dira le locataire; n'ai-je pas à payer le propriétaire? Et le propriétaire dira : n'ai-je pas à donner au roi les deux vingtièmes et les huit sols pour livre, qu'on vient d'augmenter encore? C'est toujours le motif dont on use pour ne faire aucune grâce aux malheureux.

A la naissance d'un fils de France, ces portefaix, crocheteurs, porteurs de chaises, ramoneurs de cheminées, porteurs d'eau, forment des corporations, ayant des musiciens, c'est-à-dire des violons, à leur tête. Ils vont à Versailles pour avoir audience, et s'arrêtent dans la cour de Marbre : c'est de là qu'ils complimentent le roi sur son balcon; ils tiennent en main les

symboles de leur industrie; et on les a vus imaginer, dans ces occasions, des facéties divertissantes.

Tantôt c'est un ramoneur, caché dans une cheminée à la prussienne, que quatre de ses camarades portaient sur un brancard, et qui mettant tout à coup la tête hors du tuyau, harangue de cette matière le roi de France. Il lui dit qu'il préserve des incendies les maisons de sa bonne ville de Paris. Tantôt les porteurs de chaises promènent une figure colossale, dont la robe est parsemée de fleurs de lys, et qui tient et caresse entre ses bras robustes un nourrisson à qui elle applique de très gros baisers.

Mais les poissardes ont le privilège d'être introduites jusque dans la galerie, et de complimenter le roi particulièrement; ce qu'elles font néanmoins à genoux. On leur donne ensuite à dîner au grand commun, et c'est un des premiers officiers du chef de la maison du roi qui en fait les honneurs. Le repas est splendide.

De retour à Paris, ces poissardes se promènent triomphantes, et rendent compte, à la Halle, de la bonne réception qui leur a été faite. La Halle pendant six mois est fort contente de la cour. Que le roi vienne à Paris dans cet intervalle, les fortes voix de ce canton, qui donnent le signal à la place Maubert et autres marchés, hurleront le : vive le roi! d'une manière haute, énergique, presque effrayante.

Toutes ces harangues ou compliments ont été faits par des gens de lettres qui s'en amusent derrière le rideau, et qui réussissent mieux que s'il avait fallu se nommer. J'en ai lu d'assez piquants; mais tous ne sont pas connus, on n'ont pas été prononcés. Jamais la fête ancienne, philosophique et plaisante, des Saturnales ne se reproduira de bonne grâce parmi nous; je crois cependant que tout le monde y gagnerait, même du côté de l'amusement, si l'on voulait en essayer seulement une petite fois. (Chap. CCCII.)

## Les Savoyards.

Il sont ramoneurs, commissionnaires, et forment dans Paris une espèce de confédération qui a ses lois. Les plus âgés ont droit d'inspection sur les plus jeunes : il y a des punitions contre ceux qui se dérangent; on les a vus faire justice de l'un d'entre eux qui avait volé; ils lui firent son procès et le pendirent.

Ils épargnent sur le simple nécessaire, pour envoyer chaque année à leurs pauvres parents. Ces modèles de l'amour filial se trouvent sous les haillons, tandis que les habits dorés couvrent les enfants dénaturés.

Ils parcourent les rues depuis le matin jusqu'au soir, le visage barbouillé de suie, les dents blanches, l'air naïf et gai : leur cri est long, plaintif et lugubre.

La rage de mettre tout en régie en a formé une du ramonage des cheminées. Les régisseurs ont classé ces petits Savoyards ; et l'on a vu, dans des maisons neuves et blanches, tous ces visages basanés et noircis, qui étaient aux fenêtres, en attendant de l'ouvrage.

L'établissement de la petite poste a fait tort aux Savoyards. Ils sont moins nombreux aujourd'hui, et l'on dit que leur fidélité, si longtemps éprouvée, commence à n'être plus la même; mais ils se distinguent toujours par l'amour de leur patrie et de leurs parents.

Il est bien cruel de voir un pauvre enfant de huit ans, les yeux bandés et la tête couverte d'un sac, monter des genoux et du dos dans une cheminée étroite et haute de cinquante pieds; ne pouvoir respirer qu'au sommet périlleux; redescendre comme il est monté, au risque de se rompre le col, pour peu que la vétusté du plâtre forme un vide sous son frêle point d'appui; et la bouche remplie de suie, étouffant presque, les paupières chargées, vous demander cinq sols, pour prix de son danger et de ses peines. C'est ainsi que se ramonent toutes les cheminées de Paris;

et des régisseurs n'ont enrégimenté ces petits malheureux que pour gagner encore sur leur médiocre salaire. Puissent ces ineptes et barbares entrepreneurs se ruiner de fond en comble, ainsi que tous ceux qui ont sollicité des privilèges exclusifs!

Ces Allobroges de tout sexe et de tout âge ne se bornent pas à être commissionnaires ou ramoneurs. Les uns portent une vielle entre leurs bras, et l'accompagnent d'une voix nasale. D'autres ont une boîte à marmotte pour tout trésor. Ceux-ci promènent la lanterne magique sur leur dos, et l'annoncent le soir au moyen d'une orgue nocturne, dont les sons deviennent plus agréables et plus touchants parmi le silence et les ténèbres.

Les veilleuses des boulevards portent sur une gorge souillée un large cordon bleu, qui quelquefois a servi à une majesté. Ce cordon déchu leur sert de bandoulière. Ainsi les marques de dignité périssent ou retournent à leur véritable emploi. (Chap. CCCXVIII.)

Sébastien MERCIER.

*Tableau de Paris.* Amsterdam, 1782, in-12. *Passim.*

---

## UN VOYAGE EN BOURGOGNE

Ajoutons à tous ces tableaux de Paris le récit d'un voyage en Bourgogne. Il est un peu antérieur en date, car il remonte au 15 septembre 1774, et on s'en aperçoit aisément à la manière de conter du voyageur. C'est l'aimable chevalier de Bertin qui écrit à son compatriote, le non moins aimable chevalier de Parny. Chemin faisant, il nous apprendra comment on voyageait alors et nous fera connaître ses rencontres et ses impressions de route.

Nous avons appareillé aujourd'hui, à six heures du matin, de la rade du port Saint-Paul, ton frère, M. de la G.... et moi. Nous avons avec nous le nègre Lazare, fripon suivant l'armée. Nous faisons route pour la

Bourgogne, où le plaisir de la chasse nous appelle. Je ne sais si la traversée sera longue, mais il vente bon frais.

> Les zéphyrs ont enflé nos voiles frémissantes,
> La rive fuit à nos regards :
> Le vaisseau vole et fend les ondes écumantes,
> Et déjà de Paris décroissent les remparts.

Si nous les perdons de vue, nous en sommes bien dédommagés par le spectacle charmant des bords de la Seine. Je ne connais point de plus agréable paysage, et si j'avais mes crayons, je ne manquerais pas de le dessiner...

Il faut, mon cher ami, que je te donne une idée de la cage où nous sommes enfermés.

L'entrepont est occupé par des moines, des soldats, des nourrices et des paysans; et je crois être à bord de ces navires destinés à peupler quelques terres nouvellement découvertes, et chargés d'animaux de toute espèce.

Celui qui, parmi nous, s'intitule le patron, a sa cabane près du gouvernail. L'antre de la vivandière n'est pas loin ; et ce qui n'est point plaisant pour les malheureux qui n'ont point fait leurs provisions, c'est que la cuisine n'est séparée de ce qu'on nomme à bord les bouteilles, que par une cloison. Le tillac est embarrassé de cordages; et d'ailleurs le temps ne nous permet pas de nous y promener. On n'a pour ressources que six espèces de cahutes enviées et sollicitées comme l'archevêché de Cambrai qui vient de vaquer. Grâce à nos cocardes, nous en avons obtenu une en dépit d'un tapageur, curé de son métier, qui l'assiégeait depuis minuit. Nous y avons donné l'hospitalité à deux femmes, l'une vieille, l'autre assez jeune. Jusqu'à présent ces dames ne nous ont rien fourni d'intéressant : donnons-leur le temps de se reconnaître; nous y reviendrons si elles en méritent la peine. Arrêtons-nous pour observer encore mon

modèle, et pour mieux assortir les couleurs qui seront nécessairement bigarrées dans la copie, comme elles le sont dans l'original.

Le vent est toujours nord-ouest. Il paraît décidé que le jeune dieu de Délos ne nous montrera point d'aujourd'hui sa blonde chevelure. Plus amoureux qu'à l'ordinaire, il lui en coûte peut-être d'abandonner le lit de Thétis. J'en fais mon compliment à la déesse, et surtout à son amant. Cependant il fait froid, et il tombe de temps en temps une pluie très fine, qui m'a obligé deux fois de descendre du gaillard pour me replonger dans la cabane. Le soleil ne paraissant point, nous n'avons pu prendre hauteur : sur les neuf heures, nous eûmes connaissance de Choisy....

Nous fûmes tentés de visiter les ruines du temple et d'y faire un petit pèlerinage; mais il s'éleva tout à coup un vent de terre qui repoussa notre vaisseau au large. Nous déjeunâmes, en fuyant de Choisy, avec des tartelettes que les naturels du pays apportèrent à bord : nous y joignîmes de beaux raisins colorés, d'excellentes poires de Crézane, et une bouteille de mon vieux vin de Sainte-Marie, dont nous vîmes malheureusement la fin avant celle de la terrasse....

Le mauvais temps continue : nous sommes rassemblés dans la cabane. Ton frère lit la confession charmante du comte de...., et moi je te griffonne, comme je puis, sur mes genoux, cette épître interrompue souvent par les chansons à boire de quelques compagnons ivrognes. La plus jeune de nos femmes ouvre ses grands yeux noirs pour me voir écrire, et me prend sans doute pour le diable qui, chemin faisant, ajoute un nouveau chapitre à son grimoire. L'autre est occupée depuis deux heures à essuyer et à vanter, sans qu'on l'écoute, certain tableau poudreux dont elle doit décorer son salon de campagne, et qui représente, à peu près, une bergère dans un bocage. Pour l'empêcher de tarir sur les éloges, nous lui avons persuadé, en notre qualité de connaisseurs, que la tête

était de Rubens, la gorge du Carrache, les bras de Michel-Ange, et les draperies de Scipion l'Africain.

Tu ris peut-être, mon cher ami, de voir ainsi les jeunes disciples de Chaulieu, avides de tout voir et de tout connaître, quitter cette agréable maison du Marais, s'arracher à leur doux train de vie, et choisissant de préférence l'équipage de Scudéry, se faire un amusement de ce qui ferait le supplice des autres hommes. Que nous voudrions te posséder ici, toi qu'un destin jaloux promène sur les mers, aimable successeur d'Ovide, exilé comme lui parmi les Gètes! Que nous regrettons ta gaîté sage, ta douce philosophie, nos disputes sur le sel attique, qui n'en étaient point dépourvues, et le plaisir que nous goûtions à t'entendre, lorsqu'assis à table parmi nous, les portes fermées, et le front couronné de roses,

Tu chantais tour à tour
L'art d'aimer, l'art de plaire,
Et Corinne et Glycère,
Et le vin et l'amour!

Je jette un coup d'œil dans l'entrepont; j'aperçois, à la même place, le même moine, buvant avec la même ardeur, mais non pas avec la même bouteille. Son cerveau me paraît déjà bien offusqué de la vapeur des raisins d'Orléans. Le célestin n'avait pas besoin de cette seconde enveloppe ; son âme avait assez de peine à percer le crâne dur et rond dont elle est encroûtée. Les laquais jouent, les mariniers jurent, et le célestin boit toujours.

Sur les deux heures après-midi nous doublâmes le cap de Corbeil. Nous vîmes en passant, à l'aide des lunettes, les superbes magasins où l'on entassait ci-devant les grains mouillés et mélangés pour la commodité du public. Cet aspect nous rappela naturellement les petites provisions que nous avions faites. Le conseil s'assembla, et il fut décidé que nous dînerions. Je suis bien aise de te dire que ce point fut discuté avec la

même importance que lorsqu'il s'agit, dans un coup de vent, de relâcher à Rio-de Janeiro...

A propos de coursiers, j'ai oublié de te dire que nous en avions quatre assez vigoureux pour nous traîner. Ils tirent le long du rivage une corde attachée au grand mât, et ce sont là nos vents les plus favorables. La galiote prend ordinairement ses zéphyrs dans le Limousin. Cette manœuvre grotesque m'offre de temps en temps un spectacle digne du pinceau de Vernet. Les chevaux s'arrêtent quelquefois, la corde traîne et disparaît sous les flots. Qu'un coup de fouet bien appliqué les remette alors au grand trot, la corde se relève et semble courir sur l'onde jaillissante comme le feu sur une traînée de poudre, et vous la voyez se tendre en frémissant. Cette peinture est d'une grande vérité, et je voudrais bien que le temps me permît de la mettre en vers aussi exacts que la prose peut l'être, mais j'en suis détourné par un objet plus riant et plus facile...

La nuit nous surprit encore occupés de cette idée et rêvant profondément à toi. Elle parut étaler, pour nous distraire, tout ce qui peut rendre son obscurité préférable au jour même. En effet, son silence, qui n'était interrompu que par le murmure des vents et le doux bruit de la proue, le calme de la rivière, la lumière tremblante de la lune, réfléchie sur sa surface, le sombre azur du ciel semé d'innombrables étoiles, et ces brillants météores qui semblaient tout d'un coup se détacher du firmament pour se précipiter dans les flots, tout cela formait un spectacle que les yeux et l'imagination ne se lassaient point d'admirer, et bien fait pour enflammer des musiciens et des poètes. Aussi ton frère saisait-il bien vite sa guitare, et nous nous mîmes tous les trois à chanter...

Le reste de la soirée ne nous offrit rien d'intéressant. Nous nous promenâmes sur le tillac jusqu'au souper, qui fut assez frugal, parce que nous étions bourrelés de remords d'estomac. Vers minuit, nous essayâmes

de dormir, mais cela nous fut impossible. Nuit affreuse, nuit épouvantable! Qui me donnera des pinceaux pour te peindre des plus noires couleurs? Les hommes et les femmes étendus pêle-mêle sur des bancs, dans l'entrepont; les dragons jurant et buvant tour à tour, et entremêlant pieusement les psaumes de David aux cantiques de Grécourt. Morphée n'a répandu ses pavots que sur les ivrognes; il a dédaigné la cabane des honnêtes gens; et puis dites en beaux vers bucoliques que ce dieu descend dans les cabanes, escorté de songes aimables et de l'oubli plus aimable encore de nos peines et de nos ennuis! Enfin, sur les quatre heures du matin on crie : Terre sur l'avant. L'ancre est jetée, et nous sommes dans le port de Montereau...

Nous fûmes obligés de coucher à Montereau, parce que nous n'y trouvâmes point la voiture que M. de M... avait envoyée au-devant de nous, et qui devait nous y attendre. Cette circonstance ne nous amusa guère. Il arriva, fort heureusement pour nous, que dans une grange voisine, des comédiens soi-disant français représentaient ce jour-là *Alzire*. Il y avait grande presse à la porte. Nous ne fûmes pas les derniers à sauter du parterre dans l'amphithéâtre, et de l'amphithéâtre dans le balcon : l'occasion était trop belle. Nous ne perdîmes pas du moins tout notre temps; car si nous pleurâmes médiocrement aux beaux vers qu'estropia Zamore, en revanche nous rîmes beaucoup de l'accent et du costume d'un acteur gascon, qui joua le rôle de Montèse en perruque à trois marteaux, et en habit vert galonné en or. Notre voiture arriva cependant fort à point pendant la nuit, avec la pluie; et le lendemain matin nous nous mîmes en route pour Branay, promettant bien aux dieux de ne plus voyager par le coche d'Auxerre pour nous instruire, et plus piqués encore d'avoir séjourné à Montereau, après que nous eûmes reconnu ses murailles au grand jour.

Nous fûmes cahotés pendant six heures dans un chemin assez étroit et coupé dans toute sa longueur

par cinq ou six ornières. Le soleil avait reparu; et nous arrivâmes enfin à un endroit assez élevé, d'où l'on découvre, d'un côté, les vignes champenoises, et de l'autre, celles de Bourgogne. Nous fûmes très embarrassés de savoir laquelle de ces deux provinces on saluerait la première dans son langage le plus familier, ou si on les saluerait toutes les deux ensemble, en réunissant les deux idiomes. Lazare nous prévint que nous avions décoiffé à Montereau la dernière bouteille de vin de Champagne. Il fallut bien se tourner du côté de la Bourgogne...

Dans cette idée, nous arrivâmes sur les cinq heures du soir à Branay. Nous trouvâmes à la porte du château une vingtaine de paysans, armés de carabines antiques et rouillées, qui n'avaient point vu le jour depuis nos guerres civiles. Dès qu'ils nous virent paraître, ils se rangèrent en bataille, ayant le concierge et le garde-chasse à leur tête, et nous saluèrent d'une triple décharge de mousqueterie. Le seigneur nous attendait sur le perron du vestibule. Il nous reçut avec cette politesse franche et libre que tu lui connais; et, après tous les compliments ordinaires, nous joignîmes les dames qui, la ligne en main, assises le long du canal, prenaient le plaisir de la pêche.

Elles jetèrent un cri en nous voyant, et nous firent deux ou trois questions, sans attendre la réponse, et puis cinq ou six autres

> Sur les importantes querelles
> Du Russe et du fier Ottoman;
> Sur le scandale de nos belles
> Et les intrigues du moment;
> Sur nos profondes bagatelles,
> Nos modes, et le parlement
> Qui passe et qui revient comme elles.

Nous allions les satisfaire, et leur donner même le répertoire des pièces tombées, qu'elles ne nous demandaient pas, lorsqu'un objet nouveau vint les dis-

traire; et bientôt le soleil se couchant à travers les arbres, et l'air devenu plus froid, nous avertirent de regagner le salon, où nous reçûmes un bon nombre de visites et de compliments.

D'abord monsieur le sénéchal
A l'air capable, au maintien sage,
Suivi du procureur fiscal
Et des notables du village,
Vint au manoir seigneurial
Nous ennuyer, selon l'usage.

Il fallut nous mordre les cinq doigts pour nous empêcher de rire de sa harangue, et pour ne pas lui éclater au nez. La scène heureusement changea tout à coup. Les plus jolies filles du canton, proprement vêtues, nous offrirent toutes les fleurs et tous les fruits de l'automne étalés dans des corbeilles, et se retirèrent, en rougissant, très contentes et de nous et d'elles, c'est-à-dire, applaudies et embrassées.

Enfin, les parties étaient arrangées, et l'on se mettait au jeu, lorsqu'on annonça le curé, qui a toujours beaucoup de peine à arriver, même le dernier.

Ce pasteur, à bon droit, goutteux
Et s'en accusant avec grâce,
Est un de ces reclus heureux
Qui n'ayant point reçu des cieux
Le talent et le goût d'Horace,
Plus frais que lui, digérant mieux,
Buvant le Champagne à la glace,
Arrondissent leur sainteté
Au fond d'un riche bénéfice,
Et sans entendre leur office,
Gagnent gaîment l'éternité.

On continua de jouer, ou, pour mieux dire, on fit enrager le bon curé jusqu'au souper. On lui fit croire ensuite que la guerre était déclarée, et qu'il était fort question de lui dans le conclave. On se livra à toutes les folies d'une imagination échauffée par la malvoisie. On rit beaucoup, tout le monde fut aimable; et vers

minuit on se sépara en formant des projets pour le lendemain.

BERTIN.

*Voyage en Bourgogne* (dans *Voyages en France et autres pays*, 1808, in-12, t. III, p. 8).

---

## LA CONVOCATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX

Ce n'est pas le lieu de dire ici par suite de quels besoins et de quelles expériences préalables la convocation des États généraux fut décidée. On espérait de cette suprême ressource ce que n'avait pu faire ni l'expérience des ministres ni l'autorité des assemblées précédemment consultées. Dans le désarroi général on songea à cette solution qui n'eût même pas été proposée en des temps meilleurs. Nous voulons seulement donner ici par un exemple une idée de ce que furent les élections qui désignèrent les députés des trois ordres. Peut-être furent-elles moins calmes ailleurs que dans le bailliage d'Étampes; pourtant on finit par s'entendre et les choix ainsi faits ne furent certes pas mauvais.

J'étais tranquille dans mes foyers, faisant valoir le bien de mes pères et de mes enfants, lorsque la convocation des États généraux se fit entendre; bientôt je reçus deux assignations pour comparaître, comme noble, aux assemblées des bailliages d'Étampes et de Dourdan, dans lesquels je possédais des fiefs. Je m'occupai dès lors des vœux que j'aurais à émettre, et je puis dire avec vérité que j'y portai un esprit de justice, de désintéressement et de patriotisme. Je m'instruisis autant que je pus, dans l'histoire même de la monarchie française, des droits du roi, des devoirs du peuple, et j'arrivai au bailliage d'Étampes.

Je représentai au secrétariat de l'ordre de la noblesse l'énumération des abus venus à ma connaissance, et les améliorations que je croyais faisables.

Des commissaires furent nommés pour la rédaction des cahiers, et la lecture en fut faite, mais celui de la noblesse du bailliage d'Étampes m'ayant paru con-

tenir plus de choses vagues, de suppliques et de doléances que de moyens d'exécution, et ne voulant de bonne foi signer que ce qui tendrait efficacement à réformer des abus, que les écrits du jour ne cessaient de faire tinter à mes oreilles, je me déterminai à aller concourir à la rédaction de celui du bailliage de Dourdan, dont les assemblées avaient été retardées. Je fus un des trois commissaires nommés à cet effet avec M. le marquis d'Apchon, homme plein de vertu et extrêmement attaché à tous ses devoirs, et avec M. le prince de Revel, grand bailli d'épée, jeune homme d'un esprit vif, qui témoignait autant de défiance de M. Necker que je le croyais alors vertueux; mais son caractère était tempéré par la douce persuasion de Mme la princesse de Revel, la femme la plus estimable; je me plais à leur rendre ici la justice qu'ils étaient tous les trois également transportés de l'amour du bien public : aussi notre cahier se fit-il avec autant d'accord que de bonne volonté, malgré la peine qu'avait le jeune prince à consentir à des sacrifices qui, selon lui, étaient en pure perte.

Enfin ce cahier fut soumis aux lumières de la noblesse assemblée; le comte Lally-Tolendal et le marquis de Gouvernet, qui en étaient membres en vertu de procurations abusives, engoués des cahiers communs aux trois ordres et imbus de principes que nous n'adoptions pas, parvinrent à faire changer ou retrancher plusieurs articles utiles. Ils y en substituèrent de plus éloquents sans doute, mais j'ose dire que l'essentiel, le gros bon sens, enfin ce qui tendait à mettre en garde contre les passions qui agitent toujours les grandes assemblées, fut altéré ou rejeté; néanmoins ces deux messieurs n'eurent aucune voix lors des élections, et je dus ici répondre à M. de Lally qui s'en plaignait dans les assemblées de Paris, après avoir, disait-il, rédigé seul les cahiers de la noblesse de Dourdan, qu'il en avait à la vérité changé l'esprit, mais que tout n'était pas de lui.

Cependant les commissaires des trois ordres furent chargés de se communiquer respectivement, et j'aime à affirmer ici que ceux du tiers état ne nous témoignèrent pas cet esprit d'indépendance, ces plaintes, ces vexations qu'on leur a supposés partout, et qu'ils ne demandaient en général que la réforme des abus que les autres ordres connaissaient; ils trouvèrent seulement que M. l'abbé Béchaut, au nom du clergé, tenait un peu à ses immunités. Le jour du scrutin arriva : j'eus quelques voix au premier scrutin, le marquis d'Apchon eut la pluralité; j'en eus un nombre égal à lui au deuxième scrutin; au troisième j'obtins la majorité, et j'avoue que j'en fus aussi étonné qu'ému, car, quoique servant à la cour en qualité d'officier des gardes du corps de Mgr le comte d'Artois, je n'étais ni intrigant ni courtisan. Un fait peut donner une idée de mon caractère. On m'avait persuadé, en 1785, que pour l'intérêt de ma famille, je devais profiter des grâces honorifiques offertes aux anciennes maisons. Je fis mes preuves et fus admis à monter dans les carrosses du roi, mais à peine en fus-je descendu que je montai dans le carrosse de voiture pour m'en retourner chez moi, et je n'avais point fait ma cour au roi depuis cette époque.

J'arrivai à Versailles pour la procession du 4 mai. J'y fus placé à mon rang de bailliage et vêtu d'un costume à la Henri IV, lequel, quoiqu'un des plus simples, me revint à 1300 livres. Arrivé à l'église Saint-Louis, j'y fus témoin des discussions qu'éleva le troisième ordre pour s'emparer des bancs des deux premiers : il semblait qu'il y eût déjà un parti pris pour subvertir les bases de la monarchie française. M. l'évêque de Nancy y prononça un discours plus spirituel qu'analogue à la circonstance; la présence du roi ne calma pas beaucoup les murmures, et je m'en retournai consterné sur les effets d'une telle exaltation.

Le baron de GAUVILLE.

*Journal* (Paris, 1864, in-12, p. 1).

## L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les premières séances furent, en effet, très chaudes. Les députés du tiers y arrivaient avec une notion très nette de leurs devoirs et la volonté très ferme de les accomplir en dépit des difficultés. On va voir comment ils y réussirent.

*De Versailles, le 2 juin 1789.* — La route de Versailles est couverte de curieux qui viennent profiter de la liberté qui leur est accordée d'assister aux séances des États généraux. Autrefois, toutes les délibérations concernant les affaires publiques étaient prises dans le secret : rien ne leur réussissait. Puisse leur publicité contribuer à leur succès! Jusqu'ici les orateurs s'épuisent en vain pour essayer d'établir une harmonie nécessaire dans cette auguste assemblée. De nouveaux mécontentements du tiers état entretiennent la mésintelligence. On ne devait pas s'attendre aux tergiversations de la noblesse et du clergé pour le sacrifice des privilèges pécuniaires. Eh bien, cependant, les offres que dans chaque bailliage prêtres et nobles avaient faites au tiers état, sont soumises à des restrictions, à des conditions qui semblent en détruire l'effet. Ainsi, une chose qui paraissait consommée est à peine entamée. Les Communes sont froides et lentes dans leurs opérations, mais fermes dans leur marche.

La noblesse de la vicomté de Paris, en terminant ses séances, a arrêté de faire frapper une médaille pour perpétuer la mémoire de l'époque de ses assemblées.

M. le Dauphin est très mal. Le Roi a été le voir il y a deux jours, et a versé des larmes sur ce précieux enfant.

*Du 4 juin.* — On rejette généralement sur la noblesse les lenteurs qui peuvent rendre illusoire cette grande assemblée à laquelle le sort de la nation semble attaché. Son opiniâtreté à vouloir que les suffrages

se comptent par ordres tandis que le tiers état ne veut point se départir de la levée des opinions par têtes, cache, selon les frondeurs, le dessein de lasser la cour au point de lui faire reprendre dans toute son énergie l'exercice de l'autorité. Chaque jour multipliant les doutes sur le succès des efforts conciliateurs, on a lieu de craindre que, comme on l'a prédit, cette assemblée n'ait point d'autre issue que celle de 1614. Mais on sait à quoi se bornent les ressources de l'autorité pour remédier aux maux pécuniaires de l'État, et l'on frémit en considérant la perspective que nous offrent ces craintes.

Il est possible que les moyens extrêmes, qui peuvent seuls diminuer ces maux, aient déjà fait l'objet des combinaisons de nos ministres. Au moins est-il certain qu'employés par un administrateur vertueux, ils perdent une grande partie de leurs inconvénients. Quand bien même les bruits qui courent à cet égard auraient quelque fondement, les impressions défavorables qui en ont résulté contre notre ministre des finances seraient injustes. Ses ennemis sont nombreux, et leur méchanceté s'exhale de toutes les manières. Parmi les feuilles d'annonces que l'on suspend au café du Caveau, on a trouvé ces jours derniers une épigramme atroce contre lui. On en a fait justice sur-le-champ.

*Du 5 juin.* — M. le Dauphin est mort hier matin à Meudon, à une heure. Le public fut promptement instruit de ce triste événement; mais comme les prêtres ni les comédiens n'avaient reçu d'ordres du ministre, les théâtres de Paris furent ouverts, et dans les églises on continuait les prières pour la convalescence de ce prince. Ce ne fut qu'à six heures du soir que les ordres arrivèrent. Aussitôt les prières furent interrompues, et les toiles baissées sur les théâtres. Le deuil sera de deux mois.

M. le duc de Normandie, maintenant Dauphin, paraît d'une meilleure constitution; mais depuis son

inoculation, il est sujet à des attaques de nerfs qui ressemblent à l'épilepsie.

*Du 7 juin.* — Les esprits s'échauffent d'une manière alarmante dans la chambre du tiers état, et le président, M. Bailly, est un homme sans influence et sans énergie. Les communes sont choquées de n'avoir pu faire parvenir leurs députés jusqu'au Roi, et l'avis extrême de se constituer elles-mêmes en États généraux prend de plus en plus dans cette chambre.

*De Versailles, le 10 juin 1789.* — La noblesse se plaint de ce que l'assemblée du tiers état prend le titre de Communes : elle s'y oppose formellement. Il faudra se battre pour des mots, avant d'en venir aux choses. Les dispositions du clergé ne sont pas bien connues. Il l'est que cette chambre est divisée en elle-même; mais ses commissaires sont d'une discrétion qui paraît étrange. On ne peut pénétrer quelle est leur opinion sur la question du *par ordres* et du *par têtes.* Ils laissent les commissaires de la noblesse et du tiers état haranguer et se débattre entre eux. Ils semblent n'être là que comme témoins, et disent : Lorsque les autres seront d'accord, nous parlerons.

Le duc de Normandie a pris le nom de Dauphin de France, et a été salué le 7 sous ce titre. Il donne de grandes espérances. C'est un très bel enfant : il est encore entre les mains des femmes, mais il ne tardera pas à en sortir. On doute que le vertueux duc d'Harcourt, gouverneur de feu M. le Dauphin, soit encore chargé de l'honorable et pénible tâche d'élever son frère.

La Reine était à Meudon au moment où M. le Dauphin entra en agonie. Elle se tenait aux pieds de son lit, plongée dans la douleur et versant des larmes. M. le duc d'Harcourt, pour dérober à son élève mourant le spectacle attendrissant de sa mère, toute livrée à son affliction, se plaça entre Sa Majesté et son fils. M. le Dauphin s'en aperçut : « Éloignez-vous, monsieur le duc, lui dit-il, afin que j'aie le plaisir de voir

pleurer ma mère. » Ce propos, qui est celui d'un enfant dont la tête commence à se troubler, est un sujet intarissable de commentaires, tous plus ridicules les uns que les autres. Les courtisans veulent voir dans ce propos ce qui n'y est pas. Le mourant n'a voulu dire autre chose que : « Monsieur le duc, ôtez-vous, que j'aie encore le plaisir de voir maman. » C'est une bien vilaine race que les courtisans.

*De Versailles, le 18 juin 1789.* — Hier, à une heure après midi, l'ordre du tiers, sur la motion de M. l'abbé de Sieyès, soutenue par l'éloquence de M. Target, s'est constitué sous le titre d'Assemblée nationale, à la pluralité de quatre cent quatre-vingt-une voix contre cent dix-neuf. Cette assemblée, à laquelle les membres des autres ordres avaient été invités à trois reprises, a débuté par prononcer l'abolition de tous les impôts, les recréant sur-le-champ pour être perçus seulement jusqu'à la fin de la présente session, pendant laquelle il sera pris de nouvelles mesures à l'effet de pourvoir aux besoins de l'État. En même temps, elle a sanctionné la dette nationale, la déclarant garantie par l'honneur et la loyauté française.

Le duc d'Orléans a parlé avec tant de véhémence dans la chambre de la noblesse, pour en ramener les membres à des sentiments patriotiques, qu'il s'est trouvé mal. Il a fallu l'emporter hors de la salle. On s'attend que ce prince, avec un nombre de gentilshommes que le bruit public porte à cent trente, et tous les curés, passeront aujourd'hui dans la chambre des Communes ou plutôt dans l'Assemblée nationale.

La cour est à Marly. Cette retraite avait fait quelque peine aux États généraux. Le Roi en a été instruit, et a arrêté que deux fois la semaine, le mercredi et le dimanche, la cour se rendrait à Versailles.

On dit que six ballots de livres venant d'Angleterre ont été arrêtés sur nos frontières, conduits à Paris, et déposés à la chambre syndicale. Ces ballots étaient à l'adresse de différentes personnes. Il y en avait un à

celle de M. le duc d'Orléans. Ce prince a eu beaucoup de peine à se le faire délivrer. On prétend que ces ballots renfermaient une nouvelle brochure de M. de Calonne, dans laquelle on voit un homme, qui, n'ayant plus aucun espoir de jouer un rôle en France, et étant abandonné du Roi et de la Reine, sur les bontés desquels il avait compté, s'est cru en droit de divulguer toutes les portes par lesquelles se sont enfuis, sous son ministère, les trésors de l'État. Aucune de ces brochures n'a pénétré dans le public.

*De Paris, le 21 juin.* — L'alarme est en ce moment dans Paris. L'Assemblée nationale a reçu l'ordre de suspendre ses séances, attendu que lundi le Roi doit tenir une séance royale. On a fermé la salle des États, et on y a placé des sentinelles, au moment où l'on espérait qu'une grande partie des membres des ordres privilégiés allait se réunir au corps de la nation.

Les plaintes et les clameurs commençaient déjà à se faire entendre dans la capitale, lorsqu'un courrier a apporté au lieutenant de police une lettre dont on attend avec impatience la publication. Elle porte que la salle des États n'a été fermée que pour y faire des réparations, et surtout des ouvertures pour la circulation de l'air, et que le Roi, toujours animé d'intentions paternelles, proposera dans la séance de lundi de nouveaux moyens de conciliation.

Tandis que les Communes se constituaient, une cabale puissante opérait pour substituer M. d'Amécourt à M. Necker. Ce magistrat attendait la nouvelle du succès de minute en minute dans son hôtel, et celle de la révolution des Communes l'a plongé dans la consternation, ainsi que ses partisans.

On a soupçonné une fusée souterraine dans Paris. Quatre chariots, chargés de tonneaux, ont été arrêtés, les uns à la barrière d'Enfer, les autres à celle de Saint-Martin. Ils étaient déclarés comme contenant de l'eau-de vie, et se sont trouvés à la visite contenir des fusils et des balles. Le lendemain deux autres chariots

se sont encore présentés et ont été également saisis.

La connaissance des intentions bienfaisantes et de la modération du monarque ne peut laisser des idées d'une résistance armée qu'à des gens mal intentionnés ou intéressés à exciter des troubles. L'autorité même, si elle voulait prendre des moyens violents, ne trouverait point d'instruments pour ses vues. L'argent est dans les mains de la nation, et les soldats savent qu'ils sont enrôlés pour marcher contre les ennemis de l'État, et non contre leurs concitoyens. L'opinion du bien public a prévalu, et elle se trouve appuyée de la force physique.

*De Versailles, le 25 juin 1789.* — Une nation entière qui, secouant l'habitude d'obéir à un seul chef, reprend dans ses mains l'autorité souveraine; un monarque luttant entre l'intérêt de son peuple et celui de sa propre puissance; un ministre succombant à une cabale adroite, et remis en place au bout de quarante-huit heures par le vœu général, auquel ses maîtres sacrifient tout, jusqu'aux suggestions de l'amour-propre; tout l'appareil de la force et du pouvoir déployé en vain contre les bourgeois, dont l'énergie était depuis longtemps méconnue : voilà ce que la période la plus intéressante, la plus extraordinaire, et peut-être la plus importante de notre histoire, vient d'offrir pendant cinq ou six jours seulement! C'est au moment même que l'autorité royale s'est efforcée de suspendre les opérations de l'Assemblée nationale, et se proposait de détruire les arrêts contraires aux ordres privilégiés, qu'un nombre considérable de membres de ceux-ci se sont réunis au tiers état devenu le corps de la nation assemblée contre la volonté du Roi.

Les gazettes ont rendu compte de ces événements, qui se sont succédé avec une rapidité inconcevable, et qui auraient pu nous exposer aux horreurs d'une guerre civile sous un monarque moins désintéressé et moins ami de son peuple. Quelques traits peu connus

expliqueront ce que leurs récits présentent de presque inexplicable.

Le 19, à onze heures du soir, l'archevêque de Paris, celui de Rouen, et les princes opposés au tiers état, se sont venus jeter aux pieds du Roi à Marly. Leurs instances séduisirent le monarque, et le tableau qu'ils tracèrent l'alarma. Une lettre de cachet contre M. Necker fut signée, le prince de Conti désigné *in petto* surintendant des finances, et le prince de Condé généralissime des troupes. On avait persuadé au Roi que l'Assemblée nationale avait le dessein de faire prêter le serment aux troupes, et de les mettre sous le commandement du duc d'Orléans. Celui-ci fut mandé, et arriva à quatre heures du matin. Il assura le Roi qu'on calomniait les Communes, et promit à Sa Majesté de n'accepter jamais aucun commandement de troupes que d'elle seule.

Cependant les terreurs que l'on avait inspirées à Sa Majesté opérèrent une suspension précipitée des États généraux. La fermeté des Communes qui regardaient l'Assemblée nationale comme au-dessus des atteintes du gouvernement; la continuation de cette assemblée d'abord dans un jeu de paume, ensuite à l'église de Saint-Louis; la réunion qui s'y fit de cent quatre-vingts membres du clergé, ayant sept évêques à leur tête; une conférence de M. Necker avec le Roi, où Sa Majesté déchira la lettre de cachet qu'elle avait signée contre ce ministre, et la vive part que le public prit à ces événements, firent encore tourner la chance. La séance royale était annoncée, il fallait qu'elle eût lieu; mais M. Necker dicta les volontés que le Roi y devait manifester. On dit qu'éprouvant des difficultés à cet égard, il offrit à son tour sa démission.

Quelque avantageuses que soient les propositions que le Roi fait à son peuple, on regarde une seconde fois comme un mauvais parti le terme moyen auquel M. Necker s'est prêté. La nation assemblée ne veut point recevoir comme des ordres les innovations

qu'elle avait à prescrire ; elle exige une nouvelle constitution, et regarde comme nul et illégitime l'arrêt du Conseil qui casse ses procédés du 17 et du 19.

*Du 23 juin.* — Les Communes et, osons le dire, la nation triomphent! Est-ce la raison et la justice, est-ce la crainte seule qui a opéré cette étrange révolution? Les bons citoyens ne chercheront point à approfondir cette question.

La fermentation et l'enthousiasme patriotique étaient au comble; les troupes s'étaient déclarées pour le peuple, et sans doute leur démarche était d'un grand poids. L'archevêque de Paris, publiquement menacé, était entré dans l'assemblée générale. Enfin une lettre du Roi, sollicitée, dit-on, par les nobles récalcitrants eux-mêmes, a mis d'accord leur amour-propre avec le seul parti qu'il leur restait à prendre. Tous les membres des États généraux sont réunis.

C'est un grand pas de fait. L'expérience de ses forces et l'aveu de plus des neuf dixièmes de la nation mettront bientôt le parti patriotique à portée de lever toutes les difficultés. L'arrêt du Conseil et la démarche impérative du Roi, du 23 juin, deviennent nuls de fait, et dès que la vérification des pouvoirs sera achevée, on ne doute point que l'établissement d'une nouvelle constitution ne soit le premier objet des délibérations. N'est-ce pas pour un souverain le plus beau et le plus précieux des droits que l'amour de son peuple? L'autorité sera enchaînée, mais l'honneur et le bonheur de la nation seront établis sur des bases inébranlables.

*Correspondance secrète sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville, de 1777 à 1792*, publiée par M. de Lescure (Plon-Nourrit et Cie), t. II, p. 359.

## LE RÉGIME DE LA BASTILLE

Lorsque M^me de Staal-Delaunay nous contait, au début de ce recueil, ses impressions d'internement à la Bastille, elle en parlait avec une certaine bonne humeur, sans doute parce qu'on n'eût pas toléré qu'elle en parlât autrement. L'arbitraire et la réclusion prennent sous sa plume un air presque inoffensif, qu'ils étaient loin d'avoir dans la réalité. Et le temps en s'écoulant mettait de plus en plus en valeur ce caractère oppressif, bien que la prison fût devenue moins vexatoire, avec l'adoucissement des mœurs et de l'autorité. On va voir quel en était le régime, à la veille de la Révolution, et en nous le décrivant dans un style déclamatoire, Linguet nous montre comment on considérait alors cette prison d'État.

Le prélude, quand on leur amène une proie nouvelle, c'est la fouille. Leur prise de possession de la personne d'un prisonnier, leur manière de constater la propriété infernale dans laquelle il va être compris, c'est de le dépouiller de toutes les siennes. Il est aussi surpris qu'effrayé de se trouver livré aux recherches, aux tâtonnements de quatre hommes dont l'apparence semble démentir les fonctions, et ne les rend que plus honteuses ; de quatre hommes décorés d'un uniforme qui autorise à en attendre des égards, et d'un signe d'honneur qui suppose, il faut le répéter, un service sans tache.

Ils lui enlèvent son argent, de peur qu'il ne s'en serve pour corrompre quelqu'un d'entre eux ; ses bijoux, par la même considération ; ses papiers, de peur qu'il n'y trouve une ressource contre l'ennui auquel on veut le dévouer ; ses ciseaux, couteaux, etc., de peur, lui dit-on, qu'il ne se coupe la gorge, ou qu'il n'assassine ses geôliers, car on lui explique froidement le motif de toutes ces soustractions. Après cette cérémonie, qui est longue, souvent coupée par des plaisanteries et des gloses sur chaque pièce comprise dans l'inventaire, on vous entraîne vers la loge qui vous est destinée dans cette ménagerie : elles sont

toutes pratiquées dans des tours dont les murs ont au moins, comme je l'ai dit, douze pieds d'épaisseur, et dans le bas trente ou quarante; chacune a un seul soupirail pratiqué dans le mur, mais traversé par trois grilles de fer, l'une en dedans, l'autre au milieu de la muraille, la troisième en dehors. Les barreaux sont croisés: ils ont un pouce carré d'épaisseur, et, par un raffinement qui prouve la supériorité du génie des inventeurs, la partie solide de chacune de ces étranges mailles répond juste au vide d'une autre, ce qui laisse à peine à la vue un passage de deux pouces, quoique les mailles en aient à peu près quatre de large...

En hiver, malheur à l'infortuné qui ne peut pas se procurer l'argent nécessaire pour suppléer à ce que l'on distribue de bois au nom du roi! Autrefois il se distribuait sans compte et sans mesure, en raison de la consommation de chacun. On ne chicanait pas d'ailleurs des hommes privés de tout, et réduits à une immobilité si cruelle, sur la quantité de feu qu'ils croyaient nécessaire pour décoaguler leur sang engourdi par l'inaction, ou volatiliser les vapeurs condensées sur leurs murailles : le prince voulait qu'ils jouissent de ce soulagement, ou de cette distraction, sans en restreindre la dépense.

L'intention est sans doute encore la même; les procédés sont changés. Le gouverneur actuel a fixé la consommation de chaque reclus à six bûches, grosses ou petites; on sait qu'à Paris les bûches d'appartement ne sont que la moitié de celles de commerce, parce qu'elles sont sciées par le milieu : elles n'ont qu'environ dix-huit pouces de longueur. L'économe distributeur a soin de faire choisir dans les chantiers ce qu'il est possible de trouver de bois plus mince, et, ce qui est aussi incroyable que vrai, de plus mauvais. Il fait prendre, par préférence, les fonds de piles, les restes de magasins, dépouillés par le temps et l'humidité de tous leurs sels, et abandonnés par cette raison

à bas prix aux ouvriers tels que les brasseurs, les boulangers, à qui il faut un feu plus clair que substantiel. Six de ces allumettes composent la provision de vingt-quatre heures pour un habitant de la Bastille.

Les meubles sont dignes du jour qui les éclaire et de l'habitation qu'ils doivent décorer; il est bon d'avertir d'abord que, par son forfait avec le ministère, le gouverneur doit les fournir et les entretenir à ses dépens; c'est une des très petites charges attachées à son immense revenu, dont je parlerai bientôt. Il peut s'excuser des incommodités du séjour, parce qu'il ne peut pas changer la situation des lieux, il peut pallier l'odieuse lésinerie, dont je viens de parler, qu'il exerce sur la consommation du bois, sous prétexte qu'elle tend à épargner de la dépense au roi. Mais sur l'article des meubles, qui ne regardent que lui et qui lui sont payés, il n'a ni excuses, ni palliatifs. Ses épargnes en ce genre sont nécessairement tout à la fois un vol et une cruauté.

Or, deux matelas rongés des vers, un fauteuil de canne dont le siège ne tenait qu'avec des ficelles, une table pliante, une cruche pour l'eau, deux pots de faïence, dont un pour boire, et deux pavés pour soutenir le feu, voilà l'inventaire, du moins des miens. Je n'ai dû qu'à la commisération du porte-clefs, après plusieurs mois, une pincette et une pelle de fer. Il ne m'a pas été possible d'obtenir des chenets; et, soit politique, soit inhumanité, ce que le gouverneur ne veut pas fournir, il ne veut pas non plus qu'un prisonnier se le procure à ses propres frais. Ce n'est qu'au bout de huit mois que j'ai pu me faire acheter une théière; pour avoir, avec mon argent, un fauteuil ordinaire et solide, il en a fallu douze, et quinze pour remplacer par de la faïence commune la crasseuse et dégoûtante vaisselle d'étain qui circule seule dans la maison...

J'ai dit qu'on ne laissait à un prisonnier ni ciseaux, ni couteaux, ni rasoirs. Ainsi, quand on lui sert les

aliments que ses larmes arrosent ou que ses soupirs repoussent, il faut que le porte-clefs lui coupe chaque fois ses morceaux; et il se sert d'un couteau arrondi par le bout, qu'il a soin chaque fois de remettre dans sa poche, après la dissection. On ne peut empêcher ses ongles de croître, ni ses cheveux de pousser; mais il ne lui est pas permis de se débarrasser de ces progrès incommodes sans en acheter la faculté par une humiliation : il faut qu'il prie qu'on lui prête des ciseaux; le porte-clefs doit rester présent tant qu'il en fait usage, et les remporter sur-le-champ.

Quant à la barbe, le chirurgien de la maison est chargé de la raser : c'est un office dont il s'acquitte deux fois par semaine; lui et le porte-clefs, agent ou surintendant général de tout ce qui se passe dans les tours, veillent soigneusement à ce que la main du captif n'approche pas de l'étui où sont renfermés les formidables instruments : on ne les développe, comme la hache du bourreau qui décapite, qu'au moment de s'en servir. On se souvient encore à la Bastille du fracas qu'y occasionna la témérité de M. de Lally, quoique dans un temps où il ne prévoyait guère sa destinée : il s'empara un jour d'un rasoir; il refusa, en riant, de le rendre; cela n'annonçait pas des desseins bien furieux : le tocsin n'en sonna pas moins dans tout le château. La garde était déjà mandée, vingt baïonnettes marchaient, on préparait peut-être déjà les canons, quand heureusement la révolte finit par la réintégration du terrible outil dans son étui...

Par une suite de ce principe qu'un homme ainsi mis sous la main du roi, ou plutôt du ministère, doit devenir invisible sans exception, pour ne pas déroger à cet escamotage atroce on a voulu que l'existence des prisonniers dépendît exclusivement des mains qui sont employées à la cacher. Le gouverneur en entreprend la nourriture à forfait, et cette gargote royale est lucrative.

Le ministère a fondé à la Bastille quinze places, qui

sont payées, occupées ou non, sur le pied de dix livres de France, ou à peu près cinq florins de Brabant, ou huit shillings d'Angleterre par jour, ce qui fait au gouverneur un revenu de près de 2 500 louis d'or par an.

Ce n'est pas tout : en fabriquant une lettre de cachet qui lui donne un commensal, on ajoute à la fondation primitive une somme par tête, proportionnée à sa qualité. Ainsi un colporteur, un homme du bas étage, apporte à la marmite commune, outre la pistole fondée, un écu d'extraordinaire par jour; un bourgeois, un légiste de la classe inférieure, cent sols; un prêtre, un financier, un juge ordinaire, 10 liv. t. 4 [1]; un conseiller au Parlement, 15 liv. t. 5; un lieutenant général des armées, 24 liv. t. 6; un maréchal de France, 36 liv. t. 7. J'ignore quel est, dans ce cadastre ministériel, le taux d'un prince du sang.

Enfin, de plus, on a accordé au gouverneur le privilège de faire entrer dans ses caves près de cent pièces de vin franches de tous droits, ce qui fait encore un objet considérable qui devrait sans doute faciliter et assurer le service de ses tables.

Que fait-il? Il vend son droit d'entrée à un cabaretier de Paris, nommé Joli, qui lui en rend 2 000 écus; il lui prend en échange du vin du plus bas prix pour l'usage des prisonniers, et ce vin, comme on s'en doute bien, n'est que du vinaigre. Il regarde la fondation annuelle des 10 francs par jour comme un revenu fixe de sa place, duquel il ne doit aucun compte, et qui n'a rien de commun avec ses écots; il n'y emploie que cet excédent, cet extraordinaire que la libéralité du prince n'a destiné qu'à les augmenter; et cet excédent même, il se garde bien de le consommer en entier. Les détails à ce sujet ne sont pas nobles, mais ils n'en méritent pas moins d'être connus. Il y a des prisonniers à la Bastille à qui on ne sert que quatre onces de viande

1. C'est-à-dire 10 livres tournois 4 sols.

par repas. Les portions ont été pesées plusieurs fois. C'est un fait connu de tous les subalternes, qui en gémissent; rien de plus facile à vérifier dès qu'on voudra garantir du ressentiment du chef les inférieurs qui peuvent démasquer sa sordide avarice.

Il y a des tables moins dénuées; je l'avoue, la mienne était du nombre. Est-ce un mal, est-ce un bien, que cette abondance pour ceux à qui on l'accorde? Je n'ose le décider : si elle a quelque chose de moins humiliant, elle peut aussi cacher des pièges bien redoutables. J'ai connu des gens qui, dans tout leur séjour à la Bastille, n'ont vécu que de lait; d'autres, tels que M. de La Bourdonnais, ont sollicité et obtenu la permission de se faire apporter des aliments de chez eux; elle m'a été constamment refusée, et même pendant huit mois celle de me faire acheter quoi que ce soit, sans exception, comme je l'ai dit, quoique j'eusse de l'argent déposé entre les mains des officiers du château.

J'y suppléais par une attention scrupuleuse à ne manger jamais que très peu de chaque plat, à laver dans plusieurs eaux ce qui me paraissait suspect; et je n'ai pas pu, malgré ces précautions, éviter ce que je redoutais avec trop de raison. Le huitième jour depuis mon entrée, j'ai eu des coliques et des vomissements de sang qui ne m'ont presque plus quitté, et dont les accès, redoublés de temps en temps, décélaient un renouvellement de causes.

Je ne me suis ni mépris ni tu sur ces causes. J'ai écrit cent fois au lieutenant général de police que l'on m'empoisonnait; je l'ai dit verbalement à son substitut; je l'ai dit au médecin, au chirurgien, aux officiers de la maison eux-mêmes : un rire insultant est la seule réponse que j'aie jamais reçue.

LINGUET.

*Mémoires sur la Bastille*, édit. H. Monin, p. 76, 79, 91 et 96.

## LA PRISE DE LA BASTILLE

La Bastille symbolisait donc, aux yeux des penseurs et du peuple, l'arbitraire et le despotisme. Aussi aux premiers jours de l'effervescence populaire, c'est vers le vieux château qu'elle gronda. Qu'elle s'y soit dirigée d'elle-même, ou bien que quelques meneurs l'y aient conduite, il n'importe guère, car le mouvement fut aussi spontané qu'il pouvait l'être et les esprits étaient trop bien convaincus par une expérience séculaire pour qu'il fût besoin de les prêcher. C'est donc vers l'antique forteresse que le peuple de Paris se rua tout d'abord pour s'en emparer et il lui sembla que cette prise ne pouvait ouvrir qu'une ère de justice et de liberté.

Dès la pointe du jour, la place de Grève, qui était devenue le dépôt général de toutes sortes d'effets, et même de troupeaux, se remplit de plus en plus; mais le peuple et les canons qui survinrent dans le cours de la journée firent défiler le plus grand nombre des voitures.

On vint de très bonne heure nous redemander des armes et des cartouches, en nous reprochant les refus involontaires et les défaites de la veille. Nous en avions fait chercher : point d'armes ni de cartouches, pas même à l'Arsenal. Plus ardent que jamais, ce peuple impatient, et qui ne savait pas encore tout ce qu'il allait exécuter, prit le parti de marcher aux Invalides, sans égard au camp du Champ de Mars.

La fière contenance des Parisiens, leur intelligence et leur activité, produisirent de prompts effets. Parmi tous ces ennemis qui nous entouraient, nous menaçaient, plusieurs, et leur exemple fut bientôt imité, plusieurs, devenus citoyens et quittant leurs drapeaux, vinrent nous offrir leurs services : c'est ce que l'on appelait désertion, et nous patriotisme.

Des hussards, nous dit-on, paraissent au faubourg Saint-Antoine; on a vu charger et pointer les canons de la Bastille; le sang va couler. Un officier invalide vint nous déclarer, de la part du gouverneur de cette

forteresse, que celui-ci promet de ne point faire tirer et de rester neutre, pourvu que l'on reste tranquille : ce n'était pas là notre compte, ni celui des vrais citoyens.

Des avis et des renforts nous arrivaient de toutes parts; la fermentation augmentait; mais nous attendions avec impatience la réponse du duc d'Aumont, qui avait demandé vingt-quatre heures pour délibérer sur sa nomination. Il s'excusa, il remercia.

Le marquis de La Salle fut, en sa place, nommé commandant général. Il accepte avec transport. Ce dévouement l'honore d'autant plus qu'à l'heure où il consentit à la place éminente qu'il a si bien remplie, peu d'autres auraient été tentés d'en briguer le dangereux honneur. Le nom du marquis de La Salle, nécessairement attaché à cette grande époque, ne saurait plus mourir.

Quoique distraits par tant de soins, nous étions inquiets de l'expédition des Invalides, lorsque M. Éthis de Corny nous apprit que, sans vouloir attendre le retour d'un courrier envoyé par le gouverneur à Versailles, les citoyens s'étaient emparés de ce vaste hôtel, l'avaient forcé sans effusion de sang, en avaient enlevé vingt-huit mille fusils, cachés dans des caves situées sous le dôme et couchés entre des lits de paille; ce qui fit croire, car on se défiait de tout, que ces précautions n'avaient été prises que pour les incendier à volonté. M. de Corny nous ajouta que l'exécution de cette entreprise, faite à la vue d'un camp voisin, avait été aussi prompte que le projet; et ce fut le sort de toutes les entreprises de cette heureuse journée.

On s'était porté à la Bastille, mais seulement pour y avoir des armes et des munitions. Insensiblement on osa davantage. Le peuple, dont l'audace allait toujours en croissant, vint bientôt nous demander la prise de cette forteresse, comme si cela, dit M. du Veyrier, n'eût dépendu que d'un arrêté.

M. Thuriot de La Rosière, électeur, s'y était déjà

transporté de la part de son district, pour sommer le gouverneur de se rendre. Il vint ensuite nous faire le rapport de cette démarche inouïe, et dont il sera question dans un autre endroit.

Peu de temps après, l'action s'étant engagée au bord du premier pont, on nous apporta un soldat des gardes françaises, blessé et expirant; vingt autres, très maltraités, tant soldats que citoyens, furent reçus dans les maisons de la rue de la Cerisaie; et dès lors, quoiqu'on ait reproché aux vainqueurs de la Bastille de n'avoir enfoncé qu'une porte ouverte, dès lors le sang ne cessa pas de couler pendant plus de quatre heures.

Tandis qu'une partie combattait, l'autre allait chercher du renfort et du canon; de sorte qu'à chaque instant nous étions instruits des progrès de l'attaque. L'action fut douteuse jusqu'à la fin. Heureusement nous n'eûmes pas le temps de réfléchir ni d'avoir peur : si la peur nous avait gagnés, que devenait Paris?

Quelques-uns commençaient à se dire, dans notre comité, que cette affaire était plus sérieuse qu'on ne l'avait cru d'abord; mais il n'était plus temps de revenir sur ses pas.

Pour épargner le sang, il fut résolu d'envoyer au gouverneur une députation solennelle. M. Bellon et quelques autres électeurs furent chargés de la première, qui n'eut aucun succès.

La seconde eut le même sort : elle était composée de M. de La Vigne, l'un de nos présidents, et de nos collègues MM. Chignard, l'abbé Fauchet, etc., auxquels se joignit, en qualité de volontaire, M. de Botidoux, député suppléant des communes de Bretagne à l'Assemblée nationale.

Après bien des efforts pour parvenir au pied de la forteresse et s'y faire entendre, ou du moins remarquer, après s'en être éloigné et rapproché à trois reprises différentes, M. de La Vigne, toujours accompagné de ses collègues, fit lecture de son arrêté; mais

ses paroles furent étouffées par le bruit de la mousqueterie, et trois citoyens tombèrent à ses côtés.

Pendant l'intervalle entre cette seconde députation et la troisième, on amena au bureau de police trois invalides que l'on voulait pendre sur-le-champ, en forme de représailles, parce qu'ils avaient été saisis les armes à la main auprès de la Bastille, et tirant sur les citoyens. M. du Veyrier, puissamment secondé par M. de Leutres, eut le bonheur de soustraire ces trois hommes à la fureur du peuple. « Nous faisons grâce aux prisonniers, s'écria ce peuple généreux, si le gouverneur rend la Bastille, ou si nous la prenons. » Ce n'étaient pas des meurtres gratuits qu'ils voulaient, mais la prise de cette place, mais l'abolition du despotisme.

Des bruits douteux, des bruits contraires, se répandent, et l'on ne croit que ce que l'on désire. On nous annonce que le gouverneur de la Bastille est pris, qu'on nous l'amène. Ce n'était pas lui : c'était M. Cloüet, régisseur des poudres et salpêtres, lequel doit incontestablement la vie au brave Cholat, qui, le premier, l'a garanti de la fureur du peuple.

On fit dans le cours de cette journée bien d'autres méprises, et dont plusieurs furent sanglantes. Tandis que les uns croient avoir pris le gouverneur, d'autres, dans l'une des cours de la Bastille, s'emparent d'une jeune personne intéressante par sa grâce et sa candeur. L'ayant amenée auprès du premier pont : « C'est la fille de de Launey, s'écrient-ils; qu'il rende la place, sinon qu'il voie expirer sa fille dans les flammes. » Et l'on allume une paillasse sur laquelle elle était évanouie.

Le père de M^lle^ de Monsigny, c'est le nom de la jeune personne, la voit du haut des tours, près d'être brûlée vive. Il allait se précipiter, lorsqu'il fut atteint et renversé par deux coups de feu. Le brave et généreux Aubin Bonnemère, qui avait déjà une première fois sauvé la fille de cet officier, écarte la foule homicide,

enlève Mlle de Monsigny, la remet en mains sûres, et revole au combat.

Un sabre lui fut apporté dans notre salle, le 3 février 1790, par celle qu'il avait délivrée, et nous y joignîmes la couronne civique. C'est ainsi que les atrocités finissaient le plus souvent par des traits d'héroïsme.

Tant de menaces, tant d'incertitudes, et les malheurs que nous redoutions, nous déterminèrent à envoyer une troisième députation, non moins importante que les deux autres. Ces députations, demandées par le peuple, et toujours accordées par les électeurs, embarrassaient beaucoup le prévôt des marchands; et il le témoigna d'une manière un peu dure à M. Francotay, qui lui fit baisser les yeux; mais il n'avait, dans notre comité, que sa voix comme un autre.

M. Éthis de Corny, procureur du roi à la Ville, M. Francotay, électeur, sont nommés, et se félicitent de cette préférence, la plus honorable, disaient-ils, que l'on puisse envier. Ils marchent précédés du drapeau de la Ville et d'un tambour. Plusieurs citoyens briguent l'honneur de les accompagner; et ils méritent d'autant plus d'être cités, qu'arrivés sous le feu de la place ils s'y conduisirent avec une bravoure singulière. Voici les noms de ces dignes volontaires : MM. Poupart de Beaubourg, Piquod de Sainte-Honorine, Boucheron, Constans et Joannon.

Le lecteur français, avant la Révolution, craignait de trouver trop de noms dans l'histoire; et il avait raison, car, le plus souvent, ce n'étaient que des noms d'esclaves. Aujourd'hui tout est changé : nous nommerons désormais les bons citoyens, à l'exemple des peuples libres. Ouvrez Homère et Hérodote, ces pères de la poésie et de l'histoire, vous verrez qu'ils nommaient par nom et par surnom des phalanges entières.

A leur retour, nos députés apprirent, et quelques-uns de ces faits sont contestés, que le gouverneur avait attiré les citoyens dans la première cour; qu'il

avait fait tirer sur eux; que le drapeau blanc avait été arboré sur les tours; que les crosses des fusils y avaient été mises en haut, et que, malgré ces signes de paix, la députation n'en avait pas été moins exposée au feu de la place.

Pour avoir le droit, à tous ces égards, d'accuser le gouverneur et sa garnison de perfidie, il faudrait être bien sûr qu'ils ont vu et reconnu les signaux des députés; et, s'ils les ont en effet aperçus, il faut convenir qu'il leur était impossible de suspendre l'action, tandis qu'on les pressait de toutes parts, tandis que le feu des assiégeants continuait, et que l'on tirait sur eux, non seulement du pied de la forteresse, mais encore du haut des maisons voisines.

Pendant qu'on attaquait la Bastille, le plus beau monument de la France risquait d'être détruit. Nous apprenons, entre deux et trois heures après midi, qu'un nouveau torrent de citoyens s'était porté aux Invalides, où l'on croyait qu'il restait encore des armes. Nous y députons M. de Leutres, dont l'accent provençal, l'enjouement naturel et la popularité calmèrent tous les esprits.

De notre côté, nous soutenions à l'Hôtel de Ville un siège non moins dangereux que celui de la Bastille, et la catastrophe n'en fut pas moins funeste.

Déjà M. de Flesselles était accusé d'entretenir des correspondances suspectes; mais, ayant déclaré qu'il n'avait jamais eu avec le prince dont il s'agissait aucun rapport particulier, l'accusateur se désista, et même l'avertit de faire sur-le-champ garder son hôtel, parce qu'il était question d'y mettre le feu.

Absorbés par tant de soins, et ne sachant pas encore quelle serait l'issue du siège, qui croirait que nous nous soyons avisés de faire une nouvelle députation à l'Assemblée nationale, mieux instruite que nous de ce qui se tramait contre Paris? MM. Bancal des Issards et Ganilh, électeurs, partent presque au moment où l'on venait d'apprendre ce que l'on croyait à peine, la

prise de la Bastille. Passant entre les canons qui bordaient le pont de Sèvres, et à travers les troupes qui nous investissaient, ils portent cette grande nouvelle à l'Assemblée des représentants de la nation.

N'oublions pas que plusieurs courriers, chargés de paquets importants, furent arrêtés dans le cours de cette journée, où l'on songeait à défendre ce que nous avions résolu d'attaquer et de prendre. Nous étions convenus que les lettres contenues dans ces paquets ne seraient point ouvertes, et qu'on les enverrait à l'Assemblée nationale; mais nous fûmes contraints de satisfaire, de temps en temps, la curiosité des citoyens.

Les vainqueurs de la Bastille, qui nous amenaient le gouverneur, ne purent pas le garantir du sort affreux qui l'attendait. Son mauvais destin l'empêcha de monter à l'Hôtel de Ville, auprès duquel il fut massacré, non loin des marches du péristyle. L'abbé Le Fèvre fut spectateur involontaire de ses derniers moments : « Je l'ai vu tomber, m'a-t-il dit, sans pouvoir le secourir; il se défendit comme un lion; et si dix hommes seulement s'étaient conduits de même à la Bastille, elle n'aurait pas été prise. »

Nous apprîmes ensuite la mort de M. de Losme-Salbray, déplorée par tous les gens de bien. C'était le major de la place, et il fut tué dans la Grève, vis-à-vis l'arcade de Saint-Jean. Le marquis de Pelleport, dont il avait été le consolateur pendant une captivité de cinq années, n'écoutant que sa reconnaissance, se jeta dans ses bras et voulut le dégager. « Jeune homme, lui dit-il, vous allez vous perdre et je n'en mourrai pas moins. » Il n'en tint compte : il fit des prodiges de force et de courage; il se battit autour de son bienfaiteur jusqu'à ce qu'épuisé de fatigue et de sang il fut, à son tour, secouru par quelques-uns de ceux que son exemple avait enflammés.

Nous apprîmes encore et la mort de M. de Miray, aide-major, et celle de M. Person, capitaine de la compagnie des Invalides : le premier, tué dans la rue

des Tournelles ; le second, sur le port au blé. Plusieurs autres éprouvèrent le même sort. Je parlerai ailleurs de l'infortuné Bécard et de son dévouement.

Quant au prévôt des marchands, il est sûr qu'il fut tué par un inconnu, d'un coup de pistolet, au coin du quai Pelletier; mais est-on sûr qu'avant de l'immoler on lui ait présenté une lettre écrite de sa propre main, et qui contenait la preuve évidente de la plus noire perfidie? On nous l'a dit, on le répète encore, ce qui ne suffit pas pour l'affirmer. Doutons donc, doutons jusqu'à ce que cette importante lettre, que l'on cherche vainement depuis plus de six mois, nous ait été produite.

Je connaissais M. de Launey; j'avais défendu M. de Flesselles dans le comité permanent. Lorsque le bruit de toutes ces morts violentes vint frapper nos oreilles, je chancelai, mes yeux s'éblouirent, et je fus en un instant couvert de taches livides.

Je ne sais ce que je serais devenu sans M. de Castillon; ce digne électeur me tira de l'Hôtel de Ville, où, n'ayant plus ni force ni ressort, je risquais, au déclin du jour, d'être écrasé par la foule qui continuait à s'y porter.

Avant d'en sortir, j'avais été frappé de la prodigieuse activité de M. de Lapoize, notre collègue. Quoique ce brave et bon patriote ait tout fait pour sauver les prisonniers amenés dans notre salle, deux canonniers en furent arrachés et pendus sur-le-champ à la branche de fer qui soutient le réverbère en face de l'Hôtel de Ville; et c'est ce que l'on a depuis appelé la lanterne, où des bourreaux, payés par de vrais assassins, ont exercé plusieurs atrocités dignes des cannibales.

Résumons la marche de ces trois jours : le dimanche, insurrection; le lundi, milice bourgeoise; le mardi, la Bastille emportée; et déjà ce jour sert d'époque. O siècles! ô mémoire!

A neuf heures du soir, un silence momentané succède au bruit dans notre salle presque déserte. Les uns se

rendent dans leurs districts; les autres parcourent la ville, jaloux de raconter ce qu'ils avaient vu, ce qu'ils avaient fait, et d'apprendre ce qui s'était passé dans les différents quartiers, ce que l'on y espérait, ce que l'on y craignait.

Le marquis de La Salle, notre commandant, sortant de dessous les baïonnettes appuyées sur sa poitrine, descendit au bureau militaire où l'attendaient une partie des vainqueurs de la Bastille. Il les embrasse, les félicite, leur distribue provisoirement quelques marques d'honneur, dont ils étaient bien plus avides que de récompenses pécuniaires, et demande leurs noms. Quelques-uns, qui avaient eu d'abord plus de bravoure que de caractère, toujours préoccupés de l'ancien despotisme, et redoutant les suites de leur conquête, n'osent pas se nommer; effrayés de leurs propres exploits, ils se taisent, ils se sauvent comme s'ils avaient fait un mauvais coup.

Quant à M. Moreau de Saint-Méry, l'un de nos présidents, dont la prudence et le sang-froid redoublaient dans les alarmes, et qui était en quelque sorte l'arbître de nos destins, immobile comme le roc battu de la tempête, il vit partir tout le monde et ne sortit pas de son fauteuil.

Ce Français américain, en quelque sorte étranger à la France et devenu si célèbre en peu de jours, a déclaré depuis à M. du Veyrier, qui l'a consigné dans nos procès-verbaux, désirés si longtemps et qui vont enfin paraître, il lui a déclaré : « Qu'il ne lui serait pas possible de se rappeler en détail tous les événements de la nuit mémorable qui a suivi la prise de la Bastille, tous les ordres qu'il a donnés dans ce court intervalle, où les autorités différentes s'étaient échappées de toutes les mains pour se réunir dans les siennes, où seul, au milieu de Paris, il avait fortuitement le droit de commander et de se faire obéir;

« Qu'il a peut-être donné trois mille ordres sans quitter son siège, soit pour la saisie des canons et de

toutes les armes qu'on lui annonçait, soit enfin pour autoriser des précautions de défense partout où la nécessité le requérait;

« Que les alarmes se succédaient sans interruption; que l'on annonçait à chaque instant les troupes du roi, tantôt vers le faubourg Saint-Denis, tantôt vers le faubourg Saint-Marceau et celui de Saint-Martin;

« Enfin que, sur la réquisition du peuple, il a toujours autorisé les moyens de mettre obstacle au passage des troupes. »

Cette déclaration, fidèle à tous égards, peint suffisamment les agitations de la nuit du 14, et je ne crois pas qu'il soit possible d'y rien ajouter.

J'observerai cependant que M. Moreau de Saint-Méry montra, dans cette circonstance et dans bien d'autres, une présence d'esprit très remarquable. On lui amène un personnage distingué que l'on venait d'arrêter : c'était, disait-on, un aristocrate, cri de guerre, mot dont parmi le peuple peu de gens alors connaissaient la valeur, et qui n'en était que plus dangereux. Le mesurant des yeux, il feint de partager l'animosité des négociateurs; mais il s'y prend de manière qu'il envoie sous bonne garde l'aristocrate coucher dans sa maison.

Un instant après, des soldats citoyens, au nombre de sept, lui demandent des gargousses; ils en voulaient à quelque prix que ce fût. « Patience, mes enfants, vous allez en avoir. » Il fait monter l'abbé Le Fèvre. « Combien avez-vous de gargousses? — Il ne m'en reste plus que quatre. — Fort bien, répliqua-t-il d'un air satisfait; allons, que tout le monde soit content. » Ils le furent au point que tous les sept, en s'en allant, le remercièrent. Je le conçois, il ne pouvait pas donner ce qu'il n'avait pas, mais il voulait le donner; bien différent de Flesselles, qui le refusait ou les trompait.

DUSSAULT.

*De l'insurrection parisienne et de la prise de la Bastille*, édition H. Monin, p. 209.

# TABLE DES AUTEURS CITÉS

ARGENSON (René-Louis de Voyer, marquis d') (1694-1757). Fils du lieutenant de police Marc-René de Voyer d'Argenson, qui, sous un air rébarbatif, cachait beaucoup de finesse et de bon sens, René-Louis de Voyer d'Argenson, qui fut ministre des affaires étrangères pendant trois ans (1744-1747), semble avoir un peu déconcerté, lui aussi, ses contemporains. Les uns, comme Voltaire, disaient de lui qu'il eût été digne d'être secrétaire d'État dans la République de Platon; et d'autres l'appelaient *d'Argenson la bête*, à cause de sa froideur et de sa réserve. Nous savons maintenant, grâce à ses mémoires, ce que cet air du personnage cachait de bonhomie narquoise et de savoir avisé. Très observateur, plein d'anecdotes et de bons traits, il est un peu pessimiste et se juge un peu trop indispensable à la marche des affaires. Mais, cette réserve une fois faite, on ne peut que louer la finesse de ses aperçus et l'agrément de son style, simple, familier, comme il convenait à un écrivain qui se piquait de moraliser sans ennuyer.

BACHAUMONT (Louis Petit de) (1690-1770). Il n'avait rien de commun que le nom avec François Le Coigneux de Bachaumont, qui composa, au XVII^e siècle, de compte à demi avec Chapelle, l'agréable voyage à travers la France que nous avons cité dans le volume précédent. Notre Bachaumont fut un de ces aimables désœuvrés qui fréquentèrent assidument la réunion littéraire qui s'assemblait chez M^me Doublet de Persan et qui est connue sous le nom de *la Paroisse*. Chacun devait consigner sur des registres les nouvelles du jour et les anecdotes qu'il rapportait. Ce fut ce recueil manuscrit qui servit à fournir la matière de la collection qui fut imprimée sous ce titre : *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France, depuis 1762 jusqu'à nos jours* (1771, 6 vol. in-12). Bachaumont eut la plus large part à la confection des premiers tomes de ce recueil anonyme, mais d'autres le continuèrent après sa mort jusqu'en 1787.

BARBIER (Edmond-Jean-François) (1689-1771). Parisien et avocat, c'est-à-dire curieux et bavard, ce personnage assez singulier eut l'idée de mettre en note ce qu'il vit et ce qu'il apprit au Palais et au cœur du vieux Paris, dans les deux endroits où s'écoula toute son existence. Il n'a rien laissé perdre des bruits et des spectacles de la rue, et des incidents judiciaires de son temps. Mais là s'arrête son observation. Il ne sait rien ou presque rien des nouvelles littéraires ou théâtrales, car il n'en parle presque pas. Et d'ailleurs, la

nature de son esprit ne le portait pas vers ces sujets, auxquels il préférait les commérages de son quartier ou de ses confrères. Il rapporte ces bruits divers d'une façon un peu lourde, mais exacte, et nous donne ainsi une idée juste des besoins et des passions de son temps.

Bernis (François-Joachim de Pierres de) (1715-1794). Il fut, dans sa jeunesse, l'incarnation de l'abbé mondain, fréquentant les salons et semant dans toutes les sociétés des petits vers faciles. Il entra à l'Académie française à vingt-neuf ans, fut ambassadeur à trente-sept ans, ministre des affaires étrangères à quarante-deux et cardinal moins d'un an après, le tout par la faveur de M^me de Pompadour. Mais la disgrâce fut aussi prompte à venir, et Bernis songea alors à ses devoirs ecclésiastiques. Ordonné prêtre, car il ne l'était pas quand il reçut le chapeau, et résidant volontiers dans son diocèse d'Alby ou à Rome, comme ambassadeur auprès du pape, il fut encore mêlé à d'importantes affaires, par exemple la suppression des Jésuites, et songea alors à écrire la part qu'il avait eue à l'histoire de son temps. Il l'a fait d'une plume singulièrement acérée et vive, et telles pages de ses mémoires sont des chefs-d'œuvre d'observation psychologique et de style malicieusement insinuant.

Bertin (Antoine, dit le chevalier) (1752-1790). Créole de l'île Bourbon, il fut amené fort jeune en France et embrassa la carrière des armes. Mais ce qui l'attirait surtout, c'était la poésie, la poésie légère et sensuelle, à la façon de son compatriote et ami Parny. Il a de l'esprit et du goût, moins de vivacité et de variété, mais tourne avec adresse et élégance des madrigaux trop souvent imités du latin de Properce. Sa prose a su garder quelques-unes de ces qualités aimables et on le lit encore avec agrément.

Besenval (Pierre-Victor, baron de) (1722-1791). Suisse au service de la France, il devint commandant du régiment des gardes suisses et lieutenant-général. Cet étranger prit vite le ton et les façons de penser de son pays d'adoption. Très répandu à la cour et mêlé au petit groupe des jeunes gentilshommes novateurs, il fut en situation de bien voir les événements et les personnages qui se trouvèrent y avoir part. Aussi, lorsque plus tard il eut la pensée d'écrire ce qu'il avait vu, ses observations se trouvèrent pleines de détails piquants et de petits scandales notés avec une sorte de persiflage qui donne plus d'attrait encore à toutes ces anecdotes.

Boindin (Nicolas) (1676-1751). Il a déjà été question de lui ci-dessus (p. 116) et Duclos en a tracé un portrait très vivant et très juste auquel nous ne pouvons que renvoyer. Cet érudit fut en même temps un auteur comique applaudi, dont une œuvre en un acte, en prose, *Le Port de mer* (1704), est demeurée longtemps au répertoire. Quant à la profession qu'il faisait d'athéisme, il semble qu'il y eut quelque affectation; mais par la variété de son savoir, par la liberté de son langage et par sa propagande orale au café Procope, Boindin n'en fut pas moins un des initiateurs trop ignorés de la philosophie du XVIII^e siècle.

Buvat (Jean) (1660-1729). C'était un simple copiste, « l'écrivain » de la Bibliothèque du Roi, qui, la journée finie et son travail achevé, se plaisait à mettre en note ce qu'il avait vu ou entendu. Comme il était méthodique et rangé, il ne

manqua guère à ce dessein, qu'il poursuivit d'une plume diligente, mais sèche. Son exactitude et sa véracité sont incontestables et ce témoignage minutieux est particulièrement précieux sur une époque si diversement agitée.

CAMPAN (Jeanne-Louise-Henriette Genest, dame) (1752-1822). D'abord lectrice des filles de Louis XV, puis première femme de chambre de Marie-Antoinette, elle fonda plus tard, sous le Directoire, un pensionnat qui fut bientôt célèbre, à cause de ses talents d'institutrice et aussi parce que Napoléon et Joséphine la protégèrent. En 1805, Mme Campan fut nommée surintendante de la maison impériale d'Écouen, et c'est alors qu'elle commença à composer les ouvrages qui ont établi sa réputation. Ses mémoires sur Marie-Antoinette sont naturels et élégants et on y trouve nombre d'observations et d'aperçus qu'on chercherait vainement ailleurs.

CASTEL (Louis-Bertrand) (1688-1703). Ce Jésuite a écrit, principalement sur les sciences mathématiques, des ouvrages diffus qui ne sont pourtant pas sans mérite. C'est dans un de ces livres, dirigé contre le système philosophique de Jean-Jacques Rousseau, qu'on trouve les quelques pages caractéristiques sur Montesquieu que nous avons citées. Le P. Castel fut le précepteur du fils de Montesquieu et avait composé, à ce qu'il nous apprend lui-même, une vie de Montesquieu qui ne nous est pas parvenue.

CORANCEZ (Olivier de) (?-1810). C'est lui qui fonda, en 1777, avec Jean Romilly, de Genève, le *Journal de Paris*, la première feuille quotidienne française qui traitait de littérature et d'art et paraissait en quatre pages petit in-4. Il y collabora fort activement et c'est là qu'il publia pour la première fois la piquante étude sur Jean-Jacques Rousseau à laquelle nous avons fait un emprunt.

DIDEROT (Denis) (1713-1784). Son activité, qui fut considérable, ne fut jamais bien réglée. Non seulement il écrivit beaucoup pour son propre compte — romans, drames ou discussions philosophiques, — mais encore, par complaisance et par besoin d'occupation, il aida nombre de ses contemporains dans leur tâche. Aux yeux de la postérité, quel que soit le mérite considérable de ses autres ouvrages, Diderot reste surtout le metteur en œuvre de *L'Encyclopédie*, travail énorme qui eut écrasé tout autre que lui, et aussi l'initiateur de la critique d'art. Pendant plus de vingt ans (1749-1772), Diderot se livra sans relâche au travail colossal et périlleux de rassembler, de coordonner et de refondre les articles de ce gigantesque dictionnaire, qui devait mettre à la portée de tous les derniers résultats acquis dans les sciences, dans les arts et dans l'évolution de la pensée philosophique. Il y réussit pleinement grâce à sa bonne humeur, à son courage, à une fécondité de ressources que rien n'arrêtait, et il rendit ainsi un signalé service à ses contemporains; son action sur ce point eut sur l'avenir l'influence la plus profonde et la plus durable. Critique d'art, Diderot, avec son enthousiasme verbeux et passionné, ressuscite pour nous les sentiments divers qui accueillirent les chefs-d'œuvre de l'art du XVIIIe siècle, et nous permet de retrouver à distance l'effet qu'ils produisirent sur ceux qui les jugèrent pour la première fois.

DUCLOS (Charles Pinot) (1704-

1772). Romancier, moraliste, historien, érudit, membre de l'Académie des inscriptions et de l'Académie française, dont il fut le secrétaire perpétuel, historiographe de France, Duclos jouit, de son temps, d'une réputation considérable qui semblait due autant à son caractère qu'à son talent. Peut-être l'ignore-t-on un peu trop aujourd'hui, car ses œuvres sont toujours agréables et instructives. On trouve dans ses livres nombre de traits fins et judicieux, exprimés sans recherche, en un style simple et très net. Ses remarques sur les mœurs de son temps sont justes le plus souvent et observées sans malice, sinon sans clairvoyance. C'est un de ces écrivains de second ordre qui d'ordinaire peignent mieux une époque que des auteurs plus brillants, parce qu'ils se rapprochent davantage eux-mêmes de la moyenne de leurs contemporains.

Du Hausset (Mme) (vers 1720-vers 1780). Première femme de chambre de Mme de Pompadour, elle écrivait un journal de ce qu'elle voyait ou entendait dans l'intimité de la cour royale, tout en restant fort réservée sur un sujet qui aurait aisément fourni prétexte à de nombreuses indiscrétions. Pourtant ce journal, écrit avec soin et impartialité, est fort utile pour pénétrer dans l'intimité du roi et de la favorite, en dépit de la retenue volontaire de celle qui le composa. Il est indispensable à connaître pour bien juger certaines années du règne de Louis XV et l'ascendant de Mme de Pompadour sur le monarque.

Dussault (Jean) (1728-1799). D'abord militaire, puis secrétaire du duc d'Orléans, il fut membre de l'Académie des inscriptions, et, pendant la Révolution, fit partie de la Convention et du conseil des Anciens. Lui-même, se rendait le témoignage qu'en qualité de législateur, « il avait sauvé des hommes et n'avait pas voté la mort d'un seul ». Ses principaux titres littéraires sont une traduction des *Satires* de Juvénal, un *Voyage à Barèges et dans les Hautes-Pyrénées*, à la manière de Sterne, et ses souvenirs sur l'insurrection parisienne de juillet 1789, qui, emphatiques et rugueux, sont cependant intéressants et véridiques.

Épinay (Louise-Florence-Pétronille Tardieu Desclavelles, dame de La Live d') (vers 1725-1783). Très répandue d'abord dans la haute société mondaine de son temps, elle eut elle-même un salon et fut le centre d'un petit groupe de littérateurs, dont Jean-Jacques Rousseau était le plus en vue. Puis elle vécut dans la retraite et se ressentit de l'influence de l'Allemand Grimm, un de ces étrangers qui surent si bien s'adapter à nos façons de sentir qu'il ne tarda pas à faire autorité en matière littéraire en France et surtout dans les cours étrangères. Peu jolie, mais gracieuse, manquant d'imagination, mais douée d'un bon sens fin et délicat, pleine de tact et de goût, Mme d'Épinay se mit à écrire, et les ouvrages qu'elle composa ne passèrent pas inaperçus. Elle eut notamment l'idée d'écrire sa propre histoire sous des noms supposés, au milieu d'une intrigue romanesque et de fantaisie. Cet ouvrage est fort précieux pour la justesse de l'observation psychologique, et l'agrément du style ajoute encore à son intérêt.

Garat (Dominique-Joseph) (1749-1833). Publiciste et professeur, il a beaucoup écrit et beaucoup enseigné à l'Athénée, où il professa l'histoire. Ses ouvrages sont assez oubliés, car ils sont d'ordinaire ternes et froids, trop préoccupé

qu'était leur auteur de ménager tout le monde et d'atténuer la vérité. Pourtant on consulte encore et on lit les mémoires que Garat a consacrés à Suard et aux littérateurs de la seconde moitié du XVIIIe siècle, bien que cet ouvrage soit lui aussi monotone et manque d'originalité.

GAUVILLE (Louis-Henry-Charles, baron de) (1750-1827). Il fut page du prince de Condé et sous-lieutenant dans les gardes du corps. C'est alors que la noblesse du bailliage de Dourdan l'envoya aux États généraux, où il siégea jusqu'en juillet 1790, au milieu de la droite modérée. Puis il émigra et servit dans l'armée de Condé, pour ne rentrer en France qu'en 1814. Il a écrit le journal de son séjour à l'Assemblée nationale, et sa narration, modeste et impartiale, peut servir à donner une juste idée des gentilshommes libéraux d'alors, que les principes égalitaires n'effrayaient pas en théorie, mais qui n'eurent pas le courage de présider à leur application.

HÉRAULT DE SÉCHELLES (Marie-Jean) (1760-1794). Ce fougueux révolutionnaire débuta par être un avocat déclamatoire et un écrivain disert. Comme tel, il eut l'idée de retracer la visite qu'il rendit à Buffon, dans son domaine de Montbard, et il le fit avec une verve malicieuse qui donne beaucoup de piquant à ce récit. Buffon est observé, « interviewé », dirions-nous aujourd'hui, avec une finesse caustique, qui a su rendre parfaitement ensuite tout le pittoresque de cette entrevue.

LIGNE (Charles-Joseph, prince de) (1735-1814). Militaire et diplomate, né à Bruxelles et mort à Vienne; il a beaucoup agi et beaucoup écrit, dans les circonstances les plus diverses comme sur les sujets les plus variés. Prolixe et incorrect, son style fatigue par sa frivolité, et son indulgente philosophie a trop de prétention et pas assez de naturel. Pourtant, en certain cas — et le séjour qu'il fit à Ferney, auprès de Voltaire, en est un, — où il convient de se montrer spirituel et dégagé, le prince de Ligne y réussit aisément et les travers de son caractère deviennent alors des agréments, ou tout au moins sont plus plaisants qu'à l'ordinaire.

LINGUET (Simon-Nicolas-Henri) (1736-1794). Avocat et publiciste, sa parole fougueuse lui valut tout d'abord des succès et des amis que lui firent perdre la causticité de son caractère et sa mauvaise humeur. Rayé du tableau des avocats, il dut se faire journaliste et, peu après, s'exiler tour à tour en Suisse, en Hollande et en Angleterre, pour pouvoir écrire librement. Il voulut rentrer en France en 1780 et fut presque aussitôt emprisonné à la Bastille. C'est cette détention qu'il a contée dans l'ouvrage auquel nous avons fait un emprunt.

LUNEAU DE BOISJERMAIN (Pierre-Joseph-François) (1732-1801). Ce littérateur obscur débuta par vouloir être jésuite; ensuite il vint professer à Paris la grammaire et l'histoire. Il voulut vendre ses livres directement au public, ce qui lui valut un procès en concurrence déloyale par la confrérie des libraires. Il eut aussi des démêlés judiciaires avec les éditeurs de *L'Encyclopédie*, ce qui finit par le ruiner. Tous ses livres sont ignorés maintenant et méritent de l'être.

MARAIS (Mathieu) (1664-1737). Parisien et avocat, comme Barbier, il s'intéressa comme lui aux bruits

du Palais et aux spectacles de la ville, qu'il a notés avec une attention moins soutenue et avec moins de désintéressement que Barbier. Marais avait de l'esprit, du savoir et une certaine verve, qui se montre plus dans ses lettres que dans son journal. Ami de Bayle et du président Bouhier, il entretint avec celui-ci une correspondance curieuse, qui complète les *Mémoires sur la Régence et le règne de Louis XV* et dans laquelle abondent les nouvelles et les appréciations littéraires.

Marivaux (Pierre Carlet de Chamblain de) (1688-1763). Cet observateur ingénieux et fin avait débuté, dans les lettres, par une tragédie et par des parodies. Mais il ne tarda pas à prendre conscience de sa propre personnalité et à donner sa mesure dans des œuvres, comédies ou romans, accommodées à la tournure de son esprit. Comme il avait l'œil juste et la plume déliée, il s'occupa à observer et à relever les mœurs de son temps, qu'il entremêle à l'analyse des petites passions, des nuances les plus minutieuses des sentiments humains. Marivaux semble être un peu trop sûr de son fait quand il disserte ainsi sur ces sujets délicats, et il le fait avec une élégance raffinée qui ne cache pas assez la sécheresse de son procédé. Les personnages qu'il anime restent trop à nos yeux la personnification d'une théorie abstraite dont l'auteur veut tirer les conséquences avec une logique longuement soutenue. Mais que de détails charmants, que de qualités délicates, au travers de ces œuvres qui, trop arrangées, nous donnent bien, malgré tout, l'idée exacte de l'existence factice et raffinée d'alors.

Marmontel (Jean-François) (1723-1799). C'est encore un de ces hommes de lettres qui jouirent, de leur temps, d'une influence considérable et pour qui la postérité a beaucoup moins de considération. Il a fait des romans qu'on ne lit plus guère, des tragédies qu'on ne joue plus du tout, de la critique qui est maintenant sans portée. Tout ceci l'amena à être historiographe de France et secrétaire perpétuel de l'Académie française, à la mort de d'Alembert. Mais, sur les derniers temps de sa vie, il eut l'idée d'écrire des mémoires fort attachants, qui, en outre du tableau de sa propre vie, offrent encore l'image assez fidèle de la société de son temps. Aimablement écrits, avec une indulgence caractéristique, on les lit avec autant d'agrément que de profit.

Mercier (Louis-Sébastien) (1740-1814). Ce fut un polygraphe fécond et verbeux que celui qui se surnommait lui-même le plus grand *livrier* de France. Le fait est qu'il a beaucoup écrit, et chacun de ses livres contient, au milieu de nombre de paradoxes et de beaucoup d'emphase, quelques idées originales et ingénieuses. Le dessein de tracer, comme il le fit, le *Tableau de Paris*, n'est assurément pas banal. Rivarol définissait d'un mot un tel ouvrage en disant qu'il avait été pensé dans la rue et écrit sur la borne. Mais, à cause de cela, il n'en est que plus précieux. Les renseignements sur la vie sociale, littéraire ou mondaine, du XVIIIe siècle abondent et on en peut trouver un peu partout; tandis qu'on ne saurait trouver que sous la plume de Mercier ces spectacles populaires, ces silhouettes de gens qui sont caractéristiques du Paris d'alors.

Oberkirch (Baronne d') (1754-1804). Elle fut, dès son enfance, liée d'amitié avec la jeune prin-

cesse de Montbéliard, Sophie-Dorothée, qui devint, sous le nom de Marie-Féodorowna, impératrice de Russie, par son mariage avec le grand-duc Paul (Paul Ier), fils et successeur de Catherine II. Les mémoires que Mme d'Oberkirch a écrits avec une malicieuse bonhomie sont surtout intéressants pour l'histoire de la principauté de Montbéliard et la vie en Alsace au XVIIIe siècle. Mais on y trouve aussi beaucoup à apprendre sur l'état de la cour de France à la veille de la Révolution, car Mme d'Oberkirch accompagna son amie la future impératrice de Russie dans les deux voyages qu'elle fit à Paris, avec le grand-duc Paul.

Pichatty de Croislainte. Lui-même se qualifie de « Conseil et orateur de la communauté et Procureur du roi de la police », sur le titre du *Journal abrégé de ce qui s'est passé en la ville de Marseille, depuis qu'elle est affligée de la contagion, tiré du Mémorial de la Chambre du Conseil de l'Hôtel de Ville* (1721, in-12). C'était donc un modeste magistrat municipal qui se trouvait en fonctions quand ce terrible fléau éclata et qui se montra, comme ses collègues, à la hauteur de ces pénibles circonstances. Il eut la pensée de noter ce qu'il avait vu et de le publier dans un opuscule très sincère, destiné à faire mieux connaître l'étendue du mal et les dévouements qu'il avait suscités. On trouva cependant que cette relation était trop fidèle, car les exemplaires en furent supprimés presque aussitôt leur apparition. Néanmoins, c'est grâce à cet opuscule qu'on peut savoir au juste le rôle que tinrent, en ces douloureuses occurrences, les Belzunce, les de Pilles, les Rose, les Langerons, les Moustiers, les Estelle, les échevins de la ville et les médecins de Montpellier.

Rousseau (Jean-Jacques) (1712-1778). Lui-même a raconté sa vie, jusqu'aux incidents les plus petits et aux sentiments les moins nobles, dans un livre étrangé et éloquent, qui est celui de tous ses ouvrages qu'on lit le plus aujourd'hui. Les autres, ses romans ou ses discours philosophiques, qui eurent tant d'action sur ses contemporains et les remuèrent si fortement, nous paraissent maintenant déclamatoires et froids, quels que soient la passion qui les anime et l'admirable talent descriptif qui encadre et met en valeur les paradoxes les plus surprenants. Mais nous n'avons pas à analyser ses aspirations philosophiques ni à dégager ce qu'elles peuvent contenir de juste ou de décevant. Moraliste et philanthrope, il a surtout puisé dans son imagination ses théories et son système, mais il a su leur donner une magie séduisante par la chaleur de sa parole, l'allure si véritablement humaine de son style, l'art insoupçonné jusqu'à lui d'entraîner le lecteur par sa propre passion, de l'émouvoir et de le faire tressaillir de sa joie ou de sa souffrance. C'est ce don merveilleux de pittoresque et de sensibilité qui donne aux écrits de Jean-Jacques, et en particulier à ses *Confessions*, un attrait si puissant : sous une plume moins vivante que la sienne, ses récits eussent paru insipides et ses aventures banales, tandis qu'elles nous touchent par une sincérité communicative qui éveille notre sensibilité plus qu'elle ne satisfait notre raison.

Saint-Simon (Louis de Rouvroy, duc de) (1675-1755). Nous avons déjà dit dans notre précédent volume comment son caractère, fier et pointilleux, l'empêcha de jouer le rôle en vue qu'il avait rêvé, et comment, malgré ses qualités et son savoir, il demeura

dans la pénombre pendant le règne de Louis XIV. Saint-Simon s'est vengé de cette inaction forcée et de la blessure faite à son immense amour-propre en marquant de traits singulièrement vifs et acérés la fin du règne du Grand Roi et les gens qui l'entourent et le conseillent. Mais Saint-Simon se prend à espérer, avec la régence du duc d'Orléans, et son humeur s'en ressent. Il fait l'important, affecte de vouloir à son tour diriger les événements et pense tenir la revanche que la Fortune lui doit. L'avenir ne réalisa pas cette grande ambition et il n'y a pas à le regretter, car, s'il n'est pas démontré que la France y eût gagné un homme d'État de plus, il est certain que notre littérature y eût perdu un écrivain de génie, observateur effrayant de sagacité, peintre toujours frémissant de passion.

Ségur (Louis-Philippe, comte de) (1753-1830). Tout d'abord officier spirituel et brillant, il alla en Amérique combattre sous les ordres de La Fayette. Ensuite ambassadeur du roi de France auprès de l'impératrice de Russie, c'est là qu'il se trouvait au début de la Révolution. Mais sa longue carrière, si elle fut interrompue par les événements, ne fut pas arrêtée complètement, et, sénateur sous l'Empire ou pair sous la Restauration, il eut le temps, jusqu'à sa mort, d'écrire des ouvrages nombreux et prolixes. Ses mémoires sont intéressants et donnent des aperçus ingénieux sur l'Ancien Régime, qu'il avait pu observer de près dans sa jeunesse.

Staal (Marguerite-Jeanne Cordier, Mlle Delaunay, baronne de) (1684-1750). Elle était fille d'un pauvre peintre, nommé Cordier, qui dut s'expatrier, et prit le nom de sa mère, Delaunay, sous lequel elle fut connue tout d'abord. Élevée par faveur dans un couvent, elle eut du mal à trouver, malgré son esprit et son savoir, une situation sortable dans le monde et finit par être attachée à la personne de la duchesse du Maine, dont elle partagea les aventures. Elle demeura deux ans à la Bastille, mais cette longue captivité n'altéra pas son humeur fine et avisée, sans méchanceté. Mariée, à plus de cinquante ans, au baron de Staal, officier des gardes suisses, elle acheva sa vie auprès de la duchesse du Maine et eut la pensée de retracer auparavant, d'une plume singulièrement nette et précise, les aventures de sa vie. Son récit est un modèle de narration simple et claire qui va aux faits sans détours et sans ornements, et les portraits, les scènes, qu'elle y insère, sont toujours d'une touche franche qui les rehausse et les met en valeur.

Voltaire (François-Marie Arouet, dit de) (1694-1778). Il serait téméraire d'essayer de fixer en quelques lignes les principaux traits d'une existence qui fut aussi longue et d'une activité qui fut aussi grande. Après avoir dans sa jeunesse essayé de créer l'épopée française et de rénover la tragédie, ses voyages en Angleterre et en Prusse, près de Frédéric II, et son séjour en Champagne, à Cirey, près de Mme du Châtelet, changèrent le cours de ses idées et les tournèrent davantage vers la philosophie, l'histoire, les préoccupations économiques et politiques. Retiré aux Délices et à Ferney, il put exprimer tout à son aise et en toutes occasions ces pensées humanitaires et tolérantes qui sont désormais le fond de sa philosophie et qui pénètrent l'Europe entière dans ses livres merveilleusement lucides, pamphlets, histoires, contes ou romans pleins d'une verve sans cesse pétillante. Sa demeure est alors le quartier

général de la littérature militante et de l'esprit philosophique triomphant. C'est pour jouir de plus près de ce triomphe, qu'octogénaire infatigable, il voulut revenir à Paris, où il succomba dans l'ivresse de ses victoires. De son œuvre si considérable et si étonnamment mêlée, se dégagent un perpétuel souci de l'affranchissement de la pensée humaine et une ardeur pour la propagation de la science qui font le plus grand honneur à Voltaire et donnent à sa vie le meilleur de son enseignement.

# TABLE DES MATIÈRES

Le parlement et le testament de Louis XIV (SAINT-SIMON) 1
L'avortement d'un complot (Mme DE STAAL-DELAUNAY). . . 17
Pierre le Grand à Paris (SAINT-SIMON) . . . . . 33
L'incendie du Petit-Pont (JEAN BUVAT). . . . . 45
Une scène scandaleuse (JEAN BUVAT). . . . . 48
L'éducation d'un jeune bourgeois (DUCLOS). . . . . 50
Présentation à une grande dame (Mme DE STAAL-DELAUNAY). 56
Bourgeois et bourgeoises de Paris (MARIVAUX). . . . . 61
Le système de Law (VOLTAIRE). . . . . 75
Paris coupe-gorge (JEAN BUVAT) . . . . . 80
Cartouche et sa bande (MATHIEU MARAIS). . . . . 86
Le procès du duc de la Force (MATHIEU MARAIS). . . . . 90
La peste de Marseille (PICHATTY DE CROISLAINTE) . . . . . 94
Dubois cardinal et ministre (SAINT-SIMON) . . . . . 101
Misère du peuple à la fin de la Régence (MATHIEU MARAIS). 112
Les cafés et le réveil de l'esprit public (DUCLOS) . . . . 115
Un collège de province (MARMONTEL). . . . . 119
Le ministère du cardinal Fleury (LE CARDINAL DE BERNIS). 125
Louis XV et Madame de Pompadour (Mme DU HAUSSET). . 135
Misère des campagnes sous Louis XV (MARQUIS D'ARGENSON) . . . . . 139
L'hospitalité d'un paysan (J.-J. ROUSSEAU) . . . . . 148
Incident de frontière (J.-J. ROUSSEAU) . . . . . 149
La police et les troubles parisiens (BARBIER). . . . . 152
Les pantins parisiens (BARBIER). . . . . 156
La poste aux lettres dans Paris (BARBIER). . . . . 159
Dispute d'un cocher et d'une marchande de modes (MARIVAUX). . . . . 161

Querelles du clergé et du Parlement (Voltaire). . . . . 168
L'attentat de Damiens (Le cardinal de Bernis) . . . . . 183
La banqueroute du P. Lavallette et le procès des Jésuites (Barbier). . . . . 195
Le parlement sous Louis XV (Le baron de Besenval). . . 207
Louis XV dans sa famille (Mme Campan) . . . . . 224
L'esprit du XVIIIe siècle (Diderot). . . . . 231
Montesquieu (Le P. Castel). . . . . 233
Voltaire (Le prince de Ligne) . . . . . 238
Rousseau (Corancez) . . . . . 245
Diderot (Garat). . . . . 254
Buffon (Hérault de Séchelles). . . . . 259
Les théâtres : la Comédie-Française (Boindin) . . . . . 268
L'opéra (J.-J. Rousseau) . . . . . 273
Mutinerie de comédiens (Bachaumont). . . . . 279
Les salons : madame Geoffrin (Marmontel) . . . . . 283
Mademoiselle de Lespinasse (Marmontel) . . . . . 288
L'art du XVIIIe siècle : un tableau de Greuze (Diderot). . 292
Les débuts du règne de Louis XVI (Le comte de Ségur) . 298
Le commerce des blés (Voltaire). . . . . 303
La reine Marie-Antoinette (Mme Campan) . . . . . 308
La mode en province (Baronne d'Oberkirch). . . . . 313
Une entrevue de mariage (Mme d'Épinay). . . . . 316
Un mariage singulier (Baronne d'Oberkirch). . . . . 322
Une présentation à la Cour (Baronne d'Oberkirch). . . . 325
L'armée sous Louis XVI (Le comte de Ségur) . . . . . 330
L'affaire du collier (Baron de Besenval) . . . . . 337
Tableau de Paris sous Louis XI (Sébastien Mercier). . . 348
Un voyage en Bourgogne (Bertin) . . . . . 371
La convocation des États généraux (Le baron de Gauville). 379
L'Assemblée nationale . . . . . 382
Le régime de la Bastille (Linguet) . . . . . 390
La prise de la Bastille (Dussault). . . . . 396

1071-04. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 4-05.

# Librairie Armand Colin

**rue de Mézières, 5, PARIS**

## Les Grands Écrivains scientifiques

(de Copernic à Berthelot). *Extraits*, Introduction, biographies et notes par GASTON LAURENT. In-18 de 400 pages, broché. . . . . 3 »

M. Gaston Laurent a réuni dans ce volume des extraits de Copernic, Képler, Galilée, Harvey, Descartes, Pascal, Huygens, Newton, Leibniz, Buffon, d'Alembert, Condorcet, Lavoisier, Laplace, Cuvier, Lamarck, Ampère, Arago, J.-B. Dumas, Le Verrier, Darwin, Claude Bernard, Tisserand, Pasteur, Joseph Bertrand, Berthelot. Il s'est proposé de rendre accessibles au grand public de véritables richesses, trop généralement ignorées, car on n'a ni le temps, ni le moyen, d'aller les chercher dans les traités et les ouvrages spéciaux où elles sont cachées. Ce volume rendra donc un grand service à tous ceux qui sont curieux de connaître l'esprit scientifique et la langue dans laquelle il s'exprime.

## Les Écrivains politiques du XVIIIe siècle.

*Extraits*, Introduction et notes par ALBERT BAYET et FRANÇOIS ALBERT. In-18 de 500 pages, broché. . . . . 3 »

« Les deux auteurs de ce très utile recueil ont recherché ce qui était relatif à la politique dans Pierre Bayle, l'abbé de Saint-Pierre, Montesquieu, Voltaire, Diderot, Helvétius, d'Holbach, J.-J. Rousseau, Mably, Turgot, Raynal, etc. Ils ont été amenés à nous donner l'histoire des commencements de la Révolution. C'est dans les pages recueillies et publiées par eux que se trouvent les premières revendications des assemblées provinciales des États généraux. En exprimant leurs idées sur les réformes sociales, les écrivains du XVIIIe siècle composaient la préface de la Révolution. Les citations choisies en fournissent la preuve manifeste. On ne peut que féliciter MM. Bayet et Albert du soin avec lequel ils ont cherché et trouvé les textes significatifs. » (*Le Temps.*)

**Correspondance de Gui Patin** (La France au milieu du XVII^e siècle). *Extraits* publiés avec une Notice bibliographique par ARMAND BRETTE et précédés d'une Introduction par EDME CHAMPION 1 vol. in-18 jésus de XXXI-384 pages, broché. . **4** »

Les lettres du médecin Gui Patin eurent longtemps auprès de nos pères un succès d'esprit et de curiosité, justifié par les détails très intéressants et très bien contés qu'il nous donne sur les événements de son temps. C'est la partie vivante de ces lettres que M. Brette a entrepris de faire connaître au grand public, celle qui se rapporte aux événements et aux personnages historiques, celle qui nous fait voir dans leur allure quotidienne ou dans leurs traits caractéristiques la vie et les mœurs de l'époque.

M. Edme Champion a mis en lumière, dans une remarquable Introduction, l'originalité de Gui Patin, son extraordinaire information, et la valeur de son témoignage.

---

**Journal du Marquis d'Argenson** (La France au milieu du XVIII^e siècle). *Extraits* publiés avec une Notice bibliographique par ARMAND BRETTE et précédés d'une Introduction par EDME CHAMPION. 1 vol. in-18 jésus de XXVI-410 pages, broché. **4** »

« Désireux de mettre le témoignage du marquis d'Argenson à la portée du grand public, M. Armand Brette a dû procéder par sélection. Il a fait choix de la seconde partie du *Journal* tenu par d'Argenson depuis sa sortie du ministère jusqu'à sa mort. Ces *Extraits*, dûment allégés des détails superflus, et judicieusement colligés par l'éditeur, constituent un des livres les plus propres à mettre en lumière les inextricables difficultés au milieu desquelles se débattait alors la France et à montrer, par suite, les origines lointaines de la Révolution. Ce bon livre, auquel est joint un index se termine par une notice bien faite sur les manuscrits et sur les œuvres imprimées du marquis d'Argenson. » (*Journal des Débats.*)

## La France d'après les Cahiers de 1789, par M. Edme Champion. 1 vol. in-18 jésus, broché . . . . . 3 50

Il appartenait bien à l'auteur de la *Philosophie de l'Histoire de France* et de l'*Esprit de la Révolution française* de nous donner cet excellent petit livre, dont le titre fait clairement pressentir la nature et l'objet.

(*Journal des Débats.*)

M. Edme Champion a eu l'excellente idée de tirer des Cahiers de 1789 un tableau de la France sous Louis XVI. Ce tableau nous permet de conclure, avec l'auteur, que la Révolution était rendue nécessaire par l'absence de toute constitution politique et par l'effroyable désordre des institutions administratives; que, d'autre part, les vœux des hommes de 89 étaient modérés et que les violences révolutionnaires eussent pu, peut-être, être évitées, si la royauté avait su prendre en main la réalisation des réformes nécessaires.

G. Monod (*Revue historique.*)

---

## Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Révolution française (*année 1789*), par M. H. Monin, professeur au collège Rollin. 1 vol. in-18 jésus, broché. . . . . 3 50

L'auteur a imaginé qu'un bourgeois de Paris a eu le loisir de noter, jour par jour, les menus faits ou les grandes choses dont il était le témoin. Notre bourgeois d'il y a cent ans est (comme on disait alors) éclairé et sensible. L'habitude d'une vie aisée l'éloigne de toute ambition, mais comme il est bon citoyen, il ne néglige pas son district. Il lit les pamphlets et les gazettes. Parisien, rien de ce qui touche Paris ne le laisse indifférent : état des rues, prix du pain, constitution administrative de la Commune et des districts, etc.

Ce *Journal*, fictif par la forme, n'est pas romanesque. Le cadre même choisi par l'auteur lui imposait un respect scrupuleux de l'histoire. Rendre vivante et familière une grande époque, en faciliter l'étude, éveiller dans l'esprit la curiosité de l'histoire pure, tel est le but que M. Monin a su atteindre.

## Histoire de la Civilisation française,

*depuis les origines jusqu'à la Révolution*, par M. ALFRED RAMBAUD, sénateur, membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris. 2 volumes in-18 jésus, 1276 pages, brochés . . . . . 8 »

A la chronologie des rois, des guerres de succession et de conquêtes, M. Alfred Rambaud a voulu substituer l'étude des institutions et des mœurs. Dans le tome Ier on voit se dérouler les destinées de l'aristocratie, de l'église, de la bourgeoisie, du peuple des villes et des campagnes. Le tome II nous montre la monarchie absolue s'organisant et progressant.

L'auteur décrit avec précision toutes les institutions sociales et administratives. Il suit l'histoire de notre agriculture, de notre industrie, de notre commerce. Il n'a garde de négliger le mouvement intellectuel et, indiquant les grands courants littéraires et philosophiques, il signale les progrès accomplis dans les lettres, les sciences et les arts.

---

## Histoire de la Civilisation contemporaine en France,

par M. ALFRED RAMBAUD. *Édition entièrement refondue et mise à jour jusqu'en 1900.* 1 vol. in-18 jésus, 847 pages, broché . 5 »

L'*Histoire de la Civilisation contemporaine en France*, publiée par M. Alfred Rambaud en 1888, rencontra dès son apparition l'accueil le plus favorable auprès du grand public comme auprès du public universitaire. Ce succès ne s'est pas ralenti depuis lors, comme le prouvent les nombreuses réimpressions de ce remarquable ouvrage.

Mais telle est la rapidité des changements et des progrès qui se produisent sous nos yeux dans toutes les branches de l'activité humaine, qu'une période de douze ans écoulés imposait une refonte et une mise au point complète de tout l'ouvrage. M. Alfred Rambaud a mené à bonne fin ce travail considérable. Il a minutieusement revu, complété et mis à jour l'ouvrage entier; il a refait de fond en comble le dernier tiers du livre et l'a augmenté d'une soixantaine de pages.

*Librairie Armand Colin, rue de Mézières, 5, Paris.*

**Les Écrivains politiques du XVIII^e siècle.** *Extraits*, Introduction et Notes par ALBERT BAYET, agrégé des lettres, et FRANÇOIS ALBERT, professeur agrégé au lycée de Laon. Un vol. in-18 de 500 pages, broché. . . 3 »

**Lettres du XVIII^e siècle.** *Lettres choisies de Voltaire, M^me du Deffand, Diderot, M^me Roland* et de divers auteurs, publiées avec une Introduction et des Notes par ALBERT CAHEN, professeur au lycée Louis-le-Grand. Un vol. in-18 de 560 pages, *avec portraits*, broché . . 3 50
Relié toile. . . . . 4 »

**Journal du Marquis d'Argenson** (La France au milieu du XVIII^e siècle). *Extraits* publiés avec une Notice bibliographique par ARMAND BRETTE, et précédés d'une Introduction par EDME CHAMPION. Un vol. in-18 de 460 pages, broché. . . . . 4 »

**Précis du Siècle de Louis XV, de Voltaire,** publié avec une Introduction critique et des Notes par MAURICE FALLEX, professeur au lycée Carnot. Un vol. in-18 de 450 pages, 72 *gravures* et 7 *cartes*, broché . . 3 »
Relié toile. . . . . 3 50

**PAGES CHOISIES DES GRANDS ÉCRIVAINS**

**Jean-Jacques Rousseau** (S. ROCHEBLAVE). Un vol. in-18, br. 3 »
Relié toile . . . . . 3 50

**Voltaire** (F. VIAL). Un vol. in-18, broché . . . . . 3 50

**Diderot** (G. PELLISSIER). Un vol. in-18, broché. . . . . 3 50

**Buffon** (P. BONNEFON). Un vol. in-18, broché. . . . . 3 50

**Beaumarchais** (P. BONNEFON). Un vol. in-18, broché. . . 3 50

Chaque volume, relié toile. . . . . 4 »

7439. — Paris. — Imp. Dumoulin et C^ie.